MABILLON

TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES

1691









TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES,

DIVISÉ EN TROIS PARTIES;

AVEC UNE LISTE DES PRINCIPALES Difficultez qui se rencontrent en chaque siécle dans la lecture des Originaux, & un Catalogue de livres choisis pour composer une Bibliotéque ecclesiastique.

Par Dom JEAN MABILLON *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.*



A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue S. Jacques, au Palmier.

M. DC. XCI.

Avec Privilege du Roy, & Permission des Superieurs.

AUX JEUNES RELIGIEUX

BENEDICTINS

DE LA CONGREGATION

DE S. MAUR.



C'EST à vous, MES TRES-CHERS FRERES*, que je me sens obligé d'offrir cet ouvrage, puisque c'est particulierement pour vous qu'il a esté entrepris & composé. Il me semble qu'il y auroit de la temerité de l'adresser à tous les Religieux de nôtre Ordre, y en ayant plusieurs de ce nombre que je dois regarder comme mes maîtres, & qui par consequent n'ont pas besoin de ce Traité. Ce n'est icy qu'une espece d'introduction aux études, que plusieurs d'entr'eux ont cultivées toute leur vie, & dont ils pourroient eux-mêmes donner des regles. Ils demeurent cependant dans le silence sur ce sujet, & il y a déja long-tems que nos Superieurs me pressent de mettre par écrit certains avis, qu'ils croyent necessaires à ceux qui commencent à étudier.*

Mais aprés avoir differé plusieurs années d'executer ce projet, il s'est enfin presenté une occasion qui m'a determiné à l'entreprendre. On a vû naître depuis peu une espece de contestation parmi les gens de lettres & de pieté, dont quelques-uns pretendent que les solitaires ne peuvent s'appliquer aux études. Vous pouvez sçavoir, MES CHERS FRERES, *ce qui a donné sujet à cette dispute, & il n'est pas necessaire*

de vous en faire icy le détail. Les sentimens ont esté partagez là-dessus, non seulement dans le cloître, mais aussi dans le monde. On m'a pressé de m'expliquer sur cette matiere, & j'ay crû que je pourrois prendre de là occasion de vous donner au moins une ébauche de la métode, que je croy que vous pourriez observer dans vos études. C'est ce que j'ay essayé d'executer dans ce Traité, que vous pouvez regarder comme une marque de l'inclination que j'ay euë toute ma vie de vous estre bon à quelque chose.

Vous jugez bien par ce recit, que j'ay esté obligé de donner quelque étenduë à cet ouvrage; & que ce n'estoit pas assez d'y faire voir l'antiquité des études dans tout l'Ordre monastique, & dans le nôtre en particulier: mais qu'il estoit encore necessaire de faire comprendre aux religieux la maniere de bien étudier. Cette maniere consiste dans la metode qu'il faut garder en s'appliquant aux differentes sciences, qui peuuent convenir à nôtre profession, & dans les dispositions interieures qu'il y faut apporter pour en faire un bon usage. Ce dessein, comme vous voyez, m'a conduit un peu loin, & je n'ay pû me dispenser de parler de toutes les connoissances qui sont convenables à des ecclesiastiques.

Je ne doute pas que ce plan ne surprenne plusieurs personnes, qui s'imagineront peut-être que je le propose tout entier à chaque solitaire en particulier. Mais ce n'est là nullement mon dessein. Je sçay que comme il y en a tres-peu qui soient capables d'une si vaste étude, il y en a tres-peu aussi que Dieu y appelle. Il y a même bien souvent plus de curiosité & de vanité dans ces sortes d'entreprises, que de veritable amour de la verité. Mais comme tous les hommes n'ont pas les mêmes talens, & que les uns sont propres à de certaines études, qui ne conviennent nullement à d'autres: il a fallu parler de differentes sciences, pour donner à chacun le moyen de s'appliquer

à celle qui seroit plus de sa portée. C'est à la prudence des superieurs que les religieux doivent laisser le choix de celle qui sera plus conforme à leurs talens, & plus avantageuse à l'Eglise, ou à l'Ordre auquel ils se sont engagez.

Il pourroit neanmoins arriver, que parmi un si grand nombre de religieux, il s'en trouveroit qui auroient assez d'étenduë d'esprit & de genie, pour étudier la doctrine de l'Eglise dans les sources & les originaux. C'est pour faciliter cette entreprise que j'ay donné à la fin de ce Traité une liste des principales difficultez qui se rencontrent dans cette étude, avec un Catalogue des livres que j'ay crû les meilleurs pour composer une Biblioteque ecclesiastique.

Vous remarquerez encore, s'il vous plaît, que si en traitant de chaque science en particulier, je vous propose beaucoup de livres à lire sur chaque matiere, ce n'est pas mon dessein de vous engager à les lire tous indifferemment. J'ay crû estre obligé d'en user de la sorte pour satisfaire aux differens goûts des particuliers, qui pourront choisir de ce nombre de livres, de l'avis de leur superieur ou de quelque personne éclairée, ceux qui leur pourront estre plus utiles. En voilà assez pour vous faire voir le dessein & le plan de ce Traité, dont j'auray sujet d'étre content, s'il peut contribuer de quelque chose à vous rendre encore plus vertueux que sçavans.

Car je vous prie de bien considerer, MES TRES-CHERS FRERES, *que je ne pretens pas icy faire de nos monasteres de pures academies de sciences. Si le grand Apôtre faisoit gloire de n'en avoir point d'autre que celle de* JESUS-CHRIST *crucifié, nous ne devons point avoir aussi d'autre but dans nos études. Elles se doivent borner à former dans nous, & dans les autres méme autant que nous pourrons, cet homme nouveau, dont Nôtre Sauveur nous a donné le modele en sa personne sacrée. Toute science qui ne se termine pas à ce grand*

dessein, est plus nuisible qu'avantageuse. La charité seule en peut faire un bon usage, & il n'y a qu'elle qui puisse guerir cette enflûre de cœur, qu'une science vaine & sterile a coûtume de produire dans ces sçavans speculatifs, qui n'ont pour but de leurs sciences que de se distinguer, & de se faire un nom dans le monde. Vous éviterez sûrement cet écueil, si vous vous dites souvent à vous-même avec S. Bernard, Malo sine illa quæ inflat, quam absque illa quæ ædificat inveniri : *Si toutes vos pensees & tous vos desseins dans vos études se terminent à vous bien connoître vous-mémes pour en devenir plus humbles, & pour vous cacher aux yeux du monde ; & à connoître Dieu de plus en plus, pour l'aimer & le servir plus parfaitement. Il est vray, & S. Paul l'a dit, que la science sans la charité enfle : mais il est certain aussi qu'avec le secours de la grace, rien n'est plus propre à nous conduire à l'humilité, parce que rien ne nous fait mieux connoître nôtre neant, nôtre corruption & nos miséres. Si les connoissances que vous acquererez par les études ne produisent pas en vous cet effet, il vaudroit bien mieux les quitter, que de vous en faire un poison mortel, qui vous causât de l'enflure & de l'orgueil.*

Bern. prol. in lib. de præc. & disp.

Mais enfin lorsque cela arrive, ce meschant effet ne doit pas estre attribué à la nature des sciences mémes, mais à la mauvaise disposition de ceux qui s'y appliquent. Aprés tout, si vous avez soin de regler vôtre cœur, elles ne vous seront pas moins utiles qu'à tant de grands hommes de nôtre Ordre, qui s'en sont servis avec avantage pour leur propre salut, & pour la sanctification des autres. Il n'est pas même jusqu'à la lecture des Auteurs profanes, dont vous ne puissiez profiter pour vôtre avancement, si vous les lisez avec des dispositions chrétiennes. On auroit de la peine à le croire, si l'on ne sçavoit l'effet merveilleux que produisit dans le cœur de S. Augustin la lecture d'un Orateur payen, comme ce saint Docteur nous en

Aug. lib. 3. Conf. c. 4.

asſûre lui-méme dans ſes Confeſſions en ces termes : Ce livre intitulé HORTENSE, qui n'eſt proprement qu'une exhortation à la philoſophie, me changea le cœur. Il me donna des vûës & des penſées toutes nouvelles, & fit que je commençay de vous adreſſer, ô mon Dieu, des prieres bien differentes de celles que je vous faiſois auparavant. Je me trouvay tout d'un coup n'ayant plus que du mépris pour les vaines eſperances du ſiécle, & embraſé d'un amour incroyable pour la beauté incorruptible de la veritable ſageſſe. Enfin je commençay à me lever pour retourner à Vous.... Le fond des choſes l'avoit emporté ſur le ſtile ; & j'étois ſi occupé de l'un, que je ne regardois plus à l'autre. *Je ne m'étens pas davantage là-deſſus, & je crains de n'en avoir déja que trop dit en ne voulant vous donner qu'une ſimple idée de cet ouvrage. Vous m'obligerez de joindre vos prieres aux miennes, pour demander à Dieu qu'il luy donne toute la benediction neceſſaire pour le rendre utile à vous & à moy, & à tous ceux qui voudront prendre la peine de le lire.*



AVERTISSEMENT.

QUOIQUE j'aye pris, ce me ſemble, toutes les meſures & toutes les précautions poſſibles pour ne choquer perſonne, & pour ne pas donner de fauſſes idées dans ce Traité; je ne puis néanmoins m'aſsûrer d'y avoir réüſſi, & de n'avoir rien avancé qui ne ſoit au moins ſupportable. J'ay ſujet au contraire de craindre qu'il ne me ſoit échappé bien des choſes qui pourroient m'attirer la juſte cenſure de mes lecteurs, s'ils n'ont pour moy toute l'indulgence que je leur demande. C'eſt ce qui m'a obligé, aprés une ſeconde revûë que j'ay faite de ce Traité, d'éclaircir certains endroits, auſquels on pourroit donner un mauvais ſens contre ma penſée.

Quelqu'un peut-eſtre pourroit trouver à redire, que je propoſe quelquefois à lire des livres compoſez par des auteurs heretiques. Mais il me ſemble qu'il n'y a point de regles de l'Egliſe qui le défende, lorſque ces livres ne contiennent rien de contraire à la doctrine catolique. Autrement il faudroit auſſi condamner la lecture des Auteurs profanes, qui ont beaucoup plus d'éloignement de la veritable religion que des heretiques, qui ne ſe declarent pas ouvertement contre l'Egliſe. Perſonne ne trouvera mauvais qu'on liſe, par exemple, le livre que Grotius a compoſé de la Religion, n'y ayant dans cet ouvrage rien d'oppoſé à la doctrine ortodoxe. Dieu eſt auteur de toutes les veritez. Il les a laiſſées en partage à l'Egliſe. Elle a droit de les revendiquer, lors qu'elles tombent dans les mains d'un diſpenſateur infidele. Que ſi parmi un ſi grand nombre de livres que j'ay indiquez, il s'en trouve quelques-uns qui ſoient défendus; il faut ſuivre

ſur

ſur cela les regles qui ſont reçûës univerſellement dans l'Egliſe; & je ne pretens pas qu'on les liſe ſans en demander la permiſſion, lors qu'on croira qu'elle ſera neceſſaire. Un bon livre peut eſtre quelquefois défendu pour un mot indiſcret, ou même pour un mauvais tour : mais il ſemble qu'il n'eſt pas juſte, qu'une legere indiſcretion ou un mauvais tour rende abſolument inutile un ouvrage qui ſeroit bon d'ailleurs.

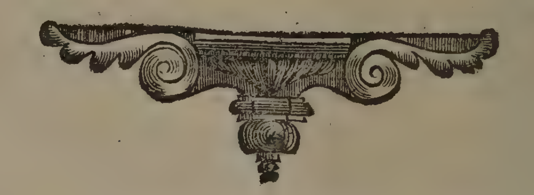
On pourroit encore ſe plaindre, de ce qu'en quelques endroits je propoſe certains auteurs, catoliques à la verité, mais qui ne ſont pas dans l'approbation univerſelle de tout le monde. Je ne l'ay fait que pour donner moyen de s'éclaircir plus à fond des difficultez, en conferant les raiſons des auteurs qui ont eſté dans des ſentimens oppoſez. C'eſt pour cela qu'en parlant des Conciles, je propoſe la lecture de Richer, de Jacobatius, & du Pere Lupus Auguſtin. Il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre, que je ne pretens pas déterminer le parti que l'on doit ſuivre, en marquant des auteurs qui ont des ſentimens ſi oppoſez : mais que mon but n'eſt autre, que de faire rechercher ſimplement la verité par l'examen des raiſons, que les auteurs de different parti ont apportées de part & d'autre. Pag. 196

On dira peut-eſtre que j'écris ceci pour des jeunes gens, & qu'il n'eſt pas à propos de mettre ces ſortes de livres entre leurs mains. Mais j'écris tellement pour des jeunes gens, que je les conduis depuis la jeuneſſe juſqu'à la fin de leur vie, en leur marquant, dans ces differens degrez d'âge, les livres qui peuvent eſtre proportionnez à leur état & à leur capacité.

Si en parlant des queſtions inutiles que l'on pourroit retrancher de la Theologie ſcolaſtique, j'ay apporté pour

Page 216. exemple les questions de la puissance obedientielle, de la maniere que le feu materiel agit sur les esprits des damnez, & generalement la plûpart des questions qui regardent le *quomodo* ; je n'ay pas crû choquer en cela les Theologiens scolastiques, puisque j'ajoûte incontinent aprés, que si l'on traite ces questions, *que ce soit briévement*. En effet je ne crois pas que l'on doive s'étendre trop loin en des questions qui appartiennent plutôt à la philosophie qu'à la theologie, & qu'on ne peut éclaircir ni définir par l'Ecriture, ni par la Tradition. Car encore que la chose soit certaine, Dieu ne nous en a pas revelé la maniere. Que si aprés tout on ne trouve pas bon que j'aye apporté ces exemples, je consens qu'on n'y ait aucun égard, pourvû qu'on m'accorde ce que je demande, qu'il est à propos de retrancher de la theologie scolastique les questions inutiles.

Pour ce qui est du Catalogue de livres que j'ay donné à la fin de ce Traité, pour composer une Bibliotéque ecclesiastique; je n'y ay marqué que tres-peu d'Auteurs, qui font profession de traiter d'heresie. Car encore qu'on puisse avoir de ces sortes de livres, pourvû qu'ils soient enfermez sous la clef, pour y avoir recours, suivant les regles, lors qu'il sera necessaire : je ne crois pas qu'on en doive faire un grand amas, si l'on n'est pas en état de s'en servir pour la défense de la Religion & de l'Eglise.



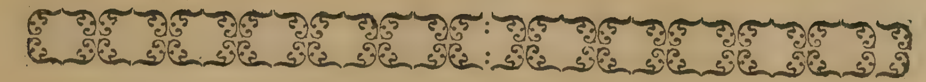


TABLE
DES CHAPITRES DE LA PREMIERE PARTIE DES ETUDES MONASTIQUES.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

Fin de la Table.

APPROBATIONS DES DOCTEURS.

APPROBATION DE Mr. GOBILLON DOCTEUR en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de S. Laurent.

NOUS avons trop d'experience de l'édification que l'Ordre de S. Benoist a donnée à toute l'Eglise, & des grands services qu'il luy a rendus par sa doctrine, pour ne pas approuver son application à l'étude, & pour n'en pas desirer la continuation. Il ne s'est maintenu dans la pureté de son Institut, que lors qu'il a joint cette occupation aux autres observances de sa Regle : & s'il est tombé quelque tems dans le relâchement, ce n'a esté que lors qu'il l'a interrompuë. L'a-t'on jamais vû plus florissant, que lors qu'il a formé dans les sciences ces grands hommes, qui ont soûtenu la Religion par leurs écrits, qui l'ont portée au nations étrangeres par leurs predications, & qui ont esté élevez par leur merite à ses premieres dignitez? C'est à cet Ordre à qui l'Eglise est redevable d'avoir conservé ces exemplaires manuscrits des saintes Ecritures & des ouvrages des Peres, dont il renouvelle aujourd'huy les éditions, accompagnées du discernement le plus exact, & de l'érudition la plus profonde. On ne pouvoit pas avoir de preuve plus forte ni plus éclatante pour faire connoître de quelle utilité peut estre la doctrine des Religieux, que l'exemple de l'Auteur de ce livre, qui aprés avoir fait paroître plusieurs ouvrages excellens, a voulu encore apprendre par celui-cy la maniere de regler ses études, & marquer la voye qu'il a tenuë pour acquerir une si grande capacité. Il n'y a rien de plus sage ni de plus juste que les avis qu'il y a donnez pour le choix des Auteurs & des matieres, & nous n'y avons rien trouvé qui ne soit entierement conforme à la Foy Catholique, Apostolique & Romaine. C'est le témoignage que nous luy rendons : à Paris, ce 31. May 1691. N. GOBILLON.

APPROBATION DE Mr. GERBAIS DOCTEUR en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, & Professeur du Roy au College Royal de France.

J'Ay lû un livre qui a pour titre *Traité des Etudes Monastiques, divisé en trois parties*, composé par le R. P. Dom JEAN MABILLON Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. Pour donner à cet excellent ouvrage toute la loüange qu'il merite, il ne faudroit pas avoir moins d'habileté que l'Auteur même qui le donne au public. Il sembloit que par le titre d'*Etudes Monastiques*, qu'il a mis à la tête de son livre, on ne devoit s'attendre à y rencontrer ou que l'histoire des grands hommes qui se sont distinguez dans l'état monastique par le moyen des Etudes, ou au plus qu'une idée & une metode propre à regler les Etudes de ceux qui s'engagent dans la vie religieuse : mais en remplissant ces deux vûës de la maniere du monde la plus exacte & la plus magnifique, il donne en même tems un juste plan à tous ceux qui veulent faire quelque progrez dans les sciences convenables à des Chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent estre. Car il ne s'est pas arrêté à certains genres de connoissances qui paroissent plus propres à des Religieux, mais il a parcouru toutes les facultez & toutes les sciences ausquelles ils peuvent prendre quelque part ; & il marque en même tems sur chacune, & par quels degrez on peut y arriver, & de quelle maniere elles doivent être traitées. Ainsi & les écoliers & les maîtres trouveront icy de quoy s'instruire : & si les uns & les autres pouvoient profiter des leçons qu'on leur donne, il y auroit sujet d'esperer que l'on verroit à l'avenir plus de veritables sçavans qu'il n'y en a, & que les sciences mêmes se trouveroient affranchies de certaines metodes gesnantes qui les tiennent captives dans les écoles. Au moins la maniere équitable & honnête avec laquelle l'Auteur propose les choses ne doit-elle rebuter personne. Il fait justice à tout le monde sans acceptation ni sans preference ; & la modestie qu'il fait paroître en donnant ses sentimens, est capable toute seule de forcer l'entêtement & l'opiniâtreté des Docteurs les plus prevenus. Au reste cet Ouvrage

qui est un prodige d'érudition pour les matieres & les faits qu'il contient, a encore avec cela tous les agrémens d'un discours academique. Il est tout parsemé de fleurs choisies dans les plus beaux champs de la litterature tant sacrée que profane; & ce qui est encore plus estimable, c'est que les instructions qu'il contient sont également lumineuses & édifiantes, & que l'on peut y apprendre tout à la fois à bien étudier, à bien parler, & à bien vivre. En un mot c'est un chef-d'œuvre accompli dans toutes ses parties, & en rendant ce témoignage, je n'apprehende pas d'être dementi par le public. Fait à Paris le 30. May 1691. GERBAIS.

APPROBATION DE Mr. L'ABBE' PIROT Docteur & Professeur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Et de Mr. l'Abbé COURCIER Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine & Theologal de l'Eglise de Paris.

LE public connoissoit déja assez le profond sçavoir & la modestie singuliere du R. P. MABILLON par tous les Ouvrages qu'il lui a donnez, qui sont presentement un des plus beaux ornemens de la litterature, & l'un des plus grands secours des gens de lettres. Le Traité qu'il vient de faire des *Etudes Monastiques* ne fera qu'affermir cette reputation si bien établie. On ne pouvoit ni prouver plus solidement l'avantage que les maisons religieuses tirent de l'étude, ni les guider plus sagement dans le choix qu'il convient qu'elles en fassent pour s'y appliquer, ni leur marquer avec plus de pieté à quoy elles la doivent rapporter, & la fin qu'il faut qu'elles s'y proposent. Il a voulu par humilité renfermer son livre dans sa Congregation. Il ne l'a même adressé qu'aux jeunes Religieux de cette Societé si utile à l'Eglise par l'exemple qu'elle y donne d'une exacte regularité, & par les services qu'elle rend aux Sçavans dans les éditions nouvelles qu'elle fait des SS. Peres & des Auteurs ecclesiastiques, en découvrant des Ecrits inconnus jusqu'à cette heure, & remettant les autres dans leur premiere pureté; mais quand on le lira on pourra reconnoître aisément qu'il est bon pour tout le monde. Ceux qui commencent y trouveront des principes qui les reglent; les plus avancez pourront y choisir des modeles sur quoy ils se forment, & il y aura même à profiter pour les plus consommez dans les sciences. On ne peut qu'estimer un Auteur dont les connoissances sont si vastes, qui a des idées si distinctes de toutes choses, & qui en fait un si juste discernement, mais sa vertu solide releve tout cela, & luy donne d'autant plus d'éclat qu'il cherche plus à demeurer dans l'obscurité, & qu'il n'en sort que par obéïssance à ses Superieurs. En Sorbonne le 31. May 1691. PIROT, COURCIER.

APPROBATION DE Mr. DU BOIS DOCTEUR en Theologie de la Faculté de Paris.

IL suffit de nommer l'Auteur de ce Traité des *Etudes Monastiques*, pour luy donner dans le public toute sorte d'estime & d'autorité, les ouvrages qu'il a mis au jour parlant par tout en sa faveur. La Religion, la pieté, la modestie & la profonde érudition du R. P. Dom JEAN MABILLON sont si universellement connuës, qu'elles ont merité l'éloge & les loüanges du plus grand Roy du monde. Et nous devons sans doute benir la Providence divine d'avoir suscité en nos jours ce sçavant homme pour travailler à guerir une des plus dangereuses maladies du siecle où nous vivons, qui est l'opinion, ou plûtôt l'erreur dans laquelle plusieurs sont tombez, que les études & les sciences sont non seulement inutiles, mais même nuisible à ceux qui vivent dans la solitude, & qui dans leur état sont engagez plus étroitement à la pratique des vertus chrétiennes. Ce mal à la verité n'est pas nouveau, puisque le plus sçavant & le plus éloquent des Docteurs de l'Eglise faisant le panegyrique de S. Basile le Grand son ami, se plaignoit que de son tems, par une extravagance insupportable, & sous pretexte de devotion, plusieurs Chrétiens blâmoient les études, & rejettoient les sciences comme dangereuses & opposées à la veritable pieté; & ce grand Saint employe toute la force de son éloquence & de son zele pour exhorter les fideles à bien prendre garde de ne pas tomber dans cette erreur, & dans un égarement d'esprit si funeste; nous assurant que comme les sciences & les études sont le premier des biens, dont Dieu a voulu favoriser l'homme, on ne doit regarder que comme des entestez & des ignorans ceux qui les rejet-

Greg. Nazianz. orat. funeb. S. Basilii.

tent ou les méprisent de la sorte. *Illud quidem*, dit ce saint Docteur, *inter omnes sana mentis homines constare arbitror, eruditionem inter humana bona principem locum tenere, non de hac nostra solùm ac nobiliore loquor, quæ contempto omni sermonis lepore & ornatu saluti uni, earumque rerum, quæ mente intelliguntur, pulchritudini arctissimè inhæret; sed etiam de externa, quam plerique Christiani pravo quodam judicio ut insidiosam ac perniciosam & procul à Deo avertentem aspernantur... Non idcirco tamen*, poursuit ce même Pere, *eruditio contemnenda est, quod ita quibusdam videatur: quin potius insulsi atque imperiti habendi sunt, qui hoc existimant; qui nimirum omnes sui similes esse cupiant, ut privata eorum ignorantia communis ignorantiæ tenebris obtegatur, nec quisquam ipsorum inscitiam prodat, &c.* C'est donc sur l'exemple & suivant les traces de S. Gregoire de Nazianze, que le P. Dom JEAN MABILLON a composé ce livre pour la défense des études. Et en verité il traite cette matiere avec tant de jugement, de solidité, d'ordre & d'érudition, & il établit par une tradition si constante non seulement l'utilité, mais encore la necessité des études à l'égard même de ceux qui vivent dans la solitude, & qui par leur état sont engagez à garder le cloître & la retraite, que nous sommes assûrez que ceux qui liront cet Ouvrage avec tant soit peu de bon sens & de raison, demeureront convaincus des veritez qu'il enseigne. Le stile en est pur, la doctrine saine & orthodoxe; & aprés l'avoir lû fort attentivement, nous assûrons n'y avoir rien trouvé qui ne soit conforme aux mœurs de l'Eglise Catholique, & aux maximes de l'Evangile; & nous le croyons même tres-utile à tous ceux qui veulent étudier avec ordre, & devenir veritablement sçavans. C'est le témoignage que nous estimons devoir rendre à la verité. Donné à Paris ce 29. May 1691.

PH. DU BOIS.

APPROBATION DE Mr. SALMON DOCTEUR & Professeur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne.

CEux qui ne connoissent le R. P. MABILLON que par le rang que sa profonde érudition luy a donné dans le monde, s'imagineront d'abord qu'il n'a pensé qu'à justifier sa conduite en donnant cet Ouvrage au public. Il est vray que si l'application à l'etude est une espece de crime pour un religieux, jamais homme n'eut plus besoin d'apologie que l'Auteur de ce livre. Tous les Sçavans de l'Europe sont en droit de l'accuser d'avoir prodigieusement étudié, & de dire qu'il est plus interessé que personne dans la cause qu'il défend. Cependant pour peu qu'on fasse d'attention sur cette maniere humble, modeste & pleine de pieté, qui se fait sentir dans tout ce qu'il avance pour faire voir que l'application à l'étude n'est point contraire à la profession monastique, on s'appercevra sans peine que le seul amour qu'il a pour la verité, l'a obligé de s'expliquer sur cette matiere. Le plan d'études qu'il trace aprés avoir solidement établi son sentiment, & le recueil des difficultez les plus importantes de la Theologie qu'il donne en indiquant en même tems ce qu'on doit lire pour en avoir l'éclaircissement, m'ont paru d'une tres-grande utilité pour toutes les personnes qui voudront approfondir les matieres ecclesiastiques. On sçait assez combien les jeunes gens, même les mieux intentionnez, perdent de tems faute de sçavoir le chemin qui conduit directement au but qu'ils se proposent en étudiant, & combien il en coûte pour connoître par sa propre experience les bons livres, & les démesler d'avec ceux dont la lecture ne produit presque aucun fruit. Il sembloit aprés cela qu'il ne restoit qu'une chose à souhaiter pour ceux, qui ayant resolu de se consacrer à l'étude de la Theologie, se trouvent en état d'acheter des livres, sçavoir de leur donner une connoissance exacte des principaux Auteurs qui doivent composer une biblioteque ecclesiastique, & de leur apprendre à connoître les meilleures éditions. C'est à quoy le R. P. MABILLON n'a pas manqué. Le choix qu'il s'est donné la peine de faire des livres qui entrent dans le Catalogue qu'on trouve à la fin de ce volume est assûrement digne de luy. Il seroit inutile de rien dire de la maniere dont ce livre est écrit. Ceux qui ont tant soit peu de connoissance des autres ouvrages de celui qui en est l'auteur, sçavent qu'il ne peut rien sortir de ses mains que de parfait & d'achevé. J'ajoûteray seulement qu'il ne falloit pas moins de pieté que d'érudition pour donner une idée si solide & si chrétienne de l'étude qu'un Theologien doit faire pour se rendre utile à l'Eglise. C'est le témoignage que je me sens obligé de rendre à la verité, aprés avoir lû ce livre avec toute l'exactitude & l'application possible. Fait à Paris ce 30. May 1691.

SALMON.

TRAITE'



TRAITÉ DES ETUDES MONASTIQUES, DIVISÉ EN TROIS PARTIES.

AVANT-PROPOS.

Occasion, dessein & division de cet Ouvrage.



C'EST une ancienne question, qui s'est renouvellée de tems en tems, & qui est devenuë fameuse en nos jours, sçavoir s'il est à propos que les Solitaires soient appliquez aux études. On entend communément par ce mot d'études certains exercices communs & reglez, qui se font pour apprendre les sciences, tels que sont aujourd'huy les cours de Philosophie, de Theologie, & d'autres semblables, dont la connoissance est convenable où necessaire à des eccle-

ſiaſtiques. Il ne s'agit donc pas ici de la lecture ny de l'application particuliere à certains ſujets qui ont rapport à l'état monaſtique : car perſonne ne s'eſt encore aviſé d'improuver dans les Solitaires ces ſortes d'occupations, qui leur ſont recommandées dans toutes les Regles, tant anciennes que modernes.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait encore de la difficulté dans l'étenduë que l'on peut donner à la matiere qui fait le ſujet de cette application particuliere : quelques-uns pretendant qu'elle doit étre uniquement renfermée dans l'Ecriture ſainte, ou en tout, ou méme en partie, & dans les livres qui traitent des choſes monaſtiques & aſcetiques : & d'autres voulant au contraire que cette application s'étende à la connoiſſance de toutes les ſciences, qui peuvent convenir à des eccleſiaſtiques.

On ne trouve gueres moins de difficulté dans la fin que les Solitaires peuvent ou doivent ſe propoſer dans la recherche de ces connoiſſances : car les uns ſont d'avis qu'ils n'en peuvent avoir d'autres que leur propre inſtruction, & leur perfection particuliere : les autres au contraire eſtiment qu'ils peuvent raporter ces connoiſſances à l'inſtruction méme du prochain, pour y eſtre employez lorſque les Superieurs & les Paſteurs de l'Egliſe le jugeront à propos.

Toutes ces difficultez jointes enſemble nous font voir qu'il eſt neceſſaire de bien examiner cette matiere des études, puiſque d'un coſté elle eſt fort importante, & que de l'autre elle renferme tant de difficultez. C'eſt ce qui m'a porté à traiter ce ſujet, aprés en avoir eſté ſollicité pluſieurs fois, non ſeulement par ceux qui ont droit de l'exiger de moy, mais meſme par pluſieurs de mes amis, qui ont cru que cette matiere n'ayant pas

esté encore assez éclaircie, il estoit important de l'examiner à fond.

Je sçay bien que tous n'en porteront pas le mesme jugement, & qu'il est de certains esprits delicats qui s'imaginent, que le public ne doit prendre aucun interest à tout ce qui porte en titre le nom de moines ou de choses monastiques, à moins qu'il n'en contienne la critique ou la satyre. Mais tout le monde n'est pas si difficile, & les personnes équitables jugent au contraire qu'on peut travailler utilement à éclaircir ce qui regarde l'état monastique, aprés que le plus éloquent des Peres grecs entr'autres en a entrepris autrefois si genereusement la défense. Aussi n'ay-je pas eu beaucoup d'égard à cette fausse delicatesse, & ce n'est pas ce qui m'a fait balancer quelque temps pour me determiner à cette entreprise. La difficulté que j'y voyois, & l'étenduë que je croyois qu'il luy falloit donner, ont fait beaucoup plus d'impression sur mon esprit: mais ce qui m'en détournoit le plus, est qu'un grand serviteur de Dieu qui fait aujourd'huy tant d'honneur à l'état monastique, s'est expliqué d'une maniere si noble & si relevée sur ce sujet, qu'il est mal-aisé d'y réüssir aprés luy: veu que si on suit son sentiment, il y aura peu de choses à y ajoûter: & si on s'en écarte, on court grand risque de n'être pas approuvé.

Mais peut-estre qu'il ne sera pas impossible de trouver un milieu en cette rencontre, & que l'on pourra demeurer d'accord avec luy, que si tous les solitaires estoient comme les siens, & si on estoit assuré d'avoir toûjours des Superieurs aussi éclairez que luy, il ne seroit pas beaucoup necessaire que les solitaires s'appliquassent aux études; puis qu'en ce cas leur Superieur

leur tiendroit lieu de livres, ſuivant l'expreſſion de S. Auguſtin, *Nos ſimus codex ipſorum* ; & qu'il ſuppleroit à toutes les connoiſſances, qu'ils pourroient acquerir par l'étude. Mais s'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, que toutes les communautez monaſtiques ſoient dans ce haut degré de perfection que l'on admire avec raiſon dans cette ſainte abbaye ; ou, ſuppoſé meſme qu'elles y fuſſent, ſi l'on ne peut que tres-rarement trouver, ſans le ſecours des études, des Superieurs qui ayent la capacité & toutes les lumieres neceſſaires pour les gouverner & les ſoutenir dans cette perfection ſublime : peut-eſtre trouvera-t'on qu'en ce cas, qui eſt aſſurément le plus ordinaire, les études ſont neceſſaires, tant pour pouvoir fournir aux communautez des Superieurs capables, que pour donner aux ſolitaires aſſez de connoiſſance pour y ſuppléer en quelque façon, lorſque ce ſecours leur viendra à manquer : qu'autrement les communautez tomberoient infailliblement dans l'abbatement, dans le relâchement, & meſme dans l'erreur, faute de capacité dans les inferieurs, & dans les Superieurs meſmes.

Aug. in pſal. 90. conc. 2.

Je ne croiray donc pas manquer au reſpect que l'on doit à ce ſerviteur de Dieu, ſi j'examine tout ceci dans ce Traité, que je diviſeray en trois parties. Dans la premiere je feray voir que les études bien loin d'eſtre abſolument contraires à l'eſprit monaſtique, ſont en quelque façon neceſſaires pour la conſervation des communautez religieuſes. Dans la ſeconde j'examineray quelles ſortes d'études peuvent convenir aux ſolitaires, & de quelle methode ils ſe peuvent ſervir pour s'en rendre capables. Enfin dans la troiſiéme quelles ſont les fins qu'ils ſe doivent propoſer dans ces études, & quels ſont

ſes moyens qu'ils doivent employer pour ſe les rendre utiles & avantageuſes. Peut-eſtre que ce deſſein ne ſera pas tout-à-fait inutile au public : mais en tout cas j'eſpere que tel qu'il eſt, il ſera de quelque utilité pour mes confreres, en faveur deſquels il a eſté principalement entrepris & compoſé.

PREMIERE PARTIE.

OU L'ON FAIT VOIR QUE LES études non ſeulement ne ſont pas abſolument contraires à l'eſprit monaſtique, & qu'elles n'ont jamais eſté défenduës aux Solitaires: mais meſme qu'elles leur ſont en quelque façon neceſſaires.

CHAPITRE PREMIER.

Que les communautez monaſtiques n'ont pas eſté établies pour eſtre des academies de ſcience, mais de vertu ; & que l'on n'y a fait eſtat des ſciences, qu'entant qu'elles pouvoient contribuer à la perfection religieuſe.

C'EST une illuſion de certaines gens, qui ont écrit dans le ſiecle precedent, que les monaſteres n'avoient eſté d'abord établis que pour ſervir d'écoles & d'academies publiques, ou l'on faiſoit profeſſion d'enſeigner les ſciences humaines. Pour peu que l'on ſoit verſé dans la connoiſſance de l'antiquité, on découvrira aiſément la fauſſeté de cette ſuppoſition imaginaire;

& on ſera perſuadé au contraire, que ç'a eſté l'amour de la retraitte & de la vertu, & non des ſciences; le mépris des choſes du monde & la fuite de ſa corruption, qui ont donné occaſion à ces ſaints établiſſemens. En un mot que ç'a eſté le deſir de ſuivre Jesus-Christ en abandonnant toutes ces choſes, & que ces paroles de S. Pierre que nous liſons dans l'Evangile, *Voilà que nous avons tout quitté pour vous ſuivre*; que ces paroles, dis-je, ont peuplé les deſerts & les cloiſtres de ſolitaires, comme l'a remarqué S. Bernard.

Tant s'en faut que le deſir d'acquerir les ſciences humaines ait eſté le motif que l'on a eu d'abord dans l'établiſſement des communautez religieuſes, on peut aſſurer au contraire que ces ſciences meſmes ont eſté compriſes dans le mépris que l'on y faiſoit de toutes choſes. S. Gregoire de Nazianze nous l'apprend, lorſqu'il marque les raiſons qui le porterent, auſſi bien que S. Baſile, à ſe retirer dans la ſolitude de Pont avec les ſaints moines qui y faiſoient leur demeure. J'ay conſacré à Dieu, dit ce grand homme, tout ce que je poſſedois, richeſſes, reputation, ſanté, & les ſciences meſmes que j'avois acquiſes: deſquelles j'ay tiré ce ſeul avantage, de les pouvoir mépriſer pour Jesus-Christ.

Gregor. carm. de vita ſua.

Il ne faut pas croire neanmoins qu'il ait compris dans ce mépris l'étude des ſaintes Ecritures: au contraire on doit dire qu'un des motifs de ſa retraitte, fut de s'y appliquer entierement; & il nous aſſure luy-meſme que cette application luy cauſa un extrême dégouſt des livres profanes, pour leſquels il avoit eu auparavant tant d'inclination.

Ce mépris des auteurs profanes n'eſtoit pas particulier à ceux qui s'engageoient à la profeſſion religieuſe; il

estoit commun pour lors à tous les ecclesiastiques. D'où vient que S. Gregoire de Nysse estant passé du rang des laïques à l'état ecclesiastique, & ayant quitté la fonction de Lecteur, qu'il avoit exercée quelque temps dans l'Eglise, pour s'appliquer à l'étude de la rhetorique, ce changement parut si extraordinaire & si scandaleux, que tout le monde en murmura comme d'une conduite non seulement honteuse pour luy, mais pour tout l'ordre ecclesiastique & pour toute la religion. C'est ce que S. Gregoire de Nazianze luy representa vivement dans une lettre qu'il luy écrivit sur ce sujet. Tout le monde sçait ce que S. Gregoire le Grand a écrit sur cette matiere à Didier evesque de Vienne. *Greg. Naz. epist. 43.*

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ceux qui s'engageoient à la vie monastique, renonçassent absolument à l'étude des sciences profanes: mais il y auroit lieu de s'étonner, s'ils avoient renoncé à l'étude des Ecritures saintes, qui faisoient pour lors toute la science des ecclesiastiques. Ce n'est pas que leur principal dessein fust de s'appliquer à fond à cette science: car non seulement tous n'en estoient pas capables, mais mesme ceux qui avoient toutes les dispositions pour entrer plus avant dans ces connoissances, n'en faisoient pas le principal sujet de leur application. Ils n'y donnoient communément qu'autant de tems qu'il en falloit pour nourrir leurs ames de cette manne divine, & pour y puiser les regles de la conduite qu'ils devoient tenir dans la pratique des vertus chrétiennes & religieuses, des preceptes & des conseils, qui estoient le principal, pour ne pas dire l'unique motif de leur retraite. Ils ne consideroient donc toutes les autres connoissances & toutes les sciences que par rapport à ce premier dessein: & aprés

avoir méprisé toutes celles qui estoient dangereuses ou inutiles, ils ne se servoient mesme des autres, qu'autant qu'elles pouvoient contribuer à les approcher de ce but. Il y avoit tel solitaire à qui un seul verset de l'Ecriture suffisoit pendant une ou plusieurs années pour occuper son esprit & son cœur ; & il ne croyoit pas en devoir apprendre ou mediter un autre, jusqu'à ce qu'il eût exactement pratiqué ce que prescrivoit le premier. Voilà quelle estoit la principale science des premiers solitaires, c'est-à-dire la science & la pratique de la vie penitente, du mépris du monde & de soy-mesme, l'amour & le desir des choses eternelles, en un mot toute leur science estoit la science des Saints.

C'est l'idée que se sont proposée tous ceux qui dans la suite des tems ont voulu retracer la vie toute celeste de ces grands hommes. C'estoit dans cette pensée que le bien-heureux Abbé de S. Vincent de Vulturne en Italie, Ambroise Autbert, faisoit cette priere à Dieu sur „ la fin de son commentaire sur l'Apocalypse : Qu'il plût „ à sa divine majesté de luy accorder avec la science l'étu- „ de & la pratique de la vertu : mais que s'il ne pouvoit „ avoir le bonheur de joindre l'un avec l'autre, qu'il ai- „ moit mieux passer dans l'esprit des hommes pour un in- „ sensé, que pour un sçavant sans vertu. Car enfin, ajoute „ ce saint Abbé, je n'ay pas quitté mon pays & mes pa- „ rens pour devenir sçavant, mais pour travailler à mon „ salut par la pratique des vertus chrestiennes & religieu- „ ses : *Neque enim ideo patriam parentesque reliqui, ut mihi scientiæ dona largireris : sed ut perfectione virtutum ad vi-* „ *tam æternam perduceres*. A Dieu ne plaise, poursuit-il, „ que je prenne le change : *Nolo certe hanc commutatio-* „ *nem*. Et si je ne merite pas de pouvoir joindre la doctri-

ne

ne avec la vertu, je consens de bon cœur, Seigneur, «
d'estre sans science, pourvû que je ne sois pas sans ver- «
tu : *Quod si utraque non mereor, doctrinam scilicet atque ope-* «
rationem : aufer quæso doctrinam, tantum ut tribuas operationem virtutum. Voilà quel doit estre l'esprit des solitaires & des moines. Il faut qu'ils fassent leur capital de la pratique des vertus chrêtiennes & religieuses, de la vie penitente, de la fuite & du mépris du monde & d'eux-mesmes : & qu'ils ne considerent les sciences, & mesme la science de l'Ecriture sainte, qu'entant qu'elles peuvent les rendre plus capables de parvenir à cette fin.

CHAPITRE II.

Que le bon ordre & l'œconomie qui a esté établie d'abord dans les communautez monastiques, ne pouvoit subsister sans le secours des études.

QUOIQU'IL soit vray que les études n'ont jamais esté dans les monasteres le principal but des solitaires, & qu'elles n'ayent pas esté necessaires à chaque particulier pour acquerir la perfection de son état : on peut dire neanmoins qu'il estoit impossible que sans le secours des études ces communautez pussent conserver long-tems l'ordre & l'œconomie, que les premiers auteurs de cette profession y avoient établie dés le commencement. Nous sçavons que S. Pacome en a jetté les premiers fondemens, & on peut dire qu'il porta d'abord cet état dans sa perfection. Ce fut à Tabenne, desert de l'Egypte, qu'il en fit l'établissement. Les monasteres estoient sous la conduite d'un Pere ou d'un

Abbé qui avoit ſous luy un Second, (c'eſt ainſi qu'on l'appelloit) pour le ſoulager dans le gouvernement. Un Oeconome avoit ſoin de ce qui regardoit le temporel, & il avoit auſſi ſon Second. Les monaſteres eſtoient diviſez en Maiſons, qui avoient chacunes leur Prieur. Chaque Maiſon eſtoit diviſée en pluſieurs chambres ou cellules, & chaque cellule ſervoit de retraite à trois religieux. Trois ou quatre Maiſons formoient une Tribu. Enfin il y avoit de grands monaſteres composez de trente ou quarante Maiſons, dont chacune eſtoit composée d'environ quarante religieux. Saint Pacome eſtoit comme le General de tous ces monaſteres qui compoſoient ſon Ordre, & il en faiſoit la viſite.

Palladius témoigne qu'il y avoit environ ſept mille religieux dans l'Ordre de Tabenne. C'eſt ce qui fait croire qu'il y a erreur dans la preface de S. Jerome ſur la regle de S. Pacome, où il eſt dit que ce nombre alloit juſqu'à prés de cinquante mille. On y recevoit des enfans auſſi bien que des hommes faits, outre les catecumenes que l'on y inſtruiſoit pour recevoir le baptême. On faiſoit leçon trois fois le jour à ceux qui en avoient beſoin : & tous eſtoient obligez d'apprendre au moins le nouveau Teſtament & le Pſautier. Le Prieur de chaque Maiſon faiſoit trois fois la ſemaine une conference à ſes religieux. Ces conferences ſont appellées *diſputes* ou *catecheſes*. Les religieux conferoient enſuite entr'eux de ce qui avoit ſervi de matiere à ces conferences. Enfin il y avoit dans chaque Maiſon une Bibliotheque, dont l'Oeconome avec ſon ſecond avoit le ſoin.

Reg. S. Pac. c. 139. & 140.

Ibid. c. 21.

Ibid. c. 138.

Ibid. c. 10. & Vita n. 38.

Le zele de S. Pacome ne ſe bornoit pas dans ſon monaſtere. Comme les peuples des lieux voiſins manquoient d'inſtruction, il avoit ſoin que l'Oeconome du

Vita n. 19.

monastere leur expliquast les mysteres de la foy trois fois la semaine, sçavoir le Samedy une fois, & deux fois le Dimanche. De plus à la priere de l'Evesque il bastit *Ibid.n.10.* prés de là une eglise pour de pauvres païsans, ausquels il faisoit toutes les semaines des catechismes & des lectures de l'Ecriture sainte. Nous lisons la mesme chose de S. Abraames dans Theodoret. Enfin on instruisoit les ca- *Theodoret. Hist. relig. c.17.* tecumenes dans les Maisons de S. Pacome, comme nous l'apprenons d'une lettre de Theodore son disciple, qui se trouve dans le Code des Regles. Le mesme se pratiquoit dans le monastere de Bethléem & dans plusieurs autres, comme nous verrons dans la suite.

Pour peu qu'on fasse reflexion sur cette discipline, on se laissera aisément persuader qu'il estoit impossible qu'elle pût subsister sans le secours des études. Car s'il est necessaire qu'un Curé, qui n'a sous sa conduite qu'une seule paroisse, ait de la science pour s'acquiter de son ministere : comment auroit-il esté possible qu'un Superieur, qui avoit sous luy au moins sept mille religieux, eut pû satisfaire aux devoirs de sa charge, s'il n'avoit eu les lumieres necessaires pour cela? Comment les Superieurs particuliers de chaque Maison pouvoient-ils faire trois fois la semaine des conferences des choses spirituelles, s'ils manquoient de doctrine pour fournir si souvent à ces entretiens? De plus n'estoit-il pas necessaire que les religieux particuliers qui instruisoient la jeunesse, eussent assez de sçavoir & d'intelligence pour pouvoir leur expliquer les saintes Ecritures? Est-ce une chose si aisée que d'en developper le veritable sens, & d'éviter les erreurs qui se peuvent commettre dans cette explication? Ceci paroistra d'autant plus difficile, que dans ces conferences on ne faisoit pas seulement un sim-

ple exposé des preceptes moraux qui sont renfermez dans les saintes Ecritures, mais que l'on y expliquoit aussi les difficultez qui s'y rencontrent, comme nous l'apprenons de l'auteur contemporain, qui a écrit la vie de S. Pacome:
Vita n. 36. & 37. *Scripturæ sacræ sermones iisdem exponebat, maxime si qui intellectu occurrerent difficiliores aut magis abstrusi, de Domini incarnatione &c.* Ce Saint donnoit mesme la liberté à ses disciples de luy proposer leurs difficultez, & de luy en demander la resolution : *Scripturæ alicujus solutionem disquirebant* : & ils avoient tant d'estime pour ses avis &
Ibid. n. 63. pour ses resolutions, qu'ils les redigeoient par écrit, afin que d'autres en profitassent.

Il est constant d'ailleurs que les disciples de S. Pacome ne se bornoient pas à la seule lecture de l'Ecriture sainte, mais qu'ils lisoient aussi les ouvrages des saints Peres. Il les avertissoit neanmoins de ne pas lire ceux
Ibid. n. 21. d'Origene, & mesme de ne les pas écouter si quelqu'un en faisoit la lecture en leur presence, à cause des erreurs dont ils sont infectez. Jusques-là qu'ayant trouvé un jour un volume d'Origene entre les mains d'un de ses religieux, il le jetta incontinent dans l'eau, & protesta qu'il auroit bruslé les écrits de cet auteur, s'il n'en avoit esté retenu par le respect du nom de Dieu qui y estoit écrit. Pour revenir à ses disciples, on estoit tellement persuadé dans le monde, qu'ils avoient une grande intelligence & beaucoup de facilité à bien parler, que des Philosophes vinrent exprés à Tabenne pour en
Ibid. n. 51. faire l'épreuve : *Ea de vobis fama percrebuit, quod monachi sitis qui multa & subtiliter intelligere, & sapienter profari possitis.* Theodore auquel ils s'addresserent, répondit fort sagement à l'enigme qu'un de ces Philosophes luy proposa. Le mesme Theodore estant encore jeune, S.

Pacome luy commanda un jour de faire la conference *num. 49.*
ſur le champ en ſa place : dequoy il s'acquitta ſi bien, que les anciens en eurent de la jalouſie. Voilà à peu prés quelle a eſté la diſcipline des monaſteres de S. Pacome : ce qui fait voir clairement que les études & les ſciences n'y eſtoient pas negligées.

Saint Baſile, ce grand maiſtre de la vie monaſtique, preſcrivit en partie la meſme diſcipline aux religieux qui ſuivirent ſes maximes. Car on recevoit parmi eux des enfans. On les inſtruiſoit juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de pouvoir avec maturité faire choix de l'état qu'ils vouloient embraſſer. Ce que S. Jean Chryſoſtome témoigne auſſi des monaſteres de ſon païs, comme il paroiſt par ſon troiſiéme livre de la défenſe de la vie monaſtique chap. 16. Outre cela les religieux de S. Baſile faiſoient entr'eux des conferences, & ce Saint dans la premiere de ſes lettres écrite à S. Gregoire de Nazianze, entr'autres excellens avis qu'il donne aux ſolitaires, il décrit la maniere qu'ils devoient obſerver dans ces entretiens, en évitant le deſir de l'emporter au deſſus des autres, l'oſtentation & tout air de vanité, l'eſprit de contention & de diſpute ; & conſervant toûjours beaucoup de moderation, de douceur, & d'humilité, ſoit en parlant, ſoit en écoutant leurs confreres. Il regle meſme juſqu'au ton de la voix, & veut que l'on faſſe choix des matieres dont on devoit traiter dans ces conferences. Il eſt vray qu'il borne ces matieres à ce qui regarde la pratique des vertus & l'étude de l'Ecriture ſainte : mais on peut dire auſſi que c'eſtoit pour lors l'unique étude des eccleſiaſtiques. Et il ne faut pas croire que l'on pût acquerir ſans étude les connoiſſances qui eſtoient neceſſaires pour ſoutenir ces entre-

tiens. On en peut juger par les conferences de Caſſien, leſquelles renferment une doctrine & une erudition qui n'eſt pas commune.

On ſçait bien que la pratique exacte de la vie chrêtienne & religieuſe peut conduire quelquefois des perſonnes juſqu'à un tel degré de capacité, qu'elle pourroit ſuffire pour ces entretiens, & que l'onction du ſaint Eſprit en apprend plus en un moment, que toutes les meditations & les études les plus ſerieuſes n'en peuvent acquerir par un long travail : *Mores perducent ad intelligentiam*, comme dit S. Auguſtin. Mais on ſçait auſſi que ces ſortes de graces ne ſont pas ſi ordinaires, & qu'il faut avoir beaucoup de diſcernement pour ne pas s'égarer dans ſes penſées, & pour ne pas tomber dans l'erreur, ou y faire tomber les autres. Il faut une eſpece de miracle pour n'eſtre pas expoſé à ces inconveniens ; & ce ſeroit tenter Dieu que d'abandonner le ſecours de l'étude pour acquerir l'intelligence de l'Ecriture ſainte, ſous pretexte que Dieu a accordé cette grace à quelques Saints. C'eſt ce que S. Auguſtin a fort bien remarqué dans ſon prologue ſur les livres de la Doctrine chrêtienne : d'où il infere qu'il faut s'attacher au cours ordinaire de la doctrine pour acquerir la ſcience qui nous eſt neceſſaire : *In uſu communi doctrinæ ſatius permanere*. C'eſt auſſi ce que le venerable abbé Guerric fait tres-bien voir, lorſqu'il dit que tous les Saints n'ont pas une ſcience infuſe, & qu'il faut pour l'obtenir joindre à la grace le travail & l'induſtrie : *Non omnes Sancti docentur eam, ſed illi dumtaxat, in quibus nec induſtria gratiam, nec gratia deſtituit induſtriam.*

Aug. tract. 18 in Joan.

Guerric. ſerm. 3. in Epiphan. n. 5.

Caſſien dans ſa ſeiziéme Conference nous fait voir la neceſſité que nous avons du ſecours des autres, pour

ne pas tomber dans l'illuſion en liſant l'Ecriture ſainte.
Il me ſouvient, dit l'abbé Joſeph dans cette conferen- «
ce, qu'étant jeune religieux nous avions quelquefois des «
penſées ſur l'Ecriture, dont la verité nous paroiſſoit ſi «
évidente, que nous n'en pouvions douter. Cependant «
lorſque nous en conferions avec nos freres, nous re- «
marquions que c'eſtoient quelquefois des erreurs per- «
nicieuſes. C'eſt ce qui nous doit obliger de n'eſtre ja- «
mais ſi préſomptueux, que de nous imaginer qu'on n'a «
pas beſoin de conſulter les autres: & on ne peut tomber «
dans cette preſomption ſans ſe mettre en danger de ſe «
perdre; veu que ſaint Paul, ce vaſe d'élection, cet Apô- «
tre auquel JESUS-CHRIST meſme avoit revelé ſes ſe- «
crets, declare neanmoins qu'il n'eſt venu à Jeruſalem «
que pour conferer avec les autres Apôtres touchant l'E- «
vangile qu'il preſchoit aux Gentils, & qu'il avoit appris «
de Dieu meſme dans ſes revelations. Peut-on dire aprés «
cela que des religieux, quelques ſaints qu'ils ſoient,
n'ayent pas beſoin de l'inſtruction des autres, pour évi-
ter l'erreur & l'illuſion dans la lecture & l'étude de l'E-
criture ſainte?

Saint Gregoire, ou l'auteur du commentaire ſur les Rois, qui ſemble avoir eſté fait principalement pour des moines, remarque fort bien que le demon pré-voyant l'avantage que l'on peut tirer des études, meſme des belles lettres, pour les choſes ſpirituelles, employe toutes ſes adreſſes pour nous en détourner, afin de nous empeſcher de parvenir à l'intelligence des choſes ſpirituelles : *Ut & ſæcularia neſciant, & ad ſublimitatem ſpiritualium non pertingant.* Ce n'eſt pas, comme ajoûte cet auteur, que les belles lettres par elles-meſmes ſervent de beaucoup pour l'avancement ſpirituel: mais par

Greg. lib. 5. in lib. 1. Reg. c. 3.

rapport à l'Ecriture ſainte, dont l'étude eſt ſi neceſſaire aux ames qui veulent s'élever à Dieu, elles ſont d'un grand ſecours & d'une grande utilité.

Concluons ce chapitre & diſons, que s'il eſt vray, comme on vient de le faire voir, que l'œconomie de la diſcipline monaſtique, telle qu'elle a eſté établie d'abord par les Pacomes & les Baſiles, c'eſt-à-dire lorſqu'elle eſtoit encore dans ſa premiere ferveur & pureté, ne pouvoit ſubſiſter ſans le ſecours de l'étude, on peut inferer delà que ce ſecours n'eſt pas moins neceſſaire au tems où nous ſommes. Car quoiqu'on ne reçoive plus d'enfans dans les monaſteres; ceux qui s'y engagent n'ont pas d'ordinaire aſſez de lumiere ny aſſez d'ouverture pour pouvoir profiter des lectures que leur Regle leur permet & leur preſcrit. Et comme on ne choiſit les Superieurs que du nombre de ceux qui compoſent les communautez, on ne trouvera que tres-rarement des ſujets qui ſoient capables de conduire & d'inſtruire les autres, s'ils n'ont eſté auparavant inſtruits eux-meſmes par ceux qui les ont devancez. Mais ceci merite bien d'eſtre traité en particulier.

CHAPITRE III.

Que ſans ce meſme ſecours les Abbez & les Superieurs ne peuvent avoir les qualitez neceſſaires pour le bon gouvernement.

SI les monaſteres ne peuvent ſubſiſter ſans Superieurs, on peut dire auſſi que dans la voye ordinaire il n'y peut avoir de bons Superieurs ſans ſcience. La doctrine eſt à un Superieur ce qu'eſt un guide à un voyageur,

voyageur, & la bouſſole à un pilote de navire. C'eſt pourquoy toutes les Regles anciennes, entre les qualitez qu'elles demandent dans un Abbé, mettent toûjours en paralelle la ſcience & la ſageſſe avec la bonne vie, *Vitæ merito & ſapientiæ doctrina*, comme parle S. Benoiſt. *Reg. S. Bened. cap. 64.*

Et certainement on ne comprend pás comment un Superieur peut s'acquiter de ſon miniſtere ſans le ſecours de la ſcience. Les principaux devoirs d'un Superieur ſont d'enſeigner à ſes religieux une ſaine doctrine, conforme à l'Ecriture & aux ſentimens des ſaints Peres; de les precautionner contre les erreurs, & contre les ruſes & les pieges du demon; de leur découvrir les illuſions des routes écartées pour les faire entrer dans les droits ſentiers de la vertu; d'éclaircir leurs difficultez dans toutes les occaſions qui ſe preſentent; & enfin de les reprendre, & de les porter au bien par de vives exhortations. Or comment remplir tous ces devoirs ſans capacité & ſans ſcience? Quelques-uns à la verité pourront bien avec un peu de lumiere naturelle & acquiſe avoir aſſez d'ouverture pour entendre les livres aiſez de l'Ecriture, comme les Proverbes, les quatre Evangiles, & quelques ouvrages des ſaints Peres qui ſont les plus aiſez & les plus faciles: mais de les expliquer & de les faire entendre aux autres, c'eſt ce qui ne ſe peut regulierement ſans le ſecours de l'étude. Je ſçay bien que S. Auguſtin témoigne, que pluſieurs ont vécu dans des ſolitudes ſans le ſecours des livres & meſme de l'Ecriture ſainte, la foy, l'eſperance, & la charité, dont ils eſtoient remplis, ſuppleant à ce défaut: mais il en excepte en meſme tems ceux qui eſtoient chargez de l'inſtruction des autres, *niſi ad alios inſtruendos*. Et c'eſt pour *Auguſt. lib. 1. de Doctr. Chr. c. 39.*

Reg. S. Fer. c. 30. cette raison que S. Ferreole dans sa Regle dispense l'Abbé du travail, afin qu'il ait du tems pour étudier ce qu'il doit enseigner à ses religieux.

Aussi a-t-on toûjours loüé dans un Abbé & dans un Superieur regulier la doctrine, sur tout lorsqu'elle se trouvoit jointe à la bonne vie. *Bern. epist. 306.* D'où vient que S. Bernard faisant l'éloge d'un Abbé de son Ordre, entr'autres bonnes qualitez dont il estoit doüé, remarque qu'il avoit une capacité convenable à sa charge: *Adhuc homini non deest litteratura congruens.* Et Serlon, écrivain du mesme Ordre, expliquant cette qualité plus en détail, dit que cet Abbé estoit non seulement sçavant dans la science des saintes Ecritures, mais qu'il estoit aussi habile dans les belles lettres: *Homo in scripturis sacris non mediocriter eruditus, & in liberalibus artibus sufficienter edoctus.*

Mais cette érudition paroistra encore plus necessaire dans un Abbé, si l'on fait reflexion au rang que les Abbez ont tenu presque de tout tems dans l'Eglise. Comme on assembloit souvent des Conciles, ils estoient obligez d'y assister, d'y donner leurs avis, & d'y souscrire. On en voit un exemple dans la vie de S. Pacome, *S. Pachomii Vita n. 72.* qui assista avec quelques-uns de ses religieux au Concile de Latopoli, ou deux Evesques, qui avoient esté ses disciples, se trouverent aussi, avec plusieurs autres solitaires. Saint Basile mesme témoigne que les simples moines y assistoient aussi de son tems, & il reprend le moine Chilon, de ce que s'estant fait anacorete, il s'estoit privé par ce moyen de l'avantage d'assister à ces saintes assemblées, où l'on decidoit des doutes & des difficultez qui se presentoient touchant l'Ecriture & la Theologie.

Dans la suite des tems les Abbez ont non seulement assisté aux Conciles, & y ont souscrit, mais ils y ont esté

aussi deputez au nom des Evesques qui s'en excusoient, & les y envoyoient à leurs places. On en voit plusieurs exemples dans les Conciles de France & d'Espagne au sixiéme & settiéme siecle. Dans le troisiéme Concile de Constantinople tenu contre les Monotelites, plusieurs abbez, & mesme de simples moines, y donnerent leurs suffrages; & entr'autres l'abbé Theophane en la huitiéme action produit deux témoignages, l'un de S. Athanase contre Apollinaire, l'autre de S. Augustin contre Julien : ce qui est une marque visible que ces Abbez lisoient les ouvrages dogmatiques des Peres. De plus Pierre abbé de saint Sabas de Rome presida au second Concile general de Nicée, avec Pierre archiprestre, au nom du Pape; & plusieurs autres non seulement abbez, mais qui estoient de simples religieux, y assisterent au nom de leurs evesques, comme le moine Jean avec Thomas Hegumene à la place des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem; Cyrille moine à la place de l'evesque de Gotie; Antoine aussi moine à la place de celuy de Smyrne, & plusieurs autres, outre la pluspart des Hegumenes d'Orient qui ont souscrit à la quatriéme action de ce Concile, lequel avoit confié au moine Estienne la garde des livres qu'on avoit apportez au Concile. Quelle figure auroient fait dans ces augustes assemblées des Abbez & des moines ignorans & incapables?

Enfin si on fait reflexion sur la dignité de plusieurs eglises que des moines ont possedées & possedent encore, & aux prerogatives de ces eglises, on tombera aisément d'accord, que pour gouverner dignement ces saints lieux, il faut avoir de l'acquit, il faut avoir quelque science au dessus du commun; & qu'on ne pour-

roit voir qu'avec chagrin & avec quelque indignation un Superieur ſans lettres & ſans capacité y occuper le premier rang.

On le pourra aiſément comprendre par l'exemple que je vais rapporter de l'ancienne abbaye de l'Iſle-Barbe, ſituée ſur la Saone un peu au deſſus de Lyon. Leydrade archeveſque de cette ville nous apprend dans la lettre qu'il a écrite à Charlemagne, qu'il avoit confié au ſaint abbé Benoiſt la charge de Penitencier, *poteſta-*
» *tem ligandi & ſolvendi*, que ſes predeceſſeurs archeveſ-
» ques avoient donnée aux abbez de ce monaſtere depuis
» le tems de S. Euchere, c'eſt-à-dire depuis 300. ans, avec
» le pouvoir de viſiter le dioceſe à la place de l'archeveſ-
» que, afin de maintenir la pureté de la foy catholique,
» & d'empeſcher que les erreurs ne s'y gliſſaſſent ; & de
» plus le pouvoir de gouverner l'egliſe de Lyon pendant
» la vacance du ſiege. Il falloit ſans doute que ces Prelats ſi zelez & ſi éclairez fuſſent bien aſſurez de la capacité de ces Abbez, pour leur commettre des emplois ſi importans. Nous avons encore d'autres ſemblables exemples en la perſonne de Mamert Claudien celebre abbé de Vienne en Dauphiné, que ſon frere eveſque de la meſme ville avoit fait ſon Grand-vicaire ſuivant le témoignage de Sidonius ; & en la perſonne de l'abbé Modeſte, qui exerça la meſme fonction à Jeruſalem au ſettiéme ſiecle, *Vicarius apoſtolici throni*, comme nous liſons dans Bollandus.

Bolland. 22. *Janu. pag.* 432.

Que dirons-nous des egliſes catedrales d'Angleterre & d'Allemagne, où il y avoit des communautez de moines dés le ſettiéme & huitiéme ſiecle ; des abbayes ou les ſuperieurs eſtoient abbez & eveſques tout enſemble, meſme dés leur origine, comme à Lobes en Flan-

dre, & en quelques autres? Mais je n'en dis pas davantage, de peur d'aller trop loin.

Or si l'on avoit retranché l'étude des monasteres; comment auroit-on pû trouver des religieux qui eussent la capacité suffisante pour remplir ces charges, puisque la pluspart n'en avoient pû acquerir avant leur entrée dans le monastere, où ils estoient venus jeunes; & que dans le monastere on leur auroit osté tout moyen de suppléer à ce défaut?

On peut encore ajoûter, qu'il ne suffit pas qu'un Superieur ait acquis de la science avant que de s'engager au gouvernement de ses freres, mais qu'il doit encore avoir soin de fortifier & d'augmenter ses lumieres par l'étude & par la lecture, autant que son employ le peut permettre. Quelque plein qu'il puisse estre avant son entrée, il sera bien-tost vuide, s'il n'a soin de se remplir de nouveau, & il perdra insensiblement ce qu'il avoit acquis auparavant, s'il n'a soin de cultiver son esprit par la lecture & par l'étude. Il est vray qu'il ne faut pas que sous pretexte d'étude il se dispense de procurer le salut de ceux qui sont sous sa conduite: mais il ne faut pas aussi que sous pretexte qu'il n'a pas de tems, il abandonne absolument la lecture. Il faut qu'il se dérobe de tems en tems à ses emplois & à ses occupations qui ne sont pas absolument necessaires, & qu'il retranche plûtost quelque chose de son repos, que de manquer à soy-mesme dans un devoir si important. C'est ainsi que l'ont pratiqué les saints Abbez, & entr'autres S. Bernard, lequel se reposant du soin du temporel sur son frere Gerard, donnoit autant de tems qu'il pouvoit à se remplir luy-mesme par l'oraison & par l'étude, & à composer d'excellens discours pour l'édification de ses freres. C'est ain-

ſi qu'il ſatisfaiſoit à ſa devotion, comme il le dit luy-meſme, ſans pourtant rien negliger de ce qui eſtoit neceſſaire pour le bon gouvernement de ſon monaſtere, & pour là conduite des ames dont le ſoin luy avoit eſté confié.

Bern. præfat. in homil. ſuper Miſſus eſt.

CHAPITRE IV.

Que les moines ayant eſté élevez à l'état clerical, ils ſont obligez de vacquer à l'étude.

CE que nous avons dit juſqu'à preſent de la neceſſité des études, ne regarde les ſolitaires qu'en qualité de cenobites: mais ſi nous y ajoûtons celle de clercs & de preſtres, il ſera difficile qu'on ne convienne pas qu'ils ſont obligez ſous ce nouveau titre d'avoir une connoiſſance plus étenduë. Car enfin puiſqu'ils ont eſté élevez à ce rang, il eſt juſte qu'ils ſoient doüez des qualitez qu'exige d'eux ce ſacré caractere: & ſi l'ignorance dans un eccleſiaſtique ſeculier eſt inſupportable, elle ne ſe doit point ſouffrir dans les moines qui ſont honorez du ſacerdoce. Il eſt vray qu'ils ne ſont pas obligez preciſément parlant à l'inſtruction des peuples: mais comme ils adminiſtrent les ſacremens chez eux, & qu'ils peuvent meſme eſtre élevez à la direction de leurs freres, ils ont beſoin de capacité pour s'acquiter de ces emplois; & on ſçait aſſez que faute de cette capacité, ils peuvent commettre de grandes fautes dans l'adminiſtration des ſacremens, ſur tout de la penitence: ce qui a fait dire à l'un des premiers religieux de Citeaux, qui a eu l'honneur d'eſtre le ſecretaire de S. Bernard, qu'il ne faut pas moins de ſcience que de pieté pour s'acquiter dignement de ce miniſtere, *Oportet eum eſſe*

non minus litteratum, quam religiosum: d'autant qu'un zele indiscret, & qui n'est pas reglé par la science, est plus nuisible qu'avantageux; & qu'il est impossible sans cette capacité de sçavoir proportionner les remedes aux maladies des penitens.

Nicol. Claravall. serm. de S. Andrea num. 11.

C'est pour cette raison que saint Augustin dans cet excellent traité qu'il a composé touchant l'obligation qu'ont les moines de vacquer au travail, en exemte neanmoins en certain cas ceux qui seroient ministres des autels & dispensateurs des sacremens, *Si ministri altaris, dispensatores sacramentorum.* Que si ce saint Docteur ne fait point de difficulté d'exemter en ce cas des religieux d'un exercice qu'il estime leur estre si necessaire: sans doute qu'il n'avoit garde de leur interdire en cette occasion les études qui sont necessaires pour les instruire de ce qui regarde leur ministere, quand mesme ces études ne leur auroient pas esté permises d'ailleurs en qualité de simples solitaires.

Aug. de op. monach. n. 24.

On dira peut-estre qu'ils peuvent consulter leur Superieur dans les difficultez qui se presentent. Mais outre qu'il y a cent choses que la religion du sacrement ne permet pas de découvrir à un Superieur, comment pourra-t-on estre éclairci dans ses doutes par les Superieurs, si ceux-ci manquent eux-mesmes de lumieres necessaires: & comment les pourroient-ils avoir, si l'on n'a pris soin de les instruire avant qu'ils fussent parvenus à ces emplois? Car de dire qu'il viendra toûjours assez de sujets capables en religion pour remplir ces charges, c'est ce qui n'arrive pas d'ordinaire; & ce seroit faire dépendre du hazard le bon gouvernement de la religion, que de s'attendre à une chose si incertaine.

Il est donc necessaire que les solitaires, en qualité

de prestres, soient instruits dans la doctrine de l'Eglise, autant que la necessité de leur état & de leur caractere le demande: & comme cette doctrine consiste dans la connoissance des saintes Ecritures, de la discipline, & de la tradition de l'Eglise; il faut que les moines qui sont honorez du sacerdoce, ayent une connoissance suffisante de l'une & de l'autre: comme il faut qu'en qualité de moines ils soient instruits des choses qui concernent leur état.

C'est ce qu'un pieux & zelé religieux de l'abbaye de Prom au diocese de Treves, qui vivoit du tems de S. Bernard, a tres-bien montré dans un ouvrage qu'il a composé de l'état de l'Eglise en cinq livres, qui se trou-
» vent imprimez dans la Biblioteque des Peres. Les re-
Potho lib. 2. » glemens particuliers de chaque état, dit cet auteur, ne
» peuvent préjudicier ny deroger aux loix communes &
» universelles de l'Eglise; & s'ils s'en écartent ou s'en éloi-
» gnent, ils perdent leur force & leur vigueur, comme le
» rameau qui est retranché de sa souche perd sa seve &
» devient tout sec; comme le ruisseau qui est separé de sa
» source se tarit aussitost. D'où vient que la profession
» monastique qui a ses regles particulieres, n'exemte pas
» pour cela les moines de la pratique des saints Canons, qui
» donnent la forme à l'Eglise. Car s'ils sont simplement
» moines, ils ne peuvent & ne doivent ignorer ce que les
» canons ont prescrit touchant les moines; & s'ils sont
» moines & clercs tout ensemble, ils ne sont pas moins
» obligez d'obeïr aux ordonnances que les saints canons
» prescrivent pour les clercs, qu'à la regle monastique
» dont ils ònt fait profession. S'ils ont d'un costé des
» loix qui reglent leur maniere de vivre, ils en ont aussi
» de l'autre pour les fonctions de la clericature: & ils ne

sont

ſont pas moins obligez de ſçavoir & d'obſerver les unes que les autres : *Habent enim ex regula vivendi præcepta quibus obtemperent : habent ex canonica traditione ritum miniſtrandi quem ſervent. Sic ſunt Regulæ ſuæ debitores, ut & canonum debeant eſſe obſervatores.* Enfin les moines ne ſont pas moins obligez que les autres enfans de l'Egliſe à l'obſervation des Canons : & ſi S. Gregoire a dit qu'il regardoit les quatre premiers Conciles avec le meſme reſpect que les ſaints Evangiles, la meſme raiſon qui les engage à la lecture & à la meditation des Evangiles, les engage auſſi à ſçavoir les reglemens de ces Conciles, & de ceux qui ont une ſemblable autorité dans l'Egliſe. Autrement il eſt à craindre qu'ils n'encourent la punition, dont Dieu menace les Preſtres qui negligent de ſe remplir des lumieres de la ſcience qui eſt neceſſaire à leur caractere : *Quia tu repuliſti ſcientiam, repellam & ego te, ne fungaris mihi ſacerdotio.* Oſée 4. 6.

Voilà quel a eſté le ſentiment de ce docte & pieux auteur touchant l'obligation qu'ont les moines de s'inſtruire des reglemens que l'Egliſe a faits pour les eccleſiaſtiques. Ce ſentiment eſt conforme à l'exhortation que fait Caſſiodore à ſes religieux de lire le recueil des Canons qui avoit eſté dreſſé par Denis le Petit : de peur, dit ce grand homme, que l'on ne vous blaſme d'ignorer les regles de l'Egliſe, qui ſont ſi utiles & avantageuſes : *Ne videamini tam ſalutares eccleſiaſticas regulas* CULPABILITER *ignorare.* Et il ajoûte enſuite, que pour éviter toutes les ſurpriſes que cette ignorance leur pourroit cauſer, il eſt neceſſaire qu'ils liſent auſſi les Conciles d'Epheſe & de Calcedoine, avec les epiſtres qui les ont confirmez. Ces avis ſont adreſſez indifferemment à tous les religieux de Viviers, entre leſquels ſans doute il y

Caſſiod. divin. inſtit. c. 23.

en avoit plusieurs qui n'estoient pas engagez dans les Ordres. C'est pourquoy ce témoignage est encore bien plus fort à l'égard des moines qui sont honorez du sacerdoce. Et en effet, qu'y a-t-il de plus miserable, comme dit l'abbé Tritheme en parlant à ses religieux, qu'un prestre ignorant ? puis qu'encore qu'il ne soit pas obligé de vacquer à la predication, neanmoins son caractere l'oblige à acquerir l'intelligence des Ecritures, c'est-à-dire de tout ce qui peut convenir à un ecclesiastique. C'est dans son homelie quatriéme, qui merite d'estre lûë toute entiere.

C'estoit sur ce principe que dans le monastere de Ruspe, dans lequel S. Fulgence avoit joint des clercs avec des moines, les études des uns & des autres estoient communes, aussi bien que la priere & la table : *Erat eis communis mensa, communis oratio simul & lectio.* Et mesme dans un autre monastere ou ce Saint se retira, on y élevoit des clercs pour les emplois & les dignitez ecclesiastiques : *Ecclesiasticæ dignitati multos viros idoneos nutrientes.* Gregoire de Tours nous donne assez à connoistre que les monasteres de France en son tems étoient comme des seminaires où l'on apprenoit les sciences necessaires à des ecclesiastiques, lorsqu'il dit que Merouée, fils de Chilperic premier, roy de France, aprés avoir receu la tonsure clericale par ordre de son pere, fut envoyé au monastere de S. Calais pour y estre instruit dans les regles du sacerdoce, *ut ibi sacerdotali erudiretur regula.* Il falloit donc bien que dans ces monasteres on fit profession d'y apprendre la science ecclesiastique. Et c'est pour cette raison & pour d'autres semblables, que plusieurs moines ont acquis tant de reputationpar leur doctrine & leur erudition, comme nous allons voir dans le chapitre suivant.

Vita S. Fulg. n. 43.

Ibid. n. 30.

Greg. Turon. lib. 5 c. 14.

CHAPITRE V.

Que les grands hommes qui ont fleuri parmi les moines, sont une preuve que l'on cultivoit les lettres chez eux.

COMME il n'eſt pas poſſible dans la voye ordinaire de devenir vertueux ſans une longue pratique de la vertu: on ne peut auſſi acquerir les ſciences que par l'exercice des études. Ainſi il faut bien avoüer qu'elles ont eſté en uſage dés les premiers tems dans les monaſteres, puis qu'on en a vû ſortir tant de grands hommes, qui n'ont pas moins éclairé l'Egliſe par leur doctrine, qu'ils l'ont édifiée par leur pieté.

On ne s'étendra pas ici à faire un dénombrement ennuyeux de tous ceux qui ont excellé dans l'une & dans l'autre : puiſque perſonne n'en peut diſconvenir. Neanmoins pour donner quelque jour à cette matiere, il eſt bon de luy donner un peu d'étenduë.

La premiere choſe que nous devons obſerver ſur ce ſujet, c'eſt que la pluſpart des plus grands & des plus ſçavans hommes qui ayent éclairé l'Egliſe par leur ſainteté & par leur doctrine, ou ont eſté formez dans les monaſteres, ou ils y ont vécu un tems conſiderable, & y ont compoſé une partie de leurs ouvrages. Car des quatre ſaints Docteurs que revere l'Egliſe grecque, deux ont eſté certainement religieux, ſçavoir S. Baſile, & S. Jean Chryſoſtome, ſans parler de S. Gregoire de Nazianze, duquel l'auteur de ſa vie dit, qu'il aima mieux eſtre moine que mondain; & S. Athanaſe meſme vécut quelque tems parmi les ſolitaires d'Egypte, auſquels il fit l'honneur d'écrire, & en faveur deſquels il com-

Greg. in Vita Greg. Naz.

posa la vie de S. Antoine : dequoy l'auteur contemporain de la vie de saint Pacome nous donne une preuve certaine. Nous en pouvons dire presqu'autant des saints Docteurs de l'Eglise latine, puisqu'à la reserve de saint Ambroise qui n'a pas vécu dans aucun monastere, les trois autres, S. Jerome, S. Augustin, & S. Gregoire le Grand, ont fait profession de la vie religieuse. Enfin les uns & les autres ont composé plusieurs ouvrages dans la retraite de la vie solitaire, à laquelle S. Jerome a voulu estre inflexiblement attaché, sans que le caractere du sacerdoce, qui luy fut conferé comme malgré luy, l'en ait jamais pû détacher.

Vita S. Pachomii apud Bolland. n. 63.

La seconde chose que l'on doit remarquer, est la quantité innombrable d'Evesques qui sont sortis des monasteres, tant en Orient qu'en Occident. Car comment s'est-il pû faire que tant de saints Evesques ayent eu les qualitez necessaires pour se bien acquitter de leur employ, s'ils n'avoient acquis dans les cloistres la science qu'exigeoit leur ministere ? Dira-t-on qu'étant déja tout formez dans le siecle ils ont embrassé la vie monastique ? Cela ne se peut dire au moins de plusieurs, qui y ont esté consacrez à Dieu dés leur plus tendre jeunesse, comme il est constant de S. Epiphane, de saint Attique patriarche de Constantinople, d'Alexandre evesque de Basinople, de Pallade d'Helenople, & d'une infinité d'autres entre les Grecs ; & entre les Latins cela n'est pas moins certain de S. Cesaire evesque d'Arles, de S. Donat de Besançon, de S. Boniface apostre d'Allemagne, & de quantité d'autres, que j'omets pour éviter la longueur. Plusieurs d'entr'eux sont entrez dans le cloistre lorsqu'ils ne sçavoient pas mesme lire. Ils n'en sont sortis que pour estre evesques. Il faut donc que ce

ſoit dans le monaſtere qu'ils ayent eſté formez dans les ſciences.

On en peut dire autant à proportion de ceux qui y ſont entrez dans un âge un peu plus avancé, comme à l'age de 20. ou 25. ans, n'eſtant pas poſſible qu'à cet âge ils ayent eu toute la capacité neceſſaire pour eſtre eveſques, s'ils ne l'euſſent acquiſe en ſuivant les exercices de la vie religieuſe. Or il eſt ſûr qu'à la reſerve de ceux qui ſont conſacrez à Dieu dés leur enfance, preſque tous les autres embraſſent la vie religieuſe à cet âge. Et partant c'eſt la vie religieuſe qui les a formez dans les ſciences auſſi bien que dans la vertu.

Au reſte ç'a eſté dés le premier établiſſement de la vie monaſtique que l'on a choiſi des religieux pour eſtre eveſques. Le moine Draconce avoit eſté choiſi pour cette dignité par S. Athanaſe meſme: & comme il faiſoit difficulté d'y acquieſcer, ce grand Saint luy propoſe l'exemple de ſept autres ſolitaires, qui avoient eſté tirez de leur retraite pour gouverner des egliſes en qualité d'eveſques. Du vivant meſme de S. Pacome il y avoit deux de ſes diſciples qui avoient eſté élevez à cette dignité. Les Papes bien loin de s'oppoſer à cet uſage, l'ont approuvé par leurs decretales, comme on peut voir par celles de Sirice, d'Innocent, de Boniface, & de Gelaſe. Il n'eſt pas juſqu'à l'empereur Honorius qui ne témoigne que c'eſt le mieux d'en uſer ainſi: *Ex monachorum numero rectius ordinabunt.* Il y a meſme un article dans la Regle de S. Aurelien qui juſtifie cette pratique. Enfin l'utilité que l'Egliſe a tiré de ces choix fait bien voir qu'ils eſtoient de Dieu.

Pachomii Vita n.72.

Cod. Theod.

Reg. S. Aurel. c. 46.

Mais que dirons-nous de tant de celebres écrivains, qui ont enrichi l'Egliſe & le public de leurs ouvrages,

de tant d'habiles gens, qui pour n'avoir rien laiſſé par écrit, n'en ont pas eſté moins ſçavans? Ceux-ci ne nous ſont pas ſi connus que les autres, quoiqu'il nous ſoit reſté aſſez de connoiſſance de quelques-uns, comme de S. Nil le jeune, dont je parleray *en ſon lieu. Quant aux écrivains, encore que les ouvrages de pluſieurs ne ſoient pas venus juſqu'à nous, il en reſte encore aſſez pour prouver manifeſtement que les études ont eſté de tout tems en uſage dans les monaſteres; & nous pouvons dire, qu'entre les Ecrivains eccleſiaſtiques, les moines en font une partie tres-conſiderable, dont la pluſpart ont eſté de ſaints perſonnages: enſorte qu'il n'y a point d'apparence, qu'ils ayent fait en cela rien de contraire à la pureté de la profeſſion monaſtique. On ne peut au moins avoir cette penſée de S. Ephrem, d'Iſidore de Pelouſe, de ſaint Nil l'ancien, de Caſſien, de Vincent de Lerins, de S. Maxime, d'Anaſtaſe Sinaïte, du venerable Bede, de Theodore Studite, de S. Anſelme, de S. Bernard, & de pluſieurs autres, dont la vertu & l'attachement à la vie religieuſe, n'a pas eſté moindre que la doctrine. Ainſi l'on ne peut dire avec la moindre apparence, que ç'ait eſté par une vocation extraordinaire que ces ſaints ſolitaires ſont parvenus à ce degré éminent de ſcience: au contraire il paroit hors de doute que ce n'a eſté qu'en ſuivant le cours ordinaire des études, qui ſe pratiquoient pour lors dans les communautez religieuſes.

* Chap. 15.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à faire reflexion que pluſieurs grands hommes ſont ſortis en meſme tems des meſmes monaſteres, comme de celuy de Lerins, & de celuy de ſaint Martin de Tours, duquel Severe Sulpice nous aſſure, qu'il n'y avoit point alors de vil-

le, qui ne voulut avoir un evesque tiré du nombre de ses disciples. Sans doute que ces prelats n'avoient pas moins de doctrine que de pieté ; & si ce n'eust esté que par une vocation extraordinaire qu'ils se fussent appliquez à la doctrine, le nombre n'en auroit pas esté si grand. Les choses extraordinaires ne sont pas si communes, & Dieu ne se dispense pas si facilement des loix ordinaires qu'il a établies. On peut faire la mesme reflexion sur l'abbaye de Lerins, qui dans le cinquiéme siecle donna tant de saints evesques aux eglises d'Arles, de Frejus, de Riez, & aux autres villes episcopales voisines, ensorte que S. Cesaire qui avoit esté tiré de cette sainte école pour estre evesque d'Arles, témoigne que cette isle est heureuse, d'avoir élevé tant de religieux d'un merite distingué, & d'avoir fourni tant d'excellens prelats par toutes les provinces des Gaules : *Hæc est quæ eximios nutrit monachos, & præstantissimos per omnes provincias nutrit sacerdotes.* Or c'est le monastere de Lerins qui a servi de modelle à la pluspart des monasteres de France. Et partant si les études ont esté cultivées dés le commencement dans cette illustre abbaye, les autres auront sans doute suivi cet exemple.

Cæsar. homil. 25.

On peut encore faire une autre reflexion, sçavoir que si les sciences avoient esté contre la discipline ordinaire des monasteres bien reglez de ce tems-là, on n'auroit pas loüé ceux qui se seroient distinguez des autres par l'étude. On auroit au contraire preferé ceux qui seroient demeurez dans les bornes de leur état. Or nous voyons que les Saints mesmes ont porté un jugement tout opposé. Car saint Augustin faisant le portrait des saints moines qui vivoient de son tems, dit qu'ils passoient toute leur vie dans la priere & dans les conferences,

August. de morib. eccl. c. 31. *Viventes in orationibus, in lectionibus, in disputationibus*; & qu'ils estoient non seulement tres-saints par leur bonne vie, mais aussi tres-excellens en doctrine : *Hi vero Patres non solum sanctissimi moribus, sed etiam divina doctrina excellentissimi.*

Saint Fulgence, disciple de ce saint Docteur, & maître excellent de la vie monastique dont il fit profession, estoit dans le mesme sentiment ; & au rapport de l'un de ses disciples qui a écrit sa vie, il faisoit bien moins de cas de ceux d'entre les religieux qui travailloient seulement du corps, que de ceux qui n'ayant pas assez de force pour le travail des mains, s'appliquoient à l'étude & à la lecture : *Laborantes fratres*, dit l'auteur de sa vie, *& opera carnalia indefessis viribus exercentes, lectionis autem studium non habentes, minus diligebat, nec honore maximo dignos judicabat. In quo autem fuit scientiæ spiritalis affectus, etiam si virtute corporis destitutus operari manibus numquam posset, peculiariter habebatur dilectus & gratus.* Et pour faire voir que ce n'estoit pas seulement d'une science superficielle dont ce Saint faisoit estime, mais d'une science profonde & relevée, le mesme ajoûte que saint Fulgence prenoit un singulier plaisir, lorsque dans les conferences qu'il faisoit à ses religieux, quelqu'un d'entr'eux luy proposoit des questions tres-difficiles pour exercer son esprit sublime : *Amabat autem quando coram fratribus disputabat, si quis ei quæstiones proposuisset acerrimas, in quibus excellentissimo laboraret ingenio.* Et qu'enfin ce Saint n'estoit pas content, jusqu'à ce que aprés avoir répondu à toutes les difficultez, ceux qui les luy proposoient eussent avoüé, qu'ils estoient pleinement satisfaits & éclaircis de leurs doutes : *Nec priusquam satisfactum sibi confiterentur, rationem reddere*

victus

victus tædio vel labore cessabat. Si ce ne sont pas là des marques que les études estoient en pratique & en estime dans le monastere de S. Fulgence, je ne sçay qu'elles preuves on en peut donner.

Celle que nous fournit encore l'excellent auteur de la vie du mesme saint Fulgence est tout-à-fait remarquable. Car non seulement il le louë, de ce que n'étant encore que religieux il surpassoit tous ses confreres par l'éminence de sa doctrine, mais mesme de ce qu'il excelloit en éloquence: *Fulgentius fulget super ceteros scientia mirabili, eloquentia speciali.* On ne donne pas de moindres éloges à S. Gregoire evesque d'Agrigente, & au saint abbé Platon, comme nous verrons* dans la suite. Mais il n'y a rien de plus illustre que l'éloge donné par Sidonius Apollinaris à ce sçavant religieux Mamert Claudien, dont cet auteur a composé l'epitaphe: où il le louë d'avoir esté une biblioteque vivante de « toute l'érudition grecque, latine, & chrestienne; d'avoir « esté un excellent orateur, dialecticien, poëte, predica- « teur & geometre, musicien & controversiste. Tout ce- « la fait voir clairement que les études ont toûjours esté en estime & en recommandation parmi les plus zelez & les plus saints solitaires, & que les saints Evesques bien loin de les blâmer, les ont loüez au contraire de cette application.

* *Chap.* 11. *& Part.* 2. *ch.* 4.

Sidon. lib. 4. *epist.* 11.



E

CHAPITRE VI.

Que les Bibliotheques des monaſteres ſont une preuve des études qui s'y faiſoient.

LA qualité des livres qui ſe trouvoient anciennement dans les biblioteques des monaſteres, nous fournit encore une ſolide preuve du genre des études qui y eſtoient en uſage. Car ce ſeroit une choſe fort extraordinaire, que les moines euſſent fait un grand amas de livres ſans profiter de leur lecture : *Magnæ verecundiæ pondus eſt, habere quod legas, & ignorare quid doceas.* Nous avons remarqué cy-deſſus que dans les monaſteres de ſaint Pacome il y avoit une Biblioteque. On y avoit grand ſoin d'y ranger les livres ſuivant leurs claſſes ſur des tablettes ; ce ſoin appartenoit à l'œconome & à ſon ſecond : ce qui fait voir que le nombre des livres eſtoit conſiderable : *Libri ſimiliter omnes ſuis accurate loculis diſpoſiti ad duorum quos dixi ſpectabant curam.* On ordonnoit auſſi aux particuliers d'avoir un grand ſoin des livres, comme il paroiſt par le chapitre centiéme de la Regle de ſaint Pacome, où il eſt preſcrit, que lorſque les religieux alloient à l'office ou au refectoir, perſonne ne laiſſât ſon livre ouvert : & que le Second devoit avoir le ſoin chaque jour au ſoir de conter ceux que l'on devoit renfermer dans un lieu deſtiné pour les livres d'uſage. Or comme il y avoit grand nombre de religieux dans les monaſteres de S. Pacome, que chaque Maiſon eſtoit compoſée au moins de quarante religieux, & chaque monaſtere de trente ou quarante Maiſons ; ſi chaque

Caſſiod. inſt. div. c. 16.

Vita num. 38.

religieux avoit ſon livre, & s'il en reſtoit encore aſſez pour faire une biblioteque, on peut aſſurement inferer de là que le nombre des livres n'eſtoit pas peu conſiderable.

Que ſi cela eſt vray des premiers monaſteres, on peut dire auſſi à plus forte raiſon que la meſme choſe ſe pratiqua enſuite dans ceux que l'on fonda depuis. Cela ſe peut juſtifier par le ſoin qu'avoient les premiers religieux de travailler à copier & à tranſcrire des livres. C'eſtoit là l'unique travail qui eſtoit en uſage dans les monaſteres de S. Martin eveſque de Tours : *Ars ibi, exceptis ſcriptoribus, nulla habebatur.* On louë S. Fulgence de ce qu'il pratiquoit luy-meſme excellemment cet exercice : *Fulgentius ſcriptoris arte laudabiliter utebatur ;* & on donne le meſme éloge aux ſaints ſolitaires Lucien, Philorome, & Marcel, ſans parler d'une infinité d'autres. On trouve auſſi des veſtiges de cette occupation dans la Regle de l'abbé Iſaïe, qui ne vouloit pas que le ſolitaire fiſt paroiſtre trop d'affectation à orner les livres qu'il faiſoit : *Si feceris librum, ne exornes illum : hoc quippe affectum tuum oſtendit.*

Sulp. in vita S. Mart. c. 7.

Vita S. Fulg. n. 30.

Hiſt. monaſt. d'Orient pag. 295. 441. 517.

Iſa. Reg. c. 23.

La meſme choſe ſe pratiquoit auſſi en Italie au tems que S. Benoiſt établit ſon Ordre. Car un défenſeur nommé Julien, s'eſtant tranſporté dans le monaſtere de ſaint Equice, il trouva quantité d'antiquaires, c'eſt-à-dire de copiſtes, qui tranſcrivoient des livres : *Antiquarios ſcribentes reperit.*

Greg. M. lib. 1. Dial. c. 4.

Mais rien ne juſtifie mieux cet uſage que ce que dit Caſſiodore en parlant aux moines de ſon monaſtere de « Viviers. J'avouë, dit ce grand homme, que de tous les « travaux du corps qui vous peuvent convenir, celuy de « copier les livres a toûjours eſté plus de mon gouſt que «

Caſſiod. Inſt. cap. 30.

» tout autre : *Antiquariorum mihi ſtudia non immerito forſi-*
» *tan plus placere.* D'autant plus que dans cet exercice
» l'eſprit s'inſtruit par la lecture des livres ſaints, & que
» c'eſt une eſpece de predication pour les autres, auſquels
» ces livres ſe communiquent. C'eſt prêcher de la main,
» en convertiſſant ſes doits en langues : c'eſt publier aux
» hommes dans le ſilence les paroles de ſalut, & c'eſt en-
» fin combattre contre le demon avec l'encre & la plu-
» me. Autant de mots qu'écrit un antiquaire, ce ſont au-
» tant de playes que reçoit le demon. En un mot un ſo-
» litaire aſſis dans ſon ſiege pour copier des livres, voya-
» ge dans differentes provinces ſans ſortir de ſa place, &
» le travail de ſes mains ſe fait ſentir meſme où il n'eſt
» pas : *Operatur abſens de corpore ſuo.* Pierre le Venerable écrivant à un reclus ſe ſert preſque des meſmes expreſſions pour relever ce travail, auſſibien que le venerable Guigues, cinquiéme general des Chartreux, dans ſes ſtatuts : & nous apprenons du moine Jonas, que ſaint Euſtaiſe abbé de Luxeu, ne croyoit pas que ce fût une choſe indigne de luy, que de copier des livres : non plus que S. Eſtienne le jeune.

Petrus Vener. lib. 1. epiſt. 20.

On dira peut-eſtre que les livres que l'on tranſcrivoit pour lors, n'eſtoient autres que ceux de l'Ecriture ſainte, & de ceux qui concernoit la vie monaſtique. Mais il eſt aiſé de juſtifier le contraire par ce que Caſſiodore nous a laiſſé par écrit dans deux livres des Inſtitutions, qu'il compoſa en faveur de ſes religieux. Car quoique ce grand homme n'eût autre choſe en vuë que de les inſtruire dans l'intelligence de l'Ecriture ſainte, il crût neanmoins que pour y parvenir, ſes religieux avoient beſoin d'autres connoiſſances. C'eſt pourquoy il ne ſe contenta pas d'amaſſer tous les livres qui re-

gardoient l'Ecriture ſainte, c'eſt-à-dire les livres ſaints du vieux & du nouveau Teſtament avec leurs commentaires, mais meſme il rechercha ſoigneuſement tous ceux qu'il crût pouvoir diſpoſer les eſprits à cette ſainte lecture. Dans ce deſſein il amaſſa avec beaucoup de dépenſe tous les ouvrages des ſaints Peres, de S. Cyprien, de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de S. Jerome, de S. Auguſtin, & l'extrait que l'abbé Eugipius avoit fait des écrits de ce Pere, ſans parler des Peres Grecs, dont il recommande la lecture à ceux qui en ſçavoient la langue. Outre cela il recueillit tous les hiſtoriens qu'il pût trouver qui traittoient des choſes du peuple de Dieu & de l'Egliſe, tels que ſont Joſeph, Euſebe, Oroſe, Marcellin, Proſper, les livres de S. Jerome & de Gennade touchant les ecrivains eccleſiaſtiques; & enfin Socrate, Sozomene, & Theodoret, leſquels il eut ſoin de faire rediger par Epiphane Scholaſtique en un corps d'hiſtoire, qui eſt celle que nous avons encore aujourd'huy ſous le titre d'*Hiſtoire tripartite*. Enfin il crut qu'il eſtoit neceſſaire que les religieux luſſent auſſi les Coſmographes & les Geographes, & meſme les Retoriciens, & les auteurs qui ont traité de l'ortographe, dont la lecture luy paroiſſoit utile pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte. En un mot, pour ne rien omettre de toutes ſortes de livres, il voulut meſme y rechercher les principaux auteurs de la medecine : afin que ceux qui avoient ſoin de l'infirmerie, puſſent trouver dans ces livres les moyens de ſoulager les malades.

Aprés avoir fait un détail de toutes ces ſortes de livres dont il avoit enrichi la biblioteque de ſon monaſtere de Viviers, il fait une priere à Dieu, afin qu'il éclaire l'eſprit de ſes religieux pour les rendre capables de

l'intelligence de l'Ecriture ſainte, & ſur la fin de cette priere il adreſſe ſes paroles à ſes diſciples pour les exciter à profiter des avantages qu'il leur avoit procurez afin de les auancer dans l'étude des livres divins : *Eia nunc, cariſſimi fratres, feſtinate in ſcripturis ſacris proficere, quando me cognoſcitis pro doctrinæ veſtræ copia, adjutorio dominicæ gratiæ, tanta vobis & talia congregaſſe.*

Il ne ſeroit pas malaiſé de faire voir que l'on a pratiqué ailleurs la meſme choſe dans les monaſteres les mieux reglez, tant en amaſſant des livres de toute ſorte de diſciplines, qu'en les faiſant copier. Les Biblioteques de Lerins, de Marmoutier, du Mont-Caſſin, de Bobio, de Luxeu, de Fleury, de l'une & de l'autre Corbie, de S.Remy de Reims, de Fulde, de S.Gal, de S. Emmeran de Ratiſbone, de noſtre-Dame des Ermites, & d'une infinité d'autres monaſteres en font foy. Et tout le monde demeure d'accord que l'on eſt redevable aux moines d'avoir conſervé les anciens livres par leurs ſoins & par leur travail, & que ſans eux il ne nous ſeroit reſté preſque rien, ou tres-peu de choſes de l'antiquité, tant ſainte que profane. En un mot, pour le faire court, ç'a eſté l'abbaye de Corbie en Saxe qui nous a conſervé les cinq premiers livres des Annales de Tacite, comme le témoigne Meibomius dans ſa Preface à la troiſiéme edition de Witichind : & nous aurions perdu ſans reſſource le precieux monument de Lactance touchant la mort des Perſecuteurs, donné depuis peu au public par les ſoins du ſçavant M. Baluze, ſi on ne l'avoit recouvré parmi les reſtes de la biblioteque de l'abbaye de Moiſſac en Quercy.

Il n'eſtoit pas meſme juſqu'aux Religieuſes qui ne s'employaſſent à ce pieux exercice. Sainte Melanie la jeu-

ne y reüſſiſſoit parfaitement au rapport de l'auteur de ſa vie, écrivant viſte, d'un beau caractere, & ſans faire de fautes: *Scribebat celeriter, pulcre, & citra errorem.* Les Religieuſes du monaſtere de ſainte Ceſarie, ſœur de ſaint Ceſaire archeveſque d'Arles, animées par l'exemple de leur ſainte Abbeſſe, copioient les livres ſacrez, auſſi bien que les ſaintes Harnilde & Renilde abbeſſes d'un monaſtere de noſtre Ordre en Flandre. S. Boniface apoſtre d'Allemagne prie une abbeſſe de luy écrire en lettres d'or les epiſtres de ſaint Pierre. Ajoûtez encore que de ſaintes religieuſes non ſeulement copioient des livres, ſoit pour les vendre & pour en diſtribuer l'argent aux pauvres, comme faiſoit ſainte Melanie, ſoit pour l'uſage des autres, mais meſme pour leur propre uſage; & qu'à l'imitation des religieux elles s'appliquoient auſſi aux ſciences, comme on l'a fait voir dans la Preface du troiſiéme Siecle des Saints de noſtre Ordre.

Bonifac. ep. 28.

CHAPITRE VII.

Que les études ont eſté établies par ſaint Benoiſt meſme dans ſes monaſteres.

APRES avoir montré que les études ont eſté en uſage dans les plus anciens monaſteres, il eſt tems de parler de ceux de ſaint Benoiſt, & il faut examiner, ſi ce ſaint Patriarche des moines d'Occident a ſuivi en cela l'eſprit de ceux qui l'ont devancé.

Pour en eſtre convaincu, il n'y a qu'à conſiderer quelle a eſté la diſcipline qu'il a établie dans ſa Regle, & voir ſi elle a pû ſubſiſter ſans le ſecours des études.

En premier lieu S. Benoiſt veut que dans l'élection de l'Abbé on ait principalement égard à deux choſes, S Bened. Reg cap. 64. ſçavoir au merite de la bonne vie, & à la doctrine: *Vitæ autem merito & ſapientiæ doctrina eligatur.* Et expliquant enſuite en quoy il fait conſiſter cette doctrine, il ajoûte, *Oportet ergo eum doctum eſſe lege divina, ut ſciat unde proferat nova & vetera.* Cette doctrine conſiſte donc dans une connoiſſance exacte de la loy de Dieu, tirée principalement de la ſainte Ecriture, tant du vieux que du nouveau Teſtament: enſorte que l'abbé ſoit aſſez capable pour l'expliquer à ſes religieux. Ce ſaint Patriarche demande les meſmes qualitez dans les Doyens du monaſtere, & il veut que l'Abbé qui les doit choiſir, n'ait aucun égard au rang de leur reception, Cap. 21. mais à leur bonne vie & à leur doctrine: *Et non eligantur per ordinem, ſed ſecundum vitæ meritum & ſapientiæ doctrinam.* On doit ſans doute comprendre dans cette claſſe le Prevoſt ou Prieur du monaſtere, qui en eſt la premiere perſonne aprés l'abbé. De plus le maiſtre des Novices devoit eſtre auſſi un ſage vieillard, qui fut Cap. 58. propre pour gagner les ames à Dieu, *Qui aptus ſit ad lucrandas animas:* ſans parler du Cellerier, dans lequel Cap. 31. S. Benoiſt demande beaucoup de ſageſſe, *Sapiens, maturus moribus.* Voilà pour ce qui regarde ceux qui eſtoient dans les premiers emplois du monaſtere.

Les exercices des uns & des autres eſtoient principalement l'office divin, la lecture, & le travail des mains. On accordoit à un chacun tous les jours au moins deux heures de lecture en particulier, & trois en Carême, auquel tems on diſtribuoit à chacun ſuivant ſa portée un livre Cap. 41. que l'on prenoit *dans la Biblioteque.* En tout temps on avoit grand ſoin que la lecture ſe fit exactement aux heures

heures prescrites, & il y avoit un surveillant pour voir si chacun en particulier s'acquittoit de cet exercice. Que s'il se trouvoit quelqu'un qui ne pût ou ne voulût point s'y appliquer, on luy assignoit quelqu'autre occupation, afin qu'il ne fût pas oisif.

A l'égard des livres, il est assez facile de connoistre ceux dont on accordoit la lecture aux religieux. Car aprés que S. Benoist, par un trait de sa modestie, a reconnu *Cap. 73.*
que sa Regle n'est qu'une ébauche de la perfection chrêtienne & religieuse, il ajoûte que ceux qui aspirent à la perfection, peuvent apprendre les moyens d'y parvenir dans les livres du vieux & du nouveau Testament, où il n'y a *aucune page* qui ne contienne *une regle tres-exacte de la vie chrêtienne*; & dans la doctrine des Peres de l'Eglise, *n'y ayant aucun de leurs livres qui ne nous fournissent d'excellens moyens pour nous porter à Dieu*; en un mot dans les Conferences & les Institutions de Cassien, & dans la Regle de S. Basile. Voilà quels sont les livres dont S. Benoist recommande la lecture à ses religieux, outre les expositions que les saints Peres ont faites de l'Ecriture, dont la lecture se devoit faire à Matines, principalement aux jours de Dimanche.

Joignons la vie de ce saint Patriarche à sa Regle, & nous verrons qu'il convertit à la foy par ses predications continuelles les habitans du Mont-Cassin qui estoient *Greg. lib. 2. Dial. c. 8.*
encore idolâtres: *Prædicatione continua ad fidem vocabat.*

On dira peut-estre, que ç'a esté par une vocation extraordinaire, & que la necessité tira de luy cet office de charité. Mais S. Gregoire qui rapporte ce fait, ne dit pas que cela se soit fait par une vocation extraordinaire: & comme il assure ailleurs que sa Regle est le modele de sa vie: on peut dire aussi que sa vie n'est rien *Ibid. c. 36.*

autre chose qu'une vive expression de sa Regle, & qu'en un mot il est permis à ses religieux de faire ce qu'il a fait luy-mesme, & qu'il n'a pas deffendu dans sa Regle.

Ce n'est pas ici une simple conjecture, mais une verité qui est attestée par S. Gregoire mesme. Car ce saint Pape raconte que nostre bien-heureux Pere envoyoit fort souvent de ses religieux à un village voisin du Mont-Cassin, pour faire des exhortations aux habitans qu'il avoit nouvellement convertis à la foy, & à des religieuses qui demeuroient au mesme lieu : *Crebro istuc pro exhortandis animabus fratres suos mittere Benedictus Dei famulus curabat.* Peut-on dire aprés cela que cet employ soit contraire à l'esprit de S. Benoist, & qu'il ne soit pas permis à ses disciples de l'exercer que par une vocation extraordinaire, puisque le Saint ne se contentoit pas de l'exercer luy-mesme, mais qu'il y employoit aussi indifferemment, & tres-souvent ses religieux : & ne faut-il pas avoüer que l'exemple de ce saint Patriarche & de ses disciples peuvent servir de regle à ceux qui s'étudient à suivre leurs traces ?

Cela estant ainsi, on ne conçoit pas qu'il fût possible de trouver dans les communautez, qui faisoient profession de sa Regle, des sujets capables de remplir tous les devoirs que l'on vient de marquer, à moins que les études n'y ayent esté en usage. Car comment trouver sans cela un Abbé sçavant dans les saintes Ecritures, & toûjours prest à faire des exhortations & des conferences à ses religieux ? Comment trouver des Prieurs, des Doyens & des maistres de Novices habiles, & tels que S. Benoist les demande ? Mais comment faire des lectures, au moins de deux ou trois heures chaque jour,

c'eſt-à-dire lire & entendre les ſaintes Ecritures, les ouvrages des ſaints Peres, ſans aucune ouverture? Et comment avoir cette ouverture ſans en avoir reçû aucune inſtruction? Enfin comment auroit-on pû avoir des religieux capables d'inſtruire non ſeulement la jeuneſſe qui venoit dans nos monaſteres dés l'âge de cinq à ſept ans, mais de faire meſme tres-ſouvent des exhortations à un peuple nouvellement converti? Certainement on ne conçoit pas que cela ſe ſoit pû faire, à moins que l'on n'accorde que l'on inſtruiſoit les religieux pour les rendre capables de toutes ces fonctions. Car s'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les voyes ordinaires, de bien entendre les ſaintes Ecritures ſans le ſecours d'un maiſtre, comme diſoit autrefois cet Eunuque de la Reyne de Candace au Diacre Philippe: il eſt encore moins poſſible d'en inſtruire les autres, ſans en avoir auparavant acquis l'intelligence, ou par une étude commune, ou par une étude particuliere, dont trespeu de perſonnes peuvent eſtre capables ſans le ſecours d'un maiſtre, quand on ſuppoſeroit meſme que ceux qui entroient pour lors en religion, euſſent auparavant appris les ſciences humaines dans le monde. *V. Auguſtin. lib. 9. Conf. n. 13.*

Nous voyons la pratique de ceci dans la Regle du Maiſtre, qui n'eſt qu'une eſpece de commentaire de celle de S. Benoiſt. Cet auteur qui vivoit un ſiecle aprés noſtre bien-heureux Pere, ordonne qu'aux heures deſtinées pour la lecture, les jeunes religieux ſoient inſtruits par un maiſtre habile, *Ab uno litterato litteras meditentur:* & que ceux qui eſtoient plus avancez s'appliquaſſent juſqu'à l'âge de cinquante ans à l'étude des lettres, *Ad quinquagenariam ætatem litteras meditari.* Cette étude conſiſtoit principalement dans les ſciences humai- *Regula Mag. cap. 50.*

nes & dans l'intelligence des Pseaumes, lesquels faisant le principal sujet de l'exercice des moines dans la psalmodie, estoient aussi le principal sujet de leur application. C'est pourquoy S. Benoist a ordonné que l'on donnast à cette étude le tems qui restoit tous les jours en hiver entre Matines & Laudes. Ce mesme auteur veut que pendant le travail la lecture se fasse dans quelque livre par un religieux habile, *Ab uno litterato.* De plus selon luy les religieux divisez en bandes dix à dix, devoient employer tout le tems qui restoit entre None & Vespres, à enseigner ou à apprendre quelque chose, *Alii litteras discant & doceant:* & chacun devoit rendre conte à l'abbé de ce qu'il avoit appris par cœur. On voit les mesmes ordonnances dans les Regles des saints Aurelien, Ferreole, & Isidore, & sur tout dans la Regle des solitaires au chapitre 20. ou Grimlaicus demande dans un solitaire une science exacte de l'Ecriture, de la doctrine de la Foy, de la discipline, & des canons: ensorte que non seulement il n'ait pas besoin du secours d'autruy pour son instruction, mais mesme qu'il puisse instruire les autres.

S. Bened. Reg. cap. 8.

On ne peut pas douter que l'on n'en ait usé à peu prés de la mesme maniere dans les monasteres les mieux reglez de ce tems-là. Car sans repeter ce que nous avons dit des religieux de Cassiodore; S. Gregoire qui sçavoit bien sans doute en quoy consistoit la pureté de la vie monastique, puisqu'il l'avoit honorée luy-mesme par la profession qu'il en avoit faite, se plaint écrivant à un Abbé comme d'un dereglement considerable, de ce que ses religieux ne s'appliquoient pas à la lecture: *In ipsis autem fratribus monasterii tui quos video, non invenio eos ad lectionem vacare.* S. Jean Chrysostome fait à

Greg. lib. 2. epist. 3. Ind. XI.

peu prés le mesme reproche à Stagire, de ce qu'avant la disgrace qui luy estoit arrivée, il vivoit dans une grande negligence de la lecture & des livres. Il est vray qu'il semble que S. Gregoire reduit cette lecture à ce qui regardoit la loy divine: mais on peut dire aussi qu'il n'en auroit pas exigé d'autre des ecclesiastiques: puisqu'il reprend dans un evesque l'étude des auteurs profanes. *Lib. 9. ep. 48.*

Et certainement il paroist bien par les grands hommes qui sont sortis de son monastere, que l'étude en faisoit un des principaux exercices. Car outre plusieurs evesques qu'il en tira pour gouverner differentes eglises, tels que furent Maximien qu'il établit à Syracuse, & Marinien à Ravenne: ce fut de ce monastere qu'il envoya en Angleterre de saints religieux pour travailler à la conversion de ce peuple qui estoit encore dans les tenebres du paganisme. On ne peut pas douter que ces religieux n'eussent appris dans le monastere les sciences qui sont necessaires pour de telles missions. Ces saints Religieux en mesme tems qu'ils établirent la foy chrêtienne chez les Anglois, y bastirent aussi des monasteres, ou la mesme discipline qu'ils avoient observée à Rome sous la conduite de S. Gregoire fut pratiquée. Les lettres firent une partie de cette discipline, comme nous verrons dans la suite.



CHAPITRE VIII.

Que l'on peut conter entre les causes de la décadence de l'Ordre le défaut des études & de l'amour des lettres.

Comme la bonne discipline d'un Ordre & des monasteres qui le composent, consiste en differens points d'observance qui la maintiennent; il y a aussi differentes causes qui contribuent à son relâchement & à sa decadence. La solitude, la retraite, le silence, le détachement des choses du monde & de soy-mesme, le desir de s'attacher uniquement à Dieu, concourent avec les vœux essentiels à établir ce bel ordre, que l'on voit dans les communautez monastiques bien reglées. On peut dire que dans la ferveur d'un Ordre naissant toutes ces choses se peuvent acquerir & pratiquer quelque peu de tems sans le secours des études; sur tout lorsque le premier chef de cette compagnie est une personne également éclairée & zelée : mais on peut avancer aussi avec assurance, que tout ce bon ordre ne peut subsister long-tems sans l'étude, au moins particuliere, & sans science, non seulement à l'égard des Superieurs, mais aussi à l'égard des inferieurs.

Les sentimens que Dieu répand dans nos ames par les saintes pensées & les pieux desirs, sont sujets à divers changemens & à diverses alterations. Dieu en suspend quelquefois le cours, & il veut mesme que nous contribuïons de nous-mesmes à nourrir & entretenir ces bons sentimens par la retraite & la solitude, par le silence, par les bonnes lectures & par la priere. Il est vray que son onction nous suffit; mais cette onction est

paſſagere, & n'eſt pas meſme accordée à tous; il faut y ſuppléer par les voyes ordinaires que Dieu a établies, qui ſont celles que je viens de marquer.

Or comment garder long-tems la retraitte, la ſolitude & le ſilence ſans le ſecours de l'étude ? On ne peut pas toûjours vacquer à la contemplation & à la priere: Ce don n'eſt pas accordé à tout le monde. L'oraiſon meſme & la contemplation ont beſoin d'eſtre nourries & entretenuës par de pieuſes penſées & de ſaintes affections que l'on puiſe dans la lecture: *Fomenta fidei de ſcripturarum interlectione.* Sans ce ſecours l'oraiſon eſt ſeche & languiſſante, & devient ennuyeuſe; la retraite & le ſilence inſupportables: & il faut chercher au dehors de miſerables conſolations dans de vains entretiens & dans les creatures, parce qu'on eſt privé de celles que Dieu communique aux ſaintes ames qui ne s'occupent que de luy.

Tertull. lib. 2. ad Uxorem.

Trithem. orat. 5. in Capit. vulpe I.

On dira peut-eſtre que le travail peut ſuppléer au défaut de l'étude. Mais le travail meſme a beſoin d'onction pour eſtre fait religieuſement. Travailler ſans pieté, c'eſt peu de choſe; & la pieté ne peut s'entretenir regulierement ſans le ſecours des bonnes lectures. Ces lectures doivent eſtre proportionnées à la portée des eſprits. Des livres ſpirituels ſimples peuvent ſuffire à des eſprits ſimples & mediocres: mais ceux qui ont plus d'étenduë, ont beſoin d'une lecture plus forte & plus relevée. Il leur faut une matiere proportionnée à leur capacité: autrement ces eſprits deviennent languiſſans, & s'abbattent facilement. Il faut donc quelque choſe de plus relevé pour les maintenir dans leur aſſiette naturelle; & il n'y a que l'étude jointe à la pieté qui puiſſe les ſoûtenir.

Lorſque cet étude s'eſt affoiblie dans les monaſte-

res, on y a vû ſuivre la diſſipation, les vains entretiens, le commerce avec le monde; & de ce commerce on a vû naiſtre la ruïne totale de l'eſprit monaſtique. C'eſt ce qu'ont remarqué la pluſpart de ceux qui ont traité de la decadence de noſtre Ordre. Deux choſes, dit l'abbé Tritheme, ont contribué à la gloire de noſtre Ordre, la ſainteté, & la ſcience des Ecritures ſaintes: mais ces deux choſes ayant eſté negligées, l'Ordre eſt tombé dans le deſordre: *Hæc ubi neglecta ſunt, mox Ordinem ad ima deduxerunt.* Dans cette mer orageuſe ou les vents des tentations ſoufflent de toutes parts, dit ce grand homme, nous avons pour barque la ſcience des Ecritures. Quiconque ne ſe veut pas ſervir de cette barque, eſt ſubmergé dans l'abyſme des eaux. Or par la ſcience des Ecritures cet auteur entend non ſeulement l'Ecriture ſainte, mais meſme toutes les autres connoiſſances qui peuvent nous aider à l'intelligence de l'Ecriture ſainte.

Trithem. in orat. 2. & 3. in Capit. gen.

Claude Deſpence a ſuivi & meſme copié Tritheme. Le Cardinal Turrecremata remarque douze grands inconveniens qui naiſſent du défaut d'études dans les monaſteres. Jacques le Fevre d'Eſtaples dans ſon epiſtre ſur le Pſeautier à cinq verſions qu'il a publié, aſſure que depuis que l'étude des ſaintes lettres a manqué dans les cloiſtres, les monaſteres ſe ſont perdus de fond en comble, la devotion s'eſt éteinte, la religion & la pieté ont eſté aneanties, & enfin les religieux ont fait un miſerable échange des choſes ſpirituelles pour les temporelles, & de la terre pour le ciel. Guillaume de Malmeſbury eſt allé encore plus loin: car il attribuë le ravage que firent les Danois dans l'Angleterre, & ſur tout dans les monaſteres, aux deſordres des moines, & en particulier

Deſpence Digr. in Epiſt. ad Tit. p. 12. Turrecrem. in Reg. S. Bened. c. 48. tract. 114.

Guill. Malmesb. lib. 1. de Reg. Angl c. 3.

culier au peu de ſoin qu'ils eurent de cultiver les lettres : *Oblivio litterarum.* Ce ſentiment eſt tout-à-fait conforme à celuy du moine Evagrius, dont les maximes ſont rapportées dans le Code des Regles, ou il dit que c'eſt la ſcience qui eſt le ſoutien & l'appuy de la diſcipline monaſtique ; & que cette défenſe eſtant une fois emportée, elle tombe entre les mains de ſes ennemis, qui la diſſipent comme des larrons : *Converſationem monachi cuſtodit ſcientia : qui autem ab ea diſcedit, incidit in latrones.* On pourroit encore rapporter le témoignage de pluſieurs autres auteurs qui ont eſté dans le meſme ſentiment: mais ce que nous avons dit peut ſuffire, & ce que nous allons ajoûter dans le chapitre ſuivant ſervira à l'appuyer.

Cod. Reg. Append p. 36.

CHAPITRE IX.

Que dans les differentes reformes qui ſe ſont faites de l'Ordre de ſaint Benoiſt, on a toûjours eu ſoin d'y rétablir les études.

NOus avons vû ci-devant, que l'étude des lettres faiſoit une partie de la diſcipline dans les monaſteres d'Italie, d'Angleterre & d'Allemagne. On peut voir la meſme choſe dans ceux de France, ſur tout depuis le rétabliſſement de la diſcipline qui s'y eſt faite du tems de Charlemagne par les ſoins de cet Empereur, & par le zele du ſaint abbé Benoiſt d'Aniane. Il ſuffit de rapporter ici la lettre circulaire que ce grand Prince, dont les ſoins s'étendoient ſur toutes choſes, écrivit tant aux Eveſques qu'aux Abbez de ſon Empire, telle qu'elle ſe trouve dans le ſecond tome des Conci-

les de France, comme addressée à l'abbé de Fulde.
Concil. to. 2. pag. 121.
» Nous souhaitons, dit ce Prince, que vous soyez aver-
» ti, que dans le dessein que nous avons pris de rétablir
» le bon ordre dans les eglises cathedrales & dans les mo-
» nasteres, nous avons crû qu'outre la pratique exacte de
» la discipline reguliere & de tout ce qui peut contribuer
» à y faire refleurir la religion dans les mœurs, il estoit à
» propos d'y rétablir l'étude des lettres, afin que chacun
» s'y applique suivant sa capacité: *Consideravimus utile esse, ut episcopia & monasteria nobis Christo propitio ad gubernandum commissa, præter regularis vitæ ordinem atque sanctæ religionis conversationem, etiam in litterarum meditationibus, eis qui donante Domino discere possunt, secundum uniuscujusque capacitatem, docendi studium debeant impendere.* Ce Prince apporte deux raisons de cette ordon-
» nance. La premiere est, qu'il est bien-seant que ceux qui
» menent une vie reguliere & conforme aux regles des
» bonnes mœurs que la religion prescrit, soient aussi ca-
» pables de parler d'une maniere sage & reglée : & que
» ceux qui s'efforcent de plaire à Dieu par leur bonne vie,
» puissent aussi édifier les autres par leurs bons discours:
Qualiter sicut regularis norma honestatem morum, ita quoque docendi & discendi instantia ordinet & ornet seriem verborum: ut qui Deo placere appetunt recte vivendo, ei etiam placere non negligant recte loquendo. La seconde raison qui porta ce Prince à faire ce reglement est, qu'il s'estoit
» apperçû par les lettres mal digerées qu'on luy addres-
» soit quelquefois des monasteres, que les belles lettres
» y estoient negligées; & qu'il estoit à craindre que l'on
» y manquât de l'ouverture qui est necessaire pour l'in-
» telligence des saintes Ecritures. Que faute de cette in-
» telligence, il estoit difficile qu'on ne tombât dans des

erreurs de ſentimens, qui ſont bien plus à craindre que «
les fautes que l'on commet contre la pureté du langage: «
Unde factum eſt ut timere inciperemus, ne forte ſicut minor erat in ſcribendo prudentia, ita quoque & multo minor eſſet, quam recte eſſe debuiſſet, in ſanctarum ſcripturarum ad intelligendum ſapientia. Et bene novimus omnes, quia quamvis periculoſi ſint errores verborum, multo periculoſiores ſunt errores ſenſuum. Enfin il conclut ſa lettre en exhortant les abbez auſſi bien que les eveſques, à ne point negliger les études des belles lettres, afin que ceux qui ſont ſous leur conduite, ſe rendent par ce moyen capables de parvenir à une parfaite connoiſſance des Ecritures ſaintes, qu'on ne peut entendre comme il faut ſans ce ſecours, à cauſe des figures & de certaines expreſſions, dont l'intelligence dépend de la retorique: ſentiment qu'il avoit appris de S. Auguſtin dans ſes livres de la Doctrine Chreſtienne.

Voilà en abregé ce que contient la lettre de cet Empereur, ſur laquelle on peut faire pluſieurs remarques: mais on ſe contentera d'obſerver, qu'elle eſt addreſſée aux Abbez des monaſteres de noſtre Ordre auſſi bien qu'aux Eveſques. Et partant que cet Empereur ne demandoit pas moins des religieux que des chanoines & des clercs des catedrales, qu'ils s'appliquaſſent aux études; & que bien loin que l'on crût pour lors que les études contribuaſſent au relâchement des moines, on eſtoit perſuadé au contraire, qu'elles eſtoient neceſſaires pour renouveller & conſerver en eux la pureté des mœurs & des ſentimens.

Ce fut enſuite de ce reglement que l'on rétablit les écoles dans les eveſchez & dans les monaſteres; & que dans ceux-ci il y en eut de deux ſortes: les unes inte-

rieures pour les religieux : les autres exterieures pour les ſeculiers, afin que ceux-ci ne fuſſent pas meſlez parmi les religieux. On recevoit dans ces écoles exterieures les clercs des eveſchez. D'où vient que Theodulphe eveſque d'Orleans ordonna, que les clercs de ſon dioceſe ſe fiſſent inſtruire ou dans les écoles de ſon egliſe catedrale, ou de celle de Meun, ou enfin dans les écoles de S. Benoiſt de Fleury, qui eſt une celebre abbaye de nôtre Ordre dans ce dioceſe.

On dira peut-eſtre, que ces ſentimens eſtoient bons dans la bouche d'un Empereur, qui n'avoit en cela que des vûës politiques, & qui ne connoiſſant pas aſſez la pureté de la vie monaſtique, vouloit établir dans les monaſteres des écoles, bien moins pour l'avantage particulier de ces Maiſons, que pour l'utilité publique : mais que ceux qui jugeoient des choſes monaſtiques ſuivant la veritable idée qu'on en doit avoir, avoient bien d'autres penſées ſur cela.

Il eſt vray que Charlemagne peut avoir eu quelque vûë politique dans ce reglement : mais il paroiſt aſſez, que le principal motif qui le portoit à le faire, eſtoit l'utilité particuliere des monaſteres & des religieux, dont il vouloit procurer la reforme. Les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon ordonnance, font voir ceci clairement à tous ceux qui voudront prendre la peine d'y faire un peu de reflexion : car on ne croit pas qu'on ſe doive étendre davantage là deſſus.

Mais pour faire voir que les perſonnes qui eſtoient les plus éclairées & les plus zelées pour la perfection de la vie religieuſe, eſtoient pour lors dans le meſme ſentiment touchant la neceſſité des études, on n'a qu'à faire attention ſur la vie de Benoiſt abbé d'Aniane, que

l'on peut considerer comme l'un des premiers & des plus zelez reformateurs de nostre Ordre en France. On ne peut dire que ce saint Abbé n'ait pas esté bien instruit de la veritable perfection de l'état monastique, puisque c'est luy qui fit le recueil que nous avons de toutes les Regles anciennes, dont il composa une concordance avec celle de S. Benoist. Sa vie estoit aussi une parfaite expression de ce qu'il y avoit eu de plus édifiant dans les anciens moines, comme il est aisé de s'en persuader par la lecture de ce que Smaragde son disciple nous en a laissé par écrit. Voyons donc un peu ce que ce grand homme a pensé des études.

Il eut grand soin, dit l'auteur de sa vie, de recueillir « toutes les pratiques anciennes des monasteres, pour les « faire observer dans les siens, c'est-à-dire dans presque « tous les monasteres de l'empire de Charlemagne, dont « il fut établi comme le reformateur general : & entre « autres choses il établit des chantres, il instruisit des lec- « teurs & des maistres, & il eut soin d'avoir des gens ha- « biles dans la grammaire & dans la science de l'Ecritu- « re : du nombre desquels plusieurs furent tirez pour gou- « verner des eveschez : & enfin il amassa un grand nombre « de toutes sortes de livres, dont il composa les biblio- « teques de ses monasteres. *Monasteriorum salubres consue- « tudines didicit, suisque eas tradidit monachis observandas. Instituit cantores, docuit lectores, habuit grammaticos, & scientia scripturarum peritos, librorum multitudinem congregavit.* On observa la mesme discipline en ce tems-là dans les autres monasteres de France, comme nous le verrons dans le chapitre 11.

S. Bernon & S. Odon établirent au siecle suivant la reforme de Cluny sur la mesme idée que celle qu'avoit

euë le saint abbé Benoist : & il paroist certain que c'est cet Eutice, dont il est parlé dans la vie de S. Odon, où nous lisons que ses disciples furent comme les premiers instituteurs de cette Congregation naissante. Pierre de Poitiers a remarqué que les Abbez qui l'ont gouvernée, ont fait de tout tems profession des lettres : *Scribendi studium*, dit cet auteur, *speciali prærogativa Cluniacenses Abbates temporibus antiquis obtinuerunt* ; & on peut assurer, que ces Abbez ont inspiré les mesmes sentimens à leurs religieux, comme il seroit aisé de le prouver. Or il est remarquable, que bien que les religieux de Citeaux au commencement de leur reforme ayent fait quantité d'objections contre ceux de Cluny, qu'ils pretendoient s'estre départis de l'exacte pratique de la Regle & de la perfection monastique, ils ne se sont jamais récriez contre l'usage des études, qui se pratiquoit alors dans toute la Congregation de Cluny. On n'a qu'à lire l'apologie que saint Bernard a écrite au sujet des differents qui estoient entre ces deux illustres Corps ; & les lettres de Pierre le Venerable, par lesquelles il répond aux objections de ceux de Citeaux, & je suis assuré qu'on n'y trouvera rien qui favorise cette pretention.

CHAPITRE X.

Suite du mesme sujet, où il est parlé de la reforme de Citeaux, & de l'institution de l'abbaye du Beç, & des Chartreux.

MAIS ceux de Citeaux n'avoient garde de reprendre dans les moines de Cluny les études des sciences, puisqu'ils ne les rejettoient pas eux-mesmes, eux, dis-je, qui s'estoient engagez à rétablir la pureté

de la discipline monastique en observant la Regle à la lettre. Comme ce point est important pour le sujet que nous traitons, il est besoin de luy donner quelque étenduë.

Pour se convaincre de l'estime que ceux de Citeaux dés leur origine avoient pour les sciences, on n'a qu'à faire reflexion en premier lieu, que dés le commencement de leur institut, ils remirent en usage le travail des anciens solitaires, qui consistoit à copier des livres. Car il est certain que dans tous les monasteres de cet Ordre, cet exercice d'abord fut extrêmement pratiqué. On n'a qu'à lire ce que Nicolas de Clairvaux, secretaire de S. Bernard, a laissé par écrit luy-mesme dans sa 25. lettre, où il décrit son cabinet ou sa cellule, qu'il appelle *scriptoriolum*, où il copioit des livres. Cette cellule estoit à costé de la biblioteque de Clairvaux, ou il y avoit toutes sortes de livres, que les religieux lisoient avec soin, *Sub castigata disciplina singillatim aperiunt*, non pour faire parade d'une vaine science, mais pour s'exciter à la componction & à la pieté, *Non ut eventilent thesauros scientiæ suæ, sed ut dilectionem, compunctionem eliciant & devotionem*. On voit encore à Citeaux plusieurs de ces petites cellules, où les copistes & les relieurs de livres travailloient : & le grand nombre de livres qui restent dans les plus celebres monasteres de cet Ordre en France, comme à Citeaux, Clairvaux, Pontigny, Longpont, Vauluisant, font foy de ce que l'on avance ici. Il y avoit, & il y a encore dans ces biblioteques de toutes sortes de livres, & principalement tous les ouvrages des Peres, tant ceux qui regardent les dogmes, que ceux qui traitent precisément de la pieté : & on sçait que c'est de la biblioteque de Clairvaux que le P. Vignier a tiré

l'ouvrage parfait de S. Auguſtin contre Julien, qui n'eſt pas aſſurément tant un ouvrage de pieté, que de dogme ou de controverſe. Les religieux de ce ſaint lieu liſoient donc pour lors ces ſortes de livres, & il n'y avoit apparemment que les ouvrages de vers, dont la lecture ne fut pas approuvée parmi eux, comme on le peut recueillir d'une lettre de Nicolas de Clairvaux: *Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.*

Nicol. ep. 15.

On peut rapporter à ce ſujet la lettre que ce meſme Nicolas écrivit au nom de ſon Prieur à Philippe, prevoſt de l'egliſe de Cologne, & chancelier de l'Empereur, qui avoit pris la croizade, pour le prier de laiſſer aux religieux de Clairvaux ſa biblioteque qui eſtoit remplie de toutes ſortes de livres, leſquels n'eſtoient pas aſſurément deſtinez pour des religieux, mais pour un illuſtre eccleſiaſtique, qui eſtoit engagé dans les affaires du monde.

Nicol. ep. 29.

Que ſi l'on dit que ceux qui eſtoient capables, pouvoient à la verité lire les livres de doctrine en leur particulier, mais qu'on n'en faiſoit pas profeſſion par des exercices publiques: On répond qu'il importe peu à noſtre ſujet, qu'ils ſe ſoient rendus capables par des études particulieres, ou par des études reglées, pourvû qu'on accorde que l'application aux ſciences, & principalement à celles qui conviennent à des eccleſiaſtiques, leur ait eſté permiſe.

Et comment le pourroit-on nier, veu que l'on permit au jeune Prince Oton auſſitoſt aprés ſa profeſſion qu'il fit à Morimond vers l'an 1127. c'eſt-à-dire tout au commencement de l'Ordre, d'aller à l'Univerſité de Paris pour y étudier non ſeulement les humanitez, mais meſme la philoſophie & la theologie : ou il ſe rendit ſi capable

Manriq. Annal. ad ann. 1127. c. 2. n. 8.

capable qu'il fut depuis non moins illuſtre par ſes écrits & par ſa dignité d'eveſque de Friſingue, que par ſa naiſſance. Il eſt vray que cela n'avoit pas eſté pratiqué avant luy: mais enfin cela ſe fit avec les permiſſions ordinaires des Superieurs; & on ne voit pas ny que les autres Peres de l'Ordre, ny que S. Bernard meſme qui a tant écrit contre la ſortie d'Arnaud abbé de Morimond, ſe ſoient jamais récriez contre cet exemple d'Oton, quoique celuy-ci n'ait pas traité noſtre Saint trop favorablement dans ſon hiſtoire.

V. Bernard. epiſt. 2. & ſeq.

On ne dit rien ici de la fondation des Colleges de Paris, de Toloſe & autres, qui furent établis depuis pour y recevoir les religieux de l'Ordre qui venoient pour étudier dans les Univerſitez : d'autant que ce n'a eſté que dans le ſecond ſiecle de l'Ordre que ces Colleges ont eſté établis & baſtis ; & par conſequent dans un tems, ou l'on pourroit dire que l'on s'eſtoit déja écarté de la premiere pureté de la diſcipline. Et meſme ce ne fut pas ſans beaucoup de contradiction que celuy de Paris fut commencé.

Mais on ne peut nier au moins que l'on n'ait permis dans le commencement à ceux que l'on jugeoit capables, de compoſer des livres, & de les donner au public. Il eſt vray qu'il falloit avoir pour cela une permiſſion expreſſe des Superieurs : mais il n'en falloit pas pour étudier en ſon particulier, & pour ſe rendre capable de les compoſer. On ſçait ſur cela l'exemple admirable que nous a donné l'abbé Guerric. Ce ſaint homme eſtant preſt de mourir, & faiſant une recherche exacte de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre ſon devoir, il fit reflexion qu'il avoit compoſé & rendu public un livre de ſermons, qui ſont ſi pleins de pieté &

d'onction, & qu'il l'avoit fait sans la permission du Chapitre general, laquelle estoit necessaire pour cela: *Recordatus est libelli sermonum quem fecerat, simulque memoriæ occurrit Patres statuisse, nullum absque generalis Capituli licentia libros facere debere.* Sur cela estant entré dans une sainte indignation contre luy-mesme, il s'accusa en public de ce défaut d'obeïssance, & pria qu'on brulât sur le champ ce livre de sermons, qu'il regardoit comme le fruit de sa desobeïssance. Ce qui fut executé ponctuellement: mais comme on avoit d'autres copies que celle qu'il avoit reservée, ces pieuses productions de ce saint Abbé sont heureusement venuës jusqu'à nous.

Exord. mag. Cist. lib. 3. cap. 8.

On peut juger encore de l'application qu'eurent les premiers Peres de cet Ordre aux lettres saintes par ce que fit S. Estienne III. abbé de Citeaux dés l'an 1109. dix ans seulement aprés l'établissement de ce premier monastere de l'Ordre: c'est-à-dire par la diligence qu'il apporta pour la correction de la Bible, dont l'original se garde encore aujourd'huy à Citeaux. Car ayant amassé plusieurs manuscrits de la Bible, & s'étant apperçu qu'un des exemplaires qu'ils avoient, estoit extrêmement different des autres, non seulement dans la version, mais mesme dans quelques additions qui ne se trouvoient pas dans les autres, il fit venir plusieurs Juifs habiles pour corriger ce qui regardoit le vieux Testament; & aprés avoir examiné tout avec grand soin, il ordonna que l'on bifferoit ces additions particulieres qui se trouvoient principalement dans les livres des Rois, & que ceux qui transcriroient à l'avenir cette Bible, omettroient ces additions. Et cette ordonnance paroist encore aujourd'huy à la teste de cet exemplaire de la Bible qui se gar-

de à Citeaux, & ſe trouve à preſent imprimée à la fin du premier volume de ſaint Bernard de la derniere edition. Il eſt viſible que des gens qui au commencement d'un Ordre naiſſant s'appliquent à rétablir le texte de l'Ecriture ; qui aſſemblent des Juifs pour le faire avec plus de lumiere & d'aſſurance, n'ont pas entierement renoncé à l'étude des lettres & à ce qui regarde l'érudition ; & il ne faudroit pas d'autre preuve pour cela que cet exemple de critique dans un auſſi ſaint abbé qu'eſtoit Eſtienne, qui eut l'avantage de recevoir S. Bernard à Citeaux, & que l'on peut conſiderer comme le premier Fondateur de ce grand Ordre.

Enfin pour ne pas m'étendre davantage ſur ce point, S. Bernard ſe declare luy-meſme en faveur des études dans un de ſes ſermons ſur les Cantiques. Car aprés avoir dit au commencement du ſermon 36. que pluſieurs Saints, & les Apoſtres entr'autres, avoient fait de ſi grandes choſes ſans le ſecours des ſciences humaines, il ajoûte, qu'il eſt bien éloigné de pretendre par là blâ- « mer les études des ſciences humaines : veu qu'il ſçait que « ces ſciences ont eſté fort utiles à l'Egliſe, tant pour l'é- « tabliſſement de la doctrine, que pour la refutation des « hereſies : *Videar fortaſſe nimius in ſuggillatione ſcientiæ, & quaſi reprehendere doctos, ac prohibere ſtudia litterarum. Abſit. Non ignoro quantum Eccleſiæ profuerint, & proſint litterati ſui, &c.* Il repete encore la meſme choſe au ſermon ſuivant, & dit qu'il ne pretend pas blâmer la ſcience des lettres, pourvû qu'elle ait pour fondement l'amour de Dieu & l'humilité, appuyée ſur la connoiſſance de Dieu & de ſoy-meſme ; & qu'il eſt avantageux que cette ſcience ſoit telle, qu'elle puiſſe ſuffire non ſeulement pour s'éclairer ſoy-meſme, mais auſſi pour éclai-

rer & inſtruire les autres, *Ut poſſit etiam alios erudire.*

Et il ſemble qu'on n'ait pas droit de répondre, que S. Bernard ne parle pas ici des études des religieux en particulier, mais des études en general. Car il eſt certain qu'il compoſoit ces ſermons pour ſes religieux, & qu'il les prononçoit en leur preſence : & que s'il avoit pretendu leur interdire les ſciences, il les auroit diſtingué des autres eccleſiaſtiques. Mais comme il ſe contente en cet endroit de donner des regles pour rendre les études utiles & avantageuſes pour le ſalut; on a droit de conclure, qu'il ne les a pas deſapprouvées dans les moines, non plus que dans les eccleſiaſtiques.

L'abbé Gilbert qui a ſi bien pris l'eſprit & la pieté de S. Bernard dans la continuation qu'il a faite des ſermons ſur les Cantiques, s'explique en pluſieurs endroits de ſon ouvrage en faveur de la ſcience, & condamne l'ignorance, ſur tout dans les prelats. Il ſe plaint dans plus d'un endroit de certains Superieurs, qui ne travaillent pas aſſez à ſe rendre capables de parler avec facilité & avec force des choſes ſaintes; & de ce qu'ils s'appliquent davantage aux affaires temporelles qu'à l'étude des Ecritures ſaintes. Il attaque principalement certains Abbez, qui ne ſe contentant pas de demeurer dans l'ignorance, avoient encore la temerité de blâmer ceux qui en ſçavoient plus qu'eux, & par un excés d'envie & de jalouſie, taxoient du nom de ſtupidité & de folie ou de vanité l'application de leurs confreres à la doctrine & à la ſcience: *Propria non contenti inſcitia, contemnunt aliorum ſcientiam, & invidi æſtimatores ſapientiæ ſtudia ſtoliditatem interpretantur, ſobriam ſubtilitatem inſaniæ vel jactantiæ denigrant nota &c.*

Gilleb. ſerm. 16. num. 4.

Id. tract. 7. p. 1. n. 6.

Ce meſme auteur approuve auſſi le travail de ceux

qui reduisoient par écrit leurs pensées ; & mesme les conferences, ou l'on traitoit de l'intelligence des Ecritures saintes : *Bonus aquæ motus, disputatio & exagitatio sacræ paginæ :* quoy qu'il approuve aussi la défense qui avoit esté faite dans son Ordre, de ne rien composer sans la permission du Chapitre general. Et il ajoûte, que cette precaution, qu'il appelle *surabondante*, a esté utilement établie. Car quoy que quelques-uns se fussent servis utilement de la permission generale, d'autres en auroient aussi sans doute abusé, en abandonnant les exercices de leur profession & de leur employ, pour s'appliquer entierement à ce qu'on n'exigeoit pas d'eux : *Ne aliquibus utiliter indulta licentia, aliis præsumptionis temerariæ scandalum fiat : simul ne quis dum in onere sibi non imposito occupatur, otietur ab imposito.* Cet auteur n'a donc pas pretendu que ce reglement de l'Ordre de Citeaux ait esté necessaire absolument pour les moines : mais seulement pour les precautionner contre le mauvais usage, que quelques-uns auroient fait d'une permission generale. Voilà pour ce qui regarde la reforme de Citeaux.

On ne doit pas omettre en cet endroit le celebre monastere du Bec en Normandie, fondé par le saint abbé Herluin, duquel sont sortis tant de religieux éminents en pieté & en doctrine, tels qu'un Lanfranc, tels qu'un S. Anselme, tous deux depuis archevesques de Cantorbery, lesquels n'ont pas eu moins de soin de cultiver dans leur monastere les lettres que la vertu, dont ils estimoient qu'elles estoient l'appuy & le soûtien.

Cette mesme discipline se répandit dans les autres monasteres de Normandie, sur tout à S. Estienne de Caën sous Lanfranc, à S. Evroul, au Mont saint Michel,

à Fescan, à Troarne, à la Croix saint Leufroy: & ce fut dans ces deux derniers que furent élevez Durand & Guimond, qui ont si bien écrit touchant le tres-saint sacrement de l'Eucharistie contre Berenger, d'où il paroist qu'on enseignoit mesme les belles lettres dans tous ces monasteres. Cela se justifie par une epistre que S. Anselme a écrite à Maurice son disciple & religieux, auquel il conseille de lire Virgile & les auteurs profanes, exceptez ceux où il se trouvoit des endroits contraires à la pureté & à l'honnesteté. Tant ces grands hommes estoient persuadez, que les études mesme des belles lettres estoient avantageuses aux religieux.

Anselm. lib. 1. epist. 55.

C'a esté aussi le sentiment de ceux qui ont reformé les monasteres d'Angleterre au dixiéme siecle. Car ayant tiré du monastere de Fleury la pratique exacte de la Regle, ils obligerent le venerable Abbon religieux de cette abbaye de passer en Angleterre, pour y rétablir l'étude des sciences & des lettres.

Enfin il est si vray que les plus zelez reformateurs de la profession monastique qui estoient pour lors, ne croyoient pas que les études fussent contraires à son ancien esprit, que les Chartreux mesme dés leur origine s'y sont appliquez. On ne peut douter que le venerable Guigue, qui a le premier redigé par écrit les Statuts de ce saint Ordre, n'ait esté un homme tout rempli du premier esprit de son fondateur. Cependant il paroist par sa conduite, que non seulement il estoit fort habile, mais mesme qu'il instruisoit ses religieux, autant que leur profession le pouvoit permettre, dans la science des Peres & dans la doctrine ecclesiastique. Nous avons une lettre qu'il addresse aux religieux de la Chartreuse de Durbon, dans laquelle il fait une critique exacte des

epiſtres de S. Jerome, diſtinguant les veritables d'avec celles qui eſtoient ſuppoſées : & il veut que l'on mette cette cenſure à la teſte des exemplaires qui contenoient les lettres de ce ſaint Docteur : afin que ceux qui les liroient, n'y fuſſent pas trompez.

On voit auſſi par une lettre que Pierre le Venerable, abbé de Cluny, luy écrit, que ce pieux ſolitaire luy avoit demandé la communication des ouvrages de pluſieurs ſaints Peres pour les faire copier. Il eſt parlé dans cet epître non ſeulement des vies de S. Gregoire de Nazianze & de S. Jean Chryſoſtome, mais meſme de l'écrit de S. Ambroiſe contre le prefet Symmaque, du commentaire de S. Hilaire ſur les pſeaumes, de l'ouvrage de S. Proſper contre Caſſien, & des epiſtres de S. Auguſtin & de S. Jerome. Ce qui fait voir que ces ſaints ſolitaires ne ſe contentoient pas de la lecture des ſeuls ouvrages de pieté que les Peres ont compoſez, mais qu'ils s'appliquoient auſſi à ceux qui avoient eſté écrits pour la défenſe de la religion chrêtienne & de la doctrine de l'Egliſe.

Pet. Ven. lib. 1. ep. 23.

Mais afin de remonter juſqu'à la ſource de ce ſaint inſtitut, l'abbé Guibert, qui en a vû & décrit l'origine dans le premier livre de ſa vie, témoigne que bien que les premiers Chartreux fiſſent profeſſion d'une pauvreté fort exacte, ils avoient neanmoins un grand zele pour faire de riches biblioteques : afin de ſuppléer par l'abondance du pain ſpirituel à l'étroite abſtinence qu'ils s'étoient preſcrite pour la viande corporelle : *Cum in omnimoda paupertate ſe deprimant, ditiſſimam tamen bibliothecam congerunt. Quo enim minus panis hujus copia materialis exuberant, tanto magis illo qui non perit, ſed in æternum permanet, cibo opere inſudant.* Il eſt hors de doute que ces riches biblioteques eſtoient compoſées de li-

Guibert. lib. 1. de vita ſua cap. 10.

vres doctrinaux auſſi bien que de livres ſpirituels, comme nous venons de remarquer : & partant que ces ſaints ſolitaires faiſoient leurs lectures des uns & des autres.

Guillelm. epiſt. ad Frat. de Monte Dei.

Que ſi ces ſaints religieux, leſquels, ſuivant le témoignage d'un pieux & ſçavant auteur de ce tems-là, ont fait refleurir en Occident la ferveur & le premier eſprit de ces admirables ſolitaires d'Egypte, ſe ſont appliquez à la lecture des ouvrages de doctrine ; on ne doit pas trouver mauvais, que les Benedictins en uſent de meſme : veu que d'ailleurs dans toutes les reformes que l'on a faites de leur Ordre on a toûjours eu ſoin de rétablir cette pratique, comme je viens de le faire voir.

CHAPITRE XI.

Que les academies ou colleges qui ont eſté de tout tems dans les monaſteres de l'Ordre de ſaint Benoiſt, ſont une preuve manifeſte que les études y ont toûjours eſté approuvées.

APRES tout ce que nous venons de dire, il ſemble qu'il ſoit inutile d'apporter encore d'autres preuves pour le ſujet que nous traitons ici : mais neanmoins il n'eſt pas poſſible d'en omettre une fort ſolide & qui ſaute aux yeux : c'eſt que les differentes academies ou colleges qui ont eſté de tout tems dans l'Ordre de S. Benoiſt, font voir clairement qu'on y a toûjours fait profeſſion des lettres.

Cette preuve ſe peut aiſément tirer de ce que nous avons dit cy-devant, que comme on recevoit dans nos monaſteres de jeunes enfans, tant ceux qui eſtoient offerts à Dieu par leurs parens, & eſtoient cen-

ſez religieux, que ceux qui y demeuroient ſeulement pour un tems pour y eſtre inſtruits & élevez : auſſi y avoit-il deux ſortes d'écoles, dont les unes s'appelloient interieures, qui eſtoient deſtinées pour les religieux ; les autres exterieures pour les externes. Mais il eſt bon de deſcendre un peu plus en détail.

Pour commencer par le Mont-Caſſin, quoique nous n'ayons rien de particulier ſur ce ſujet avant la deſtruction qui en fut faite par les Lombards peu d'années aprés la mort de S. Benoiſt, on peut neanmoins juger que les lettres y eſtoient cultivées dés ce tems-là, tant par la raiſon generale que nous venons de rapporter, que par quelques raiſons particulieres. Les vers que Marc diſciple de noſtre ſaint Pere a compoſez de ſa vie, eſt le ſeul témoignage qui nous ſoit reſté de ce tems-là, & quiconque prendra la peine de les lire, jugera aiſément qu'il y a peu de poëtes du moyen âge qui ait fait de meilleurs vers. Paul Diacre qui vivoit il y a neuf cens ans, les a loüez, & Pierre Diacre aſſure que ce Marc eſtoit diſciple de ſaint Benoiſt. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'il eſtoit religieux du Mont-Caſſin, comme il le témoigne luy-meſme : & il n'eſt pas moins certain que S. Maur & S. Placide ont eſté élevez dés leur enfance par S. Benoiſt avec pluſieurs autres enfans de leur qualité, c'eſt-à-dire des premieres familles de Rome. Aprés le rétabliſſement de cette illuſtre abbaye faite par l'abbé Petronax, les études y furent auſſi rétablies, & Paul Diacre, qui avoit eſté ſecretaire de Liutprand roy des Lombards, s'eſtant retiré dans ce ſanctuaire, y enſeigna les lettres à ſes confreres. On n'a qu'à conſulter le livre que Pierre Diacre a compoſé des hommes illuſtres du Mont-Caſſin pour eſtre

convaincu que l'étude des lettres y avoit continué jusqu'au douziéme siecle.

Les moines qui furent envoyez par S. Gregoire en Angleterre, y bâtirent des monasteres pour y enseigner la vertu & les lettres en mesme tems. Ce fut dans celuy de S. Pierre de Cantorbery que Benoist Biscope apprit la discipline monastique, qu'il établit depuis dans les deux monasteres qu'il fonda, ou le venerable Bede fit profession de toutes les sciences, qu'il enseigna à ses freres dans son monastere, & mesme aux seculiers dans l'Eglise d'Yorc. S. Adelme & plusieurs autres suivirent son exemple.

Cette mesme discipline se répandit dans tous les monasteres, tant ceux qui estoient plus anciens, que ceux qui furent bastis dans la suite, comme Glastenbury, S. Alban, Malmesbury, Croyland & autres: & ce fut dans l'un de ceux-ci que S. Boniface, l'apostre d'Allemagne, fut élevé dés l'âge de cinq ans, & qu'il y apprit les sciences, qu'il fit depuis enseigner luy-mesme dans Fulde & dans Fritislard, qui furent deux des premieres & des plus illustres academies d'Allemagne avec celle d'Hirsfeld, où il y eut dés les commencemens 50. religieux. Ce fut presque en mesme tems que fleurirent celles de S. Gal, de Richenaw, & de Prom, où a vécu l'abbé Reginon; & quelque tems aprés celles de S. Alban de Mayence, de S. Maximin, & de S. Mathias de Treves, de Medeloc, & d'Hirsauge. Tritheme a donné la succession des Maistres qui ont enseigné les lettres dans cette derniere. Il faut encore ajoûter à toutes ces academies celle de Schafnabourg, ou à fleuri le celebre chronographe Lambert, moine de cette abbaye.

En mesme tems que les sciences commençoient à

fleurir en Angleterre avec la religion, il y avoit auſſi de celebres academies en France. Témoins celles de Fontenelle ſous S. Vandrile & S. Anſbert, celle de Fleury ſous la conduite du bien-heureux Mommole, illuſtrée depuis par Adrevald, Aymoin, Abbon & autres: celle de Lobbes ſous S. Urſmer, & enſuite ſous Ratherius, Folquin, Herigere, & leurs ſucceſſeurs. Ce fut dans les huitiéme & neuviéme ſiecles & les ſuivans que fleurirent celles d'Aniane & de S. Corneille d'Inde ſous le ſaint Abbé Benoiſt: celle de Corbie en France ſous les Adelards, les Walas, les Radberts, les Ratrams, ſans parler de celle de Corbie en Saxe qui ne fut gueres moins illuſtre; celle de Ferrieres ſous le ſçavant Abbé Loup: celle de ſaint Germain d'Auxerre ſous Heric maiſtre du petit Lothaire fils de Charle le Chauve, & de Remy, fameux profeſſeur luy-meſme au ſiecle ſuivant: celle de S. Mihiel en Lorraine ſous l'abbé Smaragde, c'eſt-à-dire du tems de Louis le Debonnaire, & enfin pour le faire court, celles de Gemblou, du Bec & de S. Evroul, deſquelles ſont ſortis une infinité de perſonnes illuſtres. On peut voir ſur ce ſujet ce qu'en ont écrit M. de Launoy dans ſon livre *de Scholis*, & M. Joly chanoine de Paris dans ſon traité *des Ecoles*.

Ces academies ſe ſont continuées & perpetuées dans nos monaſteres dans la ſuite des tems, ſujettes aux alterations de l'Ordre, tantoſt fleuriſſantes, tantoſt abbatuës, tantoſt relevées, ſuivant le cours & le ſort de la diſcipline. On voit encore aujourd'huy l'Univerſité de Saltzbourg entre les mains des Peres Benedictins; des Profeſſeurs du meſme Ordre dans les Univerſitez de Salamanque & de Doüay; & des Seminaires dans la Congregation de ſaint Maur en France, & dans

celle de saint Placide en Flandre.

Joly chap. 17. " Monsieur Joly remarque fort judicieusement, qu'il
" semble qu'une des premieres vuës que S. Benoist ait euë
" dans son institution, a esté l'étude des lettres saintes,
" estimant qu'un tel exercice estoit la source & l'entre-
" tien de la pieté chrêtienne. En quoy il ne fit que sui-
" vre & imiter les anciens moines d'Orient, dont la plus-
" part se retiroient du monde dans la solitude, afin d'a-
" voir plus de loisir pour vacquer à l'étude de la philoso-
" phie chrêtienne.

Sans remonter jusqu'au tems de S. Gregoire de Nazianze, de S. Basile & de S. Chrysostome, dont je parleray * cy aprés, il suffit pour faire voir cette conformité de dire un mot du maistre de S. Jean de Damas, appellé Cosme, né en Italie, lequel ayant appris avec la vie monastique toutes les sciences humaines, retorique, dialectique, arithmetique, geometrie, musique, astronomie, theologie, se plaignoit de ce qu'il ne trouvoit personne en Syrie, où il avoit esté emmené captif, pour luy faire part de ce qu'il sçavoit, comme nous lisons dans la vie de S. Jean de Damas, qui apprit de luy toutes ces sciences.

* Chap. 15.

Enfin S. Gregoire, qui depuis fut evesque de Gergenti, n'eut pas d'autre maistre dans la grammaire, la poësie, la retorique & la philosophie, qu'un fameux solitaire, auquel il avoit esté adressé par Macaire patriarche de Constantinople. Tant il est vray que dans l'Orient, aussi bien que dans l'Occident, les moines faisoient profession des belles lettres, qu'ils joignoient à l'étude de l'Ecriture sainte & de la vertu.

Si l'usage universel de tous les tems justifie les études parmy les moines, on peut dire que l'évenement

n'a pas moins justifié cet usage dans le public : veu que ç'a esté par le moyen de ces academies monastiques que les lettres se sont conservées & sont parvenuës jusqu'à nous, comme il seroit facile de le prouver, si tout le monde ne convenoit pas sur ce sujet. J'en diray neanmoins quelque chose à la fin de cette premiere Partie.

CHAPITRE XII.

Que ny les Conciles, ny les Papes n'ont jamais défendu les études aux moines, mais au contraire qu'il les y ont obligez.

SI les études avoient esté si contraires à l'esprit monastique, il ne se pourroit faire que l'on ne se fût récrié contre un usage qui a esté pratiqué dans tous les siecles depuis l'établissement de la vie solitaire. Mais bien loin qu'on y ait trouvé à redire, j'ay déja montré que les Peres avoient approuvé cet exercice : & nous allons voir que les Conciles & les Papes y ont obligé les moines.

Nous avons un reglement qui a esté fait sur ce sujet au Concile general de Vienne tenu l'an 1312. sous le pontificat de Clement V. Voici les termes de ce reglement qui est rapporté dans les Clementines : *Rursus ut ipsis monachis proficiendi in scientia via opportuna non desit, in singulis ipsorum monasteriis, quibus ad hoc suppetunt facultates, idoneus teneatur magister, qui eos in primitivis scientiis instruat diligenter.* Le fondement sur lequel est appuyée cette ordonnance, est sans doute l'étude de l'Ecriture sainte. Car le Concile jugeant avec raison, que cette science est necessaire aux moines, & qu'elle ne se peut acquerir sans le secours d'autres connoissances, il or-

Clement. lib. 3. tit. 11. § 8.

donne qu'il y aura dans chaque monaſtere un maiſtre pour apprendre aux religieux *les ſciences primitives*, ſans leſquelles on ne peut entendre comme il faut les Ecritures ſaintes.

Benoiſt XII. confirma depuis cette ordonnance de Clement V. & expliqua ce que ſon predeceſſeur, ou plûtoſt le Concile de Vienne, avoit entendu par ces *ſciences primitives.* Car aprés avoir dit qu'il commandoit que cette ordonnance fut exactement obſervée, il ajoûte qu'il vouloit que non ſeulement dans chaque monaſtere, mais meſme dans les prieurez, où il y auroit du revenu ſuffiſant, on y entretint un maiſtre pour inſtruire les religieux *dans les ſciences primitives*, c'eſt-à-dire, comme il l'explique incontinent aprés, *dans la grammaire, la logique & la philoſophie :* enſorte neanmoins que l'on n'admettroit point de ſeculiers avec les religieux en qualité d'écoliers: de peur que par ce commerce la corruption du ſiecle ne s'inſinuât dans l'eſprit des moines. De plus ce meſme Pape ordonne qu'aprés les études de philoſophie, on inſtruiroit auſſi les religieux dans la ſcience du droit divin & humain, c'eſt-à-dire du droit canonique, ſous lequel il comprend auſſi ſans doute la theologie.

On pourroit encore rapporter d'autres ſemblables reglemens de Conciles & de Papes pour l'établiſſement des études parmy les moines. Car il eſt hors de doute, que les Papes ont favoriſé ces ſortes d'établiſſements dans l'Ordre de Citeaux, par exemple, comme nous l'apprenons des anciens Statuts de cet Ordre, dans leſquels il eſt ordonné, que pour le reſpect qu'on doit aux Papes & aux Cardinaux qui ont eſté les principaux promoteurs des études dans l'Ordre, *Pro reverentia domini*

D. ſt. 8. c. 4.

Papæ & Cardinalium, qui fuerunt studiorum nostrorum præcipui promotores; les études qui avoient esté établies dans les colleges de Paris, d'Oxfort, de Montpellier, de Tolose, de l'Etoille, & ailleurs, y seroient inviolablement conservées à l'avenir. Ce qui ne se peut entendre du reglement du Concile de Vienne, puisque ce Statut est beaucoup plus ancien, estant compris dans un recueil des anciens Statuts des Chapitres generaux, lequel recueil fut fait l'an 1289. vingt-trois ans avant ce Concile.

Ces colleges avoient esté établis pour y recevoir les religieux que l'on envoyoit étudier dans les Universitez: en quoy certes il y a beaucoup plus d'inconvenient, que dans les études qui se font dans les monasteres. Car quoique les religieux dans ces colleges demeurent ensemble separez des seculiers, neanmoins le commerce qu'ils sont obligez d'avoir avec eux pour leurs études, ou pour prendre les degrez, les engage dans des occasions ausquelles il est difficile de ne pas respirer l'air du monde, & de ne pas étouffer par consequent insensiblement l'esprit monastique qui en doit estre si éloigné.

Nous avons une lettre de S. Anselme, pour lors abbé du Bec en Normandie, touchant un religieux de S. Pierre sur Dive, qui avoit esté envoyé à Paris pour y étudier, & qui faisoit pour ce sujet sa demeure dans le monastere de S. Magloire, *Qui propter scholas moratur apud Parisium, & conversatur in monasterio sancti Maglorii.* C'estoit sans doute pour étudier dans les ecoles publiques que ce religieux estoit allé à Paris, mais à condition qu'il demeureroit dans un monastere. Ce qui fait voir l'antiquité de cet usage dans nostre Ordre.

Anselm. lib. 2. epist. 14.

Nous en avons la pratique dans les siecles suivans à Cluny, à Marmoutier, à la Chaise-Dieu, & ailleurs:

& Arnauld de saint Astier entr'autres, lequel d'abbé de Tulles en Limosin fut fait premier evesque de cette ville, ordonne dans les Statuts qu'il a faits l'an 1320. que pour l'honneur & l'avantage de son eglise, on envoyera six religieux de son chapitre dans quelque Université celebre, *Ad sollemnia studia*, pour y étudier en Theologie ou en Droit Canon. C'est ce qui s'apprend de l'Histoire de cette ancienne abbaye composée par le sçavant M. Baluze, qui nous fait esperer de la donner bien-tost au public.

Le Concile provincial de Cologne tenu l'an 1536. fit aussi quelques reglemens fort utiles pour les études des moines. Le premier est, que dans chaque monastere il y ait une personne pieuse & sçavante pour y enseigner la Loy de Dieu aux jeunes gens : & que l'on exente des offices bas & ravalez ceux que l'on trouvera plus disposez aux lettres & à la contemplation. Le second reglement est, qu'il y aura dans chaque monastere un predicateur pieux & sçavant, pour exciter les esprits au mépris & au détachement du monde. Le troisiéme, que l'on pourra envoyer quelques-uns des jeunes religieux, qui auront de bonnes dispositions d'esprit & de mœurs, dans les Universitez publiques & catholiques pour y étudier en theologie : ensorte neanmoins qu'ils ne pourront demeurer que dans les communautez religieuses sous les yeux de leurs maistres : de peur que sous pretexte des études ils ne prennent un esprit tout contraire à celuy de leur profession : *Ne bonis ac rectis studiis destinati, mores minime monasticos imbibant ac contrahant.*

A l'égard de ce dernier article, le Concile se sert d'un terme qui n'est pas si fort que dans les autres. Car au lieu que dans les deux precedens il dit absolument qu'il faut

faut avoir un maiſtre & un predicateur: il dit dans celuy-ci que l'on ne fera pas choſe deſagreable au Concile, *Neque nobis diſplicuerit*, d'envoyer quelques jeunes religieux d'eſperance dans les Univerſitez; montrant par là une grande difference entre les études qui ſe font dans les monaſteres, d'avec celles qui ſe font dans les Univerſitez; celles-ci n'eſtant que ſimplement permiſes, & les autres eſtant abſolument neceſſaires.

Un des reglemens que le ſaint Concile de Trente a fait touchant les études des moines, eſt, que dans les monaſteres ou on le pourra commodément, il y ait une étude reglée de l'Ecriture ſainte, & que les abbez qui negligeront de le faire, y ſeront contraints par les eveſques des lieux. Il n'a pas deſapprouvé les autres études qui peuvent rendre capables les ſolitaires de celle de l'Ecriture: & comme il a permis poſitivement les études qui ſe faiſoient dans les Univerſitez, pourvû que les religieux étudians demeuraſſent dans leurs monaſteres; on peut bien juger par là qu'il n'a pas crû que les études fuſſent contraires à la pureté de l'état monaſtique, dont il a ſi fort ſouhaité le rétabliſſement & la reforme.

Conc. Trid. Seſſ. 5. cap. 1.

Seſſ. 25. c. 4. de reform.

Ibid. c. 5.

Voilà les principaux reglemens qui ont eſté faits de tems en tems par l'Egliſe touchant les études des moines, & on ne voit pas qu'il s'en trouve aucun de formel, qui leur en interdiſe l'exercice, ny qui témoigne que le relâchement des monaſteres ſoit venu de l'application aux lettres. On n'a qu'à lire ſur cela les differentes ordonnances des Conciles, tant du neuviéme & du dixiéme ſiecle, que des ſuivans: & on verra que les Conciles attribuent ce relachement tantoſt aux troubles de la guerre, & au défaut de bien pour vivre

qui en resultoit; tantost aux abbez seculiers, tantost aux mauvaises dispositions, soit de propos deliberé, soit de negligence, ou de paresse, ausquelles les moines s'abandonnoient, *Alios studio, nonnullos desidia*, comme parle le Concile de Verneüil de l'an 844. ou l'on oppose le mot de *studio* à celuy de *desidia*, pour marquer un propos deliberé & une malice affectée, un dessein formé, comme l'a traduit M. Lancelot dans la seconde edition du Traité de l'Hemine, & non pas pour marquer l'étude.

CHAPITRE XIII.

Où l'on examine les inconveniens qui se peuvent rencontrer dans les études des moines.

CE n'est pas que l'on pretende qu'il ne puisse y avoir quelques inconveniens dans les études qui se font dans les monasteres par le mauvais usage de ceux qui s'y appliquent: mais ou ne s'en trouve-t-il pas? On abuse de tout: & ne peut-on pas dire qu'il y en a encore plus dans le défaut de science? C'est ce qu'il faut examiner presentement, & voir en premier lieu, quels sont les desavantages que l'on peut craindre de l'étude.

Le premier est, que la science est opposée à cet esprit d'humilité & de penitence, qui fait l'essentiel de la profession monastique: que la science cause de l'enflure & de l'élevement suivant l'Apostre: qu'outre la vanité elle produit la curiosité, la dissipation & les contestations, choses qui doivent estre entierement bannies des monasteres.

Il eſt vray que la ſcience peut cauſer l'élevement & l'enflure du cœur, & que cela n'arrive que trop ſouvent, lorſqu'elle n'eſt pas precedée ou accompagnée de l'exercice de la vertu, ſur tout de la charité & de l'humilité chrêtienne. C'eſt pourquoy il eſt neceſſaire avant que les religieux ſoient appliquez à l'étude, que l'on ait eu grand ſoin de les former dans la pratique de la vertu ; & il faut retirer des études ceux qui n'en font pas un bon uſage : mais on ne croit pas qu'il faille pour cela en défendre l'exercice univerſellement aux autres. On voit des ignorans ſuperbes & vains auſſi bien que des ſçavans, & il arrive aſſez rarement qu'une perſonne qui a beaucoup de lumiere, tombe dans ces excés de vanité, auſquels ſont ſujets quelquefois ceux meſme qui n'ont que de tres-mediocres connoiſſances : *Ignorantia plures habet ſuperbos quam humiles.* Mais enfin je veux que la ſcience ſoit expoſée à la vanité & à l'élevement : faut-il l'abandonner pour cela, & ne peut-on pas apporter de remede à ce défaut ? Si cela eſt, il faut que tout le monde évite la ſcience comme un écueil, puiſque tous les Chrêtiens ſont obligez de fuïr la vanité. Ecoutons S. Auguſtin, cet humble & admirable Docteur de la veritable ſcience : *Scientia, ait Apoſtolus, inflat. Quid ergo? Scientiam fugere debetis, & electuri eſtis nihil ſcire potius quam inflari ?* A quoy bon inſtruire les ignorans, pourſuit S. Auguſtin, ſi l'ignorance eſt preferable à la ſcience ? *Ut quid vobis loquimur, ſi melior eſt ignorantia quam ſcientia ?*

Trithem. Orat. 5. in Capit.

Aug. ſerm. 354. n. 2.

On ne peut rien dire ſur cela de plus juſte que ce qu'écrit en general l'auteur de la continuation des Eſſais de Morale ſur l'epiſtre du troiſiéme Dimanche d'aprés Paſque, touchant les talens de ſcience & autres

» ſemblables qui ſont en eſtime dans le monde. On
» pourroit peut-eſtre dire, que perſonne ne ſe doit met-
» tre en peine d'acquerir ces talens, parce qu'y ayant un
» bien certain à ne les avoir pas, & beaucoup de danger
» à les avoir, l'experience faiſant voir que la pluſpart du
» monde en abuſe, la condition de ceux qui ne les ont
» pas, eſt beaucoup meilleure que celle de ceux qui les
» ont; & l'on conclura de là que ces maximes vont à in-
» troduire une pareſſe & une ignorance generale parmi
» les hommes. Mais la concluſion ſeroit mal tirée, &
» tout ce que l'on en doit conclure, c'eſt que de ſoy-
» meſme un homme ſe doit tenir plus heureux de n'avoir
» pas de talens que d'en avoir; & que s'il eſtoit à ſon
» choix, il devroit plûtoſt prendre le parti de n'avoir rien
» qui luy attirât de la reputation dans le monde, que d'a-
» voir des talens éclatans, qui frappent l'eſprit & les yeux
» des hommes. Mais la veritable morale eſt, que les hom-
» mes ne doivent point croire que cela ſoit à leur choix.
» C'eſt Dieu qui donne le commencement des talens par
» les qualitez naturelles qu'il donne à chacun. Celuy qui
» les a reçûës, doit ſe croire obligé d'en uſer ſelon les re-
» gles de Dieu; puiſqu'il luy en doit rendre conte. Et
» pour en uſer de cette ſorte, il ne faut pas s'en croire
» ſoy-meſme, mais conſulter des perſonnes deſintereſſées
» & des directeurs éclairez. Que ſi ces directeurs voyant
» d'une part l'extrême neceſſité de l'Egliſe ou de l'Eſtat,
» & de l'autre les talens naturels de quelqu'un qui luy
» donnent moyen de rendre ſervice à l'un & l'autre: il eſt
» alors plus dangereux à cette perſonne de negliger ces ta-
» lens, que de s'appliquer ſerieuſement à les perfectionner.
» Il faut encore conſiderer que ce qui eſt plus ſûr en
» ſoy, ne l'eſt pas à l'égard de tout le monde: parce qu'il

y a des diſpoſitions qui rendent certaines vertus com- « me impoſſibles. Il eſt plus ſûr en ſoy de ne s'engager « point dans les emplois qui ont beſoin de talens : mais il « y a des perſonnes à qui la vie particuliere eſt ſi dange- « reuſe , qu'il vaut mieux pour eux de tâcher d'acquerir « les talens qui rendent capables des emplois, que de de- « meurer dans une eſpece d'oiſiveté, qui eſt ſouvent join- « te à beaucoup de vices. Entre les inconveniens il faut « choiſir les moindres, & il y en a ſouvent moins dans la « vie laborieuſe que l'on meine en travaillant à acquerir « les qualitez que le monde eſtime, qu'à couvrir ſa pareſ- « ſe naturelle par une fauſſe humilité, qui donne ſouvent « entrée à toutes ſortes de vices. La privation humble des « talens qui ne déregle point l'ame, eſt peut-eſtre plus « eſtimable que les talens meſmes : mais il n'y a rien de « pire que cette meſme privation, quand elle rend l'ame « brutale, & que ſans l'humilier elle fait ſeulement qu'on « ſe contente de vivre dans l'oiſiveté & la pareſſe. Cet « endroit m'a paru ſi beau & ſi à propos au ſujet que nous traitons ici, que je n'ay pû m'empeſcher de le rapporter tout entier, laiſſant aux lecteurs l'application qu'il eſt aiſé d'en faire par rapport aux moines.

C'eſtoit dans cette penſée que S. Auguſtin écrivant à l'abbé Eudoxe & à ſes religieux, aprés les avoir exhortez à demeurer fortement attachez aux pratiques de leur eſtat, les avertit en meſme tems de ne pas rechercher par un eſprit d'ambition les emplois de l'Egliſe, mais auſſi de ne les pas rejetter ſous pretexte de repos & de retraitte, lorſque Dieu les y appelleroit, & que cette ſainte Mere auroit beſoin de leur ſecours : *Nec elatione avida ſuſcipiatis, nec blandiente deſidia reſpuatis, ſed miti corde obtemperetis Deo.*

Aug. epiſt. 47.

Pour revenir à l'objection, il est juste de bannir des cloistres les curiositez, la dissipation, les contestations: mais si l'on fait un bon usage de l'étude, elle doit produire des effets tout contraires à ces dereglemens. Une étude religieuse doit avoir pour but la science de l'Ecriture sainte, le bon usage du tems & des lectures que les moines sont obligez de faire, la connoissance & la pratique de la vertu, le reglement du cœur, l'éloignement du monde, & l'amour de la retraite, de la solitude & du silence. Il faut condamner toute autre fin des études qui ne suppose pas celles-ci, ou ne s'y rapporte pas, & sur tout à l'étude de l'Ecriture sainte, laquelle estant bien pratiquée peut toute seule détruire tous les vices: *Ama scientiam scripturarum, & vitia carnis facile superabis.* Des études faites de la sorte bannissent toute sorte de curiositez, d'autant qu'elles se bornent à la science des Saints, c'est-à-dire aux connoissances qui nous portent à la perfection religieuse. Elles bannissent la dissipation; parce qu'elles ne tendent qu'à remplir le cœur des veritez du ciel. Enfin de telles études sont ennemies des contestations, puisqu'elles n'ont pour but que le reglement du cœur, l'amour de la solitude & du silence.

Hieron. in epist. ad Rustic.

On dira peut-estre, que cela est fort beau dans la speculation, mais que l'on voit tout le contraire dans la pratique: que les études de philosophie, & de theologie mesme, telles qu'on les enseigne communément, ne portent qu'à la curiosité, à la dissipation, & aux disputes, puisque les disputes mesmes sont la meilleure partie de ces sortes d'études.

On avouë qu'à considerer ces études en elles-mesmes, & comme la plusspart du monde les fait aujourd'huy, sans

rapport à la fin que les moines doivent se proposer en s'y appliquant, & que s'il falloit employer toute sa vie à cette sorte d'étude, on ne pourroit que difficilement éviter ces inconveniens. Mais qu'est-ce qui oblige de reduire en disputes & en contestations les études de la philosophie & de la theologie? Ne pourroit-on pas traiter les matieres qui sont purement necessaires d'une maniere positive, en expliquant simplement les principes & les questions principales, en éclaircissant sans chicane les difficultez qui se presentent; & donner aux religieux un fond de doctrine, telle qui leur seroit necessaire & suffisante, pour pouvoir ensuite sans peine profiter par eux-mesmes de la lecture des livres saints, & des ouvrages des Peres? Qu'est-il necessaire de faire des argumens en forme, & d'y répondre comme on le fait dans l'école?

Il est vray que cela se pratique aujourd'huy de la sorte dans les communautez religieuses, & on ne peut nier que cette methode n'ait son utilité: mais aprés tout on y pourroit apporter un temperament, comme on le verra* dans la suite. Et quand bien mesme on ne le pourroit faire, il faut considerer que ces études ne durent pas toute la vie: que l'on n'y employe les religieux que quatre ou cinq années au plus, aprés les y avoir disposez autant de tems par la pratique de la vertu: & que ces études estant finies, ils en peuvent recueillir les fruits dans la retraitte & le silence, & dans l'étude de l'Ecriture sainte, & des ouvrages des Peres.

Part. 2. Chap. 9.

Il ne sert donc de rien de dire, que les moines ne sont pas destinez pour enseigner les autres, mais pour pleurer, & pour faire penitence. La fin principale de leur étude à la verité se termine uniquement à leur propre utilité & à leur avancement particulier: & s'il arrive

que l'Eglise & la providence divine les engage à instruire les autres, ce n'est nullement le premier but qu'ils doivent se proposer dans leur étude, mais celuy de s'instruire eux-mesmes, de s'édifier eux-mesmes, de se remplir eux-mesmes des veritez du ciel, afin qu'ils soient plus capables de soûtenir les difficultez de la vie religieuse, & de profiter de ses avantages. Nous en avons un illustre exemple dans le venerable Bede, entr'une infinité d'autres. Qui s'est plus appliqué à toute sorte d'études, & mesme à enseigner les autres que luy? Qui cependant plus attaché aux exercices de pieté & de religion que luy? A le voir prier, il sembloit qu'il n'étudiât pas: à voir la quantité de ses écrits & de ses ouvrages, il sembloit qu'il ne fit autre chose. Et cependant toujours occupé de l'étude & du soin d'enseigner ses freres, & les seculiers mesme, il estoit le plus exact à ce qui estoit du devoir de la profession religieuse : ensorte, comme il le dit luy-mesme, que parmi les distractions & les empeschemens, ou plûtost parmi les emplois de la vie religieuses & des offices divins, *Inter observantias disciplinæ regularis & quotidianam in ecclesia cantandi curam*, ou, comme il dit ailleurs, *Innumera monasticæ servitutis retinacula*, il mettoit tout son plaisir à apprendre, ou à enseigner les autres, ou à écrire, *Semper aut discere, aut docere, aut scribere dulce habui.* Plût à Dieu que les monasteres eussent beaucoup de tels gens de lettres!

Beda in epitome Historiæ Angl.

Id. ad Accam.

On oppose encore un autre inconvenient que l'on attribuë à l'étude, qui est le retranchement du travail des mains; exercice, dit-on, qui est necessaire & essentiel à la profession monastique.

Cet inconvenient est assurément considerable, si c'est une suite & un effet infaillible des études; mais ne peut-

on

on pas l'éviter ? On avouë que durant les études il eſt difficile de donner beaucoup de tems au travail, veu que celuy que l'on donne à l'étude, emporte preſque tout ce qui reſte de la journée aprés l'office divin, qui en remplit une bonne partie. Mais on vient de le dire : les études ne durent pas toute la vie. Lorſque les religieux ont aſſez de fond pour s'occuper eux-meſmes, il eſt juſte qu'ils reprennent le travail des mains, que la neceſſité des études les avoient obligez d'abreger ou d'interrompre pour quelque tems. Cet exercice eſt trop avantageux & trop convenable à la vie monaſtique pour l'abandonner entierement. Mais comme cette matiere eſt importante, j'ay crû qu'il eſtoit à propos de la traiter en particulier dans le chapitre ſuivant.

Je me contenteray de dire ici, que les ſolitaires ſous pretexte d'études ne ſe peuvent diſpenſer d'eux-meſmes de cet exercice ; quoique les Superieurs puiſſent en certains cas en exenter ceux d'entre leurs religieux qu'ils jugeront à propos d'employer à l'inſtruction des autres, ou au ſervice du public, ſuivant les raiſons que la charité & la prudence leur pourront ſuggerer dans les occaſions. Mais comme il y a peu de perſonnes capables d'une étude qui ſoit grande & aſſiduë ; il eſt vray auſſi qu'il y a peu de religieux, auſquels on puiſſe accorder ces ſortes de diſpenſes, ſans les expoſer à un faſcheux dégout, qui les jetteroit enſuite dans l'abbatement & dans l'oiſiveté.

C'eſt pour éviter cet inconvenient qu'il ſemble auſſi n'eſtre pas à propos d'appliquer tous les ſolitaires à l'étude. Tous n'en ſont pas capables, & on pourroit meſme en diſpenſer ceux auſquels un grand amour de l'humilité, de la retraite, du ſilence & du travail tiendroit lieu de

toutes les autres sciences. C'est là proprement la science des Saints, la fin & le but de toutes les sciences, & quiconque y est parvenu n'a pas besoin d'autres études. C'étoit là toute la science des premiers Chrêtiens. Ce n'étoit point l'étude & la science, dit un tres-pieux auteur de nos jours, qui les rendoit intelligens dans la pieté, mais le travail & la priere. Leur lumiere estoit plus pure que la nostre & plus abondante, parce qu'ils la puisoient dans la pratique de l'Evangile. Au lieu de se plaire à enseigner, ils ne se plaisoient qu'à écouter; au lieu de se plaire à commander, ils ne se plaisoient qu'à obeïr; au lieu de se plaire à courir & à ne rien faire, toute leur joye estoit de vivre retirez dans leurs maisons. Leur theologie estoit dans la sainteté de leur vie, & non pas dans les discours étudiez, ce qui est un grand mal, comme dit admirablement bien S. Basile, car ainsi l'on a changé la science de Dieu en paroles. Plûst à Dieu que les solitaires voulussent se former sur cet excellent modele; il ne seroit pas besoin à la pluspart d'avoir d'autre science: quoique pour soûtenir la religion il soit necessaire que les Superieurs, & ceux à qui Dieu a donné des talens particuliers, joignent à cette étude de la science des Saints, celle de la doctrine de l'Eglise, afin d'instruire les autres, de les fortifier & de les éclairer dans leurs doutes & leurs difficultez.

Priere continuelle. Chap. 8.

Mais aprés avoir examiné les inconveniens qui se trouvent dans les études, il seroit à propos de voir, s'il y en a moins dans le défaut de science & de doctrine. On demeure d'accord encore une fois, que si l'on estoit assuré d'avoir toûjours des Superieurs également zelez & éclairez, il ne seroit pas beaucoup necessaire que les inferieurs s'appliquassent à l'étude: mais c'est ce qu'on

ne peut eſperer ſans un miracle, & comme les Superieurs ne ſont choiſis que des Corps des communautez; ſi l'on y neglige les ſciences, il ne faut pas s'attendre que Dieu faſſe des miracles continuels pour leur donner des Superieurs éclairez. Que s'enſuivra-t-il donc de cela? Tout ce que l'on peut attendre d'une communauté qui eſt ſans lumiere, dont le chef & le guide n'eſt pas moins aveugle que ceux qui le ſuivent, *Cæci ſunt, duces cæcorum.* Le premier effet que produira ce défaut de lumiere dans ces communautez, ſera une ignorance ſtupide, qui ne ſera excitée ny par les exhortations vives d'un Superieur, ny par les lectures éclairées des inferieurs. Delà s'enſuivra une indocilité qui rendra les ſolitaires preſque intraitables & peu ſuſceptibles des veritez les plus ſaintes de la religion. Delà naiſtra la deſobeïſſance, & le défaut d'honneſteté, qualité ſi utile pour la vie commune & ſociale. Enfin cette ignorance ſera une ſource de dégoût pour la pſalmodie que l'on ne comprendra pas, pour la lecture que l'on n'aimera pas, & enſuite pour tous les autres exercices qui ne ſeront pas animez de cet eſprit de ferveur, qui eſt neceſſaire pour les rendre doux & agreables. Voyez le commentaire de Turrecremata ſur le chapitre 48. de noſtre Regle, ou il rapporte douze inconveniens qui naiſſent du défaut d'études dans les monaſteres.

Il faut avoüer neanmoins qu'une communauté naiſſante, qui eſt dans ſa premiere ferveur, peut ſe ſoûtenir quelque tems, comme je l'ay déja dit, & éviter dans ſes commencemens ces funeſtes effets ſans le ſecours des études: mais cette ferveur ne durera pas long-tems, ſi on n'a ſoin de la nourrir & de la fortifier par le moyen de la ſcience: & on en peut dire autant à proportion de

la Religion que de l'Eglise, que la vertu & la pieté presque toutes seules l'ont soûtenuë dans les commencemens, mais qu'il a esté necessaire que dans la suite la doctrine soit venuë au secours pour la défendre contre ses adversaires, & contre les dereglemens mesme de ses enfans qui l'ont attaquée.

CHAPITRE XIV.

Si l'on peut substituer l'étude à la place du travail des mains.

§. I.

Où l'on examine l'obligation de ce travail, & les raisons que l'on peut avoir d'en dispenser.

ON a toûjours consideré dans l'estat monastique le travail des mains comme un exercice important; & plusieurs l'ont estimé absolument necessaire. Il est certain que les premiers solitaires en ont fait un des points capitaux de la discipline reguliere, & l'abbé Isaïe dans sa Regle recommande principalement trois choses à ses religieux, sçavoir l'exercice assidu de l'oraison, la meditation des Pseaumes, & le travail des mains.

Isa. Reg. c.11.

Il est vray que dés le commencement il y a eu de certains moines, que S. Epiphane & Theodoret appellent Messaliens, lesquels faisant profession de prier continuellement, rejettoient le travail comme un empeschement à l'oraison. C'est pour cette raison qu'on les a appellez *Euchites*, c'est-à-dire *Prians*, qui est aussi le sens du mot de *Messaliens* en langue Syriaque.

Cette secte se répandit en Afrique, & ce fut à son oc-

casion que S. Augustin, à la priere d'Aurele evesque de Carthage, composa un livre du travail des moines, *De opere Monachorum*, dans lequel il montre par l'exemple & l'autorité de S. Paul, l'obligation qu'ils ont de vacquer au travail.

En mesme tems Isidore de Damiette s'éleva contre une communauté nombreuse d'un certain Paul archimandrite, dont les religieux vivoient à la verité d'une maniere fort reglée, mais qui au reste negligeoient le travail des mains. Isidore leur represente que cette conduite est contraire à la doctrine de nostre Seigneur & à l'exemple de l'Apostre: qu'il ne voit pas qu'ils puissent justifier à quel titre ils sont nourris, s'ils ne veulent pas gagner leur vie par leur travail; ny qu'ils puissent conserver la paix, & se mettre à couvert de l'agitation de leurs pensées & de leurs passions. Il repete les mesmes sentimens dans une autre lettre qu'il a écrite sur ce sujet à un autre Superieur.

Isid. lib. 1. epist. 49.

Id. ep. 298.

Nous avons sur cela une belle lettre de S. Nil à un solitaire, appellé Paul, dans laquelle il le reprend, de ce que s'attachant seulement à la lecture, il negligeoit les autres pratiques de la vie monastique. « Ce n'est pas ainsi qu'en « a usé le grand S. Antoine, luy dit le bien-heureux Nil, « puisqu'il joignoit à la lecture le travail & la priere; & « qu'il est aussi difficile d'arriver à la perfection religieu- « se par la seule lecture, comme il est impossible de bastir « un edifice d'une seule pierre. «

Nil. lib. 4. epist. 60.

C'estoit donc le sentiment de ces grands hommes, que le travail est necessaire à la vie monastique. Isidore de Damiette nous en a marqué les raisons & les motifs. On y peut encore ajoûter l'aumône, suivant l'avis que S. Paul donne à ceux qui ont fait un mauvais usage

Eph. 4. 28.

du bien d'autruy, ausquels il ordonne de s'occuper en travaillant des mains à quelque ouvrage utile, pour avoir dequoy donner à ceux qui sont dans l'indigence.

Mais il y a encore deux autres raisons qui obligent tous les hommes, & par consequent les moines, au travail: car ils y sont obligez pour satisfaire à la penitence generale, que Dieu a imposée au premier homme aprés sa chute, & à tous ses descendans, qui est de gagner leur pain à la sueur de leur front: & ils y sont enfin obligez pour éviter l'oisiveté, & pour faire un bon usage du tems, qui nous doit estre si precieux tant que nous sommes en cette vie qui est si courte.

Voilà donc les principaux motifs sur lesquels on doit juger de qu'elle obligation est le travail des mains. C'est une penitence imposée à tous les hommes: c'est un moyen établi de Dieu pour ne pas manger gratuitement le pain des autres: c'est un moyen pour avoir dequoy faire l'aumône, pour éviter l'oisiveté, pour donner un frein à ses passions, & pour acquerir la paix du cœur.

S. Paul confirme cette pratique non seulement par sa doctrine, mais encore par son exemple. Nous y pouvons ajoûter celuy des anciens solitaires, lesquels se
Epist. ad Fr. de Monte Dei num. 38.
» sont condamnez eux-mesmes à de rudes travaux. Ils
» travailloient des mains, dit un excellent auteur en par-
» lant des solitaires de la Thebaïde, non pas tant pour
» se nourrir eux-mesmes, que pour nourrir les pauvres,
» pendant qu'ils souffroient eux-mesmes la faim. Ils en-
» tretenoient des fruits de leurs deserts les prisonniers,
» les malades & les necessiteux des villes. En un mot ils
» vivoient de leur travail, & n'avoient point d'autres de-
» meures que celles qu'ils se faisoient eux-mesmes: *Viven-*

tes de labore ſuo, & habitantes in labore manuum ſuarum. On peut voir une preuve admirable de ceci dans l'hiſtoire Lauſiaque en la vie de S. Serapion, qui nourriſſoit & entretenoit du travail de ſes religieux tous les pauvres d'Alexandrie. Tous les exercices de ces pieux ſolitaires ſe reduiſoient à deux qui ne finiſſoient point, c'eſt-à-dire à la priere & au travail, & ils les joignoient tellement enſemble, qu'il eſtoit difficile de diſcerner, comme dit Caſſien, ſi le travail continuel eſtoit la cauſe de leur priere, ou ſi la priere eſtoit le fruit de leur travail.

Pallad. c. 76.

Caſſian lib. 2. Inſtit. c. 14.

S. Benoiſt qui a retracé dans ſa Regle la vie de ces admirables ſolitaires, penetré de l'importance de cette pratique, avertit ſes diſciples, qu'ils doivent s'eſtimer de veritables moines, lorſqu'ils vivront du travail de leurs mains, à l'exemple des anciens Peres & fondateurs de la vie monaſtique, & des Apoſtres meſmes. C'eſt pour remplir ce devoir qu'il preſcrit à ſes religieux pluſieurs heures de travail. C'eſt dans cet eſprit qu'il ordonne que les freres ſerviront eux-meſmes à la cuiſine chacun à leur tour, & qu'on pourra meſme les occuper à recueillir les fruits de la terre, ſi la ſituation & la neceſſité des lieux l'exigent ainſi.

S. Bened. cap. 48.

Cela eſtant ſuppoſé, on demande ſi le travail des mains eſt d'une telle obligation, qu'on ne puiſſe le ſuppléer par d'autres exercices : & en cas que cela ſe puiſſe, ſi l'étude peut tenir lieu de travail.

On peut répondre en general que les devoirs & les exercices de chaque eſtat peuuent tenir lieu de travail à ceux qui y ſont engagez : & que ſi les regles de ces eſtats ne preſcrivent pas le travail des mains, on ſatisfait en quelque maniere à cette penitence commune

que Dieu a imposée à tous les hommes, en s'acquittant fidelement des exercices qui sont marquez dans ces regles. Ce n'est pas que si ces exercices estoient purement spirituels, il ne fût à propos de donner aussi quelque exercice au corps par un travail qui soit proportionné à la condition des personnes. Dieu n'est pas moins le Seigneur du corps que de l'esprit, & il veut estre servi de l'un & de l'autre de ces deux parties qui composent l'homme.

Mais pour ne pas nous écarter de nostre sujet, qui est borné uniquement à la profession monastique, & pour répondre à la difficulté qu'on examine à present, il semble qu'on doit dire, que comme non seulement les exemples des anciens solitaires, mais aussi toutes les Regles monastiques obligent les moines au travail, ils ne peuvent s'en dispenser que pour des raisons qui ayent esté approuvées par ces mesmes Regles, ou par les exemples des personnes qui ont passé pour des modeles dans cette sainte profession.

C'est pourquoy on peut dire en premier lieu, que cet exercice est necessaire aux corps & aux communautez monastiques: que la lecture jointe mesme à l'oraison ne suffit pas, communément parlant, pour fixer le cœur de l'homme dans cet estat: & qu'il faut enfin que la main preste son secours à la priere, à la lecture, & à l'étude: autrement que ces exercices, qui sont d'ailleurs si saints, seront languissans & incapables de calmer les agitations & les passions du cœur. On ne ruïne gueres davantage la priere en disant qu'on ne doit jamais prier, qu'en ostant le travail de la penitence, qui est comme le fondement qui la soutient, & comme le pain qui la nourrit. Les dissipations d'esprit, la curiosité, choses si

contraires

contraires à l'oraiſon, ſont inévitables à ceux qui fuyent le travail, qui eſt comme un ancre immobile, qui arreſte l'agitation de noſtre cœur & de nos penſées, ſuivant Caſſien; ou comme un poids ſalutaire qui fixe nôtre inquietude naturelle: *Opus eſt onus*, comme dit tres-bien le bien-heureux abbé Guerric, *quo veluti pondus navibus, ita quies & gravitas inquietis additur cordibus.* *Caſſian. lib. 2. Inſtit. c. 14.* *Guerric. ſerm. 3. in Aſſumpt. num. 5.*

Il faut neanmoins avoüer qu'il y a de certains cas, auſquels on peut diſpenſer quelques particuliers du travail. S. Auguſtin reduit ces occaſions à deux ou trois chefs, qui ſont, le défaut de tems, cauſé par d'autres exercices & par des occupations neceſſaires: la trop grande foibleſſe & la maladie: & enfin la delicateſſe des perſonnes qui auroient eſté conſiderables dans le ſiecle par leur naiſſance. Examinons un peu ces raiſons plus en détail. *Auguſt. de op. monach. n. 17. & 35.*

Le défaut de tems cauſé par la multitude des autres occupations peut eſtre une raiſon ſuffiſante d'exenter une perſonne du travail, pourvû que ces occupations ſoient de ſa profeſſion & de ſon eſtat particulier. C'eſt ſur ce principe ſans doute que S. Aurelien dans ſa Regle diſpenſe l'Abbé du travail, à cauſe de l'embaras que luy cauſe ſon employ, ſur tout dans les grandes communautez, ou il y a plus d'affaires. S. Ferreole qui accorde la meſme diſpenſe à l'Abbé, dit que c'eſt afin qu'il ait du tems pour vacquer à la lecture, pour y apprendre ce qu'il doit enſeigner tous les jours à ſes religieux. Nous ſçavons neanmoins que S. Benoiſt ne s'en exentoit pas luy-meſme, & on ſçait aſſez que ce fut au retour du travail des champs qu'il reſſuſcita un jeune homme à la priere de ſon pere. Cela n'a pas empeſché que ce ſage & prudent Patriarche n'ait diſpenſé du ſer- *S. Ferreol. Reg. c. 30.*

vice de la cuiſine le Celerier à cauſe de ſes affaires, & ceux d'entre ſes religieux qui ſeroient occupez en des emplois plus importans, *Qui majoribus utilitatibus occupantur.* C'eſt enfin ſur ce principe que S. Auguſtin, tout Eveſque qu'il eſtoit, exhortant les moines au travail, a eu cette condeſcendance pour eux de dire, que s'il ne travailloit point luy-meſme, ce n'eſtoit que faute de tems, eſtant comme ſurchargé d'affaires qui luy permettoient à peine de reſpirer. Et il prend JESUS-CHRIST à témoin, qu'il aimeroit mieux, à l'exemple des monaſteres bien reglez, travailler des mains pour ſa propre utilité, en meſlant à cet exercice la priere & la lecture, que de ſe voir engagé à décider des procés, & à traiter des affaires du ſiecle.

S. Bened. Reg. c. 35.

Aug. de op. Monach. n. 37.

La trop grande foibleſſe du corps eſt encore une cauſe legitime de cette diſpenſe, pourvû que cette foibleſſe ſoit réelle & veritable. Ce fut la raiſon qui obligea les Peres de Citeaux d'exenter S. Bernard du travail commun des freres, ſa foibleſſe ne luy permettant pas de le faire: mais en meſme tems on luy ordonna de faire des exhortations à ſes religieux plus ſouvent que l'uſage de l'Ordre ne le permettoit: *Neque enim modo loquerer vobis*, dit-il, *ſi poſſem laborare vobiſcum.* Mais il avouë auſſi au meſme endroit, qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux & pour l'édification de ſes freres, & pour ſa propre conſcience, de travailler avec eux, que de leur parler meſme de choſes ſaintes. S. Ferreole ordonne dans ſa Regle, que celuy qui n'a pas la force de travailler, s'applique aſſidument à la lecture, & qu'il redouble ſa ferveur dans les autres exercices de pieté: *Qui non valet inſiſtere operi, det promtius operam lectioni: quicumque agrum non excolit, Deum dupliciter colat.* Il

Bern ſerm. 10. in pſ. 90. num. 6.

Ferreol. c. 28.

ajoûte ensuite qu'il ne peut se dispenser de quelques travaux moins penibles, comme de copier des livres, de faire des filets pour la pesche, & autres semblables, que S. Jerome prescrit aussi dans sa lettre au moine Rusticus. C'est dans ce mesme esprit que Lanfranc estant jeune religieux au Bec, & ne pouvant travailler des mains, suppléa à ce travail en ouvrant dans son monastere des écoles publiques, pendant que le venerable Herluin son abbé s'occupoit à l'office de boulanger & de jardinier. *Vvillelm. Malmesb. lib. 1. de Pont. Angl. cap. 1.*

Il est donc certain que non seulement les malades, mais mesme que ceux qui estant foibles de corps n'ont pas assez de force pour le travail, en peuvent estre legitimement dispensez: & quand mesme il arriveroit que cette foiblesse ne seroit pas tout-à-fait réelle & veritable, & qu'elle ne seroit que l'effet d'une volonté languissante ou dissimulée, si le Superieur n'en peut convaincre son religieux, il peut le remettre à sa propre conscience & à la connoissance de Dieu, suivant cette excellente regle de S. Augustin; *Qui veram corporis ostendit infirmitatem, humane tractandus est: qui autem falsam prætendit, & convinci non potest, Deo dimittendus est.* S. Isidore de Seville est dans le mesme sentiment au chapitre 5. de sa Regle. *Aug. de op. Monach. n. 22.*

La troisiéme raison que S. Augustin apporte pour dispenser quelques moines du travail, est la complexion delicate de ceux qui auroient esté considerables dans le siecle. Car de telles personnes, dit ce saint Docteur, ont de la peine à supporter le travail du corps, auquel ils ne sont pas accoutumez, encore qu'il n'approuve pas cette sorte d'éducation. *Solent enim tales non melius, sicut multi putant, sed (quod est verum) languidiùs educati, la-* *Ibid. num. 25.*

bores operum corporalium sustinere non posse. Mais afin que cette dispense soit legitime, il faut y observer deux conditions. La premiere est, qu'en effet ces personnes soient veritablement foibles de corps: ce que l'on doit croire plus facilement d'eux que d'autres, qui seroient d'une condition plus basse & ravalée; *Et credenda est eorum infirmitas, & ferenda.* La seconde est, qu'encore qu'ils soient d'une complexion si delicate, il est bon neanmoins qu'ils s'efforcent de donner des marques du desir qu'ils auroient de travailler, s'ils le pouvoient en effet comme les autres: afin d'oster à ceux-ci tout pretexte de se dispenser du travail à leur exemple. Et S. Augustin nous assure qu'ils exercent par cette conduite une œuvre de charité plus agréable à Dieu, que celle par laquelle avant que de se faire religieux, ils avoient donné tous leurs biens aux pauvres: *Tamen si & ipsi manibus operentur, ut pigris ex vita humiliore, & ob hoc exercitatiore, venientibus auferant excusationem, multo misericordius agunt, quam cum omnia sua indigentibus diviserunt.* Mais enfin que s'ils ne veulent pas donner aux autres cet exemple, on ne les y doit pas contraindre: *Quod quidem si nolint, quis audeat cogere?* Ce qui se doit entendre des ouvrages plus forts & plus penibles. Car S. Augustin ajoûte ensuite, qu'on doit procurer à ces sortes de personnes des occupations proportionnées à leurs forces: *Opera à corporali functione liberiora.* C'est sur ce modele que S. Benoist ordonne des petits mestiers pour les personnes foibles & delicates, afin de les empescher de tomber dans la faineantise & l'oisiveté s'ils ne travailloient pas; ou dans le découragement, si leur travail estoit trop fort & accablant.

S. Bened. cap. 48.

De ce principe on doit inferer avec S. Augustin,

que ceux qui dans le ſiecle auroient eſté d'une condition ſervile & engagée au travail du corps pour gagner leur vie, y ſont plus obligez que les autres dans la religion, n'eſtant nullement convenable, qu'ils menent une vie plus molle & moins penitente dans le cloiſtre que dans le monde, & que la religion qui eſt une école d'humilité, leur ſerve d'un moyen pour les élever & les faire vivre plus mollement: *Neque enim propterea in militia chriſtiana ad pietatem divites humiliantur, ut pauperes ad ſuperbiam extollantur. Nullo modo enim decet, ut in ea vita, ubi fiunt ſenatores laborioſi, ibi fiant opifices otioſi; & quò veniunt relictis deliciis ſuis, qui fuerant prædiorum domini, ibi ſint ruſtici delicati.* Aug. ibid. n. 33.

Mais en meſme tems que S. Auguſtin donne cet avis à ces ſortes de perſonnes, il en donne un autre qui n'eſt pas moins important à ceux qui eſtant ou foibles, ou delicats, ne peuvent travailler: c'eſt qu'ils doivent s'eſtimer inferieurs à ceux qui travaillent, quoiqu'ils leurs ſoient peut-eſtre ſuperieurs par la naiſſance: *Qui non operantur, ſaltem illos qui operantur ſibi anteponendos eſſe non dubitent.* ibid. n. 37. Et par conſequent on ne doit pas regarder le travail en religion, comme une œuvre ſervile, mais au contraire comme une marque de diſtinction, qui releve de beaucoup les moines au deſſus de ceux qui leur ſont d'ailleurs préferables par d'autres qualitez.

Nous en avons une belle preuve en ce que j'ay déja rapporté de S. Auguſtin, ſçavoir qu'un religieux qui auroit eſté riche & conſiderable dans le monde, feroit un plus grand acte de charité & de miſericorde en s'efforçant de travailler pour donner exemple aux lâches qui auroient eſté d'une condition ſervile avant leur profeſſion, que n'auroit eſté celuy qu'il auroit pratiqué en

diſtribuant tous ſes biens aux pauvres, avant que de ſe faire religieux. L'auteur de la lettre à la vierge Demetriade eſt dans le meſme ſentiment, comme nous verrons cy-aprés. On ne peut rien ajoûter à cela pour relever le merite du travail monaſtique.

Mais afin que ce travail ne perde rien de ſon merite, il doit eſtre accompagné de certaines conditions, ſans leſquelles il ne ſeroit pas de grande utilité, comme dit l'Apoſtre : *Corporalis exercitatio ad modicum valet.* Le principal moyen pour le rendre utile, c'eſt qu'il ſoit accompagné de la priere & de l'application du cœur à Dieu. C'eſt là cette pieté que S. Paul recommande au meſme endroit: *Pietas autem ad omnia utilis eſt.* C'eſt cette application du cœur à Dieu qui anime le travail, & qui de corporel qu'il eſt le rend ſpirituel. C'eſt ce qui fait de noſtre corps une hoſtie vivante & agreable à Dieu, lorſque l'eſprit de penitence ou de charité eſt le principe de ce ſacrifice. C'eſt donc perdre ſon tems, que de travailler pour ſe divertir, ou pour paſſer le tems.

1.Tim. 4.8.

Guillelm. epiſt. ad Frat. de Monte-Dei c.8.

Outre le motif de penitence ou de charité, on peut encore avoir celuy d'employer le travail comme un moyen pour rendre l'eſprit plus promt & plus diſpoſé aux exercices ſpirituels. C'eſt là la fin des exercices corporels : & ſi au lieu de ſervir à nous recueillir, il nous diſſipent & nous éloignent des devoirs interieurs de la pieté chrêtienne, ils nous ſont plus dommageables qu'avantageux. Cette diſſipation peut provenir ou du peu de diſpoſition interieure qu'on apporte au travail pour le rendre utile, ou bien de la qualité du travail meſme, lequel eſtant trop rude & trop fort, empeſche les fonctions de l'eſprit & du cœur. C'eſt pourquoy les Peres ſpirituels diſent, que ſi la qualité du travail eſt dans

noſtre choix, nous devons preferer ceux qui n'abſorbent pas entierement les forces du corps, afin qu'il en reſte aſſez pour l'application du cœur & de l'eſprit à Dieu. D'où vient que S. Baſile parlant des meſtiers & des emplois differens que les moines doivent apprendre, exclud expreſſément les occupations qui ſont trop fortes, ou bien celles qui n'eſtant pas violentes, ſont jointes neanmoins avec le bruit & le tumulte qui empeſche de penſer à Dieu. En effet S. Auguſtin dit que les ſaints moines de ſon tems travailloient pour ſe nourrir, enſorte que l'eſprit n'en ſouffroit pas d'empeſchement pour ſe porter à Dieu: *Operantur manibus ea, quibus & corpus paſci poſſit, & à Deo mens impediri non poſſit.* Voyez le chapitre 5. de la Regle de S. Iſidore, & le 39. ſermon de S. Bernard *de diverſis.*

Auguſtin. de morib. eccl. c. 31.

C'a eſté dans cette vûë que l'Apoſtre a joint le travail des mains avec le ſilence, *Cum ſilentio operantes;* n'eſtant pas poſſible d'avoir le cœur & l'eſprit occupé de Dieu ſans le ſilence. Que ſi cette condition eſt neceſſaire à tous les Chrêtiens, elle ne l'eſt pas moins ſans doute aux moines, qui ſont obligez par leur profeſſion à un ſilence beaucoup plus exact. C'eſt pourquoy les Regles anciennes, comme celle du Maiſtre, preſcrivent le ſilence dans le travail. S. Auguſtin recommande la pſalmodie pendant le travail: & c'eſt ainſi que les religieux de Cluny entr'autres en uſoient, comme S. Udalric nous l'apprend dans les Coutumes de cette illuſtre abbaye.

Reg. Mag. cap. 50.

Aug. de op. monach. n. 20.

Une autre condition du travail religieux eſt, qu'il ſe termine à quelque choſe d'honneſte & d'utile * pour Dieu, ou pour ſoy-meſme, ou pour le prochain. Car ce n'eſt pas éviter l'écueil de l'oiſiveté, que de s'occuper à des bagatelles: *Pro vitando otio otioſa ſectari ridi-*

** V. Aug. ibid. n. 14. & 33.*

Epiſt. ad Frat. de Monte-Dei c. 8.

culum est. Pourvû qu'on obſerve ces conditions, il importe peu quoique l'on faſſe. Tout ſera utile, ſi on travaille à quelque choſe d'utile & d'honneſte en ſilence, dans un eſprit de charité ou de penitence.

§. II.

Application de cette doctrine au ſujet des études : où l'on propoſe les difficultez que l'on peut former ſur cette obligation des moines au travail.

JE me ſuis un peu étendu ſur cette matiere, à cauſe qu'elle eſt importante, non ſeulement par elle-meſme, mais auſſi par rapport au ſujet que nous traitons. Car s'il eſt vray que le travail ſoit un exercice ſi neceſſaire aux moines, on peut inferer de là, qu'il n'y a qu'une neceſſité preſſante qui les en puiſſe diſpenſer. Et par conſequent, pour appliquer ceci à noſtre ſujet, je dis que les études volontaires ne ſont pas une raiſon ſuffiſante de les en diſpenſer. J'appelle études volontaires celles qu'on ſe preſcrit à ſoy-meſme pour ſa propre inſtruction ou édification. Car s'il eſt avantageux, dit S. Auguſtin, de donner certaines heures à cette étude auſſi bien qu'à la priere, pourquoy ne donnera-t-on pas ici quelque tems à un exercice, que l'Apoſtre S. Paul a recommandé ſi particulierement au commun des Chrêtiens?

Il n'eſt donc plus queſtion à preſent que de certaines études reglées & de longue haleine qui ne ſont pas de noſtre choix, mais qui nous ſont impoſées par l'ordre des Superieurs. Je mets de ce nombre les études des maiſtres, qui ſont employez à enſeigner les autres, des écoliers pendant leurs études de philoſophie & de theologie : & de ceux qui ſont engagez par un ordre legitime

legitime à travailler à quelques ouvrages importans pour l'Eglise & pour le public, ou à prescher souvent, *Si alicui sermo erogandus est:* ce que S. Augustin entend mesme de ceux qui sont occupez à faire des conferences pour leurs freres, ensorte qu'il ne leur reste pas assez de tems pour travailler.

J'ay dit par un ordre legitime : car je ne mets pas de ce nombre ceux qui pour se retirer du train commun de la communauté, se prescrivent à eux-mesmes de certaines études, qui demandent beaucoup de tems & de dispense. Ces sortes de privileges ne peuvent estre autorisez que par un ordre particulier de la providence divine. Laissons-là ceux-ci, & ne parlons que des premiers.

Il faut avoüer qu'il est difficile de joindre le travail des mains à ces sortes d'études, & aux autres exercices de la religion qui sont indispensables. Mais neanmoins ceux qui auroient assez de force & de tems pour donner quelque chose au travail sans prejudice de leurs autres occupations, feroient sans doute une chose tres-agréable à Dieu & édifiante pour leurs freres de s'y appliquer de tems en tems : afin de soûtenir les autres par cet exemple, & de leur faire paroistre, que si on ne travaille pas comme eux, ce n'est que le défaut de tems qui en est la cause, & nullement le peu de soin que l'on ait de son devoir.

Mais enfin ces cas ne regardent que des particuliers, & non pas tout le corps de la communauté, qui doit continuer le travail à l'ordinaire. Car puisque tous les particuliers ne sont pas capables de ces emplois, pourquoy ceux qui en sont incapables, joüiroient-ils de l'indulgence que l'on n'accorde aux autres que par une espece de necessité, comme dit S. Augustin. *Quando er-*

Aug. de op. mon. n. 21. *go non omnes possunt, cur sub hoc obtentu omnes vacare volunt?*

Pour ceux qui n'ont pas assez de tems ny de force pour cela, il faut qu'ils suppléent à ce défaut par l'humilité & par l'estime du travail; & qu'ils protestent sincerement avec S. Augustin, qu'ils aimeroient mieux, pour leur avantage propre, donner certaines heures au travail des mains, à l'oraison & à la lecture, comme font les bons religieux, que d'estre obligez de vacquer à ces sortes d'études; & que s'ils pouvoient sans aller contre l'ordre particulier de Dieu & des Superieurs les quitter absolument, ils prefereroient le sort des autres qui ont des heures reglées pour le travail & les exercices de pieté, à l'engagement où ils se trouvent de donner tout leur tems à ces applications, qui d'ordinaire dessechent l'ame, & la rendent presque incapable de l'exercice de l'oraison. *Mallemus hæc agere quæ ut agatis hortamur, quam ea quæ nos agere cogimur.* Que si un grand Evesque, qui s'appliquoit à des affaires si importantes pour l'Eglise & pour le troupeau que Dieu luy avoit confié, estoit dans ces sentimens: quels sont ceux que doivent avoir des solitaires, qu'un ordre particulier de la religion dispense de l'engagement commun du travail, auquel ils sont obligez par leur profession? Qu'ils disent avec un saint personnage, que s'ils ne sont pas assez courageux pour pouvoir gagner leur pain à la sueur de leur front, ils le veulent manger du moins avec la honte & la douleur de leur cœur; & qu'ils s'estimeroient heureux, s'ils pouvoient suppléer par les sentimens vifs d'une pieté solide & d'une fervente devotion, à la perte qu'ils font d'un exercice qui est si essentiel à leur estat. *Vescamur saltem secundum pœnam Adæ pane nostro, si non possumus in sudore*

Ibid. n. 37.

Epist. ad Fr. de Monte-Dei. n. 41.

vultus nostri, in dolore cordis nostri; in lacrymis doloris, si non possumus in sudore laboris. Magnam hanc jacturam professionis nostræ suppleat pietas & devotio conscientiæ humilis. Ce sont les termes dont se sert le pieux auteur de la lettre aux freres du Mont-Dieu.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer, que cet auteur n'est autre que Guillaume de S. Thierry, grand ami de S. Bernard; & qu'il a écrit cette lettre, lorsqu'il estoit simple religieux dans l'abbaye de Signy, où il se retira aprés avoir quitté le gouvernement de son monastere. Cet auteur parlant de la qualité du travail qui peut convenir à des solitaires, dit qu'il faut preferer ceux qui ont plus de rapport aux exercices spirituels, tels que seroit celuy d'écrire des livres, *Scribere quod legatur.*

Cette occupation estoit fort usitée parmi les moines avant l'usage de l'imprimerie, & il n'y a pas de doute que dans l'Ordre de Citeaux, ou elle fut d'abord fort en pratique, elle n'ait tenu lieu de travail manuel. Que si cela est, comme il n'en faut pas douter, on peut inferer que le travail de ceux qui sont employez par un ordre legitime à composer ou à écrire des livres, peut satisfaire à l'obligation du travail. Et cela est fondé sur l'exemple des saints moines qui vivoient sous la conduite de S. Martin, dont les uns, qui estoient les vieillards, vacquoient à une oraison continuelle: les autres, c'est-à-dire les jeunes, n'avoient point d'autre travail que celuy d'écrire des livres, comme nous l'avons déja remarqué aprés Sulpice Severe.

Et certainement si on examine un peu de prés la peine qu'il y a non seulement à écrire, mais dans certains ouvrages qu'on fait pour le public, comme de composer, de revoir & conferer les ouvrages des saints

Peres & autres auteurs ecclesiastiques, de corriger des épreuves &c. on tombera aisément d'accord, que cela peut tenir lieu de travail manuel, pourvû qu'on le fasse dans un esprit de religion, d'humilité, & de penitence, en ne cherchant que la gloire de Dieu, & l'utilité de l'Eglise & du prochain. Car ces sortes d'occupations sont penibles. C'est un moyen honneste de gagner son pain, & d'éviter l'oisiveté ; de faire l'aumône spirituelle, & mesme corporelle ; & ce travail qui se fait dans le repos & en silence, peut estre aussi un bon moyen pour calmer les passions, pourvû qu'on ne s'y recherche pas soy-mesme.

On dira peut estre que les jeûnes, les veilles, & les autres mortifications corporelles peuvent aussi bien tenir lieu de travail aux autres ; & qu'enfin la pluspart des moines estant aujourd'huy élevez à la clericature, ils sont dispensez du travail des mains, aussi bien que les autres clercs qui ne sont pas religieux.

Mais il n'est pas bien difficile de resoudre ces deux objections. Car pour ce qui est de la premiere, les Regles monastiques qui ont obligé les moines au travail des mains, ne les ont pas exentez pour cela des jeûnes, ny des veilles, ny des autres mortifications ; & on peut dire au contraire qu'elles ont porté plus loin cette obligation, à proportion qu'elles ont esté plus austeres. S. Paul menoit sans doute un genre de vie qui estoit fort dur à la nature, puis qu'outre les veilles, les voyages, la predication & les autres travaux de l'apostolat, il mortifioit son corps par de rudes austeritez : *Castigo corpus meum, & in servitutem redigo*. Cependant il ne laissoit pas pour cela de travailler des mains, pour avoir dequoy se nourrir, & pour donner l'aumône aux pauvres.

Pour ce qui est de la clericature, elle n'est pas une raison suffisante d'exenter les moines du travail, puisque les anciens canons y obligent mesme les clers seculiers, comme il paroist par le canon 52. du Concile de Cartage: *Clericus victum & vestimentum sibi artificiolo vel agricultura absque officii sui dumtaxat detrimento præparet*; & par cet autre: *Omnes clerici qui ad operandum validi sunt, & artificiola & litteras discant.* Et afin qu'on ne croye pas que ces reglemens ayent esté faits seulement pour les clercs inferieurs, & que ceux qui estoient appliquez aux études en estoient exents; ce mesme Concile ordonne aux plus sçavans mesme d'entre les clercs, & qui sont le plus versez dans l'Ecriture, de gagner leur vie à quelque mestier: *Clericus, quantumlibet verbo Dei eruditus, artificio victum quærat.* Et ainsi la clericature n'est pas une raison suffisante d'exenter les moines du travail. *Can. 51.*

Mais quand il seroit vray que les clercs seculiers en seroient dispensez, les moines ne pourroient pretendre le mesme privilege en vertu de leur caractere: puis qu'étant obligez de remplir en mesme tems les devoirs de clercs & de moines, si le travail est un devoir de la profession monastique, comme je crois l'avoir montré, on ne le doit pas negliger non plus que les autres exercices: à moins que la necessité de quelqu'autre employ, qui seroit incompatible avec le travail, ne les en dispensast legitimement, comme je l'ay remarqué un peu auparavant. C'est pour cette raison qu'il est ordonné dans la Regle du Maistre, que s'il arrivoit que quelques prêtres seculiers s'estant fait religieux, ne voulussent pas travailler des mains, on les renvoyât dans leurs eglises: puisque bien loin que leur caractere les dût exenter du travail, il les obligeoit au contraire davantage à donner *Regulæ Mag. cap. 83.*

cet exemple aux autres, & à pratiquer eux-mesmes le precepte qu'ils devoient enseigner aux autres, qui est, que l'on refuse le pain à ceux qui ne veulent pas travailler.

On peut neanmoins former une objection considerable sur ce que dit S. Augustin : que ce seroit une temerité aux solitaires de pretendre d'estre dispensez du travail à l'exemple des Apostres & des hommes apostoliques, qui sont occupez aux fonctions de l'Evangile: mais que s'il arrivoit que les solitaires mesmes fussent employez à ces fonctions, ou du moins au service des autels, ils pourroient alors s'attribuer le droit d'user de cette dispense. Voici les termes de ce saint Docteur : *Isti autem fratres nostri temere sibi arrogant, quantum existimo, quod ejusmodi habeant potestatem. Si enim evangelistæ sunt, fateor, habent. Si ministri altaris, dispensatores sacramentorum, bene sibi istam non arrogant, sed plane vindicant potestatem.* D'où l'on peut conclure, qus les moines estant presque tous aujourd'huy engagez au service des autels, ils peuvent par consequent, au moins suivant le principe de S. Augustin, pretendre à cette dispense.

Aug. de op. monach. n. 24.

Mais il paroist assez par tout ce traité de S. Augustin, qu'il veut dire seulement, que si ces fonctions ecclesiastiques occupoient tellement, qu'il ne restât point de temps pour le travail, comme il arrivoit aux Apôtres, (car ces moines, que le saint Docteur refute, se prevaloient de leur exemple :) pour lors les solitaires pourroient estre legitimement dispensez du travail, comme il est arrivé peut-estre à ces saints religieux, que S. Jean Chrysostome envoya en Phenicie pour y convertir les infideles. Mais à l'égard de quelques autres qui sont obligez de donner seulement une partie de leurs tems au service des autels ou aux fonctions ecclesiastiques, *Propter*

ecclesiasticas occupationes, S. Augustin veut bien qu'ils puissent diminuer autant à proportion du travail des mains, mais non pas le quitter absolument. Au reste il n'y a point de doute que S. Benoist n'a pas eu dessein d'exenter les Prestres du travail, veu qu'il les oblige à garder la Regle mesme plus soigneusement que les autres, *Sciens se multo magis disciplinæ regulari subditum.*

Ibid. n. 19.

S. Bened. Reg. c. 62.

Il y a encore quelques autres difficultez que l'on propose contre cette obligation. L'une est, que S. Benoist n'a prescrit le travail des mains que pour éviter l'oisiveté: qu'on l'évite par le moyen de l'étude : & qu'enfin c'est le sentiment du P. Heften, du P. Thomassin dans sa Discipline, & de plusieurs habiles gens, que S. Benoist n'a pas eu d'autre vûë que celle-là dans sa Regle en prescrivant cet exercice.

On appuye ce sentiment d'une autre reflexion, qui fait une seconde difficulté, sçavoir que le travail a esté jugé necessaire aux moines dans leurs commencemens: parce que n'ayant que peu ou point du tout de biens, ils estoient obligez de gagner leur vie du travail de leurs mains, pour n'estre pas à charge au public. Mais maintenant qu'ils sont rentez suffisamment, qu'ils peuvent estre dispensez du travail, pour s'appliquer à la priere & à l'étude.

Enfin on ajoûte que les offices divins estant extrêmement accrûs, & la pluspart des moines estant prestres, & par consequent dans l'engagement de dire tous les jours, ou au moins tres-souvent la Messe; il ne leur reste plus de tems pour vacquer au travail, si on leur en veut laisser pour la lecture.

Quoique j'aye déja répondu en partie à ces difficultez, je ne laisseray pas d'ajoûter encore ici quelque cho-

ſe pour les reſoudre plus clairement. En premier lieu, il eſt certain que S. Benoiſt a preſcrit le travail pour éviter l'oiſiveté: mais il ne paroiſt pas qu'il ait cru, que la lecture ou l'étude ſeule fût capable de nous en mettre à couvert. Peſons un peu ſes paroles. L'oiſiveté, dit-il, eſt ennemie de l'ame : c'eſt pourquoy les freres doivent eſtre occupez à de certaines heures au travail des mains, & auſſi à de certaines heures à la lecture: *Certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum, certis iterum horis in lectione divina.* Ce ſont preſque les meſmes termes dont ſe ſert S. Auguſtin en traitant cette matiere. Si ç'avoit eſté la penſée de ce grand homme, que le travail ou la lecture euſt eſté ſuffiſante chacune ſeparément pour éviter l'oiſiveté, il ſe ſeroit ſans doute expliqué avec l'alternative: mais il unit l'un & l'autre enſemble, & il ordonne que pour éviter l'oiſiveté les freres s'occupent à la lecture, & au travail. Il y a meſme raiſon pour cela. L'homme eſtant compoſé de corps & d'eſprit, il eſt obligé de travailler de l'un & de l'autre. S'il travaille ſeulement du corps, ſon eſprit demeure oiſif: ſi au contraire il ne travaille que de l'eſprit, le corps eſt expoſé à l'oiſiveté & à l'engourdiſſement. L'experience le fait connoiſtre, & on voit que par une longue étude le corps s'appeſantit, & communique enſuite à l'eſprit meſme une certaine langueur, qui le rend lent & abbatu dans la priere & dans les élevations du cœur à Dieu. Les jeûnes & les veilles à la verité mortifient le corps, mais il ne luy tiennent pas lieu d'exercice. Mais ſi l'on a ſoin d'unir le travail à la lecture, & que l'on anime l'un & l'autre par la priere, on ſe ſent tout diſpos, le corps aiſé, l'eſprit libre & dégagé, & dans l'aſſiette qu'il faut pour s'élever à Dieu. Enfin on fait injure

S. Bened. Reg. c. 48.

Aug de op. monach. n. 37.

injure à la lecture, ſuivant la penſée de S. Auguſtin & de S. Iſidore de Seville, ſi on ne joint le travail à la lecture qui le preſcrit.

Aug. de op. monach. n. 20. Iſidor. cap. 5.

Il paroiſt clairement par ce que je viens de dire, que ce n'a pas eſté ſeulement la pauvreté des premiers monaſteres établis par S. Benoiſt, qui a porté le Saint à ordonner le travail à ſes religieux: mais que ç'a eſté auſſi pour les preſerver de l'oiſiveté du corps, qui rejaillit par une ſuite neceſſaire ſur les fonctions de l'eſprit. Il eſt vray qu'il ajoûte aprés, que ſi les religieux ſont obligez par la neceſſité ou par la pauvreté du lieu, de recueillir eux-mémes les biens de la terre, ils ne s'en doivent point attriſter: mais cela veut dire ſeulement que hors le cas de la pauvreté ou de quelque autre neceſſité, on peut les diſpenſer de cette ſorte de travail, & laiſſer cette occupation à des ſeculiers. Il n'eſt donc icy queſtion que d'une eſpece particuliere de travail; & en effet, pluſieurs autres ſaints Peres ont crû, que ces travaux qui ſe font au dehors du monaſtere, ne conviennent pas tout-à-fait aux ſolitaires, d'autant qu'il les expoſent à une trop grande diſſipation, & quelquefois au commerce avec les ſeculiers. Il y a un exemple remarquable ſur ce ſujet dans les Dialogues de S. Gregoire. Un Abbé du Mont-Soracte voyant qu'une certaine année les oliviers de ſon monaſtere n'avoient rien produit, avoit eſté d'avis d'envoyer ſes religieux au dehors pour aider les voiſins à faire leur recolte, afin de gagner à la journée une quantité d'huile, dont ils avoient beſoin pour leur proviſion. Mais le Prieur du monaſtere, qui eſtoit un ſaint homme, appellé Nonnoſe, s'y oppoſa avec humilité, diſant qu'il eſtoit à craindre que les religieux ſortans de leur monaſtere dans l'eſperance d'un petit gain,

Greg. lib. 1. Dial. cap. 7. n'interessassent le salut de leurs ames, *ne exeuntes fratres ex monasterio, dum lucra olei quærerent, animarum damna* Isidor. cap. 5. *paterentur.* C'est pour la même raison que S. Isidore reserve le travail des champs aux serviteurs, ne laissant aux religieux pour travail, que le soin de leur jardin, & de ce qui regarde leur nourriture.

Pour revenir à nôtre sujet, dans les monasteres d'Egypte, au rapport de S. Jerôme, on n'admettoit personne à la vie religieuse, qui ne fût capable de travailler, non pas tant pour les besoins de la vie, que pour faciliter aux solitaires les moyens de se sauver, en coupant par cet exercice la racine aux mauvaises pensées, qui naissent de l'oisiveté & du défaut de travail. Hieronym. ep. ad Rustic. *Non tam propter victus necessitatem, quam propter animæ salutem, ne vagetur perniciosis cogitationibus mens, &c.* Il est néanmoins remarquable, que ce saint Docteur ajoûte incontinent aprés, qu'il s'est délivré luy-même de ces tentations fâcheuses par le travail de l'étude, en se mettant sous la discipline d'un Juif converti, pour apprendre l'hebreu. L'auteur de la lettre écrite à la vierge Demetriade, dit qu'elle ne doit pas se dispenser du travail, quoy qu'elle n'ait besoin de rien, mais au contraire qu'elle s'y doit occuper, afin de réünir par ce moyen toutes ses pensées à Dieu : & il ajoûte avec S. Augustin, qu'elle fera en cela une chose qui luy sera plus agreable, que si elle distribuoit tous ses biens aux pauvres. *Nec idcirco tibi ab opere cessandum est, quia Deo propitio nulla re indiges : sed ideo cum omnibus laborandum est, ut per occasionem operis nihil aliud cogites, quàm quod* Trithem. hom. 7. *ad Domini pertinet servitutem.* L'Abbé Trithéme est dans le même sentiment à l'égard des moines, & il se sert pour le prouver, des propres termes de S. Jerôme que

je viens de rapporter. Je veux donc que la pauvreté des monasteres n'oblige pas tant qu'autrefois les moines au travail : mais ils se le doivent à eux-mêmes pour éviter l'oisiveté du corps, & pour fixer & domter leurs passions: ils le doivent à leur état & à leur Regle qui l'ordonne: ils le doivent aux pauvres, qui pourroient profiter de leur travail : ils le doivent enfin à leurs freres, au public, & même a la posterité pour l'édification.

Il s'ensuit de ce que nous avons dit, que les moines rentez ne sont pas absolument exents du travail des mains, non plus que les autres qui ne sont pas rentez. Ils sont tous également obligez par leur profession à la penitence : & si la charité des fideles leur a fait des aumônes, ce n'a esté que pour donner quelque supplement à leur travail, à cause qu'étant obligez de vaquer principalement aux exercices spirituels, il ne leur restoit pas assez de tems pour gagner par leur travail ce qui est necessaire à leur subsistance. Saint Augustin a approuvé ce supplement que l'on a fait aux monasteres pour subvenir aux infirmitez des foibles qui ne peuvent travailler, ou aux besoins de ceux qui sont appliquez aux fonctions ecclesiastiques, ou à l'étude, *propter infirmitates corporales aliquorum, & propter ecclesiasticas occupationes, vel eruditionem doctrinæ salutaris.* Aug. de op. monach. n. 19. Il est remarquable que ce saint Docteur approuve ce supplement que les fideles ont fait aux monasteres en faveur de ceux qui s'appliquent à l'étude, *propter eruditionem doctrinæ salutaris.* C'est ce qu'il appuye encore plus particulierement un peu aprés, en apportant cette seule raison pour justifier ce supplement. *Ad hoc enim & illa bona opera* Ibid. n. 20. *fidelium subsidio supplendorum necessariorum deesse non debent, ut horæ, quibus* AD ERUDIENDUM ANIMUM *ita*

vacatur, ut illa opera corporalia geri non possint, non opprimant egestate. On peut voir sur cela l'epître aux Religieux du Mont-Dieu, chapitre 8. Mais enfin quoique cette raison oblige quelquefois de diminuer ou abreger le travail, elle n'est pas suffisante pour le faire abandonner entierement.

Thomassin Discipl. to. 1. p. 389.

Il est vray que le Pere Thomassin aprés Heften & » quelques autres, est d'avis que S. Benoist a proposé le » travail, non pas comme une loy inviolable, mais com- » me un moyen honnête d'éviter l'oisiveté; & qu'il ne » tenoit pas à luy, qu'ils ne fussent tous suffisamment » rentez pour n'avoir pas besoin de suppléer par leur » travail à leur indigence: & c'est ce qu'il infere des paroles de la Regle, que nous venons d'examiner. Mais je laisse aux lecteurs le jugement de cette question, me contentant d'avoir proposé les raisons que j'avois pour appuyer le sentiment contraire.

Je ne pretens pas donner atteinte aux autres preuves, que ce sçavant homme apporte pour montrer, qu'encore que le travail des mains fust établi dans quelques monasteres comme une loy invariable, cette loy néanmoins n'étoit pas universelle; & que S. Gregoire Pape & plusieurs autres exentoient absolument les moines du travail. Je ne peux toutefois m'empécher de dire, que la pluspart des preuves qu'il en apporte, justifient seulement que ceux qui ne pouvoient pas travailler, en étoient dispensez à cause de leur foiblesse; & que le principal travail de plusieurs moines estoit de copier des livres. J'avouë l'un & l'autre, & il paroist par ce que j'ay dit cy-dessus, que l'on ne pressoit pas beaucoup au travail ceux qui s'en excusoient à cause de leur foiblesse, soit qu'elle fût réelle, ou affectée. Nous avons

vû en effet que ç'a esté le sentiment de S. Augustin, qu'il falloit s'en rapporter sur cela à leur conscience. saint Isidore de Seville dit que ceux qui pretextent leur foiblesse pour s'exenter du travail, sont à la verité à plaindre, comme estant malades de l'esprit, & non du corps : mais il ajoûte en mesme tems, que s'il est visible qu'ils se flattent, il faut les obliger à travailler. Quant à ceux qui ne le peuvent en effet, ils doivent s'examiner devant Dieu, s'ils ne se sont pas jettez eux-mêmes dans cette impuissance par leur trop grande délicatesse ; & en ce cas ils doivent gemir serieusement de ce qu'ils ne peuvent travailler lors qu'ils le veulent, ne l'ayant pas voulu lors qu'ils l'ont pû, comme dit tres-bien Guillaume de S. Thierry dans sa lettre aux religieux du Mont-Dieu.

Isidor. Reg. cap. 5.

Guillelm. cap. 13.

Pour ce qui est de la qualité du travail, il est certain qu'on le doit proportionner aux forces d'un chacun. Autrefois un des travaux le plus ordinaire des moines estoit de copier des livres. Nous avons vû * que Cassiodore le recommande par dessus tous les autres. Trithéme est du mesme sentiment dans son homelie 7. & dans un ouvrage qu'il a composé en particulier sur ce sujet, intitulé, *De laude scriptorum manualium.* En effet, c'estoit un des travaux des disciples de S. Pacôme, au rapport de Palladius ; & S. Jerôme met aussi cet exercice au nombre des travaux des solitaires : *Scribantur libri, ut & manus operetur cibum, & animus lectione saturetur.* Saint Ferreole dans sa Regle veut, que celuy qui ne laboure pas la terre, s'occupe à copier des livres : *Paginam pingat digito, qui terram non proscindit aratro* ; & il ajoûte que c'est une œuvre des plus considerables qu'un religieux puisse faire, *præcipuum opus.* En effet S. Nil-

* Chap. 6.

Pallad. c. 39.

Hieron. ep. ad Rustic.

S. Ferreol. c. 28.

le jeune n'avoit pas d'autre travail, comme nous verrons au chapitre ſuivant, non plus que les religieux de S. Martin. Et meſme le pieux auteur des livres de l'Imitation n'en preſcrit point d'autre aux religieux, que celuy d'écrire : *Scribe, lege, ora, &c.* Enfin Gregoire de Tours parlant d'un ſaint reclus de ſon diocéſe, dit que par ce travail il ſe mettoit à couvert des méchantes penſées : *Ut ſe à noxiis cogitationibus diſcuteret.*

Imit. lib. 3. c. 47.

Greg. Tur. de vit. pp.

En dernier lieu, il eſt vray que les offices divins ſe ſont extrémement accrûs dans les derniers ſiecles. Pluſieurs ſaints perſonnages s'en ſont plaints, & entr'autres le venerable Pothon, dont nous avons déja * parlé, s'étend beaucoup ſur cet uſage, qu'il regarde comme un affoibliſſement de la diſcipline monaſtiqu e& de la vie interieure. *Cantandi uſus cum ſit apud nos continuus, & vix aliquando ad momentum intermitti ſoleat, cetera vitæ ſpiritualis exercitia, hoc eſt legendi, meditandi, & operandi ſtudia, quibus & corpus exerceri, & mens multum proficere poſſet, nobis quaſi interdicta eſſe videntur.* Pierre le Venerable apporte cette longueur des divins offices, pour répondre au reproche que les religieux de Cîteaux faiſoient à ceux de Cluny, d'avoir abandonné le travail. Or quoique les offices ne ſoient pas à preſent tout-à-fait ſi longs parmi nous qu'en ce tems-là, ils ne permettent pas néanmoins que l'on employe autant de tems au travail, que S. Benoiſt en marque dans ſa Regle. Mais il eſt viſible, que ce ſage & diſcret Legiſlateur n'a pas preſcrit ces heures de travail comme une loy inviolable, mais ſeulement comme une diſpoſition qu'il croyoit raiſonnable, *credimus*, remettant au pouvoir de l'Abbé d'abreger ce tems ſuivant ſa prudence : en ſorte qu'il donnât plûtoſt envie à ceux qui ſeroient plus

* Chap. 4.

Potho ſub fin. lib. 3.

forts d'en faire davantage, qu'un ſujet d'abattement & de chagrin aux foibles : *Ut & fortes ſint qui cupiant, & infirmi non refugiant.* S. Bened. cap. 64.

Dans la congregation de S. Maur on a reduit à l'eſpace d'une heure le travail de chaque jour, outre le ſervice de table que chacun doit faire à ſon tour, & les emplois particuliers de chaque religieux. Ceux qui ſont fideles à s'en acquitter religieuſement, peuvent ſatisfaire par ce moyen à l'obligation de leur profeſſion & de leur Regle : & cet exercice fait de la ſorte leur eſt utile & avantageux pour le corps, auſſi-bien que pour l'ame.

Mais enfin quelque important que ſoit le travail des mains, il eſt encore moins eſtimable que les exercices de pieté, pour leſquels il doit eſtre deſtiné ; & ſi l'on eſtoit obligé de quitter quelquefois le travail ou l'étude & la lecture, il vaudroit mieux préferer la lecture. Ceci eſt conforme au ſentiment de S. Fulgence entr'autres, lequel, comme nous avons déja * remarqué, ne faiſoit pas grand cas de ceux d'entre ſes religieux, qui preferoient le travail à la lecture & à l'étude : & au contraire il eſtimoit beaucoup ceux, qui ne pouvant pas travailler, s'appliquoient ſoigneuſement à la lecture & à la ſcience des choſes ſaintes. Saint Jean Chryſoſtome avant luy avoit auſſi marqué aſſez clairement qu'il eſtoit dans ce ſentiment, lorſque dans ſon ouvrage de la Providence il témoigne au moine Stagire, en faveur duquel il l'a compoſé, qu'il n'avoit pas approuvé ſa conduite paſſée, en ce que negligeant la lecture, il donnoit toute ſon application & tous ſes ſoins aux arbres de ſon jardin.

V. epiſt. ad fratr. de Monte-Dei n. 22. & 32.

* Chap. 5.

Chryſoſt. lib. 1. de Provid. c. 10.

CHAPITRE XV.

Tradition des estudes dans les monasteres, & premierement dans ceux d'Orient.

QUoique ce qui a esté dit jusqu'à present, fasse voir assez clairement l'usage & la pratique des études dans les monasteres depuis le premier établissement de la vie monastique jusqu'aux derniers siecles où nous sommes : il est néanmoins à propos de justifier cet usage par une suite de tradition de siecle en siecle, en commençant premierement par les Grecs, ausquels nous sommes redevables des premiers principes de la vie religieuse. Il ne faut pas toutefois pretendre, que je m'engage à faire un dénombrement exact de tous les grands hommes qui ont fleuri par leur science dans les monasteres : cela nous meneroit trop loin. Je me reduiray à certains points, que je croiray les plus necessaires pour établir cette tradition.

Je commenceray par l'illustre martyr S. Lucien, lequel ayant embrassé la vie monastique dés sa jeunesse, comme nous l'apprenons de ses actes, joignit la science à la pieté, en sorte qu'il fut tiré de sa solitude pour estre Prestre à Antioche, où il expliqua les lettres saintes, dont il avoit appris les premiers élemens sous Macaire, qui demeuroit à Edesse. Ce saint solitaire Lucien étoit habile à copier des livres : il subsistoit de ce travail, & donnoit le reste aux pauvres. Il souffrit le martyre sous Maximin, l'an 312.

Lorsque S. Atanase écrivit sa lettre au moine Draconce, qui ne vouloit pas faire les fonctions de l'episcopat

copat auquel le ſaint l'avoit deſtiné, il y avoit déja pluſieurs eveſques qui avoient eſté tirez de la vie monaſtique : du nombre deſquels S. Atanaſe en nomme ſept dans cette lettre, leſquels gardoient dans l'epiſcopat le meſme genre de vie & les meſmes auſteritez, qu'ils avoient pratiquées dans le monaſtere. De ce nombre eſtoit Serapion eveſque de Tmuis, qui fut un zelé défenſeur de la divinité de JESUS-CHRIST. Son bel eſprit & ſa doctrine le firent appeller Scolaſtique, & S. Atanaſe en faiſoit tant d'eſtime, qu'il ſoûmettoit ſes écrits à ſon jugement. Ce ſaint Docteur n'avoit pas moins d'eſtime pour la profeſſion monaſtique, & s'étant retiré parmi des ſolitaires qui vivoient en commun, lors qu'il fut obligé de s'enfuir d'Alexandrie pour éviter la fureur des Ariens, il pratiqua avec eux quelque tems leurs exercices, & leur donna de ſaintes inſtructions. Il viſita auſſi les ſolitaires de la Thebaïde. Outre ces eveſques que je viens de marquer, il s'en trouva deux autres dans un ſynode où aſſiſta S. Pacome, dont ces Prelats avoient eſté diſciples.

Hieron. de ſcript. c. 99.

Pachomii vita n. 72.

Flavien & Diodore moines à Antioche, ſoûtinrent en même tems les veritez de la foy, reſiſterent à Leonce Arien, & travaillerent avec ſuccés à inſpirer aux Catholiques l'amour de la paix. Diodore avoit fait ſes études à Athenes, & fut depuis metropolitain de Tarſe. Par ſa liberté & ſa generoſité à défendre la foy, il ſe rendit odieux à Julien l'Apoſtat. Ayant fait deux traitez contre les heretiques, il les envoya à S. Baſile, qui goûta fort l'un des deux, & en voulut avoir copie : mais il trouva que le ſtile de l'autre eſtoit trop fleury & trop rempli de figures, qui en interrompoient & affoibliſſoient le raiſonnement.

Baſil. epiſt. 167.

Pach. vita, n. 77. apud Bolland. Saint Pacome qui ne sçavoit que sa langue maternelle, c'est à dire le syriaque, apprit la langue grecque afin de pouvoir instruire les Grecs qui se mettoient sous sa discipline : & Ammonius evesque témoigne de soy-mesme, que s'étant retiré à Tabenne à l'âge de dix-sept ans, l'abbé Theodore qui estoit disciple de saint Pacome, luy assigna pour maistre Theodore d'Alexandrie, & Ausonne, pour luy donner une parfaite intelligence des saintes Ecritures. Orsiese, disciple aussi de S. Pacome, estoit consommé dans cette mesme science, au rapport de Gennade : *Gennad. de script. c. 9.* qui cite avec grand éloge l'ouvrage que nous avons de luy dans le Code des Regles.

Ce fut vers l'an 358. que S. Basile, aprés avoir visité les solitaires de l'Egypte & de l'Asie, se retira dans un desert de la Province de Pont, où il bastit un monastere. Il y attira son ami S. Gregoire de Nazianze avec plusieurs autres, ausquels il servit de directeur. Aprés avoir reçû le sacerdoce, & préché quelque tems à Cesarée, il retourna dans la solitude de Pont, & il prit le soin de tous les monasteres qui estoient en ce païs-là. Il composa en leur faveur de grandes & de petites Regles. *Basil. Reg. fus. interrog. 15.* On recevoit des enfans dans ses monasteres, & il ordonne entr'autres choses, qu'ils ayent un maistre pour les instruire dans les lettres : mais qu'au lieu des histoires profanes, on leur fasse apprendre des histoires saintes ; & qu'on les excite par de petits prix, ἆθλα, à apprendre les choses par cœur. Il veut aussi que ces enfans ayent une demeure separée des autres religieux, afin que ceux-ci ne soient pas inquietez par le bruit qu'il estoit besoin de faire pour les exercer & les instruire dans les sciences. Ce grand Saint dans sa retraite

s'appliquoit à l'étude de l'Ecriture ſainte, & à compoſer des écrits, tant pour l'Egliſe, que pour ſes religieux. Il écrivit entr'autres à deux ſolitaires, qui vivoient ſur la montagne des Olives avec d'autres, dont la paix fut troublée par des queſtions que l'on y agita touchant le myſtere de l'Incarnation. Le Saint les renvoya à ce qui avoit eſté décidé dans le Concile de Nicée, & il leur donna quelque inſtruction ſur le culte ſouverain que l'on doit au S. Eſprit. Ce qui fait bien voir que ces ſolitaires étudioient ces matieres, dequoy cependant S. Baſile ne leur fait aucun reproche. Encore une preuve de ceci, c'eſt que S. Gregoire de Nazianze adreſſa au moine Cledone deux diſcours, qu'il avoit faits contre l'hereſie d'Apollinaire.

Environ l'an 372. & du tems de l'Empereur Valens protecteur des Ariens, les religieux d'Egypte ſouffrirent perſecution pour la foy, & refuterent par des raiſonnemens ſolides les principes de l'hereſie Arienne. Parmi ces ſaints Confeſſeurs il y en avoit onze eveſques. Pierre d'Alexandrie leur donne en commun cet éloge, qu'ayant ſuçé la pieté avec le lait de leurs nourrices, ils s'eſtoient retirez dés leur jeuneſſe dans le deſert, pour y pratiquer les exercices de la vie monaſtique.

Deux ans aprés S. Jean Chryſoſtome ſe retira dans les montagnes du deſert d'Antioche, où il vécut quatre ans avec les ſolitaires qui les habitoient. Il avoit eu pour maiſtre dans les ſaintes lettres Cartere, que l'on croit avoir eſté ce Cartere exarque des monaſteres d'Antioche. Il eut pour compagnons dans cette retraite Germain, & Theodore, qui fut depuis eveſque de Mopſueſte. Pallade auteur de la vie de S. Chryſoſtome,

nous apprend que ce Saint, aprés avoir paſſé quatre ans ſous la conduite d'un moine, qui eſtoit de Syrie, ſe retira ſeul dans une grotte, où il paſſa deux années preſque ſans dormir, & y apprit par cœur le nouveau Teſtament. Ce fut dans la ſolitude de ces montagnes qu'il écrivit l'Apologie de la vie monaſtique, & le premier livre de la Componction en faveur du moine Demetrius, ſans parler de celuy de la Providence, qu'il écrivit un peu aprés pour Stagire, jeune homme de qualité, qui s'eſtoit fait religieux dans cette ſolitude, où S. Chryſoſtome l'avoit connu fort particulierement.

Sozom. lib. 3. c. 32. Environ ce même tems, S. Epiphane s'engagea dés ſa jeuneſſe à la profeſſion monaſtique. Il compoſa ſon ouvrage des hereſies à la priere d'Acace & de Paul abbez dans la Syrie. Il adreſſa auſſi ſon traité de la foy, appellé Ancorat, à des Preſtres, dont quelques-uns eſtoient religieux. Ce qui fait bien voir que les moines s'occupoient fort de ces matieres. Il diſoit que ceux qui pouvoient acheter des livres de pieté, s'en devoient fournir, & que la ſeule vûë de ces livres eſtoit capable de porter à la vertu.

Pendant ce tems il arriva un grand trouble dans le deſert de Nitrie à l'occaſion des livres d'Origene. Theophile patriarche d'Alexandrie fut cauſe de ce trouble. Ses gens s'emparerent des monaſteres, & brulerent les cellules de ces ſaints ſolitaires, qui ſortirent de ce deſert au nombre de plus de trois cens : entre leſquels eſtoit S. Iſidore l'Hoſpitalier, tres-intelligent dans la ſcience de l'Ecriture, qui avoit eſté ordonné preſtre par S. Atanaſe. Les quatre Grands-freres, Dioſcore, Ammonius, Euſebe & Euthyme, eſtoient auſſi de ce nombre. Ammonius eſtoit fort ſçavant dans les lettres ſain-

tes. & s'estoit aussi fort appliqué à la lecture des ouvrages d'Origene, de Didyme, de Pierius, & d'Estienne. Il suffit à mon sujet de remarquer cecy; on peut voir le reste de cette avanture dans l'Histoire monastique d'Orient, qui m'a beaucoup servi pour dresser cette tradition. Je diray seulement, qu'il paroist que ces solitaires en general estoient fort attachez à la lecture d'Origene, dont ils soûtenoient qu'on ne devoit pas interdire la lecture sous pretexte de quelques erreurs que l'on y remarquoit.

Pallade, qui de religieux fut fait evesque d'Helenople, se retira aussi dans la solitude de Nitrie à l'âge de vingt ans, & y vécut quelque tems sous la discipline de Dorothée, auquel S. Isidore l'Hospitalier l'adressa. C'est ce Pallade qui est auteur de l'histoire Lausiaque, ainsi appellée, d'autant qu'elle est dediée à un grand Seigneur, nommé Lause. Il est incertain si c'est le mesme qui est l'auteur de la vie de S. Jean Chrysostome.

Evagre de Pont demeura aussi dans ce mesme desert de Nitrie. Il estoit habile écrivain, & pour subsister, il s'occupa à transcrire des livres. Plusieurs estiment qu'il est auteur du second livre de la vie des Peres, & que Rufin n'en a esté que le traducteur. Quoy *Socrat. lib. 4. c. 23.*
qu'il en soit, Socrate luy attribuë beaucoup d'autres ouvrages, spirituels à la verité, mais qui marquent sa doctrine & son érudition. Mr. Bigot a imprimé ensuite de la vie de S. Jean Chrysostome, un traité de cet auteur, qui a esté Origeniste.

Saint Ephrem est beaucoup plus celebre non seulement par sa sainteté, mais aussi par sa doctrine & par ses ouvrages. Il alla exprés à Cesarée pour y voir S. Ba-

ſile, qui le reçût avec de grands témoignages d'eſtime & d'affection. Eſtant de retour à Edeſſe, il s'employa avec beaucoup de zele à l'inſtruction des peuples, mais ſans quitter ſa retraite, ni les auſteritez de ſa profeſſion. Sa vertu & ſa doctrine le mirent en ſi grande reputation, que dés la fin du quatriéme ſiecle on liſoit ſes ouvrages dans quelques Egliſes aprés l'Ecriture ſainte, au rapport de S. Jerôme. Ce ſaint Diacre dans ſon homelie 47. marque les divers emplois des moines de ſon temps, dont les uns tranſcrivoient des livres, d'autres faiſoient de la toile, d'autres des paniers, & d'autres des membranes de couleur de pourpre, ſur leſquelles on avoit accoûtumé d'écrire en lettres d'or ou d'argent. Il avertit les copiſtes d'écrire exactement les livres ſaints; & ceux qui avoient dans leur cellule quelques livres de la communauté, d'avoir ſoin de ne les point gaſter, & de les conſerver comme une choſe ſacrée.

Hieron. de ſcript. ec. 115.

Je concluëray ce quatriéme ſiécle par S. Porphyre eveſque de Gaze, S. Pierre de Sebaſte, frere de S. Baſile, & par S. Aſchole de Theſſalonique, ſi eſtimé de S. Baſile & de S. Ambroiſe, auſſi-bien que du Pape Damaſe. Saint Pierre & S. Aſchole s'engagerent dés leurs plus tendres années a la profeſſion religieuſe, & aſſiſterent au Concile general de Conſtantinople en l'année 381.

Nous commencerons le cinquiéme ſiécle par la miſſion de ces ſaints moines, que S. Jean Chryſoſtome envoya preſcher la foy dans la Phenicie. Ils le firent avec ſuccés, & convertirent par leurs inſtructions & leurs exemples ces idolâtres: dequoy ce ſaint Docteur leur donne de grands éloges.

Il ſuffiroit de nommer S. Jerôme tout ſeul, pour prouver que les moines peuvent étudier. Car que n'a-t'il point lû luy-meſme, & quels travaux n'a-t'il pas entrepris & ſoûtenus pour enrichir l'Egliſe de ſes excellens ouvrages? Il eut pour maiſtre à Alexandrie Didyme, que Pallade fait moine. Il adreſſe ſes commentaires ſur le Prophete Jeremie & ſur S. Mathieu à Euſebe de Cremone, preſtre & religieux du monaſtere de Bethléem, où demeura S. Jerôme; & ceux qu'il a faits ſur le Prophete Malachie, à Minerve & Alexandre moines de Toloſe. Il en dedia meſme à de ſaintes religieuſes. Entr'autres perſonnes qui allerent des Gaules en Paleſtine pour le voir, il y en a deux plus conſiderables, Poſtumien, qui demeura ſix mois avec luy, & paſſa enſuite en Egypte pour y voir les ſaints ſolitaires: & le moine Ruſticus, auquel il traça dans une lettre l'idée parfaite de la vie monaſtique. Il veut qu'un moine ait toujours un livre à la main: *Numquam de manu & oculis recedat liber*: & qu'il ſoit long-tems à étudier & à mediter ce qu'il pretend enſeigner aux autres, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. *Ne ad ſcribendum cito proſilias. Multo tempore diſce quod doceas.* Il conte entr'autres choſes pour le travail des mains l'art de copier des livres. On peut voir de là ſi on a raiſon de nous objecter S. Jerôme, comme s'il eſtoit contraire à l'étude des moines. Son exemple eſt plus fort que ſes paroles, quand bien elles nous ſeroient contraires. On en peut voir l'explication dans les notes d'Horſtius ſur l'epître 89. de S. Bernard, & dans l'Hiſtoire monaſtique d'Orient, page 263.

Il ne faut pas ſeparer de S. Jerôme le moine Rufin preſtre d'Aquilée, auquel ce ſaint Docteur dans les dif-

ferens démeſlez qu'il a eus avec luy, n'a jamais reproché ſes études, dont il ſemble qu'il faiſoit ſon unique occupation. Il écrivit le livre de la vie des Peres, à la priere des ſolitaires du mont des Olives, où il fait mention de l'abbé Theon, qui eſtoit fort verſé dans les langues latine, grecque, & egyptienne.

Les homelies de Neſtorius ayant eſté portées dans le deſert d'Egypte, elles y troublerent la paix des ſolitaires. Quelques-uns d'entr'eux en prirent ſujet de mettre en queſtion dans leurs conferences, ſi ſelon les principes de la foy on pouvoit donner à la ſainte Vierge le titre de Mere de Dieu. C'eſt ce qui donna occaſion à S. Cyrille patriarche d'Alexandrie de leur écrire une lettre, qui eſt adreſſée *aux Preſtres & aux Diacres, aux Peres religieux ; & à tous ceux qui pratiquent avec eux les exercices de la vie ſolitaire.*

Ce fut environ ce tems-là que Caſſien & ſon compagnon Germain ſortirent d'un monaſtere de Bethléem pour aller viſiter ces ſaints ſolitaires, dont il a rapporté les conferences, qui font bien voir qu'ils eſtoient également pieux & ſçavans dans les choſes ſaintes. Caſſien luy-meſme eſtoit tres-habile, & avoit eſté élevé dans l'école de S. Jean Chryſoſtome, qui l'ordonna Diacre. Il compoſa ſon ouvrage de l'Incarnation contre Neſtorius, à la ſollicitation de Leon archidiacre de l'Egliſe Romaine, qui fut depuis ſouverain Pontife.

Saint Iſidore deEllouſe ou de Damiette, & S. Nil l'ancien ſont ſi celebres par leurs écrits, auſſi-bien que par leurs vertus, que l'on ne peut donner de meilleurs garands qu'eux, pour prouver l'uſage des lettres dans les monaſteres de leur tems. Entr'autres avis ſaint Iſidore

Iſidore avertit un religieux de fuir la lecture des livres profanes. Saint Nil fait la meſme déſenſe. Celui-ci ayant eſté marié, ſe retira du conſentement de ſa femme au Mont-Sina avec ſon fils Theodule. Nous avons de luy quantité de lettres & de traitez aſcetiques. Ecrivant à un jeune religieux, il l'exhorte à lire le nouveau Teſtament, les Actes des Martyrs, & le traité des paroles des anciens. Ce n'a eſté que dans la ſolitude qu'il a écrit tous ſes ouvrages.

Iſidor. lib. 1. epiſt. 63.
Nil lib. 2. epiſt. 49. & 73.
Nil. lib. 3. epiſt. 301.

Marc le ſolitaire eſtoit diſciple de S. Jean Chryſoſtome auſſi bien que S. Nil, au rapport de Nicephore, qui fait mention de ſes ouvrages, & Photius aprés lui. Il a écrit non ſeulement ſur les matieres aſcetiques, mais auſſi contre quelques heretiques. Ses livres aſcetiques ſont imprimez dans la Biblioteque des Peres, mais non pas ce qu'il a fait contre les heretiques Melchiſedeciens. Photius en fait mention dans ſa Biblioteque.

Niceph. lib. 14. c. 54.
Photius c. 200.

Le moine Jobius a écrit auſſi contre l'heretique Severe neuf livres, dont Photius nous a conſervé de longs fragments. C'eſt ſans doute ce Jobius preſtre & archimandrite, auquel Theodoret a addreſſé ſa lettre 127. où il le louë de ce que dans ſa vielleſſe il ſurpaſſoit les jeunes hommes dans le zele à ſoutenir les dogmes de l'Evangile & de la Foy. Ce Pere dans la lettre ſuivante donne de grands éloges pour le meſme ſujet à Candide preſtre & archimandrite, & dans la 131. à Longin auſſi archimandrite, ou il publie l'excellence de ſa doctrine & de ſa vie, auſſi bien que de ſes religieux; comme dans la 141. il releve le zele apoſtolique de Marcel archimandrite des Acœmetes. Enfin dans l'épiſtre 143. aprés avoir loüé la pureté de la foy d'André moine de Conſtantinople, avec lequel il ſouhaitte

Id. c. 222.

avoir commerce de lettres, il écrit une longue lettre aux Solitaires de la mesme ville, c'est la 145. ou il leur expose les sentiments de differents heretiques, & les travaux qu'il a entrepris contr'eux: ce qui montre bien que ces religieux n'estoient pas ignorans, & qu'ils avoient déslors grande part aux affaires de l'Eglise.

Pour ne pas entrer dans un plus grand détail de ce siécle, il suffit de remarquer que la pluspart des grands Prelats d'Orient de ce tems-là avoient fait profession de la vie monastique. S. Attique par exemple successeur de S. Jean Chrysostome, fut élevé dés son enfance dans un monastere d'Armenie de la secte d'Eustate de Sebaste, à laquelle il renonça depuis. Alexandre patriarche d'Antioche, qui rétablit la memoire de S. Jean Chrysostome, avoit esté aussi formé & instruit dans un monastere.

Jean évesque de Jerusalem, Theodoret de Cyr, dont les ouvrages, & sur tout les commentaires sur l'Ecriture sont excellens au jugement de Photius; Dalmace de Cyzique, lequel travailla si vigoureusement contre Nestorius lorsqu'il n'estoit encore qu'abbé; Maximien successeur de Nestorius, & S. Flavien aussi, patriarches de Constantinople, furent tirez du cloistre, aussi bien que Timothée le Catholique, patriarche d'Alexandrie, & Jean de Tabenne son successeur. Enfin lorsque d'un costé le malheureux abbé Eutyches avec les siens soutenoit son heresie, d'autres solitaires non moins zelez qu'éclairez se signalerent pour la défense de la foy & du Concile de Calcedoine. Ce qui fait bien voir qu'ils étudioient ces sortes de matieres.

Photii Biblioth. cod. 203.

Abregeons les siecles suivans, & contentons-nous de marquer pour le sixiéme siecle S. Sabas, qui travailla

tant pour la foy catholique; l'abbé Dorothée, qui louë dans un traité ſpirituel qu'il a composé, ſon diſciple ſaint Doſithée; Paul & Gregoire patriarches d'Antioche, & ſaint Euloge d'Alexandrie. Gregoire avoit eſté élevé dans le cloiſtre dés ſon enfance. Pour le ſettieme ſiecle Jean Moſch auteur du Pré ſpirituel, & ſon compagnon S. Sophrone, depuis patriarche de Jeruſalem; S. Jean Climaque, qui embraſſa la vie religieuſe dés l'âge de ſeize ans; Anaſtaſe Synaite, celebre écrivain; le ſaint abbé Maxime, ce zelé defenſeur de la foy contre les Monotelites, qui ayant étudié aux belles lettres, à la philoſophie, & aux autres ſciences humaines dans le ſiecle, où il fut ſecretaire de l'empereur Heracle, apprit la theologie dans le cloiſtre, & dedia la pluſpart de ſes ouvrages à des ſolitaires. Cet illuſtre martyr eut pour diſciple un autre Anaſtaſe moine, auquel il écrivit la conference qu'il avoit euë avec le Patriarche heretique vers la Pentecoſte. Il faudroit parler plus au long de ce ſaint homme, qui a eſté la lumiere de l'Ordre monaſtique & du ſettiéme ſiecle. Pour le huitiéme nous avons S. Jean de Damas, & le moine Coſme ſon maiſtre, deſquels j'ay parlé * ailleurs; & Anaſtaſe abbé du monaſtere de S. Euthyme. Pour le neuviéme, le bien-heureux abbé Theophane, auteur d'une chronique qui porte ſon nom, S. Platon abbé du Mont-Olympe, & le ſaint & tres-ſçavant abbé Theodore Studite. Enfin pour le dixiéme je me contenteray de rapporter l'illuſtre abbé S. Nil le jeune, de la vie duquel il eſt à propos de faire quelques extraits, parce que cette vie eſt ſi édifiante, qu'elle peut ſervir de modele.

* Chap. 11.

Saint Nil, natif de Roſſane en Calabre, avoit eſté engagé dans le mariage avant que de ſe faire religieux.

Il eut d'abord dans le monastere une liaison tres-particuliere avec un moine également vertueux & sçavant, avec lequel il avoit souvent des conferences touchant l'Ecriture, ausquelles les autres religieux assistoient. Leur abbé, qui s'appelloit Jean, estoit fort appliqué à la lecture de S. Gregoire de Nazianze, & S. Nil aussi à son exemple. Celui-ci pour le travail des mains employoit tous les jours trois heures à copier des livres. Il écrivoit fort bien & fort viste, ensorte qu'il faisoit tous les jours un cahier d'écriture fort menuë. En une certaine occasion il écrivit trois psautiers en douze jours pour acquitter une dette de trois écus. Il vacquoit à cette exercice depuis la premiere heure jusqu'à tierce. Aprés deux heures de prieres & de psalmodie, il s'appliquoit à la lecture *de l'Ecriture & des saints Peres & Docteurs* depuis sexte jusqu'à none. Aprés vespres il faisoit un peu de promenade pour se delasser l'esprit. Pendant cette promenade il ne donnoit pas l'essor à son imagination ; mais il repetoit quelques belles sentences de S. Gregoire de Nazianze, ou de quelqu'autre Pere. Aprés soleil couché il prenoit sa refection, qui estoit extremement frugale. Il fit le voyage de Rome pour y faire ses devotions, & y chercher des livres. Ce fut avec douleur qu'il vit son monastere ravagé par les Sarazins, & il regretta sur tout la perte de sa biblioteque.

Je ne peux mieux finir la tradition des études monastiques parmi les Grecs, que par cet échantillon, qui fait voir clairement l'estime que ce grand homme faisoit de l'étude. Le choix qu'il fit de Proclus pour gouverner les solitaires en sa place, en est encore une bonne preuve. C'estoit un religieux fort versé dans

les belles lettres, & qui passoit pour une biblioteque vivante d'une vaste érudition, tant sacrée que profane, comme nous apprenons de la vie du même S. Nil. Il en faut demeurer là, puisque le schisme qui commença au siecle suivant, nous dispense de parcourir le reste.

CHAPITRE XVI.

Suite de cette tradition chez les Latins.

LEs monasteres de l'Eglise Latine ont suivi les traces des Orientaux. Il faudroit un volume entier pour parler de tous les sçavans hommes qui en sont sortis, dont la plusspart ont uni la vertu & la sainteté avec la doctrine.

Dés le tems que l'on vit paroistre en Italie & à Rome des religieux, il y en eut plusieurs qui furent illustres par leur sagesse, *Nunc multi monachi sapientes*, comme témoigne S. Jerome, écrivant à Pammaque, qui de tres-noble citoyen Romain qu'il estoit, fut le premier qui se fit moine à Rome, *Monachorum primus inter monachos in prima urbe.* De ce nombre furent à Aquilée le prestre Rufin avec ses disciples, lequel n'a pas esté un des moindres Docteurs de l'Eglise, *Non minima pars Doctorum Ecclesiæ*, au sentiment de Gennade; le saint abbé Eugippe, si celebre* par ses ouvrages, & par le commerce qu'il eut avec S. Fulgence & les plus grands personnages de son tems; Pierre abbé de Tripoli, que Cassiodore nous a fait connoistre en faisant mention de ses extraits des ouvrages de S. Augustin par rapport aux epitres de S. Paul. Je ne doute point qu'il ne faille

Hieron. epist. 26.

* V. Partie 2. chap. 3.

aussi mettre de ce nombre Bacchiarius, appellé par Gennade, *Vir christianæ philosophiæ*, c'est à dire engagé à la profession monastique, que les anciens ont coûtume de qualifier du nom de philosophie chrêtienne : comme aussi le moine Ursin, qui a écrit contre ceux qui ne vouloient pas recevoir le batéme des heretiques; & peut-estre le diacre Vigile, qui a composé une Regle monastique. Ajoûtons-y encore le sçavant abbé Denis le Petit, si celebre par ses ouvrages, & par l'éloge que Cassiodore lui a donné; & les religieux que Cassiodore même forma dans son monastere de Viviers.

Gennade cap. 24.
Ibid. c. 27.
Ibid. c. 51.
Cassiod. instit. cap. 23.

En Afrique du tems de saint Augustin les moines d'Adrumet s'addonnoient beaucoup aux sciences, comme il paroist par les livres de la grace & du libre arbitre, de la correction & de la grace, que ce saint Docteur leur adressa. La lettre que ce grand Saint écrivit à Eudoxe abbé de l'isle Capraria, où il exhorte ce sage Superieur à la pratique constante des exercices religieux, ensorte neanmoins que si l'Eglise avoit besoin de leur service, ils ne lui refusassent pas ce secours; cette lettre, dis-je, donne assez à connoistre qu'il y avoit dans ce monastere des solitaires fort capables.

Je ne parle point ici de Julien Pomere, Africain de naissance, auteur des trois livres de la vie contemplative, qu'il composa dans la solitude, où il s'estoit retiré, comme il dit lui-mesme, aprés avoir quitté l'épiscopat. Il y a apparence que ce fut en France qu'il se retira : & c'est peut-estre ce qui a fait dire à S. Isidore qu'il estoit François.

Pomer. lib. 2. c. 21.

Leporius est encore plus recommandable par la retractation qu'il fit de ses erreurs touchant l'Incarna-

tion, que par ſa doctrine. Mais la doctrine & l'exemple de S. Fulgence & de ſes diſciples l'emportent pardeſſus tous les autres.

Que dirons nous des Gaules, où la vie monaſtique a fleuri avec tant de ſuccés non ſeulement par la vertu, mais auſſi par les ſciences ? Tant de ſaints éveſques, qui ont eſté tirez du nombre des diſciples de S. Martin éveſque de Tours; tant de monaſteres, qui ont eſté des écoles de pieté & de doctrine, mettent la choſe dans une telle évidence, que l'on n'en peut raiſonnablement douter. Le ſeul monaſtere de Lerins, le modele des autres monaſteres de France, fournit dans le cinquiéme ſiecle une infinité de grands hommes, également vertueux, ſçavans, & éloquens. Tels ont eſté les ſaint Honorat, S. Hilaire d'Arles, Maxime & Fauſte de Riez, le ſçavant Vincent de Lerins, S. Euchere, & ſes deux fils (car il avoit eſté marié avant que d'embraſſer la vie monaſtique) Veran & Salon, depuis éveſques, dont le ſecond n'avoit que dix ans lorſque ſon pere le conſacra à Dieu dans cette illuſtre abbaye; tels enfin ont eſté Valere éveſque de Cimele ou de Nice, & S. Ceſaire éveſque d'Arles, qui ſe fit religieux à l'âge de dix-huit ans. Les écrits de ces grands hommes mettent dans un plus grand jour les études des moines, que toutes les reflexions que je pourrois faire ſur leurs exemples.

La meſme choſe ſe pratiquoit à Marſeille ſous la diſcipline du bien-heureux Caſſien; à Condat ſous les ſaints abbez Romain & Lupicin, où S. Eugende, autrement S. Oyan, qui y avoit eſté offert dés l'âge de ſept ans, apprit la langue grecque avec la latine, ce qui eſtoit en ce tems-là une choſe aſſez rare.

Il falloit bien que les lettres fleuriſſent beaucoup alors dans l'abbaye de l'Iſle-Barbe, puiſque les archeveſques de Lyon avoient pour Penitenciers & Grands-Vicaires ordinaires les abbez de ce monaſtere, ſuivant le témoignage de l'archeveſque Leidrade, qui continua le meſme employ au ſaint abbé Benoiſt d'Aniane. *Cui etiam abbati*, dit-il dans ſa lettte à Charlemagne, *tradidimus poteſtatem ligandi & ſolvendi, uti habuerunt prædeceſſores ſui, ſcilicet Ambroſius, Maximus, Licinius, clariſſimi viri, qui ipſum locum rexerunt : quos Eucherius, Lupus, atque Geneſius, ceterique epiſcopi Lugdunenſes, ubi ipſi deerant, aut non poterant adeſſe, mittebant cognituros, utrum catholica fides rectè crederetur, ne fraus hæretica pullularet.*

Mamert Claudien, ce ſçavant abbé de Vienne en France, exerçoit à peu prés les meſmes fonctions ſous ſon frere éveſque de la meſme ville, au rapport de Sidonius, qui lui donne de grands éloges dans trois de ſes lettres : dans l'une deſquelles il a compoſé ſon épitaphe, ou il dit que c'eſtoit une triple biblioteque vivante de tout ce qu'il y avoit d'érudition, grecque, latine, & chrêtienne. Il louë fort auſſi les trois livres que cet auteur avoit compoſez de l'eſtat de l'ame.

Sidon. lib. 4. epiſt. 3. & 11. & lib. 5. epiſt. 2.

Il n'eſt pas meſme juſqu'aux iſles ſeptentrionales de la grande Bretagne, où les lettres ne fuſſent cultivées dans les monaſteres. Pelage en eſt un exemple, funeſte à la verité, mais neanmoins certain ; auſſi bien que ce ſaint moine & éveſque Riocate, *Antiſtes ac monachus*, que Sidonius dit avoir tranſcrit les ouvrages de Fauſte de Riez, pour les emporter avec lui dans la Bretagne, d'ou il inſinue que Fauſte eſtoit iſſu, *Britannis tuis pro te reportat*. Enfin Gildas le Sage donne aſſez

Id. lib. 9. epiſt. 9.

à connoître par ſon nom & par les écrits qui nous reſtent de luy, qu'il n'eſtoit pas moins éclairé dans les ſciences, que zelé pour la pureté de la religion chrétienne.

Il nous faut venir enfin à S. Benoiſt, qui n'a fait que retracer les ſaintes pratiques des anciens Peres qui l'avoient devancé, tant en Orient qu'en Occident. J'ay fait voir * cy-deſſus, que la diſcipline qu'il avoit établie dans ſes monaſteres, ſuppoſoit neceſſairement les études. Le poëte Marc qui a écrit ſa vie en vers, fut diſciple de ce ſaint Patriarche, ſuivant le témoignage de Pierre Diacre, qui a écrit un livre des hommes illuſtres de l'abbaye du Mont-Caſſin. Sans doute que les Senateurs & les grands Seigneurs de Rome n'auroient pas penſé à offrir leurs enfans tout jeunes à S. Benoiſt, s'il ne les eût élevez dans les ſciences, auſſi-bien que dans la pieté & la vertu.

* Chap. 2.

Autant de monaſteres qui furent fondez depuis ſous ſa Regle dans les differens païs, ont eſté autant de pepinieres & de ſeminaires de ſages Prelats & de ſçavans religieux. On peut ſe ſouvenir de ce que j'en ay écrit * cy-deſſus.

* Chap. 11.

Rien ne prouve plus clairement cette verité que l'exemple de S. Gregoire le Grand. Ce fut dans le repos de ſon monaſtere, & non pas dans l'embaras de la prefecture de Rome, qu'il ſe remplit de ces lumieres admirables, dont il éclaira depuis toute l'Egliſe, & qui luy ſervirent à former tant d'illuſtres diſciples, un Claude abbé, un Maximien eveſque de Syracuſe, un Marinien de Ravenne, Auguſtin apoſtre d'Angleterre avec ſes compagnons, & beaucoup d'autres.

Ce ſaint Docteur n'éclata pas ſeulement en Italie, mais répandit encore ſes lumieres dans les autres Pro-

vinces, & principalement en Espagne. Saint Leandre, auquel il adressa ses Morales sur Job, avoit esté élevé dans un monastere. Celuy d'Agalie donna plusieurs saints archevesques à Tolede, entr'autres Hellade, Juste, & Ildefonse. De leur tems fleurissoit S. Fructueux evesque de Braga en Portugal, où la discipline monastique ne fut pas moins en vigueur, comme nous l'apprenons des Dialogues de Paul Diacre de Merida.

Repassons en France, & voyons un peu combien de grands personnages éminens en vertu & en doctrine sont sortis de l'abbaye de Luxeu, sans parler de Bobio, sous la conduite de S. Colomban, dont les écrits, & principalement les lettres, quoique d'un stile peu poli, sont remplies d'une force & d'une liberté toute apostolique. De cette école sont sortis de saints evesques, Donat de Besançon, Cagnoalde de Laon, Achard de Noyon, Omer de Teroüenne, Ragnacaire d'Augt prés de Basle, sans parler de tant de saints abbez & de religieux, qui ont rendu celebre cette sainte abbaye. Saint Donat entr'autres n'estoit âgé que de sept ans lors qu'il fut consacré à Dieu dans le monastere de S. Colomban. Nous apprenons de la vie de S. Frodobert abbé de la Celle à Troyes, que l'on avoit accoûtumé d'envoyer à Luxeu les religieux des autres monasteres de France pour y étudier. On ne sçait pas au vray, si ce Marculfe dont
* *Num.* 14. il est parlé dans la vie * de saint Colomban, est celuy dont nous avons deux livres de Formules.

L'abbaye de Fontenelle, maintenant de S. Vandrille, en Normandie, ne fut pas moins celebre, & elle ne fournit pas moins de saints evesques aux Eglises de France. Celle de Lobes en Flandre a formé aussi un nombre de sçavans personnages, & les études y ont

fleury depuis ſa fondation juſqu'à l'onziéme ſiecle. Corbie en Picardie ſemble les avoir toutes ſurpaſſées.

Mais avant que de paſſer outre, il eſt neceſſaire de retourner encore une fois en Angleterre, pour y voir le venerable Bede tenir des écoles publiques, dont les diſciples ſe ſont par aprés répandus en France & en Allemagne. Saint Boniface apoſtre de ce païs-là eſtant encore jeune religieux en Angleterre, y avoit appris les ſciences, c'eſt à dire la grammaire, la poëſie, la retorique, l'hiſtoire, & ſur tout la ſcience de l'Ecriture ſainte; & il eſt remarquable qu'au rapport de ſaint Vvillebalde premier auteur de ſa vie, il ne ſe relâcha pas pour cela du travail journalier des mains, conformément à la Regle de S. Benoiſt. De diſciple il devint enfin maiſtre, & il enſeigna aux autres ce qu'il avoit appris. Eſtant paſſé enſuite en Allemagne, il eut ſoin d'établir avec la religion des academies de ſciences dans les abbayes de Fulde & de Fritiſlard, dont il fut le premier auteur. Ces deux illuſtres monaſteres donnerent la forme du gouvernement & de la diſcipline aux autres abbayes, qui furent fondées en ce tems-là dans le meſme païs, comme j'ay dit ailleurs.

Alcuin eſtant venu d'Angleterre en France, fut le maiſtre de preſque tous les habiles hommes qui s'y diſtinguerent depuis. Raban Maur vint de Fulde à Tours pour profiter de ſes enſeignemens. Loup de Ferrieres ſe tranſporta à Fulde pour eſtre le diſciple de Raban, & en éleva pluſieurs luy-meſme dans ſon abbaye. Il eut entr'autres pour diſciple Herric religieux de S. Germain d'Auxerre, qui eut auſſi pour maiſtre Haimon d'Halberſtad. Remy d'Auxerre, & Lothaire fils de Charles le Chauve furent inſtruits dans l'école d'Herric. Remy enſeigna

non ſeulement dans ſon monaſtere, mais meſme dans l'Egliſe catedrale de Reims, ou il fut appellé par l'archeveſque Foulque, auſſi-bien qu'Hucbauld religieux de S. Amand. Gerbert, que ſes emplois & ſes avantures n'ont pas rendu moins fameux que ſes écrits, enſeigna auſſi aprés Remy dans les écoles de la catedrale de Reims, avant que d'en eſtre archeveſque ; & il eut pour diſciples le roy Robert & l'Empereur Oton III. & meſme Fulbert, qui fut depuis un Docteur fameux & eveſque de Chartres. Ratherius religieux de Lobes, & depuis eveſque de Verone, avoit eſté auparavant appellé par Oton le Grand pour eſtre le precepteur de Bruno ſon frere, qui fut enſuite archeveſque de Cologne. Voilà le premier canal, par lequel les lettres ſe ſont répanduës & rétablies en France & en Allemagne dans le neuviéme & dixiéme ſiécle.

Un autre canal de ce rétabliſſement a eſté le S. abbé Benoiſt d'Aniane. Charlemagne ſe ſervit de luy pour reformer la plûpart des abbayes de ſon empire, tant en France qu'en Italie, & en Allemagne. Ce zelé & vertueux abbé n'eut gueres moins de ſoin d'y rétablir les études des lettres, que la pieté & la vertu. Je ne repete pas icy ce que j'ay dit * de luy ailleurs. On n'avancera rien d'outré, lors qu'on dira de luy avec Theodulphe eveſque d'Orleans, qu'il a eſté en France ce que le grand S. Benoiſt a eſté en Italie :

* Chap. 9.

Quod fuit Auſoniis Benedictus rector in arvis,
Hoc modo es in noſtris, ô Benedicte, locis.

Smaragde abbé de S. Mihiel en Lorraine, imita la conduite de ce grand homme. Il enſeigna les ſciences dans ſon abbaye, & c'eſt luy qui nous a laiſſé des commen-

taires ſur les belles lettres, qui ne ſont pas imprimez, outre celuy qu'il a fait ſur noſtre Regle.

Saint Bernon & S. Odon abbez de Cluny, ſuivirent les meſmes traces d'Eutice, c'eſt à dire de Benoiſt d'Aniane, comme on a vû cy-deſſus : & Jean diſciple de S. Odon qui a écrit ſa vie, nous témoigne que S. Bernon l'ayant reçû à Gigny, il le chargea incontinent aprés ſa profeſſion de l'inſtruction de la jeuneſſe, à cauſe qu'il étoit habile & verſé dans les lettres : *Patri Odoni, quia erat vir ſcholaſticus, laborioſum ſcholæ impoſuerunt magiſterium.* Odon fit pratiquer la même choſe eſtant abbé à Cluny, & dans les autres monaſteres qui ſe mirent ſous ſa conduite ; & c'eſt de là que les lettres ſe ſont répanduës depuis, par le moyen de ſes diſciples, dans preſque toute l'Europe. Trois Papes ſortirent quaſi l'un aprés l'autre de cette ſainte école, outre un grand nombre de Cardinaux, d'eveſques & d'abbez, qui n'ont pas eſté moins illuſtres par leur ſcience que par leur vertu.

Un troiſiéme canal fut l'abbaye de Corbie en France, qui a donné à l'Egliſe tant d'habiles gens, comme Saint Adelard, le venerable Wala ſon frere, Warin, S. Paſcaſe Radbert, Ratran, S. Anſcaire apoſtre des royaumes du Nord, & archeveſque de Breme. Adelard envoya en Saxe une colonie de religieux, pour travailler à la converſion de ces peuples du Nord. Anſcaire y fut envoyé par Louis le Debonnaire, & ſe comporta avec tant de zele & de prudence dans cette miſſion, qu'il gagna à JESUS-CHRIST la Suede & le Danemarck. Corbie la Neuve (c'eſt ainſi qu'on appella cette nouvelle colonie) eſtoit comme le ſeminaire & la retraite de ces ſaints miſſionnaires, qui répandirent par

toute l'Allemagne l'odeur & l'exemple de leur vertu & de leur doctrine. Les abbayes d'Hirsauge, de S. Alban, sans repeter ce que nous avons dit de Fulde, suivirent leurs traces, aussi-bien que celles de S. Maximin de Tréves, de Prom, de Stavelo, & de Gorze.

Dans plusieurs de ces abbayes, où il y avoit des academies, il y avoit aussi des écoles interieures pour les religieux, & des exterieures pour les étrangers. J'en ay rapporté * les preuves ailleurs. Les abbayes de Fleury, de Lobes, de S. Gal & de Richenavv estoient de ce nombre. Fleury, autrement S. Benoist sur Loire, au diocese d'Orleans, estoit celebre dans le neuviéme siécle, mais le venerable Abbon la rendit encore plus illustre au dixiéme. Il passa de France en Angleterre, à la sollicitation des religieux qui s'y estoient reformez par les soins du roy Edgar, de S. Dunstan & de S. Odon Benedictins, archevesques de Cantorbery; & la France par son moyen rendit à l'Angleterre ce qu'elle en avoit reçû par Alcuin. Aimoin son disciple a imité & publié les actions de son maistre, par le livre qu'il nous a laissé de sa vie, avec son histoire de France. Les lettres se sont toûjours maintenuës depuis dans l'Angleterre, comme en font foy Ingulfe abbé, Guillaume de Malmesbury, Mathieu Paris, & tant d'autres écrivains de nôtre Ordre, qui y ont fleury depuis l'onziéme siécle. Les moines sont presque les seuls ausquels on est redevable de l'histoire de ce royaume, sans parler des autres païs.

* Chap. 11.

L'abbaye de S. Benigne de Dijon fut reformée dans ce mesme siécle par les soins & le zele du venerable abbé Guillaume, tiré de la congregation de Cluny, qui rétablit aussi la discipline monastique & les études dans plusieurs abbayes d'Italie & de France. Celle de Fescan

en Normandie fut une de celles à laquelle il s'appliqua davantage, & il y acheva enfin ses travaux par une mort precieuse.

Le bien heureux Herluin suivit ses traces dans l'établissement de l'abbaye du Bec, qui a esté depuis si celebre, & il crût qu'il ne pouvoit separer les sciences de la vertu. C'est ce qui le porta à ouvrir une academie dans son monastere sous la conduite de Lanfranc, qui fut depuis archevesque de Cantorbery: auquel S. Anselme succeda pour l'un & l'autre employ. Tout le monde sçait quelle fut la reputation de ces deux sçavans hommes, & combien de disciples illustres ils ont fourni à l'Eglise. Durand de Troarne, Guimond religieux de S. Leufroy & depuis évesque d'Aversa, en peuvent rendre témoignage. Je repete un peu, mais il est difficile d'éviter la redite. Au reste ceci doit passer pour une espece de recapitulation.

On peut assez remarquer par le peu que je viens de dire, & il ne seroit pas mal-aisé de le faire voir par beaucoup d'autres preuves, que l'Ordre de S. Benoist, presque seul, a maintenu & conservé les lettres dans l'Europe durant plusieurs siécles. Il n'y avoit point d'autres maistres que nos religieux dans nos monasteres, & les eglises catedrales même en tiroient souvent des maistres. Vers la fin du dixiéme siécle & au commencement de l'onziéme, les clercs seculiers commencerent à enseigner eux-mesmes. Fulbert, depuis évesque de Chartres, que quelques-uns veulent faire moine, eut un grand nombre de disciples. Berenger archidiacre d'Angers étudia sous lui, & exerça lui-mesme l'office de maistre à Tours, & S. Bruno à Reims. Guillaume de Champeaux en fit autant à Paris, & Anselme à Laon.

Pierre Lombard composa un recueil des sentimens des saints Peres, qu'il redigea en quatre livres sous le titre de Sentences, d'où il a esté surnommé le Maistre des Sentences. Pierre de Poitiers & Robert Pullus firent aussi de semblables recueils, mais Pierre Lombard l'emporta au-dessus d'eux. Ce fut en ce tems-là que le celebre moine Gratien compila son Decret.

Comme les ecclesiastiques d'ordinaire manquoient de livres, & qu'il n'y avoit de biblioteques que dans les monasteres & dans quelques catedrales, les particuliers ne pouvoient étudier que tres-difficilement. L'ouvrage du Maistre des Sentences & le Decret de Gratien avec l'Ecriture Sainte furent d'un grand secours à ceux qui manquoient de livres. On commença à faire des Sommes de Theologie avec ces trois livres, auquel saint Thomas ajoûta ceux d'Aristote. Les Universitez se formerent, & on excita les jeunes gens aux études par les degrez de Docteurs qu'on leur confera. Il suffisoit alors, afin de passer pour sçavant, d'avoir un peu étudié quelques-unes de ces Sommes.

C'est ce qui fit que l'on quitta la coutume d'aller étudier dans les monasteres. Les religieux mesme ne voulurent plus recevoir chez eux de jeunes enfans : & par ce moyen leurs écoles commencerent à se refroidir, & à passer insensiblement chez les seculiers. Ce nous est un sujet de consolation que les choses soient tournées de la sorte, & que les ecclesiastiques qui sont destinez pour enseigner les autres, ayent enfin trouvé chez eux-mesmes les moyens de s'instruire ; & nous devons estre assez satisfaits d'avoir contribué pendant sept ou huit siecles à conserver les livres, les lettres & les sciences, autant que le malheur & la barbarie des

tems

tems l'ont pû ſouffrir. L'Imprimerie enfin a rendu dans ces derniers ſiecles les livres plus communs, & par conſequent les études plus faciles : & on a la ſatisfaction de voir dans le clergé quantité d'eccleſiaſtiques également vertueux & ſçavans.

Cependant durant ces derniers ſiecles, les études ont toûjours continué dans noſtre Ordre, & ont ſuivi à peu prés la meſme fortune que la diſcipline reguliere, tantôt abbatuës, tantôt relevées, ſuivant la diſpoſition des tems. Les Papes & les Conciles perſuadez de l'importance des études ont fait de tems en tems des reglemens pour en conſerver ou rétablir l'uſage, & il n'y a point de reforme qui ſe ſoit faite dans les derniers ſiecles, où l'on n'ait eu ſoin de faire refleurir les lettres auſſi bien que l'obſervance, comme on peut voir par les conſtitutions des Congregations de Bursfeld en Allemagne, de ſainte Juſtine en Italie, de Valladolid en Eſpagne, de Chezal-benoit, de S. Vanne, & de S. Maur en France.

Vers la fin du quinziéme ſiecle un vertueux Celeſtin de la maiſon de Paris, qui avoit nom Claude Rapine, compoſa un petit traité latin, *De ſtudiis monachorum*, pour faire voir que les moines doivent s'occuper à l'étude : & dans un autre traité qu'il a fait de la vie contemplative, il reprend certains religieux, qui ſous pretexte d'humilité ſe diſpenſent d'une application ſi importante & ſi neceſſaire à tous les ſolitaires, mais principalement aux ſuperieurs. Il eſtime que l'on ne doit pas limiter les eſprits à un certain genre d'études, & qu'il faut avoir égard aux differents talens d'un chacun. Cet auteur eſt cité avec éloge par Jean Mauburn dans ſon *Roſetum ſpirituale*, & il mourut ſimple religieux l'an

1493. aprés avoir exercé dignement la charge de superieur dans son Ordre, & avoir esté appellé en Italie pour en reformer les monasteres, comme je l'ay appris du Pere Becquet Bibliotecaire de la maison de Paris, qui m'a donné avis des ouvrages du. P. Rapine qui ne sont pas imprimez. A la fin de son traité des études, il remercie Dieu de ce qu'il luy a fait la grace d'aimer toûjour les livres, l'étude, & la verité, & d'avoir eu toûjours beaucoup d'aversion des emplois exterieurs: il avouë qu'il en recueilloit des fruits tres-agreables dans sa vieillesse, & il exhorte les jeunes religieux d'en faire l'épreuve à son exemple.

On pourroit citer une infinité d'autres solitaires qui ont fait la mesme experience. L'abbé Tritheme par exemple trouvoit tant de plaisir dans l'étude des saintes lettres, qu'il disoit qu'il aimoit mieux renoncer à sa dignité qu'à cette étude. *Si alterum è duobus oporteat, abbatiam malo dimittere, quam sancto Scripturarum studio renuntiare.* On peut conter encore de ce nombre le venerable Louis de Blois, dont les ouvrages sont si estimez de tout le monde pour leur pieté, aussi bien que ceux de sainte Gertrude, qui apprit les lettres & la philosophie mesme dans son monastere. Je n'en diray pas davantage, persuadé que ces sortes d'exemples valent mieux pour justifier l'usage des études parmi les solitaires, que toutes les apologies que l'on pourroit faire, pour montrer qu'ils peuvent fort bien joindre l'étude & la science avec la pieté & la vertu.

Trithem. lib. 1. homil. 1.

SECONDE PARTIE
DU TRAITE' DES E'TUDES Monaſtiques, où l'on examine quelles ſortes d'Etudes peuvent convenir aux Solitaires.

CHAPITRE PREMIER.

Que les mêmes Etudes qui peuvent convenir aux Eccleſiaſtiques, peuvent eſtre accordées aux Moines.

QUoiqu'il ſoit vray, comme on croit l'avoir montré, que les Etudes ſoient neceſſaires aux Solitaires : il faut cependant avoüer, qu'il n'eſt pas bien aiſé de marquer en particulier quelles ſont celles qui leur peuvent convenir. Car ſi l'on conſidere la choſe par rapport à la portée & capacité d'un chacun, comme cette capacité eſt differente, il faudra auſſi accorder aux uns des études, qui ne pourront convenir aux autres.

De plus ſi on fait reflexion ſur les differentes ſituations des monaſteres & des communautez religieuſes, on ſera obligé de raiſonner diverſement touchant celles qui ont plus de liaiſon que d'autres avec le clergé & le public. Car il n'eſt pas neceſſaire que ceux qui font profeſſion d'une vie tout-à-fait retirée, comme les Chartreux, s'appliquent aux meſmes études que les Benedictins, par exemple, dont les abbayes ont plus de commerce & d'engagement avec le monde. Ces ſortes de relations obligent ſouvent les ſuperieurs, & les inferieurs meſmes à des actions publiques. On a des droits

& des prerogatives dans l'Eglise. Il faut donc avoir une capacité suffisante pour remplir ces devoirs, à moins qu'on ne veuille entierement abandonner non seulement ces privileges, mais les abbayes mesmes, qui se trouvent par leur situation dans une espece de commerce avec le public.

On demeure d'accord qu'il faut faire ce que l'on peut pour ne pas s'engager trop avant dans ce commerce : mais quelque effort que l'on fasse pour cela, il restera toûjours assez d'occasions, dans lesquelles on ne pourroit s'acquitter de son devoir sans le secours des études, qui peuvent legitimement convenir à des ecclesiastiques. Au reste ces engagemens ne sont pas nouveaux. Il y en a plusieurs qui sont du tems de S. Benoit mesme ; & il n'y a pas d'apparence qu'il les ait desapprouvez absolument, puisqu'il a bâti quelques-uns de ses monasteres au dedans, ou auprés de quelques villes.

Il y a encore une reflexion à faire sur ce sujet, qui est qu'il faut faire quelque distinction entre les études qui peuvent convenir à de certaines communautez, & entre celles qui peuvent estre accordées à quelques particuliers. Il n'est pas necessaire que toutes les communautez soient appliquées indifferemment à toutes sortes d'études, ny que tous les particuliers ayent aussi les mesmes applications. Il y a des communautez ausquelles une mediocre capacité peut suffire, mais qui ne suffiroit pas pour d'autres, dont les emplois & les devoirs seroient d'une plus grande étenduë. Il en faut dire autant à proportion des particuliers. Comme tous n'ont pas les mesmes talens, aussi n'est-il pas à propos que chacun s'applique aux mesmes études. Les superieurs doivent regler celles qui conviennent à chacun, soit par

rapport à leurs talens, ſoit par rapport aux beſoins des corps & des communautez où ils ſe trouvent.

Mais enfin la regle la plus generale que l'on puiſſe donner ſur ce ſujet, eſt que l'on a toûjours permis aux ſolitaires les meſmes études qui peuvent convenir à de vertueux eccleſiaſtiques. C'eſt pourquoi dans une exhortation monaſtique qui ſe trouve parmi les œuvres de S. Atanaſe, on exhorte les ſolitaires à lire tout ce qui eſt contenu dans les livres canoniques, *In canonicis monumentis*, c'eſt-à-dire dans ceux de l'Ecriture & des SS. Peres, ſans leur interdire meſme abſolument la lecture des écrits apocryphes. Or comme autrefois preſque l'unique ſcience des eccleſiaſtiques eſtoit l'étude de l'Ecriture ſainte, des Peres, & des Conciles: auſſi les moines en ont-ils fait la matiere de leur application: ce qui paroit par les ouvrages qu'ils nous ont laiſſez. Mais comme on ne va pas tout d'abord à ces ſciences ſans le ſecours des ſciences inferieures, ils ont eu ſoin auſſi de cultiver celles-ci, autant qu'il eſtoit à propos pour ſe rendre capables de ces ſciences ſuperieures.

Ce n'eſtoit pas neanmoins le but principal, comme j'ay déja dit pluſieurs fois, que les ſolitaires ſe propoſoient dans leurs études. Ils n'étudioient pas tant pour devenir ſçavans, que pour ſe rendre plus capables de pratiquer les vertus religieuſes: & les ſuperieurs qui avoient differentes vûës ſur cela, eſtoient auſſi plus ou moins reſervez pour la qualité des études qu'ils leur permettoient. Les uns eſtoient plus portez pour le travail des mains que pour les ſciences, perſuadez que cet exercice leur eſtoit plus avantageux. D'autres avoient ſur cela des penſées tout oppoſées, & faiſoient leur capital de l'oraiſon, comme dans les monaſteres de ſaint

Martin evesque de Tours. Enfin quelques autres superieurs qui estoient plus portez pour les sciences, n'en défendoient à leurs religieux aucunes de celles qui sont honnestes. Tel fut Cassiodore, lequel ayant amassé une biblioteque nombreuse dans son monastere de Viviers, exhorte ses religieux à l'étude de toutes les sciences qui pouvoient les disposer à l'intelligence de l'Ecriture sainte.

Plusieurs communautez religieuses, & une infinité de saints moines ont suivi ce parti, & on peut conter de ce nombre le venerable Bede, qui s'est appliqué à toutes ces sciences, comme ses écrits en font foy. Ce n'estoit pas dans le monde qu'il les avoit apprises, puisqu'il n'avoit que sept ans lorsqu'il entra dans son monastere. Ce n'étoit pas non plus par une vocation extraordinaire, puisqu'il enseigna les mêmes sciences à ses confreres, autant qu'ils en estoient capables. Enfin ce n'estoit pas dans le relachement de la discipline monastique, puisque c'étoit dés le premier établissement du monastere que saint Benoist Biscope avoit fondé, & dans lequel il avoit établi une exacte observance. On a gardé la mesme conduite dans les monasteres les mieux reglez de France, d'Angleterre, & d'Allemagne, comme je l'ay fait * voir dans la premiere partie de ce Traité.

* *Chap. 9. 10. & 11.*

Il est donc à propos d'entrer ici dans le détail des études, qui peuvent convenir aux solitaires, & d'examiner les moyens qui sont les plus propres pour les rendre capables de ces études, & d'en faire un bon usage. Je conçois bien que cette entreprise est un peu hardie, & qu'il est dangereux de s'ingerer à donner des regles dans un sujet aussi délicat & aussi étendu que celui-ci. Mais j'espere que l'on me pardonnera la liberté que je prens en cette rencontre, si l'on fait reflexion

que je ne pretens pas m'ériger en maistre, ni prescrire des loix ou des regles certaines pour faire des sçavans. Ce sont de simples vûës, ou tout au plus des avis, que je propose à de jeunes religieux, pour leur donner quelque entrée dans les sciences, ausquelles ils se sentent appellez, soit par les talens que Dieu leur a donnez, soit par la disposition de leurs Superieurs qui les y appliquent. Ils pourront essayer ces moyens, & s'en servir, si les Superieurs & eux-mêmes jugent qu'ils leur soient utiles; sinon, ils pourront les laisser, & avoir au moins égard à la bonne volonté de leur frere, qui a entrepris ce travail, & a fait ce coup d'essay à leur consideration.

CHAPITRE II.

De l'étude de l'Ecriture sainte.

§. I.

Où l'on examine premierement si l'on doit permettre indifferemment aux solitaires la lecture de tous les livres de l'Ecriture.

JE ne m'arréteray pas à faire voir, que l'étude de la sainte Ecriture convient aux solitaires. Tout le monde en demeure d'accord, & on en estoit tellement persuadé du tems de S. Jean Chrysostôme, que les laics & les seculiers que ce saint Docteur exhortoit à lire l'Ecriture, disoient que cela estoit bon pour des solitaires qui avoient renoncé au monde, & qui habitoient dans les deserts & sur la cime des montagnes : mais que pour eux ils n'en avoient pas le tems. Il n'y a de difficulté tout au plus, qu'à l'égard de certains livres, dont quelques-uns estiment que la lecture ne convient pas indifferemment à tous les moines.

Chrysostom. hom. 3. de Lazaro.

On ne peut rien dire de plus avantageux en faveur de cette étude, que ce qu'en a écrit S. Jerôme en differens endroits de ses lettres. C'est en écrivant à un moine qu'il assûre, que s'il veut surmonter aisément les dereglemens de la chair, il n'a qu'à aimer l'étude des livres sacrez. *Ama scientiam scripturarum, & carnis vitia non amabis.* C'est en instruisant un autre moine qu'il a dit, que cette étude luy doit estre continuelle, & qu'il ne doit point, pour ainsi dire, en quitter la lecture un seul moment. *Divinas scripturas sæpius lege; immo numquam de manibus tuis sacra lectio deponatur.* C'est par cette lecture & cette meditation continuelle qu'il dit, que Nepotien avoit fait de son cœur & de sa memoire une bibliotéque de JESUS-CHRIST: *lectioneque assidua & meditatione diuturna pectus suum fecerat bibliothecam Christi.* C'est dans une autre lettre qu'écrivant à S. Paulin, pour luy donner l'idée de la vie monastique qu'il avoit embrassée, il dit que cette étude des livres divins ne doit pas estre superficielle, & qu'elle doit aller jusqu'à l'interieur, & jusqu'à la moëlle qui y est contenuë: parce que c'est là qu'on en sent la douceur: *Dulcius in medulla est.* Partant qu'il faut casser la noix, pour goûter ce qu'elle renferme. *Qui edere vult nucleum, frangat nucem.* Enfin il dit qu'un solitaire doit apprendre les Ecritures avec tant de perfection, qu'il soit en état de les enseigner aux autres & de convaincre ceux qui en contestoient la verité. *Disce quod doceas; obtine eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut possis exhortari in doctrina sana, & contradicentes revincere.*

Hieron. in ep. ad Rustic.

Idem in ep. ad Nepot.

Idem in epitaph. Nepotiani.

Id. ad Paulin.

Voilà quels sont les sentimens de S. Jerôme touchant l'étude que les moines peuvent & doivent mesme faire des saintes Ecritures. On peut bien l'en croire sur ce sujet,

ſujet, puis qu'on ſçait qu'il eſt aſſez reſſerré d'ailleurs pour ce qui regarde les perſonnes de cet inſtitut.

Il faut avoüer néanmoins qu'il y a de certains livres de l'Ecriture, dont la lecture & la meditation doit eſtre beaucoup plus familiere aux ſolitaires, que des autres. Saint Baſile prefere avec raiſon les livres du nouveau Teſtament à ceux de l'ancien, deſquels il dit que la lecture a eſté nuiſible à quelques-uns, non par elle-meſme, puiſque tous les livres ſaints ne ſont que pour inſpirer la ſainteté, mais par la mauvaiſe diſpoſition des lecteurs : comme le pain qui eſt bon de luy-meſme, eſt préjudiciable à un eſtomach foible & mal diſpoſé par la maladie. *Baſil. ep. 1. ad Chilon.*

Saint Nil nous explique quelles ſont les qualitez que doit avoir un ſolitaire pour cette lecture, lors qu'écrivant au Moine Palladius, il la luy permet, d'autant qu'il eſtoit entierement épuré du déreglement des paſſions, & ſur tout de la vanité ; & il ajoûte que quiconque n'eſt pas dans cette diſpoſition, n'eſt pas digne de toucher meſme ces livres divins. *Nil. lib. 2. ep. 134.*

Pour ce qui eſt des livres dont la lecture eſt avantageuſe aux ſolitaires qui ont ces ſaintes diſpoſitions, il eſt auſſi de même ſentiment que S. Baſile. « Si vous voulez, dit-il, écrivant à un de ſes diſciples, « ſi vous voulez, dis-je, acquerir la componction, ne liſez pas « les livres des auteurs profanes, ni les hiſtoriens, ni les » Orateurs : & ne penſez pas meſme à l'ancien Teſta- « ment : mais liſez ſouvent le nouveau avec les actes des « Martyrs, & les vies & les exemples des anciens Peres. Ce « n'eſt pas, ajoûte ce ſaint homme, que je veüille abſo- « lument vous défendre la lecture des livres de l'ancien « Teſtament, puis qu'il ſont reçus comme eſtant inſpirez « *Nil. lib. 4. ep. 1.*

» & dictez par le S. Esprit, & qu'ils sont mesme absolument
» necessaires pour le soûtien & la defense de l'Eglise : mais
» c'est que je ne les croy pas si propres pour inspirer
» aux solitaires l'esprit de componction.

Ce Pere a voulu sans doute excepter de ce nombre les Pseaumes & les livres sapientiaux, dont la lecture ne peut estre que tres-avantageuse pour ce sujet. Les anciens estoient tellement persuadez de l'utilité des Pseaumes, qu'outre qu'ils en ont composé l'office divin, ils vouloient encore qu'on les apprît par cœur. *Hieron. ad Rustic.* *Discatur Psalterium ad verbum*, dit S. Jerôme écrivant à un solitaire; & cette pratique s'est continuée jusqu'à nos jours parmi les Chartreux. Le mesme S. Docteur *Idem in vita Hilar.* assure que S. Hilarion sçavoit toute l'Ecriture sainte par cœur, & qu'il avoit accoûtumé de la reciter comme devant Dieu, aprés sa priere & la psalmodie.

Isid. Pelus. lib. 1. ep 369. Isidore de Damiette, qui vivoit en mesme tems que S. Nil, donne plus d'étenduë à la lecture que les solitaires peuvent faire des saintes Ecritures. Il dit, écri-
» vant au moine Cyrus, que les livres sacrez qui les con-
» tiennent, sont autant d'échelles par lesquelles nous
» nous élevons à Dieu. Qu'il faut les recevoir tous com-
» me un or rafiné par le feu de l'Esprit divin. Mais
» pour ce qui est des autres livres, qui ne sont pas de
» ce nombre, quelques attraits qu'ils ayent en apparen-
» ce pour nous porter à la vertu, il en faut laisser la lec-
» ture aux gens du siécle, qui recherchent des discours
» étudiez & éloquens. C'est aussi le sentiment de Cassien dans sa quatorziéme conference, & il demande pour cette étude, la pratique de la loy de Dieu, la pureté du cœur, & l'humilité.

On ne peut douter que S. Benoist n'ait esté dans le

meſme ſentiment, & qu'il n'ait accordé à ſes diſciples la lecture de tous les livres tant du vieux que du nouveau Teſtament. Car il ordonne que les uns & les autres ſoient lûs aux offices de nuit. *Codices autem legantur in vigiliis, tam veteris Teſtamenti, quam novi divinæ auctoritatis*. Et encore qu'il ne trouve pas à propos qu'on liſe les ſept premiers livres de l'ancien Teſtament, ni les livres des Rois avant Complie ; il en permet néanmoins la lecture à d'autres heures, *Aliis vero horis legantur*. S. Bened. Reg. cap. 9. Idem c. 42.

On peut voir ſur ce ſujet la lettre que S. Baſile le Grand a écrite à S. Gregoire de Nazianze touchant la maniere de vivre, qu'il faut garder dans la ſolitude : où il montre que les ſolitaires doivent méditer avec ſoin tous les livres ſacrez, afin d'en étudier tous les traits & tous les exemples, & les copier en eux-meſmes : Mais afin que cette meditation & cette étude ait tout le ſuccés qu'on en doit attendre, qu'il y faut joindre la priere.

Nous pouvons recüeillir de tout ce que nous venons de rapporter des ſaints Peres touchant la lecture de l'Ecriture, qu'on ne peut donner de regles generales pour déterminer celle qui convient à chaque ſolitaire en particulier. La portée des eſprits, les diſpoſitions du cœur, les âges, les circonſtances des lieux, des tems, & des perſonnes eſtant differentes, il faut que la prudence éclairée d'un ſuperieur ou d'un directeur, regle & preſcrive à un chacun celle qui luy peut convenir. Les Juifs anciennement ne permettoient la lecture du Cantique des Cantiques, par exemple, qu'à l'âge de trente ans. Ceux que Dieu, par une onction interieure, attire à la componction du cœur & à une vie plus recueillie,

peuvent se borner à lire & à mediter principalement les livres moraux de l'Ecriture, quoique dans les autres mesme il y ait plusieurs endroits capables de toucher. Mais ceux qui ont des vûës plus étenduës, & qui ont plus de disposition pour étudier à fond l'Ecriture, ne se doivent point borner aux livres moraux : il est bon que pour leur propre instruction, & mesme pour celle de leurs freres, ils s'appliquent à découvrir ce qu'il y a de plus élevé & de plus caché dans toutes les Ecritures, ὑψηλὰς θεωρίας, comme parle S. Nil. On peut justifier cette conduite par les exemples des plus saints solitaires, que nous avons déja remarquez en partie : & ceux des SS. Basile, Nil & Isidore, dont on vient de rapporter les autoritez, peuvent suffire pour ce sujet.

Nil. lib. 2. epist. 134.

Saint Basile donne une autre regle à ses religieux, qui luy demandoient s'il estoit à propos d'apprendre beaucoup de choses de l'Ecriture. Il répond que ceux qui ont la direction des autres, n'en doivent rien ignorer, afin qu'ils soient capables d'instruire ceux qui sont soûmis à leur conduite : Mais pour les inferieurs, qu'ils doivent se borner à une juste mediocrité, suivant les talens qu'ils ont reçûs de Dieu ; & que parlant ordinairement ils doivent se contenter des connoissances qui regardent leur état, c'est à dire de ce qui peut contribuer à la correction de leurs vices, à la pureté du cœur, & en un mot à leur perfection. Il dit en un autre endroit, qu'il faut s'en rapporter pour cela au jugement de son superieur.

Basil. Reg. brev. interr. 235.

Ibid. interr. 95.

On peut appliquer à ce sujet ce que le mesme Saint a dit autrefois aux habitans de Cesarée dans une
» de ses homelies : Que l'on doit remarquer soigneuse-

ment les enſeignemens qui ſe trouvent dans les Pſeau- « mes ; les beaux exemples des hiſtoires, les inſtructions « des Apoſtres, & ſur tout les paroles de l'Evangile. « Mais que chacun doit s'y appliquer ſuivant la diſpoſition qu'il ſent dans ſon eſprit, & ſuivant le goût que la grace imprime dans ſon cœur. Car dans une aſſem- « blée qui eſt compoſée de tant de differentes perſonnes, « la diverſité des goûts & des ſentimens n'y eſt pas moin- « dre que celle des viſages ; & il y a autant de mala- « dies ſpirituelles à guerir, qu'il s'y trouve de difference « d'âge. «

Id. homil. 21. in aliquot ſcrip. locos

Il ne faut pas negliger en cet endroit l'avis, que donne ſur ce ſujet Caſſiodore dans la Preface de ſon Inſtitution : où il dit, que bien que tous les livres ſacrez « ſoient remplis d'une lumiere divine, & que la vertu du « S. Eſprit s'y faſſe ſentir ; on doit néanmoins s'attacher « principalement à la meditation des Pſeaumes, des Pro- « phetes, & des Epîtres des Apoſtres : tant parce que « ces ſaints livres contiennent de plus grandes & de plus « profondes difficultez, que parce que de leur intelligen- « ce dépend principalement l'intelligence de toute l'E- « criture ſainte. Pour ce qui eſt des Pſeaumes, il faut lire l'excellente lettre que S. Atanaſe a écrite à Marcellin, où il fait voir qu'ils contiennent un abregé de toute l'Ecriture.

Cette application plus particuliere à certains livres n'exclud pas la lecture des autres, dans leſquels on trouve de grands ſujets de meditations, & meſme de componction. Car qu'y a-t'il de plus étonnant & de plus digne de reflexion que ce que nous liſons dans la Geneſe, de la chûte & de la peine du premier homme; de la juſtice de Noë, & du châtiment de tous les hom-

mes par le déluge ; de l'obéïssance admirable d'Abraham, & de la promesse que Dieu luy fit pour la recompenser ; de la punition de Sodome, & de la providence de Dieu sur le patriarche Joseph ? Que si nous passons à l'Exode, nous y verrons les merveilles que Dieu a faites en faveur de son peuple, l'endurcissement de Pharaon, la vengeance que Dieu a tirée des murmurateurs & des idolâtres dans le desert. Dans le Levitique & dans les Nombres, l'exactitude que Dieu veut que l'on apporte dans le culte qu'on luy rend ; dans le Deuteronome la sainteté de ses loix ; dans le livre de Josuë l'effet de ses promesses ; dans celuy des Juges, la force & la foiblesse de Sanson ; dans celuy de Ruth, l'équité & la bonne foy de Booz ; dans les Rois, la sainteté de Samüel, d'Elie, d'Elisée, & des autres Prophetes, la reprobation de Saül, la chûte & la penitence de David, sa douceur & sa patience ; la sagesse & le peché de Salomon ; la pieté d'Ezechias & de Josias ; dans Esdras, le zele pour la loy de Dieu ; dans Tobie, la conduite d'une sainte famille ; dans Judith, la force de la grace ; dans Esther, la prudence ; & enfin dans Job, l'exemple d'une patience merveilleuse. Dans les Prophetes on y voit non seulement la promesse, mais mesme les caracteres du Messie, les menaces faites aux pecheurs, & les predictions des desastres qui devoient arriver aux Juifs & aux autres nations. Enfin tout est saint, tout est grand, tout est utile dans les livres saints, pourvû qu'on les lise avec de saintes dispositions.

§. II.

De la maniere que les moines doivent lire l'Ecriture ſainte.

JE ne pretens pas donner icy une metode exacte pour lire en ſçavant les ſaintes Ecritures. Pluſieurs habiles gens en ont écrit, quoique peut-eſtre on pourroit encore ajoûter beaucoup de choſes à leur travail. La matiere eſt trop vaſte & trop étenduë pour la renfermer dans un ſi petit traité, quand j'aurois toute la capacité qui eſt neceſſaire pour un deſſein de cette importance. Je me contenteray donc de donner ici une legere ébauche de la conduite que je croy eſtre utile à de jeunes religieux, qui veulent lire les livres ſaints avec quelque ordre, non pas dans le deſſein de devenir ſcavans, mais d'éclairer leurs eſprits & de remplir leurs cœurs des veritez du Ciel.

Il me ſemble qu'ils pourroient commencer par lire les Figures de la Bible, les Mœurs des Iſraëlites, & les Mœurs des Chrêtiens par Mr. l'abbé Fleury. Ces trois petits livres, avec l'Hiſtoire de la Bible par Mr. Dandilly, leur donneront une idée de l'Ecriture, & leur ſerviront de preparation pour la lecture qu'ils en veulent faire.

Ils commenceront cette lecture par celle du Nouveau Teſtament tout entier & tout de ſuite, comme eſtant la fin à laquelle ſe rapporte tout ce qui eſt écrit dans le vieux Teſtament. Il eſt bon d'avoir quelque commentaire abregé pour éclaircir les principales difficultez qui ſe preſentent, ſur tout dans les Epitres de S. Paul. On peut ſe ſervir pour cela des petites Notes de

Holden sur tout le nouveau Testament, de Jansenius d'Ipre sur les Evangiles, de Gagnæus sur les Epitres de S. Paul, &c. Fromond sur les Actes & sur les mesmes Epitres est un des meilleurs, & plus facile & moins sec qu'Estius, qui sera plus propre à ceux qui sont plus avancez.

Aprés avoir lû une ou deux fois les quatre Evangiles de suite, il est bon de les conferer ensemble par le moyen de quelque Concorde. C'est ainsi qu'on appelle certains livres qui ont esté faits pour montrer tout de suite ce que chaque Evangeliste a rapporté en particulier. On pourra voir celle d'un Docteur de Paris, qui est en latin, sous le titre d'*Historia & Concordia evangelica.*

Lorsqu'on sera plus auancé, on pourra lire celle de Jansenius de Gand, S. Augustin *De consensu Evangelistarum*, le mesme *De Religione, de Moribus ecclesiæ, de sermone Domini in monte.* Maldonat sur les Evangiles est bon, quoy qu'il parle un peu trop librement des saints Peres.

Il faut lire plusieurs fois les Epitres de S. Paul, dans lesquelles sont expliquées à fond les veritez de nostre sainte religion, qui ne sont bien souvent que simplement exposées dans les Evangiles. Comme cette lecture est extremement forte, il faut s'y arrester long-tems, estant impossible, comme a remarqué un ancien Auteur, de penetrer jamais le sens de S. Paul sans une lecture frequente & une profonde meditation. Les reflexions du P. Quesnel peuvent servir pour cette meditation: mais les commentaires de S. Jean Chrysostome, & les sermons de S. Augustin *De verbis Apostoli* sont excellens, aussi bien qu'Estius, pour pouvoir entrer dans les sentimens de ce saint Apostre. On peut lire aussi utilement

Guillelm. in epist. ad fratres de Monte-Dei.

ment

ment Theodoret ſur les epiſtres de S. Paul, qui eſt comme un excellent precis des commentaires de ſaint Jean Chryſoſtome. On a donné auſſi depuis peu en François des extraits de ce commentaire, dont la lecture pourra eſtre avantageuſe, auſſi bien que des Paraphraſes de Mr. Godeau. L'Analyſe des epiſtres de S. Paul imprimée depuis peu n'eſt pas à negliger.

On pourra joindre à la lecture du nouveau Teſtament celle des livres Sapientiaux avec quelque commentaire ſuccinct, tel que celuy de Janſenius d'Ipre. Il ſera bon de lire auſſi les traductions de Mr. de Saſſy avec ſes explications, & les Conſeils du Sage par le Pere Bouteu Jeſuite. On trouvera dans ces livres des regles excellentes pour toutes ſortes d'eſtat & de condition, & pour toutes les differentes ſituations, dans leſquelles on peut ſe trouver.

Il eſt ſur tout neceſſaire aux jeunes religieux de s'appliquer à l'intelligence des Pſeaumes, qu'ils ont preſque à tous momens dans la bouche aux Offices divins de jour & de nuit. Le Commentaire de Bellarmin eſt plus facile pour ceux qui ne ſçavent pas les langues: mais Genebrard & Demuis ſont meilleurs: Titelman auſſi n'eſt pas mauvais. Les Explications de Mr. de Saſſy, la Verſion ſur la Vulgate & le Texte Hebreu, une autre Verſion avec un abregé des Sentimens de S. Auguſtin dans une troiſiéme colonne, la paraphraſe du P. Mege & celle de Mr. l'abbé de Choiſy, ſeront utiles pour ce ſujet, auſſi bien que la Verſion latine de S. Jerôme ſur l'Hebreu, que Monſeigneur de Meaux vient de joindre à la Vulgate avec ſes remarques, & une excellente Preface. Il eſt beſoin ſur tout de faire attention ſur le titre & l'argument de chaque pſeaume, qui ſont comme la clef du ſens qui y eſt renfermé.

Avant que de commencer à lire le vieux Teſtament, (ce qui ſe pourra faire durant ou aprés les études de Philoſophie & de Theologie) il ſeroit à propos de lire les quatre livres de S. Auguſtin *de Doctrina Christiana*, les Sermons *de catechizandis rudibus*, & *de Symbolo*, un diſcours François qui a eſté fait ſur les cinq livres de Moyſe, avec un autre diſcours ſur le plan des Penſées de Monſieur Paſcal touchant la Religion, & le livre de Grotius ſur le méme ſujet, outre celui de S. Auguſtin, dont j'ay déja parlé. On aura par ce moyen une idée de l'œconomie de noſtre Religion, & des vûës qu'on doit avoir en liſant l'Ecriture, tant du vieux que du nouveau Teſtament, qui eſt de reconnoiſtre la chûte & la corruption de l'homme, la neceſſité d'un Sauveur, la promeſſe que Dieu en a faite aux anciens Patriarches, les propheties touchant le Meſſie, les preuves de ſa miſſion, & enfin l'accompliſſement de ces promeſſes en la perſonne de JESUS-CHRIST.

Il ſera auſſi neceſſaire d'avoir une cronologie exacte tant du vieux que du nouveau Teſtament, telle que celle qui eſt à la teſte de la Bible de Vitré : une connoiſſance generale des idiotiſmes ou façons de parler qui ſont propres à l'Ecriture ; une topographie avec une carte de la Terre-ſainte, comme celles d'Adrichomius & de Ligfoot ; un abregé de l'hiſtoire ſainte, & un traité des differentes éditions & verſions de l'Ecriture. Les Prolegomenes de Walton qui ſont au commencement de la Polyglotte d'Angleterre, & qui ont méme eſté imprimez à part en Allemagne, ſont fort bons pour cela. On pourra auſſi parcourir la Biblioteque de Sixte de Sienne, & la Biblioteque choiſie de Poſſevin.

Pour ce qui eſt de l'hiſtoire ſainte, on peut lire Joſeph

ſans oublier ſon ouvrage contr'Appion ; Salien au moins en abregé, Torniel, le Pere Alexandre ; & il ne faut pas negliger la petite hiſtoire de Sulpice Severe, quoique tres-abregée. On peut joindre à ces auteurs les Annales d'Uſſerius, dont la cronologie eſt ſûre, & qui a meſlé autant de l'hiſtoire profane qu'il en falloit pour l'intelligence de la Bible.

Il n'eſt pas neceſſaire de lire tous ces livres avant que de commencer la lecture du vieux Teſtament. Il eſt bon toutefois d'avoir auparavant une idée de la cronologie, de la topographie, & des idiotiſmes de l'Ecriture, que Walton a renfermez en 60. articles. On ne doit pas trouver mauvais que je renvoye quelquefois à des Proteſtans, aprés que S. Auguſtin nous a propoſé les regles de Tichonius, qui eſtoit Donatiſte, pour nous faciliter l'explication de la ſainte Ecriture.

Les tables que le Pere Lamy de l'Oratoire a dreſſées pour ſervir d'introduction à l'étude de l'Ecriture, ſeront auſſi d'un grand uſage pour les commençans. Ces tables font voir en abregé l'origine des Hebreux, leurs faits principaux, leur pays, leurs differens gouvernemens, la forme de leur religion, leurs ceremonies, leurs feſtes, les differentes ſectes qui eſtoient parmi eux, leurs poids & leurs meſures, leurs mœurs & coûtumes, principalement pour leur religion, la diviſion des livres qui compoſent la Bible, les langues dans leſquelles ils ont eſté écrits, & leurs verſions differentes, & en dernier lieu quelques regles pour entendre & expliquer l'Ecriture. Si on veut ſçavoir les choſes plus à fond, il faut lire Sigonius *De Rep. Hebræorum*, & les Prolegomenes de Walton.

Avec ces diſpoſitions on pourra lire tout de ſuite les livres du vieux Teſtament avec quelque commentaire

ſuccinct pour éclaircir le ſens litteral, qui eſt comme la baſe & le fondement de la religion, & pour obſerver le tems & les circonſtances, auſquelles chaque livre a eſté écrit. Il ſeroit bon de joindre la lecture des Prophétes avec l'hiſtoire des Rois, ſous leſquels chaque Prophéte a vécu : ou pluſtôt revoir le livre des Rois à meſure qu'on avancera dans la lecture des Prophétes.

Je ne marque pas en particulier les commentaires que l'on peut conſulter. Vatable ſur toute l'Ecriture eſt ſuccinct & excellent. On y peut joindre Menochius, qui n'eſt pas mauvais, & eſt fort court, auſſi bien que Tirin, Gordon, & Emmanuel-Sa. Denis le Chartreux n'eſt pas à negliger. On eſtime aſſez le Cardinal Cajetan pour le ſens litteral. Tout ce que nous avons de Theodoret ſur l'Ecriture eſt excellent. Il a fait des queſtions ſur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, de Joſuë, de Ruth, des livres des Rois, & des Paralipomenes, que l'on peut lire avec utilité, auſſi bien qu'Eſtius *in difficiliora loca ſcripturæ*. Cornelius à Lapide eſt bon, mais un peu trop long. On y peut paſſer ce qui n'eſt pas neceſſaire au ſens litteral & moral.

Janſenius d'Ipre ſur le Pentateuque peut ſuffire. Il n'eſt pas neceſſaire de grands commentaires pour les livres hiſtoriques. On en a beſoin pour le livre de Job & pour les Prophetes. Jean Mercerus ſur Job & ſur les livres ſapientiaux eſt tres-bon, quoique Proteſtant. Il eſt vray qu'il eſt long, mais on ſe peut contenter de le conſulter ſur les endroits difficiles. Le P. Vavaſſor ſur Job doit eſtre preferé, avec la paraphraſe du P. Senault.

S. Jerôme eſt excellent ſur les Prophetes pour le ſens litteral, qu'il a examiné avec ſoin en conferant les differentes verſions : mais il faut quelque choſe de plus aiſé

pour des commençans. Maldonat ſur Ezechiel & ſur quelques autres Prophetes eſt bon. L'ouvrage de Villalpandus ſur la deſcription du Temple faite par Ezechiel eſt tres-ſçavant, mais qui ne ſera pas au gouſt de ceux qui ne cherchent dans l'Ecriture que l'onction. Rien n'eſt plus exact que ce que Ligfoot a écrit ſur le méme ſujet. Ce que nous avons de Druſius ſur l'Ecriture eſt fort bon.

Les commentaires que Louis de Dieu Proteſtant a faits ſur l'Ecriture ne ſont pas à negliger. Il fait profeſſion de ne point toucher aux difficultez que les autres ont éclaircies. Sur des endroits particuliers on y trouve de fort bonnes choſes. Si on avoit la patience de lire le volume *in folio* que Maſius a compoſé ſur le livre de Joſuë, on y trouveroit d'excellentes choſes pour toute la Bible. On en peut dire autant de Toſtat. *Biblia magna* du Pere de la Haye ſur toute l'Ecriture eſt meilleur que ſon *Biblia maxima.* Ce premier recueil eſt compoſé des remarques d'Eſtius, d'Emmanuel-Sa, de Menochius, & de Tirinus. Il eſt inutile de dire, que les verſions & les explications de Mr. de Saſſy ſur toute la Bible peuvent tenir lieu de commentaire à ceux qui ne cherchent dans cette lecture que leur propre édification.

Je n'en diray pas davantage ſur ce ſujet, & je croy que ceci peut ſuffire aux religieux qui ſe contentent de lire l'Ecriture ſainte pour leur propre édification, ſans y chercher trop de ſcience & des queſtions curieuſes. A la fin du livre que Bellarmin a compoſé des Ecrivains eccleſiaſtiques on trouvera un catalogue de tous les auteurs, tant anciens que modernes, qui ont fait des commentaires ſur chaque livre de la Bible. Le catalogue de Crowæus eſt encore plus exact. Il eſt imprimé à Londre in 12.

Lorſqu'on aura lû ainſi l'Ecriture une ou deux fois, on pourra ſe paſſer de commentaire, & ſe contenter de continuer à la lire attentivement, avec les diſpoſitions que je marqueray ci-aprés. Pour peu d'entrée que l'on ait dans cette lecture, on s'en fera un commentaire à ſoi-même ſi l'on y eſt aſſidu & affectionné. Ce qui aura paru obſcur la deuxiéme ou troiſiéme fois, s'éclaircira dans la ſuite, & un endroit ſervira à expliquer l'autre.

Il ne ſera pas abſolument neceſſaire pour cela d'avoir la connoiſſance des langues grecques & hebraïques : on peut laiſſer cette étude à ceux que Dieu appelle à un plus haut degré de ſcience. Ceux-ci auront beſoin des Polyglottes, des Critiques, du *Synopſis Criticorum*, des *Exercitationes biblicæ* du P. Morin, des differentes Chaiſnes, tant grecques que latines, comme celle de Procope de Gaza &c. Le recueil de *Critici ſacri* eſt compoſé des remarques de 13. commentateurs modernes, la pluſpart Proteſtans. Comme il y a pluſieurs redites dans ce recueil, Matthieu Pol en a entrepris un autre ſous le titre de *Synopſis criticorum*, dans lequel il a retranché les repetitions, & a ajoûté de nouveaux auteurs pour éclircir les endroits qui n'eſtoient pas aſſez expliquez : mais aprés tout les habiles gens croyent que ce recueil n'eſt pas encore dans ſa perfection ; qu'il eſt un peu embaraſſé, & qu'il manquoit à ce collecteur la connoiſſance des langues, dont il rapporte les verſions.

Quoique cette connoiſſance ne ſoit pas abſolument neceſſaire, comme je viens de dire, à ceux qui ne cherchent que la pieté & l'onction dans les livres ſacrez ; elle peut neanmoins leur eſtre fort utile pour bien entendre le ſens litteral, qui eſt le fondement de la veritable pieté : & S. Jerôme dans l'éloge qu'il a fait de ſain-

te Paule, la loüe aussi bien que sa fille Eustochium, de ce qu'elles avoient appris l'hebreu pour lire avec plus de contentement & d'édification les saintes lettres. Pour ce qui est de ceux qui voudront les étudier plus à fond, j'en parleray encore au chapitre 19. de cette seconde Partie.

§. III.

Avec quelles dispositions il faut lire l'Ecriture.

LE pieux Auteur des livres de l'Imitation nous donne d'excellentes regles pour lire avec fruit l'Ecriture sainte. Entre ces regles il y en a de generales, & de particulieres. Une generale, est de lire ces livres divins avec le même esprit qu'ils ont esté écrits, c'est à-dire dans la vûë & dans le dessein que Dieu a eu en les inspirant aux hommes. Or le dessein de Dieu en cela a esté de s'y manifester luy-même & sa verité, & d'y donner aux hommes les moyens de le chercher & de le trouver. Et partant l'esprit avec lequel on doit lire l'Ecriture, est d'y chercher premierement à connoitre Dieu & les mysteres de nostre religion, & à se connoistre soi-méme; & d'y apprendre les moyens d'aller à Dieu, & de faire un bon usage des creatures. En un mot c'est de ne chercher dans cette lecture que la verité & la justice par la pratique de la charité & des autres vertus. *Imit. lib. 1. cap. 5.*

Les conditions particulieres sont la pureté de cœur, l'humilité, la simplicité, & le retranchement de la curiosité & de l'empressement: c'est-à-dire que pour bien faire cette lecture, il faut avoir le cœur pur, il la faut faire avec humilité & simplicité, sans curiosité & sans empressement.

I.

Ce n'est à proprement parler que dans les saintes Ecritures que nous pouvons trouver les veritez, au moins celles qui meritent veritablement nostre application. Toutes les autres veritez sont environnées de tant de tenebres, & nostre esprit est tellement obscurci par le peché, que l'on se fatigue extrémement, & assez souvent en vain, en cherchant d'autres veritez que celles qui sont renfermées dans ces livres divins.

Ces veritez sont ou speculatives, ou pratiques. Les speculatives sont pour nous donner la connoissance de Dieu & de nous-mémes : comme les pratiques nous fournissent les moyens de regler nos mœurs. Il y a encore d'autres veritez, que l'on peut appeller historiques, lesquelles se peuvent rapporter aux unes ou aux autres de ces deux sortes de veritez.

On ne peut jamais exceder dans la recherche des veritez speculatives, pourvû que l'on se borne uniquement à se bien connoitre soi-méme pour se haïr chrêtiennement, & à connoitre Dieu de plus en plus pour l'aimer plus parfaitement. Mais si on étudie les veritez speculatives, & les pratiques mémes, seulement dans la vûë de les penetrer sans vouloir s'en servir pour le reglement de ses mœurs, cette connoissance sera plus nuisible qu'avantageuse: toute cette pretenduë science que nous avons des choses mémes qui regardent nostre salut, n'estant qu'une pure ignorance, si elle n'est suivie de la pratique. On se trompe souvent en croyant que parce que l'on se plait à lire, ou à entendre la sainte Ecriture, on aime comme il faut les veritez qu'elle nous apprend. Nous n'aimons bien souvent que ce qui nous plait, & non pas ce qui nous guerit. La lueur & l'éclat de

V. Cassian. Collat. 14. capp. 9. & 10.

de la verité nous plaiſt, mais ce n'eſt que pour l'entendre, & non pas pour la ſuivre.

Quoiqu'il ſoit neceſſaire de connoiſtre la verité pour eſtre ſauvé, ce n'eſt pourtant pas cette connoiſſance qui nous ſauve. L'amour meſme de la verité ne ſuffit pas s'il n'eſt effectif: il faut joindre l'obéïſſance & la pratique à l'amour. Sans cela on a toûjours quelque choſe à craindre dans la ſcience, parce qu'elle enfle: ſans cela on a toûjours quelque choſe à craindre dans la lettre, parce qu'elle tuë. Ajoûtons meſme avec S. Auguſtin, que ſi la ſcience eſt plus grande que la charité, elle n'edifie pas, mais elle enfle. Nous verrons dans la ſuite quel uſage on doit faire de cette condition, en reduiſant toute la lecture & l'étude de l'Ecriture ſainte à la pratique. *Aug. ſerm. in Pſal. 18.*

C'eſtoit dans cette vûë que Sainte Paule, au rapport de S. Jerome, quoiqu'elle fiſt l'eſtime qu'elle devoit du ſens litteral des faits hiſtoriques, comme eſtant le fondement de la verité, elle ne s'y arreſtoit pas neanmoins entierement, mais elle s'élevoit de là au ſens ſpirituel pour ſa propre edification. C'eſt pour cette raiſon que les Peres dans les homelies qu'ils faiſoient au peuple, & meſme dans leurs commentaires ſur l'Ecriture, comme * S. Hilaire, ont eu ſouvent recours au ſens myſtique & allegorique: & bien loin que l'on doive rejetter cette conduite, comme quelques eſprits forts ſe l'imaginent, on en doit au contraire concevoir de l'eſtime. On peut voir ſur cela une excellente Preface qui eſt à la teſte du troiſiéme volume des traitez de pieté, que nous a laiſſez M. Hamon. Ce qu'a écrit ſur ce ſujet l'abbé Gilbert ſur les Cantiques, peut eſtre rapporté en cet endroit fort à propos. ** V. Admonit. Comment. in Matth. nova edit.*

On trouve, dit-il, toûjours des choſes nouvelles dans

Gilbert. serm. 14. in Cant. n. 1. » JESUS-CHRIST & dans les Ecritures. Ce ſont des tre- » ſors & des ſources inépuiſables de richeſſes & de ſageſ- » ſe. On y trouve toujours des toiſons nouvelles, qui ſont » les ſens myſtiques & les pieuſes affections, pour couvrir » & échauffer nos ames. *Bona vellera ſunt ſenſus myſtici, ſacrati affectus. Talibus abundat Jeſus : nudari & exſpoliari non poteſt. His te veſti ſpoliis, involue velleribus, ut caleſiant latera tua.*

II.

Une autre diſpoſition qui ſuit de celle-cy, eſt la pureté de cœur. Il en eſt de la verité comme de Dieu meſme, qui ne ſe fait voir qu'à ceux qui ont le cœur pur. *Bern. serm. 62. in Cant.* » La verité ne ſe montre point aux ames impures, dit » S. Bernard, la ſageſſe ne ſe découvre point à elles : » l'une & l'autre ne ſe montrent qu'à ceux qui ont le cœur » pur : mais à l'égard de ceux-cy, la verité ne ſçauroit ſe » cacher. *Caſſian Collat. 14. cap. 14.* L'abbé Theodore chez Caſſien dit, que l'Ecritu- » re eſt comme un onguent precieux, que l'on n'a garde » de mettre dans un vaiſſeau impur & infect ; & s'il arrive » qu'on le faſſe, bien loin que le vaiſſeau ſoit embaumé » de ſon odeur, il infecte meſme cet onguent. Il y a une » infinité de langages de Dieu, que les hommes n'enten- » dent point, parce que leur cupidité les en empeſche, en » formant des nuages épais qui obſcurciſſent ces langa- » ges, quoique tres-claires en eux-meſmes. C'eſt ce qui » fait voir la neceſſité que nous avons de purifier noſtre » cœur, puiſque ſans cela nous ne comprenons pas la plus » grande partie de ce que Dieu nous dit.

Mais en quoy conſiſte cette pureté de cœur ? Elle conſiſte dans une mortification generalle de toutes les paſſions dereglées. *Baſil. serm. de inſtit. monach.* S. Baſile pouſſe cette pureté ſi loin, qu'il dit qu'un moine doit regarder comme une infrac-

tion du vœu de chasteté tous les mouvemens dereglez de quelque passion que ce soit, qui puisse soüiller tant soit peu la pureté de son ame.

Or comme cette pureté de cœur est difficile à acquerir, il est necessaire pour l'obtenir, non seulement de s'appliquer soigneusement à la mortification de toutes ses passions, mais encore à la priere, qui obtient en peu de tems ce qu'elle demande, quand elle est jointe à la pratique exacte de la loy de Dieu. Enfin c'est par le moyen de la priere & de la charité que la verité entre dans le cœur, comme c'est par le moyen de la pureté qu'elle y demeure, & qu'elle s'y fait reconnoistre.

L'Ecriture n'est pas si facile que quelques-uns se l'imaginent : & quelque grand esprit que l'on aye ou que l'on croye avoir, on demeure court bien souvent dans l'intelligence des livres divins. Quel plus grand esprit & plus relevé que celuy de S. Augustin? Cependant il ne pût penetrer le sens du prophete Isaïe, dont S. Ambroise luy avoit prescrit la lecture au commencement de sa conversion; & il fut obligé de remettre cette lecture à un autre tems, lorsque s'estant plus exercé dans la parole de Dieu, il auroit plus d'ouverture pour lire ce saint Prophete. *Ego primam hujus lectionem non intelligens*, dit-il, *totumque talem arbitrans, distuli, repetendum exercitatiori in dominico eloquio.*

Aug. lib. 9. Conf. n. 13.

Et il ne faut pas croire que ce soit seulement à l'égard de certains livres que l'on ait besoin de la lumiere du ciel pour en avoir l'intelligence. Elle est necessaire pour ceux mesmes qui sont en apparence les plus faciles, dont nos passions nous empeschent bien souvent de penetrer le sens. C'est pourquoy l'oraison est necessaire pour obtenir cette lumiere, sans laquelle nous n'entendrons

jamais comme il faut, ni les veritez obſcures & cachées, ni meſme celles qui paroiſſent les plus faciles & les plus aiſées.

III.

Outre ces diſpoſitions éloignées que l'auteur de l'Imitation demande de ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Ecriture ſainte, il en marque encore trois prochaines, lorſqu'on en fait actuellement la lecture : c'eſt à dire qu'il veut qu'on la liſe avec humilité, avec ſimplicité, & avec foy.

Dieu ne découvre ſes ſecrets qu'aux humbles, & il les
„ cache aux ſuperbes. Qui ne s'humiliera avec étonne-
„ ment, dit un pieux Auteur de nos jours, de voir que
„ Dieu a la bonté de nous vouloir inſtruire luy-meſme
„ par ſes Ecritures, dans leſquelles, comme dit S. Jean
„ Chryſoſtome, tout ce qu'il y a de plus magnifique n'eſt
„ qu'un pur rabaiſſement de Dieu, comme l'incarnation
„ du Verbe eſt un rabaiſſement du Verbe. Il faut donc
„ s'humilier, de ce qu'il a bien voulu proportionner ſa
„ verité à noſtre foibleſſe, afin qu'elle nous appriſt à eſtre
„ humbles, & qu'elle nous élevaſt à luy. Tremblons de-
„ vant cette verité qui nous jugera ; & ſoyons perſuadez,
„ que nous ne meritons pas d'avoir part à ſes Ecritures
„ ſaintes, puiſque c'eſt une grace qu'il a refuſée ſi long-
„ tems à toute la terre, & qu'il refuſe encore maintenant
„ à la plus grande partie du monde.

IV.

Il eſt donc extrémement neceſſaire de lire l'Ecriture ſainte avec humilité, en retranchant tout deſir de paroiſtre & d'eſtre eſtimé ſçavant, & meſme de le devenir : mais il faut auſſi faire cette lecture avec ſimplicité, en ſe contentant des lumieres qu'il plaiſt à Dieu nous y

donner, ſans vouloir pénétrer plus avant, s'il ne le juge pas à propos. Nôtre curioſité, dit le pieux Auteur de l'Imitation, nous eſt ſouvent un obſtacle à l'intelligen- « ce de l'Ecriture, en ce que nous voulons entrer dans « une trop grande diſcuſſion des choſes, lors qu'il fau- « droit paſſer ſimplement ſans vouloir trop approfondir « ce qu'on lit. La foy nous doit ſuffire en ces rencontres. «

Cette foy conſiſte à nous faire autant reverer la verité dans les endroits où elle nous eſt cachée, que dans les endroits où elle nous eſt découverte. C'eſt ainſi que S. Pierre, pénétré de reſpect pour tout ce que diſoit Nôtre-Seigneur, ne fut pas rebuté, comme les Capharnaïtes, de la dureté apparente de ſes paroles, mais il proteſta au contraire que c'eſtoient des paroles de la vie éternelle, quoy qu'il ne les comprît pas pour lors: ſa foy & ſa pieté, dit S. Auguſtin, luy faiſant croire qu'elles eſtoient bonnes, quoy qu'il ne les entendît pas. Si donc le diſcours de JESUS-CHRIST, « *Aug. in pſal. 54. n. 24.* ajoute ce Pere, ſemble dur n'eſtant pas encore bien « compris, c'eſt à l'infidele & à l'impie qu'il eſt dur: « mais vôtre pieté & vôtre foy luy doivent oſter pour « vous ſon apparente dureté. Vous eſtes peut-eſtre com- « me un enfant, à qui il faut cacher le pain, & qui ne « pouvez encore eſtre nourry que de lait. Ne vous met- « tez pas en colere contre les mammelles qui vous nour- « riſſent. Elles vous rendront peu à peu capables de la « nourriture ſolide qui ne vous eſt pas encore propre. «

V.

En dernier lieu il faut éviter deux défauts qui ſont fort ordinaires dans la lecture, ſçavoir la curioſité & l'empreſſement. L'une eſt l'effet de l'autre, & on eſt empreſſé pour lire, d'autant que l'on eſt curieux. Le

desir d'apprendre des choses nouvelles nous emporte, & ce n'est pas tant la verité, que sa nouveauté. C'est ce desir de nouveauté qui nous rend la verité presque
» inutile. Si nous nous contentions de la verité, dit un
» pieux Auteur, nous pourrions la trouver toute entiere
» dans une seule goutte de cette rosée du ciel: au lieu
» que nous ne nous en contentant point, & cherchant
» autre chose qu'elle, nous parcourons cette grande mer
» des Ecritures sans trouver la verité. Quand nous nous
» hâtons tant en lisant, nous devons craindre que ce ne
» soit plus la charité & la verité que nous cherchons,
» mais quelque autre chose. Ce qui nous trompe, c'est
» que nous croyons trouver dans la lecture de la nour-
» riture toute preste; & cela n'est pas. C'est à nous à la
» preparer. C'est du bon blé à la verité, mais la paille
» y est encore. Si c'est déja du pain, il n'est pas cuit,
» ou pour le moins il ne l'est pas pour nous. Nous avons
» besoin du feu du S. Esprit pour le cuire. C'est la prie-
» re qui l'allume. Pourquoy mangez-vous avec tant d'a-
» vidité une viande qui est encore cruë? Ne vous hâtez
» pas, laissez-là cuire. N'ayez pas tant d'ardeur à lire,
« qu'à prier. Que ce que vous lisez vous soit utile. La
» science enfle, la lettre tuë. La paille ne nourrit point:
» les cosses sont inutiles pour la vie, & elles ne font que
» charger. La meditation & la priere est l'ame de la lec-
» ture, qui luy donne toute la force & tout le mouve-
» ment qu'elle peut avoir. Sans la meditation & la priere,
» la lecture est un corps mort qui nous infecte & nous
» corrompt.

§ IV.

Comment il faut profiter de la lecture de l'Ecriture ſainte.

COmme le but principal que nous devons avoir dans cette lecture eſt la pratique des veritez ſaintes que l'Ecriture renferme, il eſt neceſſaire de remarquer avec ſoin ces veritez, & de ſe les appliquer à ſoymeſme pour le reglement de ſes mœurs. Mais comme tous n'ont pas un égal diſcernement pour faire ces remarques, le profit qu'on tire de cette lecture eſt auſſi fort different ſuivant la capacité & la diſpoſition d'un chacun.

Il y a des veritez qui ſont ſenſibles à tout le monde, mais il y en a d'autres qui ne ſont apperçûës que de ceux qui ſont plus éclairez. Il y a même ſous les veritez ſenſibles de certaines veritez cachées, qui ne ſont apperçûës que par des perſonnes fort ſpirituelles. C'eſt ainſi que l'abbé Theodore chez Caſſien dit, que le precepte que Dieu a donné aux hommes de s'abſtenir du peché d'impureté, eſt conſideré & interpreté diverſement ſuivant la diſpoſition des ſujets, les uns n'y voyant que ce qui eſt porté par la lettre, & les autres pénétrant plus avant, & croyant que Dieu par ce commandement leur défend generalement tout ce qui peut tant ſoit peu ſoüiller la pureté du cœur.

On peut voir dans les petites Regles de S. Baſile, l'uſage que ce grand maiſtre de la vie monaſtique vouloit que ſes religieux fiſſent de la lecture de l'Ecriture ſainte. Car ces Regles ne ſont compoſées preſque que de diverſes queſtions & interrogations que ce Saint fait ſur l'intelligence de pluſieurs endroits, qui ſe rencon-

trent dans le nouveau Teſtament. Entre les réponſes qu'il fait à ces queſtions, il y en a pluſieurs qui ſe preſentent aſſez naturellement à l'eſprit : mais il y en a auſſi de certaines, qu'il n'y a que des perſonnes fort éclairées qui les puiſſent démeſler. Nous en mettrons icy quelques exemples pour faciliter aux commençans les moyens d'en uſer de même.

Saint Baſile demande à l'article 48. en quoy conſiſte l'avarice, & quand on doit ſe reconnoiſtre coupable de ce peché. Il répond que c'eſt lors qu'on a plus de ſoin de ſon bien que de celuy de ſon prochain, puiſque l'on eſt obligé d'aimer ſon prochain comme ſoy-meſme. S'il y a peu de caſuiſtes qui ayent cette idée de l'avarice, on a ſujet de croire qu'il y a bien moins de ſûreté à ſuivre leurs ſentimens, que la morale étroite qu'un ſi grand homme avoit puiſée dans les pures ſources de l'Ecriture, & de la droiture de ſon cœur.

Il demande dans l'article 56. en quoy conſiſte l'orgueil, & voicy ce qu'il répond. C'eſt eſtre ſuperbe que de ne point ſuivre la tradition, & de ne marcher point dans la meſme regle, comme dit l'Apôtre, en ſe faiſant au contraire une voye particuliere de juſtice & de pieté. Helas ! qu'il y a de ſuperbes au jugement de ce grand homme, puiſque tant de gens ſe font à eux-meſmes des regles de vie, qui ont eſté ignorées par nos Peres.

Dans l'article 232. il demande ſi ce n'eſt pas un acte de douceur & de patience, que de ne ſe plaindre pas d'une injure qu'on aura reçûë de ſon prochain. Il répond que bien loin que ce ſoit un acte de vertu, on commet un double peché, en ce qu'on ne pratique pas le precepte de la correction fraternelle, & que par ce

défaut

défaut on ſe rend en quelque façon complice du peché de ſon prochain, en le laiſſant périr dans ſon peché, au lieu de travailler à l'en tirer pour le ſauver. Il faut néanmoins avoüer que cette correction a beſoin de beaucoup de prudence : & le même S. Baſile défend ailleurs aux jeunes religieux de reprendre les autres, parce, dit-il, que tous n'ont pas ce talent.

Dans l'article 285. il fait cette queſtion, ſçavoir ſi des religieux d'un monaſtere pouvoient vendre quelque proviſion à ceux d'un autre monaſtere. Il répond d'abord qu'il ſe trouve embaraſſé dans la réponſe : qu'il avoit bien lû dans l'Evangile qu'il falloit donner à tous ceux qui nous demandoient, mais qu'il n'y avoit point lû que l'on pût vendre. Il ajoute néanmoins qu'il croit, que ſi ce monaſtere eſt d'ailleurs dans la neceſſité, il peut vendre à ces conditions, que ceux qui vendent ne ſe mettent point en peine du prix, & qu'ils n'ayent ſoin que de donner de bonnes eſpeces : & que ceux qui achetent au contraire ne ſe mettent point en peine ſi ce que l'on vend eſt bon, mais ſeulement de bien payer ce qu'il vaut. Voilà ſans doute un trafic bien innocent, qui ne flatte gueres la cupidité, & qu'on ne peut apprendre que par une ſerieuſe meditation de l'Evangile.

Je pourrois rapporter pluſieurs autres ſemblables reſolutions de cas, qui ſont fort éloignées de nos maximes d'aujourd'huy : mais celles-cy ſuffiſent pour nous donner quelque idée de ce que nous pourrions trouver dans l'Ecriture, ſi on avoit un ardent deſir d'en pratiquer exactement les veritez ſaintes, & d'en examiner le ſens avec grand ſoin.

Il y a néanmoins une choſe à laquelle il faut pren-

dre garde, qui eſt de prendre bien le ſens de l'Ecriture, & de ne pas ſubſtituer le ſien à la place, ſuivant l'avis d'un ancien Pere : *Caveat lector bonus, ne ſuo ſenſui obtemperet ſcripturas, ſed ſcripturis ſanctis obtemperet ſenſum ſuum.*

Regula cujuſdam Patris, c. 5.

Mais peut-eſtre qu'il y a fort peu de perſonnes capables de faire des reflexions ſi ſpirituelles ſur l'Ecriture; & qu'il vaudra mieux ſe ſervir d'une autre métode, que le même S. Baſile propoſe ailleurs, qui eſt de tirer de l'Ecriture ſainte des regles pour ſa conduite, & les reduire ſous certains chefs, comme il l'a pratiqué luy-meſme dans un petit ouvrage qu'il a compoſé ſous le titre de *Morales*. Ce ſaint Docteur a dit de ce recueil, qu'il peut ſuffire, avec la grace de Dieu, pour abolir les mauvaiſes pratiques, que l'amour propre a introduites, & pour rejetter entierement les traditions humaines, que l'ignorance & la coutume ont autoriſées. Ce recueil qui conſiſte en ſoixante-dix-neuf regles, peut ſervir de modele à ceux qui en voudront faire d'autres conformément à leurs beſoins & à leur diſpoſition. Saint Auguſtin en a fait un ſemblable, auquel il a donné le titre de *Speculum*. Avant l'un & l'autre S. Cyprien avoit recueilli en trois livres des paſſages de l'Ecriture, pour prouver dans le premier, que les Juifs eſtoient déchus de la veritable religion, & que les Chrétiens avoient ſuccedé en leur place : dans le ſecond, que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST eſt le veritable Meſſie qui avoit eſté promis dans l'ancienne loy : le troiſiéme comprend un abregé de la morale chrétienne. Ce recueil eſt adreſſé à un nommé Quirin, pour l'inſtruire des premieres veritez de nôtre religion par les deux premiers livres, *ad prima fidei linea-*

menta formanda : & S. Cyprien aſſure, que s'il veut ſe fortifier dans la foy, il n'y a pas de meilleur moyen que d'avoir recours à ces divines ſources, leſquelles ſeules ſont capables de ſatisfaire la faim & la ſoif de ſon ame. Il dit du troiſiéme livre, que c'eſt un abregé court & facile de la perfection chrétienne : *Dum in breviarium pauca digeſta, & velociter perleguntur, & frequenter iterantur.* S. Clement d'Alexandrie a fait quelque choſe de ſemblable dans les ſecond & troiſiéme livres de ſon Pedagogue, excepté qu'il a lié les paſſages enſemble pour en faire un diſcours ſuivy.

On trouve auſſi parmi les ouvrages de S. Atanaſe un abregé de tous les livres de l'Ecriture, qui eſt tres-utile pour en donner une idée generale ; & cette maniere ſans doute n'eſt pas moins avantageuſe que les deux autres : dont l'une reduit en lieux communs ce qu'il y a de moral dans les livres ſacrez, comme ont fait S. Cyprien & S. Baſile : l'autre rapporte des extraits de tous ces livres, ſuivant l'ordre de la Bible, comme l'a pratiqué S. Auguſtin dans ſon *Speculum.* Mais dans cet abregé dont nous parlons, l'auteur donne une idée nette & ſuccinte de chaque livre, en commençant par la Geneſe, & continuant juſqu'à la fin des livres du nouveau Teſtament.

Que ſi de grands hommes ont crû qu'il étoit ſi avantageux de faire ces ſortes de recueils, on peut bien ſuivre en cela leur exemple : & quoique pluſieurs auteurs, tant anciens que modernes, en ayent fait de ſemblables, ceux que chacun dreſſera ſuivant ſon gouſt & ſes beſoins, ſeront toujours beaucoup plus utiles à celuy qui les fera, que s'il les empruntoit des autres. On pourra ſe ſervir avantageuſement de l'une & de l'autre métode dont je viens

de parler, en faisant un abregé de chaque livre de l'Ecriture, & en reduisant en lieux communs, ou en rapportant tout de suite comme S. Augustin, tout ce qu'il y a de moral dans la Bible. Les moines feront par ce moyen de l'Ecriture les chastes delices de leurs esprits & de leurs cœurs, & lors qu'ils les auront une fois goûtées, ils connoîtront par experience avec David, qu'elles sont infiniment preferables à toutes les richesses du monde; & qu'il n'y a point de plaisirs icy bas qu'on puisse comparer à la douceur qu'elles impriment dans l'ame de ceux, qui en font le sujet de leur application. C'est cette étude qui a fait toute la science & toute la Theologie des anciens Peres: c'est dans cette étude qu'ils ont puisé les maximes & les principes de cette solide pieté, qui les a rendus saints & agreables aux yeux de Dieu, & qui les a fait les maistres & les modeles de tous les hommes.

Mais toutes ces reflexions & tous ces recüeils nous serviront de bien peu, si nous ne les employons pour remplir nôtre cœur de l'amour de la justice, pour nous disposer à la patience, & nous animer par les consolations des promesses de Dieu: ce qui est la fin & le but de toutes les Ecritures selon S. Paul. *Rom. 15. 4.*

CHAPITRE III.

De la lecture & de l'étude des saints Peres.

SI la lecture de l'Ecriture est necessaire aux moines, celle des ouvrages des saints Peres, qui en sont les veritables interpretes, ne leur est gueres moins importante. Aussi voyons-nous que les solitaires se sont ap-

pliquez de tout tems à cette étude ; & nous ſçavons que S. Auguſtin, & d'autres Peres, ont addreſſé leurs ouvrages à des religieux.

Il ne faudroit point d'autres preuves de cette étude, que les recueils que pluſieurs anciens ſolitaires ont faits des ouvrages des Peres. Celui que l'abbé Eugipius, au commencement du ſixiéme ſiécle, a tiré des livres de S. Auguſtin, eſt un des plus conſiderables qui nous ſoit reſté de toute l'antiquité. Eugipius eſtoit abbé d'un monaſtere, ſitué dans la Champagne de Naples. Il eſt remarquable, qu'il entreprit de faire ce recueil à la ſollicitation de l'abbé Marin & de ſes religieux, comme il le dit luy-meſme dans ſa preface, qu'il adreſſa depuis à la vierge Probe, qui luy avoit demandé copie de cette compilation. Pour la rendre la plus parfaite qu'il luy eſtoit poſſible, il rechercha avec ſoin tous les ouvrages de S. Auguſtin, & les lût exactement. Deux raiſons l'engagerent à cette entrepriſe. La premiere fut, afin que ceux qui n'avoient pas les ouvrages entiers de ce ſaint Docteur, ou qui les ayant meſme n'avoient pas le loiſir ou la capacité requiſe pour les lire tous entiers, pûſſent ſuppléer à ce defaut par le moyen de cette compilation : dautant qu'il eſt bien plus aiſé d'avoir & de lire un ſeul volume, que d'en trouver & d'en lire pluſieurs. L'autre raiſon fut, afin de porter par ce coup d'eſſay d'autres perſonnes habiles à faire quelque choſe de plus achevé dans ce genre d'écrire. Ce recueil eſt reduit ſous certains titres, & conſiſte en 338. articles, dont le premier & le dernier traitent de la charité, qui doit eſtre le principe & la fin de toutes les études que font les chrétiens, & principalement les religieux. Caſſiodore, qui avoit connu cet auteur, en re-

» commande fort la lecture à ses disciples : d'autant que
» l'on trouve, dit-il, dans ce recueil, ce qu'à peine peut-
» on trouver dans de grandes & riches biblioteques.
C'est à ce mesme Eugipius, que Saint Fulgence a adressé cette belle lettre de la charité & de la dilection, qui se trouve la cinquiéme parmi ses œuvres.

Le mesme Cassiodore fait mention d'un Pierre abbé de Tripoli, qui avoit composé un commentaire sur les Epistres de S. Paul, tissu des seuls écrits de S. Augustin avec tant d'artifice, qu'on auroit aisément crû, que S. Augustin en avoit esté l'auteur. Le venerable Bede en fit depuis autant, sans parler de Flore diacre de l'Eglise de Lion, qui suivit en cela leur exemple.

Plusieurs solitaires ont travaillé sur de semblables sujets, comme le moine Défenseur, qui vivoit vers le huitiéme siécle au monastere de Ligugé en Poictou, lequel fit un recueil des matieres morales, tiré de la pluspart des anciens Peres.

Qui pourroit conter, dit Theodore Studite dans l'éloge funebre de S. Platon, les differens travaux de ce grand archimandrite dans ce genre d'écrire, & combien de livres & de recueils il a faits des ouvrages des saints Peres, dont les solitaires tirent tant de fruit & d'avantage ?

Cela estant ainsi, il faut examiner, si les moines doivent etudier indifferemment toutes les matieres, dont les Peres ont traité : quels sont ceux ausquels ils doivent principalement s'attacher : & avec quelle metode ils en doivent faire la lecture.

I.

Tout ce qui se trouve dans les Peres se peut rapporter à cinq chefs, qui sont l'interpretation de l'Ecri-

ture, les dogmes de la foy, la morale chrétienne, la discipline de l'Eglise, la morale & la discipline monastique.

Il seroit aisé de faire voir, que les anciens solitaires n'ont pas crû qu'il y eust rien dans tous ces chefs, dont l'étude fut opposée à leur profession. Nous venons de montrer qu'ils ont fait des recüeils des ouvrages des Peres par rapport à l'Ecriture sainte : & c'est par ce rapport que Cassiodore vouloit que ses religieux étudiassent les Peres. C'est pourquoy il a dressé un catalogue exact de ceux qui avoient fait avant luy des commentaires sur l Ecriture.

L'ouvrage que Cassien a composé touchant l'Incarnation, est une preuve qu'il lisoit les Peres par rapport aux dogmes, puis qu'il y employe les témoignages des saints Docteurs touchant ce mystere. S. Anselme & S. Bernard qui ont aussi travaillé sur de pareils sujets, n'estoient pas moins versez dans cette lecture; & il est remarquable que le second a adressé son traité de la Grace, qui est assurément fort dogmatique, à un abbé de nostre Ordre. Ce fut Guillaume de Saint Thierry, qui s'estant reduit à l'état d'un religieux particulier à Signi de l'Ordre de Citeaux, écrivit luy-mesme contre Pierre Abelard sur des matieres de controverses, où il cite souvent les Peres. Je parlerai dans la suite de plusieurs autres qui ont travaillé sur les matieres de controverses.

Mais pour reprendre les choses de plus haut, nous sçavons que S. Augustin a écrit son livre de la Correction & de la Grace pour des moines d'Afrique, qui ne prenant pas bien sa doctrine touchant la grace, croyoient qu'il s'ensuivoit de ses principes, que la correction estoit inutile. Ils lisoient donc les livres que S. Augus-

tin composoit sur cette matiere ; & on ne voit pas qu'il les reprenne de faire rien en cela de contraire à leur profession. C'est aussi à ces solitaires que ce saint Docteur a addressé son ouvrage de la grace & du libre arbitre.

Nous en pouvons dire autant de S. Fulgence son disciple, lequel ne se contenta pas d'écrire à l'abbé Fugipius touchant la charité, mais luy envoya mesme à sa requeste les trois livres qu'il avoit composez de la predestination,& de quelques autres points de doctrine, à la sollicitation de Monime. Ce mesme Pere adressa aussi ses trois livres de la verité de la predestination & de la grace à deux illustres solitaires, Jean & Venerius. C'est ce Jean archimandrite, & c'est ce Venerius diacre, ausquels les evesques d'Afrique, qui estoient exilez, répondent sur quelques difficultez touchant la grace : & c'est enfin ce Jean qui fut envoyé d'Afrique à Rome avec le moine Leonce & Pierre diacre, pour s'éclaircir de quelques difficultez touchant l'incarnation & la grace. Ces saints evesques bien loin d'improuver ou de blasmer le soin que ces pieux solitaires avoient de s'instruire de ces questions theologiques, leur donnent au contraire des éloges pour cela mesme. Je ne m'étendray pas davantage sur ce sujet, persuadé que l'exemple de ces grands hommes suffit pour justifier l'étude que les moines peuvent faire des ouvrages dogmatiques des saints Peres. C'est ainsi qu'en ont usé le venerable Bede, Raban Maur, S. Pascase Radbert, S. Anselme, S. Bernard, & une infinité d'autres saints personnages.

Pour ce qui est de la morale, il suffit d'estre chrétien pour estre dans l'engagement, ou au moins dans le pouvoir de lire les Peres pour s'en instruire : & s'il est permis

à

à tout le monde d'étudier leurs ſentimens dans les ruiſſeaux qui en découlent, je veux dire dans les livres ſpirituels ; on ne peut diſconvenir qu'il vaut encore mieux les étudier dans les ſources, lorſqu'on en eſt capable. On doit au contraire plaindre certains religieux, qui s'imaginent, que l'étude de la morale chrétienne ne les regarde pas : que cela eſt bon pour le commun des chrétiens : qu'il faut qu'un religieux ſuppoſe cette doctrine, & qu'il s'applique uniquement à l'étude des vertus, qui ſont particulieres à l'état religieux. Comme ſi cette profeſſion eſtoit autre choſe que la perfection du chriſtianiſme, & comme ſi on pouvoit eſtre religieux ſans eſtre parfaitement inſtruit de la morale chrétienne. Il eſt donc important d'étudier exactement ſes devoirs dans les ſaints Peres, puiſque Dieu nous les a donnez pour maiſtres, ſans négliger neanmoins les auteurs modernes, qui ont fait des extraits fideles pour éclaircir ces matieres.

Peut-eſtre que l'on croira, que l'étude de la diſcipline eccleſiaſtique ne ſera pas ſi neceſſaire aux moines, & qu'il ſuffira qu'ils ſçachent ce qui ſe pratique preſentement dans l'adminiſtration par exemple des Sacremens, ſans eſtre obligez de s'inſtruire des pratiques anciennes, qui ont eſté en uſage dans les differens tems & les differens pays. Mais quoiqu'en effet les ſolitaires ne paroiſſent pas ſi obligez d'avoir ſur ce ſujet une connoiſſance auſſi étenduë que les autres eccleſiaſtiques, on peut dire que cette étude ne leur ſera pas inutile, eſtant aſſez difficile de ſçavoir comment il faut ſe comporter dans certaines occaſions, ſi on ne ſçait l'uſage des premiers ſiécles de l'Egliſe : & ſans cette connoiſſance on condamne ſouvent des uſages qui ſont en ſoy tres-ſaints, quoiqu'ils ne ſoient plus en pratique,

ou dans le tems, ou dans le pays où nous vivons. Il y a plus : c'est qu'il est difficile de rendre raison de plusieurs pratiques de l'ancienne discipline monastique, dont les moines sont obligez de s'instruire, sans sçavoir celles de l'Eglise : dautant que les monasteres se sont conformez d'abord à ce qui se pratiquoit dans l'Eglise du tems de leur établissement, sur tout pour ce qui regarde les Sacremens ; & ils ont bien souvent retenu ces anciens usages qui ont depuis esté changez dans l'Eglise. On lit par exemple dans les anciens Rituels monastiques, & dans les vies des saints moines, que l'on donnoit le saint Viatique apres l'Extrême-onction aux malades ; que cette onction se faisoit au commencement de la maladie ; qu'elle se donnoit par plusieurs prestres, & plusieurs jours de suite, &c. parce que cela estoit ainsi en usage pour lors dans l'Eglise.

On peut voir par ces exemples, & par plusieurs autres que j'omets, que l'étude de la discipline ecclesiastique est fort utile aux solitaires pour apprendre la discipline monastique, dont la connoissance leur est necessaire, aussi-bien que de la morale ascetique, qu'ils peuvent & doivent puiser dans les écrits des Peres, dont le P. Thomassin nous a donné de fort beaux extraits dans son ouvrage de la Discipline. Ajoûtez à toutes ces raisons, que la discipline ecclesiastique a une liaison & un rapport necessaire à la morale, cette discipline n'ayant esté établie par les Peres & par les Conciles, que pour maintenir la pureté des mœurs, & l'esprit du christianisme & de l'evangile. Et partant comme les moines sont obligez de s'instruire de la morale chrétienne, ils doivent aussi donner leur application à l'étude de la discipline, qui en est l'appui & le soutien.

II.

Il faut voir maintenant quels ſont les Peres, à la lecture deſquels les moines doivent principalement s'attacher. Car il n'eſt nullement à propos de les lire tous indifferemment. Chacun n'eſt pas capable d'une ſi vaſte étude, & le peu de tems qui reſte aprés les exercices de la vie religieuſe, met les ſolitaires hors d'état de l'entreprendre, quand d'ailleurs ils en ſeroient capables. Il eſt vray que S. Benoiſt n'en excepte aucun dans ſa Regle, & on les peut lire tous avec fruit : *Quis liber ſanctorum catholicorum Patrum hoc non reſonat, ut recto curſu perveniamus ad Creatorem noſtrum ?* Mais enfin il faut ſe borner, & preferer ceux d'entre les Peres qui peuvent eſtre les plus utiles. S. Bened. Reg. cap. 73.

On peut, ce me ſemble, commencer par la lecture de Caſſien, qui eſt expreſſément recommandée par S. Benoiſt. Cette lecture ſera tres-utile pour apprendre le premier eſprit de l'état monaſtique, & elle eſt dautant plus aiſée, & par conſequent plus proportionnée à la portée des commençans, qu'elle eſt agréablement meſlée de faits & d'éxemples, & que les Conferences de cet auteur ſont écrites en forme de dialogue. Les commentaires de Gazée ſerviront à éclaircir les endroits obſcurs, & à precautionner les lecteurs à l'égard de ceux qui meritent quelque cenſure.

Il faut lire enſuite le Philothée de Theodoret, les ouvrages de S. Ephrem, l'Echelle de S. Jean Climaque, S. Dorothée, & les Vies des Peres imprimées par Roſvveide.

Aprés ces lectures qui ſont plus faciles, on pourra lire les Regles de S. Baſile, en commençant par celles qui ſont abregées, & en continuant par les prolixes. On pourra y ajoûter un diſcours que ce Saint a fait

des inſtitutions monaſtiques, & les Morales des moines, avec ſon epître au moine Chilon, & deux ou trois autres qui traitent de la chûte de quelques ſolitaires.

A cette lecture on doit joindre celle du Code des Regles anciennes, ou de la Concorde des Regles avec les Notes du P. Menard: enſuite des cinq tomes des Aſcetiques, que les Peres de la congregation de S. Maur ont fait imprimer en faveur des jeunes religieux, auſquels on ne peut pas donner de gros volumes entiers, où ſe trouvent les ouvrages des Peres, dont ces volumes ſont composez. Ce recüeil eſt tres utile, & il ſeroit à ſouhaitter qu'on luy fit un peu plus de juſtice, qu'on ne luy a fait juſqu'à preſent, ſous pretexte que le troiſiéme volume eſt un peu dégoûtant. Il faut ajouſter aux traitez de S. Auguſtin qui ſont dans le 5. tome de ce recüeil, celuy *De Opere monachorum*, celuy *De mendacio ad Conſentium*, avec celuy *De fide & operibus*, & les Confeſſions du meſme Saint: comme auſſi les lettres & les exhortations de S. Nil, & les lettres de S. Iſidore de Damiette, qui comprennent d'excellens avis pour les ſolitaires.

Outre quelques epîtres de S. Jerôme qui ſe trouvent dans le ſecond tome des Aſcetiques, dont je viens de parler, on peut lire generalement toutes ſes lettres & ſes traitez, ſes commentaires ſur les Prophetes: les livres du ſacerdoce & les homelies de S. Jean Chryſoſtome ſur S. Mathieu & ſur S. Paul, avec celles qu'il a preſchées devant le peuple d'Antioche, les catecheſes de S. Cyrille de Jeruſalem, les livres de Salvien touchant la Providence, les Morales & les Dialogues de S. Gregoire, & ſon Paſtoral, avec ce qu'il a écrit ſur Ezechiel; les Opuſcules de Pierre Damien, & la pluſpart de ſes lettres, auſſi-bien que celles de Pierre le Venerable.

Pour apprendre la discipline de l'Eglise, il est à propos de lire attentivement les Apologetiques qui ont esté faits pour la Religion chrétienne, où les mœurs & la discipline sont marquez d'une maniere tres-vive. Il y faut joindre les lettres des anciens, dont les principaux sont S. Ignace martyr, S. Cyprien, les epîtres canoniques de S. Denis d'Alexandrie, de S. Gregoire de Nysse, & de S. Basile, commentées par Balsamon & par Zonare. Les lettres de S. Gregoire le Grand sont excellentes pour apprendre la discipline de l'Eglise, & mesme des monasteres. On pourra lire ensuite celles d'Ives de Chartres, & de Pierre de Blois, avec les livres de la Consideration de S. Bernard. Mais pour avoir une connoissance exacte de la discipline, il faut ajouster à ces auteurs les Decretales des Papes & les Conciles, dont nous parlerons dans la suite. On peut trouver une bonne partie de la discipline ancienne ramassée dans Despence sur l'epître à Timothée, & dans ses autres traitez, dans le P. Menard sur le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le P. Morin sur la Penitence & les Ordinations, & dans la Discipline du P. Thomassin.

Mais de tous les livres que les moines doivent ou peuvent lire, il n'y en a point, aprés les livres sacrez, qui leur puissent estre plus utiles, ou qui leur doivent estre plus familiers, que les œuvres de S. Bernard. Ce doit estre la nourriture la plus ordinaire de leurs ames durant toute leur vie, & ils ne doivent jamais interrompre la lecture de ce grand maistre des solitaires, que pour la reprendre ensuite avec plus de goust & d'avidité. Ils trouveront dans cette lecture tout ce qu'ils peuvent chercher ailleurs, la solidité, l'agrément, la diversité, la justesse, la briéveté, le feu, les mouvemens;

& je ne ſcay ſi on peut trouver une perſonne, que Dieu ait deſtiné plus particulierement pour reformer les mœurs de l'état monaſtique, & qui y ait réüſſi avec plus de ſuccés que ce grand homme.

Voilà les principales lectures des Peres, que les moines peuvent faire à mon avis, non pas pour devenir ſçavans, mais pour s'inſtruire ſuffiſamment de ce qui regarde la morale & la diſcipline chrétienne & monaſtique. Il n'eſt pas meſme neceſſaire de lire tout ce que je viens de marquer, ni de ſuivre ce meſme ordre. Il faut que chacun conſulte ſon gouſt & ſa capacité, ou qu'il s'en rapporte au jugement de quelque perſonne ſage & experimentée.

III.

Pour ceux qui auront plus d'étenduë d'eſprit & aſſez d'ardeur pour entreprendre une plus grande carriere, & en un mot du talent pour pénétrer plus avant dans la tradition de l'Egliſe; ils pourront lire avec fruit un petit *Traité de la lecture des Peres de l'Egliſe*, ou la Métode pour les lire utilement, imprimé à Paris chez Couterot & Guerin, l'an 1688. Voicy un petit extrait de ce livre.

Cet auteur pretend avec raiſon, que pour lire utilement les Peres, il faut les lire dans leur langue naturelle: & partant qu'outre le latin, il faut ſçavoir le grec. Que ſans parler de l'Ecriture, qui fait le fond principal de cette étude, l'hiſtoire eccleſiaſtique, la ſcolaſtique, la lecture meſme des auteurs profanes, & la critique ſont neceſſaires pour ce deſſein. Que cette critique doit eſtre ſage, diſcrete, moderée, en évitant de ſe rendre trop difficile & trop pointilleux, de crainte de tout gâter en voulant trop reformer. De plus, que cette cri-

tique doit s'occuper principalement à connoître les auteurs ecclesiastiques & leurs caracteres ; à distinguer leurs veritables ouvrages d'avec ceux qui sont supposez, & les bonnes éditions d'avec les autres.

Aprés avoir parlé de ces dispositions generales, l'auteur descend dans le détail, & il propose diverses métodes de lire les Peres. Les uns pretendent qu'on les peut lire par l'ordre des tems ausquels ils ont vécu : d'autres, qu'il faut mesler la lecture des Peres grecs avec celle des Peres latins, pour conserver le goust des uns & des autres : & d'autres enfin veulent qu'on fasse choix d'un Pere grec ou latin, auquel on s'attache principalement, sauf à recourir aux autres dans le besoin. Que pour faire ce choix, il faut que chacun connoisse sa portée & son génie ; & que les auteurs que nous choisissons, ayent rapport avec nôtre état & avec nôtre employ. Qu'enfin ce choix se doit faire entre dix ou douze Peres qui sont les plus considerables : mais qu'à parler exactement, comme on peut à son avis reduire tous les Peres grecs au seul S. Jean Chrysostome, on peut aussi reduire tous les Peres latins au seul S. Augustin.

Ce mesme auteur donne à ce sujet un avis qui est important. Il y a des esprits, dit-il, de peu d'étenduë, « qui se doivent borner à peu de choses, & d'autres si « vastes, qu'ils peuvent tout embrasser. Quand ceux là « s'oubliant eux-mesmes veulent s'élever au rang de « ceux-ci, ils s'ébloüissent, & perdent par leur vanité la « place qu'ils auroient remplie dignement dans un état « mediocre, s'ils avoient eu assez de moderation pour s'y « fixer. D'ailleurs les grands esprits ne connoissant pas « tout ce qu'ils peuvent, se perdent en manquant de cou- « rage pour se porter où leur merite les appelle. D'où «

„ vient qu'il arrive, que l'attachement qu'ils ont aux pe-
„ tites choſes, les rend à la fin incapables des grandes,
„ pour leſquelles la nature les avoit formez.

Ce n'eſt pas, ajoûte fort judicieuſement cet auteur, que les eſprits les plus ſublimes ne ſe doivent ſouvent rabaiſſer juſqu'aux moindres choſes, & que les genies les plus mediocres ne doivent quelquefois s'élever au deſſus de leur portée ordinaire : puiſque d'un côté il eſt conſtant qu'il ne faut rien negliger, & que d'autre part il eſt bon de donner de l'étenduë à l'eſprit : mais tout cela ſe doit faire avec tant de menagement, qu'on ne tombe pas dans le mépris ou dans le dégoût des bonnes choſes.

Outre ces avis qui ſont de conſéquence, on en peut encore donner quelques autres qui ne ſont pas à négliger.

Le premier eſt, qu'avant que de commencer la lecture d'un Pere, il eſt bon de lire exactement ſa vie, pour y connoiſtre ſon eſprit, ſon genie, ſon caractere, ſes actions, & le tems où il a vécu.

Le ſecond (je le repete) eſt, qu'il faut bien diſtinguer ſes veritables ouvrages, d'avec ceux qui ſont douteux ou ſuppoſez. Sans cette precaution on eſt en danger de tomber dans de grandes fautes, & on ne retirera pas tout le fruit que l'on pourroit attendre de cette lecture. C'eſt pour cette raiſon qu'il faut avoir les meilleures editions des Peres, & lire la nouvelle Biblioteque de M. du Pin.

La troiſiéme, qu'il eſt auſſi neceſſaire de diſtinguer les tems, auſquels chaque ouvrage a eſté compoſé.

Le quatriéme eſt, que ſi un Pere a parlé diverſement ſur

ſur quelque ſujet, il faut plûtoſt s'en tenir à ſon dernier ſentiment, qu'au premier.

Le cinquiéme eſt, qu'il faut juger de la doctrine d'un Pere, plûtoſt par les endroits où il a traité une matiere à deſſein, que lorſqu'il ne s'en eſt expliqué qu'en paſſant.

Le ſixiéme eſt, qu'il ne faut pas tellement s'attacher à tout ce qui aura eſté avancé par un Pere, qu'on reçoive indifferemment & à l'aveugle toutes ſes penſées.

Le ſetiéme eſt, lorſqu'un Pere a quelque ſentiment qui ne luy eſt pas commun avec les autres, on n'y doit pas avoir une entiere croyance, à moins que l'Egliſe ne ſe ſoit declarée en ſa faveur. Mais aprés tout, lorſqu'on ſe croit obligé de ſe départir du ſentiment de ces grands hommes, il le faut faire avec reſpect & beaucoup de retenuë, de crainte que l'on ne condamne ce que l'on ne comprend pas; & de deux extremitez j'aimerois mieux exceder, ſuivant l'avis de Quintilien dans un pareil ſujet, en recevant aveuglement tout ce qu'ils diſent, que d'employer une critique outrée à leur égard. *Si neceſſe eſt in alteram errare partem, omnia eorum legentibus placere, quam multa diſplicere maluerim.* *Quintilian. lib. 10. c. 1.*

Le huitiéme eſt, que dans les ouvrages polemiques il faut ſur tout prendre garde au but qu'ont eu les Peres, & ne les pas ſuivre toujours juſqu'au point, où la chaleur de la diſpute leur a fait quelquefois pouſſer leur raiſonnement. Il y a des occaſions de pratiquer cet avis à l'égard de Tertullien, & quelquefois meſme de S. Jerôme, & de Pierre Damien.

Le neuviéme eſt, qu'on pourra faire utilement l'analyſe de chaque traité des Peres ſur le modele qu'en a donné Photius dans ſa Biblioteque, ou ſur celuy de

Aa

Scultet à l'égard des Peres des quatre premiers ſiecles. Il faut lire la Biblioteque de Photius toute entiere : & il ne ſera pas inutile de parcourir auſſi Scultet, pour obſerver ſa metode, & voir ſi on jugera à propos de l'imiter en partie, ſans adopter pour cela tous les ſentimens de ce Proteſtant.

Je pourrois encore ajoûter quelques autres avis, comme ſeroit celui de remarquer ſoigneuſement les expreſſions qui ſont communes aux anciens Peres, ou particulieres à chacun, & d'en prendre bien le ſens par rapport à l'uſage de leur ſiecle, & non pas du nôtre. Mais je me reſerve à faire un détail plus particulier de cette étude au chapitre 20. de cette ſeconde partie; & cependant je finiray ces avis, en faiſant ſouvenir ceux qui s'appliquent à cette étude, de s'attacher beaucoup plus à la pureté du cœur & au reglement des mœurs, qu'à la ſpeculation & à la doctrine; ou du moins de joindre l'un à l'autre. Sans cette pureté & cette imitation on ne comprendra jamais comme il faut les paroles & les ſentimens des Saints, comme dit tres-bien Saint Atanaſe.

Athanaſ. in fine lib. de Incarnat.

CHAPITRE IV.

Suite du meſme ſujet, où il eſt parlé de la lecture des Peres par rapport à la Theologie.

UNe des principales choſes que l'on doit rechercher dans la lecture des Peres, eſt la ſcience des dogmes de la foy, & l'explication de l'Ecriture ſainte, que l'on comprend ordinairement ſous le nom de Theologie poſitive.

Cette étude peut estre divisée en deux parties, dont l'une traite des dogmes de la foy par rapport aux fideles : ce qui est proprement la Theologie des Peres : l'autre par rapport aux payens, aux Juifs, & aux heretiques : & celle-ci s'appelle Controverse.

Il est à propos de commencer par la premiere, à moins qu'on ne veüille mesler l'une avec l'autre : & il est bon de lire pour ce sujet, premierement les troisiéme, quatriéme & cinquiéme livres de S. Irenée, & sur tout le troisiéme ; le livre que Tertullien a fait de la prescription contre les heretiques, & ensuite le *Commonitorium* ou Avertissement de Vincent de Lerins. On peut dire de ce petit livre, ce que Ciceron disoit du livre d'un Academicien : *Est non magnus, verum aureolus, & ad verbum ediscendus libellus.* Cic. Acad. lib. 4. n. 135

Il faudra lire ensuite les cinq tomes des Dogmes du Pere Petau, afin de voir les principales difficultez qui se trouvent dans les Peres, & les expressions particulieres dont ils se sont servis en leur tems. On peut aussi voir les trois volumes que le P. Thomassin a donnez depuis peu au public sur le mesme sujet.

Aprés avoir lû ou parcouru ces volumes, il faut étudier les Peres, ou de suite, ou par ordre des matieres. La premiere metode est trop longue : la seconde est plus courte, & peut-estre plus utile.

Si on juge à propos d'étudier les dogmes à part, sans rapport à la controverse, il est bon de commencer cette étude par la lecture des Peres qui peuvent donner une idée generale de la religion, comme sont les livres de S. Augustin *de catechizandis rudibus*, ceux de la doctrine chrétienne, son traité de la veritable religion, & celuy des mœurs de l'Eglise, avec son *Enchiridion*, Euse-

be de la préparation & de la démonstration de l'Evangile, &c. le livre de S. Fulgence *de fide ad Petrum*, où il donne quarante belles regles touchant la foy.

Pour le traité de la Trinité, lisez S. Atanase sur l'explication du consubstantiel, les cinq oraisons de S. Gregoire de Nazianze touchant la theologie, sçavoir la trente-troisiéme, & les quatre suivantes ; S. Augustin contre Maximin Arien, & les premiers livres de son ouvrage sur la Trinité, & le livre qu'en a composé S. Fulgence.

Touchant l'Incarnation, la lettre de S. Atanase à Epictéte, celle de S. Augustin à Volusien, son traité de la perseverance, où la predestination de JESUS-CHRIST est expliquée sur la fin ; les lettres de S. Cyrille d'Alexandrie, qui furent lûës au Concile d'Ephese, & celle qu'il écrivit sur l'accord avec les Orientaux ; la lettre de S. Leon à Flavien, la définition du Concile de Calcedoine, les anathematismes du cinquiéme Concile, la définition du sixiéme Concile, S. Fulgence, la lettre CXC. de S. Bernard à Innocent II. contre Pierre Abelard touchant la satisfaction de JESUS-CHRIST, & la redemtion.

Pour la grace, les huit canons du Concile de Milevis, le livre de S. Augustin de l'esprit & de la lettre, celui de la grace & du libre arbitre, de la correction & de la grace, de la predestination des Saints, du don de la perseverance, les réponses de S. Prosper aux objections de Vincent, & contre le Collateur, le second Concile d'Orange, & la sixiéme session du Concile de Trente, l'epître du Pape S. Celestin aux Gaulois, S. Prosper & S. Fulgence.

Pour les Sacremens, les sept livres de S. Augustin touchant le batéme contre les Donatistes, ses livres contre Parmenien, les uns & les autres sur l'efficace des Sa-

cremens en general ; S. Justin pour le batême & la liturgie ; les catecheses de S. Cyrille de Jerusalem touchant l'Eucharistie, le traité de S. Ambroise *de initiandis*, le traité des Sacremens qui est parmi ses œuvres, l'homelie 83. de S. Jean Chrysostome sur S. Mathieu, les catecheses de S. Gaudence. On trouvera les extraits de la pluspart de ces Peres dans l'Office du S. Sacrement pour chaque semaine de l'année. Pour le batême & l'Eucharistie, la lettre de S. Fulgence à Ferrand touchant le batême d'un Ethiopien moribond. Pour la Penitence Tertullien de la Penitence, les lettres de S. Cyprien, son traité *De lapsis*, la lettre de S. Pacien à Sempronien contre les Novatiens, S. Ambroise de la Penitence, la derniere des cinquante homelies de S. Augustin, son sermon 32. *de verbis Apost.* S. Fulgence de la remission des pechez. Sur la priere pour les morts le livre de S. Augustin *de cura pro mortuis agenda.* Il faut voir aussi son *Enchiridion.*

Sur la nature de l'ame on peut lire le dixiéme livre du mesme S. Augustin de la Trinité.

Touchant l'Eglise voyez S. Cyprien de l'unité de l'Eglise, sa lettre à Antonien, le livre de S. Augustin de l'unité de l'Eglise, plusieurs de ses lettres sur les Donatistes, ausquels il faut joindre le livre de Mr. Nicole touchant l'unité de l'Eglise. Les lettres de S. Ignace pour l'autorité episcopale, avec la défense de Pearson, la plûpart de celles de S. Cyprien sur le mesme sujet & pour le gouvernement ecclesiastique, particulierement celles qu'il a écrites au Pape S. Corneille, à Florentius, Puppienus, &c.

Sur l'autorité du témoignage des Apôtres, S. Jean Chrysostome premiere homelie sur S. Mathieu, les deux premieres sur S. Jean, les quatriéme & cinquiéme sur la pre-

miere aux Corinthiens chap. 1. v. 26. ſur ces mots, *Non multi nobiles.*

Sur la tradition & l'autorité des déciſions de l'Egliſe, S. Irenée liv. 3. contre les hereſies, Tertullien des preſcriptions, & le chapitre 3. de ſon livre *de Corona militis*, avec le chapitre 27. du livre de S. Baſile touchant le S. Eſprit, & le *Commonitorium* de Vincent de Lerins.

Sur la forme des jugemens eccleſiaſtiques, les premieres actions du Concile de Calcedoine, les actes du cinquiéme Concile, du ſixiéme & du ſetiéme. Voilà pour ce qui regarde la plûpart des dogmes en general & en particulier.

A l'égard de la ſeconde partie qui concerne les controverſes, il faut lire toutes les Apologies qui ont eſté faites pour les Chrétiens contre les payens, c'eſt-à dire celles de Tertullien, d'Origene contre Celſe, de S. Juſtin, & ſes Dialogues avec Tryphon, d'Athenagoras, de Minutius Felix, les Inſtitutions de Lactance, &c. Il faut lire auſſi les anciennes profeſſions de foy, outre les ſymboles, comme celle des Eveſques d'Afrique dans le troiſiéme livre de Victor de Vite; & meſme celles des heretiques, dont quelques-unes ſe trouvent dans les remarques du P. Garnier ſur Marius Mercator. Il ne ſera pas auſſi inutile de lire les retractations ou abjurations des heretiques & autres, comme celle du moine Leporius imprimée par le P. Sirmond, &c.

Pour ce qui eſt du détail des hereſies, il faut voir S. Epiphane, S. Auguſtin *ad Quod-vult-Deum*, S. Irenée, le moine Leonce, dont les ouvrages ſe trouvent dans la Bibliotéque des Peres. Theodoret dans les cinq livres qu'il a compoſez des fables des heretiques, a fait un précis de S. Irenée. En particulier S. Ignace a écrit con-

tre Simon le Magicien & ſes adherans, S. Irenée contre Valentin, Tertullien contre les Valentiniens & contre Marcion, S. Cyprien & S. Pacien contre les Novatiens, S. Atanaſe, S. Hilaire, S. Ambroiſe & S. Auguſtin contre les Ariens, le meſme S. Atanaſe contre les Sabelliens, S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze contre les Eunomiens, S. Auguſtin & Optat contre les Donatiſtes; S. Jerôme contre Origene, Jovinien, Helvidius, Vigilance & Pelage; S. Auguſtin contre les Manicheens, les Pelagiens & les Jovinianiſtes; S. Cyrille d'Alexandrie contre les Neſtoriens, & ſes dix livres contre Julien l'Apoſtat; S. Leon contre les Eutychiens & les Priſcillianiſtes, S. Proſper contre les Semipelagiens, S. Sophronius de Jeruſalem, & S. Maxime contre les Monotelites; S. Jean de Damas, & S. Theodore Studite contre les Iconomaques, S. Anſelme contre les Grecs.

Il ne faut pas oublier ce que S. Atanaſe a écrit contre les Gentils, la Preparation évangelique d'Euſebe contre les Gentils, non plus que ſa Demonſtration contre les Juifs.

Je ne pretens pas que les ſolitaires doivent lire indifferemment tous ces livres: cette lecture ſeroit aſſez inutile à la plûpart. Mais cette liſte, dont la meilleure partie eſt du choix de Monſeigneur de Meaux, pourra ſervir dans le beſoin à ceux qui par la neceſſité des occaſions & des tems, ou de leurs emplois à enſeigner les autres, ſeront obligez de s'inſtruire de ces matieres.

Il n'y a pas maintenant grande neceſſité de s'inſtruire de la plûpart des anciennes hereſies, à moins qu'on ne ſoit obligé d'ailleurs d'en traiter. On ſe peut borner à ce qui regarde les Pelagiens, les Donatiſtes, les Jovinianiſtes, dautant que leurs erreurs ont plus de rapport

avec les herefies & les conteftations d'aujourd'huy. Ceux qui liront S. Epiphane, doivent y joindre la lecture des autres auteurs de ce tems-là, pour redreffer certains endroits qui ne font pas affez exacts dans ce Pere. Ce qui n'empefche pas que fa lecture ne foit fort utile.

Au refte, la meilleure regle qu'on puiffe obferver dans le choix des Peres, c'eft de preferer ceux que Dieu a fingulierement appliquez à éclaircir les queftions particulieres, à ceux qui ne les ont traitées qu'en paffant & par occafion, & dans un tems où la chofe n'avoit pas encore été agitée, ni decidée par l'Eglife : & mefme de preferer les ouvrages d'un Pere qui traite d'un point particulier, à certains endroits où le mefme Pere n'en a parlé qu'en paffant. C'eft par cette regle que l'Eglife a toujours preferé S. Auguftin à tous les autres Peres fur les matieres de la grace, c'eft à dire les ouvrages qu'il a compofez contre les Pelagiens.

On peut rapporter la lecture qu'on aura faite des Peres à l'ordre de S. Thomas ou du Maître des Sentences, qu'on peut lire auffi utilement pour faire un bon ufage de la lecture des Peres. Mais cecy regarde les collections ou les recüeils, dont je parleray dans la fuite de ce Traité.

Voilà les principaux avis que j'ay crû devoir donner pour cette lecture : on en peut encore voir d'autres dans le livre qui a efté depuis peu compofé exprés fur ce fujet, & qui a beaucoup fervi pour dreffer ces memoires. Chacun en doit ufer felon fon goût & fa portée, & confulter là-deffus quelque habile homme pour bien regler fes lectures. Car je fuis perfuadé que pour bien réüffir dans cette vafte & importante étude, il faudroit autant de métodes qu'il y a de differens génies,

Lecture des Peres, page 181. & 182.

&

& que chacun doit ſuppléer par la connoiſſance de ce qu'il peut, & par les avis de gens experimentez, ce que ni les livres, ni les métodes ne peuvent apprendre.

CHAPITRE V.

De l'étude des Conciles, du Droit canonique, & du Droit civil.

L'Etude des Conciles n'eſt pas moins neceſſaire pour apprendre les dogmes & la diſcipline de l'Egliſe que celle des Peres, dont le conſentement unanime ſur un ſujet forme une eſpece de Concile general qui ſubſiſte toûjours. Auſſi les moines ne ſe ſont-ils gueres moins appliquez à l'une qu'à l'autre. Les collections ou recüeils des Conciles que nous avons de Denis le Petit, de Reginon abbé de Prom, du venerable Abbon abbé de Fleury, dont le recüeil ſe trouve dans le ſecond tome de nos Analectes, de Gratien moine de l'abbaye de S. Felix de Boulogne, & de Blaſtarés moine grec, en ſont de bonnes preuves, ſans parler de celles de Martin eveſque de Braga, d'Arſene patriarche d'Antioche, d'Anſelme eveſque de Luque, & de Deuſdedit cardinal, qui ont fait leurs collections aprés avoir paſſé de l'état monaſtique aux dignitez de l'Egliſe. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que Caſſiodore exhorte dans ſes inſtitutions les religieux de ſon monaſtere à lire aſſidument le recueil des Canons, que Denis le Petit avoit fait de ſon tems, & meſme les Conciles entiers d'Epheſe & de Calcedoine, de peur de s'attirer le reproche d'ignorer des regles de l'Egliſe qui ſont ſi ſalutaires : *Ne videamini tam ſalutares eccleſiaſticas regulas culpabiliter ignorare.* *Caſſiod. inſtit. c. 23.*

En effet, il y a dans les Conciles quantité de reglemens qui regardent les moines, dont il est à propos qu'ils ayent connoissance, aussi-bien que de ceux qui regardent les sacremens & la clericature, dont ils sont honorez. Saint Bernard n'est pas contraire à cette étude, & s'il dit d'un costé pour abreger son traité du Precepte & de la dispense de la Regle, qu'il est inutile de répondre à quelques difficultez que les religieux de S. Pierre de Chartres luy avoient proposées sur des canons qui ne concernoient pas leur état : il ajoute en mesme tems, qu'ils s'en peuvent instruire eux-mesmes par la lecture des canons, *Quia in libris ipsi facile reperire potestis, si quærere non gravemini.* Il ne croyoit donc pas que cette étude ne convint pas absolument aux moines ; & il est constant que ce saint Docteur n'auroit pû acquerir les lumieres qui luy étoient necessaires pour composer les livres de la Consideration, sans avoir une connoissance parfaite de la doctrine des Conciles & des canons.

S. Bern. de præc. c. 19.

On peut se comporter en cette étude en trois manieres : ou en lisant les Conciles de suite, avec les decrets des Papes qui font une partie de cette étude : ou en se contentant des collections qui en ont esté faites : ou enfin en lisant quelque abregé, tel que celuy de Cabassutius de la seconde édition, qui est in folio. Cette troisiéme maniere est bien plus courte & plus facile, & peut suffire à plusieurs, quoy qu'elle soit fort imparfaite.

On trouvera les plus anciennes collections dans le recueil que Justel en a fait en deux volumes, dont il faudra lire les Prefaces pour ce sujet, avec la Dissertation de Mr. de Marca sur ces differentes collections,

imprimée depuis peu parmi ses opuscules par Mr. Baluze. Gratien est le dernier entre les Latins qui ayent fait de ces sortes de collections. Aussi son Decret (car c'est ainsi qu'on l'appelle) est-il plus ample que les recueils de tous ceux qui l'ont precedé. Il a ajouté ses reflexions aux canons qu'il rapporte, comme Abbon & Deusdedit l'avoient pratiqué avant luy.

Mais pour lire ce Decret avec fruit & discernement, il est necessaire de voir les remarques & les corrections qu'Antonius Augustinus a faites sur Gratien, & l'on est redevable à Mr. Baluze de la nouvelle édition qu'il en a donnée depuis peu, avec de nouvelles corrections qu'il a faites luy mesme.

Il ne faut pas manquer de lire aussi ce que ce sçavant Prelat, je veux dire Antonius Augustinus, nous a donné des anciens canons, quoy qu'il y cite les fausses decretales, non plus que la collection de Beveregius, imprimée depuis peu en Angleterre. Ce recüeil, qui est en deux grands volumes, comprend les canons des Apôtres, les Conciles generaux qui sont reçûs dans l'Eglise grecque, avec les scholies de Balzamon, de Zonare, & d'Aristene, & enfin les epîtres canoniques des Peres grecs, & la collection de Blastarés, avec de sçavantes remarques de Beveregius sur tout ce recüeil.

Pour ce qui est de la seconde maniere, qui est de lire les Conciles tout de suite, on peut aussi s'y comporter diversement. Car quelques-uns peut estre pourront se contenter de lire les Conciles des cinq ou six premiers siécles, ausquels la discipline de l'Eglise étoit dans sa plus grande pureté : encore qu'il ne faille pas negliger la discipline des siécles suivans. D'autres croiront qu'il faudra lire tous les Conciles generaux : & ç'a esté appa-

remment la vûë qu'a euë le P. Lupus Auguſtin dans les cinq volumes qu'il a donnez au public, comprenans les Conciles qu'il tenoit pour generaux, avec ſes obſervations & ſes remarques ſur ces Conciles. D'autres voudront ajouter à cette étude celle des Conciles de leur pays, comme les François ceux de la France, les Eſpagnols ceux de l'Eſpagne, les Anglois ceux d'Angleterre, dont nous avons les recueils à part. Mais il ne faut pas ſur tout oublier ceux d'Afrique, qui ont autrefois ſervi de regles à pluſieurs Egliſes.

Il ne faudra pas non plus omettre les anciennes Decretales des Papes, qui ont eſté recueillies en trois volumes, dont les premieres juſqu'à celles du Pape Sirice peuvent eſtre omiſes, comme eſtant maintenant reconnuës pour ſuppoſées parmi les habiles gens, depuis que Blondel entr'autres l'a fait voir. D'autres enfin croiront qu'il faudra lire tous les Conciles, tant les particuliers, que les generaux, afin d'avoir une connoiſſance exacte de la doctrine & de la diſcipline de l'Egliſe.

Pour ce qui eſt de la maniere d'étudier les Conciles, il faut premierement avoir une idée generale des choſes que l'on peut obſerver ſur les Conciles. C'eſt pour cela qu'il eſt bon d'avoir lû auparavant les deux livres d'Obſervations de M. Daubeſpine, ſans prendre neanmoins parti ſur toutes les difficultez qu'il propoſe, avant que d'avoir examiné les pieces. Cabaſſutius peut auſſi eſtre utile pour ce ſujet. Mais ceux qui auront étudié les livres de la Concorde de M. de Marca, & ceux de la Diſcipline du P. Thomaſſin, & meſme ceux du P. Queſnel, auront encore un plus grand avantage pour profiter de la lecture des Conciles. On peut auſſi voir Richer, & parcourir Jacobatius, qui ſert d'introduction à cette lec-

ture. On trouvera à la fin de ce Traité une liſte que j'ay donnée des principales difficultez, pour faciliter l'étude des originaux.

En ſecond lieu, il faut ſçavoir exactement l'hiſtoire de chaque Concile, c'eſt à dire le ſujet qui y a donné occaſion, les hereſies qui y ont eſté condamnées, les grands perſonnages qui y ont aſſiſté, le ſuccés qui s'en eſt enſuivi.

En troiſiéme lieu, il faut faire ſes remarques ſur les pieces qui compoſent chaque Concile, tant pour les dogmes que pour la diſcipline. On peut faire ces remarques tout de ſuite, en mettant ſeulement un mot à la marge pour marquer le ſujet ou la matiere de la remarque, comme je diray plus amplement cy-aprés en traitant des Collections.

II.

L'étude du Droit canonique n'eſt pas beaucoup differente de celle des Conciles. On peut le diviſer en deux parties, dont la premiere comprend le Droit ancien, c'eſt à dire le Decret de Gratien : la ſeconde, le Droit nouveau, qui contient les Decretales des Papes qui ont eſté faites depuis Gratien, lequel vivoit au milieu du douziéme ſiécle. L'un & l'autre compoſent ce qui s'appelle le corps du Droit canon.

Le Decret de Gratien eſt compoſé des textes de l'Ecriture, des reglemens des Conciles, des reſcrits des anciens Papes, & des autoritez des ſaints Peres ; & eſt diviſé en trois parties. La premiere s'appelle des Diſtinctions, & contient cent une Diſtinctions. La ſeconde que l'on nomme des Cauſes, eſt compoſée de trente-ſix Cauſes, dont la trente-troiſiéme a ſept diſtinctions, qui traitent de la Penitence. La troiſiéme partie contient

cinq Diſtinctions qui ſont appellées *de Conſecratione*, pour les diſtinguer de la premiere partie, à cauſe qu'en effet cette partie commence par la conſecration des egliſes.

La premiere partie traite des premiers principes du Droit, c'eſt à dire du Droit divin & humain dans les vingt premieres Diſtinctions; & dans tout le reſte, des ordinations & des miniſtres de l'Egliſe, des ſuperieurs, & des inferieurs, & des qualitez qu'ils doivent avoir.

Dans la ſeconde partie il y eſt traité des jugemens eccleſiaſtiques, tant civils que criminels, & de ce qui en fait la matiere, tant au for exterieur, qu'au for interieur. C'eſt pourquoy il eſt parlé aſſez amplement dans cette partie du Mariage & de la Penitence, qui font la matiere de pluſieurs de ces jugemens.

Dans la troiſiéme partie Gratien traite des autres Sacremens, dont il n'a point parlé dans les deux parties precedentes, c'eſt à dire du Batéme, de la Confirmation, & de l'Eucariſtie, en omettant l'Extreme-onction. Et d'autant que l'Eucariſtie eſt le plus excellent de tous, il en traite avant les autres, en commençant par la conſecration des egliſes & des autels, qui doivent ſervir à cet auguſte Sacrement.

Dans toutes ces trois parties Gratien tâche d'accorder les differens canons qui ſe rencontrent ſur chaque matiere, c'eſt pourquoy on croit qu'il a donné à ſon Decret pour titre, *Concordia diſcordantium canonum.* Il s'eſt trompé quelquefois dans ces conciliations, auſſi-bien que dans les citations des autoritez qu'il rapporte: comme on peut juger de ce qu'il dit de la Confeſſion dans la ſeconde partie. Quoy qu'on puiſſe luy donner meſme en cet endroit une explication favorable, com-

me on peut voir dans le Traité de la confeſſion du P. de Sainte Marthe religieux Benedictin de nôtre Congregation.

Quant aux citations défectueuſes de Gratien, les Correcteurs Romains ſous les pontificats de Pie IV. & de Pie V. ont tâché d'y remedier, en reſtituant à leurs veritables auteurs les paſſages, que Gratien, aprés Burchard & Ive de Chartres, avoit attribuez à d'autres. Antonius Auguſtinus archeveſque de Tarracone entreprit en meſme tems un ſemblable travail, & il l'avoit preſque achevé, lorſqu'il eut communication de l'edition nouvelle de Gratien, que les Correcteurs Romains avoient faite avec leurs corrections. C'eſt ce qui obligea ce ſçavant Prelat de les examiner dans des additions qu'il fit aux Dialogues qui compoſent ſes deux livres. Son ouvrage neanmoins ne parut qu'aprés ſa mort, qui arriva en l'an 1586. Et comme les exemplaires imprimez en eſtoient devenus fort rares, M. Baluze a pris la peine d'en donner au public une nouvelle edition fort commode & exacte, avec des corrections conſiderables qu'il y a ajoutées.

Quoique ce Decret de Gratien n'ait pas eſté composé par autorité publique, il n'a pas laiſſé d'avoir grande vogue dans les écoles du Droit avant le recueil des Decretales qui a eſté fait enſuite : & meſme depuis ce temslà on y a toujours eu beaucoup d'égard, encore que ſon autorité dépende principalement de celle des temoignages qu'il rapporte.

Le Droit nouveau conſiſte en cinq collections ou recueils des Decretales, qui ont eſté faites par les Papes depuis le tems de Gratien. Ces recueils ſont les Decretales compilées par Gregoire IX. le Sexte, les Clementines, les Extravagantes de Jean XXII. & les Extravagantes communes.

Avant Gregoire IX. plusieurs avoient entrepris de faire le recueil de ces Decretales. Innocent III. entr'autres, & Honorius III. y avoient fait travailler. Mais enfin Gregoire IX. successeur d'Honorius, qui a tenu le saint Siege depuis l'an 1237. jusqu'à 1241. fit faire la collection qui sert aujourd'huy de regle, quoique plusieurs de ces Decretales ne soient pas observées en France, & que quelques-unes mesme ayent esté abrogées, soit par le Concile de Trente, comme celles qui validoient les mariages clandestins, soit par un usage contraire.

Cette collection de Gregoire IX. est composée non seulement des Decretales des Papes qui ont vécu depuis Eugene III. sous le pontificat duquel Gratien vivoit, mais aussi des extraits de l'Ecriture sainte, des Conciles & des Peres, comme le Decret de Gratien. Elle est divisée en cinq livres. Le premier traite des Juges, c'est à dire des Prelats : le second des jugemens civils : le troisiéme des choses ecclesiastiques qui regardent les clercs & les laïcs, & qui sont la matiere de ces jugemens : le quatriéme du mariage : le cinquiéme & dernier des crimes & des jugemens criminels. Ces cinq livres sont compris en cinq mots dans le vers suivant :

Judex, judicium, clerus, connubia, crimen.

Boniface VIII. ajoûta à cette collection un sixiéme livre, que l'on appelle pour cette raison LE SEXTE, contenant les Decretales qui ont esté faites depuis Gregoire IX. jusqu'à Boniface VIII. avec les reglemens des deux Conciles generaux de Lion de l'an 1245. sous Innocent IV. & de 1274. sous Gregoire X. Le Sexte est divisé aussi en cinq livres, comme le recueil de Gregoire IX. & les suivans.

Les

Les Clementines comprennent les reglemens du Concile general de Vienne tenu ſous Clement V. avec les Decretales de ce Pape, qui a donné à cette collection le nom de *Clementines.*

Jean XXII. publia & confirma cette collection, & en fit une nouvelle de ſes propres Decretales, que l'on appelle *Extravagantes*, à cauſe qu'elles ont eſté ajoutées au corps du Droit, qui eſtoit auparavant en uſage.

A ces Extravagantes de Jean XXII. quelques particuliers ont ajouté les Decretales de ce Pape qui n'avoient pas eſté compriſes dans ſon recueil, & celles de ſes ſucceſſeurs : & pour les diſtinguer de celles de Jean XXII. on les a appellées *Extravagantes communes.*

Le nom d'*Extravagantes* avoit eſté donné avant ce tems-là aux premiers recueils qui avoient eſté faits des Decretales depuis le Decret de Gratien : mais depuis on a jugé à propos de retenir ſeulement les deux premieres ſyllabes *Extrà,* ou en abregé *Ext.* dans les citations des recueils de Gregoire IX. & du Sexte, & on donne le titre d'*Extravag.* aux ſeules Decretales de Jean XXII. & aux Extravagantes communes.

Pour connoiſtre les citations du Droit canon, il faut ſe ſouvenir que le Decret de Gratien eſt diviſé en Diſtinctions & en Cauſes : les Cauſes en queſtions ; & les unes & les autres en canons. En ſecond lieu, il faut remarquer que dans la ſeconde partie de ce Decret, qui eſt des Cauſes, il eſt traité de la Penitence dans la trente-troiſiéme, & ce traité eſt ſubdiviſé en ſept diſtinctions. Voicy donc comme on cite LA PREMIERE PARTIE du Decret :

can. ou *cap. Erit autem 2. diſt. 4.*

c'eſt à dire que cet endroit ſe trouve au canon ou au

chapitre qui commence par ces mots *Erit autem*, qui est le texte second de la distinction quatriéme.

On cite LA SECONDE PARTIE en cette maniere:

Can. Quoties 9. I. (supple causa) qu. 7.

Mais lorsqu'on veut désigner les gloses ou commentaires de Gratien, on se sert de la marque de paragraphe:

§. Sed hoc de peccatore ad finem can. Sicut Christus 7. I. qu. 1.

Pour ce qui est du traité de la Penitence, qui est compris en sept distinctions dans la 33. Cause, voicy comme on le cite:

Can. perfecta, 8. dist. 3. de Pœnit.

§. Illud autem Gregorii post can. Quærat. hic aliquis dist. 4. de Pœnit.

Enfin on a coutume de citer LA TROISIE'ME PARTIE en cette sorte:

Can. nemo 9. distinct. 1. de consecrat.

Ce qui veut marquer le canon ou chapitre qui commence par *Nemo*, qui est le neuviéme dans la premiere distinction de la consecration, c'est à dire de la troisiéme partie.

Quant aux cinq livres des DECRETALES compilées par Gregoire IX. chaque livre est divisé par titres, les titres par chapitres; & les chapitres, lorsqu'ils sont trop longs, par paragraphes. Aprés le chapitre & le paragraphe lorsqu'il y en a, on insere le mot d'*extra*, ou en abregé *ext.* Par exemple:

c. cum in cunctis 7. §. inferiora ext. de elect.

Comme dans les citations de cette collection on ne cite point le nombre du livre, non plus que dans les citations du Decret, il est necessaire de sçavoir le conte-

nu & l'ordre de chaque livre, afin de diſtinguer celuy qui eſt cité par la matiere de la citation. Ainſi dans celle que je viens de marquer, le livre *de elect.* eſt le premier des cinq qui compoſent le recueil de Gregoire IX. Lorſque ſous un meſme titre il y a deux chapitres qui commencent par le meſme mot, on ajoute, *el ſecundo* pour déſigner le ſecond.

Pour les citations du SEXTE, on ajoute à la fin de chaque citation *in 6.* & *in Clem.* pour les *Clementines*, & *Extravag.* pour les *Extravagantes ;* en ajoutant *Jo. 22.* pour marquer celles de Jean XXII. & enfin *extravag. comm.* pour les communes.

Pluſieurs auteurs ont compoſé des abregez du Droit canonique, & d'autres des metodes pour en faciliter l'étude. On peut voir entre autres l'abregé de Corvinus, Lancelot des inſtituts de Droit canonique, *Oeconomia juris canonici* par Cabaſſutius, *Prænotionum canonicarum libri V.* de M. Doujat, à la fin deſquels on trouvera une liſte des Conciles, & de tous les Patriarches d'Orient, auſſi-bien que des Papes : les Inſtitutions au Droit eccleſiaſtique par M. l'abbé Fleury, l'ouvrage de M. Du Bois Avocat au Parlement de Paris ; & un autre petit livre ſans nom d'auteur, imprimé à Lyon en 1690. ſous ce titre, *Abregé hiſtorique du Droit-canon, contenant des remarques ſur le Decret de Gratien, avec des Diſſertations ſur les plus importantes matieres de la Diſcipline de l'Egliſe, & de la morale chrétienne.*

Avant que de commencer à étudier le Droit canonique, il eſt à propos d'avoir une connoiſſance & une idée au moins generale des Loix : & c'eſt par là en effet que Gratien a commencé ſon recueil. S. Thomas a traité des Loix dans ſa premiere Seconde. Quelques-uns conſeil-

lent de lire Dominicus Soto *de justitia & jure* : mais c'est un gros volume, sçavant à la verité, & bon à consulter, mais trop long pour estre lû tout entier. Afin d'avoir une idée du Droit civil, on peut voir un Traité françois que M. Domad a composé, pour servir de preliminaire au livre qu'il vient de donner au public, où il met dans un bel ordre les loix du Droit civil, qui sont en grande confusion dans le Code & dans le Digeste.

Il sera bon de parcourir ensuite Gratien, & de lire exactement les Decretales, qui composent le Droit d'aujourd'huy. Mais ceux qui ne voudront pas sçavoir le Droit canon si à fond, pourront se contenter de lire ce qui regarde leur état & les Sacremens. On trouvera ces matieres traitées sous leurs titres particuliers. Quant à ceux qui voudront avoir une connoissance plus exacte du Droit canon, ils auront besoin de lire aussi quelque commentaire, comme celuy de Fagnanus, qui est un des derniers & des meilleurs. Il est à propos d'en avoir un aussi qui soit François, afin de sçavoir l'usage de ce royaume. L'ouvrage de M. l'abbé Fleury, dont je viens de parler, sera fort bon pour ce sujet.

III.

Le Droit civil a esté le modele sur lequel le Droit canonique a esté formé & composé. Il consiste en quatre recueils, qui sont les Instituts, le Digeste que l'on appelle autrement Pandectes, le Code, & les Novelles. Le Decret de Gratien a beaucoup de rapport au Digeste, le premier recueil des Decretales au Code, & les compilations suivantes aux Novelles.

Les Instituts traitent de la Justice & du Droit, & se divisent en quatre livres, les personnes, les choses, les obligations & les actions en font le sujet & la matiere.

Le Digeſte contient les déciſions des anciens Juriſconſultes. Il y en a de trois ſortes : ſçavoir le Digeſte ancien, celuy que l'on appelle *Infortiatum*, & le Digeſte nouveau : dont chacun eſt diviſé en pluſieurs livres. On a coutume dans les citations de déſigner le Digeſte par un double *ff.*

Le Code n'eſt rien autre choſe, que le recueil des loix imperiales anciennes. On en conte juſqu'à cinq, qui ſont le Code Juſtinien, le Gregorien, l'Hermogenien, le Theodoſien, & les Baſiliques. Le Code Juſtinien comprend les conſtitutions des Empereurs depuis Hadrien juſqu'à l'Empereur Juſtinien, qui fit faire ce recueil. Le Gregorien & l'Hermogenien ont eſté dreſſez par deux celebres Juriſconſultes, Gregoire & Hermogene, qui ont donné leur nom à ces recueils. Le Code Theodoſien renferme les conſtitutions de Theodoſe le Grand, & de quelques autres Empereurs. Enfin les Baſiliques ne ſont à proprement parler qu'un abregé du Code Juſtinien, dont l'autorité eſt preferée à celles des autres Codes.

Les Novelles comprennent les ſeules conſtitutions de l'Empereur Juſtinien, auſquelles on a ajouté une appendice de celles qui ne paſſent pas pour autentiques.

Je n'entreray pas dans un plus grand détail touchant le Droit civil, attendu que cette étude ne convient pas trop aux moines. Elle leur eſt meſme défenduë par S. Baſile dans ſon epître à S. Gregoire, & par le Pape Alexandre III. ſans parler de pluſieurs autres. Cela ſe doit entendre neanmoins ſeulement d'une étude de profeſſion, & non pas d'une idée generale des Loix & des Inſtituts, dont la connoiſſance ſert d'introduction au Droit-canon. Il y a meſme dans le Code Theodoſien,

& dans celuy de Justinien, beaucoup de choses, dont il est à propos que les Superieurs soient instruits. Les Notes de M. Godefroy sur le Code Theodosien sont remplies d'une grande erudition.

Outre cela on peut voir dans les Novelles de Justinien la Constitution quatriéme toute entiere, l'article 42. de la Constitution huitiéme, & dans les Constitutions suivantes les articles 410. & 411. avec l'article 480. & les suivans, où l'on trouvera de fort beaux reglemens touchant les moines.

Ce n'est pas qu'il n'y ait encore de belles choses pour des ecclesiastiques dans le Droit civil. Car qu'y a-t'il par exemple de plus beau, que ce que les Empereurs Leon & Anthemius écrivent à Armasius prefet du pretoire touchant l'élection des evesques ? *Nec pretio, nec precibus ordinetur antistes. Tantum ab ambitu debet esse sepositus, ut quæratur cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat : sola illi suffragetur necessitas excusandi. Profecto enim indignus est sacerdotio, nisi fuerit ordinatus invitus.* On peut juger par cet échantillon de la valeur de la piéce, & d'autres semblables, qui se trouvent dans le Code Justinien, imprimé de nouveau au Louvre avec des remarques de Messieurs Pithou. Nous avons un excellent recueil de regles ou de maximes du Droit que Pierre Pithou avoit dressé, & que Mr. Joly a fait imprimer avec les Opuscules de Mr. l'Oysel.

Cod. Justin. lib. 1. tit. 3. § 31.

Ceux qui voudront s'instruire en gros du Droit civil, pourront lire l'abregé de Corvinus, les Instituts de Justinien, Vinnius sur les Instituts, qui est fort bon, & peut-estre le meilleur de tous ; & l'Origine du Droit françois, que Mr. l'abbé Fleury a donné depuis peu au public en deux petits volumes. Peut-estre seroit-il bon

de commencer l'étude du Droit canon par cette idée du Droit civil, qui peut ſervir de préliminaire à cette étude. Les Paratitles du Colombet ſur le Digeſte pourront ſervir à donner cette idée, & ceux de Cujas ſur les neuf livres du Code, qui renferment beaucoup d'érudition. Pluſieurs habiles gens ſont perſuadez, que la meilleure métode pour étudier le Droit, eſt de le lire ſans gloſe ni commentaires. C'eſtoit au moins le ſentiment de Meſſieurs Pithou, qui meritent bien que que l'on s'en rapporte à leur autorité. Nous apprenons cecy de la vie de Pierre Pithou, imprimée par Mr. Joly chanoine & chantre de Nôtre-Dame de Paris.

CHAPITRE VI.

De la Theologie poſitive & ſcolaſtique.

IL y a cette difference entre la Theologie ſcolaſtique & la poſitive, que celle-cy s'appuye ſeulement ſur l'Ecriture & ſur la tradition des Conciles & des Peres: au lieu que la Scolaſtique ſe donnant un plus grand champ, y ajouſte le ſecours de la raiſon humaine, de la philoſophie, & des autres ſciences.

Quelques-uns regardent pour ce ſujet la Scolaſtique comme la cauſe de la corruption qui s'eſt gliſſée dans la theologie, & ne peuvent ſouffrir que la raiſon ni la philoſophie décident des choſes qui ſont au deſſus de la raiſon. Il faut en effet avoüer qu'il peut y avoir de l'excés, & même qu'il ne s'y en gliſſe que trop ſouvent: mais il faut retrancher l'excés, & corriger le mauvais uſage de la raiſon, & ne point condamner abſolument la choſe, qui eſt bonne en elle-meſme.

Il y a deux ſortes de raiſonnemens dans la theologie : les uns ſe tirent des veritez revelées dans l'Ecriture & dans la tradition : les autres ſuppoſant ces veritez, cherchent dans la raiſon humaine & dans la philoſophie des motifs de convenance pour illuſtrer ces veritez, ou les rendre plus croyables.

Cet uſage de la raiſon n'eſt pas mauvais lors qu'il eſt borné, & qu'il ſe tient dans les regles : mais lors qu'on le pouſſe trop loin, & que non content d'illuſtrer les veritez revelées, on s'écarte en des queſtions chimeriques, c'eſt un abus de la theologie qu'on ne luy doit nullement attribuer, mais aux hommes qui en font ce méchant uſage. La raiſon de l'homme eſt inquiéte : elle ne peut ſouffrir ni de loix, ni de bornes qu'avec peine. La foy luy doit ſervir de bornes dans la theologie, quoy qu'elle veüille toujours ſe guinder au deſſus, il faut la retenir & la reprimer. Il faut que la raiſon ſoit conduite par la foy, & qu'elle ſe borne & ſe termine aux veritez de la foy, ou tout au plus à l'intelligence de ces veritez. *Bonus quidem rationis circuitus*, dit excellemment un pieux auteur, *ſed quando ratio ipſa intra fidei regulas ſe continet, & ejus terminos non excedit, de fide ad fidem, vel de fide ad intelligentiam pertingens ... Bonus iſte circuitus, in quo mens rationis ductu perveſtigando procedit, ſed à fide non recedit, inſtructa à fide, reſtricta ad fidem.*

Gillelb. ſerm. 4. in Cant. n. 2.

Tant que l'on gardera cette regle, l'uſage de la raiſon ne pourra être que bon. C'eſt celuy qu'en ont fait tous les anciens Peres, ou pour perſuader la religion aux payens, ou pour la défendre contre ſes adverſaires. C'eſt ainſi qu'en ont uſé les premiers apologiſtes de la religion chrétienne, & les défenſeurs des veritez catholiques.

Il eſt vray que leur theologie étoit un peu differente de celle qui eſt aujourd'huy en uſage. Les raiſonnemens y ſont étalez d'une maniere noble & élevée, également vive & agreable, en un mot ſuivant les regles de l'éloquence chrétienne : au lieu que la theologie ſcolaſtique eſt plus ſerrée & plus ſéche, pouſſant les raiſonnemens en forme de bout en bout d'une maniere, qui eſt un peu dégoûtante.

A cela pres, ſi on n'avoit pas introduit dans la theologie moderne mille queſtions inutiles, on pourroit aiſément ſe contenter de cette métode, laquelle aprés tout a ſes avantages. Mais non ſeulement on a défiguré la theologie par des queſtions chimeriques ; on a même preſque abandonné les raiſonnemens theologiques, pour en ſubſtituer d'autres en leurs places, qui ſont quelquefois pitoyables, pueriles, & indignes de la gravité de nôtre ſainte religion. On s'eſt même écarté quelquefois de la tradition en voulant trop philoſopher, & en negligeant l'étude des anciens Peres, deſquels on pouvoit l'apprendre. Tel paſſoit pour habile homme, lors qu'il pouvoit eſtre bon ſophiſte, & diſputer de part & d'autre. Témoin le *Sic* & *non* de Pierre Abelard. Il n'eſt pas concevable en combien d'erreurs ces Theologiens ſont tombez. On en peut juger par celles que Guillaume & Eſtienne eveſques de Paris, & l'Univerſité de la même ville ont condamnez de tems en tems, pour ne rien dire de la barbarie que la pluſpart ont introduite depuis ce tems-là dans l'école.

Ce deſordre avoit prévalu dans les ſiécles paſſez ; mais on y a enfin remedié dans le nôtre, où nous voyons la theologie ſcolaſtique plus épurée, & traitée avec beaucoup plus de dignité qu'autrefois. On donne

moins aujourd'huy aux raisonnemens qu'à l'autorité & on étudie l'Ecriture & les sentimens des Conciles & des Peres dans leurs sources, & non pas seulement dans de méchans extraits, que les scolastiques empruntoient les uns des autres, & s'en servoient bien souvent contre le sens des auteurs, pour n'avoir pas consulté les originaux. Il est à souhaiter que l'on continuë à l'avenir sur le mesme pied où l'on est, & qu'on ne se contente pas de certains extraits, que d'habiles gens ont fait des Peres, des Conciles, & de l'histoire pour leur usage : ce qui seroit rentrer dans la confusion que nous blâmons dans les scolastiques des siécles passez.

Tayon evesque de Saragoce est un des premiers qui ait dressé une Somme de theologie. Il vivoit au milieu du setiéme siécle, & il redigea en cinq livres sous certains titres tout ce qu'il trouva dans les ouvrages de S. Gregoire touchant la theologie, sans y mesler aucun raisonnement, ni mesme les témoignages des autres Peres, exceptez quelques-uns de S. Augustin. Le premier livre de cette compilation, qui n'est pas imprimée, traite de Dieu & de ses attributs : le second de l'Incarnation, de la predication de l'Evangile, des Pasteurs & de leurs oüailles : le troisiéme des divers ordres de l'Eglise, des vertus & des vices : le quatriéme des Jugemens de Dieu, des tentations & des pechez ; & le cinquiéme enfin des reprouvez, du jugement dernier, & de la resurrection.

Saint Jean de Damas est le premier entre les Grecs, qui ait composé une Somme de theologie. Elle est divisée en quatre livres, & a pour titre *de Fide orthodoxa.* Dans le premier il traite de Dieu & de ses attributs : dans le second de la création & des creatures, & de la

predeſtination. Dans les troiſiéme & quatriéme de l'Incarnation & des myſteres, qu'il termine par la reſurrection des morts. La regle qu'il ſe preſcrit dans cette theologie, eſt de ne rien avancer que ce qui nous a eſté revelé dans la Loy & par les Prophetes, par les Apôtres & les Evangeliſtes; & de retrancher toutes les queſtions curieuſes, que l'eſprit humain peut ſuggerer touchant l'eſſence divine, touchant la maniere que Dieu eſt preſent par tout, que le Verbe & le S. Eſprit ſont produits, & que le Fils s'eſt incarné: d'autant que l'Ecriture ne nous explique pas ces ſortes de queſtions.

Joan. Damaſ. lib. 1. c. 1. & 2.

Le premier entre les Latins qui ait traité les matieres de theologie en forme ſcolaſtique, eſt S. Anſelme dans differens traitez qu'il en a compoſez. Son ſtile n'eſt pas tout-à-fait oratoire, ni tout-à-fait dialectique. Il eſt ſerré, & un peu métaphyſique. Guillaume de Champeaux, Pierre Abelard, Anſelme de Laon, & pluſieurs autres l'ont imité.

On reduiſit enſuite la theologie en *Sentences*. Robert Pullus cardinal, & Pierre de Poitiers furent des premiers: mais enfin Pierre Lombard emporta le deſſus, & redigea en quatre livres de Sentences les ſentimens des Peres. Et c'eſt cette métode qui a eſté ſuivie par la pluſpart des ſcolaſtiques qui ſont venus aprés luy, juſqu'à ce que S. Thomas, qui s'en eſt auſſi ſervi, eût établi un autre ordre dans ſa Somme, que les ſcolaſtiques ont préferé dans la ſuite.

Depuis S. Thomas la ſcolaſtique a beaucoup degeneré de ſon premier état, & on y a vû regner une vaine ſubtilité, & une baſſe chicane, indigne de la gravité des écoles chrétiennes. Ce qui a fait dire à un pieux & ſçavant eveſque, que les ſcolaſtiques modernes, e

Mr. Godeau hist. de l'Eglise. » plus subtils que solides, voulant encherir sur S. Thomas, ont embroüillé les veritez qu'ils pretendent éclaircir, ruiné l'étude de l'Ecriture, des saints Peres, & des » Conciles, débauché les esprits, & éteint peu à peu dans » les ames l'esprit de pieté par leur maniere seche de s'ex- » pliquer : ce qui est un grand mal. Melchior Canus se récrie fortement contre ces abus, & soûtient néanmoins avec raison, que la theologie scolastique n'est pas à mépriser à cause de ces défauts, que l'on doit attribuer à ces méchans theologiens, & non pas à la theologie mesme.

Melch. Canus lib. 8. & 9. c. 1.

Il faut donc que ceux qui en veulent faire un bon usage, évitent soigneusement ces écüeils, c'est à dire qu'ils ne fassent pas de la theologie une école de chicanes, un magasin de vaines questions, indignes de la matiere qu'ils traitent, & un repertoire de méchans raisonnemens, qui servent plûtôt à dégouster les esprits de s choses saintes, qu'à les leur persuader & à les défendre.

Il faut pour cela qu'ils imitent les anciens scolastiques, S. Jean de Damas, S. Anselme, & sur tout le Maître des Sentences, dont la Somme peut servir de modéle, soit pour sa briéveté, soit pour le choix des matieres, soit pour la maniere de les prouver par l'Ecriture & les Peres; en y ajoutant d'autres témoignages des Peres que l'on jugera à propos, & ceux des Conciles qui y manquent d'ordinaire, avec un peu plus de reflexions sur les autoritez, dont on voudra se servir pour prouver ce que l'on avance.

Pour ce qui est de l'ordre & de la suite des matieres, *Can. lib. 12. c. 3.* Melchior Canus a raison de preferer celuy de la Somme de S. Thomas, qui est un excellent ouvrage, quoy

qu'un peu trop long, & dont la lecture & l'étude demande beaucoup de tems, que quelques-uns pourroient employer plus utilement à l'Ecriture, aux Peres & aux Conciles. Il est néanmoins necessaire à un theologien d'avoir une juste idée de la Somme de ce Saint Docteur, & d'en examiner les principales questions, sur tout touchant la morale. Grotius dans une lettre écrite à un Ambassadeur de France, qui luy avoit demandé une metode pour bien étudier, luy conseille la lecture de la Seconde Seconde de S. Thomas pour la morale. Peut-estre que ceux qui n'auront, ni assez de livres, ni assez d'étenduë d'esprit pour lire les Peres & les Conciles dans leurs sources, pourront raisonnablement se borner à cette Somme, ou bien à Estius sur le Maistre des Sentences, qui est beaucoup plus court, & débarassé des questions inutiles, lesquelles rendent l'étude de la theologie infinie & ennuyeuse.

Je ne sçaurois m'empescher de dire icy, que si l'on avoit retranché quelques endroits des Institutions theologiques d'Episcopius, dont Grotius faisoit tant de cas qu'il les portoit par tout avec luy, on s'en pourroit servir utilement pour la theologie. Cet ouvrage est divisé en quatre livres, dont l'ordre est tout different de celuy qui est communément en usage. Le stile en est beau, la maniere de traiter les choses répond fort bien au stile, & on ne perdroit pas son tems à le lire, si on l'avoit purgé de quelques endroits, où il parle contre les catholiques, ou en faveur de sa secte.

Je ne m'étens pas icy à faire voir que l'étude de la theologie peut convenir aux moines. L'exemple de Cassien, de Jobius moine grec, lequel, au rapport de Photius, a composé au cinquiéme siecle neuf livres touchant *Photius c. 222.*

l'Incarnation, loüez par Theodoret dans son epître 127. qui luy est adressée, sans parler de Nicias & de Theodose, dont le mesme Photius cite les ouvrages ; l'exemple, dis-je de ces auteurs, de S. Jean de Damas, de S. Anselme, de Franco abbé d'Afflighen en Flandre, qui a composé cinq livres touchant la Grace, de Fulgence abbé du Mont-des-anges en Suisse, qui a écrit sur toute la theologie au douziéme siécle, sans parler d'une infinité d'autres, peut suffisamment autoriser cette conduite. On souhaitteroit que l'on apportât dans nos écoles quelque temperament pour rendre la theologie scolastique & plus utile aux religieux, & plus convenable à leur profession. Quelques-uns ont déja commencé à le faire avantageusement, & il y a lieu d'esperer que l'on fera encore mieux à l'avenir. Je n'ose pas me promettre que ce petit ouvrage y puisse beaucoup contribuer : mais au moins j'espere qu'il n'y gâtera rien, & que ce que je viens de marquer en general pourra estre de quelque usage pour cela. Il ne sera pas peut-estre mal-à-propos d'en faire icy une recapitulation, en y ajoutant quelques avis, dont je n'ay pas encore parlé.

Id. c. 50.

1. On peut commencer par lire Melchior Canus *de locis theologicis*, qui sont comme la base & le fondement de la theologie. Outre la matiere de cet ouvrage, qui est belle, necessaire, & tres-bien traitée, on tirera de cette lecture un grand avantage pour apprendre à traiter les questions de l'école d'une maniere qui ne soit pas tout-à-fait barbare, comme l'ont pratiqué les scolastiques des derniers siécles, dont les termes, aussi-bien que la maniere de traiter les choses, est presque insupportable. Photius dans sa Biblioteque remarque, que les ouvrages de S. Justin, excellens d'ail-

Phot. c. 125.

leurs & fort solides, n'avoient pas tout l'attrait & l'agrément qui auroit esté à souhaiter, à cause du peu de soin que ce saint Martyr avoit eu de polir son stile suivant les regles de l'éloquence. Au contraire il dit, que *Id. c. 148.* S. Atanase a joint à la force de la dialectique les ornemens de la retorique à l'exemple des anciens philosophes, rejettant la metode seche & décharnée, & les termes barbares, dont les nouveaux semblent se faire honneur. Melchior Canus peut servir de modele pour corriger cette barbarie des scolastiques : car il est vray qu'il n'y a rien de mieux écrit en ce genre, que cet ouvrage. On pourra lire aussi pour ce sujet la Theologie de M. du Hamel, qui vient de paroistre dans un stile élegant, comme sa Philosophie.

2. Il est à propos de lire les quatre livres de S. Jean de Damas touchant la foy ortodoxe, les traitez theologiques de S. Anselme, le Maistre des Sentences, & les principales questions de la Somme de S. Thomas.

3. On pourra lire les traitez des Peres que j'ay marquez cy-dessus pour chaque traité de theologie, en y ajoutant le *Trias Patrum* pour les matieres de la grace. Dans cette lecture on fera choix des argumens & des endroits que l'on trouvera de son goût, pour appuyer ou éclaircir les matieres que l'on voudra traiter ou étudier.

4. Il est besoin d'avoir une idée de l'histoire ecclesiastique & des Conciles, au moins des generaux. L'histoire du Pere Alexandre, la Notice des Conciles par Cabassutius, la Biblioteque de M. Du Pin, pourront suffire en attendant que l'on ait plus de loisir d'examiner les choses à fond dans les originaux.

5. Il faut retrancher toutes les questions inutiles,

comme ſont celles de la puiſſance obedientielle, de la maniere que le feu materiel agit ſur les eſprits des damnez, & generalement de la pluſpart des queſtions qui regardent le *quomodo :* ou ſi on les traite, que ce ſoit brievement. Rien n'eſt plus beau ſur ce ſujet, que ce *Baſil. t. 1. p. 512.* que dit S. Baſile dans ſon homelie 25. qui eſt de la naiſſance de Nôtre Seigneur, où il veut que l'on condamne dans l'Egliſe à un ſilence eternel toutes les queſtions inutiles : que l'on donne tout le jour que l'on peut à ce qu'il faut croire, & que l'on retranche tout ce qu'il faut taire. σιγάσθω τὰ περιττὰ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, δοξαζέσθω τὰ πεπιστευμένα, μὴ περιεργαζέσθω τὰ σιωπώμενα. Enfin il faut retrancher tout ce qui ne ſert de rien, ni pour appuyer la foy, ni pour edifier les mœurs. *Tradantur optima, idque, quantum licet, compendio ; reſecentur ſupervacanea*, dit Eraſme dans ſes Notes ſur l'Epitre 1. à Timothée chap. 1. où il fait un dénombrement de quantité de queſtions inutiles, dont les theologiens des derniers tems ont rempli la theologie.

6. N'aſſurer les choſes que ſuivant le degré de certitude que nous les ſçavons ; & ne vouloir point faire paſſer pour des articles de foy des opinions, pour leſquelles l'Egliſe ne s'eſt point declarée. La preface que le Pere Thomaſſin a donnée au commencement de ſes Memoires ſur la Grace, eſt à lire ſur ce ſujet.

7. Fuir les conteſtations & ces excés de chaleur que l'on fait paroiſtre ſouvent dans les diſputes, juſqu'à ſe *Melch. Can. lib. 8. c. 5.* charger quelquefois d'injures les uns les autres. *Pro fide pugna ſit : pro his quæ non ſunt fidei ſit pugna, ſed incruenta.*

8. Eviter les chicanes dans les queſtions meſmes neceſſaires, dont la difficulté ne conſiſte bien ſouvent que dans des termes equivoques. C'eſt ce qui fait que l'on diſpute

diſpute long-tems des mots, & que l'on n'apprend preſque jamais les ſciences.

9. D'eviter les termes nouveaux, & de ne ſe ſervir que de ceux qui ſont déja conſacrez par l'uſage de l'Egliſe, & des theologiens pieux & approuvez de tout le monde.

10. On pourroit peut-eſtre encore ajouter, qu'il ne ſeroit pas tout-à-fait neceſſaire de traiter les matieres par des argumens en forme, mais d'une maniere plus degagée, comme Melchior Canus les a traitées aprés le Maiſtre des Sentences & S. Thomas. Mais dautant que l'uſage contraire a prévalu, & que l'on croit que cette metode eſt plus facile & plus utile à des commençans, je n'inſiſteray pas ſur cela davantage. La premiere maniere eſt plus noble & plus belle : mais ſi l'avantage ſe trouve de l'autre côté, il s'y faut tenir.

11. Je diray ſeulement, qu'à l'égard de pluſieurs eſprits qui ne ſont pas portez pour la ſcolaſtique, ou qui n'y ont pas meſme de diſpoſition, il ſeroit plus à propos de ne les pas obliger de paſſer par toutes les formes de l'école : mais aprés avoir reconnu dans la philoſophie, ou leur peu d'inclination, ou leur peu d'aptitude pour la ſcolaſtique, on pourroit ſe contenter de leur enſeigner ſimplement une theologie courte & abregée, comme celle du Pere Amelot ; ou plutoſt leur expoſer le catechiſme du Concile de Trente, ſans leur faire perdre le tems à écrire de grands traitez de ſcolaſtique, qu'ils ne liſent ou n'entendent pas.

Ils reſteroit à dire quelque choſe des Controverſes, qui font une partie de la ſcolaſtique. Car il eſt certain que cette étude, lorſque la neceſſité ou le beſoin de l'Egliſe le demande, n'eſt pas contraire à la profeſſion

religieuſe. Tout chrétien eſt obligé de s'intereſſer dans la defenſe de la cauſe commune de l'Egliſe; & des ſaints ſolitaires, comme S. Antoine, & S. Afrate, n'ont pas fait ſcrupule de ſortir de leur deſert pour la defendre contre les Ariens. Auſſi voyons-nous que Leonce de Byſance, moine de la laure de S. Sabas, a écrit non ſeulement des ſectes des heretiques ſuivant la doctrine de Theodore ſon abbé, mais qu'il a compoſé outre cela trois livres contre les Neſtoriens, les Eutychiens, & les Apollinariſtes. Quel zele n'a pas fait paroiſtre l'admirable Simeon Stilite pour la converſion des Payens, des Juifs, & des Heretiques, ſoit par ſes exhortations, ſoit par ſes lettres, au rapport de Theodoret ? Le grand S. Maxime abbé s'eſt auſſi ſignalé contre les Monotelites, S. Jean de Damas contre les Iconoclaſtes; Lanfranc, Alger, Guimond & Durand abbé de Troarne, contre les Berengariens; S. Bernard & Pierre le Venerable, ſans parler de beaucoup d'autres, contre les heretiques de leurs tems.

Mais comme ces occaſions ne ſe preſentent pas toujours, & que cette étude n'eſt pas tout-à-fait diſtinguée de la ſcience des dogmes, je me contenteray de ce que nous venons de dire, en renvoyant ceux qui en voudront ſçavoir davantage, à ceux qui ont traité des Controverſes. Les livres du Cardinal Bellarmin ſur cette matiere, la Réponſe du Cardinal du Perron au Roy de la grande Bretagne, l'ouvrage de Controverſes imprimé ſous le nom du Cardinal de Richelieu, les Variations de M. de Meaux, M[rs]. de Walenbourg, le P. Véron, la Perpetuité de la foy touchant l'Euchariſtie, les Préjugez contre les Calviniſtes, le petit livre de l'Unité de l'Egliſe, & quelques autres ſemblables, ſont tellement connus & eſtimez de tout le monde, qu'il ſemble eſtre

inutile d'en faire ici mention. Ce qu'a fait Caſſander pour réünir les Proteſtans avec les Catholiques, merite auſſi d'eſtre lû. Feu M. François Pithou a avoüé autrefois au P. Sirmond, qu'il s'eſtoit converti en liſant les anciens Peres de l'Egliſe, particulierement en liſant le livre de Vincent de Lerins contre les hereſies, pendant meſme qu'il réſidoit à Genéve & à Heidelberg : & qu'il avoit accoutumé de reprocher à ceux de la Religion P. R. leurs erreurs, en leur alleguant ce petit ouvrage de Vincent de Lerins. C'eſt ce que nous apprenons de la vie de M. Pierre Pithou, imprimée avec les Opuſcules de M. Loyſel par les ſoins de M. Joly chanoine & chantre de Nôtre Dame de Paris.

CHAPITRE VII.

Des Caſuiſtes.

UN des plus mauvais uſages que l'on ait fait de la ſcolaſtique, a eſté la multiplication des Caſuiſtes. Ce n'a eſté que vers le treiziéme ſiécle qu'ils ont commencé d'être en vogue. Pendant les premiers ſiécles de l'Egliſe, la pureté & la droiture de cœur qui étoit dans les Paſteurs & les fideles, la morale de l'Evangile, les ſentimens des Peres, & les deciſions des Eveſques fourniſſoient les maximes qui étoient neceſſaires pour decider les difficultez qui ſe preſentoient. Chaque egliſe eut enſuite ſon livre penitenciel pour marquer les penitences qu'il falloit impoſer aux differens pechez ſuivant les canons. Saint Baſile eſt un des premiers qui en ait compoſé, comme il paroît par trois epîtres canoniques qu'il a écrites à Amphilochius : &

nous avons encore le Penitentiel Romain, qu'Halitgaire evesque de Cambray au neuviéme siecle insera dans le sien. Nous n'avons que des fragmens de celuy que Theodore archevesque de Cantorbery a composé. Mr. l'Abbé Petit en a donné quelques uns, Dom Luc Dachery en a publié d'autres dans son neuviéme tome du Spicilege. On trouve celuy du venerable Bede parmi ses ouvrages. Celuy qui est à la fin du premier tome du *Museum Italicum* est tres-ancien. On en peut voir d'autres dans les livres de la Penitence, que le P. Morin a donnez au public.

Pour lors on ne rafinoit pas tant sur la morale : mais depuis ce tems-là on a tellement subtilisé sur cette matiere, qu'à force de raisonner, on a perdu quelquefois la raison, & on a vû avec douleur, que la morale des payens faisoit honte à celle de quelques casuistes. L'Eglise cependant conservant toujours fidélement le dépost que JESUS-CHRIST luy a confié, a toûjours condamné tout ce qui pouvoit blesser la pureté de sa morale chrétienne, & il n'y a rien de plus saint que ce qu'elle a reglé de tems en tems sur ce sujet.

On en peut voir un échantillon dans les Conciles de Tours & de Châlon sur Saone, qui furent assemblez au commencement du neuviéme siécle. Car les Peres de ces saintes assemblées s'étant apperçus que l'on multiplioit trop les Penitentiels, & que les Confesseurs n'avoient plus de regles certaines & uniformes pour imposer à leurs penitens des remedes & des satisfactions convenables, ordonnerent que les Prelats determineroient d'un commun consentement, quel Penitentiel on devroit suivre à l'avenir, afin de retrancher les abus qui s'étoient glissez dans l'usage de la Penitence. C'est le re-

glement du troisiéme Concile de Tours. Mais celuy du Concile de Châlon est encore plus fort. Car il veut que l'on rejette tous les Penitentiels qui estoient sans nom d'auteurs, dont les erreurs étoient certaines, *Repudiatis ac penitus eliminatis libellis, quos Pœnitentiales vocant, quorum sunt certi errores, incerti auctores.* Et il condamne en mesme tems avec force ces Confesseurs, qui pour des pechez énormes n'imposoient que de legeres penitences contre la pratique de l'Eglise, *pro peccatis gravibus leves quosdam & inusitatos imponunt pœnitentiæ modos*; & cherchant par ce moyen des adoucissemens funestes aux plus grands pecheurs, leur procuroient une fausse securité, qui étoit cause de leur perte. Mais, aprés tout, ce desordre n'étoit encore rien en comparaison de celuy que quelques Casuistes ont causé dans la suite.

Concil. Turs 3. c. 22.

Conc. Cabilon. 2. c. 38.

Saint Raimond, religieux de l'Ordre de S. Dominique au XIII. siécle, a esté l'un des premiers qui ait composé une Somme de Pechez. Saint Thomas avant luy, & presque en même tems, en avoit donné les principes dans la seconde partie de sa Somme ; & si on en étoit demeuré là, on n'auroit pas eu sujet de se plaindre de la morale des derniers tems. Mais depuis que l'on s'est donné la liberté de raisonner sur les pechez des hommes suivant son caprice, sans consulter les regles de l'Eglise, on a vû tant de relâchemens & tant de licence dans les sentimens, qu'il n'y a presque point de crimes, ausquels on n'ait trouvé des palliations & des excuses.

Bien loin donc que l'étude des Casuistes soit un bon moyen pour apprendre la morale chrétienne, il n'y a presque rien au contraire de plus dangereux que de les lire tous indifferemment : & on se met en danger

de se gâter l'esprit & le cœur, si on ne sçait distinguer les bons des mauvais. Il y a beaucoup plus de profit à lire les Offices de Ciceron, qu'à étudier certains Casuistes, lesquels outre qu'ils sont d'une longueur infinie, ne sont bien souvent capables que de jetter dans de plus grands embaras, ou de donner de méchantes regles pour en sortir.

Y eut-il une regle plus juste dans ces Casuistes en matiere de probabilité que celle de Ciceron, qui est *de se garder de toutes les choses, dont on est en doute si elles sont justes ou injustes.* CAR LA JUSTICE, dit-il, *a par elle-mesme un certain éclat qui la fait découvrir sans peine par tout où elle est: & dés qu'on est en doute si une chose est juste ou non, c'est signe qu'on y entrevoit quelque sorte d'injustice.* ÆQUITAS ENIM LUCET IPSA PER SE: DUBITATIO AUTEM COGITATIONEM SIGNIFICAT INJURIÆ. Combien de cas de conscience, dit un excellent traducteur, seroient decidez par ce principe, si les Chrétiens le vouloient suivre!

Cicer. lib. 1. de Offic. n. 30.

Comme les moines ne sont pas d'ordinaire appellez à la conduite des ames, il n'est pas necessaire qu'ils perdent leur tems à cette étude: & si quelques-uns d'entr'eux sont obligez quelquefois par la necessité des lieux, ou par le devoir de la charité (sans quoy ils ne doivent nullement s'ingerer dans la conduite des consciences) de travailler au salut des ames, ils pourront s'instruire de ce qu'il faut faire sans lire beaucoup de Casuistes. La morale de l'Ecriture sainte bien meditée & pratiquée, les Rituels de chaque eglise, la Seconde seconde de S. Thomas, les Instructions de S. Charles touchant la Penitence, la morale de Grenoble & celles de Luçon & de la Rochelle, & s'il faut y ajouter encore

quelques Casuistes, le cardinal Tolet, Navarre, la Morale de Mr. Merbes, avec les Resolutions de Mr. de Sainte-Beuve, sont plus que suffisans, avec une conscience bien droite, pour donner autant de principes qu'il en faut pour decider la pluspart des cas de conscience pour ce qui regarde le droit naturel, & même pour ce qui est du droit positif, dont on pourra acquerir une plus ample connoissance en consultant les Decretales, & quelque celebre commentateur, tel que Fagnanus.

Quant aux difficultez qui peuvent arriver touchant les vœux & les obligations de la vie religieuse, S. Thomas en traite amplement dans sa Seconde seconde; & on peut lire utilement sur ce sujet l'Homme religieux du Pere S. Jure, & les Devoirs de la vie monastique, & surtout le livre que S. Bernard a composé du Precepte & de la Dispense. Mais on ne sçauroit au contraire avoir trop d'aversion des libertez que Caramuel entr'autres s'est donné dans son Commentaire sur la Regle de S. Benoist, qui ne devroit jamais avoir vû le jour, non plus que les ouvrages que ce même auteur a écrits touchant la morale. Il n'est pas necessaire d'entrer dans un plus grand détail sur cette matiere, qu'on ne peut trop abreger.

Je ne puis neanmoins omettre en cet endroit ce que dit le pieux & sçavant Evesque de Vence dans son epître aux Fideles, qui est à la tête de sa version du nouveau Testament. Il souhaite que ce livre divin leur serve de Casuiste pour regler leur vie. Les Chrétiens du- «
rant plusieurs siécles, dit-il, n'en ont point eu d'autre; «
& ils s'en trouvoient si bien, que leurs mœurs estoient «
aussi saintes que leur créance, & que sans parler, leur «
innocence étoit une preuve de la verité de leur religion. «

„ Maintenant, ajoute-t'il, les Chrétiens sont infiniment
„ éloignez de cette pureté. Les Docteurs se sont multi-
„ pliez, & la bonne doctrine s'est presque toute perduë.
„ On a traité exactement des cas de conscience : on a
„ tout examiné, on a tout reglé ; & l'on a perdu la conscience. Je laisse le reste de cette triste peinture, & celle que ce Prelat fait encore dans sa Preface, dont on peut assez juger par cet échantillon. Au reste il seroit à souhaiter que l'Eglise fit à present ce qu'elle avoit projetté dans le troisiéme Concile de Châlon sur Saone, qui étoit de prescrire les regles que les Confesseurs devroient suivre dans le tribunal de la Penitence. Quelques Prelats l'ont déja fait avec fruit dans leur diocese. Mais on a beau faire, toutes ces regles dépendront toûjours de la volonté des Confesseurs. C'est pourquoy il ne reste qu'à demander à Dieu des pieux, zelez & prudens ministres à son Eglise, qui puissent conduire les consciences par des maximes saintes & solides ; qui ne soient ni relâchées, ni outrées. C'est l'unique moyen de remedier à ce desordre, pour ne pas dire à tous les desordres.

CHAPITRE VIII.

De l'étude de l'histoire sacrée & profane.

QUoiqu'il semble que la curiosité ait beaucoup plus de part à l'étude de l'histoire, que l'utilité ou la necessité, il faut pourtant avoüer que cette étude est beaucoup plus avantageuse que la pluspart du monde ne s'imagine, & qu'il y a de tres-fortes raisons de s'y appliquer, sur tout à l'étude de l'histoire ecclesiastique.

Car

Car il eſt certain, que ſans cette étude on ne peut avoir une parfaite intelligence des Peres, ni de la theologie, & que c'eſt par là qu'on apprend non ſeulement la morale par les exemples, mais auſſi les dogmes de nôtre religion. C'eſt ce qui a fait dire à Melchior Canus, que les theologiens qui ne ſont pas verſez dans l'hiſtoire, ne meritent pas le nom de theologiens; à M. Godeau, que pluſieurs ſcolaſtiques, pour n'avoir pas ſçû l'hiſtoire, ſont tombez dans de tres-grandes fautes, qui ont donné lieu à leurs adverſaires de les taxer de mauvaiſe foy ou d'ignorance: & enfin à M. de Valois ſur Euſebe, que cette ſcience eſt tres-propre pour convaincre les heretiques. En effet, j'ay apris d'un des plus beaux eſprits de ce ſiécle, qui a eſté engagé autrefois dans l'hereſie par ſa naiſſance, que rien n'avoit plus contribué à le deſabuſer de ſon erreur, que la lecture de l'hiſtoire eccleſiaſtique.

Melch. Can lib. 11. c. 2.

Ajoutez encore à toutes ces raiſons, que c'eſt par le moyen de l'hiſtoire qu'on apprend à former la prudence par la conſideration des evenemens paſſez: que c'eſt là que l'on voit, comme dans un miroir, l'inconſtance des choſes humaines, & les effets merveilleux de la divine providence dans le gouvernement de l'univers, & dans la conduite de l'Egliſe.

Que ſi perſonne ne blâme ceux qui s'inſtruiſent de l'hiſtoire ſainte du vieux Teſtament, on ne doit pas non plus improuver l'étude de l'hiſtoire de l'Egliſe, qui eſtant nôtre mere commune, ne nous doit pas eſtre moins chere que l'ancienne ſynagogue.

Perſonne ne doute que cette étude ne convienne aux eccleſiaſtiques: mais peut-eſtre que l'on pourroit douter ſi elle convient à des ſolitaires. Il ſemble que cette

étude ſoit ſujette à beaucoup de diſſipations, ſi contraires à cet eſprit de recueillement qui doit faire leur principal partage : & que comme ils doivent renoncer à la connoiſſance des choſes qui ſe paſſent dans le monde, ils ne ſont pas moins obligez à éloigner leur eſprit des idées des choſes paſſées.

Il faut pourtant avoüer, que le récit ou la lecture des choſes qui ſe ſont paſſées dans l'antiquité, ne fait pas la meſme impreſſion que le recit des choſes qui ſe paſſent actuellement dans le monde. Comme celles-cy allument les paſſions des hommes, elles engagent facilement ceux qui en ſont occupez, à y prendre party : & comme la pluſpart des hommes en font le ſujet de leurs entretiens, il eſt impoſſible que cela ne nous porte auſſi à en parler. Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme des choſes paſſées. Comme les hommes d'aujourd'huy n'y prennent plus de part, les paſſions en ſont entierement éteintes, & peu de gens s'intereſſent à les connoiſtre, & à en parler. Et partant cette lecture ne cauſe pas de grands mouvemens dans nôtre imagination, & nous ne trouvons preſque perſonne avec qui nous puiſſions lier une converſation ſur ces ſortes de matieres.

Mais ſans s'arreſter à cette raiſon, nous pouvons dire qu'il n'eſt pas mauvais que des ſolitaires liſent ce qui ſe paſſe dans le monde touchant les affaires de l'Egliſe. Car qui pourroit trouver à redire qu'ils lûſſent par exemple les relations des Miſſionnaires touchant l'état & le progrés du chriſtianiſme dans l'Amerique & dans la Chine, & les vies des perſonnes pieuſes & vertueuſes de nos jours ? Or ce ſont de ſemblables matieres qui compoſent l'hiſtoire ancienne de l'Egliſe, dont la lecture n'a jamais eſté interdite aux ſolitaires : & tout le mon-

de eſt obligé d'avoüer, que c'eſt à eux que l'on eſt redevable d'avoir conſervé par le moyen des manuſcrits ce qui nous reſte d'hiſtoires.

Pluſieurs meſme d'entre eux en ont écrit de leur chef, comme le venerable Bede, Marien l'Ecoſſois, Aimoin, Lambert de Schafnabourg, Hugue de Flavigny, Sigebert, Orderic Vital, l'abbé Ingulfe, Guillaume de Malmeſbury, Mathieu Paris, Mathieu de Weſtminſter, & une infinité d'autres. Ce qui a fait dire à un habile Proteſtant Anglois, que ſans le ſecours des moines on ne connoiſtroit rien dans l'hiſtoire d'Angleterre.

Marsham in Propyl. Monaſtici Anglic.

Nous liſons ſur ce ſujet une choſe fort remarquable dans la Preface qui eſt à la teſte de l'hiſtoire de Mathieu Paris, ſçavoir que c'eſtoit la coûtume en Angleterre, que dans chaque Abbaye royale de nôtre Ordre on donnât commiſſion à un religieux habile & exact de remarquer tout ce qui ſe paſſoit de conſiderable dans le royaume; & qu'aprés la mort de chaque Roy on apportoit tous ces differens memoires au chapitre general de l'Ordre, pour les réduire en un corps d'hiſtoire, qui eſtoit gardé dans les archives pour l'inſtruction de la poſterité. C'eſt pour cette raiſon que l'hiſtoire d'Angleterre eſt beaucoup plus éclaircie & enrichie qu'aucune autre: quoiqu'il n'y en ait aucune qui n'ait de grandes obligations aux moines: auſquels par conſequent on ne peut legitimement conteſter la poſſeſſion dans laquelle ils ſont de tout tems d'étudier l'hiſtoire.

Au moins ne peut-on diſconvenir qu'ils ne ſoit fort à propos qu'ils ſçachent l'hiſtoire de leur état & de leur profeſſion: & c'eſt en effet par là qu'ils doivent commencer l'étude de l'hiſtoire. Il faut qu'ils liſent pour ce ſujet l'hiſtoire monaſtique d'Orient, qui a eſté publiée depuis peu en

François, avec l'abregé de l'hiſtoire de nôtre Ordre; qui eſt du meſme auteur, dont nous n'avons encore que les deux premiers volumes ſur ce ſujet. Il ſeroit à ſouhaitter que nous euſſions le reſte de la meſme main : on pourroit dire que nous aurions, non un abregé, mais une hiſtoire aſſez exacte de l'Ordre de S. Benoiſt. On pourra lire auſſi les vies des Peres recueillies par le P. Roſweide, ou la traduction d'une bonne partie de ces Vies par M. Dandilly; Bivarius touchant le monachiſme d'Orient, mais ſur tout Caſſien, & generalement tous ceux qui ont traité de l'hiſtoire monaſtique, tant d'Orient que d'Occident, avec les Vies des ſaints moines. Il ſera bon de lire auſſi les hiſtoires particulieres des monaſteres, comme les Antiquitez de Fulde par Browerus, l'hiſtoire d'Enſidlen ou Nôtre Dame des Ermites en Suiſſe, & celle de Nôtre Dame de Soiſſons par Dom Michel Germain.

Lorſqu'on aura lû & appris l'hiſtoire monaſtique, ceux qui auront du goût & de l'inclination pour l'hiſtoire eccleſiaſtique, pourront entreprendre cette étude. Ceux qui n'en voudront avoir qu'une connoiſſance mediocre, pourront ſe contenter de quelque abregé, tels que ceux de M. De Sponde, de M. Godeau, ou du P. Briet Jeſuite, de Turſelin, ou de quelqu'autre ſemblable. Le *Rationarium* du P. Petau eſt excellent, mais il eſt trop ſuccint pour ceux qui ne veulent lire l'hiſtoire qu'en abregé, n'eſtant pas poſſible de mettre dans ſa teſte tant de faits qui ne ſont pas circonſtanciez : mais cet ouvrage eſt d'un grand uſage pour ſervir de guide à ceux qui veulent étudier l'hiſtoire à fond, ou à ceux qui voudront repaſſer en gros les choſes qu'ils auront déja appriſes.

Il ſera tres-utile de lire auſſi les Actes choiſis des

Martyrs, donnez depuis peu au public par Dom Thierry Ruinart, des Martyrs d'Afrique dans Victor de Vite, la Vie de S. Pacome dans Bollandus au quatorziéme May, & celle de S. Fulgence evesque de Ruspe, qui sont deux pieces excellentes, remplies d'instructions pour des moines; les Vies des quatre saints Docteurs de l'Eglise greque, avec celle de S. Ambroise, par M. Hermant, la vie de Theodose le Grand par M. Flechier, celles de S. Bernard par M. le Maistre, & de S. Loüis par M. de la Chaize, ou par M. l'Abbé de Choisy, celle de Dom Barthelemy des Martyrs, &c. avec la Biblioteque ecclesiastique de M. Du Pin.

Pour ceux qui voudront étudier l'histoire plus à fond, il sera necessaire qu'ils lisent les originaux, comme les Antiquitez des Juifs par Joseph, avec son histoire de la guerre des Juifs, & la Réponse à Appion; l'histoire d'Eusebe, celles de Socrate, de Sozoméne, de Theodoret, de Theodore le Lecteur, de Philostorge, d'Evagrius; Theophane, la Biblioteque de Photius, la Byzantine pour les auteurs Grecs, ausquels il faut ajouter Zonare, qui n'est bon que depuis Constantin le Grand. Pour les Latins Gregoire de Tours, le Venerable Bede, les Annales de S. Bertin, S. Euloge de Cordouë, Flodoard, Liutprand diacre de Pavie, Ditmar, Lambert de Schafnabourg, Hugue abbé de Flavigny, Sigebert, Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury, Mathieu Paris, sans parler des Annales de Baronius, & de la Continuation de Rainaldus, qu'il faut au moins parcourir avant ou aprés la lecture des originaux. Il sera à propos aussi de parcourir les pieces qui sont dans le Spicilege, dans les *Miscellanea* de M. Baluze, & dans les *Monumenta græca* de M. Cotelier, avec le *Biblioteca nova* du P. Labbe.

Je n'entre pas icy dans un plus grand détail, de crainte d'eſtre ennuyeux. Ceux qui auront pris la peine de lire ces auteurs en tout, ou en partie, connoiſtront aſſez par eux-meſmes les autres écrivains qu'il leur faudra lire ſuivant leurs vûës & leurs diſpoſitions. J'en parleray encore dans la ſuite au chapitre 20. de cette ſeconde Partie. Voſſius a traité en deux volumes de tous ces auteurs, tant grecs que latins. Il y faut joindre les livres de S. Jerôme & de Gennade, & les autres auteurs qui ont traité des Ecrivains eccleſiaſtiques, recueillis en un corps par Miræus. Il eſt bon d'avoir auſſi un petit catalogue que le P. Labbe a fait de ces Ecrivains.

On ne manquera pas de conſulter les differentes critiques qui ont été faites ſur l'hiſtoire eccleſiaſtique, comme Bellarmin ſur les auteurs eccleſiaſtiques, avec les remarques du P. Labbe, la Critique du P. Pagi, les Memoires de Mr. de Tilmon, qui ſont excellens & tres-exacts, les ouvrages du P. Noris, outre la Bibliotéque de M. du Pin dont j'ay déja parlé : mais il faut ſe faire une critique à ſoy-meſme, aprés avoir conferé ces auteurs avec les originaux.

Mais comme l'hiſtoire eccleſiaſtique eſt tellement meſlée avec la profane, qu'il eſt impoſſible de ſçavoir bien l'une ſans l'autre ; il ſera à propos d'avoir une idée de l'hiſtoire Romaine & des Empereurs, comme auſſi de l'hiſtoire generale du pays ou du royaume où l'on eſt, c'eſt à dire de la France pour les François, & ainſi des autres. C'eſt de la ſorte que Baronius a meſlé l'une & l'autre hiſtoire, & le P. le Cointe dans ſes Annales de France en a uſé de même. Les hiſtoires particulieres de chaque pays qui ſont bien faites, ſoit qu'elles ſoient civiles ou eccleſiaſtiques, ſont auſſi à lire par ceux du pays prin-

cipalement, comme *Annales Trevirenses* par Brovverus, l'Histoire de la Metropole de Reims par Mr. Marlot Benedictin, celle de Paris par le P. Dubois de l'Oratoire, & celle des Archevesques de Roüen par le Pere Pommeraye religieux de nôtre Congregation.

L'histoire Romaine est une des plus necessaires pour l'intelligence de l'histoire ecclesiastique. On la peut diviser en deux parties, l'une depuis la fondation de Rome jusqu'à la venuë de Nôtre Seigneur : l'autre depuis l'Incarnation jusqu'à la destruction de l'Empire en Orient. La premiere partie, qui comprend le gouvernement de sept Rois & de la Republique, n'est pas si importante, que la seconde qui commence à Auguste, & finit au xv. siécle, lorsque les Turcs se rendirent maîtres de Constantinople. Cette seconde partie comprend aussi l'Empire d'Occident établi par Charlemagne, dont les restes continuënt encore aujourd'huy en Allemagne.

Pour la premiere partie, Tite-Live suffit avec les vies de Romulus, de Numa, & d'autres qui sont dans Plutarque. Il y faut joindre l'histoire de Polybe, & celle d'Appien avec le petit Florus, qui est comme un abregé de cette premiere partie.

Quant à la seconde, la continuation de Tite-Live, Tacite, Dion, Suetone, & les Ecrivains de l'histoire Auguste, avec les vies de Galba & d'Oton qui sont dans Plutarque, conduiront cette histoire jusqu'à Constantin. Mr. Coëffeteau a redigé tous ces auteurs dans une suite, & on peut encore le lire avec autant d'agrément que d'utilité. Les Memoires de Mr. de Tilmon seront plus que suffisans pour éclaircir les vies de ces Empereurs. Pour le reste, on peut lire Sigonius *de Regno*

Italiæ, comme auſſi *de Imperio occidentali.*

Je ne dis rien de l'ancienne hiſtoire grecque, que l'on peut voir dans Herodote, Xenophon, Tucidides, dans Polybe, dans les vies de Plutarque, dont la lecture peut être fort utile, & dans les autres auteurs grecs. Ceux qui ne ſont pas obligez de travailler à l'hiſtoire, ſe peuvent paſſer de celle-cy, & laiſſer cette étude aux gens du ſiecle, qui veulent faire un grand amas d'érudition. Mais pour des ſolitaires, ce ſeroit peut-être aller trop loin, & je n'en ay déja que trop dit pour eux, dont le principal, ou plûtôt l'unique but doit eſtre de vacquer à la connoiſſance d'eux-mêmes, qui eſt plus utile, & peut-être plus difficile que la connoiſſance de toutes les hiſtoires du monde.

Ce n'eſt pas que l'on ne puiſſe faire un bon uſage de ces hiſtoires, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire univerſelle de Monſeigneur l'Eveſque de Meaux: & S. Auguſtin aſſûre que l'hiſtoire profane ſert beaucoup à l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Neanmoins une ſi vaſte étude n'eſt pas de la portée de tout le monde, & d'autres lectures peuvent être plus utiles à la pluſpart des religieux, qui ne ſont pas appellez à ces ſortes d'éruditions. Outre l'Hiſtoire univerſelle dont je viens de parler, on ne ſe repentira pas de lire auſſi un petit livre ſans nom d'auteur, *De l'uſage de l'Hiſtoire*, imprimé à Paris chez Barbin & Michallet l'an 1671.

On peut apprendre de ce petit livre, qu'il n'y a rien de plus inutile que l'étude de l'hiſtoire, de la maniere qu'on l'étudie d'ordinaire; comme il n'y auroit rien de plus utile ſi on l'étudioit bien. C'eſt peu de choſe d'avoir la memoire remplie d'une enfilade, pour ainſi dire, d'années, de ſiécles, d'olympiades, d'epoques, & de

de ſçavoir une infinité de noms d'Empereurs & de Rois, de Conciles, d'hereſies, & meſme une infinité d'évenemens & de beaux faits. Cette maniere de les connoître par la memoire ſeulement, ne merite pas meſme le nom de ſcience de l'hiſtoire. Car ſçavoir, c'eſt connoître les choſes par leurs cauſes & leurs principes. Ainſi ſçavoir l'hiſtoire, c'eſt connoître les hommes qui en fourniſſent la matiere : c'eſt juger de ces hommes ſainement. Etudier l'hiſtoire c'eſt étudier les motifs, les opinions, & les paſſions des hommes, pour en connoître tous les reſſorts, les tours & les détours, enfin toutes les illuſions qu'elles ſçavent faire à l'eſprit, & les ſurpriſes qu'elles font au cœur. En un mot c'eſt apprendre à ſe connoître ſoy-meſme dans les autres : c'eſt trouver dans les ſaints & dans les perſonnes vertueuſes de quoy s'édifier, & dans les méchans & les vitieux ce que l'on doit éviter, & comme il faut ſe comporter dans les évenemens avantageux ou deſavantageux.

Sans ces diſpoſitions, au lieu que l'hiſtoire devroit ſervir à nous faire apprendre la morale par de ſages reflexions, elle ne ſert qu'à nous donner une vaine idée d'une ſcience fade, & à nous perſuader que nous ſçavons quelque choſe, lors qu'en effet nous ne ſçavons rien : ce qui eſt un effet dangereux d'une bonne cauſe.

1. Une des premieres choſes que l'on doit obſerver dans l'hiſtoire, eſt de ſe défendre de l'erreur où l'on tombe, en prenant le faux pour le vray, & en épouſant les paſſions des auteurs. Il faut donc en premier lieu bien connoître les qualitez de ſon auteur, s'il eſt habile & ſincere ; pour quelles fins, & par quel motif il a écrit ; s'il n'eſt pas attaché à quelque parti, comme Euſebe à celuy des Ariens, Socrate & Sozomene aux Novatiens, Theodo-

ret à Theodore de Mopſueſte. Avec cette precaution on ne s'étonnera pas que ces auteurs favoriſent ceux de leur parti. On doit en general ſe défier un peu plus des Grecs, qui ont accoûtumé d'exagerer beaucoup les choſes en leur faveur.

2. Il faut voir ſi l'auteur qu'on lit eſt contemporain, s'il eſt copiſte ou original; s'il eſt judicieux, ou s'il ne donne pas trop aux conjectures. Car toutes les autres choſes étant pareilles, il faut préferer le ſentiment d'un auteur contemporain à celuy d'un auteur qui ſeroit plus recent. Je dis toutes les autres choſes étant pareilles. Car il ſe peut faire, & il arrive meſme quelquefois, qu'un auteur qui ne ſera pas contemporain, aura écrit ſur de bons & fideles memoires, qu'il ſera diligent, grave & judicieux; & qu'au contraire celuy qui ſera contemporain aura été négligent, peu informé des choſes, ou qu'il ſe ſera laiſſé corrompre par la flatterie ou par l'interêt.

3. C'eſt pour cette raiſon qu'il ne faut pas pouſſer trop loin le ſilence des auteurs contemporains, ni meſme des preſque contemporains: d'autant qu'il peut aiſément arriver, qu'un auteur plus éloigné du tems aura vû de bons memoires, que l'on aura tenus ſecrets dans le tems que les choſes ſe ſont paſſées: ou qu'il aura vû des auteurs contemporains ou preſque contemporains, dont les ouvrages ſeront perdus. Mais quand il arrive que ni les auteurs contemporains, ni ceux qui les ont ſuivis aprés un ou deux ſiecles, n'ont point parlé d'un fait, & qu'un auteur plus recent l'aſſure ſans aucune autorité, alors il n'y faut pas avoir grand égard: autrement ce ſeroit ouvrir la porte à toutes ſortes d'erreurs & de fauſſetez.

4. On doit bien prendre garde de ne se pas laisser tromper par certains auteurs supposez dans ces derniers tems, tels que sont les chroniques du faux Maxime, de Lucius Dexter, & du faux Luitprand : telles que sont encore les histoires de Manethon, de Berose, & autres fabriquées par Anne de Viterbe, & par de semblables imposteurs, quoy qu'elles portent les noms d'auteurs contemporains. Il faut mesme sçavoir douter prudemment de l'autorité de quelques autres piéces, dont la supposition n'est pas tout-à-fait certaine : comme des actes de S. André apôtre qui portent le nom des Prêtres d'Achaïe, desquels nous ne voyons pas qu'aucun auteur ait fait mention avant le huitiéme siécle.

5. Il ne faut pas au contraire absolument rejetter un auteur pour quelques fautes de méprise, ou mesme de passion, pour la barbarie du stile, ou pour quelques autres défauts naturels : pourvû que d'ailleurs il paroisse qu'il ait de la sincerité & de la diligence dans le reste. C'est par cette raison que Joseph ne laisse pas d'être estimé un excellent historien, quoy qu'il soit tombé dans quelques fautes ; & qu'Herodote n'est pas moins appellé par Ciceron le Pere de l'histoire, quoy qu'il *Cic. de legib n. 12.* avouë qu'il se trouve dans cet auteur une infinité de fables, dont toutefois Henry Estienne pretend le justifier. Qui empesche, dit fort bien Photius à ce sujet, de faire *Phot. Bibl. c. 97.* choix des choses utiles, & de passer le reste ? Mais il faut pour cela beaucoup de discernement.

6. On ne doit pas aussi mépriser les historiens copistes, les abbreviateurs, ni les compilateurs : dautant qu'il se peut faire, comme a fort bien remarqué un auteur moderne, ou qu'un copiste aura corrigé ou éclairci *Lecture des Peres, page 99.* son original ; ou qu'un compilateur aura accordé sur

de certains faits les auteurs qu'il a compilez, ou qu'un abregé ſera mieux entendu que l'original ; ou qu'enfin il tiendra lieu de l'original meſme, qui eſt entierement perdu, ou au moins tronqué & mutilé en quelques-unes de ſes parties. C'eſt par cette raiſon qu'on ne laiſſe pas d'eſtimer Juſtin, qui nous a donné l'abregé de l'hiſtoire de Pompeius Trogus, qui eſt perduë.

7. Dans les diverſitez des relations il ne faut pas ſe laiſſer entraîner par le nombre, mais par le poids & le merite des auteurs : dautant qu'il arrive ſouvent que l'autorité d'un écrivain grave, habile & ſincere, doit être preferé au témoignage de cent autres auteurs de peu de créance, qui ſe ſont ſuivis les uns les autres ſans diſcuſſion ni diſcernement. Mais ce bon choix des auteurs dépend d'un jugement meur, & du bon gouſt des lecteurs, qui ſoit perfectionné par l'uſage & l'experience, & par la communication que l'on aura avec un homme ſage & moderé.

8. C'eſt pour cette raiſon qu'il ne faut pas beaucoup s'arréter à une infinité de contes, que des auteurs modernes rapportent de quelques Saints, entr'autres un certain Legendaire imprimé depuis quelques années en françois, dont on devroit s'interdire la lecture, pour n'être pas obligé d'oublier des choſes qu'il faut rejetter pour connoître la verité. C'eſt avec peine que je fais cette remarque, & on ne peut dire ſans douleur, que des profanes ont eſté plus exacts à écrire les vies des payens, que pluſieurs chrétiens ne le ſont à écrire les vies de nos Saints. C'eſt ce que Melchior Canus n'a pas craint d'aſſurer de Diogene Laërce à l'égard des vies des anciens Philoſophes, & de Suetone pour les Empereurs. Mais il faut avoüer que c'eſt abuſer de la

Can. lib. 11. c. 6.

credulité & de la ſimplicité du peuple, que de donner des vies de ces Saints, dont on a tiré les corps des catacombes, comme de S. Ovide & de S. Feliciſſime ; & il eſt bien étrange que l'on trouve des approbateurs de telles vies de ces Saints, dont on ne ſçait pas meſmes les veritables noms.

9. Il faut neanmoins apporter beaucoup de moderation dans cette critique, comme je le diray plus amplement en ſon lieu : & il vaut bien mieux ſçavoir douter ſagement, que de s'inſcrire en faux trop legerement. Ce ſont deux extremitez qu'il faut également éviter, & de ne rien croire que tres-difficilement, & de croire trop facilement. L'habileté ne conſiſte pas ſeulement à eſtimer & à ſuivre les meilleurs auteurs, mais à ſçavoir diſcerner dans les moindres ce qu'il y a de bon, & tout ce qui peut ſervir à ſoutenir ou éclaircir la verité.

10. On peut rapporter à ce ſujet les trois regles, que Melchior Canus propoſe pour diſtinguer les bons hiſtoriens des autres. *Ibid.* La premiere eſt une certaine probité qui les rende incapables de vouloir impoſer au public, en aſſurant qu'ils auroient vû ou entendu un fait, qu'ils n'auront ni vû, ni entendu. Cette qualité ne ſe rencontre pas ſeulement dans les Saints, mais dans tous ceux qui font profeſſion d'eſtre ſinceres & hommes d'honneur, tels qu'on en a vûs chez les payens meſmes, quoique d'ailleurs fort vitieux. On peut mettre de ce nombre Jules Ceſar, Suetone, Corneille Tacite, &c.

La ſeconde regle qu'apporte Melchior Canus, eſt de preferer les auteurs judicieux & qui ont du diſcernement, à ceux qui en ont peu. Car ce n'eſt pas aſſez de ne vouloir pas mentir, il faut auſſi avoir un jugement meur, & une grande exactitude à examiner les choſes

pour ne se pas laisser surprendre, & pour ne pas croire & écrire legerement tout ce que l'on aura entendu : comme ont fait, au jugement de Melchior Canus, Vincent de Beauvais, & S. Antonin.

La troisiéme regle est, de donner créance aux auteurs que l'Eglise aura jugé dignes de son approbation, & de rejetter par consequent ceux qu'elle aura desapprouvez : comme ceux qui sont marquez dans le Decret du Pape Gelase. Quant à ceux qui sont mis aujourd'huy dans les Indices de Rome, comme il arrive assez souvent que ce n'est que pour quelques petits endroits que des auteurs s'attirent cette censure, il ne faut pas toujours croire que dans le reste ils n'ayent aucune autorité. En voilà assez touchant le discernement des auteurs. On peut lire les chapitres quatriéme & cinquiéme de la Metode que Jean Bodin a composée pour la connoissance de l'histoire, quoiqu'il se soit laissé surprendre par les fausses histoires d'Anne de Viterbe.

II. Pour ce qui est des reflexions que l'on peut faire dans l'étude de l'histoire, elles doivent estre principalement sur la morale, & non sur la politique. Ces reflexions de politique ne conviennent nullement à des solitaires, qui doivent estre degagez de ces rafinemens du monde, & dont l'esprit doit estre un esprit de simplicité chrétienne, eloigné de toutes sortes de pratiques secretes & de déguisemens. Il y a mesme peu de gens du monde qui doivent s'appliquer à faire ces sortes de reflexions en lisant l'histoire. Car outre que peu ont assez de genie pour ces sortes de matieres, elles ne peuvent servir de rien à la pluspart du monde. Aprés tout, comme a tres-bien remarqué un auteur judicieux, il n'est point de plus visible effet de la mauvaise gloire, dont la

Usage de l'histoire p. 210.

pluſpart des hommes ſont entachez, que la vanité qu'ils tirent de la connoiſſance de la politique. Cette diſpoſition d'eſprit eſt ſans doute la plus grande marque de l'admiration ſecrete qu'ils ont pour les grandeurs, & l'un des plus grands obſtacles à la veritable ſageſſe. Cette ſotte vanité de s'occuper de grandes affaires, pervertit l'eſprit, & ruine de fond en comble le bon ſens. Et cela ne vient que de ce qu'on veut connoiſtre les Princes, avant que de connoiſtre les hommes : au lieu qu'il faut connoiſtre les hommes pour pouvoir connoître les Princes, puiſque les Princes ſont des hommes. Mais cet ordre ſi naturel eſt renverſé par le plaiſir ridicule, que la pluſpart des gens ſe font, d'avoir l'imagination remplie d'objets magnifiques, & la memoire pleine de grands noms. Ils ſe conſolent ainſi de leur baſſeſſe effective par ces importantes chimeres, & charmez de l'harmonie imaginaire qu'ils ſe repreſentent dans les Etats, ils negligent de travailler à établir dans eux meſmes l'harmonie effective qui y pourroit eſtre entre leur eſprit & la verité, entre leurs deſirs & leur pouvoir. Semblables à ce tailleur celebre dans l'hiſtoire, qui ayant composé un livre de reglemens, & le preſentant à Henry IV. donna ſujet à ce Roy de dire, *qu'on luy allât chercher le Chancelier pour prendre la meſure d'un habit.* Mon ſentiment eſt donc, ajoute cet auteur, que les Grands ne doivent eſtre conſiderez par le commun du monde dans l'hiſtoire, que comme dans la tragedie, c'eſt à dire que par les choſes qui leur ſont communes avec le vulgaire, leurs paſſions, leurs foibleſſes, & leurs erreurs ; & non pas par les choſes qui leur ſont propres & particulieres en qualité de Grands, qui ſont celles que la politique conſidere.

12. Ce mesme auteur remarque, que c'est sur les défauts qu'il faut s'arrester dans l'histoire. Autrement, comme le nombre des actions vertueuses est fort petit, » on feroit bien du chemin sans se reposer : à moins qu'on » ne voulût se tromper soy-mesme dans le choix des » actions, & conter pour bonnes toutes celles qui le paroissent d'abord. Ce qui seroit un tres mauvais usage de l'histoire, en prenant pour loüable ce qui ne l'est pas.

Mais si habile que l'on puisse estre dans le discernement des actions entierement loüables & vertueuses, il est encore plus utile, comme a remarqué nôtre auteur, de s'arrester principalement à celles qui sont viticuses. Cela paroist un paradoxe : mais si on y fait une serieuse attention, on n'en sera pas surpris. Si tout le monde avoit un veritable amour pour la verité, & estoit parfaitement soumis à la raison, & si on connoissoit bien la veritable grandeur, il ne faudroit que de bons exemples pour porter tous les hommes au bien : parce que la beauté naturelle de la vertu leur suffiroit toute seule pour les entraîner & pour les ravir. Mais comme le nombre de ces grandes ames est tres-petit, & que la pluspart des hommes, tout pleins de l'amour d'eux-mesmes, se font une mauvaise honte de reconnoistre leurs defauts, ennemis des veritez qui les condamnent ; les bons exemples leur sont presque inutiles, & il les regardent comme un reproche de leurs defauts, selon la remarque de Quintilien. Il n'y a donc rien de plus avan- » tageux pour eux, que de leur faire voir dans l'histoire, « comme dans un miroir, l'image de leurs fautes. Com- « me ils ne peuvent s'en corriger qu'en les considerant, & « qu'ils ne sont pas assez desinteressez pour les étudier « dans eux-mesmes sans prevention, & avec toute la liberté

Quintil. lib. 3. c. 3.

berté necessaire pour en profiter; ils n'ont point de pei- "
ne à les considerer & à les examiner à loisir dans les au- "
tres, sans que leur vanité soit interessée. "

Pour ce qui est des personnes vertueuses, comme elles ont déja l'amour de la vertu gravé dans leur cœur, les bons exemples font une merveilleuse impression sur leur esprit: & les mauvais exemples ne servent qu'à leur inspirer encore plus d'aversion du vice.

13. Je finis ce chapitre en donnant pour dernier avis celuy qui doit estre le premier, sçavoir que ceux qui veulent étudier l'histoire, doivent d'abord faire choix de quelque bon abregé, pour le lire avec exactitude avant que de s'engager dans la lecture des originaux. Mais comme ces abregez, si on les lisoit tout de suite, se confondroient dans la memoire, il est à propos de lire seulement un siécle, ou mesme un demi-siécle à la fois, pour continuer ensuite aprés avoir lû les originaux de ce siécle: aprés quoy il est avantageux de relire l'abregé dont on s'est servi, ou celui qu'on aura fait soy-mesme de ce siécle en le lisant, afin de s'en rafraîchir la memoire. On peut se servir pour cela de l'abregé de M. de Sponde, ou de celuy du P. Briet, ou du *Rationarium* du P. Petau, ou de la Chronologie du P. Labbe en six petits volumes, qui sera commode pour rectifier les defauts de chronologie qui se trouvent dans M. de Sponde, avec la petite Metode chronologique du même auteur. Le P. Pagi sera encore fort utile pour ce sujet, aussi-bien que les Fastes consulaires corrigez par le P. Noris. Il est inutile de repeter icy qu'il faut aussi avoir devant les yeux de bonnes tables chronologiques & geographiques.

Il faut sçavoir aussi en gros les principales epoques, comme celles de la periode Julienne, de la creation du

monde, du deluge, des olympiades, de la fondation de Rome, de la bataille de Pharſal, de l'incarnation de N. S. de l'Ere d'Eſpagne, de la converſion de Conſtantin, du premier Concile de Nicée, de l'établiſſement de la monarchie Françoiſe, de l'Egyre des Arabes ou Mahometans, de l'Empire d'Occident étably par Charlemagne. On pourra apprendre toutes ces epoques avec les Indictions, & autres choſes ſemblables, dans les auteurs que je viens de marquer.

CHAPITRE IX.

De l'étude de la Philoſophie.

A bien prendre les choſes, la Philoſophie eſt fort utile, non ſeulement pour former le raiſonnement & le jugement, mais auſſi pour donner les idées generales des choſes, pour apprendre la morale, & meſme pour défendre la religion contre les ſubtilitez & les ſurpriſes des ſophiſtes.

Cic. Academ. lib. 1.

Socrate, au rapport de Ciceron, avoit réduit toute la philoſophie à la morale: mais Platon la diviſa en trois parties, dont la premiere regardoit la morale, la ſeconde les choſes naturelles, & la troiſiéme le raiſonnement. Ariſtote y ajouta la metaphyſique.

Le chriſtianiſme a beaucoup abregé l'étude de la morale, en nous déterminant quelle eſt la derniere fin de l'homme, & quels ſont les moyens qui nous y conduiſent, queſtions qui ont donné aux philoſophes payens tant de ſujet de diſputes, comme nous le voyons par les écrits de Ciceron, & des autres philoſophes.

Pour ce qui eſt des autres parties de la philoſophie,

elles ſont à peu prés en meſme état qu'autrefois, & aprés de longues diſputes on ne ſçait preſque encore à quoi s'en tenir. Et il ne faut pas en effet attendre beaucoup davantage des diſputes des hommes, qui embaraſſent bien ſouvent les matieres, au lieu de les éclaircir. On diſputera eternellement, & les hommes ſeront toujours les meſmes, c'eſt à dire toujours errans & incertains dans leurs ſentimens, lorſqu'ils ne ſeront pas guidez par la foy, ou par un grand amour de la verité, qui les délivrera de tous préjugez. Car il eſt difficile qu'en aimant cette verité, & en la recherchant de tout ſon cœur, on ne la trouve enfin: & ſi on n'a pas le bonheur de ſçavoir certainement les choſes, on ſçaura au moins quand il en faudra douter, ce qui eſt le ſecond degré de la ſageſſe.

Pour ne pas tomber dans la ſurpriſe, aprés avoir tâché de ſe dépoüiller de toutes ſortes de préjugez, de la naiſſance, de l'éducation, des ſens, des paſſions, & des communes opinions des hommes, il faut faire en ſorte que l'on n'aſſûre rien dont on n'ait une idée claire & diſtincte. Car c'eſt une choſe inſupportable dans un honneſte homme, comme dit Ciceron, d'avoir de faux ſentimens, ou de ſoutenir ſans heſiter ce que l'on ne connoiſt pas diſtinctement. *Quid tam temerarium, tamque indignum ſapientis gravitate atque conſtantia, quam aut falſum ſentire, aut quod* NON SATIS EXPLORATE PERCEPTUM SIT ET COGNITUM, *ſine ulla dubitatione defendere?* Encore ſe faut-il beaucoup défier de la pretenduë evidence de ſes idées, crainte de prendre l'apparence pour l'evidence. C'eſt pourquoy il faut avoir ſouvent recours à la priere pour ne pas s'égarer, ſur tout dans les matieres de morale, où les erreurs ſont d'une tres-

Cic. lib. 1. de nat. Deor. n. 1.

grande consequence. Il faut mesme eviter avec soin cet écueil dans la metaphysique, où l'on se perd souvent par des speculations & des raisonnemens trop subtils, n'y ayant rien de si facile que de s'écarter tant soit peu en tirant d'un principe certaines consequences, dont la fausseté est dautant plus dangereuse, qu'on les croit fondées sur des principes incontestables, & qu'on les veut mesme quelquefois porter jusqu'aux mysteres de nostre religion. Il est donc necessaire de se défier extrémement de ces consequences, & il est à craindre que la nouveauté d'un systeme, qui nous paroist bien imaginé, ne nous jette dans des sentimens qui soient plutost des effets de l'imagination, que les suites d'une vûë claire & distincte.

Cette difficulté qu'il y a d'un côté à trouver la verité dans les choses naturelles, & de l'autre le peu de sentiment & d'estime que bien des gens ont d'ordinaire pour des veritez qui ne les touchent pas, sont cause qu'ils s'imaginent que c'est une chose indifferente, quel sentiment on tienne en philosophie: que tout y est problematique: & qu'il est inutile de se casser la teste, comme ils disent, à chercher la verité où elle ne se peut trouver. Mais qui ne voit que ce n'est là qu'un pretexte dont on couvre sa paresse & sa négligence, & le peu d'amour que l'on a pour la verité? Dieu n'est pas moins l'auteur des veritez naturelles, que des surnaturelles, & il faut rechercher en tout sa verité, & la réverer par tout. Si on n'a pas l'avantage de la trouver, on aura au moins le merite de l'avoir cherchée, & d'en approcher de plus prés, & l'on sçaura au moins raisonnablement douter des choses, & ne pas precipiter son jugement mal-à-propos. On doit mesme rechercher les veritez

naturelles, afin qu'elles nous ſervent comme d'échellons pour nous porter aux ſurnaturelles, auſquelles on ne peut s'élever par une vie oiſeuſe, non plus que par l'erreur & la fauſſeté. Nos eſprits s'accoûtument inſenſiblement à mépriſer les choſes baſſes par la conſideration de la nature : ils s'élevent en méditant des choſes relevées & dégagées de la matiere. On prend plaiſir à la recherche des grandes choſes, & de celles qui ſont cachées ; & on ſe croit bien payé de ſa peine & de ſon travail, lors qu'enfin on trouve au moins la vray-ſemblance, ſi on n'a pas le bonheur de parvenir a la verité meſme. *Cicer. lib. 4. Academic. n. 127.*

C'eſt donc une grande entrepriſe, comme dit fort « judicieuſement M. l'abbé Fleury, que de former un ve- « ritable philoſophe, c'eſt à dire un homme qui raiſonne « droit, qui ſoit toujours en garde contre toutes les cau- « ſes de l'erreur, qui ne ſuive dans toute la conduite de « ſa vie que la raiſon & la vertu ; & qui cherche à con- « noiſtre en chaque choſe la verité, & à remonter juſ- « qu'aux premieres cauſes. Il eſt vray que la pluſpart des « hommes en ſeroient capables, s'ils uſoient bien de leur « raiſon, & s'ils ne précipitoient point leur jugement : « mais il eſt bien rare d'en trouver, qui ayent une volon- « té aſſez droite, & une aſſez grande force pour réſiſter à « leurs paſſions. « *Fleury Etudes, pag. 147.*

C'eſt ce qu'il faut tâcher d'apprendre dans l'étude de la philoſophie, aidée & ſoutenuë de la religion chrétienne : & c'eſt elle qui nous fait voir juſqu'où peut aller l'eſprit de l'homme dans la recherche de la verité, ſoit en nous donnant la notion des termes, ſoit en formant en nous de juſtes idées des choſes, ou en les définiſſant, ſoit en inferant d'une choſe claire & certaine,

une autre qui ne nous paroiſſoit pas ſi claire ni ſi certaine.

Cette application à cultiver la raiſon eſt dans l'ordre naturel la premiere de toutes les études, & c'eſt le principal employ de la logique & de la metaphyſique. La premiere nous donne les veritables idées de nos connoiſſances ; la ſeconde les grands principes de la lumiere naturelle, qui ſont les fondemens de tous les raiſonnemens, & par conſequent de toutes les connoiſſances.

I.

La Logique eſt donc appliquée à nous donner les idées de vray, de faux, d'affirmation, de negation, d'erreur, de doute, & ſur tout l'idée de la conſequence, qui fait que nous ſentons qu'une telle propoſition ſuit d'une telle autre, qu'un tel raiſonnement eſt concluant, & qu'un tel autre ne l'eſt pas. Ce ſont là les idées qui perfectionnent la raiſon & le jugement, & toutes les autres queſtions de logique qui ne ſe rapportent pas à ce but, doivent eſtre retranchées comme tout-à-fait inutiles. Car que ſert-il, par exemple, de diſputer avec tant de chaleur & de longueur touchant l'objet de la logique ? Qu'importe que ce ſoit les penſées ou les termes qui en ſont les ſignes, puiſque la logique traite de ces deux choſes ? Qu'importe encore de ſçavoir ſi l'univerſel ſe fait par l'operation de l'eſprit, ſi l'univerſel generique, ou au moins le ſpecifique exiſte en effet ſans le ſecours de l'eſprit, s'il y a des eſtres de raiſon, ſi Dieu doit eſtre compris dans la categorie de la ſubſtance, & beaucoup d'autres choſes de cette nature, que l'on peut ignorer ſans eſtre moins bon logicien, & moins habile homme ? Il vaudroit bien mieux choiſir

quelqu'autre ſujet plus important, ſi on veut exercer les eſprits à la diſpute, comme par exemple ſi on peut ſçavoir quelque choſe, queſtion qui a donné lieu aux quatre livres des Academiques de Ciceron : quoy qu'à vray dire, il y a encore beaucoup d'équivoques & de fauxfuians dans toute cette diſpute.

C'eſt pour ce ſujet qu'il faut bien prendre garde de ne point faire de la Logique un art de chicaner & de diſputer de tout à tort & à travers, & de la reduire à une guerre continuelle de diſputes inutiles. *Ibi cavenda eſt libido rixandi*, dit S. Auguſtin, *& puerilis quædam oſtentatio decipiendi adverſarium.* Cela ne convient à perſonne, & encore moins à des religieux, dont l'eſprit doit eſtre fort éloigné de toutes conteſtations. *Aug. lib. 2. de Doct. chr. c. 31.*

Nous avons un beau modéle de cette moderation dans le ſaint Abbé Maxime, ce redoutable adverſaire des Monotelites, lequel étudiant en Philoſophie, comme nous l'apprenons de ſa vie, rejettoit tout ce qui reſſentoit tant ſoit peu la chicane & le ſophiſme, s'arrétant aux raiſonnemens ſolides, & aux déciſions qu'il trouvoit bien appuyées : perſuadé que bien loin que la ſageſſe tire quelque avantage de la chicanerie, elle en eſt au contraire avilie & ſoüillée.

Il faut éviter ſoigneuſement ce défaut, & il vaudroit bien mieux former & accoutumer l'eſprit des religieux à ſe laiſſer vaincre, & à ſe rendre à la verité, que de leur apprendre à chicaner, ſuivant l'avis d'un Concile : *Neque ad contentioſas altercationes declinetis : ſed ſciatis bene potius vinci, quàm culpabiliter vincere.* C'eſt eſtre veritablement victorieux, que de ſe laiſſer vaincre par la verité. *Conc. VIII. gen. act. 1.*

On doit donc ſe ſervir de la logique pour s'accoûtumer à penſer & à raiſonner juſte, pour rectifier le bon

ſens & pour former le jugement, & non pas pour le gâter, comme il arrive à ceux qui ne l'étudient que pour apprendre à argumenter en forme dans une diſpute publique, c'eſt à dire à chicaner. On peut voir dans l'Art de penſer l'uſage qu'il faut faire de la Logique, & on lira ſur tout avec attention les deux diſcours qui ſe trouvent au commencement touchant les idées, & les regles qu'il faut obſerver pour porter un jugement juſte & équitable ſur beaucoup de choſes.

II.

La Metaphyſique a grande liaiſon avec la Logique; & c'eſt elle qui a pour objet les premiers principes, qui ſont les fondemens de nos connoiſſances. Ce ſont les idées ſimples des choſes en general, comme l'idée de l'eſtre, de la ſubſtance, de l'accident, de la penſée, de la volonté, de l'étenduë, du nombre, du mouvement, du corps, du ſuppoſt, de la perſonne, du mode, de la figure, de la couleur, de la ſaveur, & des autres qualitez, & generalement de toutes les choſes, dont traite Mr. Cailly dans ſa Metaphyſique, qu'il appelle *Science generale*. C'eſt là qu'il propoſe & explique auſſi fort bien les premiers principes des connoiſſances ſuivant la philoſophie ancienne, & ſuivant la nouvelle.

III.

Dans la Morale on peut traiter auſſi de pluſieurs choſes importantes, comme de l'idée du bien, de la fin derniere, de la beatitude, ſans s'arréter trop, comme l'on fait d'ordinaire, à diſputer ſi l'eſſence de la beatitude formelle conſiſte dans un acte de l'entendement ou de la volonté. On y doit parler des actions humaines, & de leurs principes, tant interieurs qu'exterieurs; de la conſcience, des paſſions, de leurs cauſes & de leurs ef-

fets

fets, des habitudes bonnes & mauvaiſes, des vertus & des vices, des loix en general ; des maximes generales pour former la prudence & les mœurs, comme, s'il faut toujours preferer l'honnête à l'utile & au plaiſir: s'il y a quelque bien qui ne ſoit pas honnête, dequoy Ciceron a ſi bien traité dans ſes Offices : ſi on doit agir dans le doute qu'une action ſoit mauvaiſe, dont nous avons rapporté une ſi belle déciſion de ce meſme auteur, tout payen qu'il étoit. Qu'il ne faut pas regler ſa conduite ſur l'opinion commune : Que la vie privée eſt plus avantageuſe que la vie civile & publique ; & pluſieurs autres ſemblables, qui tendent à détruire certains préjugez que nous avons contre les regles de la veritable Morale.

Il eſt bon auſſi d'expliquer certaines regles qui ſont neceſſaires pour bien ſe comporter dans la vie ſociale qui regne dans les communautez, ſçavoir que la civilité & l'honnêteté des uns envers les autres eſt neceſſaire : que cette honnêteté doit proceder d'un fond de modeſtie interieure. Quels ſont les moyens les plus propres pour entretenir la paix dans la vie commune : comme il faut corriger les ſoupçons & les jugemens temeraires qui y ſont ſi contraires. On dira ſans doute que les livres ſpirituels apprennent tout ce détail, qui n'eſt pas neceſſaire dans des traitez de philoſophie. Mais on ne ſçauroit trop inculquer ces matieres, qui ſont ſi importantes, & contre leſquelles on commet d'ordinaire tant de fautes. Au reſte c'eſt icy le lieu d'en parler, & il ne faut pas de grands traitez pour cela. On pourroit meſme lire en cet endroit quelques traitez imprimez ſur ces matieres, tels que ceux qui ſe trouvent dans les Eſſais de Morale, & ailleurs. Sans doute qu'on tirera un grand fruit

de la Morale, si on apprend à s'y connoître soy-mesme, je ne dis pas seulement par rapport à l'état auquel nous sommes reduits par le peché, mais encore par rapport à celuy où nous sommes suivant nôtre constitution naturelle, & suivant la maniere ordinaire, dont les operations du corps & de l'esprit se forment en nous.

IV.

La Physique peut aussi beaucoup contribuer à cette connoissance, puisque son principal employ est de considerer les corps en particulier suivant les principes dont ils sont composez. On peut voir sur cela la metode de Mr. Cailly. Il seroit bon, ce me semble, d'y joindre encore un petit trairé de la sphere. Pour ce qui est des experiences de physique, on en peut supposer quelques-unes des principales qui ont été faites : mais il n'est pas à propos que des solitaires s'appliquent à ces sortes de curiositez, quoy qu'elles puissent avoir leur utilité.

C'est pour la mesme raison qu'il n'est pas non plus avantageux qu'ils se donnent à l'étude des mathematiques. Cette étude conduit trop loin, & ne laisse pas la liberté à l'esprit de se porter aux choses qui sont plus conformes à l'etat religieux. Tout le tems qui reste aprés les exercices communs ne suffiroit pas pour satisfaire l'empressement que l'on a de penetrer toujours plus avant dans ces sortes de sciences, & il faut, quoy qu'il en coûte, avoir beaucoup d'instrumens & faire beaucoup d'experiences, qui dissipent trop, & ne conviennent pas à nôtre état. Il est bon néanmoins de sçavoir les principes de la geometrie, & les quatre principales regles de l'arithmetique. Le reste n'est pas necessaire à des religieux.

On en doit dire autant de la Medecine, qui a esté défenduë aux clercs & aux moines par les canons. Les exemples que l'on a du contraire, ne peuvent justifier cet usage, qui est si opposé à la bienseance religieuse. Que l'on sçache quelque chose de la construction du corps, à la bonne heure, pourvu qu'on se borne à ce que l'honnêteté peut souffrir : cette science peut servir à la connoissance de soy-mesme & à la santé du corps, dont on doit avoir quelque soin. Mais de s'appliquer au détail des differentes maladies & des remedes, c'est ce que l'on ne doit point souffrir dans des religieux. Que s'il arrive que quelques-uns ayent apporté ces connoissances du monde, ils s'en peuvent servir, avec la permission du superieur, pour le soulagement de leurs freres malades, & non d'autres. On peut lire sur ce sujet deux lettres de S. Bernard aux religieux de S. Germer. *Bern. epist. 67. & 68.*

Quand je parle du soin que l'on doit avoir de sa santé, ce n'est pas de ces précautions de femmes & d'hommes délicats, qui à force de craindre les maladies sont presque toujours malades, ou du moins s'imaginent l'estre : qui ne peuvent souffrir la moindre peine ni la moindre incommodité de teste ou d'estomach, sans prendre des soulagemens : mais je parle d'une sage precaution que chacun doit avoir pour maintenir son corps dans un certain estat, qui luy est necessaire pour bien agir. Cette precaution consiste plutost dans la sobrieté & dans un exercice mediocre du corps, que dans l'usage des remedes, ou dans le choix trop scrupuleux des nourritures. La propreté mesme y contribuë beaucoup, & elle est necessaire dans la vie sociale pour n'estre pas à charge aux autres.

Je n'entreray pas dans un plus grand détail touchant

les parties de la philoſophie : & peut-eſtre n'en ay-je déja que trop dit pour des ſolitaires, auſquels une ſimple notion des termes, & quelques idées generales des choſes, avec les regles du raiſonnement, pourroient ſuffire pour leur donner entrée à l'intelligence de l'Ecriture, à la lecture des Peres, & en un mot à l'étude de la theologie: ce qui doit eſtre le but de l'étude qu'ils peuvent faire de la philoſophie. Je ne ſçay ſi ç'a eſté pour cette raiſon que S. Jean de Damas ne nous a laiſſé qu'un traité des catégories ſur les matieres de philoſophie. Nous n'avons auſſi de Saint Anſelme que fort peu de choſes touchant ces matieres. Son traité de la verité eſt purement philoſophique, & on peut rapporter auſſi à cette ſcience le traité du libre arbitre, & celuy qu'il a intitulé *de Grammatico.* Son livre adreſſé à Guenilon touchant l'idée de Dieu, peut appartenir à la metaphyſique. C'eſt dans ce livre qu'il défend l'idée qu'il avoit donnée de Dieu dans ſon Proſologe, ſçavoir que c'eſt un eſtre au deſſus duquel on ne peut rien penſer de plus grand, *id quo majus cogitari non poteſt.* Quelques philoſophes anciens & modernes ont trouvé à redire à cette idée, laquelle cependant eſt aſſez conforme à celle que donne S. Auguſtin. *Cum ille unus cogitatur deorum Deus, ... ita cogitatur ut aliquid, quo nihil melius atque ſublimius ulla cogitatio conetur attingere.* Ce n'eſt pas icy le lieu de traiter cette matiere : mais ce que je viens de dire fait voir au moins, que les anciens moines s'occupoient à la philoſophie. Je me contenteray de ces deux exemples, & de celuy du Venerable Bede, pour ne pas perdre de tems à en rapporter d'autres.

Aug. lib. 1. de Doctr. Chr. cap. 7.

V.

La plus grande difficulté eſt touchant la maniere &

les perſonnes, ſçavoir ſi tous les ſolitaires indifferemment doivent eſtre appliquez à cette étude : & en ce cas, ſi cela ſe doit faire par des exercices publics, ou par une étude particuliere.

Il n'y a point, ce ſemble, de neceſſité d'employer tous les religieux indifferemment à la philoſophie. Car en premier lieu, ceux qui l'auroient déja bien étudiée dans le monde avant leur entrée en religion, en pourroient eſtre certainement diſpenſez. Car pour peu de connoiſſance qu'il leur en reſte, ils en auront communément aſſez pour raiſonner ſuivant les regles, & entendre les termes de la philoſophie & de la theologie, ſans qu'il ſoit beſoin de les faire paſſer encore une fois par l'étude d'une choſe, que l'on eſt contraint d'oublier toſt ou tard. C'eſt pour la meſme raiſon que l'on ne fait pas apprendre de nouveau les regles de la Grammaire à ceux, qui les ayant une fois appriſes, en ont une idée ſuffiſante pour entendre les auteurs, & meſme pour compoſer & pour parler, quoiqu'ils ayent oublié les vers de Deſpautere. Il ſemble donc que ce ſoit une perte de tems à des jeunes gens, que de les faire paſſer une ſeconde fois par les chicanes de la philoſophie, s'il leur en reſte aſſez d'idée ; & qu'ils pourroient employer ce tems à quelque choſe de meilleur. Il ſuffiroit au moins de leur donner un mois ou deux pour repaſſer ſur les principales matieres, afin de les diſpoſer à la theologie. Car s'ils ont de l'aptitude pour les ſciences, ce peu de tems leur ſuffira pour cela : s'ils n'en ont que peu ou point, c'eſt les expoſer à une langueur dangereuſe, & à une grande perte de tems, qu'ils pourroient employer plus utilement à quelque autre exercice de corps ou d'eſprit, ſuivant leur portée.

En second lieu, ceux qui n'ont jamais étudié en philosophie, pourront y estre tous appliquez, afin d'observer leur capacité & leur disposition pour les études. Car si on en excluoit quelques-uns avant que d'avoir fait cette épreuve, ce seroit un sujet de chagrin & de mécontentement à ceux qui s'en verroient exclus. Que si quelques-uns demandoient d'en estre dispensez pour n'estre pas exposez aux distractions, & aux autres inconveniens que peuvent causer ces sortes d'études : il seroit alors de la prudence des superieurs de voir s'il seroit à propos d'avoir égard à cette excuse : car peut-estre ne seroit-ce qu'une ferveur passagere & mal entenduë, dont ils se pourroient repentir dans la suite du tems. Mais aprés avoir éprouvé en effet, ou que des religieux n'ont point de disposition pour ces études, ou qu'ils abusent de l'indulgence que la religion leur accorde pour ce sujet, il semble qu'il soit juste d'en exclure tout-à-fait ceux-cy, & d'employer ceux-la dans quelque étude plus facile, ou du Catechisme du Concile de Trente, qu'on leur expliqueroit ; ou d'une theologie courte & abregée, degagée de toutes les chicanes, & mesme de toutes les formes de l'école, dans laquelle on leur apprist ce qui est necessaire du fond de la religion & de nos mysteres, & sur tout des Sacremens. Cela se pourroit faire à moins d'un an, en assemblant plusieurs de la mesme portée sous la conduite d'un maistre, qui leur expliqueroit quelqu'auteur imprimé, ou qui leur donneroit des écrits fort succints & abregez sur le modele à peu prés de la Theologie du Pere Amelot de l'Oratoire, ou de Mr. Abély.

CHAPITRE X.

Continuation du mesme sujet, où l'on traite des écrits & des disputes de Philosophie.

CE que je viens de dire suppose que l'on accorde aux religieux les exercices publics de philosophie. Et en effet il seroit presque impossible qu'ils y reüssissent sans maistre, ne se pouvant faire communément qu'ils ayent assez de capacité & d'étenduë d'esprit pour l'apprendre dans une étude particuliere, exceptez ceux qui auroient bien fait leurs cours de philosophie dans le siécle, ausquels il suffiroit, comme je viens de dire, d'accorder quelque peu de tems pour repasser sur les principes de philosophie, avant que de les appliquer à l'étude de la theologie. Pour ce qui est des autres, il est necessaire que la philosophie leur soit enseignée dans un cours reglé sous la conduite d'un maistre sage & vertueux, qui n'ait pas moins de zele pour leur inspirer la vertu & la pieté, que pour les instruire dans cette science.

Or par ces exercices publics j'entens ceux qui se font dans un monastere par un maistre qui soit religieux, & non pas ceux qui se font dans les Universitez & dans les Colleges publics, où il n'est nullement à propos d'envoyer les religieux. Ce seroit les exposer à une tentation presque insurmontable contre leur vocation, & il ne seroit pas possible qu'estant jeunes & foibles, comme ils sont d'ordinaire, dans la pratique de la vertu, ils ne retombassent bientôt dans les égaremens qu'ils ont voulu éviter en quittant le siécle. C'est pourquoy les Con-

ciles & les Papes n'ont accordé qu'avec de grandes précautions ces ſortes d'études aux religieux, comme on a vu dans la premiere * Partie : & autrefois qu'il y avoit des écoles publiques dans nos monaſteres, on n'admettoit pas les ſeculiers dans les écoles interieures qui eſtoient deſtinées pour les religieux, mais ſeulement dans les exterieures.

* Chap. 12.

Cela étant ainſi ſuppoſé, voyons maintenant quelle ſeroit la maniere la plus convenable pour enſeigner la Philoſophie & la Theologie à nos religieux : s'il eſt à propos de leur dicter des écrits, & quels ils doivent eſtre : ſi on les doit exercer par des actes publics & ſuivant les formes ordinaires & uſitées dans les Univerſitez : & enfin ſi l'on doit s'attacher à un corps de doctrine, ou laiſſer aux Maitres la liberté de ſe déterminer eux-meſmes. Je vais propoſer ſur cela mes penſées, dont je laiſſe le jugement aux perſonnes ſages.

I.

En premier lieu il ſemble qu'il ſoit à propos que le Maitre dicte des écrits à ceux qui ſont ſous ſa conduite. Car d'un côté un Maitre ne prend pas grand plaiſir à expliquer purement les ſentimens d'un auteur ſcolaſtique imprimé. Il eſt difficile qu'il ſoit de ſon ſentiment en toutes choſes, & il n'acquiert pas beaucoup de créance dans l'eſprit de ſes écoliers, en ne leur donnant pas d'écrits de ſa façon. De plus un Maitre, que l'on ſuppoſe eſtre ſage & prudent, ſçait mieux proportionner ſes écrits à la portée de ſes écoliers, que ne peut faire un livre imprimé. Et meſme les choſes s'impriment bien mieux dans l'eſprit des écoliers par le moyen de l'écriture, que par une ſimple lecture. Ils peuvent eſtre diſtraits lors qu'on explique un auteur, mais

mais ils ne peuvent ne pas écouter ce qu'ils ſont obligez d'écrire, & dont on leur fait encore enſuite l'explication. Enfin la pratique preſque univerſelle de tout les tems a été de donner des écrits : ce qui fait voir que cette maniere eſt la plus avantageuſe. Peut-eſtre néanmoins que dans ſon premier Cours un Maitre feroit mieux d'expliquer ſeulement un auteur imprimé, ou les écrits d'un autre Maitre, & de ſe reſerver à un ſecond cours à donner des écrits de ſa compoſition : n'étant preſque pas poſſible qu'il ait d'abord aſſez d'habileté pour compoſer un cours de ſon propre fond.

Pour ce qui eſt des écrits, il eſt vray qu'on les pourroit beaucoup abreger, afin de ne pas fatiguer inutilement des écoliers à écrire de longs traitez. On pourroit meſme, ce me ſemble, meſler tres-utilement dans les cours la lecture de quelques bons auteurs, tant françois, que latins, qui expliqueroient les matieres que l'on traite actuellement. Par exemple en Philoſophie on pourroit lire quelque choſe de l'Art de penſer, comme les deux diſcours touchant les idées, les regles pour former le jugement : les petits traitez de Mr. de Cordemoi, & quelque choſe de Mr. Rohault ſur la philoſophie de Deſcartes, afin d'en connoître les principes, encore qu'on ne les ſuive pas ; le petit traité latin de Mr. Huet contre cette philoſophie, avec la Réponſe françoiſe que Mr. Regis vient de donner au public ; quelques traitez de la Philoſophie de Mr. du Hamel, & du meſme Mr. Regis : quelques endroits choiſis de la Recherche de la Verité du Pere Malbranche ; le petit traité du Pere Pardies touchant l'ame des beſtes, & quelques autres petits traitez ſemblables qui ont eſté faits de nos jours. Peut-eſtre meſme qu'il ne ſeroit pas mal à pro-

pos de lire quelques endroits choisis & des plus beaux qui se trouvent dans les anciens Philosophes, comme des Tusculanes de Ciceron, qui conviennent à la Logique; des livres academiques, & ceux *de finibus*, qui appartiennent à la Morale; des traitez philosophiques de Seneque, tels que ceux de la Providence, de la vie bienheureuse, de la tranquillité de l'esprit; des Offices de S. Ambroise, de la Logique & de la Morale de S. Augustin, & de quelques autres semblables. Cette diversité de lecture, meslée avec l'écriture, réveilleroit l'attention des ecoliers, & leur donneroit un goust pour les choses, & entretiendroit leur esprit dans une juste étenduë, au lieu de les resserrer & de les émousser par un attachement servile & dégoûtant à des écrits, qui ne sont pas quelquefois fort exquis.

Quant à la Theologie, on pourroit de mesme lire quelques traitez des Peres les plus beaux & les plus courts sur chaque sujet, du nombre de ceux que l'on a marquez ci-dessus *: comme le livre de Tertullien touchant la prescription, celuy de S. Cyprien de l'unité de l'Eglise, le livre de S. Augustin touchant la veritable religion, le petit ouvrage de Vincent de Lerins, les traitez theologiques de S. Anselme, le Maitre des Sentences, quelques endroits d'Estius sur les sentences, les plus beaux endroits des Conciles, ou des lettres des Papes; quelques-uns aussi des dogmes du Pere Petau & du Pere Thomassin, Melchior Canus *de locis theologicis* en partie, quelques questions de la Theologie de Mr. du Hamel, &c.

* *Chap. 5. de la 2. Partie.*

Mais pour rendre cette lecture utile, il faudroit que le Maitre eût soin de prévoir les plus beaux endroits, & les faire remarquer à ses écoliers, afin que

cette lecture ne fût pas tout-à-fait ſeche & ennuyeuſe: autrement les écoliers ne tireroient pas grande utilité de ces lectures, qu'ils pourroient faire eux-meſmes en particulier. Je ſçay que ç'a eſté là la métode d'un tres-habile homme lors qu'il enſeignoit la Theologie, & qu'il y a parfaitement bien réüſſi par cette maniere d'enſeigner. Et il ne faut pas craindre que cette diverſité ſoit à charge aux écoliers: au contraire elle les divertira utilement, & entretiendra leur eſprit dans une certaine étenduë: au lieu qu'une ſcolaſtique toute pure & toute ſeche les met dans une grande langueur, & dans le retréſſiſſement.

II.

Il faut maintenant examiner en ſecond lieu s'il eſt à propos ou neceſſaire d'exercer les écoliers par des actes publics & par des argumens en forme, comme on le pratique ordinairement: ou s'il ne ſeroit pas plus à propos de ſe contenter de leur faire propoſer leurs difficultez tout ſimplement par un ſimple expoſé, ſans les reduire dans les formes de l'école.

Avant que de reſoudre cette queſtion, il eſt bon de rechercher les raiſons que l'on peut avoir eües dans l'établiſſement de cet uſage. Il y a apparence que c'a été pour imiter la métode des geometres, qui vont de propoſitions en propoſitions, en inferant les unes des autres. C'a été auſſi ſans doute pour donner plus d'exercice aux jeunes gens, en les obligeant de reduire en pratique les preceptes qu'on leur donne touchant la forme de raiſonner, & pour exercer auſſi les répondans en leur faiſant repeter les argumens. Peut-eſtre auſſi que ç'a eſté afin de donner du tems aux répondans pour trouver la ſolution des argumens qu'on leur propoſe. Et c'eſt

pour cette raiſon ſans doute qu'on les oblige à les repeter deux fois, afin qu'ils ayent le loiſir de ſonger à la réponſe. Je ne ſçay ſi l'on n'a pas encore voulu engager par là les écoliers à ſe ſuivre dans la pourſuite de leurs difficultez, ſans s'en écarter en ſe jettant dans une autre, comme il arrive aſſez ſouvent lors qu'on n'obſerve pas les formes. C'eſt pourquoy on oblige de prouver directement la propoſition niée, afin de pourſuivre toujours directement le fil de la difficulté. Enfin on peut avoir eu en vuë ſur cela les heretiques, contre leſquels on a voulu aguerrir les écoliers par des diſputes reglées.

Je ne pretens pas improuver cette ſorte d'exercice, que tant d'habiles gens ont pratiquée, & qu'une longue experience ſemble avoir autorizée : mais peut-être qu'on y pourroit apporter quelque temperament, 1. en obligeant les écoliers à ne propoſer que de veritables difficultez, & non pas des bagatelles, qui leur inſpirent inſenſiblement un eſprit de chicane, & meſme de niaiſerie. 2. En les portant à propoſer tout d'abord le ſujet de leur difficulté, ſans faire de longs détours pour allonger leurs argumens. 3. En faiſant en ſorte qu'ils procedent directement, & qu'ils ne changent pas de moyen dans une même difficulté. 4. Lors qu'ils voudront former quelque objection contre quelques principes de la religion par forme d'exercice, que cela ſe faſſe avec beaucoup de moderation & de retenuë, en ſorte qu'il paroiſſe que ce n'eſt qu'une difficulté dont on cherche l'éclairciſſement, & non pas une raiſon, ou encore moins un ſentiment que l'on veüille faire valoir tout de bon. Ciceron, tout payen qu'il étoit, a improuvé cette maniere de diſputer contre Dieu, ſoit que cela

ſe fit avec deſſein, ou avec feinte ; & il ne craint pas de donner à cette coûtume, qui s'étoit introduite de ſon tems, la qualité de mauvaiſe & d'impie. *Mala & impia conſuetudo eſt contra deos diſputandi, ſive animo id fit, ſive ſimulate.* *Cic. in fine lib. 2. de Nat. deor.*

Ce dernier avis me paroit aſſez important pour des chrêtiens & pour des religieux. A l'égard des trois premiers, je ſçay bien qu'il faut avoir beaucoup de condeſcendance pour de jeunes gens qui commencent, ou qui peut-eſtre auroient peu d'élevation d'eſprit: mais il faut qu'un Maitre ait ſoin de les redreſſer avec prudence & avec douceur, ſans les rebuter, & de leur inſpirer les ſentimens qui ſont les plus convenables à leur profeſſion.

Mais aprés tout, peut-eſtre qu'il ſieroit encore mieux à des religieux de propoſer ſimplement leurs difficultez ſans forme de diſpute, comme il ſe pratique aujourd'huy dans pluſieurs academies ou conferences particulieres: & que pour les exercer dans la forme de l'école, il ſuffiroit de les obliger à mettre en forme les preuves ou les objections que le Maitre auroit apportées dans ſes ecrits. Cette métode ſeroit peut-eſtre plus ſolide & plus utile que l'autre, & ſujette à de moindres inconveniens. Elle ſeroit plus honnête & plus capable de former l'eſprit & le jugement. Au moins eſt-il certain qu'elle ſeroit plus modeſte & plus tranquille, & enfin moins expoſée à ces excés de chaleur, que l'on voit quelquefois regner dans les diſputes ordinaires. Mais je laiſſe cela à examiner à ceux qui ont plus d'experience que moy dans ces ſortes d'exercices.

Je ne peux néanmoins omettre en cet endroit ce que penſe ſur ce ſujet Mr. l'abbé Fleury dans ſon traité des

» Etudes. La logique de Socrate, dit-il, que nous voyons
» dans Platon & dans Xenophon, estoit l'art de chercher
» serieusement la verité, & il la nommoit Dialectique:
» parce que cette recherche ne se peut bien faire qu'en
» conversation particuliere entre deux hommes attentifs
» à bien raisonner. Cet art consistoit donc à répondre
» juste sur chaque question, à faire des divisions exactes, à
» bien définir les mots & les choses, & à peser attentive-
» ment chaque consequence avant que de l'accorder, sans
» se presser, sans craindre de revenir sur ses pas, & d'a-
» voüer ses erreurs; sans vouloir qu'une proposition fût
» vraye plutost qu'une autre. Ainsi dans cette logique il
» y entroit de la morale. Il y entroit aussi de l'éloquen-
» ce. Car comme les hommes sont d'ordinaire passion-
» nez ou prévenus de quelque erreur, il faut commencer
» par calmer leurs passions, & lever leurs préjugez, avant
» que de leur proposer la verité, qui sans cette prepara-
» tion ne feroit que les choquer. Telle estoit la Dialec-
» tique chez les Grecs; l'art de trouver la verité, autant
» qu'il est possible naturellement.

Voyez le mesme pages 324. & 325.

» Nos philosophes semblent n'avoir consideré que les
» veritez en elles-mesmes, & l'ordre qu'elles ont entre
» elles indépendamment de nous... Il ne paroist pas
» qu'ils ayent eu assez d'égard aux dispositions de leurs
» disciples. Ils ont appliqué à toute sorte de sujets la me-
» tode seche des geometres: & comme les premiers avoient
» à faire à des disciples fort grossiers; car on sçait quelle
» estoit la politesse en France il y a cinq cens ans; ils pri-
» rent grand soin de separer toutes leurs propositions, de
» mettre tous leurs argumens en forme, & de distinguer
» toujours la conclusion, les preuves, & les objections: en
» sorte qu'il fût impossible, mesme aux plus stupides, de

s'y méprendre. Ils croyoient abreger beaucoup en retran- «
chant tous les ornemens du diſcours, & toutes les figu- «
res de retorique : mais peut-eſtre ne conſideroient-ils «
pas, que ces figures qui rendent le diſcours vif & ani- «
mé, ne ſont que des ſuites naturelles de l'effort que «
nous faiſons pour perſuader les autres. D'ailleurs ces fi- «
gures abregent fort le diſcours. Souvent on écarte une «
objection d'un ſeul mot : ſouvent on prouve mieux par «
un tour délicat, que par un argument en forme : & tou- «
jours on évite les répetitions ennuyeuſes des termes de «
l'art. Que l'on en faſſe l'experience : une page de diſ- «
cours ſcolaſtique ſe reduira au quart, ſi on le change en «
un diſcours ordinaire & naturel. Et toutefois ceux qui «
y ſont accoutumez, croyent que les diſcours figurez ne «
contiennent que des paroles, & ne reconnoiſſent plus «
les raiſonnemens, s'ils ne ſont diſtinguez par articles, «
& intitulez. Je ſçay bien qu'il eſt quelquefois neceſſai- «
re d'argumenter en forme, ou d'uſer des termes de l'art, «
& nommer la majeure ou la mineure, pour mettre en «
evidence une raiſon importante : mais il ne s'enſuit pas «
qu'il faille en uſer toujours ainſi.... Il faut laiſſer à fai- «
re quelque choſe au diſciple, & ne luy pas faire l'injure «
de croire qu'il ne puiſſe reconnoiſtre une raiſon, ſi on «
ne la luy montre au doigt. J'ay rapporté un peu au «
long le ſentiment d'une perſonne ſi ſage & ſi habile, afin
que l'on y faſſe plus de reflexion.

L'uſage que certains maiſtres pratiquent quelquefois, a beaucoup de rapport à cette metode des anciens, qui eſt d'interroger les écoliers ſur leurs écrits, & de leur en faire rendre conte. On les ſtile par ce moyen à bien concevoir les choſes, & à s'exprimer d'une maniere aiſée. Ceux meſmes qui écoutent ſont en gar-

de, & ſongent à chercher la ſolution de la difficulté qui eſt propoſée, dans la crainte que le maiſtre n'eſtant pas ſatisfait de la réponſe de celuy qu'il interroge, ne s'adreſſe à eux pour y répondre. Ainſi tous profitent de cette metode, & celuy qui répond, & ceux qui écoutent. On pourroit peut-eſtre rendre cette pratique un peu plus frequente & plus commune. Le maiſtre meſme leur feroit quelquefois mettre en forme leurs réponſes, afin de les façonner au raiſonnement dialectique. Mais il ſeroit bon d'éviter un défaut qui eſt aſſez ordinaire dans cette metode, ſçavoir que l'on n'eſt pas ſatisfait d'un répondant, s'il ne ſe ſert dans ſa réponſe des meſmes termes que le maiſtre a dictez dans ſes écrits. C'eſt aſſurément un défaut qu'il faut éviter, ſe perſuadant qu'un écolier a bien répondu, lorſqu'il a marqué par ſa réponſe qu'il a bien compris la choſe. *Re intellecta in verborum uſu faciles eſſe debemus.* Cela n'empeſche pas que l'on ne doive obliger les écoliers à répondre d'une maniere juſte, & avec des termes clairs & propres, qui expriment nettement l'idée que l'on doit avoir de la choſe : mais il eſt bon d'éviter cet aſſujettiſſement ſervile à de certains termes, dont on peut rendre le ſens par d'autres, qui ne ſeront peut-eſtre pas moins propres ni moins expreſſifs.

Cic. de fin. lib. 2. n. 52.

III.

En dernier lieu, il faut éxaminer s'il eſt à propos de s'attacher à une ſecte particuliére dans le cours de philoſophie. On le pratique diverſement dans pluſieurs religions, & il y a ſur cela des raiſons de part & d'autre.

Les raiſons que l'on peut avoir de s'attacher à une doctrine particuliere, ſont, que cela empeſche les maiſtres d'enſeigner une mauvaiſe doctrine : que tous les

les maiſtres ne ſont pas capables de ſe faire un corps de doctrine, de ſe bien ſuivre dans leurs écrits, ſur tout lors qu'ils n'ont pas encore d'experience : que l'on eſt aſſûré d'une doctrine qui eſt déja dans l'approbation publique, mais que l'on n'eſt pas aſſûré de celle d'un maiſtre, au caprice duquel on expoſe l'eſprit des jeunes gens, lorſqu'on ne luy preſcrit pas les ſentimens auſquels il doit s'attacher.

Mais on ne manque pas auſſi de raiſons pour le contraire, ſur tout à l'égard de la philoſophie. Les voicy à peu pres : Que ce n'eſt pas ſçavoir les choſes, que de ſçavoir l'opinion d'un auteur, ſans laiſſer aux gens la liberté de penſer, ou du moins d'écrire autrement : que l'on perd bien du tems fort ſouvent à chercher le ſens de ſon auteur dans pluſieurs queſtions, où il ne s'eſt pas expliqué nettement : qu'apres tout, cet aſſujettiſſement n'obvie pas aux inconveniens que l'on craint de la liberté des ſentimens : qu'un maiſtre adroit peut toujours tourner ſon auteur comme il juge à propos, & lui faire dire ce qu'il veut : qu'en matiere de philoſophie il faut laiſſer à un chacun la liberté de juger des choſes par luy-meſme : & que c'eſt un fâcheux prejugé pour ne jamais trouver la verité, que de ſe laiſſer emporter par la ſeule autorité : que c'eſt principalement dans cette occaſion que l'on doit ſe ſervir de la regle de S. Auguſtin, que quelque autorité & quelque ſainteté qu'ait un auteur, on ne doit avoir de creance en ce qu'il dit, qu'autant que ſes raiſons nous en convainquent : & en un mot qu'il n'y a que Dieu, à l'autorité duquel nous devions déferer aveuglement.

Car enfin, à qui s'attacher en philoſophie ? à Platon, ou à Ariſtote ? S. Auguſtin prefere le premier, avec la

pluſpart des anciens Peres : S. Thomas le ſecond, auquel on ne s'eſt attaché que depuis environ cinq cens ans. On peut voir ſur cela le livre que Mr. De Launoy a composé, *de varia Ariſtotelis fortuna*, la Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote par le Pere Rapin, avec le traité du Pere Thomaſſin touchant la philoſophie, & ce qu'en dit Mr. Fleury dans ſon traité des Etudes, auquel il a ajouté un fort beau diſcours ſur Platon & ſa doctrine, qu'il eſt à propos de lire. Au reſte, il ſemble qu'il n'eſt pas juſte, comme dit tres-gravement Melchior Canus, que parmi des chrétiens qui ſont profeſſion d'avoir JESUS-CHRIST pour maiſtre, on éleve ſi fort l'autorité d'un payen, qu'on ait pour luy une déference aveugle, ſans ſçavoir s'il a raiſon, ou non. *Non enim æquum eſt, ut apud Chriſti diſcipulos tantum ethnici unius auctoritas poſſit, ut etiam ſine ratione vincat.* Un veritable philoſophe ne s'arreſte, ni à l'autorité des auteurs, ni à ſes prejugez. Il remonte toujours juſqu'à ce qu'il ait trouvé un principe de lumiere naturelle, & une verité ſi claire, qu'il ne puiſſe la revoquer en doute. Ce que je viens de dire ſuppoſe que l'on eſt dans une entiere liberté d'opter l'un ou l'autre parti, de s'attacher à un auteur particulier, ou de ne s'y attacher pas. Autrement il s'en faut tenir aux loix & aux regles qui ſont legitimement établies dans le corps où l'on ſe trouve.

Thomaſſin livre 1. c. 17.

Fleury page 22. & ſeq.

Pour ce qui eſt de la theologie, il y a plus de raiſon de s'attacher à l'autorité, meſme d'un auteur particulier, lorſqu'il a examiné avec ſoin la matiere dont il s'agit. Comme l'autorité fait le fondement de cette étude, il eſt juſte de déferer abſolument, non ſeulement à l'Ecriture ſainte, mais encore aux ſentimens des Peres qui nous ont expliqué la tradition, ſur tout à ceux que l'Egliſe a canoniſez,

pour ainsi dire, par son approbation, ou en tout, ou en partie. C'est ainsi que l'on ne peut manquer en s'attachant à S. Augustin touchant les matieres de la grace, puisque l'Eglise l'a toujours consideré comme le Docteur de la grace, sur tout dans les points qui estoient contestez par les Pelagiens, suivant la réponse du Pape Celestin premier aux evesques de France.

On ne peut donc se dispenser d'avoir toujours beaucoup de respect pour les Peres, principalement lorsqu'ils conviennent dans un mesme sentiment : car alors ils nous doivent servir de regle. Lors mesme qu'on est obligé de se départir du sentiment de quelqu'un d'eux, on le doit toujours faire avec beaucoup de moderation ; & c'est en cette occasion qu'on doit garder la maxime de Quintilien : *Modeste & circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est, ne (quod plerisque accidit) damnent quæ non intelligunt.* Mais pour ce qui est des philosophes, & particulierement des payens, il ne faut pas ceder aveuglément à leur autorité ; sur tout lorsqu'il s'agit des matieres de religion ; & il faut avoüer que toute leur philosophie ne contient que des jeux d'enfans en comparaison du christianisme, comme S. Jean Chrysostome le montre excellemment dans la Preface de son commentaire sur S. Mathieu. Cela me fait souvenir d'un beau mot de S. Augustin, qui dit que la verité qui est enfermée dans la foy des chrétiens, a infiniment plus de charmes, que la belle Helene des payens. *Incomparabiliter pulcrior est veritas Christianorum, quam Helena Græcorum.*

Quintil. lib. 10. c. 1.

Aug. epist. 40. n. 7.

Cela n'empesche pas que l'on ne puisse lire avec utilité les ouvrages des philosophes payens, comme le prouve fort bien S. Clement d'Alexandrie dans le premier livre de ses Stromates.

CHAPITRE XI.

De l'étude des belles Lettres.

ON comprend d'ordinaire ſous le nom de belles lettres, la grammaire, les langues, & les auteurs profanes, tant orateurs, qu'hiſtoriens & poëtes. Au commencement du chriſtianiſme on doutoit ſi les fideles pouvoient s'appliquer à ces lectures. On croyoit que leur unique application devoit eſtre à l'Ecriture ſainte : que les livres des gentils eſtoient empoiſonnez, ne reſpirant par tout que l'idolatrie ou le libertinage : que ceux meſmes qui eſtoient les moins corrompus, inſpiroient un certain air tout-à-fait oppoſé à la ſimplicité chrétienne : & qu'enfin il eſtoit impoſſible de conſerver le goût de l'Ecriture & des choſes ſaintes avec celuy de ces auteurs, comme il eſt impoſſible d'allier la lumiere avec les tenebres, & le goût des choſes du ciel avec celuy des choſes de la terre.

Origene, aprés Saint Clement d'Alexandrie ſon maiſtre, fut un des premiers qui lût, eſtant chrétien, les auteurs profanes, & ſe ſervit de leurs armes pour les combattre. Il fallût qu'il ſe juſtifiât de cette conduite, qui paroiſſoit également nouvelle, & oppoſée à la pureté du chriſtianiſme. Nonobſtant ſa défenſe, cette étude fut encore aſſez rare dans la ſuite, & ceux meſmes qui d'entre les orateurs & les philoſophes ſe faiſoient chrétiens, négligeoient les avantages de l'éloquence payenne, perſuadez qu'elle eſtoit beaucoup plus foible que la ſimplicité toute nuë de l'Ecriture. Tels furent S. Cyprien & S. Juſtin, quoique l'un & l'autre ſe ſoit ſervi quelquefois des livres des payens pour les combattre.

V. Sozom. lib. 1. c. 18.

Cela n'empéchoit pas que dans ces premiers ſiecles on ne permît la lecture de ces auteurs pour l'inſtruction de la jeuneſſe. D'où vient que Julien l'Apoſtat voyant les avantages que les Chrétiens tiroient des belles lettres contre le paganiſme, leur fit défenſe de s'y appliquer, afin que leur langue ne fût pas ſi *affilée* contre les Gentils. On tâcha de ſuppléer à ces livres par d'autres, que des Chrétiens ſçavans compoſerent, à l'imitation de ceux des payens, ſur des ſujets de pieté : mais aprés la mort de Julien on reprit la métode ordinaire, & S. Gregoire de Nazianze bien loin de deſapprouver la lecture des auteurs payens, ne craint pas de dire, que c'eſt une folie de la condamner, & que ceux-là ne voyent les choſes qu'à demi, qui n'en ont pas une parfaite connoiſſance.

Socrat. lib. 3. c. 12.

Ibid. c. 16.

En effet cette étude polit l'eſprit, fortifie & perfectionne la raiſon, forme le bon gouſt & le jugement. Elle eſt en quelque façon neceſſaire pour entendre les Peres, & fournit la maniere de ſouſtenir les veritez de la religion contre ſes adverſaires, ce que ne fait pas l'Ecriture ſainte, qui n'en donne que la matiere : & comme des payens ont refuté ſolidement certaines erreurs des ſectes qui leur eſtoient oppoſées, on ſe ſert avantageuſement de leurs raiſonnemens, comme ſaint Paul meſme s'eſt ſervi de l'autorité des poëtes, pour établir les veritez que nous croyons. C'eſt ainſi que l'on peut employer utilement les écrits des Stoïciens pour défendre la providence contre les Epicuriens : c'eſt pour cette raiſon que les anciens Peres préferoient Platon à Ariſtote, parce qu'ils trouvoient qu'il parloit plus dignement de la Providence divine & de l'immortalité de l'ame, qu'Ariſtote, dont la logique leur paroiſſoit trop

Id. ibid.

Greg. or. 33. Euſeb. de Præp. lib. 15. c. 3. & 4. Thomaſſin liv. 1. c. 17. Baſil. to. 1. homil. 24.

embaraſſée, & la morale trop humaine, témoin ſaint Gregoire de Nazianze. On peut voir Euſebe ſur ce ſujet dans ſon livre de la Preparation, & le Pere Thomaſſin dans ſon traité de la Philoſophie.

Il n'y a rien de plus juſte ni de plus édifiant, que ce que S. Baſile écrit ſur ce ſujet dans un diſcours qu'il » en a fait exprés, où il établit ces principes : Que toute » connoiſſance inutile pour le ſalut eſt à rejetter : Que » nous trouvons dans l'Ecriture ſainte toutes les connoiſ- » ſances qui nous peuvent ſervir pour la vie éternelle : » mais que dans un âge où l'on n'eſt pas encore tout-à- » fait capable de cette lecture, on peut lire les profanes, » qui ſervent d'ornement à l'eſprit, & de préparation pour la » lecture de l'Ecriture. En les liſant, dit ce Saint, il faut » éviter les endroits où ils louënt le vice, où ils parlent » contre la vertu, où ils diſcourent ſur la divinité : d'au- » tant que ces ſortes de lectures diſpoſent inſenſiblement » l'eſprit à des actions qui y ſont conformes.. ἡ γὰρ πρὸς » τοὺς φαύλους τῶν λόγων συνήθεια ὁδός τις ἐστιν ἐπὶ τὰ πράγματα. » Qu'il faut enfin dans cette lecture imiter les mouches » à miel, pour faire un bon choix de ce qui peut nous » convenir. Il conſeille Homere entr'autres, comme un » livre qui porte à la vertu, ſelon ce que j'en ay appris, » dit-il, d'un homme habile & verſé dans cette lecture. Il rapporte enſuite pluſieurs exemples de payens vertueux, qui ont pratiqué en partie ce que le chriſtianiſ- » me enſeigne, entr'autres celuy de Clinias Pytagoricien, » qui aima mieux payer trois talens, que de jurer con- » formément meſme à la verité. Voilà les ſentimens de ce grand homme ſur la lecture des profanes, & les avis qu'il donne pour en profiter.

Mais enfin cette étude que les Chrétiens faiſoient

pour lors des auteurs profanes, ne s'étendoit pas d'ordinaire plus loin qu'à l'instruction de la jeunesse, sur tout parmi les ecclesiastiques, dans lesquels on ne pouvoit souffrir sans scandale qu'ils s'appliquassent à cette étude. Nous avons vû ailleurs * ce qui en est arrivé à S. Gregoire de Nysse, & chacun sçait ce que S. Gregoire le Grand a écrit sur ce sujet à Didier evesque de Vienne, conformément au quatriéme Concile de Cartage, qui défend aux evesques la lecture des livres des Gentils, que S. Gregoire comprend sous le nom de grammaire. Mais on défendoit sur tout aux ecclesiastiques les poëtes, à cause des saletez dont leurs livres sont souvent remplis. Saint Jerôme étend mesme cette défense jusqu'à Virgile, & il se plaint de ce que des prestres se plaisant à lire les comedies de Plaute & de Terence, & les bucoliques de Virgile, commettoient une faute, que la seule necessité excuse dans les enfans.

* *Part. 1. c. 1.*

Hieron. ad Damas. de filio prodigo.

On peut bien juger que cette étude n'estoit pas moins défenduë aux moines. Les lettres que S. Nil & S. Isidore de Damiette ont écrites sur ce sujet, en sont de bonnes preuves. Celui-cy écrivant au moine Tilelé le reprend vivement de ce qu'aprés avoir fait profession de la philosophie chrétienne en embrassant la vie « monastique, il portoit avec luy un tas d'historiens & « de poëtes profanes. Il dit aussi que tous ces auteurs « n'ont rien d'approchant de la gravité de nôtre sainte « religion : que tout y est plein de mensonges, d'impietez, « de crimes, ou du moins de fausses vertus. Et partant « qu'il doit s'interdire à luy-mesme ces sortes de « lectures, pour ne pas rouvrir les playes qu'il avoit re- « çûës dans le siécle, & pour ne pas retomber dans un « état plus funeste que n'estoit ce premier-là. «

Isidor. Pelus. lib. 1 ep. 63.

Nil. lib. 2. ep. 49. Saint Nil fait à-peu-prés le mesme reproche à Alexandre, qui de grammairien s'étoit fait moine. Il dit „ entr'autres choses, que c'est une extréme absurdité, „ aprés avoir renoncé par la profession religieuse aux sot- „ tises des payens & à leur fausse éloquence, de se ren- „ gager de nouveau, comme les enfans, dans cette sorte „ d'étude remplie de faste & de vanité. Que les veritables „ disciples de JESUS-CHRIST, tels qu'Apollon d'Ale- „ xandrie & Clement, les avoient méprisées, de peur de „ rendre par là inutile la vertu de la croix. Que s'il continuë „ plus long-tems à estre attaché, comme il est, à cette lec- „ ture, il est à craindre qu'il ne perde le divin caractere de „ cette vie apostolique, qu'il avoit embrassée avec tant d'em- „ pressement : & qu'enfin il sera voir par là, qu'il préfere „ la lecture des poëtes à son salut, & qu'il sera un sujet „ de scandale & de piége à ceux de ses confreres, qui ai- „ moient déja jusqu'à la folie ces sortes de lectures. Ce Ibid. ep. 73. mesme Saint fait aussi un reproche au moine Comasius qui avoit esté reteur, de ce qu'il amassoit avec trop de soin une bibliotéque, qui n'estoit composée que de livres de payens.

Il faut donc voir si l'étude des belles lettres doit être absolument interdite aux solitaires, ou si l'on peut apporter à cette étude quelque temperament, qui soit compatible avec la profession monastique. Je suppose que ceux qui sont entrez en religion, ont déja les principes de la grammaire & des humanitez, & qu'ils n'ont besoin tout au plus que d'une legere revûë pour s'en rafraîchir les idées, afin de se disposer aux sciences superieures. La question est, 1. comment & en quel tems se doit faire cette revûë, & quels auteurs on doit lire pour cela. 2. Si hors ce cas, il y a quelque autre raison d'accorder

d'accorder à quelques religieux la liberté de lire les livres des payens : 3. enfin s'ils peuvent les lire tous indifferemment.

1. Ceux qui ſont entrez en religion n'ayant pas aſſez l'uſage du latin, peuvent eſtre exercez quelque tems avant la philoſophie dans cette langue, afin de pouvoir s'expliquer plus correctement & plus facilement. Il ſuffit qu'ils liſent pour cela ceux d'entre les ouvrages de Ciceron qui ſont les plus faciles, ſes oraiſons, ſes epîtres familieres, ſes Offices ; les lettres de S. Jerôme, les Colloques d'Eraſme purgez par Mr. Mercier de la troiſiéme édition, & quelques autres ſemblables. Ils pourroient lire auſſi quelques hiſtoriens, comme la petite hiſtoire de Sulpice Severe, avec la traduction de Mr. Giry ; comme auſſi Saluſte, Tite-Live, Juſtin, Quint-Curſe : mais il n'eſt pas neceſſaire qu'ils liſent les poëtes, excepté le Phedre, quelque choſe de Virgile, & de Seneque le tragique. Ils pourront lire, au lieu des autres, les vers de Prudence, de S. Paulin, de Sedulius, & ceux de Bucanan ſur les Pſeaumes ; comme auſſi le Job du Pere Vavaſſor, les vers du P. Rapin, du P. Commire, du P. de la Ruë, ceux de Mr. de Santeüil, du Pere Beverini, &c.

2. Quant à ceux qui auroient plus de diſpoſition aux ſciences, & que l'on deſtineroit à enſeigner les autres, ou à travailler pour le public, il ſeroit plus à propos de differer cette étude des belles lettres aprés la theologie. Ils pourroient voir pour lors tous les bons auteurs, tels que ſont entre les eccleſiaſtiques, Lactance, S. Cyprien, qu'Eraſme eſtime le plus éloquent de tous les Peres, les epîtres de S. Jerôme, & la pluſpart des auteurs profanes des premiers tems, exceptez les endroits où il y a des ſaletez, que des religieux ſur tout doivent fuir

comme un poison mortel. C'est pour cela que des gens de pieté ont travaillé à épurer Horace & les comedies de Terence, & ont donné quelques-unes de celles de Plaute à part, & un choix d'épigrammes anciennes, sous le titre d'*Epigrammatum delectus*.

3. Mais il y a de certains auteurs, qu'on ne peut presque mesme nommer sans rougir, dont la lecture ne doit estre jamais permise, sous quelque pretexte que ce puisse estre, à des personnes qui ont tant soit peu d'amour pour la pudeur & pour leur salut.

Outre les premiers auteurs qui ont écrit des belles lettres, on peut lire aussi les modernes qui ont fait des remarques d'érudition sur les anciens, comme Turnebe, les diverses leçons de Petrus Victorius, & celles de Muret, les remarques de Scioppius sur la langue latine, & celles du cardinal Hadrien, celle aussi du Pere Vavassor, &c.

Si on a quelques dispositions pour les langues, il faut apprendre le grec & l'hebreu, & ne pas manquer de lire les bons livres françois qui ont esté composez depuis peu, les Recueils de l'Académie françoise, dont il paroît tous les ans un volume ; les Essais de Morale, les Traductions de Mr. Dandilly & de Mr. de Sassy, celles que Mr. du Bois a faites des lettres de S. Augustin, des Confessions, & de quelques traitez de ce Pere, des Offices de Ciceron ; les caracteres de Theophraste, les Dialogues des morts, la Traduction des lettres *ad Atticum*, & de la Vie de l'Empereur Antonin, les Remarques de Vaugelas, celle du Pere Bouhours, de Mr. Menage, &c.

Mais il faut aussi soigneusement éviter quelques écueils qui sont fort à craindre dans ces sortes d'études. Un des premiers est, de faire profession d'étudie

ces auteurs avec trop de ſoin & d'exactitude. Il faut y donner ſeulement autant de tems & d'application qu'il eſt beſoin pour en tirer ce qu'il y a de bon & d'utile pour l'étude de l'Ecriture ſainte, des Peres, & de l'antiquité, & pour ſe pouvoir exprimer d'une maniere qui ne ſoit pas indigne de la verité, & qui ne l'affoibliſſe pas au lieu de la relever. Car c'eſt une faute conſiderable a des chrétiens, & qui ne ſeroit pas pardonnable à des religieux, de paſſer une bonne partie de leur vie à étudier le latin ou le grec, & à lire tous les auteurs pour avoir le plaiſir de ſçavoir toutes les délicateſſes d'une langue, ou même pour entendre les auteurs, & en expliquer tous les endroits les plus difficiles, ſans aller plus loin, ni en faire aucun bon uſage pour s'élever à d'autres études plus ſerieuſes. Il ne faut pas lire ces auteurs pour le plaiſir ni pour la vanité & l'oſtentation, mais pour le beſoin & la neceſſité. Le tems doit eſtre trop pretieux à des religieux, pour le perdre à des études profanes, ou à des curioſitez inutiles.

En ſecond lieu il faut donner ſeulement un certain âge à cette étude, c'eſt à dire celuy de la jeuneſſe, & employer le reſte de la vie à des études plus ſolides. Il faut mépriſer cette fauſſe érudition dont pluſieurs ſe flattent, & ſe perſuader qu'il eſt de la prudence & de la ſageſſe d'ignorer bien des choſes, pour ne pas negliger celles qui ſont bonnes & neceſſaires. C'eſt eſtre ignorant que de ne ſçavoir pas celles-cy, quand on ſçauroit toutes ces autres choſes, qui ne ſont au reſte qu'une érudition d'enfans. *Ii indocti, qui quæ pueros non didiciſſe turpe eſt, ea putent uſque ad ſenectutem eſſe diſcenda.* Seneque dit la meſme choſe en general des beaux arts, que l'on appelle liberaux. On ne doit les apprendre

Cic. in fine lib. 1. de finib

qu'en paſſant, dit ce payen, pour diſpoſer l'eſprit aux ſciences ſuperieures, pour l'élever & le fortifier: & il n'y faut donner que le tems que nous ne pouvons em-
Senec. ep. 88. ployer à de meilleures choſes. *Tamdiu iſtis immorandum eſt, quamdiu nihil animus agere majus poteſt.* En un mot, il faut avoir appris une fois ces choſes, mais il ne faut pas s'y adonner éternellement. *Non diſcere debemus iſta, ſed didiciſſe.*

Mais ſur tout lorſque l'on a une fois gouſté l'Ecriture ſainte, & l'eſprit de Dieu qui y eſt répandu, il faut eſtre beaucoup plus reſervé à lire les profanes, de peur que l'on ne vienne à perdre ce gouſt ſi eſtimable, & que l'on ne puiſſe enſuite le recouvrer. C'eſt pour cela
Aug. lib. 7. Conf. n. 26. que S. Auguſtin ſe réjoüiſſoit de ce qu'il avoit lû les livres des Platoniciens, avant que de s'eſtrë appliqué à
» la lecture de l'Ecriture ſainte. Car ſi aprés avoir gouſté
» Dieu, dit-il, par la frequente lecture de ces livres divins,
» je me fuſſes appliqué enſuite aux Platoniciens; ou j'aurois
» perdu cette douceur aimable, qui eſt le fondement de la
» pieté ſolide; ou ſi je l'avois conſervée, je me ſerois peut-
» eſtre perſuadé que l'on pourroit trouver dans cette étude
» profane, ce qui ne peut être que l'effet de la parole divine.

Il n'eſt pas toutefois mal à propos, que ceux qui travaillent pour le public, prennent de tems en tems certains momens pour lire quelques anciens auteurs pour ſe délaſſer un peu l'eſprit du travail, pour ſe rafraîchir les idées du bon ſtile, & pour réveiller un peu l'imagination, qui eſt quelquefois languiſſante & abbatuë par le grand travail. S. Iſidore de Damiette que nous avons cité ci-deſſus contre
Iſidor. Peluſ. lib. 4. ep. 198. certains religieux qui s'appliquoient avec trop d'aſſiduité à la lecture des auteurs profanes, les cite ſouvent luy-meſme, & ſe ſert fort à propos des exemples tirez de

leurs livres, comme quand il rapporte le ſerment que faiſoient les enfans des Perſes, lorſqu'on les admettoit au rang des adultes, ce qui eſt fort remarquable.

En troiſiéme lieu, pour ce qui eſt des langues, il eſt tres-difficile d'en ſçavoir plus d'une dans la perfection: & il eſt bon que ceux meſmes qui ont plus de talent pour en apprendre pluſieurs, ſe bornent à celles qui ſont utiles, c'eſt à dire, au latin, au grec, & à l'hebreu, outre leur langue naturelle. L'hebreu eſt neceſſaire pour bien entendre l'Ecriture ſainte, mais il ne faut pas perdre le tems à lire beaucoup de Rabins. Il y a plus à perdre qu'à gagner à cette étude. Il faut prendre garde que la vanité de ſçavoir ce que les autres ignorent, ne nous emporte trop loin: voyons quelle eſt l'utilité de cette étude, & quel uſage nous en voulons faire.

En quatriéme lieu, il faut auſſi bien prendre garde de ne pas eſtre du nombre de ces admirateurs des payens, qui relevent leur morale & leur eloquence au delà de ce qu'il faut. Leur morale eſt infiniment au deſſous de la morale chrétienne : & leurs vertus qui paroiſſent les plus heroïques, ne ſont que de vains phantômes en comparaiſon de celles des anciens Patriarches, des Prophetes, des Apôtres, & enfin de tous nos Saints. On peut voir ſur cela le traité de Mr. Eſprit de la fauſſeté des vertus humaines, & la belle Preface de Mr. Du Bois ſur ſa traduction des Offices de Ciceron.

Pour ce qui eſt de l'éloquence, celle de l'Ecriture ſainte, toute ſimple qu'elle eſt en apparence, l'emporte auſſi de beaucoup au deſſus de celle des payens. Que l'on voye dans les hiſtoires combien les faits ſont choiſis, comme ils ſont bien arrangez, combien la narration eſt courte, naturelle, vive & claire tout enſemble.

V. Auguſt. lib. 4. de Doct. Chriſt. cap. 6. & Iſid. Peluſ. lib. 4 epiſt. 67. & 91.

Il y a mesme du sublime dans cette simplicité, & Longin en apporte pour exemple les paroles dont Moyse se sert pour la création de la lumiere. Il est vray qu'en quelques endroits les termes de nôtre Vulgate ne sont pas tout-à-fait latins : mais il faut attribuer ces défauts, s'il y en a en cela mesme, au traducteur, qui a preferé l'exactitude & la fidelité à la pureté du stile. Que d'élevation dans les pensées de nos divins poëtes ! que de noblesse dans leur élocution ! quelle varieté de figures ! Qui n'admirera dans les livres de morale la brieveté & l'énergie des sentences ; dans les Prophetes les belles peintures de la vertu & du vice ; la véhemence des reproches & dés menaces ; & enfin dans les Apôtres la liberté, la constance, & le zele infatigable pour prescher l'Evangile à toute la terre ?

En dernier lieu, il faut éviter l'excés de certaines gens, qui ont une estime si aveugle de l'antiquité, qu'ils font scrupule de se servir de quelques mots latins, qui ne se trouvent pas dans Ciceron & dans les auteurs profanes du siécle d'or, en sorte qu'ils ne peuvent pas mesme se résoudre à se servir des mots, que la religion chrétienne a consacrez, & en substituent d'autres à leur place, qui vont quelquefois jusqu'à l'impieté. C'est ainsi, comme a remarqué Muret, que quelques-uns se servent du mot de *persuasio* au lieu de *fides*, ce que S. Bernard a repris autrefois avec raison dans les écrits d'Abelard : que les heretiques de nos jours, qui se piquoient de bien parler, ont employé le *sanctificum crustulum* pour marquer l'Eucaristie ; les mots de *genii*, & d'*abluere* au lieu d'*angeli* & de *baptizare*. Il ne faudroit plus que se servir du mot de *Jupiter* au lieu de *Christus*, qui assurément ne se trouve pas dans Ciceron. Mais ce qui me paroist insup-

Muret. Var. lib. 15. cap. 1.

portable, c'est que des catholiques mesmes font difficulté de se servir du mot sacré de *Salvator*, & mettent en sa place celuy de *Servator*, à cause que l'autre ne se trouve pas chez des payens. Il y a long-tems que S. Augustin s'est récrié contre ce desordre, dans un Sermon que l'on a imprimé dans la nouvelle edition. Que les grammairiens disent tant qu'ils voudront, que le terme de *Salvator* n'est pas latin : il suffit aux chrestiens qu'il exprime bien la verité de ce qu'ils croyent. Il est vray que les mots de *Salvare* & de *Salvator* n'estoient pas latins avant la venuë du Sauveur : mais le Sauveur estant venu chez les Latins, n'a-t-il pas eu le droit de les faire passer pour latins ? *Salvare & Salvator non fuerunt latina, antequam veniret Salvator : quando ad Latinos venit, hæc & latina fecit.* Apprenons au moins des payens mesme à estre plus religieux à retenir les termes que la region a consacrez. *Illa mutari vetat religio, & consecratis utendum est* Apprenons, dis-je, que l'usage & la coutume donne le cours aux paroles, comme la figure du Prince à la monnoye. *Consuetudo certissima loquendi magistra ; utendumque plane sermone ut nummo, cui publica forma est.*

Aug. serm. 299. n. 6.

Quintil. lib. 1. cap. 6.

CHAPITRE XII.

Continuation du mesme sujet, où il est parlé de l'étude des manuscrits, des inscriptions, & des médailles.

LEs principaux avantages que l'on peut tirer des belles lettres, sont d'apprendre à bien parler, a bien prononcer, & à écrire correctement.

Pour bien parler, le choix des mots & la construction du discours est necessaire, c'est à dire la pureté du stile, l'arrangement des mots, le tour de la phrase, &

avec tout cela une juste brieveté. Cette pureté ne doit estre, ni affectée, ni trop scrupuleuse. On décharne & on gâte un discours pour vouloir trop se gesner & trop rafiner: & il vaut mieux se servir d'un mot qui soit moins latin, pourvû qu'il exprime bien nôtre pensée, que d'un autre qui seroit plus latin, mais moins expressif ou moins clair.

Un des meilleurs moyens pour apprendre à bien parler, est de lire beaucoup & d'écrire souvent pour s'exercer à imiter les bons modeles, sur tout les anciens. Il faut connoistre son genie & sa portée, & se fixer au genre d'écrire pour lequel on a plus de disposition, en imitant les auteurs qui y ont plus de rapport. Loin tout ces fatras de nouvelles retoriques qui n'apprennent rien. La retorique d'Aristote, & celle de Quintilien valent mieux que tout ce que les plus habiles peuvent donner. Qu'on y ajoute l'Orateur de Ciceron, où il y a plus d'élevation, mais moins de preceptes. On peut neanmoins faire de grands retranchemens, au jugement d'un habile homme, dans la retorique de ces deux premiers auteurs. Car il y a plusieurs chapitres assez inutiles dans le premier livre de la retorique d'Aristote : & tout ce qui regarde dans Quintilien l'ancienne retorique du barreau est fort embarassé, comme presque tout le setiéme livre, & le chapitre *de statibus*, & presque tout ce qui concerne les figures & les lieux des argumens, dont la connoissance est assez inutile. Il faut s'étudier à une juste brieveté, qui n'estropie pas les matieres, & qui ne les rende pas obscures. Les esprits bornez veulent tout dire. C'est estre pauvre que de ne vouloir pas perdre un bon mot mal placé. Les anciens estoient courts dans les vies & dans les inscriptions; & nous ne sçaurions finir,

Educat. du Prince.

Un *Hic jacet Sugerius abbas* vaut mieux qu'une longue inſcription, qui ſe liroit dans un livre, mais qu'un paſſant n'a pas le tems de lire. Il faut encore eviter l'affectation des pointes & le ſtile guindé, comme auſſi celuy qui ne s'exprime que par aphoriſmes & par ſentences.

Pour ce qui eſt de la prononciation, il eſt important que les religieux s'accoutument de bonne heure à s'en former une bonne habitude. Comme ils ſont obligez de reciter tous les jours en public du latin & du françois, ſoit aux offices divins, ſoit à la lecture de table; il faut qu'ils s'étudient à ſe bien acquitter de ces fonctions pour l'edification du public & de leurs freres. En general il faut prononcer d'un ton ferme, parler diſtinctement en peſant ſur toutes les ſyllabes, & s'arreſter ou reſpirer aux endroits où le ſens le demande. C'eſt pour cela que S. Jerôme a dit, qu'il ne falloit pas lire tout de ſuite, mais avec une reſpiration, ces deux mots que Nôtre Seigneur prononça loſqu'il guerit le lepreux, *volo, mundare*. C'eſt encore pour la meſme raiſon, que dans la réponſe que firent les Apôtres à Nôtre Seigneur, qui leur demandoit combien ils avoient de pains, il ne faut pas lire tout d'un trait, *dicunt ei, ſeptem*, mais il faut s'arreſter aprés *ei*, de meſme qu'à *dicunt ei, nihil*, pour éviter l'equivoque. Il y en a une infinité d'autres ſemblables. Voyez le troiſiéme livre de S. Auguſtin *de Doctrina chriſtiana* chapitre 3.

Lorſque l'on chante, il ne faut pas prendre la liberté de changer les points interrogans ſous pretexte qu'ils ſont trop frequens, ni les autres ponctuations qui ſont dans les livres imprimez. Il y a quelquefois des fautes, mais celles que commettent ceux qui n'ont aucune habileté pour les corriger, ſont encore moins ſupporta-

bles. Lorſqu'en chantant, une periode finit par un mot hebreu qui ne ſe décline pas, ou qui eſt défectueux en quelque cas, il faut peſer ſeulement ſur la derniere ſyllabe : mais lorſque ces mots ſe déclinent entierement, comme *Ezechias*, *Zacharias*, il faut en uſer comme s'ils eſtoient purement latins.

Les Preſtres doivent prendre garde ſur tout de bien prononcer lorſqu'ils celebrent l'auguſte ſacrifice de la Meſſe. Ils doivent parler non ſeulement diſtinctement, mais avec gravité & dignité, & proportionner le ton de leur voix, en ſorte qu'ils ſe puiſſent faire entendre des aſſiſtans, au moins de ceux qui ſont plus proches. C'eſt un ſacrifice public, offert par tous les fideles conjoinctement avec le Preſtre : on doit entendre ce qu'il dit, pour s'unir à luy, & pour le ſuivre. On y louë Dieu, & on le prie ; on y fait la lecture de l'Epître & de l'Evangile pour diſpoſer les aſſiſtans à ce redoutable myſtere. Il faut donc lire d'une maniere intelligible, enſorte que les aſſiſtans puiſſent entendre ce que dit le Preſtre, & en profiter. Cependant combien y en a-t-il qui le faſſent, je ne dis pas avec la gravité & la dignité convenable, mais avec quelque décence ? On précipite, on mange les mots, on bredoüille ſouvent d'une telle maniere, qu'on ne s'entend pas ſoy-meſme. Enfin cette maniere indécente ſe tourne tellement en habitude, qu'on ne peut plus s'en corriger. On dira ce que l'on voudra : mais pour moy j'ay bien de la peine à me perſuader, qu'un Preſtre ait dans le cœur le reſpect qui eſt dû à Dieu, lorſqu'il luy parle d'une maniere qui ne ſeroit pas ſupportable en parlant à un honneſte homme. Ce n'eſt pas là honorer Dieu, mais c'eſt deshonorer ſon miniſtere, & ſcandalizer les aſſiſtans, au lieu de les edifier. On en pourroit dire

autant de la recitation du bréviaire, mais ce n'eſt pas icy le lieu d'en dire davantage.

Pour ce qui eſt de la langue françoiſe, il faut auſſi s'accoutumer de bonne heure à la bien prononcer. C'eſt une honte d'ignorer la prononciation de ſa langue maternelle. Les defauts que l'on commet plus ordinairement, ſont de ne pas faire de diſtinction entre les *é* ouverts, & les *e* muets ou fermez; de ne point faire ſonner la conſonne qui termine un mot, ſur une voyelle qui commence le mot ſuivant. D'où vient que c'eſt fort mal dit, par exemple, *incontinen aprés*, en mangeant le *t*, au lieu d'*incontinent-aprés*: *ſainct ames* au lieu de *ſaintes-ames*. A l'égard de l'*é* ouvert, la faute n'eſt plus pardonnable aujourd'huy, que l'on a coutume d'y mettre des accens, au moins dans les livres imprimez. On commet encore d'ordinaire une autre faute, en ne prononçant qu'une voyelle lorſqu'il s'en trouve deux à la fin d'un mot. C'eſt ainſi que l'on dit *vi* pour *vie*, *envi* pour *envie*, *renommé* pour *renommée*, & *paſſé* pour *paſſée*. Il faut élever la prononciation de la premiere voyelle, & faire une legere inflexion ſur l'*e* fermé qui ſuit. Il faut auſſi allonger la prononciation des troiſiémes perſonnes du plurier des verbes, *ils alloient*, *ils venoient*, & l'abreger dans le ſingulier, *il alloit*, *il venoit*. Je ſerois trop long ſi je faiſois toutes les obſervations que l'on pourroit faire ſur ces minuties: je me contenteray d'ajouter, qu'il ne faut prononcer l'*h* aſpiré que dans les mots françois, qui viennent des mots latins qui ne ſont pas aſpirez, comme aux mots de *hauteur*, *hazard*, *honteux*: mais il ne faut pas aſpirer lors qu'il y a une aſpiration dans les mots latins, comme à l'*homme*, l'*heritage*. On excepte de ce nombre *les heros*, & quelques autres,

où il faut prononcer l'aſpiration, quoiqu'il y en ait une au latin, afin d'éviter les contre-ſens. Dans le mot *heureux* au contraire on ne la prononce pas, quoiqu'il n'y ait point d'aſpiration dans le latin.

Le troiſiéme avantage que l'on doit tirer de la connoiſſance des belles lettres, eſt d'écrire correctement, c'eſt à dire nettement, d'un caractere liſible, en gardant les regles de l'ortographe qui ſont en uſage dans les bons livres, & obſervant les ponctuations des meilleurs auteurs. On ne doit pas ſe negliger en écrivant les choſes les plus communes, une lettre, un billet, un memoire. L'eſprit & la main ſe forment à bien écrire par ces petits exercices, qui ſont tous les jours en uſage. Il faut ſur tout obſerver la maniere d'écrire en françois la plus ordinaire, & non pas une certaine maniere trop ſinguliere, qui n'eſt pas encore paſſée dans l'approbation commune des plus habiles gens.

Pour ce qui eſt du caractere & de la forme de l'écriture, il ſeroit à ſouhaitter que l'on exerçât les jeunes profés à ſe former une bonne lettre ; & qu'on leur donnât un maiſtre pour cela, qui leur apprît en meſme tems l'ortographe, la ponctuation, & la maniere de bien écrire, & de bien prononcer. L'écriture baſtarde me paroiſt la meilleure pour l'uſage ordinaire. On ne doit pas trouver mauvais que j'entre dans ces petits détails, puiſque j'écris cecy principalement en faveur des jeunes religieux.

On peut rapporter aux belles lettres la connoiſſance des anciens manuſcrits, dont on peut tirer beaucoup de fruit pour la correction des anciens auteurs. J'aurois dautant plus ſujet d'en parler, que l'on en fait aujourd'huy une des principales études de nôtre Congregation,

dont le public témoigne quelque ſatisfaction ; & que j'ay moy-meſme paſſé une partie de ma vie dans cet exercice. Mais comme cet art dépend plutoſt de l'uſage & de la pratique que des regles, je me contenteray de faire quelques obſervations ſur ce ſujet.

1. Les plus anciens manuſcrits ſont d'ordinaire les meilleurs, ſur tout lors qu'ils ont eſté écrits par un bon copiſte. Car comme ils ſont plus prés de la ſource, ils ſont auſſi plus purs que ceux qui ont paſſé par les mains de pluſieurs écrivains.

2. On diſtingue l'antiquité des manuſcrits par la forme du caractere & du manuſcrit meſme. Tous les manuſcrits anciens ne ſont pas quarrez, il y a des tablettes conſulaires qui ſont longues : mais la pluſpart des manuſcrits quarrez ſont anciens. Pour ce qui eſt des caracteres, on peut voir la Diplomatique, où l'on a repreſenté les écritures des differens ſiecles ſur des planches gravées.

3. La ſeule antiquité d'un manuſcrit ne ſuffit pas toujours pour décider d'un texte douteux d'un auteur. Il y a des manuſcrits anciens qui ſont fort defectueux, & on leur doit quelquefois preferer des manuſcrits meſme plus recens, qui ſont écrits d'une bonne main, c'eſt-à-dire par un homme exact.

4. Quoique l'autorité d'un ſeul manuſcrit puiſſe quelquefois ſuffire pour corriger le texte d'un auteur, il eſt toutefois plus sûr d'en conſulter pluſieurs, ſans negliger ceux-meſmes qui ne ſont pas ſi corrects. Car comme il n'y a point de ſi bons manuſcrits qui n'ait quelques fautes, il n'y en a point auſſi de ſi méchans qui n'ait de bonnes choſes.

5. Les manuſcrits d'un auteur, qui ſe ſont conſervez

dans les abbayes d'une mesme province, sont assez souvent conformes, d'autant qu'ils ont esté écrits peut-estre tous ensemble sous un mesme lecteur qui dictoit à plusieurs copistes, ou qu'ils ont esté copiez les uns sur les autres. En ce cas ils ne doivent estre contez d'ordinaire que pour un.

6. Les conjectures qui ne sont pas appuyées d'aucun manuscrit, doivent estre employées avec beaucoup de retenuë & de circonspection, & il ne s'en faut servir que lorsque les choses sont si claires, que l'on n'en peut raisonnablement douter. Quoy qu'à dire le vray, il vaut encore mieux se défier de celles mesmes qui paroissent claires à celuy qui en est l'auteur, n'y ayant rien de plus ordinaire que de se laisser emporter à la nouveauté d'une pensée, qui flatte nôtre imagination. On peut mettre sa conjecture comme conjecture dans une Note : mais de prononcer hardiment sur une simple conjecture, c'est exposer les auteurs aux dangers d'une corruption presque inévitable.

7. Une des premieres choses que doivent apprendre ceux qui conferent les manuscrits avec les imprimez, est de sçavoir distinguer les differentes ortographes des anciens, les changemens des lettres, & les diverses manieres d'abreger les mots ou les syllabes, pour ne pas prendre un *per* pour un *pro*, un *qui* pour un *quam*, ou pour un *quoniam*, & autres semblables, où l'on a coutume de se tromper faute d'experience. Pour ce qui est de l'ortographe, on peut voir ce qu'en a écrit Cassiodore, outre Dausquius, Vossius, & Scioppius, comme aussi le Pére Sirmond dans ses remarques sur la *Columna rostrata*.

8. Une autre chose qui n'est gueres moins impor-

tante, eſt que lorſque pluſieurs ſont enſemble la revüe d'un auteur ſur pluſieurs manuſcrits, il eſt neceſſaire que celuy qui tient l'imprimé, prononce tres-diſtinctement les mots, les aſpirations & les ſyllabes dont le ſon eſt approchant de quelques autres, quoique le ſens en ſoit fort different. Si l'on y manque, on ne diſtinguera pas *indiga* d'*indigna*, *lumine* de *limine*, *aure* d'*ore*, *homine* d'*omine*, & beaucoup d'autres mots ſemblables. Les copiſtes meſmes des manuſcrits ont quelquefois commis de pareilles fautes, lors qu'on leur dictoit ce qu'ils devoient écrire.

9. Ceux qui conferent les manuſcrits avec un imprimé doivent, pour la facilité de ceux qui s'en ſerviront, marquer la page & le nombre de la ligne de l'imprimé, où tombe la correction ou la diverſe leçon. Et afin qu'ils ne ſoient pas obligez de conter à chaque fois les lignes, ils pourront faire une échelle de carton ou de papier, ſur laquelle ils marqueront le nombre des lignes dans la meſme diſtance qu'elles ſont dans l'imprimé : afin qu'en appliquant leur échelle ſur chaque page, ils voyent en un inſtant le nombre de la ligne où il faut faire la correction.

10. Il faut marquer toutes les diverſitez, bonnes & mauvaiſes, & ſe reſerver à en faire le choix & le diſcernement par une étude particuliere.

11. Pour réüſſir dans ce choix, il faut peſer avec beaucoup de ſoin toutes les diverſitez, & preferer celle qui paroiſt plus conforme au ſens de l'auteur. Mais lorſque la choſe ſera tant ſoit peu douteuſe, il faudra mettre en Note cette diverſité. En un mot le jugement doit ſur tout preſider dans ce choix, d'où dépend tou-

te l'utilité que l'on peut tirer de la revüe des anciens manuſcrits.

Au reſte il ne faut pas que ceux qui s'appliquent à ce travail, s'imaginent que ce ſoit un tems perdu, ou que cette application ſoit de peu d'utilité. Elle eſt tres-avantageuſe à l'Egliſe, & ceux qui veulent bien en prendre la peine, en retirent d'autant plus de fruit & de merite devant Dieu, que ce travail ne paroiſt pas d'une maniere ſenſible aux yeux des hommes, & qu'il ne détache pas les religieux de leur ſolitude, qui leur doit eſtre ſi chere. Il eſt à la verité épineux ce travail, & n'a rien de fort agreable: mais il n'eſt pas encore ſi pénible que celuy de copier les livres, dont nos anciens Peres ſe ſont acquitez avec tant d'avantage. Ceux qui conferent les manuſcrits en font voir l'utilité, qui ſans cela ne ſeroit pas ſi ſenſible & ſi connuë. De grands hommes n'on pas jugé ce travail au deſſous d'eux : & Muret entr'autres aſſure, qu'il ne s'eſt jamais repenti d'avoir conferé aucun manuſcrit, quelqu'imparfait qu'il fuſt, y ayant toujours trouvé dequoy ſe dédommager de ſa peine & de ſon travail.

On peut ajouter à l'étude des manuſcrits celle des anciennes inſcriptions, dont nous avons un excellent recueil fait par Grutere, avec les tables de Scaliger, qui ſont un chef-d'œuvre dans ce genre. Reineſius les a imitées dans ſon recueil, auſſi-bien que le ſçavant Mr. du Cange dans ſon Gloſſaire latin. Pluſieurs habiles gens ont fait de ſemblables recueils, & le docte Mr. Fabretti nous en fait eſperer encore un nouveau. Ces recueils nous font voir le gouſt des anciens dans leurs inſcriptions, qui peuvent ſervir à corriger les nôtres, dont la pluſpart ont ſi peu ce bel air de l'antiquité. Il n'eſt

n'eſt pas neceſſaire de faire une étude particuliere de ces inſcriptions anciennes, mais on y peut avoir recours dans le beſoin. Il en faut faire voir l'uſage par une belle inſcription, qui m'a été communiquée depuis peu par Mr. Fabretti. Elle eſt un peu barbare, mais elle eſt remarquable. La voici.

NATU SEVERI NOMINE PASCASIUS
DIES PASCALES PRID. NOV APRIL N
DIE JOBIS IL CONSTANTINO
ET RUFO VV CC CONSS. QUI VIXIT
ANNOR VI. PERCEPIT
XI. KAL MAIAS ET ALBAS SUAS
OCTABAS PASCAE AD SEPULCRUM
DEPOSUIT D IIII. KAL. MAI. FL. BASILIO
V.C. CONS.

On apprend de cette inſcription paſcale, qui eſt tres-rare, 1. Que le conſulat de Conſtantin & de Rufus répond à l'année 457. auquel la feſte de Pâques tomboit le 31. Mars, puiſque le jeudi de l'octave, qui eſtoit le jour de la naiſſance de ce Paſcaſius, eſtoit le 4. Avril. Ce fut ſous ce conſulat de Conſtantin & de Rufus que Victorius d'Aquitaine compoſa ſon Cycle paſcal.

2. Que Baſile eſtoit ſeul Conſul l'an 463. à Pâques, qui arrivoit cette année-là le 21. du meſme mois d'Avril, qui fut le jour du batéme de ce meſme Paſcaſius, dont la mort arriva le huitiéme jour aprés, auquel il quitta l'habit blanc qu'il avoit reçu au batéme.

3. Que le batéme de cet enfant fut differé juſqu'à la ſixiéme année de ſon âge. Il faut remarquer de plus, que la lettre N qui eſt à la fin de la ſeconde ligne,

eſt pour corriger la ſeconde de Non. qui avoit eſté mal formée. J'eſpere que cette petite digreſſion ne ſera pas deſagreable aux lecteurs.

La ſcience des medailles, qui eſt aujourd'huy tant en vogue, a beaucoup de rapport à celle des inſcriptions. Elle a ſes utilitez pour la chronologie, & pour illuſtrer pluſieurs faits des anciens Empereurs, qui ſont d'ordinaire gravez ſur les revers des medailles. On apprend meſme par cette étude les époques des villes & des Rois, comme il paroiſt par le recueil du P. Hardoüin, & par ceux que nous ont donnez le P. Noris, & Mr. Vaillant, l'un ſur les époques des villes de Syrie, l'autre ſur les époques de ſes Rois. Mais dautant que les ſolitaires communément ne ſont pas en place pour avoir l'uſage de ces ſortes de cabinets, ils peuvent ſe diſpenſer de cette étude, qui eſt trop engageante, & qui peut détourner de meilleures choſes, leſquelles ont plus de rapport à nôtre état. Ce n'eſt pas que je n'eſtime cette étude fort utile, mais elle ſied mieux, ce me ſemble, à des ſeculiers qu'à des religieux, qui pourront profiter des recueils que pluſieurs ſçavans en ont fait.

CHAPITRE XIII.

De la Critique, & des regles qu'il y faut obſerver.

Rien n'eſt aujourd'huy plus à la mode que la critique. Tout le monde s'en meſle, & il n'y a pas juſqu'aux femmes qui n'en faſſent profeſſion. Elle eſt en effet neceſſaire en beaucoup de choſes, & la verité bien ſouvent ſe trouveroit confonduë avec le menſonge & l'erreur, ſi on n'avoit ſoin d'en faire le diſcernement par

ſes regles de la critique. Mais ſouvent on en abuſe, & on ſe donne des libertez, qui ne ſont guere moins préjudiciables à l'eſprit, que l'erreur ou l'ignorance. On decide hardiment ſuivant ſon caprice & ſa fantaiſie, ſans examiner les matieres. On ne ſe contente pas d'uſer de cette liberté à l'égard des choſes communes, qui ſe traitent dans les ſciences humaines. Les dogmes de la foy même n'en ſont pas à couvert, & on prononce ſur un point de religion avec plus d'aſſurance que ne feroit un Concile. C'eſt-là peut-eſtre une des maladies de nôtre ſiecle. Les ſiecles precedens ont peché par un excés de ſimplicité & de credulité : mais dans celui-cy les pretendus eſprits forts ne reçoivent rien qui n'ait paſſé par leur tribunal.

Il y a donc une bonne & mauvaiſe critique. L'une eſt une lumiere bien-faiſante, qui éclaire non ſeulement celuy qui en eſt l'auteur, mais auſſi ceux qui s'en veulent ſervir : l'autre eſt un poiſon dangereux, qui aprés avoir corrompu la raiſon & le jugement de celuy qui en eſt attaqué, répand auſſi ſa malignité ſur les autres & ſur leurs ouvrages. Il eſt donc important de donner quelques marques certaines pour diſtinguer l'une de l'autre.

Afin qu'une critique ſoit bonne & legitime, il y faut apporter les mémes precautions que dans un jugement. Il faut 1. que la choſe ſoit de la competence de celuy qui juge. 2. Que le Juge apporte tous les ſoins & toutes les diligences neceſſaires pour s'éclaircir & s'inſtruire duëment du fait dont il s'agit. 3. Qu'il ne juge que ſur de bonnes preuves. 4. Enfin qu'il ſoit ſans prejugez & ſans paſſions. Il eſt aiſé d'appliquer ces conditions à la critique, qui n'eſt en effet qu'un jugement

que l'on rend à la verité ſur un point douteux ou conteſté.

1. Il faut donc en premier lieu, qu'un bon critique ſoit bien verſé dans la matiere ſur laquelle il veut exercer ſa science. C'eſt pourquoy un grammairien qui veut ſe meſler, comme il n'eſt arrivé que trop ſouvent, de decider des points de theologie, n'eſt pas recevable dans ſa critique : ces ſortes de queſtions ne ſont pas de „ ſa competence. La grammaire, dit fort ſagement un „ grand Eveſque, doit s'arreſter dans ſes bornes, & n'en„ trer pas dans le ſanctuaire des Ecritures ſaintes, & des „ auteurs eccleſiaſtiques, pour y exercer une dictature „ ſouveraine, pour y retrancher ou y ajouter ce qu'il luy „ plaît, & pour donner ſes conjectures, & quelquefois „ ſes réveries comme des oracles que tous les autres doivent ſuivre. C'eſt ce qui eſt arrivé à pluſieurs heretiques du ſiecle paſſé.

Mr. Godeau dans ſon hiſtoire.

Il faut encore mettre de ce nombre certains demi-ſçavans, qui ſe mettent ſur les rangs de correcteurs, ſans aveu & ſans la capacité neceſſaire pour cet office, & qui gâtent les bons livres au lieu de les rendre plus corrects.. Pluſieurs habiles gens ſe ſont plaints de cette licence, & ont ſouhaité que l'on arreſtât les excés de ces hardis entrepreneurs, qui font beaucoup de tort à la republique des lettres. Juſte Lipſe demandoit pour cela, qu'on défendît à toute perſonne au deſſous de vingt-cinq ans de poſtuler ni de gerer la charge de correcteur : autrement qu'il ſeroit regardé comme un intrus, & que ſes corrections ne ſeroient pas enregiſtrées dans les actes publics. Mais qui fera ce reglement ? Ce n'eſt pas toujours à l'âge, mais à la capacité des perſonnes qu'il faut avoir égard. Et qui en ſera le juge ?

Le pays des lettres eſt un pays de liberté, où tout le monde preſume avoir droit de bourgeoiſie.

2. Ce n'eſt pas aſſez d'eſtre habile en general dans la matiere d'où dépend la queſtion que l'on traite : il faut encore avoir étudié exactement le point particulier dont il s'agit. Pour eſtre un ſçavant theologien, on n'a pas tout etudié avec la derniere exactitude, & il y a bien des choſes qui ont échappé à la diligence des plus exacts. Il faut donc, avant que de juger en dernier reſſort d'une difficulté, l'avoir bien étudiée dans les ſources, & dans les auteurs qui en ont traité.

3. Aprés avoir apporté toutes ces diligences, il faut voir ſi les preuves ſont aſſez fortes pour prendre parti : ſinon, il en faut demeurer ſur le pied d'une ſimple conjecture. On ne ſçauroit eſtre trop retenu ni trop moderé à prononcer, ſur tout lorſqu'on eſt obligé de donner au public ſon avis & ſon ſentiment, qui peut avoir de grandes ſuites, & entraîner beaucoup de gens dans le meſme parti. Il faut meſme eſtre extrémement retenu à propoſer ſes doutes dans des matieres qui ſont importantes : dautant qu'il y a beaucoup d'eſprits, auſquels le doute qu'un auteur tant ſoit peu diſtingué aura propoſé, ſera ſuffiſant pour les porter à décider abſolument.

Mais s'il y a occaſion de garder une tres-grande moderation, c'eſt principalement dans les choſes de la Foy. On doit toujours ſe ſouvenir que la religion chrétienne n'eſt pas un art ou une ſcience humaine, où il ſoit permis à chacun de chercher, d'inventer, de retrancher & d'ajoûter. Il ne s'agit que de recueillir & de conſerver fidelement le dépoſt de la Tradition, qui nous eſt marquée dans les anciens monumens eccleſiaſtiques. C'eſt à l'Egliſe qu'il appartient de prononcer & de décider, &

à nous à l'écouter, & non pas à nous eriger en censeurs sur ses décisions. Les voiles sacrez de la foy nous doivent estre en singuliere veneration. Il ne s'en faut approcher qu'avec tremblement. Si on y porte la main pour tâcher de tirer un peu le rideau, ce doit estre avec un extrême respect, de peur d'estre accablé, comme temeraire, du poids de la majesté & de la gloire du Dieu vivant.
Bern. in Cant. serm. 62. n. 5. Ces hardis avanturiers, *irruptores*, comme les appelle S. Bernard, au lieu de découvrir la verité, en sont repoussez bien loin, & retombent dans les tenebres de leur esprit & de leur cœur, où ils ne trouvent que l'erreur & le mensonge. Enfin il n'y a point de chemin plus court pour perdre la foy, que de vouloir trop critiquer la foy mesme. Il semble que S. Hilaire evesque de Poitiers ne pouvoit mieux dépeindre ces faux critiques, que
Hilar. lib. 2. ad Constantium n. 5. lorsqu'il a dit : *Dum in verbis pugna est, dum in novitatibus quæstio est, dum de ambiguis occasio est, dum de auctoribus querela est, dum de studiis certamen est, dum in consensu difficultas est, dum alter alteri anathema esse cœpit, prope jam nemo Christi est. Incerto enim doctrinarum vento vagamur, & aut dum docemus perturbamus, aut dum docemur erramus.*

Au contraire, un sage & respectueux critique, qui ne cherche qu'à s'instruire, qui n'a pas moins de soin de bien regler son cœur, que d'éclairer son esprit ; qui ne cherche pas à dire des choses nouvelles, mais à penser & à parler comme nos Peres ; ce critique modeste tire profit de tout, il s'édifie de tout ; & Dieu prend plaisir à luy communiquer ses lumieres.

Mais pour estre dans cet état, il faut avoir le cœur dégagé des passions, & sur tout de celle de critiquer, qui est une maladie assez commune à des jeunes gens qui font

les ſuffiſans, & qui ne peuvent ſouffrir la moindre faute, ni meſme la moindre apparence de faute, non ſeulement dans des auteurs du commun, mais dans les Peres meſmes, ſans perdre le reſpect qui leur eſt dû. Il ne faut pas critiquer ſeulement pour critiquer, ce qui eſt une baſſeſſe d'eſprit, & l'effet d'une mauvaiſe humeur : mais il faut critiquer pour avancer dans les ſciences, & pour en applanir les voyes. Il ne faut pas non plus ſe rendre trop difficile ni trop pointilleux, de crainte de tout gâter en voulant tout reformer.

Lecture des Peres, pag. 58.

Outre les trois conditions dont je viens de parler, il eſt encore important dans la critique de faire un bon uſage de l'argument négatif. L'uſage en eſt abſolument neceſſaire en certaines rencontres, ſur tout pour détruire les fables & les contes, que les impoſteurs font quelquefois à plaiſir pour nous ſurprendre. On ne peut les refuter que par l'argument négatif : mais on peut faire un grand abus de ce moyen, ſi on le pouſſe trop loin.

Pour bien concevoir l'importance de cet avis, il faut obſerver que l'on peut diſtinguer deux ſortes d'argumens négatifs. Les uns ſont purement négatifs : les autres ont quelque choſe de réel & de poſitif. C'eſt un argument purement négatif de dire : Le mot d'*Extrême-onction* ne ſe trouve dans aucun auteur avant le douziéme ſiécle : Donc le paſſage de Prudence eveſque de Troyes dans la vie de Sainte Maure, où ce mot ſe trouve, eſt indubitablement corrompu.

C'eſt un argument négatif joint à un poſitif, de dire : Aucun auteur avant Martin Polonois n'a fait mention de Jeanne la Papeſſe ; & tous les auteurs contemporains, & ceux qui les ont ſuivis juſqu'à ce Martin, placent immédiatement aprés Leon IV. le Pape Benoiſt III. &

non pas Jeanne. Donc cette pretenduë Papesse est une fable inventée par ce Martin. Ce qu'il y a de négatif dans cet argument, est qu'aucun auteur n'a fait mention de cette pretenduë Papesse avant Martin : ce qu'il y a de positif est, que tous les autres auteurs mettent Benoist III. à sa place immediatement aprés Leon IV. Or il est bien plus facile de faire un faux raisonnement dans le premier genre, que dans le second. Pour ne se pas tromper dans l'usage de l'argument purement négatif, il est necessaire non seulement d'avoir lû tous les auteurs, du silence desquels on tire cet argument, mais mesme il faut estre assuré que nous n'en ayons perdu aucuns de ceux qui ont vécu de leur tems. Car il se pourroit faire qu'un auteur, dont les écrits ne seroient pas venus jusqu'à nous, auroit fait mention d'une chose qui auroit esté omise par les autres. Il faut estre mesme en quelque façon assuré par quelque bonne raison, que rien de ce qui s'est passé en la matiere dont il s'agit, n'ait échappé à la diligence des écrivains qui nous restent de de ces tems-là.

Mais à l'égard de la seconde espece, il y a bien moins sujet de craindre l'erreur & la surprise : dautant que ce qu'il y a de positif dans cette sorte d'argument, fortifie ce qui est négatif.

Cependant il n'arrive que trop souvent, que l'on pousse d'une maniere outrée la premiere espece d'argument négatif, & que l'on donne atteinte à des veritez tres-constantes par l'abus de ces raisonnemens. Il en faut donner un exemple. L'auteur de la Dissertation de l'Hemine dans la seconde edition de son ouvrage, pour prouver que S. Benoist ne parle pas de la communion eucaristique dans le chapitre 38. de sa Regle, lorsqu'il accorde

de au lecteur le *mixtum*, à cause de la communion, avance
comme une chose assurée, que la precaution de ne point «
cracher quelque tems considérable aprés la communion, «
estoit inouie du tems de S. Benoist, & dans les siécles qui «
l'ont precedé. Voilà un argument purement négatif. Il suf- «
fisoit pour le réfuter, comme on l'a fait, de faire voir cet-
te précaution exprimée en termes formels dans la Re-
gle du Maistre, qui vivoit au setiéme siécle, immédia-
tement aprés celuy de S. Benoist ; dans le Commen-
taire de l'abbé Smaragde, qui vivoit au neuviéme ; & dans
les autres qui les ont suivis. Cependant on ne s'en veut
pas tenir à ces auteurs, & on demande un témoignage
avant S. Benoist, ou au moins de son tems ; & on assure
qu'il ne s'en trouve aucun. Mais par bonheur pour nous,
il s'en trouve un exprés dans la vie de S. Jean Chrysos-
tome écrite en grec par Palladius, qui a esté omis dans
la Réfutation de ce nouveau sentiment. Car nous lisons
dans cette vie, que ce saint evesque exhortoit tous ceux
qui communioient, de prendre un peu d'eau ou une pas- «
tille aprés la communion, de crainte que contre leur «
gré ils ne jettassent en crachant quelque partie des espe- «
ces sacrées, *ἵνα μὴ ἀκουσίως τῷ σιέλῳ, ἢ τῷ φλέγματι συνεκπτύ-* «
σωσί τι τοῦ συμβόλου. Voicy le passage entier, suivant la
traduction du sçavant Mr. Bigot, auquel nous sommes
redevables de cette edition. *Admonebat, ut omnes post
communionem aquam aut pastillum degustarent, ne cum sali-
va aut pituita aliquid è symbolo sacramenti præter volunta-
tem exspuerent.* Que l'on voye aprés cela, s'il n'est pas
de la derniere evidence, que S. Benoist s'est pû servir de
la mesme precaution pour le lecteur, suivant l'explica-
tion du Maistre, & de Smaragde ; & si je n'ay pas eu rai-
son de soutenir le veritable sens de cet endroit de sa

Regle contre la nouvelle explication que l'on y vouloit donner par ce raisonnement négatif, dont le passage formel de Palladius nous fait voir clairement l'erreur & & le méconte.

Il est donc d'une grande conséquence de ne se servir qu'avec une grande retenuë de l'argument purement négatif, sur tout dans les matieres qui sont importantes, n'y ayant rien de si aisé que de se tromper par une trop grande confiance que l'on a d'avoir tout lû & tout observé. Ce qui n'empesche pas que l'on ne puisse douter raisonnablement en ces rencontres, jusqu'à ce que l'on ait découvert quelques nouvelles lumieres pour proposer son doute, ou pour prendre enfin son parti pour l'affirmative ou la négative. On peut voir sur ce sujet le livre que le sçavant Mr. Thiers a composé touchant l'autorité de l'argument négatif.

Il y auroit lieu maintenant de descendre dans le particulier des differentes matieres, & de donner des regles pour en faire la critique : mais comme j'ay déja touché ce sujet, en parlant des Peres & de l'histoire, je n'entreray pas icy dans un plus grand détail.

Je diray seulement que l'on peut se servir de trois ou quatre moyens peur reconnoistre, si un ouvrage est d'un auteur, ou s'il n'en est pas. Ces moyens sont les manuscrits, la conformité ou la difference du stile, le témoignage des autres auteurs qui ont cité cet ouvrage, & les faits qui y sont rapportez. Car lorsque ces quatre conditions se trouvent jointes ensemble, il ne se peut faire qu'elles ne décident la chose. C'est à dire, que si des manuscrits de bonne marque, sur tous ceux qui approchent plus prés du tems de l'auteur, portent son nom à la teste, ou à la fin mesme de l'ouvrage; si le stile y est par tout

conforme à celuy des ouvrages indubitables de cet auteur ; si les écrivains contemporains, ou presque contemporains, attribuent cet ouvrage à ce mesme auteur ; si enfin il n'y a point de fait rapporté dans cet ouvrage qui ne convienne avec l'histoire de son tems : on peut assurer sans hesiter, que cet ouvrage luy appartient. Mais si quelqu'une, ou plusieurs de ces conditions manquent à cet ouvrage, il y a lieu au moins d'en douter.

Ce n'est pas qu'il n'y ait de la difficulté bien souvent dans la convenance ou la difference du stile ; & c'est une chose étrange combien le goût des hommes est partagé sur ce sujet, sur tout lorsque l'interest ou la chaleur de la dispute fait qu'on s'engage à contester à un auteur certain ouvrage dont il s'agit.

On peut donner plusieurs preuves de cette bizarrerie, mais rien ne la fait mieux connoistre, que le jugement de deux sçavans hommes, touchant des homelies que nous avons sur les Actes des Apôtres sous le nom de S. Jean Chrysostome. Erasme, & Jacques de Billy, estoient assurément de tres-habiles gens, & d'un goût tres-exquis pour le stile : & cependant, si nous en croyons Erasme, rien n'est plus indigne de ce saint Docteur que ces homelies : mais si nous consultons l'abbé de Billy, rien de plus conforme à son stile. Les termes dont ils se servent l'un & l'autre sur ce sujet, ont quelque chose de plus energique que tout ce que l'on en peut dire. Ecoutons Erasme dans sa lettre à Tonstalle. *Ex Chrysostomo in Acta verteram homilias tres : cujus opera me pœnituit, cum nihil hic viderem Chrysostomi. Tuo tamen hortatu recepi codicem in manum : sed nihil umquam legi indoctius. Ebrius ac stertens scriberem meliora. Habet frigidos sensiculos, nec eos commode potest explicare.* Y eut-il jamais rien de plus fort ?

Il eſt vray qu'il en parle ailleurs avec plus de retenuë : mais enfin c'eſt Eraſme qui parle icy. Pour l'abbé de Billy, il eſt plus moderé dans ſon ſentiment, mais il n'eſt pas moins déciſif : *Græco codice nihil fingi poteſt elegantius, nihil quod Chryſoſtomi phraſin melius referat.* Voilà aſſurément deux appointez bien contraires. Il eſt vray que Savile croit qu'il y a de la paſſion dans le jugement de nôtre abbé : mais on ne peut croire que la paſſion l'ait aveuglé à un tel point, qu'il ſe ſoit entierement méconnu lui-meſme.

Nous avons encore un inſigne exemple de cette bizarerie du jugement des hommes touchant le ſtile d'un auteur dans Eraſme & Mr. Rigault, dont le premier étoit convaincu, que le livre de Tertullien *de Pœnitentia* n'étoit pas de luy à cauſe de la diverſité du ſtile, qui y paroiſſoit manifeſte. Il perſuada auſſi la meſme choſe à Beatus Rhenanus. Cependant M. Rigault ſoutient, que quiconque eſt tant ſoit peu verſé dans la lecture de cet Africain, ne peut ne pas eſtre convaincu de la conformité du ſtile qui eſt dans cet ouvrage avec les autres de cet auteur. Voilà aſſurément deux jugemens de deux grands hommes bien differens.

L'antiquité meſme la plus venerable n'a pas eſté exente de ce défaut, & elle a vû deux de ſes plus illuſtres auteurs, Origene & Julius Africanus, prendre different parti ſur l'hiſtoire de Suſanne, Africanus pretendant qu'elle eſtoit ſuppoſée, & que le ſtile ne reſſembloit nullement à celuy de Daniel dans ſa Prophetie : & Origene au contraire aſſurant qu'il n'y remarquoit aucune difference. qui s'étonnera aprés cela, de voir de nos jours des conteſtations entre d'habiles gens ſur le ſtile du livre de Bertram touchant l'Eucariſtie, & ſur celuy

de la vocation des Gentils, que quelques-uns veulent estre de S. Leon, & d'autres de S. Prosper?

Mais enfin, tout prejugé & toute passion à part, il y a mesme bien souvent de l'inégalité de stile dans les ouvrages d'un mesme auteur, les uns étant plus travaillez, les autres plus negligez & plus populaires, comme il arrive dans les homelies des Peres. Un mesme auteur estant vieil, est different de luy-mesme lors qu'il estoit encore jeune. Je dis plus : Il y a bien souvent au contraire beaucoup de conformité dans le stile des auteurs qui ont vécu du mesme tems, & il faut avoir le goust bien fin, pour en porter un jugement assuré. Enfin les disciples imitent souvent de prés le stile de leur maitre, comme Nicolas de Clairvaux a imité celuy de S. Bernard.

Tout cela fait voir, que la pretenduë conformité ou difference du stile n'est pas toujours un moyen bien sûr pour juger du veritable auteur d'un ouvrage, s'il n'y a encore quelqu'autre marque du nombre de celles dont je viens de parler.

Mais, aprés tout, rien n'est plus à craindre dans la critique que la surprise de nos passions, qui nous font bien souvent nier, ou revoquer en doute ce qui est en soy tres-certain. Pour sçavoir comment cela se fait, il faut entendre un tres-habile homme qui s'en explique en cette maniere. La passion ne fait pas juger positivement que ce qui est évidemment vray soit faux. Ce n'est pas la maniere dont elle s'y prend : mais elle favorise tous les doutes pour peu raisonnables qu'ils soient. Si elle n'a pas des sujets particuliers de douter des veritez qu'elle n'aime pas, elle fait valoir certaines raisons generales, qui portent à douter de tout. Il y a bien

Contin. des Essais de Morale pour le Vendredy de la Passion, n. 7.

» des choses, dit-on, qui paroissent miraculeuses, & qui » ne le sont pas. On se trompe tres-souvent en matiere » de miracles. Qui sçait toutes les fins que Dieu peut » avoir en les operant par les hommes ? Sur ces raisons » generales elle met le point dont il s'agit au rang des » choses douteuses : & sur cela elle met à part ces veri- » tez, comme n'estant pas suffisamment prouvées. Elle » s'arreste à sa prévention, en évitant d'envisager les rai- » sons qui luy en pourroient faire voir la fausseté, & s'oc- » cupe uniquement de celles qui la favorisent. Ainsi en » augmentant d'une part toutes les raisons de doute, en » se cachant toutes les preuves de la verité, en s'appli- » quant fortement aux lumieres trompeuses favorables à » la fausseté, on vient à rejetter des veritez tres-éviden- » tes par elles-mémes, & l'on demeure attaché à des fauf- » setez claires & certaines. C'est ainsi que les heretiques » agissent, en preferant des sectes destituées de raisons so- » lides à l'Eglise catholique, quelque environnée qu'elle » soit de preuves & de lumieres. C'est enfin de cette ma- » niere que se prennent tous les faux partis, où l'on se » porte par le poids des passions.

Je sçay bien que ce déreglement a lieu principale- ment dans la morale : mais il ne se rencontre que trop souvent dans les matieres de science, sur tout lorsque par la chaleur de la dispute on est porté à défendre un sentiment où l'on se trouve engagé ; ou que la nou- veauté d'un systeme, comme j'ay déja dit, ingenieuse- ment imaginé, flatte nôtre amour propre & nôtre va- nité. Il y a une infinité d'illusions de cette nature, qui nous jettent dans de mauvais raisonnemens. On les trouvera développez dans l'Art de penser, Partie 3. chap. 19.

CHAPITRE XIV.

Des collections ou recueils.

LA memoire de l'homme ayant une capacité extrémement bornée, il faut necessairement que ceux qui veulent faire quelque progrés dans les études, remedient à ce défaut par des recueils. Ceux-mesmes qui ont une memoire fort heureuse, ne s'en doivent pas dispenser. Elle les quittera un jour, & ils se trouveront vuides de tous ces grands amas d'idées, dont leur memoire estoit auparavant remplie. Il y a bien peu de gens qui à l'âge de prés de quatre-vingt ans puissent rendre graces à leur memoire, comme a fait depuis peu un sçavant, de ne leur estre pas infidele, & de ne les avoir pas abandonnez dans un âge si avancé.

Il est donc necessaire de faire des recueils, pour y écrire les choses remarquables qui se presentent dans la lecture, afin de ne les perdre pas tout-à-fait, & de ne les pas abandonner à l'aventure d'une memoire infidelle ou chancelante. Ce ne sont pas seulement les choses que nous lisons qui nous échapent : on pourroit y remedier en relisant plusieurs fois les mesmes auteurs : mais ce sont nos propres reflexions qui s'évanoüissent, & que nous recherchons ensuite fort souvent en vain, aprés avoir negligé de les marquer. Il s'agit maintenant de sçavoir, comment se doivent faire ces recueils, & quelles sont les matieres qui y doivent entrer.

Il y a plusieurs manieres de faire ces recueils : mais il n'est pas aisé de déterminer celle qui est la plus commode & la plus utile. Chacun a son goût, chacun a ses

manieres. Je me contenteray d'en propoſer de deux ou trois ſortes, en laiſſant à chacun la liberté de choiſir celle qui luy paroitra meilleure.

La premiere, qui me ſemble la plus commode & la plus facile, eſt d'écrire tout de ſuite dans des cayers ce que l'on trouve de remarquable en liſant un auteur, en mettant un titre par exemple, *ex lib. Tertulliani de pudicitia*, & écrivant aprés de ſuite les plus beaux traits de ce livre, & ajoutant en marge un mot qui deſigne le ſujet de chaque remarque : afin que d'un clein d'œil on puiſſe voir les matieres de chaque page, ſans eſtre obligé de relire toutes les remarques au long.

Aprés avoir fait les extraits d'un traité, on en pourra faire une analyſe ou abregé, en marquant le but de l'auteur dans ce traité, les principaux points qu'il y traite, avec les preuves dont il ſe ſert pour les appuier. C'eſt la métode que Photius a ſuivie dans ſa Biblioté-que, ſans garder aucun ordre ni du tems, ni des matieres, dans le recüeil des 280. auteurs, dont il rapporte les extraits.

Cette maniere a pluſieurs avantages, dont l'un eſt que l'eſprit eſt moins partagé que dans les autres, où il faut rapporter en differens endroits ſes remarques. Le ſecond avantage eſt, que lors qu'on veut revoir le traité qu'on a lû, on le peut faire en un inſtant, les matieres étant écrites tout de ſuite. Le troiſiéme eſt, qu'il n'eſt pas neceſſaire d'avoir de groſſes maſſes de papier pour ces recueils, d'autant que l'on remplit les feüilles ou les cayers les uns aprés les autres. Il eſt néanmoins à propos d'avoir des differens cayers, lors qu'on lit en meſme tems de differens livres ou de differens traitez qui ne ſont pas du meſme auteur, afin de ne pas inter-
rompre

rompre les recueils que l'on fait de chacun.

Il eſt vray qu'il y a un inconvenient dans cette métode, ſçavoir que lors qu'on veut travailler ſur un ſujet, il faut parcourir toutes ſes marges pour voir ce qui peut y avoir rapport dans les recueils que l'on a faits. Mais on peut remedier en quelque ſorte à cet inconvenient, ſoit en reduiſant à ſon loiſir les matieres en des lieux communs, ſoit en faiſant une table alphabetique de ces recueils, ſoit enfin en mettant à la fin de chaque extrait un renvoy au premier qui ſuivra touchant le meſme ſujet. Par exemple, ſi dans la premiere page il y a quelque beau trait de la penitence, & s'il s'en trouve encore un autre dans la quatriéme page, on mettra à la fin du premier extrait un renvoy à la page 4. *Vide pag. 4.* & ainſi des autres.

La ſeconde métode eſt d'avoir un regiſtre de papier blanc, dans lequel on écrive toutes les ſyllabes par ordre alphabetique au haut des pages de deux en deux feüillets, ou d'un en un, ſuivant la groſſeur du regiſtre, dans lequel on écrira chaque remarque ſuivant l'ordre alphabetique. Par exemple ſi on trouve une remarque à faire ſur le mot d'*Abbas*, il faut la mettre ſous la ſyllabe *Ab*, en marquant le livre d'où on a tiré cet extrait, avec le mot *Abbas* en marge.

Enfin la troiſiéme métode eſt de ranger par ordre alphabetique dans un regiſtre certains lieux communs, comme *Abſtinentia, Baptiſmus, &c.* ſous leſquels on écrira tout ce qui appartient à un meſme ſujet.

Et afin que l'on ne ſoit pas obligé d'interrompre trop ſouvent la ſuite de ſa lecture pour écrire ſes remarques, on peut marquer ſur l'imprimé avec des petits morceaux de papier moüillé, ou avec un trait de crayon

quand on eſt maiſtre des livres, les endroits qu'on veut décrire, & differer à les mettre en leur rang lors qu'on aura achevé ſa lecture.

Que ſi les livres qu'on lit ſont communs, & qu'on les puiſſe avoir aiſément lors qu'on voudra, il ſuffira de marquer ces endroits ſommairement, en deſignant le commencement, ou le milieu, ou la fin de la page où ils ſe trouvent, afin qu'on y puiſſe avoir recours, & les y trouver plus facilement. Mais ſi les livres ſont rares, ou s'ils ne ſont pas en nôtre diſpoſition, il eſt bon de marquer les choſes tout au long. On peut voir cette maniere de Collections fort bien executée par Pierre Creſpet Celeſtin de Paris, ſous le titre de *Summa fidei catholicæ*, imprimée à Lyon chez Jean Pillehote l'an 1598. par les ſoins du P. Charles Champigny auſſi Celeſtin de Paris, qui entra depuis dans la Congregation de S. Maur, où il finit ſes jours.

Quelques habiles gens ayant écrit tout de ſuite leurs extraits ſuivant la premiere métode dont j'ay parlé cideſſus, reduiſent à leur loiſir leurs recueils ſelon l'ordre de la Somme de S. Thomas, ou ſelon l'ordre du Decret de Gratien. C'eſt à-peu-prés ſur ce premier plan que le P. Jerôme Torrenſis Jeſuite a dreſſé ſon *Confeſſio Auguſtiniana*, qu'il a tiré des œuvres de S. Auguſtin, & redigé dans un corps de Theologie. Cet ouvrage eſt fort bon, & beaucoup plus utile que le *Milleloquium S. Auguſtini*, quoique celui-cy ait auſſi ſes avant ges.

Entre les anciens l'abbé Eugipius, comme nous avons déja vû, a dreſſé des extraits de S. Auguſtin par rapport aux vertus chrétiennes ; le Venerable Bede a fait la meſme choſe par rapport aux epîtres de S. Paul ; & Paterius a fait une eſpece de commentaire continu

ſur toute l'Ecriture, tiſſu des paroles de S. Gregoire le Grand.

Pour ce qui eſt des choſes dont on doit faire ſes extraits, chacun les doit dreſſer ſuivant ſon état & ſa diſpoſition particuliere. Mais comme j'écris cecy pour des religieux, ils peuvent réduire à quatre chefs toutes leurs collections, c'eſt à dire aux dogmes de la foy, à la morale chrétienne, à la diſcipline & à l'hiſtoire, tant de l'Egliſe, que de l'état monaſtique. Ce n'eſt pas que chaque religieux en particulier doive embraſſer toutes ces matieres: mais chacun peut s'attacher à une ou pluſieurs, ſuivant ſon beſoin & ſa diſpoſition. Ceux qui ſont obligez de parler ſouvent en public des choſes morales, doivent faire leur capital de ces matieres, & faire des extraits des autres ſuivant leur goût & leur capacité. Il en eſt de meſme de ceux qui ont un penchant particulier pour la pieté. Ils ſe doivent borner à ce qui peut entretenir ce feu divin, qui ne veut pas eſtre nourry de matieres étrangeres

On demandera peut-eſtre s'il eſt à propos que les jeunes gens faſſent des recueils avant leurs études, attendu que n'ayant pas encore le goût rafiné, ni la capacité d'en faire un bon choix, leurs collections leur ſeront indubitablement inutiles lorſqu'ils auront acquis plus de maturité. Mais nonobſtant cela, j'eſtime qu'il eſt à propos qu'ils faſſent auſſi des recueils. S'ils ne leur ſervent pas long-tems, ils ſerviront au moins à leur imprimer plus vivement les bonnes choſes pour le preſent. Ils ſe feront un goût par l'uſage, & enfin ils apprendront par ces coups d'eſſay à faire un jour de bonnes collections. Lorſqu'on apprend le latin, on n'attend pas que l'on ait une parfaite eloquence à faire des com-

positions. On commence de bonne heure par faire des themes, qui ne serviront pas à la verité dans un âge avancé, mais qui disposent insensiblement l'esprit à devenir congru, & enfin à se former un bon stile.

Mais afin que les jeunes gens ne fassent pas un si grand amas de mechants recueils, il est à propos qu'ils s'accoutument de bonne heure à faire un bon choix des choses. C'est pour cette raison qu'ils ne doivent pas mettre dans leurs recueils tout ce qui d'abord leur paroist beau. Comme ils n'ont pas encore beaucoup de connoissance, la pluspart des choses qu'ils lisent dans de bons auteurs, les frappe & les charme, sur tout les pointes & les jeux d'esprit, & tout ce qui a quelque air de cadence. Il faut se défier de ces faux brillants, & voir s'il y a autant de solidité que d'apparence dans les pensées de ces auteurs.

Ce n'est pas qu'il faille absolument rejetter certains endroits qui sont exprimez d'une maniere vive & agréable. Il y a dans les auteurs, & sur tout dans les Peres, de certaines paroles courtes & vives qui renferment un grand sens, des tours d'expressions extraordinaires & des traits d'une fine eloquence, qu'il faut recueillir. Il y en a beaucoup de cette sorte dans Tertullien, dans S. Cyprien, dans S. Augustin, S. Jerôme, & S. Bernard, sans parler des autres. Qu'il y a de belles choses dans la lettre de S. Cyprien à Donat, par exemple lorsqu'il parle des Spectacles, *In tam impiis spectaculis, tamque diris & funestis, esse se non putant oculis parricidas.* Et ceux-cy encore, *Exempla fiunt quæ jam esse facinora destiterunt*, pour dire que lorsque les crimes sont devenus publiques, ils passent en exemples. Dans les Confessions de S. Augustin ces petits mots, *amicitiæ procellosæ*, &, *flumen moris humani*, avec ce qui suit pour expliquer cette pensée, &

Lecture des Peres, page 241.

ces belles paroles qu'il adresse à Dieu, *Te nemo amittit, nisi qui dimittit.* Dans le quatriéme livre de la Doctrine chrétienne, pour marquer le peu d'effet que produit bien souvent le stile sublime des predicateurs, *Grande genus plerumque pondere suo voces premit, sed lacrymas non exprimit.* Et ces autres pour dire qu'un predicateur sans eloquence peut suppléer ce défaut par sa bonne vie, *Sit ei quasi copia dicendi, forma vivendi.* Qui a-t-il de plus beau que cet eloge que fait S. Jerôme de sainte Marcelle? *In urbe turbida invenit eremum monachorum. Nihil illius severitate jucundius, nihil jucunditate severius; nihil suavitate tristius, nihil tristitia suavius. Ita pallor in facie est, ut cum continentiam indicet, non redoleat ostentationem. Sermo silens, & silentium loquens: neglecta mundities, & inculta veste cultus ipse sine cultu.* On en pourroit rapporter une infinité d'autres exemples, où la beauté du stile est agréablement meslée & unie avec la solidité des pensées, sans quoy les plus belles paroles ne sont qu'un son inutile, qui ne merite pas nôtre attention.

Mais il faut sur tout s'arrester à certains tours d'esprit fins & ingenieux, qui expriment d'une maniere élevée des choses qui sont d'ailleurs les plus communes. Par exemple, le tour que donne S. Bernard au motif & au sujet de l'incarnation du Verbe, dans son premier sermon sur l'Avent, & dans le premier sur l'Annonciation. La conference qu'eut S. Isidore de Damiette avec un Sophiste payen, qui insultoit nostre sainte religion, en se raillant de ce que nous adorons un Dieu crucifié. Et quelle preuve avez-vous, dit le Saint, que JESUS- « CHRIST soit mort en croix? Le Sophiste tout surpris « de cette réponse, aussi-bien que les assistans, répondit « aussitost comme tout assuré de la victoire: Je n'en veux «

Isid. Pelus. lib. 4. epist. 31.

» pas d'autres preuves, dit-il, que vos propres Evangiles.
» Mais si vous croyez en cela à nos Evangiles, repartit Isi-
» dore, avoüez donc aussi avec eux, que ce mesme Jesus-
» Christ est ressuscité & monté au ciel.

Le mesme Saint dit ailleurs fort à propos, que lorsque les beautez du stile se trouvent jointes avec la verité, on en doit faire cas: que sans cela on doit les mépriser, persuadé que c'est la verité qui releve & soutient l'eloquence & les belles lettres, & que celles-cy ne sont estimables, que lorsqu'elles sont parées des livrées de la verité.

Id. lib. 3. ep. 64.

Un des auteurs dont on doit plus se défier, est Seneque le Philosophe, dont le stile a je ne sçay quoy d'engageant, qui le fait trouver admirable, sur tout aux jeunes gens. C'est pourquoy Quintilien a regardé cet auteur comme un écueil dangereux à la jeunesse, à cause des défauts agréables dont il est rempli, *abundat dulcibus vitiis*. On peut voir la critique de quelques endroits de ce philosophe dans l'Education du Prince, qui se trouve parmi les Essais de Morale. Il faut avoüer cependant avec le mesme Quintilien, qu'il y a du grand & des choses admirables dans cet auteur, & qu'il peut servir à élever l'esprit, & à le réveiller lorsqu'il est un peu languissant. Les personnes qui ont du discernement le peuvent mesme lire avec beaucoup de fruit. Mais enfin il ne faut pas l'imiter entierement, en s'accoûtumant à un stile qui ne soit tissu que de pointes & de sentences; & il faut se persuader que les pointes ne sont bonnes, que lorsqu'elles sont rares & naturelles, *non captata, sed velut oblata*; & que la solidité de la pensée répond à l'agrément de l'expression. Il y en a peu dans Ciceron, & s'il y en a, elles ont toutes les qualitez que je viens de

Quintil. lib. 10. cap. 1.

Id. lib. 9. cap. 3.

marquer. Par exemple, ce qu'il dit contre Pison, *Obrepsisti ad honores errore hominum, commendatione fumosarum imaginum, quarum simile habes nihil præter colorem.*

Pour revenir à nôtre sujet, afin que les jeunes gens, ausquels tout paroist nouveau, ne se fatiguent pas trop à faire des amas de collections inutiles, il est bon, 1. Qu'ils n'écrivent pas les choses aussitost qu'ils les auront lûës, mais qu'ils attendent au lendemain, & mesme au troisiéme jour; & qu'aprés les avoir repetées, ils voyent si ces pensées leur paroissent toujours belles : car en ce cas, ce sera une marque que les choses sont bonnes en effet, ou pour le moins qu'elles leur seront utiles pour le present. 2. Qu'ils n'écrivent pas les choses tout au long, si ces pensées vont un peu trop loin, mais qu'ils se contentent de marquer ce qui est de principal. 3. Qu'ils s'accoutument à apprendre quelques beaux traits par cœur, afin de décharger d'autant leurs recueils. 4. Qu'ils montrent de tems en tems leurs recueils à quelque habile homme, afin de profiter de ses avis. 5. Ils se contenteront d'abord de faire des recueils suivant la premiere metode, qui demande moins de travail & d'appareil : & comme ils ont d'ordinaire de la memoire, ils liront de tems en tems leurs recueils pour tâcher de se les inculquer, & de suppléer par ce moyen au défaut d'une table, dont ils pourront se passer dans ces commencemens.

Ce n'est pas seulement aux jeunes gens que cette revûë des recueils est necessaire. Tout le monde s'en doit faire une loy, afin de ne pas perdre le fruit de ses veilles, & prendre quelque heure de tems en tems, pour les repasser, & y faire des reflexions. Il faut sur tout s'accoûtumer à retenir non seulement les beaux mots

& les belles sentences des auteurs, mais la substance & le fond de leur doctrine, afin de se l'approprier, & de la tourner en sa propre substance.

CHAPITRE XV.

De la composition & de la traduction.

LA fin naturelle de la science, & par consequent des études, est, aprés s'estre rempli soy-mesme, de travailler pour les autres. La science imite son original, qui est la Sagesse, laquelle ne demande qu'à se communiquer. Une science cachée & un tresor inconnu sont également inutiles, suivant l'expression de l'Ecriture. Comme les moines de tout tems se sont appliquez aux sciences, ils ont aussi donné au public une infinité d'ouvrages, dont plusieurs nous sont restez. Bien loin qu'on les ait repris de cette conduite, l'Eglise au contraire l'a approuvée; & de grands Saints ont exhorté à composer des livres ceux d'entre les solitaires qu'ils croyoient assez habiles pour cela. Tout le monde sçait les services que S. Jerôme a rendus à l'Eglise par ses écrits, dont plusieurs ont esté entrepris à la sollicitation des Papes & de S. Augustin. C'est à S. Leon que nous sommes redevables de l'ouvrage que Cassien a fait touchant l'Incarnation. Le Venerable Bede a travaillé a plusieurs commentaires sur l'Ecriture à la priere du saint evesque Acca; & enfin pour le faire court, S. Bernard seroit demeuré dans le silence, si de saints evesques, & de grands personnages ne l'avoient obligé de mettre la main à la plume.

Eccli. 20. 32.

En effet, l'abbé Gilbert témoigne qu'il est avantageux de rédiger par écrit ses pensées en faveur du public, comme

Gilleb. in Cant. serm. 47. n. 2.

me il eſt utile de les publier par la predication. Les pa- «
roles paſſent en un moment, dit ce pieux & ſçavant au- «
teur, & elles ſe perdent auſſitoſt, ſi on n'a ſoin de les fi- «
xer & d'en arreſter le cours & la perte, par le moyen de «
l'écriture, qui en eſt comme un bon & fidele dépoſitaire, «
Bonus depoſitarius eſt liber. Quiconque ne le fait pas, il ſe «
fait tort à luy-meſme & à la poſterité, qu'il prive de cet avantage. Il ajoute neanmoins, que ç'a eſté par une conduite fort ſage & prudente, que les premiers Peres de «
Citeaux ont ordonné, qu'aucun de leurs religieux ne «
donnât aucun ouvrage au public, qu'avec la permiſſion, «
ou plutoſt avec le commandement de leurs ſuperieurs, «
cum alicui hoc opus permittitur, vel magis cum exigitur ab eo.

S. Jerôme donne encore un autre avis qui n'eſt pas moins important, ſçavoir que les moines ne doivent pas ſe laiſſer emporter à la paſſion qu'ont d'ordinaire les jeunes gens d'écrire, & de ſe produire : mais qu'ils doivent apprendre à loiſir ce qu'ils veulent enſeigner aux autres. *Ne ad ſcribendum cito proſilias, & levi ducaris inſania. Multo tempore diſce quod doceas.* C'eſt dans l'epître au moine Ruſticus, où il preſcrit aux ſolitaires la forme de bien vivre dans leur état. Cet avis eſt conforme à celuy que Quintilien donne à un jeune Orateur : *Ante recte diſcet dicere, quam cito.*

Quintil. lib. 2. cap. 4.

On peut ajouter en troiſiéme lieu, que les religieux ne doivent rien donner au public, qui ne puiſſe eſtre utile à l'Egliſe ou à l'Etat, ou du moins à leurs confreres. Tout le monde doit éviter les études & les ouvrages inutiles, mais les religieux y ſont obligez plus que perſonne. C'eſt à dire qu'ils doivent conter pour rien tout ce qui ne contribuë pas à l'avancement de la foy,

des bonnes mœurs, au bien de l'Eglise, de l'Etat, de la vie monastique, ou à la perfection des beaux arts.

Encore voudrois-je en excepter les arts, qui sont moins utiles que curieux & agreables, la poësie par exemple, la musique, l'optique, & l'astronomie, & mesme les langues orientales, excepté l'hebreu, qui est en quelque façon necessaire pour l'étude de l'Ecriture sainte. A plus forte raison faut-il excepter la chimie, la pierre philosophale, l'art de Raimond Lulle, qui ne sert de rien, l'astrologie judiciaire, la chiromantie, & les autres especes de divination, qui sont des restes du paganisme. En verité c'est abuser du tems que Dieu nous donne pour faire penitence, c'est s'écarter étrangement de sa profession, que de s'occuper à ces sortes de sciences. Faire de certains traitez de philosophie, & mesme de theologie, qui n'aboutissent à rien; étudier eternellement les langues, sans y estre obligé pour enseigner les autres, & sans en profiter pour apprendre les choses; lire des voyages & des histoires sans fin par un pur divertissement, c'est perdre son tems.

J'aime mieux qu'on se repose, que de faire des vers, à moins qu'on n'y excelle; ou si pour y exceller il faut trop de tems pour lire les poëtes, & pour composer. Ce n'est pas qu'il ne soit bon de sçavoir les regles de la poësie, d'entendre les poëtes, de faire mesme quelquefois des vers. D'anciens solitaires en ont fait, Marc par exemple disciple de S. Benoist, qui a écrit sa vie, Paul Diacre, & autres. La poësie mesme a ses utilitez, sur tout lorsqu'on l'applique à rendre agreables & touchantes les veritez les plus importantes, à relever la vertu, à donner de l'aversion du vice par de belles peintures, par des termes & des tours energiques. Mais ce n'est pas un jeu

d'enfans, & il y en a si peu qui soient capables d'y réüssir, qu'il vaut mieux employer son tems à quelque chose de plus solide, que de s'y occuper trop long-tems pour n'estre enfin qu'un méchant poëte : car quiconque n'excelle pas en poësie, ne doit en effet passer que pour cela.

Enfin c'est une perte de tems que de vouloir tout lire & tout sçavoir. C'est accabler son esprit d'un travail inutile, & se priver de l'avantage de plusieurs autres occupations plus utiles & plus conformes à son état. *Persequi quidem quod quisque umquam vel contemtissimorum hominum dixerit, aut nimiæ miseriæ, aut inanis jactantiæ est, & detinet atque obruit ingenia melius aliis vacatura.* Quintilian. lib. 1. c. 8.

Mais revenons à nôtre sujet, & disons en quatriéme lieu, que les religieux qui par leur choix & leur propre determination travaillent à des ouvrages qui ne sont pas necessaires, le doivent faire sans préjudice des exercices de leur profession. C'a esté une des raisons qu'ont euës les premiers Peres de Citeaux, pour faire la défense dont je viens de parler : *Ne quis dum in onere sibi non imposito occupatur, otietur ab imposito.*

Ceux-mêmes qui par l'ordre des superieurs sont employez à des ouvrages importans & de longue haleine, ne se doivent dispenser que le moins qu'ils pourront des exercices reguliers, à l'exemple du Venerable Bede & de nos anciens Peres : mais il faut qu'ils se persuadent, que quelque avantage qu'ils puissent tirer de leurs études pour eux & pour les autres, ils doivent toujours supposer pour fondement, que la meilleure œuvre qu'ils puissent faire, c'est de s'acquitter des obligations de leur état ; & qu'il leur servira de bien peu au jugement de Dieu d'avoir fait de bons livres, s'ils

n'ont eſté bons religieux. Il eſt vray qu'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de travailler à des ouvrages longs & pénibles ſans quelque diſpenſe : mais il faut au moins qu'il paroiſſe que c'eſt avec peine que l'on ſe ſert de cette indulgence, & que l'on ſouhaiteroit de s'acquitter de ce travail, ſans rien diminuer de ſes autres fonctions.

C'eſt ce qui doit obliger les ſuperieurs à n'engager dans ces ſortes d'emplois perſonne, qui n'ait un grand fond de pieté, d'humilité & de recueillement pour remedier à la ſechereſſe, à l'élevement du cœur, & à la diſſipation, qui ſont preſque inévitables dans ces ſortes d'études, & ſur tout dans la compoſition. C'eſt pourquoy ceux qui s'y ingerent d'eux-meſmes, ne ſont gueres propres pour ces occupations, n'étant pas croyable, que l'on ait beaucoup d'humilité, ni beaucoup de zele pour la diſcipline reguliere, ſi l'on cherche à ſe ſouſtraire de ſoy-même du train commun pour s'ériger en auteur. Et c'eſt une des raiſons de la défenſe que firent les Peres de Citeaux, de ne rien compoſer ſans un ordre exprés des ſuperieurs : *Ne aliquibus utiliter indulta licentia, aliis præſumtionis temerariæ ſcandalum fiat.*

Il faudroit maintenant examiner, quels ſont les ſujets ſur leſquels on pourroit utilement travailler : mais il eſt difficile de les déterminer en particulier. Cela dépend non ſeulement des diſpoſitions & de la capacité d'un chacun, mais des occaſions & des beſoins qui ſe preſentent. La revûë & la correction des ouvrages des Peres, que nos ſuperieurs ont établie depuis quelques années dans nôtre Congregation, eſt une des choſes les plus utiles que l'on puiſſe entreprendre. On en peut dire autant des recueils que quelques religieux ont faits

de quantité de pieces anciennes, qui eſtoient enſevelies dans les tenebres des bibliotéques.

Il ſeroit auſſi tres-utile de faire des recueils d'obſervations ſur le texte & ſur les endroits obſcures des Conciles, des Peres, & des autres auteurs eccleſiaſtiques, comme pluſieurs habiles gens en ont déja faits, entr'autres Antonius Auguſtinus ſur le Decret de Gratien, Gronovius ſur les Ecrivains eccleſiaſtiques, Muret ſur les auteurs profanes, &c.

Pour ce qui eſt des autres deſſeins qui ſont de pure compoſition, on pourroit, ce me ſemble, obſerver certains avis qui me paroiſſent de quelque importance.

1. Je ne voudrois pas que perſonne entreprît un deſſein, ſans avoir beaucoup d'acquis, ſoit pour les choſes en general, ſoit pour le ſtile, mais ſur tout pour la matiere particuliere qui regarde ſon deſſein. Car d'apprendre & d'étudier ſeulement pour compoſer auſſi-tôt, c'eſt abuſer de la facilité du public. *Multo tempore diſce quod doceas*, dit S. Jerôme.

2. Il eſt neceſſaire de bien meſurer ſon deſſein avec ſes forces. Ce qui ſe doit entendre non ſeulement de la portée de l'eſprit, mais de la capacité & de l'acquis d'un chacun. Entreprendre d'écrire de l'hiſtoire ou des belles lettres, ſans les avoir jamais étudiées à fond, c'eſt amuſer mal-à-propos le public, & ſe donner une peine inutile. On peut voir à ce ſujet ce que dit Horace dans ſon art poëtique, & un traité de Voſſius *De cognitione ſui*.

3. Pour faire ce diſcernement, il eſt bon de prendre avis de quelque ami qui ſoit habile, & qui connoiſſe nôtre portée; ou attendre que l'on ait un grand acquis pour ſe déterminer ſoy-meſme.

4. Aprés avoir pris son dessein, il faut en dresser le plan, & le distribuer en toutes ses parties, & arranger les preuves, pour y travailler ensuite à loisir, en consultant ses recueils, & rapportant chaque chose à son dessein.

5. Il faut sçavoir faire la distinction des stiles à proportion du sujet que l'on veut traiter. Car il faut un stile tout different pour une piece d'éloquence & pour une histoire, & mesme pour des dissertations & pour des Notes. Il est necessaire de s'estre exercé quelque tems auparavant dans le stile dont on veut se servir pour son dessein, & d'avoir lû les bons auteurs qui ont écrit de ce stile. On ne sera pas fâché de lire pour le stile d'Orateur la Preface d'un illustre Academicien, qui a traduit depuis quelques années en nôtre langue les livres de l'Orateur de Ciceron; pour le stile historique la Preface du même auteur sur la traduction de Saluste, & Scioppius *de Stilo historico*; & pour les dissertations & les notes, les dissertations & les notes du Pere Sirmond, & les diverses leçons de Muret.

Quintilian. lib. 8. c. 2. 6. Pour la qualité du stile, il faut sur tout s'étudier à la clarté, à la proprieté des mots, à l'arrangement & à la briéveté, comme le demande Quintilien : mais il faut avoir bien plus de soin de dire de bonnes choses, que de beaux mots. *Curam ergo verborum, rerum volo esse sollicitudinem.* *Id. in proœmio lib. 8.*

7. Il est à propos de donner à son ouvrage un titre convenable, qui soit conçû en termes clairs, nets, & sans metaphores, autant que faire se pourra, & qui exprime en peu de mots le dessein que l'on a, en sorte que le titre ne fasse pas un livre, comme Photius dit agreablement de celuy d'un certain auteur, dont *Phot. Bibl. c. 198.*

il fait mention dans sa Bibliotéque. Mais sur tout dans la composition il faut souvent regarder le titre de son livre, & voir si on ne s'en écarte pas, en traitant toute autre chose que ce titre ne porte.

8. Aprés avoir composé son ouvrage, on le doit exposer volontiers à la censure de ceux que les superieurs jugeront capables de l'examiner ; recevoir leurs avis avec humilité ; & aprés avoir tâché d'en profiter, laisser reposer quelque tems son ouvrage, pour en porter un jugement plus rassis, aprés que le feu de la premiere imagination sera passé, *Refrigerato inventionis ardore*, comme parle Quintilien, qui est un des meilleurs maitres que l'on se puisse proposer. *Quintil. in Prologo.*

Outre les ouvrages d'esprit, la revüe des Peres, & les recueils que l'on peut faire des anciens ; un des travaux les plus utiles que puissent faire des solitaires, c'est de traduire les Peres soit du grec en latin, soit du latin en françois, ou de corriger les traductions qui en ont déja esté faites par d'autres.

Pour réüssir dans les traductions, deux choses en general sont necessaires, c'est à dire une parfaite connoissance des deux langues, sçavoir de celle de son auteur, & de celle dans laquelle on le traduit ; & une parfaite intelligence de la matiere dont traite cet auteur. On peut voir les autres qualitez d'un bon traducteur dans le livre que le sçavant Mr. Huet, nommé à l'evesché d'Avranches, a composé il y a quelques années sur ce sujet, sous le titre *de optimo genere interpretandi.* Ceux qui veulent travailler à traduire les anciens, doivent lire exactement ce livre, dont la lecture n'est pas moins utile qu'agreable.

Le *Thesaurus linguæ græcæ* de Henry Estienne en qua-

tre volumes est necessaire à ceux qui veulent entreprendre de traduire les Peres grecs. Il faut lire aussi pour ce sujet les deux livres d'Observations sacrées, que Jacques de Billy a faites sur ces Peres, & qu'il a dediées au Pape Gregoire XIII. Elles se trouvent reliées avec les lettres de S. Isidore de Damiette, que ce sçavant Abbé a publiées. On ne doit pas negliger non plus le petit livre que ce mesme Abbé a composé des plus beaux endroits des Peres grecs, sous le titre de *Locutionum græcarum volumen.* Mais rien ne me paroist plus utile pour l'intelligence & la traduction des Peres grecs, que le *Thesaurus ecclesiasticus* de Jean Gaspar Suicere, compilé des ouvrages de ces mesmes Peres, & redigé par ordre alphabetique en forme de dissertations, imprimé en deux volumes *in folio* à Amsterdam en 1682. Un habile homme me disoit autrefois, que pour bien entendre les Peres grecs, il faut avoir lû avec application les Septante, Demostene & Homere, sur lesquels les Peres grecs avoient formé leur stile. Ce que je viens de dire de ces traductions, suppose qu'elles se fassent du grec en latin : car si c'étoit du grec en françois, il faudroit lire les bonnes traductions qui ont esté faites de cette sorte, comme celle de Joseph par Mr. Dandilly, & celles des Historiens grecs par Mr. le President Cousin, & autres.

Mais pour sçavoir les regles qu'il faut observer dans les traductions françoises, il est necessaire de lire le livre que Mr. Lestang a écrit sur ce sujet, imprimé à Paris l'an 1660. Cet auteur dans sa Preface apporte neuf regles pour faire de bonnes traductions, qu'il est bon de marquer icy en peu de mots.

La premiere est, comme j'ay déja dit, d'entendre bien

bien les deux langues. La ſeconde eſt de n'eſtre pas ſeulement exact à rendre les ſentimens de ſon auteur; mais de tâcher encore de rendre ſes propres paroles lors qu'elles ſont importantes. La troiſiéme de conſerver l'eſprit & le génie de l'auteur. La quatriéme eſt de faire parler chacun ſelon ſes mœurs & ſon naturel, en exprimant ſon ſens & ſes paroles en des termes qui ſoient en uſage, & convenables à la nature des choſes qu'on traduit. La cinquiéme de rendre beautez pour beautez, & figures pour figures, lors qu'on ne peut exprimer celles de l'auteur. La ſixiéme de ne pas uſer de longs tours, ſi ce n'eſt ſeulement pour rendre le ſens plus intelligible & la traduction plus élegante. La ſettiéme eſt de tendre toujours à une plus grande netteté dans le diſcours, & pour ce ſujet de couper ou de partager quelquefois les periodes. La huitiéme eſt de joindre enſemble les periodes qui ſont trop courtes, lors qu'on traduit un auteur, dont le ſtile eſt précis & coupé. La neuviéme eſt de ne rechercher pas ſeulement la pureté des mots & des phraſes, mais de tâcher encore d'embellir la traduction par des graces & des figures qui ſont bien ſouvent cachées, & qu'on ne découvre qu'avec grand ſoin. On peut y ajoûter encore une dixiéme regle, qui a eſté touchée par le meſme auteur, ſçavoir, de tâcher de rendre fidelement toutes les penſées de l'auteur, en ſorte néanmoins qu'on ne s'attache pas trop ſervilement aux termes & aux paroles. C'eſt une regle que S. Jerôme a obſervée dans ſes traductions, & que S. Gregoire le Grand veut qu'on garde dans la traduction de ſes lettres.

Je n'entre pas dans un plus grand détail de l'ouvrage de Mr. Leſtang. Je diray ſeulement qu'il eſt diviſé

en trois livres. Dans le premier, qui regarde les mots, il montre comme il faut rendre quelquefois un mot latin par deux mots synonimes ; comment on traduit les adjectifs par les substantifs ; quel est l'usage des participes, & des adverbes ; & enfin comment on traduit les pronoms par les noms propres dont ils tiennent la place, ou par le nom des choses ausquelles ils ont rapport. Dans le second, qui regarde les beautez du discours, comment on embellit la traduction, en se servant à propos des antitheses, en découvrant les oppositions, en ajoutant à la traduction pour la rendre plus claire & plus intelligible, & enfin en employant les figures & les beautez dont on se sert en écrivant. Dans le troisiéme qui est pour les liaisons, comment on les doit employer, soit en continuant les periodes, lors qu'elles sont trop courtes, soit en les coupant lors qu'elles sont trop longues. En voilà assez sur ce sujet.

CHAPITRE XVI.

Des Conferences monastiques.

LES Conferences dans lesquelles on traite des matieres spirituelles, sont tres-utiles, & l'usage en a esté de tout tems dans les communautez religieuses. Il y en a de deux sortes. Les unes consistent en des discours que font les superieurs à leurs religieux : les autres en des entretiens que les religieux ont entr'eux des matieres de pieté.

Il est fait mention des premieres dans la Regle de S. Pacôme, qui ordonne que les Conferences se feront par le superieur trois fois la semaine ; & S. Jerôme dans

la traduction qu'il a faite de cette Regle, leur donne le nom de diſpute, terme qui a eſté depuis fort uſité en ce ſens. *Diſputatio autem à præpoſitis domorum per ſingulas hebdomades tertio fiet.* Les religieux neanmoins avoient la liberté de propoſer leurs difficultez ſur le ſujet qui avoit eſté traité par le ſuperieur, comme nous l'apprenons de la vie de S. Pacôme: & S. Fulgence donnoit la meſme liberté à ſes religieux dans les conferences qu'il leur faiſoit de l'Ecriture, comme nous avons vû ailleurs. Saint Iſidore eveſque de Seville a imité la conduite de S. Pacôme, & il veut que ces conferences ſe faſſent aprés tierce trois fois la ſemaine, ou de deux jours l'un, ce qui revient à la meſme choſe. Ce Saint avoit choiſi cette heure de tierce pour ces conferences, afin que les religieux y aſſiſtaſſent à-jeun, *dum adhuc jejuni ſunt*, peut-eſtre afin de retrancher plus facilement les diſcours inutiles, qui auroient pû ſe gliſſer ſi on les avoit faits aprés le repas.

S. Pachomii Reg. c. 22.

*Part. 1. c. 2.

* Ibid. c. 5.

Idem de offic. eccl. c. 15.

C'eſtoit auſſi avant le repas, mais aprés none, & tous les jours, que les cenobites d'Egypte faiſoient leurs conferences, au rapport de S. Jerôme, qui témoigne que les religieux eſtant aſſemblez, aprés avoir chanté des pſeaumes, & fait lecture des Ecritures ſaintes, le Superieur aprés la priere commençoit la conference, *incipit diſputare*: & que pendant qu'il parloit, tous l'écoutoient dans un profond ſilence, avec une tres-grande modeſtie, & les larmes aux yeux.

Hieron. ep. 22. ad Euſtoch.

Ce meſme Saint marque enſuite, que la matiere de ces diſcours eſtoit du royaume de JESUS-CHRIST & du bonheur éternel. Saint Iſidore dans ſa Regle les deſtine particulierement à la correction des vices, au reglement des mœurs, & generalement à toutes les choſes qui

Ss ij

pouuoient concerner l'utilité du monastere.

L'usage de l'autre sorte de conferences, qui consistoient en des entretiens que les religieux avoient ensemble, n'est pas moins ancien que le premier. Nous en avons l'exemple dans S. Basile, comme il paroist par la premiere des lettres qu'il a écrites à S. Gregoire de Nazianze, & dans les vies des anciens solitaires. Cassien nous a laissé un recueil de vingt-quatre conferences, que luy & son fidele compagnon Germain avoient euës dans les deserts de l'Egypte, avec les saints moines qui les habitoient. On voit par ces conferences quelle en estoit la pratique. C'estoit la coutume parmi ces saints solitaires, lorsqu'un hoste estoit arrivé pour les visiter, de ne parler que de Dieu, & des moyens qui conduisent à luy. Ils supposoient, avec justice, qu'on ne devoit pas les aller voir pour d'autre sujet, & ils n'auroient eu garde de souffrir qu'on les eust entretenus des choses du monde. D'ordinaire ceux qui rendoient ces visites proposoient leurs difficultez, qui faisoient le sujet de l'entretien : & eux tout remplis de cette divine sagesse, qu'un parfait détachement de toutes choses & une charité consommée leur avoient meritée du ciel, donnoient à ces hostes des réponses admirables, quelquefois courtes, quelquefois longues, selon la nature du sujet, & le talent de celuy qui parloit, ou mesme suivant la disposition des personnes ausquelles ils parloient. Les solitaires entre eux en usoient de la mesme maniere, lorsqu'ils se rendoient visite ; & c'estoient là en effet de veritables conferences. S. Augustin dans son livre du travail des moines fait mention de ces sortes de discours, que les solitaires faisoient aux survenans & aux hostes. Ce saint Docteur témoigne au mesme endroit, que la

Aug. de Op. monach. n. 2.

Ibid. n. 21.

matiere de ces entretiens eſtoit les livres divins, ou quelques queſtions utiles, *vel divinas lectiones exponere, vel de aliquibus quæſtionibus ſalubriter diſputare.*

S. Baſile parle d'une troiſiéme ſorte de conferences, differentes des autres plutoſt par les perſonnes qui en compoſoient les aſſemblées, que par la maniere de faire ces conferences. Cet eclairé legiſlateur crût qu'il eſtoit à propos que les Superieurs de differens monaſteres s'aſſemblaſſent en certains tems dans un meſme lieu, afin de conferer enſemble des choſes extraordinaires qui leur eſtoient arrivées dans le gouvernement, des moyens qu'ils devoient employer dans la conduite des naturels difficiles, & de la maniere qu'ils s'eſtoient comportez dans cette conduite : afin que s'ils avoient manqué en quelques choſes, ils pûſſent eſtre redreſſez par les autres ; ou s'ils avoient bien fait, ils reçuſſent leur approbation. *Baſil. reg. fuſ. c. 54.*

S. Benoiſt n'a pas marqué dans ſa Regle la qualité ni le tems des conferences que l'on devoit faire dans ſes monaſteres. Car à l'égard des hoſtes, il a ſubſtitué la lecture de l'Ecriture à la place des conferences ; & pour ce qui eſt de ſes religieux, il ordonne qu'on leur liſe tous les jours avant complie les conferences des Peres, ou quelques livres ſemblables ; & il veut que perſonne ne manque à cette lecture. Il n'y a point de doute qu'il ne fît auſſi des conferences de vive voix, quoiqu'il n'en ſpecifie pas la pratique. Cela paroiſt aſſez par les avis qu'il donne à l'abbé de reprendre les vices avec force, ſans perdre aucune occaſion d'encourager les bons, & de corriger les déreglez. Pour ce qui eſt des entretiens des religieux, il veut qu'ils ſoient rares, quoiqu'ils ne fûſſent meſme que des choſes ſaintes. Il défend d'interrompre

le lecteur pendant la lecture de table, mais il permet au superieur de dire quelque chose brievement, s'il le juge à propos, sur le sujet de la lecture. Voilà ce que nous avons dans nôtre Regle, qui peut avoir quelque rapport aux conferences.

Nous apprenons de l'histoire de S. Gal en Suisse, que trois des plus celebres religieux qui ayent fleuri dans cette abbaye au neuviéme siécle, faisoient entr'eux des conferences tous les jours sur l'Ecriture entre Matines & Laudes avec la permission du Superieur, n'ayant pas de tems d'ailleurs de s'assembler à cause de leurs emplois. S. Notker, assez connu par ses ouvrages, aussi-bien que par sa pieté & son exactitude à l'observance reguliere, estoit un des trois. Tutilon, le second, avoit le don de la predication : & Ratpert, qui estoit le troisiéme, avoit eu dés sa jeunesse le soin des Ecoles de cette celebre Académie, & ne sortoit que tres-rarement du cloistre, ayant coutume de dire, que les sorties étoient la mort des solitaires, *Excursus mortem nominans.* Je ne prétens pas justifier en tout cet exemple, mais j'ay crû que je ne pouvois me dispenser d'en parler icy.

Ekkehard. cap. 3.

S. Odon presqu'en mesme tems composa des conferences, mais il les divisa en livres, & non pas en discours, & à la priere d'un evesque. Les religieux de Citeaux qui se sont étudiez à rétablir la pureté de la Regle, ont aussi rétabli l'usage des conferences de la premiere espece. Nous voyons par S. Bernard qu'elles se faisoient la pluspart avant la grande Messe, quoiqu'il s'en fît aussi quelquefois avant Vespres. Ce saint abbé en faisoit presque tous les jours pour suppléer au travail manuel, dont les superieurs l'avoient dispensé à cause de ses incommoditez ; mais le Chapitre general ordonna

depuis, qu'elles ſe feroient ſeulement aux feſtes principales, que l'on a appellées pour ce ſujet dans la ſuite, feſtes de ſermon.

Les conferences qui ſe font par les Superieurs en forme de diſcours ſuivi, ſont encore aujourd'huy fort uſitées. On en fait tous les jours aux novices & aux jeunes profez dans nôtre Congregation, & les jours de Dimanches & de feſtes aux autres religieux. Le Supérieur, aprés la priere, commence par demander conte à quelque religieux de ſa meditation; & il prend de là occaſion de faire ſon diſcours. Peut-eſtre ſeroit-il au moins auſſi à propos de demander à ce religieux ce qu'il penſe ſur un tel ſujet, afin de ne l'expoſer pas à la tentation, qui n'eſt que trop naturelle, & peut-eſtre trop ordinaire, de ne penſer pendant la meditation qu'à ce qu'il pourroit répondre à ſon Superieur, en cas qu'il fût obligé de luy rendre publiquement conte de ſa meditation; ou meſme de dire toute autre choſe que ce qu'il auroit en effet medité.

Pour ce qui eſt des conferences qui ſe font par forme d'entretiens, hors le tems des récreations où l'on parle quelquefois de bonnes choſes, ces ſortes de conferences ne ſont plus gueres en uſage dans les communautez. On pourroit neanmoins les rétablir utilement, & peut-eſtre ne ſeroient-elles pas moins avantageuſes que celles qui ſe font par les Superieurs, pourvû qu'on les priſt un peu à cœur, & qu'on tâchaſt d'y garder un bon ordre. On a déja fait quelques tentatives pour cela, mais l'execution n'a pas eu tout le ſuccés qu'on en pouvoit eſperer, ſoit par la faute des Superieurs, qui ne s'y ſont pas portez peut-eſtre avec aſſez de zele & d'application, ſoit par la negligence des inferieurs, qui regardent cet

exercice, ou comme trop gesnant, ou comme inutile. Je ne laisseray pas de dire icy mes pensées pour le rétablissement d'une si sainte pratique, & de proposer deux ou trois manieres de tenir ces conferences, afin que l'on puisse choisir, si l'on veut, celle que l'on croira la meilleure.

La premiere seroit d'entreprendre en commun la lecture de quelque matiere importante, comme seroit celle des Conciles, ou de l'histoire ecclesiastique; & de laisser la liberté à chacun de proposer ses difficultez sur la lecture qui auroit esté faite. C'est ainsi qu'on en use dans les conferences qui se font depuis plusieurs années chez un celebre magistrat de Paris, & voicy la metode que l'on y observe. Une personne de la compagnie lit en son particulier le Concile, dont on doit faire la lecture dans la prochaine assemblée, & met par écrit en abregé l'occasion du Concile, & les principales difficultez qui s'y rencontrent. Aprés avoir fait la lecture de cet écrit dans l'assemblée, on y lit le Concile tout haut, & chacun propose ses difficultez, que l'on tâche de résoudre. L'écrit de celuy qui a prévû la lecture demeure dans la chambre de l'assemblée, pour y avoir recours dans le besoin.

On pourroit donc entreprendre la mesme lecture, ou une semblable sur le mesme systeme. Chacun pourroit prévoir la lecture dans le tome du Concile que l'on pourroit laisser dans une chambre commune, & dire son sentiment dans l'assemblée, dont quelqu'un feroit l'ouverture en exposant en peu de mots le sujet & l'occasion du Concile, & rédigeroit ensuite à loisir les difficultez que l'on auroit proposées, avec les réponses à ces difficultez. Que si l'on n'avoit pû satisfaire à quelques-unes de ces difficultez dans la mesme assemblée, on donneroit

roit commiſſion à quelqu'un de s'en eclaircir à fond, & d'en faire ſon rapport à l'aſſemblée ſuivante. Mais afin que ces conferences ne fiſſent peine à perſonne, on pourroit laiſſer la liberté à ceux qui n'auroient pas d'inclination ou de genie pour cela, de ne s'y pas trouver.

De plus, il faudroit qu'il y eût dans l'aſſemblée une perſonne d'un merite diſtingué, & pour qui on eût de l'eſtime, non pas tant pour y preſider, que pour expoſer les choſes clairement, & décider les difficultez qui ſeroient propoſées. Enfin il ſeroit neceſſaire d'avoir une bibliotéque raiſonnable pour fournir les livres dont on auroit beſoin. Il ſemble qu'il n'eſt pas neceſſaire d'avertir, que ceux qui entreroient dans ces conferences, doivent avoir fait leurs études.

La ſeconde metode ſeroit de propoſer des ſujets ou matieres de conferences, ou au commencement de chaque année pour toute l'année, ou à chaque conference pour la ſuivante. On le pratique ainſi dans le dioceſe de Paris, où Meſſieurs les Curez de chaque Doyenné font tous les mois une conference ſur le ſujet, qui eſt preſcrit dans un imprimé qu'on leur envoye au commencement de chaque année. Dans ces ſujets on ſe propoſe par exemple, de traiter du Décalogue. Chaque commandement fait la matiere d'une conference; & celuy qui dreſſe l'imprimé, forme toutes les queſtions que l'on peut faire ſur ce precepte, afin que chacun n'ait qu'à étudier la ſolution, ſans eſtre obligé de ſonger à chercher les difficultez.

Il eſt vray que l'on ne pourroit aiſément recouvrer les feuilles imprimées, que l'on diſtribuë dans le dioceſe de Paris: mais il ne ſeroit pas difficile d'en faire de ſemblables, en ſe ſervant des Conferences de Luçon, de

la Rochelle, de Perigueux, & d'autres, qui ſont entre les mains de tout le monde. C'a eſté ſans doute ſur ce modelle que les Peres Cordeliers de la province de France ont eſſayé de faire des conferences, comme je l'ay remarqué par les feüilles qu'ils firent imprimer l'an 1673. où il y a deux conferences marquées pour chaque ſemaine.

Une troiſiéme maniere qui n'eſt pas moins utile, eſt qu'un religieux habile faſſe un diſcours ſur quelque ſujet d'une matiere ſuivie, & qu'il réponde aux difficultez qu'on pourra enſuite luy propoſer. C'eſt la metode qui s'obſerve ordinairement chez les Peres de l'Oratoire à Paris au Seminaire de S. Magloire, où l'on fait ces ſortes de conferences, tantoſt ſur l'Ecriture ſainte, tantoſt ſur la diſcipline, ou l'hiſtoire eccleſiaſtique.

Je ne puis m'empeſcher d'en propoſer une quatriéme ſorte, quoiqu'elle ſoit trop relevée & d'une trop grande étenduë pour des communautez monaſtiques. C'eſt celle qui ſe pratiquoit dans ces celebres conferences que Monſeigneur de Paris a faites pendant pluſieurs années avec tant de ſuccés & d'éclat dans ſon palais archiepiſcopal. Chaque conference conſiſtoit en trois diſcours ſur le meſme ſujet, qui avoit eſté propoſé dans la conference precedente. Celuy qui faiſoit le premier diſcours, donnoit à la matiere toute l'étenduë qu'elle pouvoit avoir, en diviſant ſon diſcours en autant de chefs & d'articles, que pouvoit ſouffrir la matiere ; & appuyoit chaque point de toutes les preuves qu'il pouvoit. Le ſecond propoſoit ſes difficultez contre les réſolutions du premier diſcours : & enfin Monſeigneur de Paris terminoit la conference par un troiſiéme diſcours, qui ne paroiſſoit pas moins nouveau par les belles cho-

ſes qu'il renfermoit, que ſi perſonne n'euſt encore parlé ſur le ſujet de la conference.

Voilà les differentes metodes dont on peut ſe ſervir pour faire des conferences dans nos communautez. Je ne doute pas que pluſieurs ne fuſſent ravis qu'on les y pût établir, & il ſeroit bien étrange que des perſonnes du monde ſi occupées puſſent trouver aſſez de tems & de loiſir pour faire des conferences, & que des religieux s'excuſaſſent d'en faire, à cauſe du peu de tems qui leur reſte aprés les exercices de la vie reguliere. On a toujours aſſez de tems quand on a aſſez de bonne volonté.

S'il n'eſtoit queſtion que de trouver des ſujets pour ces conferences, on n'en manqueroit pas. La ſainte Ecriture, la Morale chrétienne, la lecture des Conciles & des Peres, l'hiſtoire eccleſiaſtique & monaſtique, la matiere des vœux & des obſervances regulieres, les difficultez ſur la Regle, le Droit canon, & quantité d'autres ſujets ſemblables, fourniſſent une aſſez ample carriere pour une longue ſuite de conferences. On pourroit s'arréter aux principales difficultez de chaque ſujet. Le Pere Alexandre peut fournir celles que l'on peut faire ſur l'hiſtoire de l'ancien Teſtament, & ſur l'hiſtoire eccleſiaſtique. L'hiſtoire des moines d'Orient & d'Occident ſur les choſes monaſtiques: Mr. Du Pin donne les ouvertures neceſſaires pour la lecture des Peres. Theodoret & Eſtius ſur les principales difficultez de l'Ecriture, peuvent ſervir de modele; S. Bernard, Heften, & les differens commentaires qui ont eſté faits ſur la Regle de S. Benoiſt, ſont plus que ſuffiſans pour prévoir les difficultez que l'on peut propoſer ſur les vœux & les obſervances monaſtiques. Un religieux de Fontevrault a de-

puis peu composé un livre touchant l'obligation aux observances de la Regle. C'est pour faciliter cet exercice que je donneray à la fin de ce Traité un memoire des principales difficultez, qui se peuvent former sur la doctrine & la discipline, & sur l'histoire ecclesiastique.

Il me semble qu'on pourroit encore faire une autre espece de conferences, qui me paroist plus facile, & qui ne seroit peut-estre pas moins avantageuse, sçavoir que trois ou quatre religieux affectionnez à l'étude lûssent chacun differens livres sur une mesme matiere, conformes à leur talent & à leur genie; & qu'ils s'assemblassent, avec la permission de leur superieur, une ou deux fois la semaine pour conferer ensemble des choses que chacun d'eux auroit remarquées dans ses lectures, ou des doutes qui s'y seroient presentez, afin d'en rechercher ensemble l'éclaircissement. On pourroit se servir de cette metode dans l'étude de l'Ecriture sainte, chacun prenant un commentaire sur un mesme livre de l'Ecriture, pour conferer ensuite des difficultez qui se seroient presentées, ou des observations que chacun auroit faites.

La mesme chose se pourroit pratiquer aussi dans la lecture des Peres, dont on entreprendroit l'étude en suivant l'ordre des tems, chacun prenant le Pere qui luy conviendroit mieux. Pour ce qui est des remarques que chacun auroit faites sur sa lecture, il seroit à propos que les autres en fissent des extraits, pour joindre à celles qu'ils auroient faites : afin d'avoir par ce moyen un corps de remarques sur tous les Peres. Je traiteray plus au long de cette étude dans le chapitre vingtiéme.

Ces remarques se pourroient faire aussi tres-utilement sur l'histoire, & il faudroit s'accoutumer à faire sur toutes celles qu'on lit des réflexions proportionnées à son état.

On auroit par ce moyen un corps de morale composé de ces réflexions, qui pourroient servir de regle dans les differentes situations où l'on se trouve. Il n'y a point d'action si mince dont on ne puisse tirer du fruit : & il faudroit de tems en tems demander aux jeunes religieux ce qu'ils pensent de certains faits des anciens Peres, lesquels, quoique fort simples en apparence, sont bien souvent les effets d'une sagesse toute celeste, & d'une prudence tres-éclairée. Il en faut donner quelques exemples.

Il y en a un dans la vie du saint solitaire Marcien, rapportée par Theodoret, qui me paroist remarquable. *Theodor. Philot. c. 3.* « Un autre solitaire, appellé Avitus, penetré d'estime « pour sa vertu, estant venu luy rendre visite, Marcien « le voulut obliger de prendre sa refection aprés None. « Avitus s'en excusa sur ce qu'il ne l'avoit jamais fait a- « vant vespres, & que souvent mesme il ne prenoit rien « du tout pendant deux ou trois jours. Hé bien, luy ré- « pondit Marcien, faites aujourd'huy cette petite débau- « che pour l'amour de moy, car étant infirme comme je « suis, je ne peux attendre jusqu'à vespres. Mais Avitus « n'en ayant rien voulu faire, le saint commença à jetter « un profond soupir : Helas vous avez bien perdu vôtre « tems, dit-il à son hoste, d'estre venu de si loin pour voir « un gourmand. Avitus fut tellement frappé de ce dis- « cours, qu'il avoüa que ce luy auroit esté une chose plus « supportable de manger de la chair. Alors le saint vieil- « lard luy repliqua : Je vis comme vous, mon cher Frere, « & je garde la mesme regle pour les heures du repas. Je « fais tout le cas que je dois du jeusne, mais je sçay aussi « que la charité luy est preferable. C'est ainsi que ce sage « & vertueux solitaire vouloit faire voir, qu'il y a de certaines rencontres, où l'on doit se relâcher de quelques

pratiques religieuses, pour éviter l'éclat, & pour pratiquer d'autres vertus qui sont plus estimables, quoy qu'elles ayent moins d'apparence.

Ibid. cap. 11. A cet exemple j'en ajouteray encore un autre du bienheureux solitaire Zenon, qui s'étoit fait une loy d'aller querir fort loin l'eau dont il avoit besoin pour sa
» boisson. Un jour comme il revenoit de la fontaine por-
» tant deux seaux d'eau, une personne de pieté l'ayant
» rencontré, le pria de souffrir qu'il en portât un pour le
» soulager. Zenon l'en remercia d'abord, disant qu'il ne
» pouvoit se resoudre à boire de l'eau qu'un autre lui auroit
» apportée. Mais enfin voyant que ce refus faisoit de la
» peine à cette personne, il luy donna un de ses seaux à
» porter jusqu'à sa cellule, qui estoit sur une montagne.
» Mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il versa ce seau d'eau
» à terre, & en alla querir un autre. Il faut quelquefois donner quelque chose à la complaisance, pour ne pas chagriner & choquer les personnes avec qui l'on a à vivre : & on trouve toujours assez d'occasions & de moyens de se dédommager, quand on le fait par vertu, & non point par une molle complaisance. Il y a de certains naturels qui peuvent avoir besoin de ces avis, mais ceux qui sont trop complaisans, ont d'autres mesures à prendre. Je crains de m'estre trop étendu dans ces petits détails : mais je l'ay déja dit, j'écris ceci pour de jeunes gens qui en ont besoin.

Pour revenir à nos conferences, je ne doute pas qu'elles ne soient extrémement utiles, pourvû que hors de là on ait soin de garder exactement, autant que l'on pourra, le recueillement & le silence, & que sous pretexte de ces conferences on ne se dispense pas des obligations de la vie monastique, puis qu'au contraire ces assemblées ne

doivent ſervir qu'à maintenir la regularité & le fond de la religion. Que ſi elles produiſoient un effet tout contraire, non ſeulement on ne devroit pas les rétablir, mais meſme on devroit les retrancher, pour ne pas donner atteinte à ce qui eſt principal & capital dans la religion. Je ſçay qu'il faut une honneſte liberté pour entretenir utilement ce commerce, mais il en faut retrancher la diſſipation.

Il faudroit pour cet effet garder la métode que ſaint Baſile le Grand a preſcrite aux religieux pour leurs conferences. C'eſt dans la premiere de ſes lettres à S. Gregoire de Nazianze, que nous avons citée * ailleurs, où il décrit la maniere qu'ils devoient obſerver dans ces aſſemblées, en évitant ſoigneuſement tout air de vanité & d'oſtentation, les contentions & les diſputes, & le deſir de paroiſtre, & de ſe diſtinguer des autres. Il regle meſme juſqu'au ton de la voix, & il veut que dans tout le reſte on faſſe paroiſtre beaucoup de moderation, de douceur & d'humilité, ſoit en parlant, ſoit en écoutant les autres.

* *Pag.* 13.

Rien n'eſt plus édifiant en ce genre, que la conduite que garda S. Denis eveſque d'Alexandrie dans la conference qu'il eut avec quelques Preſtres, qui eſtoient tombez dans l'erreur des Millenaires. Ce ſaint Prelat, aprés avoir tâché de les en retirer par ſes écrits, eſſaya de le faire par un entretien qu'il eut avec eux ſur ce ſujet. Il y réüſſit, & voicy comme la choſe ſe paſſa, ſuivant le rapport que le Saint en fait lui-même. Il y avoit de la part des preſtres un ardent deſir de connoitre la « verité, excellente diſpoſition pour la trouver. Les inter- « rogations & les réponſes s'y faiſoient avec tout l'ordre « & toute la moderation poſſible, chacun parlant & ré- «

Euſeb. lib. 7. *c.* 24.

„ pondant à ſon tour, ſans s'interrompre les uns les au-
„ tres. Perſonne ne défendoit ſon ſentiment avec opiniâ-
„ treté, & on écoutoit avec beaucoup de patience les rai-
„ ſons que d'autres alleguoient à l'encontre. On ne s'é-
„ cartoit point du but de la diſpute par des digreſſions inu-
„ tiles ; & ſi l'on ſe trouvoit convaincu par les raiſons des
„ autres, on s'y rendoit avec plaiſir, ſans déguiſement,
„ & avec une entiere ouverture que chacun faiſoit de ſon
„ cœur à Dieu pour y recevoir la verité, auſſi-toſt qu'elle
„ luy ſeroit connuë. Qui s'étonnera qu'avec de ſi ſaintes diſpoſitions cette affaire ait eu tout le ſuccés que l'on en pouvoit eſperer ? Si les religieux apportoient les mêmes diſpoſitions pour leurs conferences, ce ſeroit une choſe qui leur ſeroit extrémement utile, & un excellent moyen pour attirer les graces du ciel, & pour apprendre la verité.

CHAPITRE XVII.

Des predications & des catechiſmes.

IL n'y a point de fonction plus noble & plus relevée dans l'Egliſe que la predication de l'Evangile. Nôtre Seigneur en a fait preſque ſon unique employ pendant ſa vie publique, & ç'a eſté une des premieres choſes qu'il a recommandées à ſes Apôtres. Ce ſaint miniſtere a eſté depuis confié aux eveſques leurs ſucceſſeurs, qui l'ont communiqué aux autres eccleſiaſtiques, qu'ils en ont jugez capables.

Les moines ont eu part à cette commiſſion dés le commencement de leur établiſſement, & S. Jean Chryſoſtome qui avoit envoyé de ſaints moines en Phenicie pour

pour travailler à la conversion des payens qui estoient en ce païs-la, leur donne de grands éloges pour avoir achevé ce grand dessein par leur predication & par leurs exemples, comme il paroist par plusieurs de ses lettres, & entr'autres par la 123. qui est adressée *aux prestres & moines de Phenicie, qui instruisoient les gentils de ce pays-là.* On peut se souvenir icy de ce que j'ay dit ci-devant * de S. Pacôme & de plusieurs autres. * *Part. 1. c. 4.*

Saint Benoist exerça le mesme office à l'égard des idolâtres, qui estoient encore de son tems aux environs du Mont-Cassin, lesquels il convertit par de continuelles predications, *prædicatione continua*, comme le témoigne S. Gregoire. Il ajoute que ce Saint envoyoit de tems en tems de ses disciples pour instruire ces nouveaux convertis. A l'exemple d'un si grand homme, plusieurs missionnaires zelez sont sortis des monasteres, & c'est à nos religieux que l'Angleterre, l'Allemagne, la Suede, le Danemarck, la Hongrie, la Boëme & la Pologne sont redevables de leur conversion à la Foy chrétienne. *Greg. lib. 2. Dial. c. 8. & 19.*

Il est donc certain que l'employ de la predication n'est pas interdit aux moines, lors qu'ils ont les qualitez necessaires pour s'en bien acquitter : mais il seroit aussi à souhaiter qu'on n'y engageât personne qui ne pût le faire avec fruit & édification. Comme la profession monastique n'est pas destinée par elle-même à ces fonctions éclatantes, mais plutost à la retraite, au silence, à l'éloignement du monde, & à la penitence ; on ne doit faire sortir personne de cet ordre commun, qu'il n'ait donné des marques sensibles, que Dieu le destine à cet employ. Et en effet, lors qu'on voit sortir un homme de la solitude, &, pour ainsi dire, du desert

pour paroitre & parler en public, on s'attend d'entendre de luy quelque chose d'extraordinaire.

Il faudroit donc que les religieux que l'on expose de la sorte, eussent beaucoup de pieté, d'humilité, de zele, de lumiere & de talent pour parler en public; qu'ils fussent des hommes d'oraison, & qu'ils eussent donné des marques certaines de leur constance & de leur fermeté dans le bien par une vie reglée & uniforme de plusieurs années. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il soit permis de confier ce ministere à de certains religieux inquiets, qui ont d'ailleurs de l'esprit, de la hardiesse, & une facilité de parler, dans la vûe seule de les occuper, c'est à dire de les amuser. La parole de Dieu, qui est la chose du monde la plus serieuse & la plus precieuse, ne doit pas estre employée pour servir d'amusement à personne, ou, si l'on veut, d'une simple occupation qui n'aboutisse à rien. C'est la profaner que de la faire servir à un usage, qui convient si peu à sa dignité & à son excellence.

C'est pour la mesme raison qu'on ne doit pas non plus exposer à cet employ de jeunes gens, qui n'ayant pas encore assez de maturité ni de solidité, sont en danger d'estre inutiles aux autres, & de se perdre eux-mesmes. C'est cependant une tentation qui est assez ordinaire aux jeunes religieux, qui se sentant pénétrez des attraits d'une conversion nouvelle, croyent ne pouvoir satisfaire autrement à leur zele & à leur ferveur que par la prédication, qui leur donne le moyen de convertir les autres. Il y a long-tems que S. Bernard a remarqué ce défaut dans le sermon 64. sur les Cantiques, & S. Nil avant lui a témoigné que ces religieux s'exposent à la risée des demons, & peut estre aussi des hommes.

Nil. lib. 2. epist. 103.

Il eſt donc neceſſaire de prendre du tems & du loiſir pour ſe remplir ſoy-meſme, avant que de ſe répandre au dehors ; & il eſt beſoin meſme d'avoir dans ſon cœur une ſource intariſſable d'onction & de pieté par le moyen de l'oraiſon, afin de n'eſtre pas en danger de tomber bien-toſt dans la ſechereſſe & l'aridité. Faute de cette diſpoſition que peut-on attendre d'un predicateur, ſinon des ſpeculations creuſes, & des penſées ſans ſolidité, qui laiſſent les ames des auditeurs, auſſi-bien que celle du predicateur, dans la diſette & dans la faim, qui les fait gemir ?

Ce défaut vient auſſi de ce que les Predicateurs bien ſouvent veulent paroitre ſçavans, éloquens & habiles. Ils ſe picquent du bel eſprit, en un mot ils parlent pour eux-meſmes, & non pour leurs auditeurs ; & en parlant de la ſorte, ils ne parlent ſouvent ni pour les auditeurs, ni pour eux-meſmes, n'y ayant rien qui les rabaiſſe davantage aux yeux des autres, que ce deſir qu'ils font paroiſtre de ſe relever. Que ſi ce défaut eſt grand dans un predicateur ordinaire, il eſt encore plus inſupportable dans un religieux, qui ne doit inſpirer par ſes diſcours, non plus que par ſes exemples, que des ſentimens d'humilité & de modeſtie.

Je voudrois donc en premier lieu, qu'un religieux qui doit eſtre occupé à la predication, ne s'y ingerât point de lui-meſme, mais qu'il attendît que les ſuperieurs l'y appliquaſſent : que meſme aprés y avoir eſté deſtiné, il n'acceptât cet employ qu'avec peine & avec tremblement, dans la crainte d'en abuſer, ou de le rendre inutile par ſa mauvaiſe conduite. Car comme on a beſoin de graces extraordinaires pour réüſſir dans ce ſaint miniſtere, c'eſt tenter Dieu de croire que toutes celles qui nous

sont necessaires pour cette sainte fonction, ne nous manqueront pas, de quelque maniere que nous y soyons engagez. Si un religieux est humble, il sera bien éloigné de cette pensée ; & s'il ne l'est pas, il est indigne de monter en chaire.

En second lieu il faut avoir un grand acquis non seulement de vertu, mais de science, puisée non dans l'étude de la scolastique, qui est trop seche pour la chaire, mais dans les saintes Ecritures, & dans la lecture des Peres, comme de S. Jean Chrysostome, de S. Augustin, de S. Gregoire & de S. Bernard, que l'on doit regarder comme les quatre Docteurs des predicateurs. Il faut sçavoir à fond la religion & la morale chrétienne, que l'on doit avoir puisée dans ces pures sources, & dans les autres bons livres. Mais sur tout il faut qu'un predicateur lise avec attention les livres que S. Augustin a composez de la doctrine chrétienne.

V. Gregor. Naz. hom. 1.

En troisiéme lieu, je voudrois que dans les sermons on s'attachât toujours à quelque point de morale bien développé & exprimé, & non pas à des pensées ingenieuses, à des antiteses, & à des jeux d'esprit, dont on ne tire aucun fruit. Les discours moraux qui ont paru depuis quelques années, peuvent servir en cela d'un bon modele.

En quatriéme lieu, il seroit à souhaitter que les predicateurs en composant leurs sermons, eussent soin de consulter pour le moins autant leur cœur que leur esprit, & qu'ils considerassent s'ils sont touchez & penetrez eux-mesmes des choses qu'ils veulent prescher. Car comment toucher les autres, si on ne l'est pas veritablement soy-mesme ? On entend bien plus volontiers avec S. Bernard, un predicateur qui cherche plus à toucher & à

faire pleurer ſes auditeurs, qu'à ſe faire applaudir. Il ne faut pas meſme s'arreſter beaucoup aux larmes, ſi la correction des vices ne s'enſuit, comme S. Auguſtin dit en quelque endroit. Le ſoin que l'on a de trouver des paroles, nuit beaucoup au mouvement du cœur, dit un pieux auteur moderne, & le predicateur perd toûjours quelque choſe par là, s'il n'eſt recompenſé de ſa perte par le gain que les autres y font.

En cinquiéme lieu, que l'on ait ſoin de proportionner ſon diſcours à la diſpoſition & à la portée des auditeurs: que l'on s'abaiſſe autant qu'il faut pour ſe faire entendre, ſans rien perdre neanmoins de la dignité de la parole de Dieu, qui eſt plus honoré par un diſcours ſimple, pourvû qu'il ſoit clair, propre & energique, que par ceux qui ſont ſi figurez, ſi fleuris, & ſi compoſez. Il faut donc s'abbaiſſer ſans ſe ravaller, comme le Verbe divin s'eſt humilié pour nous, ſans rien perdre de ſa dignité. C'eſt ce que pratiquoit admirablement bien S. Chryſoſtome, lequel, comme remarque Photius, négligeoit les queſtions obſcures & difficiles, pour ne s'attacher qu'à celles qui eſtoient de la portée de ſes auditeurs. En un mot, il faut preferer ce qui peut inſtruire à ce qui peut plaire; faire toujours ceder les penſées des hommes aux oracles de Dieu, & mépriſant tout ce qui reſſent tant ſoit peu l'éloquence affectée, ne s'occuper que du ſoin d'enſeigner & de faire aimer la verité. *Dum omnes inſtruantur, grammatici non timeantur*, dit S. Auguſtin, qui écrit ailleurs qu'il aimeroit mieux ſe ſervir du mot d'*oſſum* pour ſe faire entendre, que de celuy d'*os* qui eſt equivoque. On peut voir pluſieurs autres avis touchant les predicateurs dans les Eſſais de Morale, ſur tout à la fin du troiſiéme volume, & dans la continuation de ces Eſ-

Bern. ſerm. 59. in Cant. n. 3.

Photius Bibl. c. 174.

Auguſt. ep. 187. n. 14.

Id. lib. 4. de Doctr. Chr. c. 10.

ſais, ſur l'Evangile du Mardy de la quatriéme ſemaine de Careſme, & ailleurs. Il ſeroit utile de lire auſſi les vers françois du Pere de Villiers touchant l'art de preſcher.

Je voudrois encore que l'on euſt autant de zele à inſtruire les pauvres gens de la campagne, que l'on a d'ordinaire d'inclination à preſcher dans les villes. Un bon catéchiſme, ou une ſimple expoſition de l'Evangile, fera bien ſouvent plus de fruit que des ſermons ſçavans & compoſez avec grand ſoin. Il faut plus d'habileté que pluſieurs ne croyent pour faire un bon catéchiſme, & quand on le ſçait bien faire, on en tire de grands avantages. La pluſpart des deſordres du chriſtianiſme, & ſur tout de la campagne, viennent du défaut d'inſtruction ; & il eſt preſque impoſſible, lorſqu'on a bien compris la religion chrétienne & la morale de l'Evangile, que l'on tombe dans ces excés, qui ſont des ſuites de l'ignorance. Il eſt à propos de lire ſur ce ſujet la Preface que Mr. l'abbé Fleury a miſe à la teſte de ſon Catéchiſme hiſtorique, dont la metode me paroiſt d'une tres-grande utilité. On y peut joindre le catéchiſme de Meaux, mais il faut voir ſur tout le livre de S. Auguſtin, *de catechizandis rudibus.*

Au reſte, l'exercice du catéchiſme n'eſt pas moins ancien dans les monaſteres que celuy de la predication. Nous en trouvons l'uſage dans la vie de S. Pacôme. Ce ſaint voyant un village voiſin de ſon monaſtere preſque tout deſolé & dépourvû de miniſtres, perſuada à l'eveſque d'y bâtir une egliſe ; & en attendant qu'on y établît quelque preſtre, il y alloit luy-meſme avec quelques-uns de ſes religieux pour inſtruire ce peuple par la lecture des ſaintes Ecritures : & Dieu donna tant de benediction à ſon travail, que pluſieurs payens ſe convertirent. De plus, il paroiſt par une lettre de Theodore diſ-

ciple de ce saint abbé, qu'on instruisoit dans son monastere ceux que l'on disposoit à recevoir le Batéme. Le mesme se pratiquoit dans le monastere de Bethleem, au rapport de S. Jerôme dans sa lettre à Pammachius, où il se plaint de ce que Jean evesque de Jerusalem n'avoit pas voulu conferer le sacrement de Batéme à leurs competens, *competentibus nostris*, c'est à dire à ceux qui estant dans le dernier degré de disposition pour recevoir le Batéme, demandoient avec instance d'en estre regenerez. Nous apprenons aussi de la vie de S. Euthime abbé, qu'il catéchiza & batiza dans son monastere plusieurs Sarazins nouvellement convertis. On en peut voir d'autres exemples dans le Philothée de Theodoret. *Philoth. cap. 52. & 54.*

Mais si on doit exercer ce devoir de charité envers les externes, c'est principalement à l'égard des sujets des monasteres. Cassiodore veut qu'on en ait un soin particulier, & il souhaitte qu'on les fasse venir souvent aux monasteres, afin qu'ils puissent profiter des bonnes instructions & des bons exemples qu'on leur y doit donner, & qu'ils ayent honte d'appartenir à des religieux, s'ils ne sont pas meilleurs que les autres. *Frequenter ad monasteria sancta conveniant, ut erubescant vestros se dici, & non de vestra institutione cognosci.* *Cassiod. divin. instit. cap. 32.* On pourroit ajouter, que les religieux mesme doivent avoir honte, s'ils ne font pas en sorte que leurs sujets & leurs domestiques soient autant à proportion distinguez par leur vie du commun des Chrétiens, que les religieux sont obligez de l'estre par leur profession. Comme entre les freres qui sont destinez pour les emplois exterieurs, il y en a quelquefois qui ne sçavent pas lire, on devroit sans doute pratiquer à leur égard, ce que S. Pacôme ordonne dans sa Regle, *Pacom. Reg. cap. 139. & 140.* où il dit qu'il faut obliger ces personnes à apprendre à

lire, meſme malgré eux, *etiam nolens legere compelletur*: afin qu'ils puiſſent s'appliquer à la lecture *au moins* du nouveau Teſtament & du Pſautier. Car en effet c'eſt une choſe déplorable de voir ces ſortes de religieux, qui n'ont pas d'ordinaire beaucoup d'education, abandonnez à eux-meſmes, & expoſez à tous les inconveniens, auſquels eſt ſujette une vie purement exterieure, qui n'eſt point ſoutenuë par la lecture & le recueillement.

CHAPITRE XVIII.

Conduite ou plan d'études depuis le Novitiat, juſqu'au cours de Theologie incluſivement.

ME voici enfin tantoſt à la fin de la ſeconde Partie de ce Traité, qui eſtoit la plus difficile, & qui n'eſt pas la moins importante. Il ne reſte plus ſinon que chacun ſe meſure ſoy-meſme, & ſe faſſe l'application des differens moyens d'études que j'ay propoſez. Cette application doit eſtre differente ſuivant les diverſes diſpoſitions d'eſprit & d'inclination d'un chacun; & il eſt du bon ordre que chaque religieux en particulier s'en rapporte au jugement de ſes ſuperieurs, ou de quelque habile homme, auquel ils s'en ſeront rapportez eux-meſmes. J'eſſayeray neanmoins d'en ébaucher icy un plan, en marquant les differentes lectures que je croiray les plus propres par rapport aux differentes ſituations de chaque perſonne, afin d'en faciliter la pratique à ceux qui n'auroient pas aſſez d'ouverture pour cela. Je ne pretens pas pourtant m'eriger en Directeur: on pourra changer ou corriger ce plan comme on le jugera à propos.

I.

Le Noviciat & les deux premieres années de jeunes profez doivent estre employées uniquement à apprendre les principes de la religion chrétienne, & de la vertu, & les obligations de la vie monastique. On tâchera d'avoir tous les livres qui sont necessaires & les plus utiles pour ce sujet. Que ces livres, autant qu'il se peut faire, soient bien écrits, s'ils sont en françois : car pour les latins, on en trouve peu qui ne soient au moins supportables, quoiqu'il y en ait peu de bien écrits. Il faut faire ensorte que les premieres idées que l'on donne de la vertu aux jeunes gens, passent dans leur esprit d'une maniere qui ne soit pas desagréable, & que les mesmes livres puissent servir à leur former l'esprit & le cœur. Quelques-uns s'imaginent que c'est une délicatesse qu'il faut mortifier dans les jeunes gens : mais à mon avis c'est une mortification mal-entenduë, qui ne sert qu'à les dégoûter des choses spirituelles, lesquelles d'ailleurs ne leur sont pas déja trop agréables. Il est vray qu'il faut lire les livres pour les bonnes choses, & non pour le beau stile : mais les bonnes choses deviennent quelquefois insipides, & mesme insupportables faute d'assaisonnement.

Pour commencer par les Novices, les livres qui me semblent les plus propres pour eux, sont l'Echelle de S. Jean Climaque, les Confessions de S. Augustin en latin ou en françois; Rodriguez de la nouvelle traduction, la Guide des Pecheurs par Grenade, l'Homme spirituel & l'Homme religieux du Pere S. Jure, les Principes de la vie chrétienne du Cardinal Bona, avec sa Guide au ciel, & la Voye abregée pour aller à Dieu. L'Institution de Louys de Blois, le Combat spirituel, le Thresor spi-

rituel du Pere Quarré, les Essais de morale, avec la continuation sur les Epîtres & les Evangiles de l'année, sur tout le quatriéme tome des Essais, qui est des quatre fins dernieres, l'Année chrétienne. On pourroit y ajoûter le Chrétien interieur, quoiqu'il y ait quelques sentimens, ou du moins quelques expressions un peu fortes, qui ont porté l'Inquisition de mettre dans l'*Index* la traduction Italienne qui en a esté faite, soit que cette traduction n'ait pas esté fidele, soit que l'on ait crû que ce livre en soy favorisoit les erreurs des Quietistes. C'est pour éviter cet écueil, qu'il n'est pas à propos de permettre de lire le livre de Royas, qui est un des premiers auteurs qui a favorisé cette secte. Outre la Regle & l'Imitation que l'on donne à chaque religieux, il seroit bon de leur donner aussi les Pensées chrétiennes, qui est un petit livre rempli de sentimens fort pieux & fort solides. Il ne faut pas omettre la Vie de S. Benoist par S. Gregoire le Grand.

Touchant l'Ecriture sainte & la religion, on pourra donner aussi aux Novices le nouveau Testament, les Paraphrases de Mr. Godeau sur les épîtres de S. Paul, une traduction nouvelle des Pseaumes en deux ou trois colonnes, la Paraphrase des Pseaumes par le P. Mége, les Figures de la Bible, les Mœurs des Israëlites, & les Mœurs des Chrétiens par Mr. l'abbé Fleury, le Catéchisme historique du mesme auteur, le Catéchisme du Concile de Trente, celuy de Bellarin, quelque nouveau Catéchisme de ceux que l'on a publiez depuis peu, comme celuy de Paris, celuy de Meaux, ou celuy des trois Evesques, qui est comme un petit abregé de Theologie; les Homelies sur les Commandemens de Dieu en deux petits volumes.

II.

Pour les jeunes Profés, outre les livres cy-dessus, on leur peut donner saint Dorothée de la nouvelle traduction, la Solitude chrétienne, quelques traitez de S. Bernard traduits en françois, la Vie du mesme Saint en françois en six livres, le premier esprit de Citeaux, les Morales de S. Basile traduites par Mr. Hermant, la Psalmodie du Cardinal Bona, Cassien en françois, quelques Homelies de S. Jean Chrysostome en françois, les premier, second & quatriéme tome des Ascetiques tirez des ouvrages des saints Peres, en faveur des religieux de nôtre Congregation ; quelques traitez spirituels de Bellarmin, *de gemitu columbæ, de ascensu mentis in Deum, de arte bene moriendi ;* la Paraphrase sur le Pseaume *Beati immaculati* en latin & en françois, les œuvres spirituelles d'Avila.

Touchant la religion & l'Ecriture, les Proverbes & l'Ecclesiaste en latin, ou en françois, avec les remarques; les Conseils de la Sagesse par le Pere Bouteault, le livre de S. Augustin de la Religion, & celuy des Mœurs de l'Eglise nouvellement traduits par M. Du Bois, *Cura clericalis* latin & françois; le Catéchisme en vers par Mr. l'abbé d'Heauville.

Pour commencer à apprendre l'histoire monastique, Essay de l'histoire monastique d'Orient, l'Abregé de l'histoire de S. Benoist, les Vies des Peres du desert.

Quelque commentaire facile sur la Regle, comme celuy du Pere Martene, les Rits monastiques du mesme.

Je voudrois aussi donner aux jeunes Profés un ou deux livres d'humanitez, pour ne pas laisser tout-à-fait rallentir le feu de la jeunesse : mais à condition qu'ils n'en pourroient lire qu'à de certains momens, où ils ne se-

roient pas occupez d'ailleurs. Ces livres pourroient estre les epîtres familieres de Ciceron, celles de S. Jerôme, le petit Phedre avec sa traduction, la Paraphrase des Evangiles par Erasme, Juste-Lipse *de constantia*, qui est moral & bien écrit. L'Introduction à la Sagesse par Vivez en latin & en françois, Drexelius. S'ils sçavent du grec, le nouveau Testament en grec, les Pseaumes du Pere Petau en vers grecs, qui sont fort estimez; quelques oraisons de S. Jean Chrysostome, quelques Dialogues choisis de Lucien, ou quelques autres semblables suivant leur capacité. Je dis ceci sans pretendre donner aucune atteinte au reglement de nôtre Congregation, qui ne permet pas l'usage des livres d'humanitez aux jeunes Profez. C'est à ceux qui ne sont pas sujets à ce reglement, de voir si ce que je propose icy leur paroîtra utile.

Pendant ces deux années il faudroit que le zelateur ou quelqu'autre leur apprist à bien lire & à bien prononcer le latin & le françois, comme aussi à écrire d'un bon caractere, & à bien observer les regles de l'ortographe. Il seroit à propos aussi de leur lire le Traité de la civilité chrétienne, qui se trouve dans le second tome des Essais de Morale. On ne sçauroit trop inculquer l'honnêteté, pourvû que l'on ait soin de n'en pas faire une pure ceremonie, ou, pour mieux dire, une hypocrisie.
Priere cont. pag. 455.
„ Quand on a la foy, dit un pieux auteur, & que c'est
„ elle qui nous fait agir, c'est-à-dire quand on regarde
„ JESUS-CHRIST dans son frere, auquel on rend hon-
„ neur, une reverence devient une action de pieté & de
„ religion; & oster son chapeau, en passant devant un
„ étranger, est une priere.

III.

Aprés les deux années de jeunes profez, s'ils ont be-

ſoin de repaſſer les principes de la grammaire, ils pourront lire pour livres ſpirituels la vie de S. Baſile & de S. Gregoire de Nazianze par Mr. Hermant, celle de Dom Barthelemy des Martyrs archevêque de Braga; le *Compendium ſpiritualis doctrinæ* de ce tres-pieux archevêque; la Perfection chrétienne du Cardinal de Richelieu, le livre des Jeuſnes & celuy des feſtes par le Pere Thomaſſin, la Pſalmodie & le livre de la Verité, du meſme; *Regia via ſanctæ crucis* par Heften, quelques traitez de Drexelius, les Caracteres des Paſſions par Monſieur de la Chambre, l'Uſage des paſſions par le Pere Senault.

Les livres touchant la religion & l'Ecriture pourront eſtre les livres des Rois nouvellement traduits; l'Eccleſiaſtique & la Sageſſe, le Catechiſme du Cardinal de Richelieu, ou quelqu'autre.

Les livres d'humanitez ſeront Ciceron *de Oratore*, quelques Oraiſons du meſme, comme *pro Milone*, *in Catilinam*, *pro M. Marcello*, *pro rege Dejotaro*, la ſeconde Philippique, les Offices avec la nouvelle traduction de Mr. du Bois, Saluſte, Tite-Live, Tacite, Ceſar, l'hiſtoire de Sulpice Severe, avec la traduction de Mr. Giry, qui eſt fort pure & élegante; les inſtitutions de Lactance, & *de morte perſecutorum*, avec la traduction de Mr. de Maucroix chanoine de Reims; *Florus Gallicus*, *Epigrammatum delectus*, les poëſies du P. Rapin, du P. Commire, & du P. de la Ruë, les hymnes de Mr. de Santeüil, Bucanan ſur les Pſeaumes, les poëſies du Pere Beverin, *Pia Deſideria*, *Pia Hilaria*, les trois comedies de Terence traduites, les Colloques d'Eraſme épurez par Mr. Mercier; Turſelin des particules. Les lettres de Ciceron, de Manuce, du Cardinal Sadolet, & de Bongars

pour apprendre le ſtile epiſtolaire. Cluverius pour la geographie ; le *Rationarium* du Pere Petau, le P. Labbe pour la chronologie, ou l'abregé chronologique de Strank, où elle eſt traitée avec beaucoup de netteté.

IV.

Quant à ceux qui étudieront en Philoſophie, on pourra leur lire le traité De la maniere d'étudier chrétiennement, qui eſt à la fin du ſecond volume des Eſſais de morale, dont on donnera des extraits dans la troiſiéme Partie de ce Traité. Ils pourront lire le Traité de l'Oraiſon, qui eſt du meſme auteur ; Saint Jure de la connoiſſance & de l'amour de Dieu, les homelies de Tritheme, le cinquiéme tome des Aſcetiques, Bloſius.

Pour la religion & l'Ecriture, le Catechiſme de Grenade, l'Explication de la Meſſe par Monſeigneur l'Eveſque de Meaux, les Conferences de Luçon, celles de la Rochelle, Grotius *de religione*, la Verité de la religion du Marquis de Pianeze, la Geneſe de la nouvelle traduction, les Pſeaumes de Mr. de Meaux, Gagnæus ſur S. Paul.

Touchant la Philoſophie, les livres philoſophiques de Ciceron, ſçavoir les Tuſculanes, de la nature des Dieux, de la divination, des Offices, de l'amitié, de la vieilleſſe ; Seneque de la providence, de la conſtance du ſage, de la vie heureuſe ; l'Art de penſer, les Paſſions du P. Malbranche, ou de quelqu'autre.

Pour l'hiſtoire, la vie de S. Jean Chryſoſtome, *Acta Martyrum ſelecta* de Dom Thierry Ruinart, l'hiſtoire de Sanderus, qui a eſté traduite en françois par Mr. de Maucroix.

V.

Ceux qui étudieront en Theologie pourront lire la Morale ſur le *Pater*, l'*Amor pœnitens* de Mr. l'Eveſque de Caſtorie, *de cultu Sanctorum* du meſme, ou la tra-

duction qui a esté faite de ces deux livres ; la Priere continuelle, & les autres traitez de Mr. Hamon ; les Pensées de Mr. Pascal, avec le Discours qui a esté fait sur ces pensées, & un autre sur les livres de Moïse ; Tableaux de la Penitence par Mr. Godeau, Discours du mesme sur les Ordres, S. Chrysostome du Sacerdoce, les catecheses de S. Cyrille, les lettres de S. Isidore de Damiette & de S. Nil.

Les Controverses du Cardinal de Richelieu, les livres Dabadie touchant la Religion, la veritable religion du Pere Vassor, les Memoires de Mr. de Tournay touchant la religion ; les Reflexions de Mr. pelisson sur les differends de la Religion ; l'ouvrage du P. de Sainte-Marthe religieux de nôtre congregation touchant la Confession ; la Morale de Grenoble, Estius *in difficiliora loca Scripturæ*, les Prophetes nouvellement traduits.

Pour livres d'histoires, Mr. Godeau, la vie de S. Atanase & celle de S. Ambroise par Mr. Hermant, la vie de Theodose le Grand par Mr. Fleschier.

Livres de Theologie, Melchior Canus *de locis theologicis*, Estius sur les Sentences, Binsfelde sur les Sacremens, Ciceron *de natura deorum*, Discours sur l'existence de Dieu & sur l'immortalité de l'ame, qui se trouve dans le second volume des Essais de Morale.

VI.

Pendant la recollection S. Cyprien, S. Jean Chrysostome sur S. Mathieu & sur S. Paul, avec ses autres homelies ; S. Augustin sur les Pseaumes & sur S. Jean, & *de opere monachorum*, ses epîtres ; les Morales & les Dialogues de S. Gregoire, & sur Ezechiel ; S. Bernard, Estius ou Fromond sur S. Paul ; la fausseté des vertus humaines par Mr. Esprit, avec ses lettres ; le Concile de Trente, Bona de la liturgie, les Notes du Pere Menard sur le Sacramentaire

de S. Gregoire, Arcudius ſur les Sacremens, Allatius *de conſenſione utriuſque eccleſiæ*, le Pere Morin de la Penitence & des Ordinations, traité de l'Unité de l'Egliſe, Préjugez legitimes contre les Calviniſtes, les Diſquiſitions d'Heſten ſur la Regle. Le Commentaire de Mr. l'Abbé de la Trape, avec les Devoirs de la vie monaſtique.

CHAPITRE XIX.

Continuation du meſme ſujet, où l'on donne un plan des études que l'on peut faire depuis la Theologie.

ON peut dire que le veritable tems de l'étude eſt depuis les cours de philoſophie & de theologie, & aprés la recollection. Pour donner quelque plan des études que l'on peut faire depuis ce tems-là, il eſt à propos de diſtinguer trois claſſes de religieux. Les uns ſe veulent borner uniquement à la pieté : les autres ſont bien aiſe d'avoir une érudition mediocre : les troiſiémes ſont portez à quelque choſe de plus, & ſont deſtinez par les ſuperieurs aux études, ou à quelque travail pour le public.

Les premiers ſe doivent appliquer principalement à la lecture & à la meditation de l'Ecriture ſainte. Cette lecture aſſiduë avec des reflexions leur tiendra lieu de commentaire, puis qu'ils n'y doivent rechercher que le ſens litteral & le ſens moral, & non pas les difficultez de chronologie & de critique, qui ne ſerviroient de rien à leur but & à leur deſſein. Sans cela ils trouveront toujours aſſez de veritez claires pour leur édification & pour celle des autres. Ils pourront néanmoins, s'ils veulent, ſe ſervir des verſions & des remarques qui ont eſté imprimées depuis peu, ou de quelque autre commentaire ſuccint.

A

A l'égard des autres livres, ils doivent se borner à un ou deux auteurs, & faire leur capital d'un seul. Ils doivent s'appliquer la regle qui est marquée dans la lettre aux religieux du Mont-Dieu, que pour réüssir dans la vie spirituelle, il faut s'attacher à un auteur : *Certis ingeniis immorandum est.* Saint Bernard peut suffire aux religieux qui sont dans cette disposition, & peut-estre encore moins. Ils doivent lire souvent la lettre aux religieux du Mont-Dieu.

Pour ce qui est des seconds, ils peuvent s'appliquer ou à l'étude de l'Ecriture sainte, ou à la lecture de quelques Peres, ou aux Conciles, ou à l'histoire, ou à plusieurs de ces choses ensemble. On peut voir sur cela ce que j'en ay dit, & s'en faire une conduite d'étude pour soy-mesme. Ces religieux se pourroient borner au livre de la Concorde de Mr. de Marca, à la Discipline du Pere Thomassin, aux livres du Pere Morin, à l'abregé de Mr. de Sponde, ou à l'histoire de Mr. Godeau, & aux Conciles generaux du Pere Lupus.

Enfin pour les troisiémes que l'on destine à une étude plus étenduë, ou à travailler pour le public, voicy à peu prés le plan qu'ils peuvent se proposer.

Ils doivent 1. étudier à fond l'Ecriture sainte, dans le dessein de trouver JESUS-CHRIST revelé & figuré dans le vieux Testament, & reconnu & dévoilé dans le nouveau. Pour ce sujet il se faut faire un plan de l'ancien & du nouveau Testament, & voir les rapports de l'un à l'autre par les propheties & les figures de l'ancien, & l'éxécution qui s'en est suivie dans le nouveau. La Demonstration evangelique de Mr. Huet peut servir à ce dessein.

Aprés avoir consideré ces rapports, il faut examiner

les regles qui peuvent ſervir à l'intelligence de l'Ecriture. Saint Auguſtin rapporte celles de Tychonius dans le troiſiéme livre de la Doctrine chrétienne. On en peut voir d'autres dans les Prolegomenes de Valton ſur la Polyglote d'Angleterre, & aux commencemens des livres de Cornelius à Lapide, & celles qui ſe trouvent au commencement de la verſion des Pſeaumes imprimée chez Petit.

Aprés avoir remarqué ces regles, il faut examiner chaque livre de l'Ecriture en particulier, le deſſein de chaque livre, & les difficultez principales qui s'y trouvent. Les Critiques & le *Biblia magna* du Pere de la Haye seront utiles pour ce ſujet. On vient d'imprimer à Paris chez Deſprez un livre intitulé *Concordia librorum Regum & Paralipomenon*, qui ſera bon pour accorder ces deux livres enſemble. Le livre qu'a compoſé Jean Lightfoot Anglois, ſous le titre d'*Harmonia quatuor Evangeliorum inter ſe & cum veteri Teſtamento*, peut ſervir auſſi pour ce deſſein.

La ſeconde choſe qu'il faut étudier eſt la doctrine des Peres. On peut voir ce que j'en ay dit cy-deſſus. Il ſera bon d'avoir lû ou parcouru auparavant les Dogmes du Pere Petau. La Bibliotéque eccleſiaſtique de Mr. du Pin ſera utile pour avoir une idée de chaque Pere, en attendant que l'on s'en puiſſe faire un autre ſuivant ſes lumieres & ſon goût. Cela ſera facile, ſi on fait une analyſe des Peres qu'on aura lûs.

Pour les Conciles, il en faut examiner l'occaſion & les principales difficultez. Il faut s'attacher ſur tout aux Conciles generaux, aux autres Conciles des huit premiers ſiecles, & à tous ceux de ſon païs ou de ſa nation.

J'ay parlé assez au long de l'étude de l'histoire, comme on a vû cy-dessus en son lieu.

Enfin il est necessaire que ceux qui sont destinez à travailler pour le public, donnent aussi quelque tems de leur application aux belles lettres, & mesme à la langue françoise. Ce n'est proprement qu'en ce tems que l'on peut remarquer les beautez d'une langue, & la délicatesse du stile. Il y a deux sortes de beautez dans les auteurs, comme a fort bien remarqué l'auteur des Essais de Morale au second volume, dans les avis qu'il a donnez pour les études. Les unes consistent dans des pensées belles & solides, mais extraordinaires & surprenantes, telles qu'on en voit dans Tacite & dans Seneque : les autres ne consistent nullement dans les pensées, mais dans un certain air naturel, & dans une simplicité élégante, facile & délicate, comme dans Terence, & dans Virgile. Voyez le reste de ces avis à l'endroit que je viens de marquer, & le chapitre de l'étude des belles lettres dans ce Traité. Il sera bon de lire aussi l'ouvrage de Mr. Baillet, qui porte pour titre, *Jugement des Sçavans.*

CHAPITRE XX.

Idée plus particuliere des lectures que peuvent faire ceux que Dieu appelle à étudier la doctrine de l'Eglise par les originaux.

QUoique ce que je viens de dire puisse suffire pour donner une idée generale d'études à ceux que Dieu appelle à un fond de doctrine plus solide & plus étenduë que les autres ; j'ay crû qu'il estoit à propos de re-

toucher encore une fois cette matiere, afin de la détailler un peu davantage, & de faciliter par ce moyen l'execution de ce projet.

Pour réussir dans ce dessein, il est necessaire de se faire un corps de doctrine, & de s'instruire des sentimens qui sont reçus & approuvez dans l'Eglise, de distinguer ceux qui sont douteux & contestez, & d'observer ceux que l'on doit desapprouver & rejetter. L'étude de la theologie scolastique donne les premiers elémens de cette science: mais il faut la perfectionner par une étude serieuse de l'Ecriture, dont on doit examiner le sens litteral avec soin; & de la Tradition de l'Eglise, qui est renfermée principalement dans les Conciles & les Peres. Il en faut examiner les sentimens & les maximes, tâcher de les concilier ensemble, & de joindre par ce moyen la doctrine des premiers siécles avec les derniers. C'est cet enchaînement qui fait, à proprement parler, la Tradition, laquelle avec la sainte Ecriture, dont elle est la fidele interprete, fait la regle de nôtre créance.

Il est donc necessaire pour ce sujet de joindre ensemble l'etude de l'Ecriture, des Conciles, des Peres avec l'histoire ecclesiastique. Cette étude se peut faire séparément l'une aprés l'autre, en étudiant premierement l'Ecriture, ensuite les Conciles, par aprés les Peres, & en dernier lieu l'histoire ecclesiastique: ou en mélant ces études ensemble, en étudiant de siécle en siécle les Peres, les Conciles, & l'histoire de chaque siécle. Cette seconde maniere paroist plus utile & plus agréable, & on se fera par ce moyen un corps de doctrine qui s'entretiendra mieux, que s'il se faisoit par une étude de chaque partie separément.

Il me ſemble donc que l'on pourroit lire en premier lieu les antiquitez de Joſeph, & ſa réponſe à Appion, avec le vieux Teſtament. Le *Rationarium* du Pere Petau peut ſervir de guide pour l'un & l'autre Teſtament, & pour les ſiécles qui ſuivent, en le conſultant de tems en tems pour ranger la ſuite des evenemens. On peut joindre la lecture de Philon & de Joſeph touchant la guerre des Juifs, à celle du nouveau Teſtament.

On doit commencer ce qui regarde l'Egliſe par la lecture de l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe, & avoir devant les yeux le P. Pagi, avec le *Rationarium* du P. Petau, ou l'abregé chronologique du P. Labbe, pour ſuivre le fil de la chronologie.

Les premiers monumens que nous ayons aprés l'Ecriture, ſont la lettre de S. Clement à l'Egliſe de Corinthe, les lettres de S. Ignace de l'edition d'Uſſerius ou de Voſſius, ou au moins de Mr. Cotelier. Celle d'Uſſerius eſt la plus exacte, à cauſe que les choſes qui ont eſté ajoutées par les nouveaux Grecs, ſont diſtinguées par des caracteres rouges. Pearſon a juſtifié ces epîtres contre les objections de Daillé, & a fait voir qu'Uſſerius s'eſt trompé, en rejettant la lettre de S. Ignace à S. Polycarpe.

On peut faire ſuivre les Apologies de S. Juſtin, & ſon Dialogue avec Triphon; les cinq livres de S. Irenée contre les hereſies, & ſur tout le premier, & les premiers chapitres du troiſiéme, avec l'Apologie d'Athenagoras. Il ſera bon de lire les Conſtitutions apoſtoliques dans le recueil que Mr. Cotelier a fait des premiers Peres de l'Egliſe, en deux volumes, avec de ſçavantes notes.

La lecture de Tertullien eſt tres-utile pour apprendre le premier eſprit du chriſtianiſme, les dogmes & la

discipline ecclesiastique de ces premiers tems. Tout est à lire dans cet auteur. Son traité de l'Ame, & ce qu'il a fait contre les Valentiniens, ne demandent pas tant de réflexion que le reste de ses ouvrages. Il ne se faut pas contenter de lire pour une seule fois son Apologetique, les livres des Prescriptions, de la Penitence, de l'Oraison, du Batéme, du Jeûne, & des Spectacles. On tâchera de se servir de l'edition de Rigault faite à Paris en 1641. en deux volumes, avec des notes.

Le Pedagogue & les Stromates de Clement d'Alexandrie sont remplis d'érudition, & nous representent les mœurs & la doctrine des Chrétiens de son tems. Photius trouve fort à redire à ses Hypotyposes, dont nous n'avons plus que des fragmens.

Phot. Bibl. c. 109.

On doit tout lire dans Origene, mais sur tout ses huit livres contre Celse, la lettre à Africanus, le livre du Martyre imprimé depuis peu à Basle, avec cette Lettre, & le Dialogue contre Marcion, qui est fort douteux; le petit livre *de Prece*, publié en Angleterre depuis sept ou huit ans; ses Commentaires sur l'Ecriture de l'edition de Mr. Huet. Il est bon de voir ce qu'en dit Photius, & les fragmens qu'il rapporte de l'Apologie que le saint Martyr Pamphile avoit faite pour Origene, en cinq livres, avec Eusebe son ami, qui en ajoûta un sixiéme aprés la mort de Pamphile.

Id. c. 117.
Id. c. 118.

Il faut lire plus d'une fois S. Cyprien, à la réserve de ses deux livres de témoigaages contre les Juifs, & le suivant touchant la morale, qu'il suffit de lire une fois. Il est à propos de commencer par sa vie, & par les actes de son martyre, & de consulter *Annales Cyprianici*, qui sont à la teste de ses ouvrages dans l'edition d'Oxfort de l'an 1682. & les Dissertations de Dodwel,

On trouvera dans Balſamon la lettre canonique de S. Denis eveſque d'Alexandrie, & celle de Gregoire Taumaturge, dont on lira la vie écrite par Gregoire de Nyſſe, auſſi bien que l'éloge de S. Denis d'Alexandrie recueilly dans les Actes choiſis des Martyrs, qu'il faudra lire auſſi exactement.

Aprés Minutius Felix, & Arnobe contre les Gentils, on lira les Apologies de S. Atanaſe avec ſes lettres, les livres des Synodes contre Arius, & le livre de la virginité.

Il faudra joindre en cet endroit la lecture des Conciles, & commencer par les Canons des Apôtres, & les Conſtitutions apoſtoliques, qui ſont ſous le nom de ſaint Clement, & enſuite par le Concile d'Elvire; & continuer cette lecture des Conciles à proportion que l'on avancera dans celle des Peres. Les Decretales des Papes ſe liront auſſi en meſme tems, en commençant au Pape Sirice. On trouvera dans le recueil de Beveregius les Canons des Apôtres, & les premiers Conciles de l'Egliſe, avec les Epîtres canoniques, & des Notes fort doctes. La Collection de Denis le Petit, qui eſt dans Juſtel avec les autres collections, ſera auſſi utile pour la confronter avec l'edition des Conciles du Pere Labbe. Les Decretales des Papes ſe trouvent dans cette edition, & ont eſté imprimées à Rome en trois volumes ſéparément. Le Pere Lupus pourra ſervir pour les Conciles generaux, mais il faudra ſe tenir en garde ſur ſes Notes. Le recueil des nouveaux Conciles fait par Mr. Baluze eſt neceſſaire, comme auſſi les Obſervations de Mr. Daubeſpine ſur quelques Conciles, celles de Richer & du Pere Thomaſſin.

Pour revenir aux Peres de l'Egliſe, il faudra lire dans

la nouvelle edition que nos religieux font de S. Hilaire evesque de Poitiers, les douze livres de la Trinité, le livre des Synodes adressé aux evesques de France & de la Grande Bretagne, les fragmens de ce Pere, avec la belle Preface de Mr. le Fevre, & le livre contre Auxence.

Lorsqu'on aura achevé l'histoire d'Eusebe, il faudra lire la vie qu'il a composée de Constantin, le livre de Lactance *de morte Persecutorum*, qui vaut bien mieux que ses Institutions; la petite histoire de Sulpice Severe de l'impression d'Hollande, avec la Vie de S. Martin par le mesme auteur; l'histoire d'Orose, & les anciens Panegyriques: & faire suivre ensuite celles de Rufin, de Socrate, de Sozomene, de Theodoret, d'Evagre, de Theodore Lecteur, de Philostorge, & de Procope. Il ne faut pas oublier la Chronique d'Eusebe, avec les Notes de Scaliger; ni celle d'Idace qui en est la continuation, de l'edition du Pere Sirmond, auquel il faudra joindre le *Breviarium Liberati*, que le P. Garnier a corrigé.

Aprés S. Hilaire on prendra les Catecheses de S. Cyrille evesque de Jerusalem, S. Optat, S. Basile tout entier, S. Gregoire de Nazianze avec sa Vie qui est tres-belle, les livres de S. Gregoire de Nysse contre Eunomius, dans lesquels il prend la défense de S. Basile; les Epîtres de ce Pere, le Panegyrique de Meletius; S. Epiphane touchant les heresies, & son Ancorat ou Abregé de la doctrine catholique de l'edition du Pere Petau; de plus la lettre synodale de S. Amphiloque, donnée au public par Mr. Cotelier dans son second tome des Monumens grecs; & enfin les Lettres de Synesius données par le Pere Petau, qui se trouvent d'ordinaire avec S. Cyrille de Jerusalem, sur tout la belle lettre qu'il écrivit à son frere touchant son ordination.

Ensuite

Ensuite les lettres & les homelies de S. Pacien evesque de Barcelone, les ouvrages de S. Jean Chrysostome de l'édition du P. Fronton en onze volumes, dont les six premiers sont des années 1609. 1616. & 1618. & les autres des années 1633. & 1634. à Paris.

Entre les ouvrages de S. Ambroise, de S. Jerôme, & de S. Augustin, il y en a qui doivent estre lûs avec plus d'attention & de reflexion que les autres. Il sera facile de juger de l'importance de chaque piece par les Avertissemens que nos religieux ont mis à la teste de chacune dans les nouvelles éditions de S. Ambroise & de S. Augustin : ce que l'on fera aussi dans celle de S. Jerôme : dans lequel les lettres, les Opuscules, les commentaires sur les Prophetes, le livre des Ecrivains ecclesiastiques sont ce qu'il y a de plus considerable.

Pour ce qui est de S. Ambroise, ses lettres, ses traitez particuliers, & ses oraisons funebres meritent plus d'attention. On y pourra joindre les homelies de saint Maxime evesque de Turin, de S. Gaudence de Bresse, & les œuvres d'Ennodius diacre de Pavie.

Dans S. Augustin il faut lire plusieurs fois les lettres, les ouvrages polemiques, les traitez *de Doctrina christiana, de religione, de cura pro mortuis, de fide & operibus, de moribus Ecclesiæ, de virginitate, de opere monachorum*, tous les ouvrages de la grace, *de Nuptiis & concupiscentia*, les sermons *de verbis Domini, de verbis Apostoli*, les 50. homelies, ses Confessions, les livres de la Cité de Dieu, & ce qu'il a fait sur l'epître de S. Jean.

Il sera bon de lire ensuite dans la Collection de Denis le Petit, les Conciles d'Afrique, ausquels S. Augustin a eu grande part.

Il y a aussi du choix à faire dans S. Cyrille d'Alexan-

drie : ce qu'il y a de plus conſiderable ſont ſes lettres, ſa réponſe à Julien l'Apoſtat, ſes homelies paſcales. Les lettres de ſaint Iſidore de Damiette & de ſaint Nil ſont toutes ſpirituelles, auſſi-bien que celles de S. Paulin eveſque de Nole. Il n'y a rien à omettre dans Theodoret, qui eſt un des plus ſçavans de tous les grecs. Il faut avoir l'édition du Pere Sirmond, avec le Supplement du P. Garnier, qui nous a donné auſſi le Marius Mercator avec des Diſſertations, r'imprimé depuis & augmenté par Mr. Baluze, outre l'édition du P. Gerberon.

La Lauſiaque de Palladius a beaucoup de rapport avec le Philothée de Theodoret, auſſi-bien que les Inſtitutions & les Conferences de Caſſien, auquel il faut joindre S. Proſper *contra Collatorem*, & le Concile d'Orange, avec les autres pieces qui ſont à la fin du dernier volume de S. Auguſtin. Les livres de l'Incarnation compoſez par le meſme Caſſien, ſont d'une autre eſpece, & meritent d'eſtre lûs.

Les epitres de S. Leon & ſes homelies, celles de S. Maxime, de S. Pierre Chryſologue, avec celles de S. Baſile de Seleucie, ſont éloquentes & utiles pour apprendre les mœurs & la diſcipline de ce tems-là.

Le *Commonitorium* ou Avertiſſement de Vincent de Lerins eſt un des plus beaux monumens de l'antiquité, qui peut ſervir de regle avec le livre que Tertullien a compoſé de la Preſcription des heretiques, pour refuter les hereſies. Il ne faut pas omettre de lire l'éloge que S. Hilaire eveſque d'Arles a compoſé de S. Honorat ſon predeceſſeur & fondateur de Lerins ; non plus que les homelies de S. Ceſaire auſſi eveſque d'Arles, & ſa vie écrite par Cyprien eveſque de Toulon. Outre les

homelies de ce Pere, qui estoient imprimées il y a long-tems, Mr. Baluze en a donné quelques autres. Il y en a 102. dans l'Appendice du 5. tome du nouveau S. Augustin.

Les lettres & les traitez de Salvien de Marseille servent beaucoup pour faire connoitre la décadence ce de l'Empire Romain, & la corruption des mœurs de ce tems-là qui en fut la cause.

Il faut joindre ensemble la lecture de trois celebres Africains, sçavoir de Victor de Vite, de S. Fulgence, & de Facundus evesque, qui a écrit douze livres pour la défense des trois Chapitres, imprimez par le Pere Sirmond, & une lettre imprimée par Dom Luc Dachery dans le troisiéme tome du Spicilege. Ces deux pieces ont esté jointes ensemble dans la nouvelle édition d'Optat. Ce Facundus estoit schismatique. Les actes des Martyrs d'Afrique sont admirables dans Victor de Vite, qui rapporte au troisiéme livre la belle Confession des Evesques d'Afrique de ce tems-là. Il faut avoir la derniere édition de S. Fulgence faite chez Desprez, & ne pas manquer de lire la vie de ce grand homme, qui est tres-édifiante. On trouvera un beau passage de la Liturgie de S. Basile dans la lettre 16. qui est de Pierre Diacre, parmi celles de S. Fulgence page 283. de la nouvelle édition.

Il faudra lire ensuite les deux Conciles de Cartage des années 525. & 535. avec ceux de France & d'Espagne qui se sont tenus aux sixiéme & setiéme siecles ; comme aussi les lettres de Sidonius Apollinaris de l'édition du Pere Sirmond, d'Avitus, de S. Remy, & des autres Prelats du mesme tems, qui se trouvent dans les Conciles de France, & dans le premier tome de Mr. du Chesne ; & enfin la conference tenuë en

presence de Gondebauld roy de Bourgogne, par Avitus evesque de Vienne & d'autres Prelats du royaume contre l'arianisme, qui est imprimée dans le cinquiéme tome du Spicilege. On apprendra par ces lectures de tres beaux points de doctrine, & la discipline de ce tems-là.

Les lettres de S. Gregoire le Grand seront aussi excellentes pour cet effet. Le Pastoral, les Morales sur Job, les homelies sur Ezechiel & sur les Evangiles, & & mesme ses Dialogues, sont remplis de tres-beaux sentimens de pieté. Il faudra lire son Sacramentaire avec les Notes du Pere Menard.

L'histoire de Gregoire de Tours est un riche monument pour la France, & mesme pour l'Eglise. Le sçavant Mr. Hadrien de Valois a fait plusieurs corrections considerables & plusieurs observations dans sa Preface sur l'histoire qu'il a composée de la premiere race de nos Rois. Il est à propos de lire ces endroits dans cette Preface, lors qu'on lira l'histoire de Gregoire de Tours de l'édition de Mr. Du Chesne, qui est la meilleure. On trouvera dans les autres livres du mesme Gregoire de Tours, c'est à dire dans les livres de la gloire des Martyrs & des Confesseurs, des miracles de S. Martin, & des Vies des Confesseurs, plusieurs traits de discipline qui sont à remarquer.

On n'oubliera pas les lettres de Cassiodore, où l'on trouvera de beaux endroits pour la conduite; ni son Ouvrage des Institutions divines, qui a esté fait pour des moines.

Pour le setiéme siecle, il faudra lire les lettres de S. Colomban, & les ouvrages de S. Maxime abbé & Martyr, avec les Conciles tenus à l'occasion des Monotelites.

Pour ce qui est des Auteurs qui ont vécu dans les siecles suivans, il est à propos d'en faire un choix, afin de ne lire, si l'on veut, que ce qui est précisément necessaire, la pluspart de ces auteurs n'ayant fait presque que des extraits des anciens, comme on le pourra remarquer dans la lecture de S. Isidore de Séville, du venerable Bede, d'Alcuin, de Paschase Radbert, de Raban Maur, & d'Hincmar. Ce n'est pas qu'il n'y ait à apprendre dans ces auteurs : mais il est bon de ne se charger dans une si vaste étude que de ce qui est plus utile, & de parcourir seulement le reste.

On peut lire dans S. Isidore le livre des Ecrivains ecclesiastiques, avec les aditions de S. Ildefonse & des autres, afin d'avoir une suite de ces Ecrivains par S. Jerôme, Gennade, & S. Isidore. Il sera bon de joindre la lecture de son livre des Offices, avec celuy que Raban Maur a composé sur ce sujet sous le titre *de institutione clericorum*, & celuy de Walfride Strabon. Il y a faute dans le livre des Ecrivains de S. Isidore imprimé par Mirée & par le Pere du Breüil au chap. 11. où il est parlé de *Tonantius* evesque, qui est mal-appellé *Conantius*.

Dans le venerable Bede il faut lire son histoire des Anglois, & celle de son monastere imprimée par Waræus avec quelques-unes des epitres de Bede, & les reglemens d'Egbert evesque d'Yorck. On y pourra joindre la lecture des Conciles d'Angleterre de ce tems-là. L'Histoire des Anglois imprimée à part avec le Saxon est la meilleure édition. Il ne faudra pas omettre de lire aprés cette histoire la vie de S. Wilfride evesque d'Yorck, imprimée à la fin du cinquiéme tome des Actes des Saints de nôtre Ordre, avec le fragment qui est à la fin du tome suivant.

Parmi les lettres de S. Boniface evesque de Mayence, il n'y a presqu'à lire que celles qui sont rapportées dans sa vie par Othlonus. Ces lettres ont grande relation avec celles des Papes Gregoire II. & III.

Il y a dans ce siecle quelques Vies qu'il sera avantageux de lire, comme celles de S. Eloy evesque de Noyon par S. Oüen, de l'édition qu'en a faite Dom Luc dans son cinquiéme tome du Spicilege, celles de S. Wilfrid evesque d'Yorck, dont je viens de parler, & celle de S. Boniface écrite par Othlonus.

Les formules de Marculfe seront aussi à lire avec les Notes de Mr. Bignon ; & le *Liber Diurnus* des Papes, imprimé par le P. Garnier. Ces deux recueils seront tres-utiles pour apprendre la discipline qui estoit pour lors en usage.

Pour entendre l'histoire des Iconoclastes, il est besoin de lire avec le setiéme Concile general, le Code Carolin touchant les images, le Concile de Francfort, Jonas evesque d'Orleans, Dungale, & les autres auteurs qui ont écrit sur cette matiere, & se trouvent dans la Bibliotéque des Peres. Ajoûtez-y Agobard de l'édition de Mr. Baluze. Il sera bon de lire les lettres 19. & 83. de Cassander touchant les livres Carolins.

Quant à l'histoire, les auteurs les plus considerables sont le *Chronicon paschale* de l'édition du sçavant Mr. du Cange, la Chronologie de Theophane, qui finit au neuviéme siécle : la vie de Charlemagne par Eginard, celle de Louis le Debonnaire, & celle de Wala abbé de Corbie, écrite par S. Paschase Radbert, & imprimée au cinquiéme tome de nos Actes ; Tegan, Nithard, les Annales de S.Bertin, dont celles de Mets ont esté extraites, S. Euloge de Cordouë pour le neuviéme siecle : la chro-

nique & l'histoire de Flodoard, l'histoire de Liutprand diacre de Pavie pour le neuviéme & le dixiéme. Je parleray des autres ci-aprés. Il y a dans le *Chronicon paschale* des extraits considerables des anciens, entr'autres de la Liturgie grecque sous les années cinquiéme & quatorziéme de l'Empereur Heracle, dans le premier desquels la presence réelle & l'adoration de l'Eucaristie par les Anges & les hommes y sont clairement marquées.

Outre les auteurs du huitiéme & neuviéme siecle, dont nous avons déja fait mention, les livres de Beatus abbé Espagnol contre Felix evesque d'Urgel, avec ceux d'Alcuin contre Elipand, & aussi ceux de Paulin patriarche d'Aquilée, sont necessaires pour éclaircir ce qui regarde l'erreur de ces deux Evesques, qui fut condamnée au Concile de Francfort.

Le traité de Raban Maur touchant les Chorevesques, a esté imprimé par Mr. Baluze dans la Concorde de Mr. de Marca de la troisiéme edition. Mr. le President Mauguin a imprimé la pluspart des pieces qui regardent l'affaire de Gotescalc, de laquelle Hincmar archevesque de Reims a traité amplement dans ses ouvrages, qu'il faut lire tout entiers, aussi-bien que toutes les lettres de Loup de Ferrieres, l'un des plus habiles hommes de son tems, de l'edition de Mr. Baluze.

J'oubliois le Capitulaire de Theodulfe evesque d'Orleans imprimé par le Pere Sirmond, & celuy d'Ahiton evesque de Basle, qui se trouve dans le sixiéme tome du Spicilege. Il sera bon de lire ensuite les ouvrages de Ratherius evesque de Verone, & les Opuscules d'Atton evesque de Verceil, quoi qu'ils ne soient que du dixiéme siécle, afin d'avoir une idée suivie de la discipline ecclesiastique jusqu'à ce tems-là. Ratherius est imprimé

dans le second tome du Spicilege, & Atton dans le huitiéme.

Ce qui concerne le schisme des Grecs, commencé par Photius, a esté traité par Ratran moine de Corbie, mieux que par Enée evesque de Paris. L'un & l'autre se trouvent dans le premier & le setiéme tomes du Spicilege. Il est parlé de cette contestation dans les œuvres de Photius, & dans les Conciles du neuviéme siécle; & la suite s'en voit dans les ouvrages du cardinal Humbert, imprimez dans le sixiéme tome de Mr. Canisius.

La lecture du livre que S. Pascase Radbert a composé du corps & du sang de Nôtre Seigneur, doit estre suivie de celle de Ratran, du traité d'Haimon evesque d'Halberstad sur le mesme sujet, imprimé dans le douziéme tome du Spicilege, avec l'Opuscule de Pascase *de partu Virginis*; des Conferences de S. Odon abbé de Cluny, dans lequel il y a quelques endroits considerables touchant l'eucharistie; du livre d'Heriger imprimé sans nom d'auteur par le P. Cellot, des deux premieres lettres de Fulbert evesque de Chartres, du Dialogue de Lanfranc contre Berenger, & de quelques autres lettres, qui sont au commencement des œuvres du mesme Lanfranc imprimées par les soins de Dom Luc; du traité de Durand abbé de Troarne sur le mesme sujet, qui se trouve dans ce mesme volume; des traitez de Guimond, d'Alger, & de Pierre le Venerable contre Pierre de Bruis; & enfin de quelques pieces qui se trouvent dans les trois premiers tomes de nos Analectes sur la mesme matiere.

En lisant les Conciles du dixiéme siécle, il ne faudra pas oublier le Concile de Reims tenu à l'occasion de la déposition d'Arnoul archevesque. Ce Concile a esté imprimé à part. Les Epîtres de Gerbert sont fort necessai-

res pour entendre les affaires de ce tems-là, comme auſſi celles du venerable Abbon abbé de Fleury avec ſa Vie, publiées depuis peu par les ordres de M. Pelletier miniſtre d'Etat, enſuite de l'ancien Code de l'Egliſe Romaine, & par les ſoins de Mr. Deſmarets avocat en Parlement.

A l'égard des hiſtoriens, les plus conſiderables ſont VVitichind, Ditmar, Glaber, Lambert de Schafnabourg, Hugues de Flavigny, les auteurs recueillis dans le volume intitulé *Geſta Dei per Francos*, Sigebert, Guillaume de Malmeſbury, Orderic Vital, la Vie de Guibert abbé de Nogent écrite par luy-meſme, avec ſon traité de *Pignoribus Sanctorum*.

Outre les auteurs cy-deſſus, il faut lire tout S. Anſelme, avec ſa Vie écrite par Eadmer ſon ſecretaire, & l'*Hiſtoria novorum* du meſme auteur; les lettres d'Ives de Chartres & d'Hildebert; tout S. Bernard, mais ſur tout ſes Epîtres & ſes Opuſcules; les lettres de Suger, & le livre qu'il a composé touchant ſon adminiſtration; les lettres de Pierre le Venerable abbé de Cluny, de Pierre de Blois, & de pluſieurs autres qui ſont dans le cinquiéme tome de Mr. Du Cheſne; le traité des Sacremens, & quelques autres de Hugues de S. Victor, le traité de Pothon preſtre & moine de Prom, qui ſe trouve dans la Biblioteque des Peres, & l'ouvrage de Hugues archeveſque de Roüen, touchant les hereſies de ſon tems, imprimé par Dom Luc Dachery à la fin des ouvrages de Guibert. Il eſt bon de ſçavoir que M. le Cardinal d'Aguirre, ſçavant Benedictin, a composé une Theologie ſuivant les principes de S. Anſelme en trois volumes, dont il vient de nous donner une ſeconde edition revûë & augmentée.

On ne se repentira pas de lire aussi quelques lettres & quelques traitez de Jean de Salisbery. J'ajoûte à tous ces auteurs l'histoire orientale & l'occidentale de Jacques de Vitry, dans laquelle il y a beaucoup de choses considerables touchant l'eucaristie, c'est à dire dans l'occidentale.

Le meilleur historien que nous ayons pour le treiziéme siécle, est Mathieu Paris. La Chronique de Guillaume de Nangis n'est pas à mépriser. Elle est imprimée dans l'onziéme tome du Spicilege.

A propos du Spicilege, il est necessaire d'en parcourir les treize tomes, dans lesquels il y a d'excellentes pieces, dont la lecture est necessaire. Il faut aussi voir tout ce qu'a fait imprimer le Pere Sirmond, & ne rien passer de ses Prefaces & de ses Notes, où tout est à remarquer. Il faut voir aussi le *Bibliotheca nova* du Pere Labbe, les *Miscellanea* de Mr. Baluze, & tout ce qu'a fait Mr. Allatius, & parcourir au moins le vaste recueil de Bollandus.

De plus, il est necessaire de lire les Vies des Papes qui ont vescu à Avignon, publiées premierement par Mr. Du Bosquet, dont nous aurons dans peu de jours un nouveau recueil beaucoup plus ample & plus achevé par les soins de Mr. Baluze.

Ajoutez à tout cecy l'histoire du Schisme composée par Mr. Du Puy, & ce que nous a donné ce mesme auteur sous le titre de *Status Ecclesiæ Gallicanæ tempore schismatis*; l'histoire de ce mesme schisme par Theodoric de Niem; l'histoire d'Eneas Silvius qu'il faut joindre au Concile de Basle, & la Pragmatique Sanction.

Enfin pour bien sçavoir ce qui concerne les heresies de Luther & de Calvin, il faut lire les histoires qui ont traité de celles des Albigeois, des Vaudois, de VViclef,

de Jean Hus, de Jerôme de Prague, & des Boëmes, qui ont esté comme les chefs & les avant-coureurs des heretiques de ces derniers tems, dont Monseigneur l'evesque de Meaux a fait voir les changemens dans son excellent ouvrage des Variations, où il démesle tres-bien entre autres les heresies des Albigeois & des Vaudois.

Comme je suppose que l'on doit lire tous les Conciles, il n'est pas necessaire d'ajouter icy, que pour avoir une parfaite connoissance de ce qui s'est passé dans l'Eglise aux quinziéme & seiziéme siécles, il est besoin de lire aprés le Concile de Basle, celuy de Florence tenu l'an 1438. & l'histoire de ce Concile écrite par Sguropulus, & imprimée par Creyghton, avec une Preface & des Notes qui ont esté refutées par Mr. Allatius. De plus, qu'il faut lire aussi le Concile de Latran sous Jule II. & Leon X. avec le Concordat qui y est contenu; le Concile de Trente avec son histoire par Fra-Paolo & par le Cardinal Palavicin, avec les Memoires de Mr. Du Puis sur ce Concile; & enfin les Conciles provinciaux, qui se sont tenus en execution de ce Concile, & de l'Ordonnance de Blois, sans oublier l'histoire de Mr. le President de Thou, & celle de Sanderus, dont il faudra lire l'Apologie, que Mr. le Grand en a faite, avec l'histoire de Jean Hus qu'il nous fait esperer bientost.

Je ne doute pas que plusieurs de ceux qui liront ce chapitre-icy, & mesme quelques autres des precedens, ne soient effrayez & rebutez de cette grande étude, par la multitude des auteurs & des livres que je leur propose à lire. Mais il y a plusieurs réponses à faire à cela. La premiere est, que cette entreprise ne peut convenir qu'à tres-peu de personnes, qui auroient assez d'étenduë de genie, de force d'esprit & de corps, beaucoup

de résolution, & mesme beaucoup de tems, pour entreprendre une si longue & si penible carriere : en un mot qu'elle ne convient qu'à ceux que Dieu y appelle par une vocation particuliere, & par de grands talens qu'il leur a donnez. Que cela supposé, la chose n'est pas impossible, & qu'avec un peu de fermeté & de perseverance on en peut venir à bout plus aisément, & avec moins de tems que l'on ne pense.

La seconde réponse est, que si cette entreprise ne peut convenir à des religieux, qui sont distraits & partagez par quantité d'autres exercices, elle n'est pas au dessus de la portée de quelques ecclesiastiques, qui auroient assez de courage & de dispositions pour s'y engager : & qu'au moins cette idée, toute simple & grossiere qu'elle est, pourroit leur estre de quelque utilité.

Enfin pour troisiéme réponse, si un seul religieux n'est pas suffisant pour un dessein si vaste, on en pourroit assembler cinq ou six, qui auroient les talens necessaires pour cette étude. En ce cas ils pourroient partager entre eux les lectures qui seroient à faire dans chaque siécle l'un aprés l'autre, & faire chacun des remarques sur leurs lectures, & marquer les difficultez qui se seroient presentées en leur chemin. Ensuite ils pourroient s'assembler deux ou trois fois la semaine pour conferer ensemble de leurs difficultez, & rapporter en commun leurs observations, que l'on écriroit dans un livre destiné à cet usage. C'est ainsi que nos Peres de la Congregation de S. Vanne l'ont pratiqué pendant plusieurs années dans l'abbaye de S. Mihiel en Lorraine; & le public verra bientost le fruit de ces conferences.

Mais pour bien réussir dans ce travail commun, il est

necessaire que ceux qui s'y veulent engager soient informez des matieres qui doivent faire le sujet de leurs remarques. C'est pourquoy il est besoin qu'ils sçachent les principales difficultez qui se peuvent rencontrer dans chaque siécle touchant les Peres, les Conciles, & l'Histoire ecclesiastique, afin que, s'il se peut faire, rien ne leur échappe de ce qui merite d'estre remarqué. C'est ce qui m'a obligé de donner aprés ce traité une liste des principaux points, ausquels il faut faire attention dans chaque siécle, afin de faciliter l'usage de ces conferences, lesquelles estant bien faites, pourroient estre d'une grande utilité, tant pour ceux qui les feroient, que pour l'Eglise & la Religion.

CHAPITRE XXI.

Des lectures qui sont propres aux superieurs.

IL semble qu'il manqueroit quelque chose à la perfection, c'est-à-dire à l'étenduë, que doit avoir cet ouvrage, si je ne disois un mot des lectures qui peuvent convenir aux superieurs. Je crois le pouvoir faire sans manquer au respect qui leur est dû, puisque ce ne sont icy que de simples vûës, que je soûmets à leur jugement.

Personne n'ignore que la doctrine n'est pas moins necessaire à un superieur que l'exemple & la bonne vie; & si l'on avoit le choix, il vaudroit mieux avoir un superieur éclairé avec une vertu mediocre, qu'un plus vertueux sans lumieres.

Cette doctrine consiste à sçavoir la qualité & l'étenduë de ses obligations, la difficulté qu'il y a d'y réüssir,

& les dangers que l'on encourt dans la conduite des ames. Que d'obligations & de difficultez dans cette charge ! N'y entrer que par la necessité de l'obéïssance qui y appelle, & n'y demeurer qu'avec tremblement : travailler avec tout le soin possible, & mesme aux dépens, s'il est besoin, de sa propre vie, au salut de ses religieux, sans rien diminuer du soin que l'on se doit à soy-mesme : se partager entre les affaires du dedans & du dehors, sans perdre le recueillement interieur : conter pour rien tous les biens du monde en comparaison du royaume de Dieu : avoir des entrailles de misericorde pour ses freres & pour les pauvres, sans crainte de manquer de rien : chercher continuellement dans les sources toutes pures de l'Ecriture & de la Tradition les eaux salutaires d'une doctrine pure & solide pour lever les doutes, & éclaircir les difficultez de ceux de qui on est consulté : avoir une charité si étenduë, qu'elle embrasse tous les besoins de ses freres ; si genereuse, qu'elle surmonte toutes les difficultez qu'on luy peut opposer ; si constante, qu'elle ne se rebute & ne se relâche jamais ; si épurée qu'elle soit sans retour sur soy-mesme : s'accommoder à la portée de tous, en aidant avec tendresse ceux qui commencent, en compatissant aux foibles avec une charitable condescendance, & en encourageant les forts par des motifs solides & relevez : éviter comme un poison mortel, tout air de domination : ne commander jamais qu'aprés avoir employé les prieres & les raisons pour persuader : ne reprendre qu'avec charité ; & si on est obligé de le faire avec force, que ce soit sans passion : n'employer les châtimens qu'avec regret : ne chercher à se faire aimer que pour se rendre plus utile : n'employer son autorité que pour avancer le

bien, ou pour empeſcher & punir le mal : ſe perſuader qu'il n'y a qu'une juſte raiſon de charité ou de neceſſité qui donne le droit de diſpenſer des obſervances de la Regle : aprés avoir rempli le mieux que l'on a pû ſes devoirs, s'eſtimer encore au bout un ſerviteur inutile, & attribuer aux défauts de ſa conduite les fautes ou le peu de vertu de ſes inferieurs; tout cela n'eſt qu'un abregé imparfait des devoirs & des obligations d'un ſuperieur, marquées dans la ſainte Ecriture, & dans la Regle de S. Benoiſt.

Quoique cette idée ſoit commune, elle ne fera jamais l'impreſſion qu'elle doit ſur l'eſprit des ſuperieurs, à moins que par de frequentes lectures, & par des retours preſque continuels ſur eux-mêmes, ils ne s'en rempliſſent l'eſprit & le cœur. Ce fut pour ce ſujet que Saint Bernard compoſa ſes livres de la Conſideration, dans le premier deſquels il fait voir qu'il eſt d'une extréme importance, qu'un Pape accablé d'affaires faſſe ſouvent de ſerieuſes reflexions ſur ſes devoirs, afin que cette conſideration eſtant vivement imprimée dans ſon eſprit, elle paſſe enſuite dans ſon cœur & dans tout le corps de ſes actions. Que faute de ces frequentes reflexions, on devient inſenſible à ce qui touche l'interieur par l'accablement des affaires, que ce Saint appelle avec raiſon *Maledictæ occupationes*; & que diſſipé entierement au dehors, on ne peut plus faire de retour ni ſur ſoy-meſme, ni dans ſoy-meſme, pour y écouter la voix de la grace, qui eſt étoufée par l'embaras & le tracas des ſollicitudes exterieures, ſuivant la parole de Noſtre Seigneur. Que de là vient la dureté de cœur, qui eſt le dernier de tous les malheurs. Les ſuperieurs & les officiers des monaſteres devroient lire ſouvent cet en-

droit, qui eſt aſſurément terrible, mais tres-veritable.

Mais quelles ſont donc les lectures qui ſont plus propres aux ſuperieurs ? L'Ecriture ſainte & la Regle : ces deux ſeules lectures comprennent en abregé tous les devoirs d'un paſteur & d'un ſuperieur. Il n'y a aucune partie de l'une & de l'autre, dont un ſuperieur attentif & éclairé ne puiſſe tirer d'excellentes maximes pour ſa conduite, & de preſſans motifs pour ſe bien acquitter de ſes devoirs. Si tous les endroits de l'Ecriture ne le touchent pas en qualité de ſuperieur, ils le regardent en qualité de particulier : & aprés tout il doit eſtre diſpoſé à eclaircir tous les doutes, que ſes religieux luy peuvent propoſer ſur l'Ecriture. Il y a néanmoins certains chapitres qu'un ſuperieur doit lire & mediter plus ſouvent, comme le 34. chapitre d'Ezechiel, le 10. de S. Jean, & les epitres de S. Paul à Tite & à Timothée.

Il en eſt de même à proportion de nôtre Regle, qui n'eſt preſque qu'un extrait de l'Ecriture. Il n'y a rien de plus beau que ce que ſaint Benoiſt a écrit de l'Abbé dans les chapitres 2. & 64. Ces endroits ſont admirables, & ils ont bien plus beſoin de reflexions que de commentaires. Il ne ſera pas néanmoins inutile de lire celuy que Trithеme a fait ſur le ſecond chapitre.

Pour ce qui eſt des Peres, on ne peut rien lire de plus beau que ce que ſaint Gregoire de Nazianze a écrit dans ſa premier oraiſon. C'eſt dans ce diſcours que ce ſaint Docteur rend raiſon de ſa retraite dans le Pont par la crainte d'eſtre eveſque. C'eſt là qu'il dit que la » choſe du monde la plus grande & la plus rare eſt de » ſçavoir bien commander : que c'eſt la ſcience des ſcien- » ces : que rien n'eſt plus dangereux que de répondre des

autres ;

autres : qu'un ſuperieur doit eſtre non ſeulement ſans « défaut, mais auſſi tres-vertueux : qu'il faut eſtre pur & « ſaint pour purifier & ſanctifier les autres ; ſage & pru- « dent pour les inſtruire & leur donner conſeil : que le « ſoin de travailler à la gueriſon des ames eſt infiniment « plus difficile que celui de traiter les maladies des corps : « que ce qui rend cet employ difficile eſt que les uns « veulent eſtre corrigez par des paroles, les autres par « l'exemple : qu'il faut preſſer les uns & retenir les autres : « qu'il faut exhorter les uns, & faire des reproches aux « autres : que les uns doivent eſtre repris en ſecret, les « autres en public : qu'il y en a qui doivent eſtre punis « ſeverement pour les moindres fautes, & les autres trai- « tez doucement. Cette piece paſſe pour une des plus belles de l'antiquité.

Il ſemble que c'eſt ſur ce modéle que S. Jean Chryſoſtome a composé ſon traité du Sacerdoce, dont la lecture ſera pareillement tres-utile aux ſuperieurs, auſſi-bien qu'à ceux qui ſont honorez du ſacré caractere de la preſtriſe.

Mais il n'y a gueres de livres aprés l'Ecriture, que les ſuperieurs dûſſent lire avec plus d'attachement que les ouvrages de ſaint Gregoire, dans lequel il n'y a preſque rien qui ne leur convienne. Ses Morales leur fourniront un fond ſolide & excellent de doctrine & de maximes ſpirituelles : ſes Lettres des regles certaines pour la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique, qu'ils ne doivent pas ignorer : ſon Paſtoral la ſcience de la conduite des ames. Cet ouvrage a eſté autrefois eſtimé ſi important aux eveſques, que pluſieurs Conciles leur ont ordonné de le lire tres-ſouvent, & d'y conformer leur vie & leur conduite. On peut dire que c'eſt-là proprement

la Regle des Pasteurs, qu'ils devroient toujours porter avec eux comme un Manuel. En effet on le donnoit autrefois aux evesques dans leur ordination avec le livre des Evangiles. Il a esté imprimé depuis peu en un petit volume chez Leonard. Cet ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la premiere S. Gregoire traite des qualitez que doit avoir un Pasteur : dans la seconde il fait voir quels sont ses devoirs : dans la troisiéme il parle des instructions que les Pasteurs doivent donner à leurs oüailles, & comme ils doivent proportionner leurs avis, leurs reprimandes & leurs exhortations aux dispositions d'un chacun : enfin dans la quatriéme il fait voir l'obligation qu'ont tous les Pasteurs de rentrer en eux-mesmes, & de s'humilier devant Dieu, crainte de perdre par la superbe tout le fruit de leurs travaux.

On trouvera encore dans les autres Peres des traitez & des lettres, dont la lecture sera tres-avantageuse & tres-propre aux superieurs. Par exemple plusieurs lettres parmi celles de S. Isidore de Damiette & de S. Nil ; dans S. Jean Climaque un traité du devoir d'un Pasteur ; dans S. Pierre Damien la premiere lettre du second livre ; la 15. du quatriéme ; & les 7. & 9. du cinquiéme, outre les opuscules de ce Pere, qui traitent presque tous des obligations & des devoirs de la vie religieuse. Dans S. Anselme les lettres 53. & 72. du premier livre, les 16. 26. & 29. du troisiéme ; dans Pierre le Venerable presque toutes ses lettres, & les deux livres de miracles : quelques traitez de Hugues de S. Victor, comme celuy de la medecine spirituelle : enfin dans S. Bonaventure le livre *de sex alis Seraphim*, sans parler d'une infinité d'autres.

Mais aprés tout, celuy de tous les Peres dont la lec-

ture doit eſtre plus familiere & plus ordinaire aux ſuperieurs auſſi-bien qu'aux inferieurs, c'eſt ſaint Bernard, dont les ouvrages contiennent preſque tout ce que l'on peut ſouhaiter pour la pieté & pour la direction. Quoy qu'il n'y ait point de lettres de ce grand Saint qui ne doivent eſtre lûës pluſieurs fois, il y en a néanmoins quelques-unes qui ſont plus propres aux religieux, & même aux ſuperieurs, comme on le peut voir par la ſeconde table qui eſt à la teſte de ces lettres dans nôtre derniere édition. Les livres de la Conſideration font voir le beſoin qu'ont les Paſteurs de rentrer ſouvent dans eux-meſmes, comme je l'ay déja remarqué. Ils apprendront par cette lecture ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils ſe doivent à eux-meſmes, en un mot ce qu'ils doivent à leurs égaux & à leurs inferieurs. Le traité du Precepte & de la Diſpenſe leur fera connoitre juſqu'où peut aller leur autorité dans les commandemens qu'ils peuvent faire à leurs religieux, & dans la diſpenſe de la Regle. Les Sermons ſur les Cantiques, , diſons tous les ſermons de ce ſaint Abbé, auſſi-bien que ſes lettres, renferment une excellente doctrine des mœurs & de la diſcipline des cloiſtres.

On y peut ajouter les ſermons & les traitez de Gilbert ſon diſciple, avec l'epitre aux freres du Mont-Dieu, qui contient preſqu'autant de maximes ſaintes que de periodes. Les ſuperieurs trouveront dans le 16. ſermon de Gilbert, & dans ſon ſetiéme traité, l'obligation qu'ils ont de ſe rendre capables de leur charge par une étude ſerieuſe.

Outre les ouvrages des Peres, il faudroit que les ſuperieurs lûſſent auſſi les vies des anciens, ſur tout celles qui ſont les plus édifiantes & les plus inſtructives :

comme ſont celles de S. Pacôme au 14 May dans Bollandus ; celle de S. Euthime dans *Analecta græca* ; celle de N. B. S. Benoiſt par S. Gregoire , celles des premiers abbez de Wiremouth par le Venerable Bede ; celles de ſaint Sturme abbé de Fulde, de ſaint Guillaume de Gellone, de ſaint Adelard abbé de Corbie , de Wala ſon frere, de ſaint Benoiſt d'Aniane, de ſaint Jean de Gorze, de ſaint Abbon abbé de Fleury, des quatre premiers ſaints abbez de Cluny, de ſaint Romuald, de ſaint Anſelme, de ſaint Bernard, & autres ſemblables, qui fourniſſent d'excellentes regles pour la conduite.

Il eſt auſſi neceſſaire que les ſuperieurs ayent quelque connoiſſance du Droit canon, ſans quoy ils ne ſeront pas capables de reſoudre quantité de difficultez qui ſe preſentent dans le gouvernement, par exemple touchant les cenſures & les irregularitez, dont l'éclairciſſement dépend de la ſcience du Droit canon.

Enfin il ne faut pas negliger les livres que des auteurs modernes ont écrit touchant les devoirs des ſuperieurs, comme le *Stimulus Paſtorum* de Dom Barthelemy des Martyrs archeveſque de Braga ; le petit livre du Pere Aquaviva, *Induſtriæ ad curandos animæ morbos* ; l'Homme ſpirituel, & l'Homme religieux du P. de ſaint Jure ; le troiſiéme tome de Mr. Hamon avec celuy de la Priere continuelle, qui fait voir que ceux qui ſont plus embaraſſez dans les affaires, ſont plus obligez à la priere que les autres.

En un mot les ſuperieurs doivent connoitre les bonnes & les mauvaiſes qualitez des auteurs qu'ils donnent à lire à leurs religieux, afin de les proportionner à leur diſpoſition & à leur capacité. Comme ce choix eſt important, il ſe doit faire avec connoiſſance de cauſe, &

non par hazard ; & on ne ſçauroit trop prendre de ſoin de fournir aux religieux des livres qui leur ſoient utiles pour leur avancement ſpirituel, & pour les occuper utilement dans leur ſolitude. C'eſt une nourriture qui ne leur eſt pas moins neceſſaire, & qui eſt bien plus importante, que celle des viandes corporelles pour l'entretien du corps, & ce doit eſtre une des principales dépenſes qui ſe font dans les monaſteres.

J'oubliois preſque les homelies & les ouvrages ſpirituels de Louis de Blois & de l'abbé Tritheme, avec les diſcours que celui-cy a prononcez dans le Chapitre general de ſa Congregation, qui ſont d'une grande utilité pour l'inſtruction des ſuperieurs, auſſi-bien que ſes homelies, qu'il a diviſées en deux livres. Dans l'epitre dedicatoire qui eſt à la teſte du ſecond livre, il ſe plaint de ce que les occupations de ſa charge, & la pauvreté de ſon monaſtere le détournoient tellement de l'étude, qu'il ne pouvoit preſque trouver de tems pour s'y appliquer. Qu'il n'avoit de libre que les jours de feſtes & de Dimanches pour vacquer à cet exercice, ſe faiſant un ſcrupule, avec raiſon, de parler d'affaires ces jours-là. Qu'il eſtoit obligé quelquefois de ſe priver du ſommeil qui eſtoit permis à ſes religieux aprés Matines, pour travailler aux conferences qu'il leur faiſoit à ces jours de feſtes : & que n'ayant pas de tems pour les apprendre par cœur, il eſtoit contraint de les leur reciter le papier en main. *Quod noctibus lucubravi, ſoleo poſt Nonas, loco regularis ſtudii, dicere, & coram fratribus in conventu ex chartula recitare.* Voilà ſans doute un beau modele pour des ſuperieurs en la perſonne d'un jeune abbé, qui n'avoit que vingt-deux ans lors qu'il fut chargé de cet employ penible & difficile.

Quant aux officiers qui ſont chargez du ſoin des choſes exterieures & du temporel des monaſteres, rien n'eſt plus edifiant que ce que nous liſons de S. Jean abbé de Gorze, lorſqu'il n'eſtoit encore que cellerier. Car nonobſtant ſes occupations, il trouvoit encore aſſez de tems pour lire les ouvrages des Peres, & les Vies des ſaints Solitaires. L'auteur de ſa Vie nous aſſure qu'il eſtoit tellement verſé dans la lecture des Morales de S. Gregoire, qu'il en ſçavoit par cœur tous les plus beaux endroits, & qu'il s'en ſervoit utilement dans ſes entretiens & dans les exhortations qu'il faiſoit en public. Mais il ne ſe bornoit pas à cette lecture. Rien ne luy échappoit de ce qu'il pouvoit trouver des ouvrages de S. Auguſtin, de S. Jerôme, & de S. Ambroiſe. Car ſans parler du commentaire de S. Auguſtin ſur les Pſeaumes, & de ſes livres de la Cité de Dieu, que ce pieux ſolitaire lût tout-entiers; il étudia auſſi avec ſoin les livres que ce ſaint Docteur a compoſez touchant la ſainte Trinité: juſques-là que pour mieux entendre ce qui y eſt dit des relations divines, il apprit de luy-meſme les Catégories d'Ariſtote, avec l'Introduction de Porphyre. Il eſt vray qu'il quitta depuis cette étude des Catégories ſuivant l'avis du ſaint abbé Einolde, qui avoit appris par ſon experience, qu'il y avoit plus de tems a perdre, que de fruit à eſperer de cette étude. Il l'abandonna donc entierement, & acheva ce qu'il n'avoit pas lû des ouvrages de S. Gregoire le Grand, dont il faiſoit ſon capital. Cependant nonobſtant ces applications, il ne negligeoit rien des choſes, dont le ſoin luy avoit eſté confié: ce qui paſſoit pour une eſpece de miracle dans l'eſprit de tous ceux qui le connoiſſoient, qui ne pouvoient aſſez admirer, comment il eſtoit poſſible d'unir des choſes ſi

Sæc. V. Bened. p. 393. 394.

opposées. Mais c'est qu'il sçavoit ménager son tems, & se décharger prudemment des affaires qui se pouvoient faire par des laïques intelligens & fideles, dont il se servoit dans les occasions, pour ne pas se répandre entierement au dehors. Ce zele qu'il avoit pour l'étude & pour les bonnes lectures, loin de diminuer celuy qu'il devoit avoir pour les exercices de la vie religieuse, l'augmenta encore de beaucoup : & il y a peu de Vies dans lesquelles on trouve plus d'illustres exemples de vertus, que dans celle de ce saint homme, avant mesme qu'il fût abbé. Voilà sans doute un excellent modele, & il seroit à souhaitter que l'on pût trouver beaucoup de semblables officiers dans les monasteres. Rien ne contribuëroit davantage à maintenir la religion au dedans, & à en répandre la bonne odeur au dehors.



TROISIE'ME PARTIE
DU TRAITE' DES ETUDES MONASTIQUES, où l'on parle des fins & des diſpoſitions que les moines doivent avoir dans leurs études.

CHAPITRE PREMIER.

Des deux fins principales des études monaſtiques, qui ſont la connoiſſance de la verité, & la charité ou l'amour de la juſtice.

CE n'eſt pas aſſez d'avoir montré, que les moines peuvent s'occuper aux études, & quelles ſont les ſciences auſquelles ils peuvent s'appliquer : il eſt encore neceſſaire d'examiner, de quelle maniere ils doivent étudier, afin que leurs études leur ſoient utiles & avantageuſes. Et comme la fin dans les choſes morales tient le premier lieu ; il faut voir avant toutes choſes, quel eſt le but qu'ils ſe doivent propoſer dens cette occupation. Car amaſſer beaucoup de connoiſſances, entaſſer ſciences ſur ſciences, cela ne ſuffit pas pour dire que l'on etudie : il faut avoir une fin, il faut ſçavoir pourquoy on le fait, ou plutoſt pourquoy on le doit faire.

Il y a deux ſortes de fins, les unes principales, les autres moins principales & acceſſoires. La fin principale que les ſolitaires doivent avoir en vûë dans leurs études, c'eſt la connoiſſance de la verité, & la charité ou l'amour de la juſtice, en un mot c'eſt le reglement de l'eſ-

ſprit

prit & du cœur. Ce sont là les deux fins principales que doivent avoir en vûë, non seulement les religieux, mais tous les Chrétiens.

Il faut donc que ce que l'on nomme étude ait pour but en premier lieu la connoissance de la verité, qui fait une partie du bonheur de l'homme. Comme l'esprit est une des principales parties de la creature raisonnable, on ne peut estre heureux en demeurant dans l'erreur. Aussi sentons-nous un ardent desir de sçavoir & de connoître : nous trouvons qu'il n'y a rien de plus beau que d'exceller dans quelque science ; & qu'il n'y a rien au contraire de si miserable, ni de si honteux, que d'estre dans l'ignorance ou dans l'erreur, de se méprendre, ou de se laisser imposer. *Cic. lib. 1. de Offi. c. 6.*

Il n'y a personne qui ne fasse quelque diligence pour se tirer de l'ignorance ou de l'erreur, qui nous sont comme naturelles : mais tout le monde n'y réussit pas ; & par une corruption qui n'est que trop ordinaire, on aime quelquefois mesme les tenebres de son esprit, sur tout lorsqu'elles favorisent le déreglement du cœur. La premiere fin donc que se doit proposer un religieux dans ses études, est d'éclairer son esprit des veritez qui luy sont necessaires, mais principalement de celles qui ont rapport aux mœurs & à la volonté.

Car il seroit fort inutile d'avoir quantité de connoissances, si elles ne nous rendoient meilleurs. Je ne parle pas seulement des connoissances que l'on tire des sciences humaines, mais mesme de celles qui regardent les choses saintes, comme l'Ecriture & la Theologie. Sçavoir les questions curieuses de l'Ecriture sainte, démesler les genealogies, accorder les points d'histoire & de chronologie qui paroissent embarassez, estre fort sçavant dans

les questions que l'on forme sur la lettre, n'est pas sçavoir l'Ecriture. Car quoiqu'il soit bon de s'instruire de toutes ces choses, dit un grand homme, il faut neanmoins se persuader, que l'Ecriture n'est pas faite pour donner de la pasture à nos esprits, mais pour servir de nourriture à nos cœurs. Ainsi il arrive fort souvent, que ceux qui paroissent habiles dans l'Ecriture, y sont en effet tres-ignorans; & que ceux qui y paroissent peu habiles, y sont en effet fort sçavans : dautant qu'ils y ont trouvé le secret de devenir meilleurs.

La science est cette machine, qui, selon S. Augustin, doit servir à élever l'édifice de la charité, *tamquam machina quædam, per quam structura caritatis assurgat.* Si on ne la rapporte pas à cette fin, non seulement elle ne sert de rien, mais elle devient mesme tres-pernicieuse. Entassons donc tant que nous voudrons des veritez dans nôtre esprit : si nous n'avons soin de croistre autant en charité qu'en science, ces veritez mesme deviendront en nous un sujet d'illusion & d'égarement en cette vie, & de condamnation en l'autre. Et partant on ne sçauroit estre trop en garde contre les mauvais effets d'une science sterile, & dépourvûë de charité.

Aug. epist. 55. n. 39.

Il faut donc apporter tous nos soins pour parvenir par nos études à la science de la charité, qui comprend selon S. Paul & S. Augustin toute l'Ecriture. Oüi celuy-là sçait ce qui est clair & ce qui est obscur dans l'Ecriture, qui sçait aimer Dieu & le prochain, & qui regle sa vie par ce double amour. *Ille tenet & quod patet, & quod latet in divinis sermonibus, qui caritatem tenet in moribus.* C'est là cette science qui est particuliere aux vrais Chrétiens, & inconnuë à ceux qui ne sont pas veritablement à Dieu, quelqu'amas de science qu'ils ayent

Aug. in Ps. 77.

pû faire par leurs travaux, parce qu'ils ignorent le but & la fin de la ſcience & de l'Ecriture.

Mais s'il y a quelqu'un au monde qui doive borner ſa ſcience à la charité & à l'amour de la juſtice, ce ſont aſſurément les ſolitaires, qui ayant renoncé par leur profeſſion à toutes les pretentions du monde, ſont les plus malheureux de tous les hommes, ſi les travaux qu'ils entreprennent pour les ſciences, ne les conduiſent à la charité. Car enfin les ſeculiers qui cherchent à faire un établiſſement dans le monde, peuvent, ce ſemble, partager leurs vûës dans leurs études entre les beſoins de la vie & l'amour de la juſtice & de la charité : mais les ſolitaires qui ne doivent plus avoir d'autre penſée que pour leur établiſſement dans le ciel, s'oublient étrangement de leurs obligations, s'ils ont d'autre but que la charité dans leurs études.

Je dis plus; que ſans la charité meſme on ne peut acquerir de veritable ſcience, & qu'il faut que Dieu nous donne l'amour de la verité pour la connoiſtre comme il faut. C'eſt ce qui fait dire à S. Auguſtin, que l'on ne parvient à la verité que par le moyen de la charité : *Non intratur in veritatem, niſi per caritatem.* Ce qui ſe doit entendre principalement à l'égard des veritez morales, qui ſont contraires aux impreſſions des ſens & des paſſions. Ainſi la charité doit eſtre le principe & la fin de toute nôtre ſcience, & de toutes nos connoiſſances.

CHAPITRE II.

Quels ſont les principaux obſtacles contraires à ces deux fins.

IL eſt donc important de voir, quels ſont les obſta-cles qui nous peuvent empeſcher de parvenir à ces deux fins, dont nous venons de parler, c'eſt à dire à la connoiſſance de la verité, & à la poſſeſſion de la charité.

Cicero lib. 1. de offic. c. 6. Un auteur celebre de l'antiquité a remarqué, qu'il y a deux écueils auſquels ſont expoſez ceux qui recherchent la verité. L'un eſt de croire ſçavoir ce qu'on ne ſçait pas, & de prononcer temerairement ſur ce qu'on ne connoiſt point aſſez : & l'autre de s'attacher avec trop d'ardeur & de donner trop de tems à des choſes obſcures & difficiles, dont on peut ſe paſſer. Pour éviter ces deux inconveniens, pourſuit ce grand homme, il faut donner à l'étude tout le tems & tout le ſoin neceſſaire pour bien connoiſtre la verité.

Mais quoique toutes les ſciences ayent pour objet la découverte de la verité, ce ſeroit pecher contre les regles de nos devoirs, que de nous y appliquer avec une ardeur qui nous dêtournât des obligations de nôtre état. Il faut donc partager ſon tems entre l'étude & les devoirs de la vie, enſorte neanmoins que l'on donne la premiere place à l'action, dans laquelle conſiſte le prix & le merite de la vertu. Mais comme l'action & l'application à ces devoirs n'occupe pas tout nôtre tems, on peut faire de tems en tems des retours à l'étude, pour acquerir les connoiſſances qui nous ſont neceſſaires

mesme pour l'action. Etudier donc en sorte que l'on n'omette aucun de ses devoirs, & s'acquitter de ses devoirs en sorte que l'on ménage tous les momens qui nous restent pour l'étude & pour la recherche de la verité, c'est remplir veritablement les obligations non seulement d'un honneste homme, mais mesme d'un Chrétien & d'un religieux, si on le fait dans la vûë de Dieu. Car il n'est pas possible que l'on étudie de la sorte sans satisfaire aux devoirs de la charité, qui en est la regle, & sans retrancher les études qui ne sont pas necessaires.

Le tems est court, & il en reste si peu aprés que l'on s'est acquitté de ses devoirs, qu'il est bien difficile que l'on se puisse résoudre à prodiguer ce peu qui nous reste à des sciences inutiles. Car ce mesme attachement qui nous applique à nos devoirs, nous applique aussi aux objets dont la connoissance nous est necessaire pour remplir ces mesmes devoirs. Ainsi en évitant ces deux inconveniens que Ciceron a marquez, on retranche tous les obstacles qui nous détournent des deux fins principales, que l'on doit se proposer dans les études.

Mais il est à propos d'approfondir un peu davantage cette matiere, & d'examiner plus en détail les causes qui empeschent que la science ne parvienne toujours à la charité, qui doit estre sa fin principale. On en peut remarquer trois, qui sont les plus communes, sçavoir la vanité, la curiosité, & le défaut de réflexion.

Il n'y a que trop de personnes qui font de leur science le sujet & l'instrument de leur vanité. *Quidam*, dit S. Augustin, & S. Bernard aprés luy, *quærunt sapientiam non ut fruantur, sed ut inflentur.* Ils se font honneur de leurs connoissances, & s'en servent quelquefois pour le bien des autres, mais ils ne s'en servent pas pour eux-

mesmes, sinon pour paroistre, pour se distinguer, pour surprendre & étonner les ignorans.

D'autres estant possedez d'une curiosité inquiete, passent d'objets en objets, sans s'arrester à aucun. Ils courent de veritez en veritez avec une rapidité incroyable. Ces veritez ne servent à leur esprit que d'un spectacle passager, dont il ne demeure rien dans le cœur.

Cette curiosité peut venir des differens principes. Le plaisir que l'on ressent à lire des choses qui nous sont agréables, & à faire de nouvelles découvertes dans le païs des lettres, y a souvent beaucoup de part. On se plaist aux belles lettres, aux mathematiques, aux experiences, à l'histoire, aux voyages. Une ou plusieurs de ces choses, ou mesme toutes ensemble, enlevent entierement l'esprit, & irritent le feu de la jeunesse. On ne se possede pas. L'enchaînement d'une histoire bien racontée est un charme auquel on ne peut resister. La diversité ne plaist pas moins; & comme l'esprit & la memoire des jeunes gens sont encore vuides, on se haste de les remplir d'une infinité d'idées & de phantômes. Cependant le cœur demeure vuide & sec tout ensemble, & on ne prend jamais le tems de le bien regler, & d'apprendre à bien vivre. On se flatte de ce que par le moyen de l'étude on évite les desordres sensibles, & on conte pour rien la secheresse & la pauvreté de son cœur.

Mais quoy donc? ce plaisir que l'on trouve dans la verité & dans les belles connoissances est-il criminel, ou plutost n'est-il pas innocent? Il est sans doute innocent, pourvû qu'il soit moderé, & qu'il ne nous détache pas de nos autres devoirs : mais il faut renoncer à ce plaisir, si on ne peut le moderer. Il vaut bien mieux sçavoir peu, & avoir le cœur bien reglé, que de sçavoir

une infinité de choſes, & ſe negliger ſoy-meſme. Ce n'eſt pas la multitude des viandes, mais le bon uſage du peu que l'on prend, qui nourrit le corps. Une ſeule verité que Dieu nous fait goûter & aimer interieurement, eſt infiniment plus capable de nous nourrir & de nous fortifier, que toutes les veritez imparfaitement connuës, qui ne ſervent qu'à nous remplir la memoire, & à nous enfler le cœur : comme la trop grande quantité de viandes que l'on prend, ne ſert qu'à charger l'eſtomach, & à cauſer des incommoditez fâcheuſes. *V. Bernard. in Cant. ſer. 36. n. 4.*

On ne doit nommer études que l'application aux connoiſſances qui ſont utiles dans la vie. Il y en a de deux ſortes : les unes ſont utiles pour agir & s'acquitter des devoirs communs à tous les hommes, ou de ceux qui ſont propres à ſa profeſſion : les autres ſont utiles pour s'occuper honneſtement dans le repos, & profiter du loiſir, évitant l'oiſiveté & les vices qu'elle a coutume de produire. Le premier but doit eſtre l'action & l'acquit de nos devoirs & de nos obligations, tant en general qu'en particulier : le ſecond, de bien employer les intervalles de l'action lors qu'on eſt dans le loiſir & le repos, état dangereux pour ceux qui n'en ſçavent pas bien uſer. Mais ceux qui en ſçavent profiter, acquierent pendant ces intervalles des connoiſſances pour ſe remplir, & ſe rendre plus capables de l'action, & goûtent en meſme tems le plaiſir innocent du repos. *Fleury p. 87.*

Or pour ſe mettre dans cette heureuſe diſpoſition, il ne ſuffit pas de lire & d'étudier. Il faut faire paſſer les veritez de l'eſprit dans le cœur, par le moyen d'une ſerieuſe reflexion. Car c'eſt le défaut de reflexion, qui eſt cauſe que les études, quelques ſaintes qu'elles puiſ-

sent estre, nuisent bien souvent plus qu'elles ne profitent : & c'est aussi ce défaut qui cause cette inquiétude & cet empressement, dont je viens de parler.

Contin. des Essais de Morale vol. 1. p. 213.

Quand il n'y a que l'esprit qui s'occupe de la verité, il s'en lasse bien-tost. Il veut incontinent changer d'objet, & les nouveaux effacent facilement les premiers. Mais quand l'impression que la verité a faite dans le cœur, y applique l'ame, elle s'y attache sans peine. Cette impression ne luy permet pas de s'en separer. Elle la repasse cent & cent fois sans ennui & sans dégoût : parce qu'elle sent toujours de la joye & du plaisir à penser à ce qu'elle aime. On rapporte d'un seigneur de marque & de vertu, qu'il avoit lû pendant sa vie le nouveau Testament cent treize fois avec toute la reflexion que demande une si sainte lecture.

Mr. le Duc de Montausier.

Lors donc que vous lisez les paroles de vie, considerez-les attentivement. Elle ne donnent la vie que lors qu'on s'y arreste par une serieuse reflexion. JESUS-CHRIST est lui-mesme cette parole : il merite bien que l'on s'y arreste avec soin. *Tene quod tenes : tene, & attrecta morosè & diligenter. Revolve volumen vitæ quod revolvit* JESUS, *immo quod est ipse* JESUS. Pourquoy tant se haster ? Ce n'est pas dans la multitude des veritez, mais dans l'amour & le goût de la verité toute simple, que consiste nôtre salut & nôtre sainteté. Une seule parole de vie est capable de nous donner la vie, si nous la digerons bien, si nous la faisons passer de l'esprit dans le cœur, d'où elle se puisse répandre ensuite dans toutes les puissances de nostre ame, & dans toutes les parties de nôtre corps, pour en sanctifier toutes les actions.

Gilleb. in Cant. serm. 14. n. 1.

Je sçay bien qu'il ne dépend pas toujours de nous, d'avoir

d'avoir ce goût perpetuel de la verité. Les plus vertueux ſont expoſez quelquefois à des ſechereſſes & à des ennuis, diſons meſme à des dégoûts. Mais il faut que la foy pour lors vienne au ſecours du ſentiment, & que la volonté éclairée par ce divin flambeau, ſupplée au défaut de l'attrait ſenſible, en appliquant l'eſprit à la conſideration de la verité, quoy qu'avec peine & avec quelque ennuy. Si nous ſommes fideles dans cette pratique, nous ne ſerons pas long-tems dans cet état, & Dieu nous rendra ce gouſt, qu'il ne nous avoit oſté que pour éprouver & exercer nôtre foy.

CHAPITRE III.

Par quels moyens on remedie aux inconveniens dont on vient de parler.

SAint Bernard traitant cette matiere dans le ſermon 35. ſur les Cantiques, dit que pour rendre la ſcience utile il faut obſerver une bonne maniere d'étudier. Cette maniere ſelon luy conſiſte dans trois choſes, dans l'ordre des études, dans le ménagement de l'ardeur que l'on a pour l'étude, & dans la fin que l'on doit s'y propoſer. L'ordre demande que nous préferions toujours les connoiſſances qui ſont neceſſaires pour nôtre ſalut à toute autre, c'eſt-à-dire la connoiſſance de Dieu & de nous-mêmes. Le deſir & l'ardeur doit ſe porter à ce qui nous diſpoſe davantage à la charité. La fin conſiſte à ne ſe propoſer pour but que ſa propre édification, ou celle du prochain, & non pas la vaine gloire, la curioſité ou l'intereſt. Pourvû qu'on obſerve ces conditions, dit ce ſaint Docteur, on ne tirera que du fruit & de l'avantage de l'étude & de la ſcience.

C'eſt dans le meſme ſentiment que Caſſiodore exhorte ſes religieux à garder cet ordre dans leurs études, à l'imitation des malades qui ſouhaitent de recouvrer leur ſanté, leſquels ont un grand ſoin, dit-il, de ſçavoir des medecins le regime qu'ils doivent garder dans leur nourriture. *Moderamini ergo, ſtudioſi fratres, ſapienter deſideria veſtra, per ordinem quæ ſunt legenda diſcentes, imitantes ſcilicet eos qui corpoream habere deſiderant ſoſpitatem, &c.* Mais afin que cette nourriture profite, il faut la digerer, il faut lire avec beaucoup de reflexion, comme nous venons de dire.

Caſſiod. Præf. in lib. divin. inſtit.

Il eſt beſoin d'avoir deux diſpoſitions pour acquerir cette patience qui nous eſt neceſſaire pour la reflexion & pour les mouvemens du cœur, c'eſt à dire la pureté d'intention & l'oraiſon. Quand on n'étudie que pour une bonne fin, que pour ſa propre édification, & pour l'avantage du prochain, en un mot quand on ne cherche que Dieu dans ſes études, on ſe contente aiſément de la meſure de ſcience qu'il luy plaît de nous donner. Et comme on eſt perſuadé que toutes les lectures ne ſervent de rien ſans ſa grace, on a grand ſoin de joindre la priere à l'étude. On prie avant la lecture, afin d'en faire un bon uſage, à l'exemple de S. Thomas d'Aquin, qui ne ſe mettoit jamais à l'étude qu'aprés la priere. On prie meſme en liſant, parce que la priere eſt l'ame de la lecture, c'eſt elle qui luy donne tout le mouvement & toute la force qu'elle peut avoir. Faites reflexion à cecy, pour parler avec l'abbé Gilbert, vous qui ne priez qu'en paſſant & en courant; vous, dis-je, qui avez tant d'ardeur pour l'étude, & ſi peu pour la priere. *Advertite iſtud vos qui in tranſitu oratis, & cum mora legitis; qui ad legendum fervetis, in oratione tepetis.* L'étude

Gilleb ſerm. 7. n. 2.

& la lecture doivent preparer l'esprit & le cœur à la priere, & non pas luy servir d'empeschement. Elles luy doivent fournir des matieres d'entretien pour la continuer, & non pas un pretexte pour l'abregér. *Debet lectio orationi servire, præparare affectum, non horas præripere, nec succidere moras.*

Guillaume de S. Thierry, dans son excellente lettre aux religieux du Mont-Dieu, recommande encore plus particulierement l'usage de la priere dans le cours méme de la lecture. Il faut tirer de la lecture, dit ce pieux & sçavant auteur, des affections saintes, en élevant de tems en tems son cœur à Dieu suivant le sujet & la matiere de la lecture, & prendre de là occasion de l'interrompre par la priere pour la sanctifier, & redonner à l'esprit une nouvelle ardeur pour continuer sa lecture. *Hauriendus est sæpe de lectionis serie affectus, & formanda oratio, quæ lectionem interrumpat, & non tam impediat interrumpendo, quam puriorem continuo animum ad intelligentiam lectioni restituat.* *Ep. ad frat. de Monte-Dei. n. 51.*

On dira peut-estre que ces avis sont bons pour les lectures spirituelles, mais non pas pour celles qui se font pour les sciences speculatives, comme la philosophie, l'histoire, les mathematiques. Mais quoy qu'il soit vray que les lectures pieuses ayent beaucoup plus de rapport au cœur & à la priere que les sciences purement speculatives; il est certain néanmoins que celles-cy méme nous peuvent fournir des sujets pour faire de tems en tems des retours à Dieu. Toute verité est de luy, & par consequent on la doit aimer. Toute verité nous peut porter à Dieu, & partant on s'en peut servir, comme de toutes les creatures, pour nous élever à luy. Le Pere Contenson, sçavant Dominicain, a fait

voir l'uſage de cette ſainte pratique dans ſa Theologie, où il a ſi-bien uni la pieté & l'élevation du cœur avec la choſe du monde la plus ſeche, c'eſt à dire avec la ſcolaſtique.

Le meſme Guillaume de S. Thierry, dont je viens de parler, donne encore un avis important, qui eſt de ſe fixer à de certaines heures & à de certains auteurs pour faire ſes lectures : dautant que le peu d'uniformité que l'on a d'ordinaire pour le tems, & cette grande varieté de lectures que l'on fait ſans choix & par caprice, n'édifie nullement celuy qui les fait, mais plutoſt rend ſon eſprit volage & inconſtant. D'où il s'enſuit qu'une lecture faite avec tant de legereté, s'évanoüit encore plus legerement de la memoire. *Fortuita enim & varia lectio, & quaſi caſu reperta, non ædificat, ſed reddit animum inſtabilem; & leviter admiſſa, levius recedit à memoria.*

CHAPITRE IV.

De quelques autres fins que l'on peut avoir dans l'étude; & de quelques avis importans pour bien étudier.

OUtre les deux fins principales dont j'ay parlé, qui ſont la connoiſſance de la verité, & la charité ou l'amour de la juſtice, on peut encore s'en propoſer quelques autres, qui ne ſont gueres moins avantageuſes.

Une de ces fins eſt d'employer utilement le tems. Il y a des gens d'études de profeſſion, & il y en a qui n'y employent que ce qu'il leur reſte de tems aprés les devoirs de leur état. Les uns & les autres ſont obligez de bien ménager le tems, mais ſur tout les premiers.

Il faut qu'ils regardent l'étude non comme une action indifferente, mais comme une action importante dans leur vie, & qui estant bien ou mal faite, peut beaucoup contribuer à leur perte ou à leur salut. Comme le tems de cette vie nous est donné pour travailler à meriter une heureuse éternité, si la chose qui occupe la plus grande partie de nôtre vie n'est faite chrétiennement, nous courons grand risque de nôtre perte, ou plutost elle est inévitable.

En second lieu l'étude peut tenir lieu de travail, & par consequent de penitence, à ceux qui en font profession. Il faut donc étudier dans cet esprit, & ne pas croire qu'il soit permis de s'appliquer indifferemment à toutes sortes d'études, ou seulement à celles qui nous sont agreables. La penitence doit estre composée d'actions pénibles, & afin que l'étude tienne lieu de penitence, il faut qu'elle soit pénible & laborieuse.

Il ne faut pas s'imaginer que la vie de l'étude soit une vie facile : c'est la plus pénible de toutes les vies, si on veut s'en acquitter comme il faut, c'est-à-dire fidelement, exactement & perseveramment. La fidelité consiste à s'appliquer autant que l'on peut aux mémes heures, aux mémes études, afin d'honorer Dieu par l'ordre de nos études, aussi-bien que par nos études mesmes ; & de ne se laisser point surmonter à la paresse, qui nous porteroit à employer inutilement le tems, que nous avons destiné pour nos études. L'exactitude consiste à faire les choses aussi-bien que nous les pouvons faire, en considerant que c'est pour Dieu que nous les faisons, & & qu'il merite bien toute nôtre application. Et la perseverance consiste dans la continuation d'une mesme sorte d'étude, tant qu'elle nous est utile ou necessaire,

en évitant ainsi l'inconstance qui est si naturelle à l'amour propre, & la langueur & la paresse qui en sont les suites. Car l'amour propre qui veut avoir son conte, tâche de regagner d'un costé ce qu'il perd de l'autre. Ainsi ne pouvant joüir de l'agitation qui le satisferoit bien plus, il veut au moins joüir ou du plaisir de la diversité, ou de l'exemtion du travail & de la peine, & il nous entraîne de ce costé-là avec violence, si on n'y prend garde, & si on ne fait un effort continuel pour s'en preserver.

Une troisiéme fin de l'étude est de remplir nôtre esprit de saintes pensées, & nostre cœur de pieuses affections. Ce que nous lisons entre dans nôtre ame, & y est reçû comme un aliment qui nous nourrit, & comme une semence qui produit dans les occasions des pensées & des desirs qui luy sont proportionnez. Si nos lectures sont bonnes & saintes, si elles sont faites dans les dispositions qu'il faut, elles produisent necessairement de saintes pensées & de saints desirs. Il est donc d'une tres-grande importance de faire un bon discernement des lectures & des études. Il y a dans les livres des poisons qui sont visibles & grossiers : il y en a d'invisibles & de cachez. Il y a des livres tout empestez, & d'autres qui ne le sont qu'en partie. Il faut éviter la lecture des premiers comme des poisons mortels, & lire les autres avec précaution. Cette précaution mesme doit s'étendre aussi sur les bons livres, de peur que nous n'en gâtions la lecture par nos mauvaises dispositions, par la vanité & la curiosité. Il faut avoir le cœur pur, il faut avoir souvent recours à l'oraison.

Les lumieres ordinaires des hommes sont trop courtes & trop bornées pour découvrir tous les piéges &

tous les écueils qui se presentent dans les livres. Il est besoin d'un secours particulier du ciel pour n'y estre pas surpris. Par cette priere nous offrons à Dieu nos lectures & nostre étude, comme une action qui luy est consacrée, & que nous faisons pour luy. Mais afin que nôtre priere soit reçuë, il faut qu'elle soit sincere, & qu'il soit vray que ce soit effectiuement pour Dieu que nous étudions : que le desir de le servir soit le motif qui nous porte à étudier ; & que ce soit son ordre & sa volonté qui regle nos études. Il faut donc rejetter tous les autres motifs, comme indignes de nous : il faut s'interdire toutes les lectures inutiles, qui ne peuvent estre rapportées à Dieu, c'est à dire à la vertu & aux devoirs de nôtre état.

Il ne faut pas néanmoins porter cette regle si loin, que l'on ait du scrupule de toutes les études qui ne se rapportent pas directement à Dieu, ou aux obligations de nôtre état : car il suffit qu'elles se rapportent à quelque chose d'utile, comme à sçavoir l'histoire, à bien écrire, à parler : parce que ce sont des choses generales qui ne sont pas incompatibles avec nôtre profession, & mesme qui sont necessaires à ceux qui travaillent pour le public : & par consequent elles ont du rapport à leurs devoirs.

On n'est pas obligé non plus de renoncer entierement au plaisir qu'on ressent dans l'étude, & on peut le prendre comme un soulagement que Dieu accorde à nôtre foiblesse. On ne doit pas mesme blâmer absolument certaines lectures honnestes, qui nous donnent un peu de divertissement, comme celles de voyages, de pieces d'éloquence, de poësies serieuses, pourvû qu'on s'en tienne dans les bornes d'un honneste divertisse-

ment, pour délasser un peu l'esprit, lorsqu'il est fatigué & abbatu ; pour le renouveller & l'occuper, lorsqu'il n'est pas capable d'autres choses. Mais il ne faut pas aussi que ces divertissemens, quelqu'honnestes qu'ils puissent estre, soient trop longs ni trop frequens, de peur que l'esprit venant à s'y accoutumer, ne se rebute enfin trop facilement des lectures serieuses. C'est pourquoy il est à propos de souffrir un peu de lassitude avant que d'avoir recours à ces sortes de remedes, & se remettre à son étude ordinaire, aussitost que l'esprit sera délassé.

Mais aprés tout, quelque étude que l'on fasse, on doit toujours faire son capital de la morale chrétienne. On peut quitter absolument les autres études, mais celle-cy ne se doit jamais quitter, & elle doit durer autant que la vie. On peut voir plusieurs autres avis importans sur ce sujet dans le traité que que l'on a composé depuis peu de la maniere d'étudier chrétiennement, duquel j'ay tiré les extraits, que je viens de rapporter dans ce chapitre.

CHAPITRE V. ET DERNIER.

Sçavoir si les moines dans leurs études peuvent avoir pour but la predication ou la composition. Conclusion de cet ouvrage.

IL semble qu'il n'y ait aucune difficulté dans la question que je viens de proposer dans le titre de ce dernier chapitre. Car puisque selon S. Bernard on peut se proposer pour fin de ses études, non seulement la gloire de Dieu & sa propre edification, mais mesme l'utilité du prochain ; il est clair que la predication & la composition, qui ont rapport à l'utilité publique, peuvent estre consi-

considerées comme des fins legitimes, que les solitaires peuvent se proposer dans leurs études.

Neanmoins je crois qu'il est à propos de distinguer les tems ausquels cela se peut faire avec plus de succés, & moins de danger. Car il me paroist dangereux, que des jeunes religieux ayent ces sortes de vûës, avant que de s'estre remplis eux-mesmes des veritez qu'ils doivent enseigner aux autres.

On dira peut-estre qu'en travaillant pour les autres, ils se remplissent eux-mesmes. Mais si on y prend garde de prés, on verra que ce que l'on étudie dans le dessein de prescher ou de composer, n'entre pas d'ordinaire beaucoup dans le cœur de ceux qui y travaillent. Les veritez ne sont pas plutost entrées dans l'esprit, qu'on les en fait sortir pour les répandre au dehors. On est tout occupé des vûës & des sentimens que l'on veut inspirer aux autres, & on se fait dans soy-mesme une espece de chaire & de theatre, d'où l'on débite déja par avance ce que l'on dispose pour estre presché ou publié à ses auditeurs, ou à ses lecteurs. On se dit à soy-mesme: Voilà qui sera bon à un tel endroit pour relever une telle vertu, pour attaquer un tel vice, pour prescher dans une telle occasion; voilà qui conviendra à telles personnes. Et ainsi tout occupé des autres, on s'oublie soy-mesme, & le cœur demeure tout sec & tout vuide des veritez que l'on recherche pour les inspirer aux autres. Cela est presque inévitable à l'égard des jeunes gens, dont l'imagination est plus vive, & les applique fortement au but qu'ils se sont proposé, sur tout lorsqu'il y a quelque chose d'éclatant qui les frappe & les anime.

Je croirois donc pour ces raisons & d'autres semblables, qu'il seroit à propos que les jeunes religieux ne

fussent uniquement occupez que du soin d'eux-mesmes dans leurs lectures & dans leurs études : qu'ils n'eussent en vûe que de se remplir l'esprit & le cœur des veritez qui leur sont necessaires : & qu'ils abandonnassent le soin de leur application pour l'avenir à la providence divine, & à la disposition de leurs superieurs. Lorsqu'ils seront pleins eux-mesmes des veritez du ciel, & de charité, & qu'une longue perseverance dans le bien les aura fortifiez dans la vertu ; alors si l'ordre de Dieu les destine à travailler pour le prochain, ils pourront diriger leurs études à cette fin ; ou plutost ils pourront répandre au dehors les veritez & les sentimens, dont ils se seront remplis auparavant eux-mesmes.

Cela n'empeschera pas qu'en travaillant pour eux, ils ne remarquent ce qui les aura touchez, afin de s'en rafraîchir la memoire de tems en tems : mais il est à propos qu'ils bornent leurs desseins d'abord à s'instruire & à s'édifier eux-mesmes, afin de ne pas divertir ailleurs par une charité prematurée les lumieres & les sentimens qu'ils se devoient réserver.

Ceux qui s'engagent dans le ministere de la predication, & dans les embaras de la composition, sont exposez à de si grandes & de si fâcheuses tentations, que l'on ne sçauroit trop se précautionner avant que de s'y embarquer ; sur tout lorsqu'on n'y est pas obligé par son état. Si l'on estoit bien penetré du desir de son salut, on se contenteroit de procurer celuy des autres par des prieres & par de bons exemples, qui sont bien souvent plus efficaces auprés de Dieu pour avancer le salut du prochain, que les livres & les predications ; & il n'y auroit que la necessité qui fût capable de nous tirer de nôtre solitude pour nous répandre au dehors. Mais il

n'arrive que trop ſouvent, que l'on couvre du manteau & du pretexte de charité le deſir de paroiſtre & de ſe diſtinguer des autres : & c'eſt ce qui fait que l'on voit ſi peu d'auteurs & de predicateurs qui joignent à leur étude & à leur travail autant de pieté & de vertu, qu'il en faudroit pour réuſſir dans leurs emplois.

Ecrivons donc & compoſons tant que nous voudrons ; preſchons & travaillons pour les autres ; ſi nous ne ſommes penetrez de ces ſentimens, nous travaillons en vain, & nous ne rapporterons de tout nôtre travail qu'une funeſte condamnation. Tout paſſe, excepté la charité. Je finis avec ces beaux mots de S. Jerôme. *Quotidie morimur, quotidie commutamur : & tamen æternos nos eſſe credimus. Hoc ipſum quod dicto, quod relego, quod emendo, de vita mea tollitur. Quot puncta notarii, tot meorum damna ſunt temporum. Scribimus atque reſcribimus : tranſeunt maria epiſtolæ, & ſcindente ſulcum carina, per ſingulos fluctus ætatis noſtræ momenta minuuntur. Hoc ſolum habemus lucri, quod Chriſti nobis amore ſociamur.* *Hieron. in epitaph. Nepotiani.*



AVERTISSEMENT sur la Liste suivante.


Comme il est important, avant que de lire les originaux pour apprendre la doctrine de l'Eglise, de sçavoir les difficultez qui ont besoin de plus grand éclaircissement : j'ay crû que pour faciliter cette longue & penible étude, il estoit à propos de donner icy une liste des principales difficultez qui se rencontrent dans chaque siécle, comme je l'ay promis au chapitre vingtiéme de la seconde Partie de ce Traité. C'est pour m'acquitter de cette promesse que je vais donner cette liste, avec une indication de quelques auteurs, qui ont éclaircy plusieurs de ces difficultez. On peut voir en general le Pere Alexandre sur presque toutes ces difficultez, la Biblioteque de Mr. Du Pin touchant les ouvrages des auteurs ecclesiastiques, & Scultet sur les Peres des trois premiers siécles ; Mr. Richer, le P. Lupus, & le P. Labbe sur les Conciles ; & les Remarques que les Peres Benedictins de la Congregation de S. Vanne ont faites sur sa Biblioteque de Mr. Du Pin.

J'ay crû qu'il seroit bon d'ajouter à cette liste un catalogue de livres pour composer une Biblioteque ecclesiastique. Ce n'est icy qu'une ébauche : on pourra perfectionner ce catalogue dans la suite, si l'on trouve qu'il soit utile & agreable au public. Cet essay pourra au moins servir à ceux de nos religieux, qui n'ayant pas encore de Biblioteque formée, sont en peine bien souvent de la qualité des livres qu'ils doivent acheter.

LISTE
DES PRINCIPALES DIFFICULTEZ qui se rencontrent dans la lecture des Conciles, des Peres, & de l'histoire ecclesiastique, par ordre de siecles.

PREMIER SIECLE.

LE témoignage de Joseph touchant Nôtre Seigneur est-il de cet auteur, ou est-il ajouté à son histoire de l'antiquité des Juifs, lib. 18. cap. 4. Voyez François de Roye dans une Dissertation particuliere sur ce sujet, & Mr. Vossius *de Sibyllinis oraculis, cap.* XI. Isidor. Pelus. lib. 4. epist. 225.

La lettre qui porte le nom de N. S. au Roy Abgare, est-elle veritable?

A-t'on toujours crû dans l'Eglise que la sainte Vierge estoit montée au ciel en corps & en ame? V. les Dissertations de Mrs. Joly, Lavocat, Gaudin, & de Launoy.

Doit-on distinguer Marie Magdelaine, de Marie sœur de Lazare, & de la femme pecheresse?

Qu'est ce que le sort par lequel S. Mathias a esté elû Apôtre?

Peut-on s'en servir dans les elections ecclesiastiques? Voyez le premier tome du P. Alexandre. L'Eglise de Lyon s'en servoit-elle autrefois, comme on le lit dans la vie de S. Euchere archevesque de cette ville? N'estoit-ce pas le sort des livres sacrez, dont on se servit dans l'election de S. Martin contre Defenseur? Voyez S. Augustin epitre 37. touchant les sorts faits sur les Evangiles, & l'epitre 30. de Pierre de Blois avec les Notes, tant anciennes que nouvelles.

Quel droit ont eu autrefois les peuples dans l'election des evesques?

Le decret que les Apôtres ont fait de s'abstenir *à sanguine & suffocato*, a-t-il esté observé long-tems dans l'Eglise? Quelle est son obligation? V. Curcellei *Diatrib. de sanguinis usu*, & Spenceri Dissertat. in Act. xv. 20.

Que doit-on croire de la reprehension que S. Paul fit à S. Pierre? Voyez les epitres de S. Augustin & de S. Jerôme.

Les Apostres ont-ils baptisé *in nomine Christi*, & cette forme peut-elle suffire? V. Estius sur les Sent. le P. Hardoüin *de triplici baptismo*, &c.

Estoit-ce pour donner la Confirmation que l'on envoya des Apostres en Samarie? Ce Sacrement ne peut-il estre conferé que par l'evesque? S'est-on toujours servi de cresme dans ce Sacrement? V. Mr de Sainte-Beuve contre Daillé *de Confirmatione*, Holstenius sur le mesme sujet, Arcudius, &c.

Les Diacres ont-ils esté établis pour la sainte table, ou seulement pour la commune, comme ont pretendu quelques evesques dans le Concile *quinisextum*. Nicolas l'un de ces sept Diacres est-il l'auteur de la secte des Nicolaïtes? Les Diacres ont-ils voulu dire la Messe autrefois? V. le P. Hardoüin *in Embolo primo post epistolam ad Cæsarium*.

S. Jacques l'Apôstre a-t-il esté en Espagne? S. Jacques le Mineur est-ce celuy qui a esté appellé frere du Seigneur, & qui a esté evesque de Jerusalem? V. Bollandus au premier jour de May.

Est-il certain que S. Pierre ait esté à Rome, & qu'il y ait souffert le martyre? Combien y a-t-il demeuré? V. les Dissertations postumes de M. Pearson.

En quoy consiste la primauté de Saint

Pierre? V. Agricola *de Primatu Petri & Pontific. Roman.* De quelle étenduë estoit anciennement le Patriarcat de Rome? Que doit-on entendre par les suburbicaires? Voyez le P. Sirmond, Saumaise, &c.

Les Actes de la passion de S. André sont-ils des Prestres & des Diacres d'Achaïe?

L'epitre qui porte le nom de S. Barnabé, est-elle de cet Apostre? De quelle autorité est-elle? Voyez le Pere Menard, & Mr. Cotelier.

Les Apostres sont-ils auteurs du Symbole qu'on leur attribuë? Quand a-t-il esté fait? V. Vossius *de tribus Symbolis.*

Avons-nous quelques Liturgies des Apostres? Celle de S. Jacques est-elle veritablement de luy. Voyez le Cardinal Bona des Liturgies, & celles de Pamelius.

S. Paul est-il auteur de la lettre aux Laodiciens imprimée sous son nom en grec & en latin dans le Nouveau Testament de Hutterus, & dans le Philologus Hebræo-græcus de Jean Leusden?

En quel tems ont esté faits les Canons qu'on appelle des Apostres? Quelle autorité ont ces Canons? V. Turianus, Bellarmin, Beveregius, &c.

Y a-t-il toujours eu dans l'Eglise quelque catalogue autorizé des livres canoniques de l'Ecriture? V. le P. Frassen, le P. Alexandre Append. ad Sæc. IX.

Le livre d'Hermas a-t-il jamais passé pour canonique? V. Mr. Cotelier.

Que doit-on croire des oracles des Sibylles, & des livres de Mercure Trismegiste, & quels sentimens les Peres ont-ils eu là-dessus? Les vers des Sibylles, qui sont citez par les anciens profanes, sont-ils les mesmes qui citent les auteurs ecclesiastiques? V. Vossius *de Sibyllinis oraculis*, le P. Crasset, Van-Dale *de oraculis ethnicorum.*

Les Esseniens de Joseph, & les Terapeutes de Philon estoient-ils Juifs ou Chrétiens? Estoient-ils religieux?

Quelle est la veritable définition de l'Eglise? V. Mr. De Launoy partie 8. de ses Epitres.

La superiorité des Evesques au dessus des Prestres, est-elle de droit divin? V. le P. Petau, Blondel, Pearson.

Le celibat a-t-il toujours esté attaché à l'ordre ecclesiastique? Les Grecs ont-ils esté en cela conformes aux Latins? Quels clercs estoient-ils obligez à cette loy.

En quel tems s'est faite la division des eglises en metropoles, &c. Comment les evesques sont-ils evesques solidairement de l'Eglise? Quelle est l'autorité des Patriarches, Metropolitains, &c. V. Mr. de Marca *de Primatibus*, le P. Morin, le P. Cantel, Mr. De Launoy partie 8. de ses Epitres, le P. Thomassin.

Les Recognitions attribuées à S. Clement Pape sont-elles de luy? Les actes de son martyre sont-ils veritables? V. Mr. Cotelier, Mr. de Tilmon.

S. Clete Pape est-il distingué d'Anaclet? S. Lin & S. Clet ont-ils esté effectivement successeurs de S. Pierre. V. les Dissertat. postumes de Pearson.

Les Decretales des Papes jusqu'à Sirice sont-elles supposées? Quel est l'auteur de ces fausses Decretales? V. Turianus & Blondel.

II. SIECLE.

Quelles epitres de S. Ignace doit-on recevoir? V. Usserius, Pearson, Cotelier.

Si l'ame de Trajan a esté delivrée des enfers par les prieres de S. Gregoire le Grand? Quelle est l'origine de cette fable?

Si Marcion a admis plusieurs dieux? S'il a appellé du jugement de son pere, qui l'avoit chassé de son eglise, au Pape? En quel tems a-t-il commencé à paroistre & à se déclarer?

Montanus a-t-il erré ſur le myſtere de la Trinité ? Les jeûnes des Montaniſtes eſtoient-ils differens de ceux des Catholiques ? Quelles viandes pouvoient-on manger aux jours de jeûnes ? En quoy conſiſtoit le jeûne du Carême ? Quand commençoit-il ? Combien de jours duroit-il ? Quand eſt-ce que les jeûnes des Quatre-tems & des Vigiles ont commencé ? A quelle heure eſtoit-il permis de manger ? En quel tems a-t-on commencé à faire une petite collation ? Qu'eſt-ce que le jeûne de *ſuperpoſition* ? V. De Launoy, Nicolai, le P. Thomaſſin du jeûne, Daillé.

En quoy conſiſtoit la controverſe du jour de Paſques entre les Romains & les Aſiatiques ? S. Anicet & S. Polycarpe ont-ils rompu entr'eux la communion ? Quels Conciles ont eſté tenus ſur ce ſujet, & qu'ont-ils determiné ? Eſt-ce une choſe de foy, ou de diſcipline ? S. Victor Pape a-t-il excommunié les Aſiatiques pour ce ſujet ? Qu'eſt-ce qu'a determiné ſur cela le Concile de Nicée, & ſon reglement a-t-il eſté obſervé par tout ? En quoy conſiſtoit ſur cela la coutume des Bretons ? Ont-ils eſté heretiques ou ſchiſmatiques ? V. Uſſerius, & les Prefaces des Siecles Bened. Pourquoy a-t-on donné commiſſion au Patriarche d'Alexandrie d'avoir ſoin de marquer le jour de Paſques, & à celuy de Rome de le publier ?

S. Juſtin a-t-il crû que la ſeule raiſon de l'homme eſtoit ſuffiſante pour le conduire au ſalut ? S'eſt-il bien exprimé touchant la divinité du Verbe ? A-t-il crû que les Anges euſſent eu commerces avec des femmes ? & que l'on pût ſe ſauver en mélant le judaïſme avec le chriſtianiſme ? Quels ſont ſes veritables ouvrages ? V. Caſaubon *in Exerc. contra Baron.*

S. Irenée a-t-il crû que le Verbe divin fût *prolatitium* ? Que le Demon ne ſoit tombé qu'aprés avoir induit le premier homme à pecher, & qu'il ait ignoré ſa condamnation avant la venuë de J. C. N'a-t-il pas reconnu la neceſſité de la grace ? A-t-il erré ſur l'immortalité de l'ame ? Eſt-il tombé dans l'erreur des Millenaires ? A-t-il crû que J. C. ait ignoré le jour du jugement ? Que pendant les trois jours de ſa mort il eſtoit allé preſcher aux enfers, & que ceux des Juifs & des Gentils qui y avoient crû en luy ayent eſté ſauvez ?

S. Clement d'Alexandrie a-t-il erré ſur la divinité du fils de Dieu? A-t-il crû que J.C. n'ait point ſouffert la faim ni la ſoif, ni les autres douleurs ? Qu'il ait eſté difforme, & ſi c'eſt une erreur d'avoir ce ſentiment ? V. le Pere Vavaſſor *de forma Chriſti.*

A-t-il crû que J. C. n'avoit preſché qu'un an ? Qu'il ſoit deſcendu aux enfers, & meſme les Apôtres, pour y preſcher la foy aux Gentils, & convertir ceux qui avoient bien vécu ſuivant les lumieres de la raiſon ? Que la philoſophie ſans la grace ait pû conduire à J. C. & juſtifier les hommes ? A-t-il nié la communication du peché originel par la propagation d'Adam ? A-t-il crû que les Anges ayent peché par incontinence ? Son livre des Hipotypoſes a-t-il eſté corrompu par les heretiques? V. la Biblioteque de Photius.

Le livre que l'on attribuë à Meliton du trépas de N. D. eſt-il de luy ? V. De Launoy, Joly, &c. touchant l'Aſſomption N. D.

Que doit-on penſer du livre d'Hegeſippe *de excidio Jeroſolymitano?* Eſt-ce le meſme qui a écrit cinq livres d'hiſtoires du tems de l'empereur Antonin ? V. Gerard Voſſius.

Tertullien a-t-il eſté Montaniſte ?

Quelle raiſon a-t-il eu de ſe retirer de l'Egliſe ? A-t-il crû que Dieu fût corporel ? A-t-il erré ſur la divinité du Verbe ? Le livre de la Trinité, qui luy eſt attribué, eſt-il de luy ; & y a-t-il dans ce livre quelque erreur touchant l'adoration qu'on doit rendre à la Trinité ? Eraſme a-t'il raiſon de luy conteſter le livre de la Penitence ? Quel a eſté ſon ſentiment touchant l'Euchariſtie dans le quatriéme livre contre Marcion chap. 4. *Acceptum panem, &c.* En quel tems ſe conferoit le batême ſuivant ce qu'il dit dans ſon livre du Batême chap. 19. *Diem baptiſmo, &c.* Qu'a-t'il penſé ſur la Confirmation dans le même livre chap. 17. *Exinde egreſſi, &c.* Les anciens croyoient-ils que tout le monde pût batizer en cas de neceſſité ?

Qui eſt le ſaint Hippolyte eveſque de Porto ? Eſt-ce luy qui eſt auteur du cycle paſcal, dont l'original ſe trouve gravé ſur de la pierre dans la Bibliotéque du Vatican ? Prudence a-t'il confondu en un trois Hippolytes ? V. *Acta ſelecta Martyrum* de Dom Thierry Ruinart.

Quand a commencé la premiere perſecution contre les Chrétiens ? Quels en ſont les premiers auteurs ? V. la Preface ſur les Actes choiſis des Martyrs. D'où vient que l'on imputoit aux Chrétiens pluſieurs crimes cachez ?

A l'occaſion des Helceſeïtes, y a-t'il quelque occaſion où l'on puiſſe diſſimuler ſa religion ? Peut-on ſe déguiſer, ou fuir la perſecution ? V. S. Atanaſe, S. Auguſtin *contra mendac. ad Conſentium*, & le P. Thomaſſin de la Verité.

Les ſoldats chrétiens pouvoient-ils recevoir la couronne & les liberalitez des Empereurs ? A-t'on crû qu'il fût défendu aux Chrétiens d'être ſoldat, comme le témoigne ſaint Maximilien martyr ? Pouvoient-ils faire des fêtes publiques aux entrées des Empereurs ; & à leurs decennales, &c. V. Tertullien *de Corona, Acta Martyrum ſelecta.*

Quand eſt-ce que l'on a commencé à celebrer les feſtes des Martyrs, & à honorer leurs ſepulcres & leurs reliques ? Les a-t'on toûjours invoquez ? Quel droit ont les Evêques ſur l'inſtitution & le changement des fêtes ? V. Thiers, Thomaſſin ſur les fêtes.

III. SIECLE.

Le Pape Zephyrin a-til ſoûtenu ou favoriſé l'hereſie des Montaniſtes ?

Saint Alexandre eveſque de Jeruſalem a-t'il eſté le premier transferé d'un ſiége à un autre ? Eſt-ce le premier qui ait eſté donné pour Coadjuteur à un Eveſque vivant ?

En quoy conſiſtoient les difficultez que cauſerent dans l'Egliſe ceux qui étoient tombez dans la perſecution de Dece ? Vouloient-ils que ſur les ſeuls billets des Martyrs on les reçût à la communion ſans faire aucune penitence ? Avoient-ils raiſon en cela, & l'Egliſe pouvoit-elle les recevoir ſans aucune ſatisfaction ? Quel a eſté le ſentiment du Clergé de Rome là-deſſus, & quel en a eſté ſon decret le ſiege vacant ? Quels eſtoient ces billets ? Qui eſtoient ceux qui les pouvoient donner ? Donnoient-ils la paix, ou prioient-ils ſeulement qu'on l'accordât ? Falloit-il que les eveſques les approuvaſſent ? V. S. Cyprien, &c.

Pourquoy faiſoit-on difficulté de recevoir à la paix & à la communion de l'Egliſe les laps qui ſouffroient le martyre ? En uſoit-on de même à l'égard de ceux qui avoient tiré des billets des magiſtrats, appellez pour ce ſujet *libellatici*, qu'à l'égard de ceux qui avoient effectivement ſacrifié ? Ces libellatiques eſtoient-ils cenſez idolâtres & apoſtats ?

Quel pouvoir avoient alors les Diacres,

ctres, qui alloient dans les prisons pour y voir les Confesseurs, de donner l'absolution ? Cette absolution estoit-elle sacramentelle ? Quel a esté sur cela le sentiment de S. Cyprien ? A-t'on crû depuis qu'en cas de necessité chacun pût entendre la confession des autres, & donner l'absolution?

Est-il vray que Novatien n'ait erré qu'en ce qu'il a crû qu'il falloit absolument ne pas recevoir les laps, & qu'il n'y ait eu que ses disciples qui ayent crû que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de les recevoir?

Tous les pechez mortels estoient-ils sujets à la penitence publique, & même les pechez cachez ? Quand est-ce que la penitence a changé sur ce sujet ? Quels estoient les degrez de penitence ? Estoient-ils les mêmes dans toutes les eglises ? Les evêques ne pouvoient-ils pas dispenser de quelques-uns ? En quel tems accordoit-on l'absolution ? Pouvoit-on l'accelerer en cas de maladie, ou à cause de la persecution ? Lorsque ce peril étoit cessé, étoit-on obligé de l'achever ? Accordoit-on la penitence à toute sorte de pechez ? Y avoit-il quelqu'un à qui on la refusât même à la mort ? La discipline estoit-elle uniforme sur cela par tout ? Y avoit-il une seconde penitence pour les mêmes pechez ? Croyoit-on pour lors que les seconds pechez fussent irremissibles ?

Les clercs étoient-ils sujets à la penitence publique ? En a-t'on usé toûjours de même dans des differens siécles ? Les moindres clercs avoient-ils le même privilege ? Imposoit-on les mains aux clercs penitens ? V. le Pere Morin, le Pere Petau, &c.

Praxeas a-t'il le premier confondu les personnes dans la sainte Trinité, & Sabellius, aprés même Noëtus, n'en a-t'il esté que le defenseur ? V. Tertullien contre Praxeas.

Quel estoit le sujet de la difficulté entre le Pape S. Estienne & S. Cyprien ? Saint Estienne vouloit-il que l'on reçût indifferemment tous ceux qui avoient esté batizez par toute sorte d'heretiques, comme le pretend Mr. de Launoy ? V. de Launoy epist. part. 8. Y avoit-il long-tems que l'usage de rebatiser estoit introduit dans quelques eglises ? Quelles estoient ces eglises ? Saint Estienne a-t'il excommunié ceux de ce parti ? Saint Cyprien a-t'il changé de sentiment ? Quel jugement a porté S. Augustin sur le sentiment de S. Cyprien ? A-t'on continué de rebatiser depuis le Concile de Nicée ? Saint Basile a-t'il persisté dans le parti de S. Cyprien ? Quel est le *Concilium plenarium* dont parle S. Augustin sur ce sujet ? V. de Launoy, Nicolai, David.

Estoit-il permis aux premiers Chrétiens d'assister aux spectacles & aux jeux publics, & de jurer par le salut des Empereurs ?

Ce que fit Origene sur soy-même estoit-ce un empeschement canonique à son ordination ? Les Evêques de Palestine firent-ils bien de l'ordonner Prestre ? Demetrius son evêque a-t'il eu raison de le persecuter pour ce sujet ? Est-il vray qu'Origene soit tombé dans la persecution de Dece ? Sa doctrine estoit-elle pure, ou ses livres ont-ils esté corrompus ? A-t'il eu de bons sentimens sur la Divinité du Verbe, sur la grace, & sur l'eucaristie? Ceux qui ont esté ses défenseurs, doivent-ils passer pour heretiques ? V. Mr. Huet, Merlin, Jean de la Mirande, Genebrard, Halloix, &c.

L'onziéme Canon de l'epître canonique de Saint Gregoire Taumaturge, dans lequel il est fait mention des de-

grez de penitence, est-il supposé, comme le pretend le P. Morin ?

Saint Denis d'Alexandrie a-til favorisé l'erreur que les Ariens ont depuis enseignée ? V. Les Actes choisis des Martyrs.

Que doit-on croire de la chûte du Pape Marcellin, & du pretendu Concile de Sinuesse ?

En quel tems s'est tenu le Concile d'Elvire ? De quelle autorité est-il dans l'Eglise? V. Antonius Augustin. *epist. ad Blancam*, Morin *de Pœnitentia*, *lib.* 19.

Y a-til eu un Zenon evesque de Veronne en ce siécle ? De qui sont les œuvres attribuez à ce Saint ?

Victorin écrivain de ce siecle estoit-il evesque de Poitiers, ou d'une ville de Pannonie appellée Petavve ?

Peut-on dire qu'il y ait eu peu de Martyrs dans les premiers siecles. V. Dodvvel, & la Preface de D. Thierry Ruinart sur les Actes des Martyrs.

IV. SIECLE.

Saint Methodius a-t'il crû la préexistence des ames ? A-t'il differé la beatitude jusqu'à la resurrection generale ? A-t'il crû que nul des Patriarches de l'ancien Testament n'avoit esté agreable à Dieu ? Est-ce une erreur de dire que S. Paul estoit veuf ? Que les Anges aprés la resurrection habiteront la terre ?

Saint Lucien prestre d'Antioche a-t'il donné lieu à l'heresie des Ariens ?

Comment s'est faite l'apparition de la Croix à l'Empereur Constantin ? V. Lactance *de morte Persec.* L'histoire de l'invention de la Croix est-elle veritable ? V. S. Ambroise *de obitu Theodosii, &c.*

L'Empereur Constantin a-t'il esté batisé à Rome, ou à Nicomedie ? La donation qui paroit sous son nom est-elle supposée ? Ceda-t'il au Pape tout le droit qu'il avoit dans Rome ? V. le P. Morin.

Donat *de Casis-nigris* a-t'il esté evêque de Cartage ? Est-ce de luy que les Donatistes ont pris leur nom ? Est-ce le même qui a esté condamné au Concile de Rome par le Pape Melchiade ? Ce Pape a-t'il presidé à ce Concile, & jugé cette affaire de lui-même, ou comme delegué par l'Empereur ? A-t'on retouché cette affaire au Concile d'Arles, sans demander le consentement du Pape ? &c. V. la Preface du neuviéme tome de S. Augustin de la derniere édition, & la Dissertation da Mr. de Valois touchant les Donatistes à la fin de Socrate.

Combien y a t'il eu d'Evêques au Concile d'Arles ? Est-ce le *Concilium plenarium* dont parle Saint Augustin ? Quel est le sens de ces paroles dans la lettre des evêques au Pape Silvestre, *Placuit ergo præsente Spiritu sancto, &c.* Cet endroit n'est-il pas corrompu ? Que veut dire le canon xv. touchant la coûtume que les Diacres avoient usurpée d'offrir ? V. Hardoüin *in Embolo* 1. *ad epist. Chrysostomi ad Cæsarium.*

Qui est-ce qui a convoqué le premier Concile de Nicée ? Les Legats du Pape y ont-ils presidé ? Combien y a-t'il de canons de ce Concile ? Les canons arabiques sont-ils veritables ? Quel est le sens du canon 6. où l'on compare l'evêque d'Alexandrie à celuy de Rome ? V. la Dissertation de Launoy, les Notes de Mr. de Valois sur Socrate & Sozomene, la Dissertation du P. Sirmond, Marca *de Concordia.*

L'histoire de Paphnuce touchant les femmes des Evêques est-elle veritable ?

Eusebe de Cesarée doit-il passer pour

Arien ? A-t'il esté reconnu pour saint?

Le jugement porté par le Concile de Tyr contre S. Atanase a-t'il esté legitime ? Ce saint a-t'il pû en appeller à l'Empereur ? A-t'il effectivement appellé au Pape Jule ? Ce Pape en a-t'il jugé, & en quelle qualité ? A-ce esté dans un Concile qu'il l'a fait ?

Saint Atanase fit-il bien de reconnoître pour Evêque Sidere, qui avoit esté ordonné contre l'usage, & par un seul evesque ? A-t'on crû que ces sortes de défauts rendissent les ordinations nulles ? N'y avoit-il pas d'autre metropolitain en Egypte, que l'Evêque d'Alexandrie ? Ce Saint est-il auteur du Dialogue contre Marcion, & de la vie de saint Antoine, &c. V. Mr. Hermant.

Lucifer de Caliari a-t'il erré ? Est-il mort dans le schisme ? V. Bollandus au 20. de May, & l'Apologie de ce Prelat composée par Ambroise Machin.

Qui a convoqué le Concile de Sardique ? Qui y a presidé ? Est-ce un Concile œcumenique ? En quel tems ses canons ont-ils esté reçûs, & ont-ils esté reçus par tout ? Ce Concile a-t'il déterminé quelque chose touchant la Foy ? A-t'il donné quelque nouveau droit d'appellation au saint Siege ? Quel a esté l'usage de ces appellations?

Combien y a-t'il eu de Conciles tenus à Sirmich ? Y a-t'on fait trois formules de foy ? Quelle est celle à laquelle le Pape Libere & Osius ont souscrit ? Osius est-il mort sans se retracter de sa souscription ?

Peut-on dire que les Peres du Concile de Rimini soient tombez dans l'erreur, ou a-ce esté seulement une surprise ? V. Mr. Hermant & la nouvelle édition de S. Ambroise *lib.* I. *de Fide cap.* 18. *&* *epist.* 21.

Est-il permis de deferer les heretiques aux Princes seculiers, & l'Eglise approuva-t'elle qu'on les punît de mort à l'occasion des Ithaciens ? Quel a esté sur cela le sentiment de S. Augustin touchant les Donatistes, & quelle a esté la doctrine de l'Eglise dans de semblables occasions ? V. les differens livres qui ont esté composez de nos jours sur ce sujet.

Peut-on accuser Marcel d'Ancyre de l'erreur qu'a soûtenuë Photin ?

Le Concile de Cologne que l'on pretend avoir esté tenu à l'occasion d'Euphratas evesque de cette ville, est-il supposé ? V. Marlot dans son Metropole de Reims, Hermant dans les Eclaircissemens sur S. Atanase.

Saint Hilaire a-til crû que l'ame d'Adam ait esté créée avant son corps, & que nos ames soient corporelles ? Que Moïse ne soit pas mort ? Que JESUS-CHRIST ait esté incapable de souffrir ? Que la divinité de JESUS-CHRIST ait abandonné son corps pendant les trois jours de sa mort ? Que la sainte Vierge ne sera pas exente de la severité du dernier jugement ? V. la nouvelle édition des ouvrages de ce Pere.

Les Commentaires d'Hilaire de Sardes sont-ils remplis des erreurs des Pelagiens, comme le pretend Jansenius ? Est-ce luy qui est auteur des questions sur le vieux & le nouveau Testament, qui sont parmi les œuvres de S. Augustin ? V. la nouvelle édition de S. Augustin.

Saint Basile le Grand a-t'il crû que la rebatization ne fût pas illicite ? Est-il auteur des petites Regles qui portent son nom ? Pourquoy appelle-t'il l'Eucaristie τὰ ἀντίτυπα du corps & du sang de JESUS-CHRIST ? Sa vie a-t'elle esté écrite par Amphilochius ? Les Ariens ont-ils toûjours rebatizé ? V. *Ambros. de Basil. trad. post epist.* 21. *August. lib. de heresibus*

cap. 29. & Monſieur Hermant.

Diodore de Tarſe a-t'il donné lieu aux erreurs de Neſtorius?

Le ſetiéme livre d'Optat eveſque de Milevis eſt-il de luy? Y a-t'il quelque choſe dans ce livre contre la transfuſion du peché originel?

Le grand Melece d'Antioche a-t'il eſté heretique ou ſchiſmatique? Peut-on blâmer les eveſques d'Orient qui donnerent un ſucceſſeur à Melece contre Paulin? Quel a eſté le ſchiſme de cette Egliſe?

Saint Jean Chryſoſtome a-t'il erré ſur le peché originel, ſur la neceſſité de la grace, & ſur la confeſſion & l'abſolution dans la Penitence? A-t'il nié que la viſion intuitive de Dieu fût poſſible, & crû que la beatitude fût differée juſqu'aprés le jugement dernier? A-t'il crû que la ſainte Vierge ait eu de la vaine gloire? Eſt-il auteur de la lettre écrite au moine Ceſarius? Cette lettre eſt-elle contre ce que nous croyons de l'Eucariſtie? V. le P. Hardoüin. Quel droit avoit S. Chryſoſtome de juger l'eveſque d'Epheſe? Les Patriarches d'Orient avoient-ils droit de le juger? En appella-t'il au Pape? V. Mr. Hermant.

Peut-on blâmer S. Epiphane d'avoir conferé les Ordres hors de ſon dioceſe? Que doit-on penſer de ſa conduite envers S. Jean Chryſoſtome? A-t'il rejetté l'invocation des Saints, le Purgatoire, &c. Sa ſeconde lettre où il eſt fait mention d'une image qu'il a déchirée, eſt-elle ſuppoſée ou interpolée? A-t'il rapporté comme il faut l'origine du ſchiſme de Melece? Eſt-il exact dans ſes livres des hereſies, & quelles ſont ſes principales fautes?

Qui eſt-ce qui a convoqué le ſecond Concile general tenu à Conſtantinople, & qui eſt-ce qui y a preſidé? Combien a-t'on fait de canons dans ce Concile? Socrate a-t'il bien compris le ſens du ſecond canon de ce Concile? Y a-t'on donné à l'eveſque de CP. juriſdiction ſur les trois exarques, d'Heraclée, de Ceſarée, & d'Epheſe? Quand eſt-ce que l'Egliſe de Rome a reçû ce canon? En quel tems l'eveſque de Jeruſalem a-t'il eu quelque juriſdiction? Quand a-t'on ajoûté au ſymbole du Concile de CP. le mot *Filioque*? V. l'hiſtoire qu'a faite Mr. Pierre Pithou de la proceſſion du ſaint Eſprit à la fin du *Codex canonum* imprimé au Louvre, & la partie 6. & 8. des epîtres de Mr. de Launoy.

Nectaire patriarche de CP. a-t'il oſté la Penitence publique ou particuliere? Les Indulgences ont-elles ſuccedé à cela? Y avoit-il en ce tems-là quelque obligation de confeſſer les pechez internes? V. le P. Morin, Mr. Boiſleau Doyen de Sens, le P. Alexandre contre Daillé. Quand a-t'on commencé à ſe confeſſer des pechez veniels, & à faire des confeſſions generales? V. la Preface du troiſiéme ſiécle Bened. le P. de Sainte-Marthe touchant la Confeſſion.

Saint Ambroiſe a-t'il eſté ordonné *per ſaltum*? Ces ordinations ont-elles eſté autrefois en uſage? Quel ſentiment en doit-on porter? V. le P. Morin, & le Commentaire ſur l'Ordre Romain dans le ſecond tome du *Muſeum Italicum.* Saint Ambroiſe a-t'il crû que les Anges ayent douté de la reſurrection de nôtre Seigneur? A-t'il crû qu'il n'eſtoit pas permis aux Chrêtiens de porter les armes? Que le bâtême *in nomine Chriſti* eſtoit valide? Que par le lavement des pieds, qui ſe faiſoit en l'egliſe de Milan aprés le batême, le peché originel eſtoit remis? A-t'il condamné les ſecondes Noces? A-t'il crû qu'il y avoit des pechez irremiſſibles? V. la nouvelle

edition de ſaint Ambroiſe, ou ces difficultez avec pluſieurs autres ſont fort bien éclaircies.

Eſt-ce en ce ſiecle qu'a commencé l'uſage de la pſalmodie à deux chœurs ? Qu'eſt-ce que chanter avec Antienne ? Eſt-ce chanter avec une eſpece de refrein ou de repriſe, comme l'Egliſe le fait encore aujourd'huy à Matines au Pſalme *Venite* ? Qui eſt l'auteur du *Gloria* que l'on ajoûte à chaque pſeaume ? Quand eſt-ce que l'office divin a eſté établi pour chaque jour dans les egliſes ? L'obligation de reciter le Breviaire hors le chœur eſt-elle ancienne ? V. les Conferences de la Rochelle, le P. Thomaſſin, la Diſquiſition *de Curſu Gallicano, &c.*

Les moines ont-ils commencé ſeulement au commencement du quatriéme ſiecle ? Eſt-ce ſaint Pacôme qui eſt le premier auteur de la vie cenobitique? V. l'Eſſay de l'hiſtoire monaſtique d'Orient. Les communautez cenobitiques ſont-elles plus anciennes que celles des clercs ? N'eſt-il pas certain par les vers que ſaint Gregoire de Nazianze a compoſez de la vertu, que la pſalmodie alternative eſtoit reçûë de ſon tems dans les monaſteres de filles, auſſi bien que d'hommes ? V. la Diſquiſition *de Curſu Gallicano.*

V. SIECLE.

Le Pape S. Innocent a-t'il crû qu'il falloit reordonner les heretiques ? Les ſentimens ont-ils varié là-deſſus ? Eſt-ce un point de foy ou de diſcipline ? Que doit on penſer de ce qui ſe fit à l'occaſion d'Ebbon archeveſque de Reims au neuviéme ſiecle ?

Que veut dire le *fermentum* dont il eſt parlé dans une lettre de ce Pape *ad Decentium* ? Se ſervoit-on pour lors du pain levé dans l'Egliſe Romaine? L'uſage du pain azyme a-t'il été en uſage dans toutes les egliſes dés le commencement ? V. Sirmond, Bona, Macedo, Ciampinus, Hardoüin, & nôtre Diſſertation *de Azymo.*

Le Pape Zozime avoit-il droit de recevoir l'appel d'Appiarius preſtre d'Afrique, que les eveſques de cette egliſe avoient condamné ? Quel jugement doit-on porter de la moderation de ces eveſques en cette rencontre ?

Qu'eſt-ce qu'a voulu regler le Concile de Turin entre les eveſques de Vienne & d'Arles ? Quel droit Zozime donna-t'il à l'eveſque d'Arles ? Cela fut il attaché à la perſonne de Patrocle, ou à ſon ſiege ? Fit-on bien de ſouffrir que Proculus de Marſeille joüît des prerogatives de Metropolitain, & qu'aprés ſa mort ce droit ſeroit rendu à celuy d'Aix ? V. Mr. Marca.

Le Concile de Telles eſt-il ſuppoſé, & ſes canons auſſi ? V. le P. Queſnel, Mr. Baluze.

Saint Jerôme a-t'il crû que les peines des fideles qui ſont damnez, ne ſeront pas éternelles ? Eſt-ce contre luy que ſaint Auguſtin a écrit ſon livre *de fide & operibus* ? Quel ſentiment ſaint Jerôme a-t'il eu de l'autorité du Pape dans ſes deux lettres à Damaſe ? Eſt-il vray qu'il ait reçû des coups de verges pour avoir lû Virgile ? N'eſt-il pas contraire à luy-même en cela dans ſa réponſe à Rufin & dans ſa lettre *ad Magnum?* Que doit-on penſer de ſon ordination ? A-t'il jamais dit la Meſſe ? Que doit-on croire des centaures dont il parle dans la vie de S. Paul Ermite?

S. Paulin eſt-il le premier qui ait eſté ordonné ſans titre ? L'hiſtoire que l'on rapporte de luy, ſçavoir qu'il s'eſt fait captif pour racheter le fils d'une veuve, eſt-elle veritable ? V. *Paulinus illuſt.* la

nouvelle edition de ſaint Paulin, & la Preface du Poëme de Mr. Perault. Saint Gregoire eſt-il le ſeul entre les anciens, qui ait parlé de cette hiſtoire? Il ſemble que non, ſi nous en croyons Atton eveſque de Verceil au dixiéme ſiecle, qui aſſure que cette hiſtoire a eſté rapportée non ſeulement par ſaint Gregoire, mais par pluſieurs autres tres ſaints Peres, *Tam à beato Gregorio, quam & à multis aliis ſanctiſſimis laudatus eſt Patribus*, comme nous liſons dans le huitiéme tome du Spicilege pag. 136.

Qui eſt l'auteur du recüeil des témoignages du libre arbitre & de la grace attribué au Pape ſaint Celeſtin?

Saint Auguſtin a-t'il crû que la ſainte communion fût auſſi neceſſaire que le batême pour le ſalut? Que la circonciſion ôtât le peché originel dans l'ancienne loy, comme le batême dans la nouvelle? A-t'il eſté le premier qui ait ſoûtenu que tout menſonge eſt peché? V. l'Opuſcule du P. Thomaſſin touchant la verité & le menſonge. Je ne m'étends pas davantage ſur ce qui regarde ſaint Auguſtin, dautant que l'on trouvera dans la nouvelle edition de ce Pere les difficultez qui ſe peuvent preſenter en liſant ſes ouvrages.

Touchant l'hereſie des Pelagiens & des demi-pelagiens; on peut voir le Pere Garnier, le P. Noris, la Preface ſur le dixiéme tome de ſaint Auguſtin, Gerard Voſſius dans ſon Hiſtoire pelagienne, &c.

Y a-t'il eu des heretiques Predeſtinatiens? Le *Prædeſtinatus* du Pere Sirmond eſt-il de Primaſius eveſque d'Adrumet, comme portent quelques manuſcrits?

Eſtoit-ce une choſe particuliere en Afrique, que dans les provinces, excepté l'eveſque de Cartage, le plus ancien des eveſques fût Primat, ſans avoir égard aux Metropoles civiles? Quel eſtoit le privilege de l'eveſque de Teſſalonique en Macedoine? Les ordinations n'appartenoient-elles point aux Metropolitains, ou aux eveſques les plus proches, ou aux patriarches dans l'Orient? La diſcipline ſur cela eſtoit-elle uniforme par tout? Y avoit-il des Provinces qui ne reconnoiſſoient ni Primats, ni Patriarches? Les Anglois d'aujourd'huy ſont-ils bien fondez de le pretendre pour la grande Bretagne? V. Mr. de Marca, le P. Morin, Mr. Scheleſtrat, &c.

Eſtoit-ce un uſage particulier pour l'Afrique, que les preſtres ne prêchaſſent point en preſence de leur eveſque? Sozomene a-t'il raiſon de dire, qu'à Rome les eveſques ni les preſtres ne preſchoient point?

Batizoit-on les petits enfans avant ce ſiecle? Quel ſentiment avoit-on de ceux qui demeuroient long-tems ſans ſe faire batizer? Les Princes ont-ils pû obliger les Juifs à ſe faire batizer? V. de Launoy, Nicolai.

Socrate a-t'il eſté Novatien? Ce qu'il dit du jeuſne du Careſme de ſon tems eſt-il veritable? V. le P. Thomaſſin du Jeuſne, &c. Lors qu'on diſpenſe de l'abſtinence, eſt-on diſpenſé du jeuſne? V. de Launoy.

Theodoret a-t'il favoriſé l'erreur de Neſtorius? A-t'il crû la preſence réelle? Qu'a-t'il crû de la proceſſion du ſaint Eſprit?

L'Empereur Theodoſe a-t'il ordonné qu'il n'y eût que Dioſcore qui preſidât au faux Concile d'Epheſe? A-t'il envoyé quelques magiſtrats pour priver de ſuffrages Flavien & quelques autres eveſques? Avoit-il confirmé ce Concile, & l'Empereur Marcien a-t'il caſſé cette confirmation?

Les Legats du Pape S. Leon ont-ils

presidé au Concile de Calcedoine ? Ce Concile a-t'il esté transferé d'Ephese à Calcedoine par l'Empereur, sans demander l'agrément du Pape ? La lettre de saint Leon y a-t'elle esté reçûë comme une regle de foy ? Dioscore y a-t'il esté condamné comme heretique ? A-t'on eu raison d'obliger Theodoret d'anathematiser la personne de Nestorius avec ses erreurs, ayant esté reçû à la communion par saint Leon ? Eutyche a-t'il appellé de ce Concile au Pape ? Qu'est-ce que le xxviij. canon donne à l'evesque de C P. Le Pape a-t'il reçû ce canon, & a-t'il esté deslors en vigueur au moins en Orient ? L'action qui regarde Domnus d'Antioche, qui est ensuite de la dixiéme action du Concile, est-ce une piece supposée? V. le P. Quesnel & Mr. Baluze dans *Nova Collect. Conc.*

Que doit-on croire des grands differends que nous lisons avoir esté entre saint Leon & saint Hilaire evesque d'Arles ? V. Mr. de Marca, le Pere Quesnel. Peut-on dire que S. Prosper ait composé les sermons & les lettres de saint Leon ? V. le P. Quesnel, & Mr. Anthelmi.

Vigile de Tapse est-il auteur du symbole *Quicumque*, comme le pretend le P. Quesnel ?

Le decret qui est cité sous le nom du Pape Gelase touchant les livres canoniques & ecclesiastiques, est-il de ce Pape, ou du Pape Hormisde, comme le portent quelques manuscrits, au rapport du Pere Chifflet ? Ne s'en doit-on pas plutôt tenir à de tres-anciens manuscrits qui sont pour Gelase, comme celuy du Missel Gallican écrit en lettres unciales, qui se garde au Vatican.

Acace evesque de Constantinople a-t'il esté justement condamné ? Euphemius & Macedonius II. evesques de la mesme ville, doivent-ils passer pour heretiques & schismatiques ?

Y a-t'il eu deux saints Euchers evesques de Lyon, dont l'un ait vécu au cinquiéme siécle, & l'autre au commencement du sixiéme ?

Qui est cet Eusebe Emissene, dont on a des homelies imprimées sous ce nom ? Ces homelies sont-elles de cet auteur ?

Est-ce dans ce siecle que l'on a commencé à faire la feste des Confesseurs ? V. le P. Thomassin.

La coûtume d'enterrer les fideles dans les eglises, est-elle plus ancienne que le cinquiéme siecle ? Y enterroit-on indifferemment tous ceux qui le souhaitoient ? V. S. Augustin *de cura pro mortuis*. Les evesques estoient-ils enterrez sous l'autel, comme saint Ambroise semble l'insinuer dans son epître 22. Quels estoient les cimetieres dans les premiers siecles ? V. Mr. de Sponde.

En quoy consiste le reglement du Concile de Frejus touchant l'abbaye de Lerins ? Est-ce un privilege, ou l'explication du droit commun des monasteres de ce tems-là, ou au moins ce droit n'a-t'il pas esté communiqué depuis à la pluspart des monasteres de France ? Quelle estoit la discipline des monasteres d'Afrique ? En quoy consistoit l'exemtion de quelques-uns de ces monasteres, qui fut confirmée dans deux Conciles de Cartage au sixiéme siecle ? Ces exemples avec celuy de Lerins n'ont-ils pas esté l'origine & le modele de toutes les exemtions ?

Qu'entend-on par les lettres *formatæ*, *tractoriæ*, *communicatoriæ*, & autres semblables, dont on se servoit dans ces premiers siecles ? V. la Dissertation de Priorius, & la Note du Pere Sirmond sur Sidonius Apollinaris, liv. 6. epist. 8.

VI. SIECLE.

Le vicariat que le Pape Hormisde a accordé à S. Remy, a-t'il passé à ses successeurs? La lettre qui en fait mention, est-elle du Pape Anastase? En quoy consistoit ce Vicariat?

Ennodius diacre de Pavie est-il le premier, qui ait rendu propre au souverain Pontife le nom de Pape, comme le Pere Sirmond le pretend?

Qu'est-ce qu'Avitus archevesque de Vienne veut dire par ces mots de sa lettre aux Senateurs de Rome, *Quod si Papa Romæ vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur, non episcopus vacillare.* Est-ce le premier qui a appellé le Pape, *universalis ecclesiæ Præsul*, dans son epître 27. D'où vient qu'il se récrie dans son epître 31. contre la trop grande facilité de quelques Prelats à employer l'excommunication, & qu'il dit qu'on ne la doit employer que pour des choses qui regardent Dieu, non seulement à l'égard des clercs, mais même à l'égard des laïcs? D'où vient encore que le cinquiéme Concile d'Orleans fait un reglement sur ce sujet au canon 2. Est-ce que les excommunications estoient deslors trop frequentes? La raison qu'apporte Avitus pour appuyer son sentiment est belle: *Quia nescit cujus dignitatis sit ipsa communio, qui non eam, omni animositate seposita, & cum magno dolore suspendit, & cum maxima festinatione restituit.* Ce saint Prelat a-t'il raison dans sa lettre 6. de ne vouloir pas que l'on consacrât les temples & les vases des heretiques aux usages de nôtre sainte religion?

Que doit-on penser des Actes des Martyrs d'Agaune, & de la fondation de ce Monastere? V. le P. le Cointe tome 1. & 3. de ses Annales, les Actes des Martyrs par Dom Thierry Ruinart. L'Office divin continu, appellé *Laus perennis*, a-t'il esté établi dans cette abbaye, & dans d'autres en France? V. le P. le Cointe tome 1. à l'an 536 & la Preface du sixiéme tome de nos Actes.

Par quel droit Theodoric roy des Gots se mêla-t'il de l'affaire du Pape Symmaque? D'où vient que le Concile de Rome luy dit, *Romanæ sedis Antistes à nemine judicatur*? Est-ce la premiere fois que l'on s'est servi de cette maxime?

Est-il vray qu'il n'estoit permis qu'aux Rois de France de se servir de monnoyes d'or, avec l'empreinte de leur figure, comme le P. Sirmond l'a remarqué sur l'epître 78. d'Avitus.

Le *Trisagium* n'a-t'il pas commencé premierement dans l'Eglise de C P. du tems de Theodose le jeune? Est-ce Pierre le Foullon qui a ajouté ὁ ςαυρωθεὶς δι' ἡμᾶς, pour appuyer son erreur de Theopaschites? Les moines Scytes qui la soutenoient, estoient-ils Eutychiens? Avitus evesque de Vienne favorise-t'il cette erreur dans sa troisiéme lettre au roy Gondebaud? V. la Note du P. Sirmond, & la Dissertation du ministre Alix.

Est-ce estre heretique que de dire que Jesus-Christ selon sa nature humaine a pû ignorer quelque chose?

N'a-t'on rien de plus ancien pour les ouvrages attribuez à S. Denis Areopagite, que la Conference avec les Severiens?

Saint Benoist a-t'il changé quelque chose dans l'état monastique, en accordant à ses religieux l'élection de l'Abbé? N'estoit-ce pas au contraire un droit commun dans les monasteres avant luy? Est ce le premier qui a étabi une forme de profession pour ses religieux,

religieux, & qui les ait astreints à l'observation d'une Regle particuliere? Disoit-on la Messe tous les jours dans ses monasteres? Y avoit-il plusieurs religieux prestres? Les abbez estoient-ils communément honorez de ce caractere? S. Benoist a-t-il esté seulement diacre? D'où vient qu'il se servit de l'eucaristie pour procurer à un religieux mort la sepulture? Estoit-ce seulement pour toucher le corps mort, ou pour enterrer l'eucaristie avec luy? Est-il parlé dans sa Regle de Messe & de communion dans le sens que nous prenons ces mots aujourd'huy? V. la Dissertation qui a esté faite sur ce sujet.

Que doit-on penser de la maniere que le Pape Vigile s'est comporté dans l'affaire des trois Chapitres? Voyez la quatriéme lettre de saint Colomban. Comment accorder le Concile de Calcedoine avec celuy de CP. touchant cette contestation? Pouvoit-on condamner non seulement la doctrine, mais mesme des personnes qui étoient mortes? A-t-on pû assembler ce Concile de CP. contre la volonté de Vigile qui estoit en cette ville? L'Eglise a-t-elle pû changer de conduite dans cette affaire? A-t-elle pû exiger la souscription des particuliers? Origene a-t-il esté condamné dans ce Concile? V. Mr. de Marca, De Launoy partie 6. de ses Lettres, le P. Garnier sur Liberatus.

Pourquoy S. Gregoire le Grand ne vouloit-il pas que l'evesque de CP. prît le titre d'*Universel*? Estoit-ce une chose nouvelle? En quel tems le Pape a-t-il commencé de s'appeller *Ecclesiæ catholicæ episcopus*? V. De Launoy tome premier de ses Lettres. Les autres evesques, & sur tout les patriarches & metropolitains, ne prenoient-ils pas le mesme titre? Cela ne peut-il pas avoir un bon sens? V. le P. Garnier sur le *Diurnus*. En quel sens saint Gregoire appelle-t-il cardinaux les prestres titulaires de Rome? Quelle difference met-il entre *excommunicare* & *anathematizare*? Quel estoit l'office des defenseurs, dont il parle si souvent dans ses lettres? Quel a esté son sentiment touchant les images lorsqu'il écrivit à Serenus evesque de Marseille? Quels sont les privileges qu'il a accordez aux monasteres? N'est-ce pas une chose tout-à-fait certaine que les Dialogues sont de luy? Quel motif a-t-il eu en les écrivant? Ne faut-il pas avoüer que les sentimens des anciens sur cela a esté bien different de celuy de quelques critiques de nos jours, puisqu'ils les ont si estimez, qu'ils les ont traduits non seulement en grec, mais en saxon & en arabe. V. la Preface sur la nouvelle traduction qu'un des nôtres a faite depuis peu, imprimée chez Coignard. Le Commentaire sur les livres des Rois est-il de ce Pere?

Ne trouve-t-on rien du *Pallium* avant ce siecle? Le donnoit-on pour lors à tous les metropolitains? Pour quelle raison S. Gregoire l'accorda-t-il à Syagrius evesque d'Autun? Les Patriarches le donnoient-ils chacun dans leur patriarcat?

A-t-on commencé en ce siecle de donner quelque atteinte à la pureté de la discipline par trop de credulité? Ne peut-on pas dire au contraire, que personne n'en a esté un plus zelé défenseur que S. Gregoire, & plusieurs autres saints evesques de son tems. N'a-t-on pas écrit avec autant de soin les miracles des Saints dans les siecles precedens, que dans celuy-cy; & S. Irenée, S. Justin, Origene, S. Cyprien, Theodoret, & plusieurs autres Peres, n'en ont-ils pas fait une preuve de nostre sainte religion?

VII. SIECLE.

Que doit-on penser de la liberté avec laquelle S. Colomban écrit sa quatriéme lettre au Pape Boniface IV. Ce saint Abbé faisoit-il bien de continuer à celebrer la Pasque en France suivant la tradition des Hibernois ? Ne devoit-il pas plutost se conformer à l'usage de l'Eglise Romaine, & de celle de France, où il s'estoit retiré ? En qu'elle année s'est assemblé un Concile des evesques de France sur ce sujet, dont aucun de nos auteurs n'a parlé ? Quelle a esté la cause & l'occasion de celuy de Mascon, qui fut celebré à la suggestion du moine Agrestius, aprés la mort de S. Colomban ? V. le P. le Cointe en l'an 625. & la Preface du second Siécle Benedictin.

AVERTISSEMENT.

Dans le recueil des œuvres de S. Colomban, qui a esté fait par le Pere Flemingus, & imprimé à Louvain *in folio* en 1667. il se trouve cinq lettres de ce saint Abbé, dont la seconde est adressée aux Evesques de France, qui estoient pour lors assemblez dans un Concile au sujet de la Pasque, que S. Colomban & ses disciples, qui habitoient pour lors dans le monastere de Luxeu, celebroient dés le 14. de la lune de Mars, si ce jour écheoit un Dimanche : au lieu que l'Eglise Gallicane, avec la Romaine, remettoit la feste en ce cas au Dimanche suivant. Nous n'avons aucune connoissance de ce Concile que par cette lettre : & comme cette edition, qui est assez rare, n'a pas esté connuë du Pere le Cointe, il n'a fait aucune mention de ce Concile dans ses Annales de France, mais seulement d'un autre assemblé à Mascon l'an 625. dix ans aprés la mort de S. Colomban, à la suggestion du moine Agrestius, qui s'estant revolté contre le saint abbé Eustaise, trouvoit à redire à la tonsure & aux autres pratiques des disciples de S. Colomban.

Pour ce qui est du premier Concile, S. Colomban dans sa seconde lettre, qu'il a adressée aux evesques qui composoient cette assemblée, nous donne deux indices pour reconnoistre le tems auquel il a esté convoqué. Car il dit que ç'a esté la douziéme année de sa demeure dans le desert de la Vosge : & il prie ces Prelats qu'il luy soit permis d'y demeurer encore à l'avenir auprés des cendres des dix-sept de ses freres, qui y estoient morts & enterrez. *Mihi liceat cum vestra pace & caritate in his silvis silere, & vivere juxta ossa nostrorum fratrum, decem & septem defunctorum, sicut usque nunc licuit nobis inter vos vixisse duodecim annis.* Or S. Colomban est arrivé dans la Vosge un peu avant l'an 590. comme je l'ay fait voir dans sa vie au commencement de nostre second Siecle : & partant ce Concile a esté celebré environ l'an 600. de Nostre Seigneur.

L'autre indice que nous fournit cette epitre est, que ce saint Abbé dit que ce fut cent trois ans aprés que Victorius d'Aquitaine eût composé son Cycle, qui estoit pour lors observé en France, contre lequel il se récrie fort. C'est ainsi que j'explique cet endroit de sa lettre, où aprés avoir parlé de Victorius il ajoûte, *qui post tempora D. Martini & D. Hieronymi & Papæ Damasi, post centum & tres annos sub Hilaro scripsit.* Mais on ne peut rien tirer de certain de cette marque chronologique, qui est fort obscure. Car il est constant que Victorius composa son Cycle l'an 457. à la sollicitation d'Hilare, qui estoit pour lors archidiacre

de l'Eglise Romaine, & qui ensuite fut Pape, depuis l'an 461. jusqu'en l'an 467. Car quand on conteroit cent trois ans, depuis la mort du Pape Hilare, on ne trouveroit que 570. ans : ce qui est fort éloigné de la veritable chronologie que nous avons tirée du premier indice marqué dans cette lettre. Mais peut-estre qu'il y a erreur dans le nombre de 103. ans : & qu'il faut lire cent trente-trois ans : ce qui reviendroit à l'an 600. qui nous est désigné à peu prés par le premier caractere chronologique. J'ay crû que ce petit eclaircissement estoit necessaire en cet endroit, qui est de quelque importance, & que personne n'a encore touché.

Au reste il est remarquable, qu'encore que les Hibernois & les Bretons ne convinssent pas avec l'eglise Romaine, ils ne laissoient pas de garder toujours l'unité & la dépendance de cette principale eglise du monde, comme il paroist par la quatriéme lettre de ce saint Abbé à Boniface IV. *Nos enim devincti sumus cathedræ S. Petri. Licet enim Roma magna est & vulgata; per istam cathedram tantùm apud nos est magna & clara.* C'est pourquoy dans cette mesme lettre, qui est si vigoureuse, & qui a esté écrite à la suggestion d'Agilulfe roy des Lombards, il presse le Pape de terminer cette espece de schisme, que causoit encore pour lors l'affaire des trois Chapitres : afin de satisfaire par ce moyen à la pieté de la reine Theodelinde & de son fils qui estoient catholiques, quoy qu'Agilulfe fût Arrien. *A Rege rogor, ut singillatim suggeram tuis piis auribus sui negotium doloris. Dolor namque suus est schisma pro regina, pro filio, forte & pro seipso.* C'est à dire qu'il n'y avoit peut-estre que ce differend, qui empeschât le Roy de se faire catholique. Sur quoy S. Colomban fait une réflexion considerable, sçavoir qu'autrefois les Rois Arriens avoient fait tous leurs efforts pour établir leur secte en étouffant la foy catholique : mais que pour lors ils en recherchoient avec empressement l'affermissement & la confirmation : *Nunc nostram rogant roborari fidem.* Je continuë nostre liste.

Est-ce avec raison que Fredegaire & le moine Jonas parlent si desavantageusement de Brunehault ? Ne luy attribuent-ils pas les crimes de Fredegonde ? Fredegaire a-t-il pris de Jonas ce qu'il en rapporte, ou Jonas l'a-t-il tiré de Fredegaire ? V. Mr. De Valois, le P. le Cointe, Mr. De Cordemoy.

L'usage des interdits est-il des premiers siecles ? L'exemple que nous en avons dans la Vie de S. Eloy écrite par S. Oüen n'est-il pas un des plus anciens ? Voicy les termes de S. Oüen au livre 2. chapitre 20. *Alio vero tempore cum diœceses suas*, (c'est à dire ses paroisses) *ut episcopis mos est, visitaret, exstitit quædam certa causa, ut in una basilica interdiceret cursum vel oblationem*, (il entend l'office divin & le sacrifice de la Messe) *quousque ipse juberet celebrari. Erat autem illic presbyter quidam malæ conscientiæ saucius, cujus videlicet ob culpam excommunicatio processerat, qui Episcopi jussis obtemperandum minus credens, verbaque ejus leviter valde ferens, cum longius eum à loco illo abiisse æstimaret, mox signum ecclesiæ*, (c'est à dire la cloche) *statuta hora, sicut mos erat, pulsare cœpit.* Le saint leva ensuite l'interdit, que S. Oüen appelle ici excommunication.

Y a-t-il beaucoup de témoignages plus anciens de la Confession generale, que celle que fit S. Eloy avant qu'il fût evesque, comme on voit par ces paroles de S. Oüen au livre 1. chap. 7.

Omnia ab adolescentia sua coram sacerdote confessus est acta.

Qui est-ce qui a convoqué le sixiéme Concile general ? Le Pape Honorius y fut-il condamné ? Peut-on l'excuser d'heresie ? V. le Pere Garnier dans sa Dissertation qui est ensuite du *Diurnus*, M. De Launoy, le *Clypeus fortium* du P. Marchese de l'Oratoire de Rome.

Potamius fût-il absolument deposé au dixiéme Concile de Tolede, pour s'estre accusé de quelque peché charnel ; ou le Concile le priva-t-il seulement de son siege, en luy reservant l'honneur de l'episcopat, comme on le recueille de ces mots du Concile, *Non abstulimus nomen honoris.* Pourquoy donc le condamna-t-on à une penitence perpetuelle ? Estoit-ce donner une atteinte à l'ancienne discipline, qui veut que l'on dépose absolument les ecclesiastiques pour ces sortes de crimes ? L'addition qui est dans une lettre de S. Gregoire *ad Secundinum* sur ce sujet est-elle de ce Pape, ou a-t-elle esté ajoutée par quelqu'autre ? V. la nouvelle edition de S. Gregoire, lib. 7. epist. 53. Indict. 2. & la Preface de nostre second Siecle. num. 49.

VVamba Roy des VVisigots fut-il déposé au XII. Concile de Tolede, Estoit-il obligé de garder le vœu de religion qu'il estoit censé avoir fait, en recevant l'habit de religieux estant en danger de mourir ?

VIII. SIECLE.

Est-il certain que les François eurent recours au Pape Zacharie pour élever Pepin sur le thrône, au prejudice du Roy Childeric ? N'étoit-ce pas seulement pour colorer ce changement, & l'appuyer de l'autorité du Pape ? V. Mr. De Valois, De Launoy epist. to. 7. Le P. Le Cointe tome 5. Mr. de Cordemoy.

Le Pape Estienne II. a-t-il declaré que le Batéme conferé avec du vin étoit valide ? La réponse que ce Pape en a faite estant à Kiersy est-elle supposée, comme le pretend le P. Hardoüin dans son traité *de Baptismo in vino* ?

Qu'est-ce qui a esté reglé au Concile de Francfort sur le decret du second Concile de Nicée touchant les images ? Quel sentiment avoient pour lors les evesques de ce Concile sur le culte des images ? Qui est l'auteur des livres Carolins ? En quel tems a-t-on reçu en France le second Concile de Nicée pour œcumenique ? Les Iconoclastes ne reconnoissoient-ils pas la presence réelle ? Felix & Elipand, dont l'erreur a esté condamnée au Concile de Francfort, estoient-ils Nestoriens ?

IX. SIECLE.

Pourquoy Leon III. trouva-t-il mauvais que l'on eût ajouté la particule *filioque* au Symbole, puisque c'estoit la créance de l'Eglise ? N'estoit-ce pas à cause qu'on l'avoit ajoutée au symbole d'un Concile general sans autorité ?

Que doit-on penser de l'attentat que commirent des evesques & des grands de France en déposant Loüis le Debonnaire ? Est-il vray qu'on n'en vint à cette extremité que pour luy sauver la vie, comme Pascase Radbert le témoigne dans la vie de VVala ? V. Mr. de Cordemoy.

Le Pape Eugene IV. a-t-il ordonné la purgation canonique par l'Eucaristie ? V. Cellot *de Gotescalco*, pag. 521. & le premier tome de nos Analectes.

N'est-ce pas une fable de dire qu'il y ait eu une Papesse Jeanne ? V. Mr. De Launoy epist. tom. 4. Leo Allatius, Blondel, le P. Labbe, &c.

Pascase Radbert a-t-il innové quel-

que chose sur le sujet de l'eucaristie ? Quels ont esté ses adversaires ? Ratran est-il auteur du livre qui a esté premierement imprimé sous le nom de Bertran ? Ce livre est-il heretique ? V. Mr. Boileau, le P. Hardoüin, la Preface du 6. tome de nos Actes.

Gotescalc a-t-il soutenu des erreurs ? A-t-on eu raison de le condamner ? En quoy consistoit le point de la difficulté entre l'eglise de Lyon, & Hincmare ? Quelle fut l'issuë de cette controverse ? Pourquoy ce prelat a-t-il écrit contre le mesme Gotescalc *de non trina deitate* ? Que doit-on penser de la conduite d'Hincmare dans l'affaire de son neveu Hincmare evesque de Laon ? Et dans celle de Rothade evesque de Soissons ?

Quelles ont esté les objections des Grecs contre les Latins, au sujet du schisme de Photius ? Qui a convoqué le VIII. Concile general, & qui est-ce qui y a presidé ? Fut-il reçu d'abord pour œcumenique ? Photius est-il mort dans le schisme ? Ce schisme a-t-il esté éteint avec luy jusqu'à Michel Cerularius ?

Jean Scot est-il auteur du livre imprimé sous le nom de Bertran, ou d'un autre contre lequel Adrevalde religieux de Fleury a écrit ? Est-il le mesme que Jean Erigene, que l'on fait saint & martyr ? V. l'Eloge de Jean Erigene dans le 6. tome de nos Actes.

X. SIECLE.

Ce siécle a-t-il été si dereglé & si ignorant, comme quelques-uns le pretendent ? Y a-t-on innové quelque chose dans la doctrine ou dans la discipline ? V. la Perpetuité de la Foy touchant l'Eucaristie, & la Preface du 7. tome de nos Actes.

Que doit-on penser de l'affaire du Pape Formose ? Est-ce le premier des Papes, qui d'evesque a esté fait souverain Pontife ? Que doit-on penser de son exhumation aprés sa mort ? A-t-on eu raison d'en user ainsi ? V. Auxilius dans le livre des Ordinations du P. Morin, & un autre livre de ce mesme auteur dans le 4. tome de nos Analectes, avec le Concile qui est dans le 1. tome du *Muscum Italicum*.

Y a-t-il quelque auteur de l'antiquité qui ait mieux parlé de l'attachement inviolable que les sujets doivent avoir à leur Roy, qu'Atto evesque de Verceil dans son epitre à l'evesque Valdon, au 8. tome du Spicilege ? Ne peut-on pas conter ce Prelat pour un homme tres-zelé pour la discipline ecclesiastique ?

Jean XII. a-t-il esté legitimement deposé ? Leon VIII. qui a esté mis à sa place à la sollicitation de l'Empereur Otton le Grand, peut-il passer pour Pape legitime ? Quel sentiment doit-on avoir de Benoist V. Voyez De Launoy epist. 10. 4.

Les sept Electeurs de l'Empire ont-ils esté établis en ce siécle par le Pape Gregoire V. Voyez Bellarmin, De Cusa.

La deposition d'Arnoul archevesque de Reims, a-t-elle esté legitime ? Que doit-on penser du Concile de Reims tenu à son occasion ?

XI. SIECLE.

Est-ce Hugues Capet qui a établi les douze Pairs de France ?

Quelle raison ont eu les Papes d'excommunier le roy Robert & le roy Philippe ? A-ce esté pendant ce tems que l'on s'est servi de la formule *regnante Christo*. V. Blondel, Besly.

Est-ce dans ce siécle que les abbez

ont commencé d'obtenir des privileges pour porter les ornemens pontificaux ? S. Hugues abbé de Cluny est-il le premier qui l'ait obtenu ?

Berenger a-t-il esté heretique pour avoir nié la réalité, ou seulement la transsubstantiation, comme Guimond semble l'insinuer de quelques-uns de ses disciples ? Combien de fois est-il retombé dans son heresie ? Combien de professions de foy a-t-il fait ? Est-il mort dans le sein de l'Eglise ? Comment doit-on entendre les professions de foy que l'on a exigées de luy ? Eusebe evesque d'Angers a-t-il soutenu son heresie ? V. Mr. De Roye, & le 2. tome de nos Analectes.

Gregoire VII. a-t-il eu tort dans la maniere dont il a traité les Empereurs Henris ? Est-il le premier Pape qui s'est attribué le pouvoir de déposer les Rois ? L'excommunication qu'il a fulminée contre l'Empereur Henry IV. estoit-elle bien fondée ? Est-il auteur du *Dictatum* ? V. De Launoy epist. part. 6. le P. Lupus.

En quoy consistoit la contestation des investitures ? Estoit-ce une matiere d'heresie ? Les Papes ont-ils pû les ceder aux Empereurs ? Quand est-ce que les contestations sur ce sujet ont cessé ?

Quel a esté le sujet de la retraite de S. Bruno ? A-t-il esté disciple de Berenger, & peut-on en croire sur cela la Chronique de Maillezay ?

XII. SIECLE.

Peut-on dire que l'abbé Rupert ait crû que la substance du pain demeurât dans l'eucaristie avec le veritable corps de J. C. N'est-ce pas plutost qu'il a admis à la verité la conversion du pain au corps de J. C. (il en faut dire autant à proportion du vin) mais qu'il a crû que la substance du pain estoit seulement convertie au corps de J. C. comme la nourriture que nous prenons est convertie en nostre substance ? Ce sentiment seroit-il absolument contraire à la créance de l'Eglise touchant la transsubstantiation ? Voyez l'Apologie de Rupert par le P. Gerberon.

La lettre de Geoffroy de Vendosme à Pierre d'Arbriselle, & celle de Marbodus sont-elles supposées ? V. le P. Alexandre, le P. De la Mainferme, Bollandus au 25. Fevrier.

S. Bernard a-t-il crû que les ames des bienheureux ne voyoient pas Dieu avant le Jugement ? A-t-il prononcé ses sermons en latin, ou en françois ? V. la nouvelle edition de S. Bernard.

N'est-ce que dans le Concile de Latran sous Innocent II. que l'on a commencé à réserver au Pape l'absolution de certains cas, tel que celuy d'avoir mal-traité un ecclesiastique ? Cela n'étoit-il pas déja en usage dés le cinquiéme siécle, auquel on a reservé certains pechez aux Patriarches, comme Baronius l'infere de Synesius vers la fin de l'an 410.

Pierre Abelard & Gilbert de la Porée doivent-ils passer pour heretiques ? V. la mesme edition de S. Bernard.

Les cardinaux eurent-ils raison de vouloir rejetter le symbole que les evesques de France avoient fait au Concile de Reims ? Comment cela se passa-t-il en ce Concile ? V. la premiere Preface sur S. Bernard de la nouvelle edition.

Est-ce du tems d'Alexandre III. que le droit d'élire le Pape a esté attribué aux seuls cardinaux ? En quel tems ont-ils commencé à signer avant les evesques ? V. nostre Commentaire sur l'Ordre Romain.

La pluspart des heretiques de ce tems-

là font-ils des rejettons des Manichéens ? Voyez Mr. de Meaux dans les Variations, Mr. le Grand.

Est-ce en ce siecle qu'a commencé la forme de la canonization des Saints que nous avons aujourd'huy ? Comment en usoit-on autrefois ? Voyez la Preface du setiéme tome de nos Actes.

XIII. SIECLE.

Quand est-ce que la Theologie scolastique a commencé ? Quelle est son utilité. V. ce traité-icy.

Est-ce en ce siecle que l'on a commencé de donner le saint Viatique avant l'Extreme-onction? D'où est venu ce changement ? V. la Preface du premier tome de nos Actes.

Le troisiéme Concile de Latran donne-t'il quelque pouvoir, au moins indirectement, au Pape sur le temporel des Rois? Quel est le sens du canon, *Omnis utriusque sexus ?* Voyez les Opuscules de Monsieur de Marca, Mr. de Launoy.

Le Concile de Lyon sous Innocent IV. a-t'il eu part à la deposition de Frideric, que ce Pape a prononcée ? Cette sentence est-elle juste ? Saint Louis qui a favorisé ce Pape, a-t'il approuvé cette sentence ?

Qu'est-ce qu'a determiné sur la regale le second Concile de Lyon ?

L'Eglise a-t'elle eu raison de livrer les Albigeois au bras seculier ? La guerre que l'on a faite contr'eux a-t'elle été juste ?

Est-ce seulement sur la fin de ce siecle que l'evesque d'Autun a commencé à avoir la vacance de l'eglise de Lyon ? Voyez le huitiéme tome du Spicilege, page 255. L'Abbé de l'Isle-Barbe a-t'il eu ce soin jusqu'en ce tems, comme il en estoit en possession du tems de Charlemagne, ce qui paroît par la lettre de Leidrade archevesque de Lyon?

A-ce esté seulement dans ce siecle que le Rosaire a commencé d'estre en usage ? V. la Preface du setiéme tome de nos Actes.

QUATORZIEME SIECLE *& les suivans.*

A-t'on eu raison d'abolir l'Ordre des Templiers ? Les crimes dont on les a accusez estoient-ils veritables ? Voyez les Memoires de Mr. Dupuy.

Jean XXII. a-t'il crû effectivement que les ames des bienheureux ne joüiroient pas de la vision intuitive de Dieu avant le jugement ? A-t'il proposé cela comme un dogme ?

Le Concile de Pise doit-il passer pour œcumenique ? Les Papes d'Avignon n'avoient-ils pas meilleur droit que ceux de Rome ?

Le Concile de Constance est-il œcumenique ? Son reglement touchant la superiorité du Concile general au dessus du Pape regarde-t'il seulement le tems du schisme ? Y a-t'il quelque addition à la quatriéme & à la cinquiéme session ?

Le Concile de Basle doit-il passer pour universel ? A-t'il agi de bonne foy à l'égard de Jean Hus ? Eugene IV. a-t'il approuvé ce Concile ? Pouvoit-il le casser ou le transferer contre l'avis des Evesques ? Fut-il œcumenique depuis ce tems-là ? Les Evesques ont-ils pû deposer le Pape, & en faire un autre ?

Les Annates sont-elles legitimes ? En quel tems ont-elles commencé ?

Le Concile de Florence est-il œcumenique ? Le decret pour les Armeniens doit-il passer comme du Concile?

Que peut-on dire de la Pragmatique sanction, & du Concordat ?

Le Concile de Pise contre Jules II. est-il general ? Peut-on donner cette qualité à celuy de Latran, que ce Pape assembla ?

Estoit-il permis de suivre l'*Interim* de Charles V. Voyez de Launoy epist. part. 8.

Peut-on improuver les sentimens d'Hadrien VI. touchant la puissance des Papes, & la reformation des mœurs ? Voyez De Launoy, epist. part. 4.



CATALOGUE

DES MEILLEURS LIVRES

AVEC LES MEILLEURES EDITIONS,

Pour composer une Bibliotéque ecclesiastique.

I.

ECRITURES SAINTES.

BIBLIA sacra Moguntiæ an. 1462. 2. vol. in fol. in membranis.

Eadem Nurembergæ an. 1482. in 4.

Eadem Parif. an. 1540. apud Rob. Stephanum 2. vol. fol.

Biblia Complutensia Ximenii Card. polyglotta una cum Lexico suo Compluti ab anno 1515. ad 1520. 6. vol. fol.

Biblia græca juxta LXX. Venetiis typis Aldi an. 1518. Romæ apud Zanettum an. 1545. ibid. an. 1587. cum Notis Flaminii Nobilii; Basileæ eod. anno, Francofurti an. 1591. fol.

Biblia Hebraïca seu *Rabinica*, cum commentariis Rabinorum Venetiis impensis Danielis Bambergi 3. vol. fol. E quatuor éditionibus tertia & quarta aliis præstant.

Eadem apud Rob. Stephanum 8. vol. in 12.

Biblia Roberti Stephani an. 1528. & 1532. Elegantior est editio an. 1540. fol.

Eadem cum annotationibus an 1557. 3. vol. fol.

Biblia Stephani Menochii cum Notis Coloniæ an. 1530. 2. vol. fol.

Biblia variarum translationum studio Fortunati Fanensis Venetiis an. 1534. & an. 1609. 2. vol. fol.

Biblia Sebastiani Munsteri Basileæ 1534. 2. vol. fol.

Biblia Santis Pagnini Lucensis, vetus Testamentum hebraice, novum græce, utrumque cum versione latina interlineari repræsentantia, Coloniæ an. 1541. & Lugduni apud Hugonem à Porta an. 1542. fol. alibi sæpius recusa, sed præstantior editio Antuerpiensis.

Biblia hebraica Rob. Stephani an. 1543. 3. vol. in 4.

Eadem in 12. 6. vol.

Biblia Isidori Clarii cum scholiis, bis excusa, scil. an. 1542. & 1557. cum Præfatione, quæ in editione an. 1564. detracta est jussu Concilii Tridentini fol.

Biblia Gryphii Lugduni an. 1550. fol.

Biblia Johannis Benedicti Theologi Parif. an. 1558. fol.

Biblia interprete Sebastiano Castalione hæretico, cum ejus annotationibus Basileæ an. 1554. & alibi, fol.

Biblia Francisci Vatabli latine cum duplici translatione & scholiis ejusdem Vatabli Parif. apud Rob. Steph. an. 1557. 2. vol. fol.

Eadem à Theologis Salamanticensibus emendata, Salamanticæ an. 1584. & alibi sæpius.

Biblia Antuerpiana Philippi II. polyglotta, studio Arriæ Montani, typis

vero Plantinianis, cum Lexico quatuor linguarum, Antuerpiæ ab anno 1569. ad 1571. 8. vol. fol.

Biblia sacra vulgatæ editionis per Doctores Lovanienses Antuerpiæ an. 1583. cum figuris fol.

Biblia latina Sixti V. Romæ an. 1590. fol. cara & rara.

Eadem, longe minoris pretii, emendata à Clemente VIII. an. 1592. Libellus Jamesii hæretici, cui titulus, *Bellum papale*, Londini an. 1600. excusus, utriusque editionis variationes exhibet.

Biblia hebraïce, græce, & latine cum scholiis Vatabli & aliorum, Paris. apud Comelinum an. 1599. 2. vol. fol.

Biblia variarum translationum Antuerpiæ an. 1616. 3. vol. fol.

Biblia cum scholiis Joannis Marianæ & notationibus Emmanuelis Sa Antuerpiæ an. 1624. 2. vol. fol.

Eadem cum expositionibus priscorum Patrum, collectore & scholiaste Francisco Haræo Ultrajectino, Antuerpiæ an. 1630.

Biblia Michaëlis *le Jay*, polyglotta, sed absque Prolegomenis ac Lexico, Paris. an. 1645. 10. vol. fol.

Biblia seu Polyglotta Londinensia VValtoni cum Prolegomenis seu Apparatu, qui separatim editus est in Germania, ad supplendum id quod deerat Bibliis domini *le Jay*, quæ longe viliori pretio comparantur, Londini an. 1657. 6. vol. fol.

Bibliis Londinensibus accessit Lexicon heptaglotton Edmundi Castelli, Londini an. 1669. 2. vol. fol.

Biblia græco-latina studio Joannis Morini, Paris. an. 1641. 3. vol. fol.

Biblia græca juxta exemplar Vaticanum Cantabrigiæ an. 1665. 3. vol. in 12.

Eadem in Hollandia recusa, sed absque libris deuterocanonicis an. 1683 2. vol. in 8.

Biblia latina apud Ant. Vitré fol. & 4. Paris.

Biblia Espannolla de los Judeos de Ferrara, in Ferrara, litteris gothicis, in fol.

La sainte Bible en françois, traduite par Olivetanus à Neufchastel l'an 1535. in fol.

La sainte Bible de René Benoist à Paris 1566. in fol. & in 4.

La sainte Bible traduite par les Docteurs de Louvain, à Anvers, 1585. fol.

Biblia in lingua Italiana da Giovanni Diodati a Geneve, 1607.

La Bible de Frison à Paris chez Richer, 1621. *fol.*

De Corbin à Paris 8. vol. in 12.

De Mr. Do Lasi 12. *vol. in* 8.

De Desmarets, dont la version est de Diodati Calviniste, Amsterdam 2. *vol. fol. & in* 8. *Cette édition est tres-belle.*

Bible traduite par Mr. de Sassy, avec des remarques en plusieurs tomes in 8.

Liber Psalmorum hebraico-latinus per Johannem Leusden, 12. Ultrajecti 1688.

Psalterium quintuplex latinum Jacobi Fabri Stapulensis, Paris. an. 1513. in fol. min.

Psalterium græco-latinum juxta exemplar Alexandrinum Oxonii, an. 1688. in 8.

Novum Testamentum græco-latinum cum interpretatione vulgata & Erasmi, sæpius recusum, fol.

—— Idem ab Erasmo paraphrastice redditum.

Novum Testamentum græco-latinum typis Roberti Stephani an. 1550.

—— Idem græce typis regiis an. 1642.

Novum Teſtamentum græcum typis Johannis Criſpini an. 1553. 2. vol. in 12.

Novum Teſtamentum ſyriace, grçce & latine ex verſione Tremelii apud Henricum Stephanum an. 1569. fol.

Novum Teſtamentum ſyriace, græce, & latine, Lugduni apud Tremelium an. 1571.

Novum Teſtamentum hebraïce, græce & latine Pariſ. an. 1584. in 4.

Novum Teſtamentum grçcum Sedani an. 1628. in 16.

Novum Teſtamentum grçcum cum variis lectionibus ex codicibus mſſ. amplius centum & ex antiquis verſionibus, Oxonii an. 1675. in 8.

Evangeliorum verſiones perantiquæ duæ, Gothica & Anglo-ſaxonica, à Franciſco Junio & Th. Mareſcallo editæ, una cum Gothico Gloſſario & variis alphabetis 2. vol. in 4. Dordrechti 1665.

Pluſieurs verſions du nouveau Teſtament faites depuis peu en France.

Paraphraſes des Epîtres de S. Paul par Mr. Godeau en pluſieurs volumes in 12.

Job, Eccleſiaſte, Tobie en vers françois par le Pere Morillon Benedictin, de la Congregation de S. Maur.

II.

Livres concernans l'Ecriture ſainte.

Grammatica linguarum orientalium, Hebræorum, Chaldæorum & Syrorum, auctore Ludovico de Dieu Lugduni Batavorum 1628. in 4.

Theſaurus grammaticus linguæ ſanctæ Hebrææ per Johannem Buxtorfium Baſileæ 1609. in 8.

— Ejuſdem grammatica chaldaica & ſyriaca Baſileæ 1615. 8.

Grammaticæ Georgii *Mayr*, Thomæ *du Four* Bened. Congr. S. Mauri & alior.

Thomæ Erpenii Rudimenta linguæ Arabicæ 8. Pariſ. 1638.

Epitome linguæ ſanctæ auctore Sante Pagnino 8.

— Ejuſdem Theſaurus linguæ ſanctæ, Coloniæ 1614.

Johannes Buxtorfius de abbreviaturis hebraïcis, item bibliotheca hebraïca 12.

— Ejuſdem Grammatica chaldaïca & ſyriaca 8. Baſileæ 1615.

— Ejuſdem Lexicon hebraïcum & chaldaïcum 8.

— Idem de punctorum & accentuum hebraïcorum antiquitate in 4. Baſileæ 1648.

— Idem de linguæ hebraïcæ conſervatione 4. Baſileæ 1644.

— Ejuſdem Theſaurus grammaticus linguæ ſanctæ 8. Baſileç 1609.

— Ejuſdem Commentarius Mazorethicus, fol. Baſileç 1620.

Item Tiberias ſeu Mazorethicus triplex 4. ibid. 1665.

— Ejuſdem Diſſertationes philologico-theologicæ ibid 1660.

— Idem de ſponſalibus & divortiis, 4. ibid. 1652.

— Ejuſdem Synagoga Judaïca, ibid. 1680.

Item Epiſtolæ familiares hebraïco-latinæ, 12. Baſileæ 1610.

Bartholomæi VVeſtmeri phraſes divinæ ſcripturæ, 8. Pariſ. 1544.

Theſaurus philologicus ſeu Clavis ſcripturę auctore Henrico Hottingero 4. Tiguri 1655.

— Ejuſdem juris Hebræorum leges 4. ibid.

Manipulus linguæ ſanctæ per Gulielmum Roberſton, 8. Cantabrigiæ 1686.

Lexicon pentaglotton, fol. Francof. 1612.

Lexicon Æthiopico-latinum Jobi

Ludolfi in 4. Londini 1661.

Concordantia hebraïca Buxtorfii, fol.

Concordantiæ veteris Testamenti hebræis vocibus respondentes, auctore Conrado Kirchero Augustano, 2. vol. in 4. opus utilissimum, Francof. 1607.

Concordantiæ Bibliorum Rob. Stephani, fol. 1555.

Concordantiæ græcæ novi Testamenti fol. Basileæ, 1546.

Concordantiæ græco-latinæ novi Testamenti fol. Genevæ 1624.

Eædem VVittembergæ 1638.

Concordantiæ græcæ Rob. Stephani, fol.

Ludovici Tenæ Isagoge in Scripturam fol. Barcinone 1620. Habetur in Criticis sacris Londinensibus.

Gilberti Genebrardi Isagoge, in 8.

Santis Pagnini Isagoge fol. Lugduni 1536. Coloniæ 1545. 1563. Paris. 1636.

Ambrosii Catharini clavis sacræ Scripturæ, 8. Lugd. 1543.

Nicolai Abrami Pharus vet. Test. fol. Paris. 1648.

Philologus hebræus, continens quæstiones hebraïcas, quæ circa vetus Testamentum hebræum fere moveri solent, auctore Johanne Leusden, in 4. Ultrajecti 1672. editio secunda.

— Ejusdem Philologus hebræo-mixtus una cum Spicilegio philologico, &c. 4. Ultrajecti an. 1682. editio secunda cum figuris.

— Ejusdem Philologus hebræo-græcus, 4. ibid. 1683.

— Ejusdem Clavis hebraïca, 4. ibid. 1683.

Item Clavis græca novi Testamenti, 8. Ultrajecti 1672.

— Ejusdem Schola syriaca, 8. ibid. eod. anno.

Item Onomasticon sacrum 8. Lugd. Bat. 1684.

— Ejusdem item Lexicon hebræo-latinum ad modum Lexici Schreveliani græci, 8. Ultrajecti 1687.

Compendium Biblicum hebræo-latinum, 12. Lugd. Bat. 1680.

Compendium græcum 12. ibid. 1682, & 8. Ultrajecti 1687.

Item præcepta quædam linguæ hebræę & chaldaïcæ 8. ibid. 1655.

Lexicon græco-latinum in novum Testamentum cum duobus tractatibus, uno de accentibus, altero de dialectis, auctore Georgio Pasore, 8. Londini 1644.

Nic. Serrarii prolégomena in Scripturam sacram 1. vol. fol.

Delrio Pharus sacræ Scripturæ, Lugd. 1608.

— Ejusdem Adagialia sacra 2. vol. in 4. ibid.

Johannis Morini Exercitationes Biblicæ fol. Paris. 1660.

Simeonis Muisii castigatio animadversionum Morini cum aliis ejus peribus fol. Paris. 1650.

Anticritica seu Vindiciæ hebraïcæ, 4. Basileæ 1653.

C. Frassenii Minoritæ Dissertationes biblicæ, &c. 4. Paris. & Franequeræ 1656.

Lindanus de optimo genere interpretandi.

Defensio veritatis hebraicæ contra Lindanum per Johannem Isaacum Levitam, Coloniæ 1559.

Galesinus de bibliis græcis LXX. Interpretum, Romæ 1587.

Petrus Galatinus de arcanis sacræ veritatis Barrii 1516. auctior Basileæ 1550.

Leonis Castrii Apologeticus pro lectione vulgata, translatione LXX. &c. Salamanticæ.

Capelli Critica sacra, Paris. fol. 1650.

— Ejusdem de Paschate & sabbato deutero-proto, 12. Amstelod.

— Ejusdem de litteris Hebræorum contra Buxtorfium, ibid. 1645.

Observationes item in novum Testamentum, 4. ibid. 1657.

Heinsii castigationes.

Disquisitiones criticæ de variis per diversa loca & tempora Bibliorum editionibus, 4. Londini 1684.

Sanderi Apologia biblica, 4.

Carolus Sigonius de republ. Judæorum.

Seldenus de successionibus Hebræorum, 4. Londini 1641.

Joannis Spenceri de legibus Hebræorum ritualibus libri tres in 4. Hagæ-Comitum 1686.

Franciscus Valesius de rebus physicis Scripturæ, una cum Levino-Lemnio de sacris plantis, & Francisco Tusco de gemmis 8. Lugduni 1588.

Malvenda de paradiso voluptatis 4. Romæ 1605.

Ludovici Rumetii Viridarium sacræ Scripturæ de arboribus frugiferis, infrugiferis & aromaticis, in 8. Paris. 1620.

Bochartus de animalibus sacræ Scripturæ, fol. Francof. 1679.

— Idem Londini 2. vol. fol.

Fransius de eodem argumento. Uterque melior Bustamantio qui de iisdem agit, Lugduni edito 1620.

Benedicti Arriæ Montani Naturæ historia in 4. Antuerpiæ 1601.

— Ejusdem historia generis humani, ibid.

Hæc & alia viri eruditissimi opera fere omnia habentur in Bibliis Antuerpianis Philippi II.

Sixti Senensis Bibliotheca utilissima est iis, qui ad Scripturæ lectionem se accingunt. Edita est fol. Lugduni 1575. Paris. 1610. 1615. & in 4. Coloniæ 1626.

— Ejusdem in varios Scripturæ locos quæstiones astronomicæ, geographicæ, physicæ, problematicæ, sæpius excusæ.

Apparatus ad Biblia sacra per tabulas dispositus auctore P. Lamy Orat. fol. Gratianopoli 1687.

—Idem gallice Parisiis.

Methode d'étudier & d'enseigner la grammaire, ou les langues, par rapport à l'Ecriture sainte, en les reduisant toutes à l'Hebreu, par le P. Thomassin, 2. vol. 8. Paris 1690.

L'Antiquité des tems rétablie par le P. Pezeron, 4. avec les Refutations du P. Martianay, & du P. Le Quien.

Figure de la Bible, avec de belles figures, par Mr. Le Bé, in fol. à Paris 1642.

Figures de la Bible, avec des figures en taille douces, par Mr. de Sacy, 4. Paris.

Les mesmes in 8. sans figures.

III.

Interpretes de toute l'Ecriture.

Glossa ordinaria Lugduni, 6. vol. fol.

Eadem elegantior Duaci & Antuerpiæ, an. 1617.

Eadem auctior, ibid. an. 1634. quæ est optima editio. Post Strabonem primas sibi in hac Glossa vindicat Nicolaus de Lyra, cujus ortum, vitæ religiosæ tirocinia, studia, mores & obitum discimus ex veteri epitaphio, quod ad calcem hujus voluminis referemus.

Critici sacri, 12. vol. fol. Londini. Advertendum in nonnullis deesse Ludovicum Tenam in epistolam ad Hebræos, qui decimum tomum explet.

Synopsis criticorum 5. vol. ibid. continet auctores diversos ab iis qui referuntur in Criticis sacris.

Biblia Magna Joannis *de la Haye*, 5. vol. fol. Paris. 1643. Complectitur commentarios Tirini, Menochii & Emmanuelis Sa cum Gagneo, & Estio in difficiliora loca Scripturæ.

Biblia maxima ejusdem, præter au-

ctores supradictos, continet Prolegomena, & varias àd triginta versiones latinas, cum Notis Nicolai de Lyra, 19. vol. fol.

Hugo de S. Caro cardinalis in totam Scripturam, Venetiis, Coloniæ, Lugduni, optima editio Paris. an. 1545. 7. vol. fol. Venet. an. 1600. & 1601. 8. vol. Coloniæ.

Dionysius Cartusianus in totam Scripturam, 7. vol. fol.

Præter hæc septem volumina sunt item alia quinque de aliis rebus, nempe Opuscula ejus minora 2. vol. fol. carissima; Opera insigniora 2. vol. minoris pretii, utpote in minoribus opusculis fere contenta; item unum volumen in Dionysium.

Thomas de Vio Cajetanus scripsit in tota Biblia, exceptis Canticis canticorum, Prophetis minoribus & Apocalypsi, 5. vol. fol. Lugduni 1539. Separatim etiam editus variis in locis.

Ambrosius Catharinus in quinque priora capita Geneseos, fol. Romæ 1552. 1556.

—Idem in epist. Pauli, & in epistolas canonicas, fol. Romæ & Parisiis.

Emmanuel Sa breves Notationes edidit in utrumque Testamentum sæpius excusas, in 4°. correctas & auctas in editione Coloniensi 1610. Deinde in folio Lugduni 1651.

—Ejusdem scholia in quatuor Evangelia, brevia & erudita separatim edita non semel, in 4°. Antuerpiæ 1556. Lugduni 1602. & Coloniæ 1612.

Alfonsus Salmeron in utrumque Test. 16. tom. fol.

Nicolaus Seratius prolegomena in Biblia, & commentarios in universam fere Scripturam edidit, 3. vol. fol. Paris. 1611. 1622. & Moguntiæ 1612. 1627. Probantur ejus commentarii, quod linguarum callentissimus erat.

Joannes Stephanus Menochius in utrumque Testamentum, exposuit sensum litteralem, 2. vol. fol. Coloniæ 1630.

Jacobus Tirinus idem etiam præstitit in utrumque Test. 2. vol. fol. Antuerpiæ, 1632. 1635. Lugduni vilius 16.

Jacobi Gordonii simile opus prodiit, 3. vol. fol. Paris. 1632.

Cornelius à Lapide in universam Scripturam, exceptis libris Psalmorum & Job, prolixos edidit commentarios, 11. vol. fol.

Alfonsus Tostatus in multos libros vet. Test. & in Matthæum, 14. tom. fol. Venetiis 1507. 1596. At 17. tomis 1615. 12. tomis præter Opuscula Coloniæ 1613. 1617. Elegantior est Veneta, quæ felem pro insigni habet. Auctor est eruditus, sed prolixior, & in digressiones facilior. Ejus tamen fructuosa lectio est.

Joannes Maldonatus in præcipuos utriusque Test. locos, Paris. 1643.

—Idem in Psalmos, Proverbia & libros Sapientiales, in Cant. in Isaïam, Jeremiam, Ezechielem & Danielem, fol. ibid. 1643. & alibi sæpius etiam in 4°.

— Idem in quatuor Prophetas majores, in 4°. Moguntiæ 1611.

Item in quatuor Evangelia, fol. primum Mussiponti 1596. & Lugduni 1607. Paris. 1617. 1639. 1651. Antuerpiæ, 2. vol.

Ex heterodoxis qui in utrumque Testamentum scripserunt, probabiliores sunt Franciscus Vatablus, Ludovicus de Dieu, Joannes Drusius, Hugo Grotius, Joannes Lightfootus.

Vatabli in Biblia sacra Annotationes primum editæ Paris. in fol. deinde Salamanticæ perpurgatæ, 2. tom. fol. 1584. Etiam inter Biblia & inter Criticos exstant.

—Ejusdem in Biblia scholia Salamanticæ 1584.

Ludovici *de Dieu* animadversiones in omnes veteris Test. libros 4. Lugduni Bat. 1648.

Item in quatuor Evangelia, 4. ibid 1631.

—Idem edidit commentarios in Acta, in epistolas Pauli, in epistolas canonicas, & in Apocalypsim separatim, 4. vol. in 4.

Joannes Drusius edidit in utrumque Test. fragmenta veterum interpretum græcorum, 4. Franckeræ 1619. Arnheim 1622.

Item Parallela sacra hebraïce, græce & latine, cum Notis, 4. Franckeræ 1588. & Francof. 1618.

In utrumque item Test. varios libros, variis in locis & annis excusos.

Hugo Grotius, vir impense doctus & modestus, in totum vetus Testam. breves Annotationes fecit, 3. vol. fol. 1644. in quibus profana multa est eruditio.

In quatuor Evangelica item eruditas & prolixas Annotationes, 1. vol. fol. Amstelodami 1641.

In Acta & in epistolas ad Jacobi inclusive, fol. Paris. 1646. quæ exstant inter Criticos.

Joannis Lightfooti Harmonia veteris Testam. anglicè, fol. Londini 1655.

—Ejusdem observat. in Genesim, 4.

Item Manipulus Spicilegiorum ex Exodo, 4. anglice.

Item Harmonia quatuor Evangeliorum inter se & cum veteri Test. fol. Londini 1655. & 4.

In Matthæum Horæ hebraïcæ latine, 4. Cantabrigiæ 1658.

In Marcum Horæ hebraïcæ & Talmudicæ latino-heb. 4. Londini 1670.

In Acta Commentarium chronologico-criticum anglice, 4. 1645.

In primam ad Cor. Horæ hebraïcæ latine, 4. Cantab. 1664.

IV.

Interpretes de quelques parties de la Bible.

Procopius à Gaza, vetus auctor, catenam in octateuchum, seu octo priores veter. Test. lib. concinnavit ex antiquis versionibus & auctoribus. Opus non mediocris utilitatis. Exstat latine, fol. Tiguri 1555.

— Ejusdem in libros Regum & Paralipomenon scholia græco-lat. 4. Lugduni Bat 1620. 1622.

Item in Isaïam commentarii græco-lat. fol. Paris. 1580.

Santis Pagnini Catena argentea in Pentateuchum, &c. Antuerpiæ 1565.

Catena argentea in Genesim autore Floriano Nannio, 4. Bononiæ 1587.

Augustinus Steuchus in Pentateuchum, in Jobum, & in aliquot Psalmos.

Hieronymus ab Oleastro in Pentateuchum, fol. Lugduni, Antuerpiæ, Ulissiponæ.

Jacobus Bonfrerius in Pentateuchum, fol. Antuerpiæ 1625.

— Idem in Josue, Judic. & Ruth, fol. Paris. 1631.

— Idem in Samuelem, & lib. Regum, fol. Tornaci.

Benedictus Pererius in Genesim, & alia, fol. 2. vol. Coloniæ 1622.

Jacobus Gordonius in utrumque Test. 3. vol. Paris. 1632.

Cornelius Jansenius episc. Iprensis in Pentateuclum, 4.

— Idem in libros Sapientiales, 4.

— Idem in quatuor Evangelia, 4.

Johannis Merceri Calvinistæ in Genesim prælectiones, fol. Genevæ 1598.

—Ejusdem in Ruth interpretatio Syriaca cum scholiis, Paris. 1564.

— Ejusdem in Job, Proverbia, Ecclesiasten, Cantica cant. commentarii,

fol. Genevæ, sæpius, & Amstelodami 1651.

Item in quinque Prophetas minores commentarii, fol. Genevæ 1565.

Marinus Mersennus in Genesis sex priora capita, fol. Paris. 1623. 1625.

Francisci Titelmanni in Exodum, Deuteronomium, Samuelem partim; in Jobum, Psalmos, Ecclesiasten, & Cantica cant. in Isaiam partim, Matthæum & Joannem, & in omnes epistolas pluribus, vol. fol. & in 4.

Johannes Lorinus in Exodum, & Leviticum, fol.

—— Idem in Numeros, fol.

—— Idem in Deuteronomium, 2. to. fol.

—— Idem in Psalmos, 3. vol. fol.

In Ecclesiasten, fol. & 4.

In Sapientiam & Ecclesiasticum, fol.

In Acta, fol.

In epistolas canonicas, 2. vol. fol.

Hesichii patriarchæ Jerosolymitani in Leviticum lib. VII. græce 8. Paris. 1581. latine fol. Basileæ 1527.

—— Idem in Job latine fol. ibid. 1527.

—— Idem in Isaiam græce, Augustæ Vindelicorum 1602.

—— Idem in XII. Prophetas minores græce, ibid.

Radulfus monachus Flaviacensis in Leviticum, fol. Coloniæ 1536. & Marpurgi eodem anno. Hunc auctorem non sæculo decimo, sed duodecimo medio vixisse ex Alberico recte probat Labbeus.

Andreas Masius in Josue, opus prolixum, sed eruditum fol. & in 8. Antuerpiæ 1574. 1609. & inter Criticos.

Benedictus Arrias Montanus in Josue, in Judic. in aliquot Psalmos, Isaiam, Danielem, XII. Prophetas minores, & in totum novum Testamentum pluribus tomis.

Angelomus, vetus scriptor Benedictinus, in libros Regum, Paralipomena, fol. Coloniæ & Romæ.

—— Idem in Cantica cant. 8. ibid. 1531.

Claudius Rangolius in lib. Regum, 2. vol. fol. Paris. 1621.

Philippus Presbyter, vetustissimus auctor, in Job, fol. Basileæ 1527. & in Bibliotheca Patrum.

Catena in Job per Petrum Comitolum 4. Venetiis 1587.

Hieronymus Ozorius senior in Jobum, & quosdam Prophetas, cum operibus Hieronymi nepotis, fol. 4. vol. Romæ 1592.

Balthazar Corderius edidit Catenam græco-latinam ex Patribus græcis in Psalmos, 3. vol. fol. Antuerpiæ 1643, 1646.

—— Idem in Matthæum, ibid.

—— Idem Catenam in Lucam & Joannem, 2. vol. fol. ibid. 1630.

Haimo episcopus Halberstadensis in Psalmos & in reliquos fere Scripturæ libros in pluribus tomis 8. separatim.

Catena aurea super Psalmos, fol. Paris. 1520.

R. Davidis Kimchi commentarii in Psalmos latine redditi per D. Ambrosiam *Janvier* Benedict. Cong. S. Mauri, 4°. Paris. 1666.

Petrus Lombardus in Psalmos, fol. Nurembergæ 1478. Paris. 1541. & 1561.

In Psalmos item commentarios probabiles ediderunt Ludolfus Cartusianus, Cornelius Jansenius episcopus Gandavensis, Robertus Bellarminus cardinalis, Gilbertus Genebrardus, & Johannes Baptista Folengius Benedictini, Franciscus Titelmannus, & Simon Muisius.

Michael Ayguanus, alias incognitus, in Psalmos fol. non omnino spernendus.

Illust. Jacobi Benigni Bossuet liber Psalmorum

Psalmorum duplicis versionis, vulgatæ & S. Hieronymi, additis Canticis in 8. Parif. 1691.

Thomas Cisterciensis in Cantica cant. fol. Romæ 1666.

Christophorus à Castro in Jeremiam, Threnos & Baruch.

Hieronymus Pradus in priora 26. capita Ezechielis cum figuris æneis 3. vol. Romæ 1596. 1605. 1616.

Johannis Baptistæ Villalpandi continuatio cum Prado 3. vol. Romæ 1605. 1616.

Franciscus Ribera scripsit de Templo lib. 5. impressos 8. Lugduni & Antuerpiæ.

——Idem in xij. Prophetas minores fol. & in 4.

——Idem in Johannem 4. Lugduni 1623.

——Item in epist. ad Hebræos 8.

Johannes Gagnæus in totum novum Testamentum, atque etiam in Psalmos. In Evangelia quidem & Acta 8. Parif. 1552. & 1631. In epistolas vero & Apoc. ibid 1547. 1550. 1564. & 1629. In Psalmos vero ibid. 1564.

Zachariæ Chrysopolitani Harmonia evangelica fol. Coloniæ 1535. Exstat etiam in Bibliotheca Patrum editionis Coloniensis. Non fuit episcopus, vixitque sæculo xij. Vide Labbeum.

Silvera in Evangelia & in Apocalypsin 7. vol. fol.

Catena Græcorum Patrum in Marcum, collectore & interprete P. Possino fol. Romæ 1673.

Catena LXXV. græcorum Patrum in Lucam, compilata per Baltazarem Corderium.

Libertus Fromondus in Acta & in epistolas Pauli.

Johannes Ant. Velasquez in epist. ad Philippenses 2. vol. fol. Lugd. & Parif. 1632.

Claudius Espencæus in utramque ad Timotheum fol. Parif. 1561.

In epist. ad Titum, Parif. 1567.

——Ejusdem opera omnia, Parif. 1619.

Eclairciſſemens pour l'intelligence des epiſtres de S. Paul, par Mr. Himbert, in 12. Paris 1690.

Danielis Heinsii sacr. Exercitationum in novum Test. lib. x. fol. Lugd. Bat. 1639.

Omitto commentarios Patrum, & plurimos alios Commentatores, quos accurate exhibet Elenchus Scriptorum in sacram scripturam editus à Guillelmo Crovvæo in 12. Londini 1672.

V.
CONCILES;
& autres livres concernans cette matiere.

Collectio Conciliorum expensis Galeoti à Prato fol. 1524.

Jacobi Merlini collectio 2. vol. fol. 1524.

Petri Crabbe Collectio 3. vol. fol. Coloniæ 1538.

Eadem auctior 3. vol. fol. 1551.

Johannis Sagittarii Collectio fol. Basileæ 1555.

Laurentii Surii Collectio 4. vol. fol. 1567. Coloniæ, & alibi deinceps.

Collectio Veneta amplior Suriana, 5. vol. fol. 1585.

Severini Binii Collectio 5. vol. fol. Coloniæ 1606.

Eadem græco-latina 9. vol. fol. Coloniæ 1618.

Eadem græco-latina x. vol. fol. Parif. typis Morellianis 1636.

Romana Collectio græco-latina 4. vol. fol. Romæ 1608.

Collectio regia 37. vol. fol. è typographia regia 1644.

Collectio Labbeana 16. vol. fol. Parif. absoluta per Gabrielem Cossartium an. 1672.

Nova Collectio Conciliorum Baluziana pluribus tomis, quorum primus dumtaxat nunc editus est Parif. 1683.

Concilia generalia 2. vol. 8. Parif. 1535.

Concilia generalia cum Notis Christiani Lupi 5. vol. 4. primum Lovanii 1665. postea Bruxellis 1673.

Concilia Hispaniæ cum Notis Garsiæ Loaisa j. vol. fol. 1593.

Concilium Illiberitanum cum Notis Mendozæ j. vol. fol. Madriti 1594.

Editio Lugd. vilior an. 1665.

Notitia Concil. Hispaniæ Card. d'Aguirre 8. Salmanticæ 1686.

Concilia Galliæ per Jacobum Sirmondum 3. vol. fol. Parif. 1629.

Supplementum Lalandi j. vol. fol. Parif. 1666.

Concilia novissima Galliæ à tempore Concilii Tridentini collecta per Lud. Odespun fol. Parif. 1646.

Concilia Galliæ Narbonensis per V. C. Stephanum Baluzium 8. Parif. 1668.

Concilia Provinciæ Rotomagensis per Franciscum Pommeraye 4. Rotomagi 1674.

Synodicon ecclesiæ Parisiensis 8. Parif. 1674.

Decretorum ecclesiæ Gallicanæ libri viij. per Laurentium Bochellum fol. Parif. 1609. 1621.

Memoire des Assemblées du Clergé de France en plusieurs tomes in fol.

Abregez de ces Memoires in 4. à Paris chez Leonard.

Concilia Angliæ per Henricum Spelmannum 2. vol. fol. Londini 1639. & 1664.

Constitutiones Angliæ fol. Londini 1672.

Provinciale ecclesiæ Cantuariensis 12.

Acta ecclesiæ Mediolanensis sub S. Carolo j. vol. fol. Parif. 1643.

Eadem auctiora 2. vol. fol. Lugd. 1683.

Orationes synodales Friderici card. Borromæi 2. vol. fol.

Acta ecclesiæ Brixiensis in 4.

Acta ecclesiæ Bononiensis j. vol. fol. 1578.

Concilii Nicæni acta & can. latine studio Alfonsi Pisani in 8. Dilingæ 1572.

— Ejusdem Concilii canones LXXX. ex arabico latini facti fol. Antuerpiæ 1578.

Concilium CP. sub Menna patriarcha græco-latine cum Zonara in canones Conciliorum fol. 1618.

Concilium Antiochenum auctoritati suæ restitutum opera Emman. à Schelestrate 4. Antuerpiæ 1681.

Concilium Ephesinum latine per Peltanum 4. Ingolstadii 1576. & græco-lat. fol. apud Commelinum 1591. Item fol. 1594. & 1604. cum Gelasio Cyziceno de actis Concilii Nicæni.

Ad Ephesinum Concilium variorum Patrum epistolæ editæ à Christiano Lupo ex codice Casinensi 2. vol. 4. Lovanii 1642. denuo recusæ in nova Collectione Conciliorum Baluziana, de qua supra.

Synodus Parisiensis de Imaginibus 8. Francof. 1596.

Liber Carolinus ejusdem argumenti 8.

Lucæ Holstenii collectio Romana, &c. 8. Romæ 1662.

Concilium Duziacense primum cum Notis Cellot. 4. Parif. 1658.

Concilii CP. IV. œcumenici acta græco-lat. per Raderum cum Notis 4. Ingolstadii 1604.

Concilium Remense in causa Arnulfi archiepif. 12. Francof. 1600.

Concilium Pisanum anno 1409. celebratum ad tollendum schisma, cum Concilio Senensi an. 1423. &c. cum actis inter Bonifacium VIII. & Philip-

pum Pulcrum 4. Parif. 1612.

Concil. Conftantienfe 4. Hagan. 1500.

Concilium Bafileenfe cum commentariis Æneæ Silvii feparatim fol. & cum Æneæ operibus, & in Pragmatica Sanctione Pinfoniana.

Concilium Florentinum generale græco-lat. in 4. 2. vol. Romæ 1577.

Concilii Florentini acta cum Notis Horatii Juftiniani fol. Romæ 1638.

— Ejufdem Concili hiftoria per Sguropulum & alia ad idem Concilium pertinentia, fcil. Philippi Decii confilia pro Concilio Pifano in volumine fecundo Monarchiæ Goldafti. Aliud ejufdem confilium pro Cardinalibus, &c. 4. Parif. 1612. Pro Concilio Pifano Apologia, 4. 1511. Refutatio Allatii contra Creyghtonem, &c.

Concilium Tridentinum cum orationibus in eo habitis fol. Romæ apud Manut. 1564. Lovanii 1567. in 4. Antuerpiæ 1565. & Lugduni 1566.

Hiftoria Concilii per Paulum Suavem & Palavicinum cardinalem.

Memoires de Mr. Dupuy touchant le Concile de Trente, 4. *Parif.* 1654.

Concilia omnia provincialia habita poft Concilium Tridentinum.

Concilium Jerofolymitanum contra Calviniftas 8. Parif. 1677.

Concil. epitome per Coryolan. fol.

Alia per Caranzam in 12.

Notitia Conciliorum per Cabaffutium fol. Lugduni 1685.

Canones Apoftolorum & fanctorum Conciliorum græce 4. Parif. 1550.

Johannis Zonaræ Commentarii in Canones Apoftolorum græco-lat. fol. Parif. typis regiis 1618.

Pandectæ Canonum cum Notis Beveregii, 2. vol. fol. Oxonii 1672.

Collectio Decretalium Romanorum Pontificum 3. vol. Romæ 1591.

Durandus de Concilii auctoritate, &c. 8. Parif. 1671.

Jacobatius de Concilio fol.

Narratio hiftorica Conciliorum Gabrielis Prateoli 8. Lugduni Bat. 1610.

Edmundi Richeri hiftoria Conciliorum generalium.

Chevillerii Differtatio in Synodum Chalcedonenfem 4. Parif. 1664.

VI.
PERES GRECS.

Philo Judæus G. L. fol. Genevæ.

S. Clementis Papæ opera feu Recognitiones cum fcholiis Turriani, fol. Antuerpiæ 1578.

— Ejufdem epiftola ad Corinthios græco-lat. in 4. Oxonii 1633.

S. Ignatii epiftolæ & S. Polycarpi cum Notis Ufferii 4. Oxonii 1644.

Eædem ex editione Voffii cum epiftola S. Barnabæ 4. Londini & Amftelodami.

Vindiciæ epiftolarum S. Ignatii per Jo. Pearfon, &c. in 4. Cantabrig. 1672.

Obfervationes in eafdem Pearfonis vindicias 8. Rotomagi 1674.

Primi fæculi veterum Patrum collectio græco-lat. per Cotelerium 2. vol. fol. Parif. 1672.

S. Justini martyris opera G. L. fol. Parif. 1615.

Irenæi opera G. L. per Feuardentium fol. Parif. 1639.

Item optima eft editio Nivelliana.

Clemens Alexandrinus G. L. fol. Parif. 1625.

Origenis opera omnia ftudio Genebrardi fol. Parif. 1604.

— Ejufdem commentaria in Evangelia G. L. per Huetium 2. vol. fol.

— Ejufdem contra Celfum & Philocalia G. L. 4. Londini.

— Ejufdem liber de martyrio, &c. G. L. 4. Bafileæ.

— Ejufdem libellus de prece.

Gregorii Thaumaturgi, Macarii

Ægyptii, & Basilii Seleuciensis opera G. L. fol. Paris. 1622.

METHODII episcopi opera G.L. fol. Paris.

ATHANASII episcopi Alexandrini opera G. L. 2. vol. fol. Paris. 1627.

— Ejusdem Syntagma doctrinæ studio And. Arnoldi, quod tamen Athanasio à nonnullis abjudicatur 8. Paris. 1685.

Nova editio modò typis regiis mandatur opera monach. Congregat. S. Mauri.

EUSEBII Cæsariensis episcopi historia ecclesiastica G. L. Valesii fol. Paris.

Eadem cum historia Rufini Basileæ 1535.

— Idem de præparatione evangelica & de demonstratione evangelica G. L. 2. vol. fol.

— Ejusdem chronicon cum Notis Scaligeri Lugd. Bat. 1657.

— Ejusdem opera omnia latine fol. Paris. 1610.

EUSTATHIUS Antiochenus G. L. cum notis Allatii 4. Lugduni 1629.

S. EPHREM opera G. L. Gerardi Vossii 3. vol. fol. Romæ.

— Idem Antuerpiæ fol. 1619.

BASILII M. opera G. L. 3. vol. fol. Paris. 1618.

— Ejusdem opera castigata studio P. Combefis 2. vol. 8. Paris. 1679.

GREGORII Nazianzeni opera G. L. 2. vol. fol. Paris. 1609. & 1611.

— Ejusdem epistolæ selectæ G. L. 12. Ingolstadii 1598.

AMPHILOCHII opera G. L. fol. Paris. 1644.

GREGORII Nysseni opera G. L. 2. vol. fol. Paris. 1618.

EPIPHANII opera G. L. Petavii fol. Paris. 1622.

JOANNIS Chrysostomi opera G. L. Frontonis Ducæi 11. vol. fol. & quidem sex vol. prioris editionis 1609. 1616. & 1618. & quinque posterioris editionis Paris. 1633. & 1634. quæ melior quam Commelini.

— Ejusdem opera latine tantum itidem per Frontonem 5. vol. fol. Antuerpiæ 1615. cum Indice, qui in editione græco-latina desideratur.

Eadem græce tantum per Savilium 8. vol. fol. Etonæ 1613.

— Ejusdem commentarii in epistolas Pauli græce tantum 3. vol. fol. Veronæ 1529.

— Ejusdem opera latine tantum 13. vol. 12. Antuerpiæ 1561.

DIONYSII vulgo Areopagitæ opera G. L. per Corderium 2. vol. fol. Antuerpiæ 1634.

— Ejusdem opera latine cum alia versione 16. Paris.

GEORGII Pachymeris paraphrasis in eadem opera 8. Paris. 1561.

Omitto hîc pseudo-Joannis Jerosolymitani opera 2. vol. fol. Bruxellæ 1643.

CYRILLI episcopi Jerosolymitani & Synesii opera G.L. Petavii fol. Paris. 1640.

CYRILLI Alexandrini patriarchæ opera G. L. 7. vol. fol. Paris. 1618.

S. ISIDORI Pelusiotæ opera G. L. fol. Paris. 1610. & 1638. Editio Jacobi Bilii an. 1585. habet tantum tres libros epistolarum, melior quinque habet.

Isidorianæ collectiones, quibus Isidori Pelusiotæ epistolæ supplentur & emendantur, 8. Romæ 1670.

S. NILI opera omnia G. L. 2. vol. fol. Romæ.

THEODOTI Ancyrani adversus Nestorium liber &c. per Combefis 8. Paris. 1675.

THEODORETI opera Sirmondi G. L. 4. vol. fol. 1642.

— Ejusdem tomus 5. per Garnerium fol. Paris.

PROCLI archiepisc. Constantinop.

analecta cum commentariis Vinc. Riccardi 4. Romæ 1630.

S. MAXIMI abbatis & mart. opera G. L. Combefisii 2. vol. fol.

ANASTASIUS Synaïta de orthodoxa fide G. L. 8. cum Athanasio de Trinitate Th. Bezæ 1570.

——Ejusdem Dux viæ adversus Acephalos G. L. per Gretserum 4. Ingolstadii 1606.

—— Idem de variis argumentis G. L. per eumdem Gretserum in 4. ibid. 1617.

JOANNIS Climaci opera G. L. Raderi fol. Paris. 1633.

S. DOROTHEI sermones lat. per Chrysostomum Calabrum 8. Cremonæ 1595. cum Chrysostomi homilia de educat. liberorum.

JOANNIS Damasceni opera latine per Jac. Bilium fol. Paris. 1577. ibid. 1619. melior.

——Idem de orthodoxa fide græce 4. Veronæ 1531.

——Orationes adversus imaginum calumniatores 8. Romæ 1553.

——Idem contra Nestorianos G. L. per Vegelinum cum Cyrillo contra eosdem 8. 1611.

OECUMENII & Aretæ opera G. L. 2. vol. fol. Paris. 1631.

PHOTII epistolæ per Montacutium G. L. fol. Londini 1652.

——Ejusdem Bibliotheca G. L. fol. Genevæ.

——Ejusdem de voluntatibus in Christo in tomo singulari Stevartii.

THEOPHANIS Ceramei opera G. L. fol. Paris. 1644.

THEOPHYLACTUS in Evangelia G. L. fol. Paris.

—— Idem in Paulum fol. Londini.

EUTHYMII monachi Panoplia fol. Venetiis 1555.

NILUS archiepisc. Thessalonic. de primatu Papæ G. L. per M. Fl. Illyricum 8. Francof. 1555.

MATH. Caryophili confutatio Nili de primatu Papæ G. L. 8. Paris. 1626.

Alia item in Bibliotheca PP. & inter Philocalia Origenis.

ALIA opuscula græcorum Patrum in Orthodoxographia, in Bibliotheca Patrum, & in Auctariis Combefisianis, in antiquis lectionibus Canisii, & inter edita Gretseri.

JACOBI Bilii Observationum sacrarum in Patres græcos libri duo fol. Paris. 1585. cum Isidoro Pelusiota ejusdem.

JOHANNIS Caspari Suiceri Thesaurus ecclesiasticus è Patribus græcis ordine alphabetico concinnatus 2. vol. fol. Amstelodami apud Henricum V. Vetstenium 1682.

VII.
PERES LATINS, *& autres Ecrivains ecclesiastiques.*

TERTULLIANI opera Rigaltii & diversorum 2. vol. fol. Paris. 1641.

——Idem Beati Rhenani 2. vol. in 8. Paris.

——Idem de Pallio notis latinis & interpretatione gallica illustratus per E. Richerium 8. Paris. 1600. Idem item cum notis Salmasii 8. Paris. 1622.

MINUTIUS Felix cum Notis Helmenhorstii fol. 1612.

——Idem ex recensione Rigaltii cum Notis 4. Paris. 1644.

S. CYPRIANI opera fol. Romæ 1560.

—— Idem Rigaltii fol. Paris. 1642.

——Idem per Johannem Oxoniensem fol. Oxonii 1682. cum Notis & Annalibus Cyprianicis.

ARNOBIUS contra gentes fol. Romæ 1542.

——Ejusdem opera omnia fol. Basileæ.

—— Idem variorum 8. in Hollandia.

Jul. Cæs. Bulengeri eclogæ ad Arnobium 8. Tolosæ 1612.

Lactantii opera cum comment. Xysti Betuleii fol. Basileæ 1564.

—— Idem Lugduni Batavorum 8.

—— Idem de morte Persecutorum à V.C. Stephano Balusio primum repertus & vulgatus cum Notis, deinde in Anglia & Hollandia recusus.

In Lactantium de mortibus Persecutorum Notæ Nic. Toinardi 12. Paris. 1690.

Julius Firmicus Maternus de errore profanarum religionum 8. Argentorati 1562.

—— Idem cum Notis, in 8. Froben 1603.

Luciferi episcopi Calaritani opuscula 8. Paris. 1568.

Defensio sanctitatis B. Luciferi auctore D. Ambrosio Machin archiepisc. Calaritano fol. Calari an. 1639.

Zenonis Veronensis episcopi opera 4. Veronæ 1586.

Hilarii episcopi Pictavensis opera fol. Paris. 1531.

—— Ejusdem fragmenta cum præfatione Nicolai Fabri 8. Paris. 1598.

—— Ejusdem editio nova ex recensione monachorum Bened. Congregat. S. Mauri absolvitur fol. Paris. apud Franciscum Muguet.

Optati Milevitani opera per Albaspinæum fol. Paris. 1631.

—— Idem variorum, & cum eo Facundus Hermianensis fol. Paris. 1676.

Damasi Papæ opera cum Notis Milesii 4. Romæ 1638.

S. Ambrosii episc. Mediolanensis opera 5. vol. fol. Romæ 1580.

—— Idem ex recensione monachorum Congreg. S. Mauri 2. vol. fol. 1691.

—— Idem de officiis cum lib. Ciceronis de officiis 8. Moguntiæ 1602.

S. Hieronymi opera per Marianum Victorium 5. vol. Romæ 1575.

Eadem 4. vol. fol. Antuerpiæ 1578.

Eadem 4. fol. Paris. apud Nivellium 1579.

Nova editio per monachos Congr. S. Mauri modo est sub prelo Parisiis.

S. Augustini episcopi Hipponensis opera ex recensione Doctorum Lovaniensium 5. vol. Antuerpiæ 1577.

Supplementum Vignerii fol. Paris.

—— Ejusdem nova editio per monachos Congreg. S. Mauri omnia opera complectens 10. tomis. fol. Paris.

Eugipii abbatis Thesaurus ex operibus sancti Augustini fol. Basileæ 1542.

Concordantia Augustiniana 2. vol. fol. Paris.

Confessio Augustiniana per Hieronymum Torrensem, in fol. Dilingæ 1569.

Rufini presbyteri & monachi Aquileiensis opera fol. Paris. 1582.

Sulpicii Severi opera recognita 12. Lugd. Batav. 1635. sed in 8. ibid 1647. & Antuerpiæ.

Marii Mercatoris opera cum Notis Jo. Garnerii fol. Paris. 1673.

—— Idem ex recensione Baluzii cum Notis 8. Paris. 1684. & Bruxellis 12. per G. G.

Paulini episc. Nolani nova editio accurata cum Notis 4. Paris. 1685.

Paulinus illustratus à Patre Franc. Chiffletio, 4. Divione 1662.

Pauli Orosii liber contra Pelagium 8. Lovanii 1558. Idem cum Fausto de gratia 8. Basileæ.

—— Ejusdem historia adversus Paganos per Jo. Fabricium, in 8. Coloniæ 1582. Omnia opera in Bibliotheca Patrum.

Leporii presb. & monachi libellus in dogmaticis Opusculis Sirmondi 8. Paris. 1630. & in nova editione quæ

in typographia regia modo procuratur. Habetur cum eo Capreoli epiſtola ad Vitalem, &c.

JOHANNIS Caſſiani opera ex recenſione Alardi Gaſæi fol. Atrebati 1627.

MAXIMI Taurinenſis epiſcopi homiliæ cum S. Leone, & Salviano fol. Pariſ. 1614. & Lugd.

S. EUCHERII epiſc. Lugd. opera fol. Baſileæ. Item Romæ apud Manutium 1564.

VINCENTII Lirinenſis Commonitorium cum Salviano ex iterata recenſione V.C. Stephani Baluzii 8. Pariſ. 1684. & in Biblioth. Patrum.

S. PATRICII Hibernorum apoſtoli Opuſcula cum Notis VVaræi 8. Londini 1656.

LEONIS M. Papæ & aliorum opera fol. Item 2. vol. in 4. ex recenſione Paſchaſii Queſnelii.

PROSPERI Aquitani opera fol. Lugduni 1539. in 8. Duaci 1577.

VICTORIS Vitenſis, & Vigilii Tapſenſis opera edita à Petro Franc. Chifflетio, 4. Divione 1664.

SALVIANI Maſſil. opera emendata & illuſtrata à V.C. Stephano Baluzio 8. Pariſ. 1684.

VALERIANI epiſc. Cimelienſis homiliæ xx. editæ à Sirmondo 8. Pariſ. 1612. Alia in Bibliot. Patrum. Item cum Fulgentii operibus per Th. Raynaudum, in fol. Pariſ. 1623. & Lugduni 1633.

SIDONII Apollinaris opera ex emendatione Savaronis 4.

—— Idem ex recenſione Jacobi Sirmondi 4. & 8. & in editione regia.

ENNODIUS Ticinenſis ex editione Sirmondi 8. & in editione regia.

CÆSARII epiſc. Arelatenſis homiliæ cc. II. in Appendice tomi 5. S. Auguſt. novæ edit.

Item duodecim homiliæ à Cl. Baluzio editæ 8. præter eas quæ habentur in Bibliotheca Patrum ex quibus eæ, quæ ad monachos habitæ leguntur, quidam Fauſti Regienſis eſſe opinantur.

ALCIMI Aviti epiſc. Viennenſis Sirmondi 8. & in editione regia.

S. FULGENTII epiſc. Ruſpenſis nova editio 4. Pariſ. 1684.

FACUNDI Hermianenſis epiſc. libri pro tribus Capitulis cura Sirmondi 8. Pariſ. & in editione regia, & cum Optato variorum, ubi ejuſdem Facundi epiſtola ejuſdem argumenti, ab Acherio noſtro primum edita.

BOËTII V.C. opera fol. Venetiis 1497. & Baſileæ 1570.

CASSIODORI opera, excepto commentario in Pſalmos ſeorſim edito, fol. Pariſ. apud Nivellium.

—— Ejuſdem opera omnia ex recenſione Garetii Congr. S. Mauri fol. Rotomagi.

VIGILII papæ decretalis græco-lat. cum diſſertatione P. de Marca: item Eutychii epiſtola ad Vigilium cum Vigilii reſcripto græce 8. Pariſ. 1642.

VENANTII Fortunati opera Brovveri 4. Mog. 1603. & in Bibliotheca Patrum.

GREGORII M. opera 3. vol. fol. Romæ 1588.

—— Ejuſdem opera 2. vol. fol. Antuerpiæ.

Item ex recenſione Guſſanvillei 3. vol. Pariſ. 1675.

—— Ejuſdem Gregorii liber ſacramentorum cum Notis Menardi noſtri 4. Pariſ. 1642.

—— Ejuſdem liber Paſtoralis in 16. Pariſ. 1668.

Gregorius Vindicatus Jameſii 4. Genevæ 1645.

ANTONII Dadini Notæ in epiſtolas Gregorii M. 4. Toloſæ 1669.

S. GREGORII Milleloquium auctore Jac. Hommey fol. Lugduni 1683.

S. Columbani abbatis opuscula & epiſtolæ, quæ deſunt in aliis editionibus, cum Notis Proſperi Flemengi fol. Lovanii 1667.

Isidori epiſc. Hiſpalenſis opera per Marg. de la Bigne fol. Pariſ. 1580.

Eadem à Jacobo du Breüil emendata Pariſ. 1601. Item Coloniæ 1617.

Bedæ Venerabilis opera 4. vol. fol. Baſileæ 1563. quæ editio melior Colonienſi an. 1612.

—— Ejuſdem hiſtoria Monaſterii ſui & quædam epiſtolæ cum Inſtitutione Egberti epiſcopi Eboracenſis per VVaræum 8. Londini & Pariſ. 1666.

S. Bonifacii archiep. Mog. epiſtolæ per Serarium 4. Mog. 1605. & in Bibl. Patrum.

Liber diurnus Romanorum Pontificum ex editione Garnerii in 4. Pariſ. 1680.

Alcuini opera per Cheſnium fol. Pariſ. 1617. & cum eo Paulinus Aquileienſis contra Felicem Urgelitanum.

Theodulfi epiſcopi Aurelianenſis opera per Sirmondum 8. Pariſ. 1646.

Agobardi epiſc. Lugd. per Baluzium 2. vol. 8. Pariſ. & cum eo Amolo & Leidradus, & in Bibliotheca Patrum.

Rabani Mauri opera 3. vol. fol. Coloniæ 1626.

—— Idem de Chorepiſcopis in Concordia P. Marcæ tertiæ editionis.

Pascasii Radberti opera per Sirmondum fol. Pariſ. 1617.

Hincmari archiep. Remenſis opera Sirmondi 2. vol. fol.

Lupi abb. Ferrarienſis epiſtolæ emendatæ & illuſtratæ cura V. C. Baluzii 8. Pariſ.

Eulogii preſbyteri Cordubenſis & mart. opera inter Hiſtoricos Hiſpaniæ per Ambroſium Moralem.

Gerberti epiſtolæ editæ à Papyrio Maſſonio 4. Pariſ. 1611. & in tomo 2. Cheſnii, in Bibl. Patrum.

Petri Damiani opera per Conſtantinum Cajetanum fol. Romæ 1606.

Lanfranci epiſc. Cantuar. opera cum Notis noſtri Acherii fol 1648. In hac editione commentarius in epiſtolas Pauli non eſt Lanfranci, ſed cujuſdam anonymi. Lanfranci vero genuinus penes nos ineditus habetur, ab Acherio poſtea repertus.

Durandi abb. Troarnenſis opus de Euchariſtia cum Lanfranco.

Anselmi epiſc. Cantuar. opera ex recenſione Gerberonis noſtri fol. Pariſ. 1678.

Anselmi Lucenſis vita & opuſcula cum comment. VVadingi 4. Romæ 1657.

Ruperti abb. Tuitienſis opera 2. vol. fol. Pariſ. 1630.

—— Ejuſdem Apologia per Gerberonem noſtrum 8. Pariſ. 1669.

S. Brunonis Cartuſienſium fundatoris opera fol. Coloniæ 1611. Item Pariſ. apud Badium. Quædam ſunt potius Brunonis epiſcopi Signienſis.

Brunonis epiſcopi Signienſis opera fol. Venetiis 1651.

Guiberti abbatis de Novigento opera edita à noſtro Acherio fol. Pariſ. 1651. & cum eo Hermanni libri de mirac. B. Mariæ Laudunenſis, & Hugo archiep. Rotomag. de hæreſibus ſui temporis.

Goffridi abbatis Vindocinenſis opera Sirmondi 8. Pariſ. 1610. & in editione regia, & in Bibl. Patrum.

Petri Abaelardi opera 4. Pariſ. 1616.

Ivonis epiſc. Carnotenſis opera Soucheti, fol. Pariſ. 1647.

S. Bernardi abb. Claræ vallenſis opera emendata à Jac. Merlone Horſtio 2. vol. fol. Coloniæ 1641.

Eadem ſecundis curis D. Johannis Mabillon Congr. S. Mauri 2. vol. fol. Pariſ. 1690.

S. Bernardi genus illuſtre aſſertum à P. Franc. Chiffletio, 4. Divione 1660.

Absalonis abbatis opera fol. Coloniæ 1534.

Hugonis à S. Victore opera 3. vol. fol. Rotomagi amplior editio quàm alibi.

Richardi Victorini opera Venetiis & Rotomagi fol. Moguntiæ in 4.

Petri Venerabilis abbatis Cluniacenſis epiſtolæ & alia opuſcula in Bibliotheca Cluniacenſi cum operibus S. Odonis abbatis & aliorum.

Sugerii abbatis S. Dionyſii opera in tomo 4. Scriptorum Franciæ per Andream Cheſnium.

Petri Cellenſis epiſtolæ ex editione Sirmondi, quæ cum ejuſdem Petri ſermonibus habentur in editione procurata à noſtro Ambroſio *Janvier* in 4. Pariſ. 1671.

S. Thomæ Cantuarienſis vita & epiſtolæ cum epiſtolis Alexandri III. & Ludovici VII. &c. 2. vol. 4. Bruxellis 1682.

Stephani epiſc. Tornacenſis epiſtolæ per Claudium *du Molinet* 8. Pariſ. 1679.

Philippi abbatis Bonæ-Spei opera fol. Duaci 1617.

Ælredi abbatis opera 4. Pariſ. 1654.

Jo. Sariſberienſis epiſt. 8. Pariſ. 1611.

—— Ejuſdem Policraticus 8.

Guillelmi epiſc. Pariſienſis opera 2. vol. fol. Aurelianis.

Innocentii III. opera fol. Coloniæ 1575. Epiſtolæ Pariſ. 3. vol. fol.

Lucas Tudenſis epiſc. adverſus Albigenſes cum Notis Joannis Marianæ 4. Ingolſtadii 1612.

S. Thomæ Aquinatis opera 18. vol. fol. Romæ 1570.

S. Bonaventuræ opera 4. vol. Romæ 1588.

Alani Magni de Inſulis opera fol. Antuerpiæ 1654.

Joannis Gerſonis Cancellarii Pariſ. opera 2. vol. fol. Pariſ. 1621.

Apologia pro eodem 4. Lugd. Bat. 1676.

Nicolai de Clamengis opera 4. Lugd. Bat. 1613.

Nicolai de Cuſa card. opera fol. Baſileæ 1565.

Dionysii Cartuſiani opera 18. vol. fol. Coloniæ 1559. V. ſupra Interpretes ſacræ Scripturæ.

S. Laurentii Juſtiniani opera fol. Venetiis.

Æneæ Silvii opera fol.

Trithemii opera ſpiritualia & hiſtorica 2. vol. fol.

—— Ejuſdem paralipom. per Buſæum 8. Moguntiæ 1605. exceptis Polygraphia & Steganographia, quæ ſeorſim prodierunt.

—— Ejuſdem item Hiſtoria Hirſaugienſis decuplo auctior prodiit nuperrime in fol. ex officina monachorum S. Galli.

Joannis Pici Mirandulæ opera fol.

S. Caroli Borromæi opera 2. vol. fol. Mediolani.

Ludovici Bloſii opera fol. Antuerpiæ 1632.

VIII.

Diverſes collections, ou Bibliotéques des Peres.

Micropreſbyticon, ſive veterum quorumdam Theologorum elenchus fol. Baſileæ 1550.

Orthodoxographia veterum Sanctorum Patrum fol. ibid. 1555.

Hæreſiologia fol. ibid. 1556.

Scripta veterum latina contra Neſtorium & Eutychen per Jo. Simlerum fol. Tiguri 1571.

Bibliotheca ſanctorum Patrum per

Margarinum *de la Bigne*, 8. vol. fol. Parif. 1576. cui editioni acceffit tomus nonus ibid. 1579.

Alia ejufdem Bibliothecæ editio cum vario ordine ab eodem auctore ordinata 9. vol. fol. Parif. 1589. cui editioni poftea acceffit Auctarium 2. vol. fol. 1610.

Alia item editio 15. vol. fol. Coloniæ ab anno 1618. ad 1622. quæ omnium optima effet, fi græcos auctores græce etiam exhiberet.

Item Bibliotheca Patrum cum auctuariis G. L. 12. vol. fol. Parif. edita apud Morellium, refectis Gregorio Thaumaturgo, Amphilochio, Leone M. Profpero, Chryfologo, Maximo, Fulgentio, Amadeo Laufanenfi, & aliis nonnullis, quæ in editione Colonienfi habentur : fed addito græco, quod in Colonienfi defideratur.

Auctarium fanctorum Patrum Græcorum G. L. auctore P. Combefis 2. vol. fol. Parif. 1648.

— Ejufdem noviffimum Auctarium G. L. fol. Parif.

Bibliotheca noviffima 27. vol. fol. Lugduni apud Aniffonios procurata.

Bibliotheca Cluniacenfis j. vol. fol. Parif. 1612.

Bibliotheca Ciftercienfis 3. vol. fol.

Bibliotheca Floriacenfis Joannis de Bofco 8.

Bibliotheca Præmonftratenfis j. vol. fol.

Theologi veteres Galliæ per P. Pithœum 4. Parif. 1586.

Antiquæ lectiones Henrici Canifii 6. vol. 4.

Petri Stevartii collectio aliorum auctorum, quod fupplementum eft Canifii, 4. Ingolftadii 1616.

Variorum Pontificum ad Petrum Cnapheum Eutychianum epiftolæ decem in gratiam Fulloniftarum, &c. per Jac. Gretferum 4. Ingolftadii 1616.

Opufcula dogmatica veterum Scriptorum edita à Jac. Sirmondo 8. Parif. 1630.

Spicilegium domni Lucæ Acherii 13. vol. 4.

Philippi Labbe nova Bibliotheca, continens plurimos fcriptores nufquam editos 2. vol. fol. Parif. 1657.

Veterum Scriptorum qui de prædeftinatione & gratia fcripferunt, opera, cum hiftorica fynopfi Gilb. Mauguin 2. vol. 4. Parif. 1650.

Manuale Solitariorum, continens quædam opufcula afcetica Guigonis, Bernardi Prioris Portarum, &c. ftudio P. Franc. Chiffletii 8. Divione 1657.

Confeffio Alcuini, & alia edita ab eodem 4. ibid.

Bibliotheca afcetica veterum Patrum ad ufum Congr. S. Mauri 5. vol. 4. Parif.

Veterum epiftolarum Hibernicarum Sylloge per Jac. Ufferium Londini, & Parif. 4. 1645.

Latini Latinii epiftolæ, conjecturæ & obfervationes in Patres Latinos 2. vol. 4. Romæ 1659. & 1667.

Legatio imp. Manuelis Comneni ad Armenios, item quædam Joannis Damafceni, Leontii Byzantini, &c. per Leunclavium 8. Bafileæ 1578.

Ecclefiæ græcæ monumenta ftudio Jo. Bapt. Cotelerii 3. vol. 4. Parif.

Leonis Allatii Græcia orthodoxa 2. vol. 4. Romæ 1652. 1659.

Syntagma doctrinæ Athanafio tributum, item Valentiniani & Marciani impp. epiftolæ duæ, Theodori Abucaræ tractatus de unione & incarnatione 8. Parif. 1685.

Analecta græca feu Opufcula græca hactenus inedita, ftudio trium è noftris 4. Parif. 1688.

Thefaurus afceticus G. L. five fyntagma opufculorum xviij. à Patribus

græcis collectorum, collectore & interprete Petro Possino in 4. Tolosæ 1684.

Supplementum Patrum per Jac. Hommey 8. Paris. 1684.

Patrum scripta & monumenta à V. C. Jac. Sirmondo plurimis tomis seorsim edita, modo regiis typis donantur auctoritate illustrissimi Remorum antistitis Caroli Mauricii Tellerii, in duo volumina redigenda cura & studio R. P. *de la Baune* soc. Jesu.

Je pourrois ajouter ici quantité de traductions nouvelles, qui ont esté faites des ouvrages des saints Peres, comme de quelques traitez de Tertullien, de S. Cyprien tout entier, de l'ouvrage de Lactance de morte Persecutorum *par Mr. de Maucroix, des Morales de S. Basile par Mr. Hermant; des Extraits de S. Jean Chrysostome sur le nouveau Testament, outre le livre du Sacerdoce, &c. des lettres de S. Augustin, de ses Confessions, & de plusieurs autres traitez de ce Pere, & mesme des livres de la Cité de Dieu; des lettres de S. Jerôme, du* Commonitorium *de Vincent de Lerins; de Cassien, de S. Jean Climaque, de S. Dorothée; des Dialogues de S. Gregoire le Grand par un des nostres, & de ses Morales; de quelques traitez de S. Bernard, de ses sermons sur les Cantiques, outre la traduction de tous les ouvrages de ce Pere qu'un Pere Feüillant a faite depuis peu; & enfin de plusieurs autres Peres: mais j'ay crû qu'il valoit mieux les omettre pour ne pas trop grossir ce catalogue.*

IX.

Theologiens dogmatiques, & plusieurs Traitez particuliers de Theologie.

Dionysii Petavii theologicorum dogmatum 5. vol. fol. Paris. 1664.

—Ejusdem de potestate consecrandi & sacrificandi sacerdotibus concessa, deque communione usurpanda Diatriba 8. Paris. 1639.

— Ejusdem Dissertationes ecclesiasticæ 8. Paris. 1641.

— Ejusdem item de Tridentini Concilii interpretatione & S. Augustini doctrina 8. Paris. 1649.

Ludovici Thomassini theologicorum dogmatum 3. vol. fol. Paris. apud Franc. Muguet.

P. Danielis Huetii Demonstratio evangelica fol. Paris. 1679. & 1690.

Christophori à Capite-Fontium Epitome novæ illustrationis adversus impios, libertinos, atheos, &c. 8. Paris. 1585.

— Idem de theologia scholastica corrigenda 8. Paris. 1586.

Item defensio majorum de Eucharistia fol. Coloniæ 1587.

— Ejusdem varii tractatus & disputationes 8. Paris. 1589.

— Idem de libero arbitrio & meritis 8. Antuerpiæ 1578.

Hugonis Grotii de veritate religionis Christianæ cum Notis & sine Notis latine & gallice.

— Ejusdem opera omnia theologica 4. vol. fol. Amstelodami.

Preuves & prejugez pour la religion chrêtienne & catholique par Mr. Diroys 4. *Paris*. 1683.

Traité de la Religion contre les Athées, les Deistes & les nouveaux Pyrrhoniens, 12. *Paris* 1677.

Memoires touchant la Religion par Mr. de Choyseul evesque de Tournay 3. *vol.* 12.

De la verité de la Religion par Dabadie 2. *vol.* 8.

Raymundi de Sebunde theologia naturalis 8. Lugduni 1648. Item gallice.

— Ejusdem Dialogi de natura ho-

minis, in 12. Lugduni 1550.

Alvarus Pelagius de planctu Ecclesiæ libri duo Lugd. 1517. Ulmæ & fol. Venetiis 1560.

Georgii Bulli defensio fidei Nicenæ 4. Oxonii 1685.

Thomæ Angli Sonus buccinæ, de virtutibus fidei, &c. 12. Parif. 1654.

—— Idem de medio animarum statu 12.

—— Ejusdem tabulæ suffragiales, 12. Londini 1655.

Apologie pour les saints Peres de l'Eglise 4. *Paris* 1651.

Methode dont les Peres se sont servis en traitant des mysteres 4. *Paris* 1683.

Matth. Scriveneri Apologia pro SS. Patribus adversus Dallæum in 4. Londini 1672.

Macarii Havermans dissertatio theologica de auctoritate SS. Patrum 12. Coloniæ 1677.

—— Ejusdem Tyrocinium Theologiæ Moralis 8. Antuerpiæ 1675.

—— Ejusdem defensio in 12. Coloniæ 1676.

Josephi Vicecomitis observationes ecclesiasticæ 2. vol. 4. Mediolani 1618.

—— Ejusdem observationes de Baptismo 8. Parif. 1618.

Franc. Vavassoris de forma Christi 8. Parif. 1649.

Gretserus de funere Christiano, 4. Ingolstadii 1611.

Præadamitæ seu exercitationes de hominibus ante Adamum, in 16. anno 1655.

Eusebii Romani Animadversiones in librum Præadamitarum Parif. 1656.

Jac. Capreoli de libero arbitrio disputatio 4. Parif. 1649.

Lud. Thomassini Disciplina ecclesiastica 3. vol. fol. Parif.

—— *La mesme en françois* 3. *vol. fol.*

Memoires sur la Grace par le P. Thomassin 4. *Paris* 1682.

Divers traitez dogmatiques & historiques du même auteur, des jeusnes, des festes, de l'unité de l'Eglise, de la lecture des Peres, de la philosophie, de la verité, &c.

Leonardi Marii assertio hierarchiæ ecclesiasticæ 12. Coloniæ 1618.

Andreæ du Val de ecclesiastica & politica potestate 8. Parif. 1612.

Simonis Vigorii de suprema Ecclesiæ auctoritate contra Andream du Val 8. Trecis 1615.

—— Ejusdem assertio fidei catholicæ 8. Parif. 1618.

Petri Aurelii opera, in fol. Parif. 1642.

Hugonis Grotii de imperio summarum potestatum circa sacra Commentarius. Item Blondelli tractatus de jure plebis in regimine ecclesiastico, 8. Parif. 1648.

Athanasii Rhetoris de primatu B. Petri, &c. 4. Parif. 1655.

Jac. Boileau de antiquis & majoribus episcoporum causis, in 4. Leodii 1678.

—— Idem de adoratione Eucharistiæ cum Disquisitione de communione sub utraque specie 8. Parif. 1688.

—— Idem de confessione auriculari.

—— *Ratran traduit par le mesme avec des remarques.*

Jac. Sirmondi, Petri Aurelii, Claudii Salmasii, &c. varia scripta de regionibus suburbicariis.

Jo. Morini libri duo de patriarcharum origine, &c. 4. Parif. 1634.

Claudii Fonteii de antiquo jure presbyterorum in regimine ecclesiastico 12. Taurini 1676.

Petri de Marca Dissertationes cum notis Baluzii 8. Parif. 1669.

—— Ejusdem quædam Dissertationes postumæ studio Pauli de Faget 4. Parif. 1669.

Petri Arcudii de concordia eccle-

ſiæ orientalis & occidentalis in ſacramentorum adminiſtratione, 4. & fol. Pariſ. 1626.

—— Ejuſdem de purgatorio, 4. Romæ 1633.

Leo Allatius de eccleſiæ occidentalis atque orientalis perpetua conſenſione 4. Coloniæ 1648.

Jo. Gerardi Voſſii de baptiſmo diſputationes xx. 4. Amſtel. 1648.

Jo. Launoii de vera notione plenarii apud Auguſtinum Concilii in cauſa rebaptizantium 8. Pariſ. 1644.

Jo. Nicolai de Concilio plenario, 12. Pariſ. 1667.

-- Idem de baptiſmi antiquo uſu, Pariſ. 1667.

—— Idem de eodem utroque argumento ibid. 1668.

—— Idem de jejunii chriſtiani ritu antiquo 12. ibid.

Georgii Caſſandri de baptiſmo infantium, &c. 8. Coloniæ 1565. & cum aliis ejus operibus.

Florent. Conrii de ſtatu parvulorum ſine baptiſmo decedentium juxta ſenſum S. Auguſtini Lovanii & Treviris 4. 1624. & fol. Rotomagi 1643.

Frid. Spanhemius de baptiſmo veterum ſuper mortuos 8. Lugd. Batav. 1652.

Jo. Schmidt de baptiſmo ſuper mortuos 4. Argentorati 1656.

Henric. Mullerus de baptiſmo pro mortuis, & de ſabbato, in 4. Roſt. 1665.

Jo. Harduini de baptiſmo in vino, pro mortuis, & in nomine Chriſti 4. Pariſ. 1687.

Barth. Ugolinus de ſacramento Confirmationis, Bononiæ 1609.

Basilii Pontii de ſacramento confirmationis 4. Lovanii 1642.

—— Idem de ſacramento Matrimonii.

Lucæ Holſtenii diſſertatio duplex de ſacramento confirmationis apud Græcos, 8. Romæ 1666.

Jac. de Sainte-Beuve de ſacramento Confirmationis, & de Sacramento Extremæ unctionis contra Dallæum, 4. Pariſ. 1686.

Jo. Fileſacus de Pœnitentia 8. Pariſ. 1631.

Dion. Petavii de Pœnitentiæ ritu veteri in Eccleſia 8. Pariſ. 1624.

Les Auteurs qui ont écrit de la frequente communion pour & contre.

Jac. Sirmondi Hiſtoria pœnitentiæ publicæ cum diſquiſitione de Azymo, 8. Pariſ. 1651.

Jo. Morini de Pœnitentia j. vol. fol. Pariſ. & Holland.

—— Ejuſdem de ſacris ordinationibus fol. Pariſ.

Theodori Archiep. Cantuariæ Pœnitentiale cum notis & diſſertationibus Jacobi Petit, 2. vol. 4. Pariſ. 1677.

Tableau de la Penitence par Mr. Godeau 4. Pariſ. 1662. & 12. Amſterdam 1665.

Eclairciſſemens touchant la penitence, par Mr. l'Eveſque de Tournay, ſeconde edition 12. Lille 1683.

Jo. Garetius de reali corporis Chriſti præſentia in Euchariſtia 8. Antuerpiæ 1561.

Cl. Eſpencæus de Euchariſtia, & cum eo Genebrardus de Trinitate 8. Pariſ. 1569. & cum aliis ejus operibus.

Nic. Sanderi de Euchariſtia 8. Antuerpiæ 1570.

Jo. Merloni Horſtii aphoriſmi euchariſtici 12. Saliſburgi 1661.

Petri de Marca de ſacramento Euchariſtiæ 4. Pariſ. 1668.

Jac. Boileau de adoratione Corporis Chriſti in Euchariſtia 8. Pariſ.

Tradition des Peres de l'Egliſe ſur la preſence reélle.

Jac. Sirmondi. Jo. Bonæ Cardinalis Franc. Macedo Minoritæ, Jo. Mabillon & Jo. Ciampini opusc. de azymo & fermentato.

Jo. Launoii de sacramento Unctionis infirmorum 8. Luteciæ 1673.

Gilberti Genebrardi de sacris electionibus 24. Paris. 1593. Item 12. Paris. 1676.

Franc. Hallier de sacris electionibus & ordinationibus, in fol. Paris. 1636.

Ludovici Cellotii liber contra Hallier 4. Paris. 1648.

VValonis Messalini de Episcopis & presbyter. contra Petavium 8. Lugd. Bat. 1641.

David Blondelli Apologia pro sententia Hieronymi de Episcopis & presbyt. Item de formula *regnante Christo* 4. Amstelod. 1646.

Matth. Blastarez monachi quæstiones & causæ matrimoniales G. L. per Leunclavium Francof. 1596.

Jac. Gretseri disputationes matrimoniales 4. Ingolstad. 1606.

Jo. Lindeborn in matrimonii sacramentum notæ catecheticæ 12. Coloniæ 1675.

Cl. Espencæi consilium de clandestinis matrimoniis, Paris. 1561. & cum aliis ejus operibus.

Gentiani Herveti oratio ad Concilium Trid. de non approbandis matrimoniis, contractis à filiis nondum exauctoratis 4. Paris. 1556. & Venetiis 1564.

Franc. Duysseldorpius de matrimonio non ineundo cum eis qui sunt extra Ecclesiam, Antuerpiæ 1636.

Jo. Launoii de regia in matrimonium potestate 4. Paris. 1674.

Observationes anonymi in eumdem librum 4. 1677.

Dominici Galesii Rubensium episcop. &c. Apologema contra Launoii librum de Matrimonio.

Jo. Launoii index erratorum in libro Dominici Galesii contentorum 4, Paris. 1677.

Traité pacifique du pouvoir de l'Eglise, & des Princes sur le mariage, par Mr. Gerbais, 4. Paris 1690.

Il faut avoir les differentes Dissertations sur chaque matiere.

X.

THEOLOGIENS scolastiques.

Roberti Pulli & Petri Pictavensis libri sententiarum studio D. Hugonis Mathoud è nostris fol. Paris. 1655.

Petri Lombardi libri sententiarum.

Alexandri de Ales summa fol. Basileæ 1502. Venetiis 1576. Coloniæ 1622.

—— Idem in Sententias fol. 1515.

Alberti Mag. opera 21. vol. fol. Lugduni 1651. non admodum necessaria.

S. Thomæ Summa cum Notis Cajetani.

—— Eadem cum Notis P. Nicolai fol. Paris. 1663.

—— Ejusdem Summa à Natali Alexandro vindicata contra Launoium, 8. Paris. 1675.

—— Item Officium SS. Sacramenti eidem ab eodem assertum, in 8. Paris. 1680.

Thomæ de Vio Cajetani Cardinalis opera 4. vol. fol. sæpius excusa integra Lugduni 1558. sed in Romana editione truncata.

Johannis Duns Scoti opera omnia studio VVadingi, 12. vol. fol. Lugduni 1639.

Petrus Aureolus in Sententias 2. vol. fol. Romæ 1595.

Petrus de Alliaco in Sententias 4. Parif.

— Idem fcripfit de poteftate Ecclefiæ & Cardinalium auctoritate, de emendatione Ecclefiæ, & alia nonnulla.

Inter Nominales Gregorius Ariminenfis, Gabriel Biel, Jacobus Almainus, Guillelmus Okam, &c.

Durandus à S. Porciano in Sententias.

Henrici de Gandavo Summa quæftionum theologicarum in fol. Parif. 1520.

Guillelmi Altifiodorenfis Summa fol.

Dionysius Cartufianus in Sententias 2. vol. fol. de quo alias.

Francisci à Victoria relectiones theologicæ, & de facramentis.

Melchior Canus de locis theologicis libri xij. Lovanii 1564. Coloniæ 1574. Ejufdem relectio de facramentis in genere Ingolftadii 1577. De Pœnitentia ibid. 1580. Omnia fimul edita 8. Coloniæ 1605. fed quibufdam mutatis.

Salmanticenfium theologia.

Dominicus Soto in librum iv. Sententiarum fol. Idem de juftitia & jure fol.

Michael Medina de fide.

Didacus Alvarez de auxiliis divinæ gratiæ & de Incarnatione.

— Ejufdem Concordia gratiæ & liberi arbitrii.

Nazarius in S. Thomam.

Tanneri Theologia 4. vol. fol.

Estius in Sententias 2. vol. fol.

Bannez, Gregorius de Valentia, Sylvius, Ifambertus, Gonet, Contenfon commentati funt Summam S. Thomæ. Item Joannes Capreolus, Joannes à S. Thoma, &c.

Michaelis Bayi opufcula theologica cum ejus apologia, 12. Lovanii 1566.

His adde Theologiam Andreæ Du-Val, Gamache, & Merat.

Francisci Suarez tomi 21.

Jo. de Lugo de Incarnatione & de Pœnitentia 2. vol. fol.

Becani Summa Theologiæ, fol. Lugd. 1683. & Parif. 1689.

— Idem de repub. ecclefiaftica contra Antonium de Dominis 8. Moguntiæ 1619.

— Ejufdem opufcula theologica fol. Parif. 1641.

— Idem de differentia inter Calviniftas, Lutheranos & Catholicos in negotio prædeftinationis, 8. Moguntiæ 1609.

Ludovicus Molina in primam partem S. Thomæ.

— Idem de concordia gratiæ & liberi arbitrii 4. Antuerpiæ 1595.

Appendix ad eamdem Concordiam. Item de juftitia & jure.

Joannes Maldonatus in quartum Sententiarum.

— Ejufdem opera theologica de Sacramentis 2. vol. in 4. Lugduni 1615. & fol. Parif. 1677. cura & ftudio V. C. Philippi *du Bois* Doctoris Parifienfis, qui Præfationem adjecit, & prædictos tractatus Maldonato afferuit.

Thomæ de Lemos Panoplia gratiæ 2. vol. fol. 1676.

Gabrielis Vafquez omnia opera 5. vol. fol. Lugd. 1620.

Josephi d'Aguirre Card. Benedictini Theologia fecundum principia S. Anfelmi 3. vol. fol. Salmanticæ 1685. aucta & recognita Romæ 1690.

Abely Medulla theologica.

Florentii de Cocq Principia totius Theologiæ moralis & fpeculativæ in 8. 3. tomis Coloniæ 1682.

Breviarium theologicum auctore Joanne Polmanno 12. Lugd. & 8. Parif. 1660. & 1666.

JOAN. Bapt. du Hamel Theologia pluribus tomis in 8. Parif.

XI.

CONTROVERSISTES.

PETRUS Galatinus de arcanis catholicæ veritatis fol. Barii 1516. & Basileæ 1550.

THOMÆ Stapletoni opera 4. vol. fol. In quarto tomo habentur vitæ Thomæ apostoli, Thomæ archiep. Cantuar. & Thomæ Mori.

Christianæ religionis catholica & historica propugnatio per Ant. Democharem fol. Parif. 1562.

GEORGII Cassandri opera fol. Parif. 1616.

ALVARUS Pelagius de planctu Ecclesiæ, ubi de potestate summi Pontificis fol. Venetiis 1560.

THOMÆ VValdensis opera, 3. vol. fol. Venetiis 1561.

STANISLAI Ofii Card. opera omnia 2. vol. fol. Coloniæ 1584. Parif. minus fuse an. 1562.

CLAUDIUS *de Saintes* de rebus controversis fol. Parif. 1576. & 1675.

PETRI Canisii Catechismus fol. Parif. 1579.

—— Ejusdem Atheismus ibid. 1585.

—— Idem de Verbi Dei corruptelis, fol. Ingolstad. 1583.

FRANC. Feuardentii Theomachia fol. Parif. 1604.

ALPHONSUS à Castro adversus hæreses fol. Parif. 1578. fusior est quàm in præcedentibus editionibus an. 1556. & 1571.

GABRIEL Prateolus Marcossius de vitis, sectis, & dogmatibus omnium hæreticorum fol. Coloniæ 1569. & 4. ibid. 1605.

VVillelmi Lindani Panoplia evangelica fol. Coloniæ 1563.

JAC. Laingæus de eodem argumento 8. Parif. 1581.

ROBERTI Bellarmini controversiæ, 3. vol. fol. Ingolstad. 1593. Parisiis 1620.

Earumdem Defensio per Adamum Contzen 8. Moguntiæ 1613.

Summa catholicæ fidei auctore Petro Crespetio fol. Lugduni 1598.

DU PERRON *de l'Eucaristie fol. Paris* 1622.

—— *Réponse du même au Roy de la Grande Bretagne fol. Paris* 1620. *&* 1622.

—— *Divers traitez de Controverses par le même* 4. *Paris* 1617.

NICOLAS COËFFETEAU, *Réponse à du Plessis fol. Paris* 1614.

—— *Réponse au Roy d'Angleterre, fol.*

—— *Réponse à Marc-Antoine* de Dominis *fol.*

Controverses de S. François de Sales 12. *Paris* 1672.

Methode de Controverses par François Verron fol. Paris. 1628.

—— Epitome Controversiarum ejusdem.

MARTINI Becani Manuale controversiarum 4. Antuerpiæ 1624.

EXAMEN principiorum fidei per Adrianum & Petrum de Valembourg fratres, 4. Coloniæ 1664.

CORNELII Jansenii Alexipharmacum 4. Lovanii 1620.

LUCAS Tudensis contra VValdenses 4. Ingolstad. 1616.

CLAUDIUS Schiffelus contra eosdem 4. Parif. 1520.

JAC. Gretseri collectio scriptorum contra VValdenses, in 4. Ingolstadii 1613.

—— Ejusdem Defensio controversiarum Bellarmini 4. ibid. 1611.

PETRUS Brutus Venetus adversus Judæos fol. Vicentiæ 1488.

PAULUS

Paulus Burgenſis adverſus eoſdem Judæos fol.

Altercatio Eccleſiæ & ſynagogæ fol. Coloniæ 1640.

Dionysius Cartuſianus contra Alcoranum & ſectam Mahometicam 12. Coloniæ 1633. & cum aliis ejus operibus. Inter antiquos Petrus Venerabilis abbas Cluniac. ſcripſit de eodem argumento.

Jodoci Clictovei Antilutherus fol. Pariſ. 1524.

Thomas VValdenſis adverſus VVicleſiſtas & Huſſitas 3. vol. Venetiis 1571.

Joan. Cochlei Hiſtoria Huſſitarum fol. Moguntiæ 1549.

—— Alia ejus opera 8. Pariſ. 1564.

Joan. Faber adverſus Baltaſarium Pacimontanum Anabaptiſtarum principem 4. Lipſiæ 1528.

Thomas Boſius de ſignis Eccleſiæ, 3. vol. 8. Lugduni 1595.

Albertus Pighius de eccleſiaſtica hierarchia, in fol. Coloniæ 1544. & 1558.

Augustinus de Ancona de poteſtate Eccleſiæ 4.

Hieronymus Albanus de poteſtate Papæ & Concilii 4. Lugd. 1558.

Nicolaus Sanderus de viſibili monarchia fol. Pariſ. 1580. & cum Clavi David in fine fol. Lovanii 1571.

Joan. Egkius de primatu Petri adverſus Lutherum fol. Pariſ. 1521.

—— Item alia ejuſdem opera.

Thomas Illyricus de poteſtate ſummi Pontificis 4.

Agricola de primatu Petri & Roman. Pontificum, in 8. Coloniæ 1529.

—— Ejuſdem propugnaculum contra hæreſes hujus ſæculi 8. ibid. 1614.

Ambrosii Catharini opuſcula.

Gregorius à Valentia de rebus fidei hoc tempore controverſis fol. Pariſ. 1610.

Henrici Hamond preſb. Anglicani Diſſertationes de juribus Epiſcopatus contra Blondellum, in 4. Londini 1651.

Martini Becani Manuale controverſiarum 4. Antuerpiæ 1624.

Benedicti Verneri Benedictini magnum & univerſale Concilium Patrum de Euchariſtia 8. Pariſ. 1554.

Joan. Garetius de eodem argumento 8.

Joan. Fiſcherus de Euchariſtia contra Oecolampadium primo prodiit Coloniæ in fol. ſed cum aliis ejus operibus fol. VVicerburgi 1557.

Thomæ Mori opera, fol. Lovanii 1566.

Ricardus Tapperus de explicatione articulorum Lovanienſium circa dogmata eccleſiaſtica, in fol. Lovanii 1555.

Jac. Gretſeri de cruce Chriſti, 3. vol. 4. Ingolſtad. 1605.

—— Ejuſdem exercitationum theologicarum 4. ibid. 1604.

—— Item ejuſdem diverſa opuſcula 4. ibid. 1608.

—— Idem de jure & more prohibendi libros 4. ibid. 1603.

—— Ejuſdem Apologeticum pro ſoc. Jeſu 4. ibid. 1618.

Michaelis de Elizaldo forma veræ religionis 4. Neapoli 1662.

Controverſes du Cardinal de Richelieu 4. Paris.

Variations des heretiques par Mr. de Meaux 2. vol. fol. 4. & in 12.

—— *Expoſition de la Foy catholique du même, 12.*

—— *Traité de la communion ſous les deux eſpeces par le même, 12.*

—— *Explication de la Meſſe par le même, 12.*

—— *Plusieurs Avertiſſemens aux Calviniſtes du même.*

La Morale de Jeſus-Chriſt renver-

versée par les Calvinistes, in 4.

LA PERPETUITE' *de la Foy touchant l'Eucaristie* 1. *vol.* 12. *&* 3. *vol.* 4.

LA CREANCE *de l'Eglise Grecque touchant la transsubstantiation contre le Ministre Claude, par le P. Paris* 2. *vol.* 12. *Paris* 1672.

LA CREANCE *de l'Eglise Orientale sur la transsubstantiation, par Mr. Simon*, 12. *Paris* 1687.

——— Ejusdem Fides Ecclesiæ orientalis, &c. 4. Paris. 1671.

REFLEXIONS *sur les differends de la religion par Mr. Pellisson*, 2. *vol.* 12. *Paris* 1687.

Réponse à Jurieu par le mesme, *&c.* in 4.

PREJUGEZ *contre les Calvinistes*, 12. *Paris* 1671.

——— *Traité de l'Unité de l'Eglise*, 12. *Paris* 1687.

JAC. BOILEAU de confessione auriculari contra Dallæum, 8. Paris. 1671.

——— Ejusdem disquisitio theologica de sanguine corporis Christi post resurrectionem, 8. Paris. 1681.

——— *Apologie du livre de Ratran par le même*, 8.

Comme on ne peut avoir une connoissance exacte des controverses sans lire les livres des heretiques, il seroit necessaire d'en marquer icy les principaux. Mais on les connoît assez, & il suffit de marquer icy les Centuriateurs, Aubertin, Antonius de Dominis, Hospinien, Daillé, avec les recueils de Goldaste, dont on parlera dans l'article du Droit. Le Critici sacri *de Rivet sera mis avec les Bibliotecaires.*

XII.

CASUISTES.

S. RAYMUNDI Summa cum glossis Joannis de Friburgo, in fol. Romæ 1600.

Summa S. Antonini fol. 4. vol. 4. Argentinæ 1490. & 2. vol. fol. Lugd. 1542.

THOMÆ Cajetani Card. Summa 8. Duaci 1627.

NAVARRI opera moralia 2. vol. in fol.

——— Ejusdem Consilia fol.

JOANNIS Azorii Institutiones morales 3. vol. fol.

GREGORII Sayri Benedictini Angli opera moralia fol. Antuerpiæ 1619. & Duaci 1620.

——— Ejusdem Clavis regia sacerdotum fol.

FRANCISCI Toleti Card. Summa in 8.

——— Idem de instructione sacerdotum, &c. 8.

SILVESTRI Prieratis Summa, dicta Summa Summarum 4. & fol.

STEPHANUS Bauny de censuris.

Traité des excommunications & monitoires par Jacques Eveillon, 4. *Angers* 1651.

JOAN. Synnichii Saul-Exrex 2. vol. fol.

Vindiciæ decalogicæ ejusdem Synnichii per Matthæum van Vianen, 4. Lovanii 1672.

MARCI Antonii Bravi de opinionibus improbabilibus beneficiorum, 8. Romæ 1672.

Specimina moralia Ægidii Gabrielis 8. Romæ 1680.

MACARII Havermans Trocinium theologiæ moralis, in 8. Antuerpiæ 1675.

Theologia moralis & christiana de actibus humanis ad mentem SS. Augustini & Thomæ, auctore Laurentio Neesen 4. Mechliniæ 16-5.

Summa christiana M. Boni Merbesii 2. vol. fol. Paris. 1683.

Resolutions de plusieurs cas par Mr. de Sainte-Beuve, 2. *vol.* 4. *Paris.*

Instructions de S. Charles aux Confesseurs 8. *Paris* 1657. *& ailleurs.*

Morale de Grenoble 3. *vol.* 12. *Paris* 1676. *&c.*

Conferences ecclesiastiques de Luçon, de la Rochelle, de Perigueux, &c.

Eclaircissemens touchant la penitence par Mr. de Choyseul evesque de Tournay in 12. *Lisle* 1679. *seconde édition* 1683.

Idée de la veritable penitence par du Suel 12. *Paris* 1680.

Lettres pastorales de Mr. d'Arras sur la penitence, 12. *Arras* 1676.

Défense de la penitence publique qui s'observe dans le diocese de Sens 8. *Sens* 1673.

GUMMARI Huygens Methodus remittendi & retinendi peccata 12. Lovanii 1674.

Examen general de tous les états, 2. *vol.* 12. *Paris* 1670. *&* 1671.

Défense des sentimens de Lactance sur l'usure, 12. *Paris* 1671.

JOAN. Barbesii Dissertatio contra æquivocationes 8. Paris. 1625.

Le P. Thomassin de la verité & du mensonge, &c. 8. *Paris* 1690.

De l'abus des nuditez de gorge, in 16. *Paris* 1677.

XIII.

Doctrine chrétienne, Catechismes; Predicateurs.

Catechismus Concilii Tridentini.

BELLARINI doctrina Concilii Tridentini 8.

S. AUGUSTINI doctrinæ christianæ praxis catechistica 12. Trecis & Paris. apud Coignard.

JACOBI Bayi institutiones religionis Christianæ 4. Paris. 1626. Editio auctior & emendatior.

PETRI à Soto Instructio sacerdotum.

Catechismus ad usum studiosorum Lovaniensium 16. Lovanii 1676.

Examen ordinandorum, Duaci 1599.

PETRI Canisii Catechismus figuris ornatus, 16. Antuerpiæ 1576.

——— Ejusdem opus catechisticum fol. Coloniæ 1577. & 1586.

——— Ejusdem Catechismus catholicus 8. Coloniæ 1567. & alibi.

Catechisme de Grenade en latin & en françois.

ROB. Bellarmini christianæ doctrinæ copiosa explicatio, in 12. Coloniæ 1618.

FRANC. Costeri Catechismus duplex, brevior & prolixior, Antuerpiæ 1607.

JO. Hesselii Catechismus 4. Lovanii 1656.

Catechisme de Turlot 4.

Manuel de Beuvelet, 2. *vol.* 16. *Paris* 1659.

Catechisme du Diocese de Paris, 12. *Paris* 1687.

Catechisme des trois Evesques de la derniere édition.

Catechisme du diocese de Meaux de la seconde édition.

Catechisme de Mr. l'Evesque de Lectoure 12.

Catechisme historique de Mr. l'Abbé Fleury 2. *vol.* 12. *Paris* 1683.

Cathechisme de Mr. d'Heauville en vers pour Monseigneur le Dauphin.

Catechisme du Jubilé 12. *Paris, Josset* 1677.

Conferences ecclesiastiques de la Rochelle 12. *à la Rochelle & à Paris.*

Conferences de Luçon 5. *vol.* 12. *à Paris chez Dezallier.*

Conferences de Perigueux, 3. *vol. in* 12.

Memoires touchant la Religion, par Mr. l'Evesque de Tournay, 3. vol. 12. Paris 1680. &c.

S. CAROLI Borromæi Pastorum Concionatorumque instructiones, Coloniæ 1587. Antuerpiæ 1624.

ERASMI Ecclesiasticus seorsim, & cum ejus operibus.

FRANC. Bernard. Ferratius de ritu sacrarum concionum, in 8. Mediolani 1621. & postea Paris.

JAC. Merloni Horstii institutiones omnibus ecclesiasticis, maxime concionatoribus accommodatæ 4. Coloniæ 1601.

CAROLI Regii Orator Christianus, 4. Coloniæ 1649.

LUD. Granatensis Rhetorica ecclesiastica 8.

—— Ejusdem Silva locorum, qui frequenter in concionibus occurrere solent 8. Lugd. 1585. Antuerpiæ 1596.

—— Ejusdem Conciones 4. vol. 8.

STAPLETONI promptuarium, 3. vol. in 8.

PETRI Blanchot Bibliotheca concionatoria, 8. primo Coloniæ 1611. Deide auctior 4. Paris. 1631. 1644. & fol. 1633. 1653.

Miroir des Predicateurs, ou de la sainteté & des devoirs des Predicateurs, par un Religieux de la Congregation de S. Maur in 12. à Tolose & à Paris chez Coignard.

RADULFI Ardentis, qui tempore S. Bernardi vivebat, conciones, 2. vol. 8. Coloniæ 1675.

JOAN. Raulin Conciones per annum.

Instructions chrétiennes 5. vol. 8.

Sermons du P. le Jeune dit l'Aveugle, 10. vol. 8. *Tolose.*

Sermons de Biroat, 12. vol. 8.

Panegyriques du P. Senault, 3. vol. in 8.

Prosnes de Monsieur Joly evesque d'Agen, 2. vol. 8. *chez Couterot.*

Sermons de Mr. de Fromentieres evesque d'Aire, 6. vol. in 8. chez le même.

Discours moraux, 10. *vol. 8. chez Couterot & Guerin.*

Essais de sermons par Mr. l'Abbé de Breteville, 4. vol. in 8. chez Thierry.

Sermons du P. Cheminais, 2. *vol.* 12. *Paris* 1691.

Sermons du P. Tixier, 12. *vol. in* 8. *Paris.*

XIV.

Livres ecclesiastiques, monastiques, rituels, martyrologes, &c.

Pontificale Romanum in varia forma.

Pontificale Græcorum G. L. cum Notis Isaaci Haberti, fol. Paris. 1643.

Ordo Romanus & alii antiqui scriptores divinorum officiorum studio Melchioris Hittorpii, fol. Coloniæ 1568. & in Biblioth. PP.

Ordo Romanus cum commentario in tomo 2. Musei Italici.

Ritus ecclesiæ Romanæ per Christophorum Marcellum, verius per Augustinum Piccolomineum, in fol. & in 8.

Euchologium Græcorum cum Notis Jac. Goar fol. Paris. 1647.

Liturgiæ græcorum Patrum, 8. Antuerpiæ 1540. Item Paris. 1550. & 1571.

Menæa, Triodion, & alii libri ecclesiastici Græcorum græce 6. vol. fol. Venetiis.

Item septem alii libri ecclesiastici Græcorum 4. Venetiis.

Liturgica Latinorum per Jac. Pamelium 2. vol. 4. Coloniæ 1571.

Ordo Gelasianus, &c. studio Josephi Mariæ Thomasii, 4. Romæ 1680.

JOAN. Mabillon Liturgia Gallicana 4. Parif. 1685.

Miffale Mozarabum cum confimili Breviario 2. vol. fol. Toleti. Utrumque rariffimum & cariffimum, fed Miffale eft majoris momenti ac pretii.

Ceremoniale epifcoporum fol. Parif. 1633.

Manuale epifcoporum per Gavantum.

Manuale ad facramenta miniftranda in 8.

L'ancienne police de l'Eglife fur l'adminiftration de l'Eucariftie, par Mr. Daubefpine, 8. *Paris* 1629.

JOHANNIS epifcopi Abrincenfis liber de divinis officiis, editio fecunda, 8. Rotomagi 1675.

JOAN. Bona Card. rerum Liturgirum fol. Romæ, & 8. Parif.

—— Ejufdem tractatus afceticus de facrificio Miffæ, 16. Rotomagi 1668. & Parif. 1678.

—— Ejufdem tractatus de divina pfalmodia 4. Parif. 1663.

MARCELLUS Francolinus de Horis canonicis.

GUILLELMI Durandi Rationale divinorum officiorum, cum Johanne Beletho, 4. Lugd. 1510.

Jo. Stephanus Durantus de tibus Ecclefiæ catholicæ, in 8. Coloniæ 1592.

Ritus ecclefiæ Laudunenfis fol. Parif. 1662.

JODOCI Clictovei elucidatorium hymnorum fol. Parif. 1516.

GABRIEL Biel fuper canone Miffæ 4. Lugd. 1642.

Jo. Bapt. Cafalii de facris chriftianorum ritibus fol. Romæ 1647.

JAC. Gretferi de facris peregrinationibus, proceffionibus, &c. 4. Ingolftadii 1606.

Manuale facratum ceremoniarum, auctore Michaële Baudry, 4. Parif. 1646.

THEOPH. Raynaldi de pileo, ceterifque capitis tegminibus facris & profanis 4. Lugd. 1655. & 1661.

NICOLAI de Bralion Pallium archiepifcopale, &c. 8. Parif. 1648.

Rituels des differentes Eglifes.

Martyrologium vetuftiffimum occidentalis Ecclefiæ Romanum, S. Hieronymi dictum, cum Notis Franc. Mariæ Florentinii, fol. Lucæ 1668.

Martyrologium Ufuardi cum Notis Molani, 8. editio accuratior in fol. min. Rotomagi 1670. & ad ufum Ord. Cift. 8. Parif. 1689.

De verbis Ufuardi in Affumptionis fefto retinendis auct. Cl. Joly 12. Senonis 1669.

—— Ejufdem Traditio antiqua ecclefiarum Franciæ de verbis Ufuardi in fefto Affumtionis B. Virginis Deiparæ, Parif. 1672.

JAC. Gaudinus contra Jolium, 12. Parif. 1670.

Jo. Launoii hac de re judicium, 8. Parif. 1671.

Martyrologium Adonis cum Martyrologio Romano & Baronii Notis.

Martyrologia Adonis & Notkeri in antiq. Lect. Canifii.

Martyrologium VVandalberti & alia in Spicilegiis.

Martyrologium Gallicanum Andreę du Sauffay, 2. vol. fol.

—— Ejufdem Panoplia facerdotalis, & clericalis 2. vol. fol. Item de gloria S. Andreæ & S. Remigii, 2. vol. fol.

Martyrologium Hifpanicum, fex vol. fol. fabulis fcatet.

ARNOLDI VVion Lignum vitæ, 4.

Martyrologium Benedictinum cum Notis Menardi, 8.

Trophæa Benedictinorum in Anglia auct. Eduardo Maihevv 3. vol. 4. Remis 1625. cum Appendice.

Menologium Benedictinum Bucelini fol.

Calendarium Benedictinum quatuor tomis, studio Ægidii Cranbech cum figuris, 4.

Menologium Cistercienfe auct. Henriquez, fol.

Series Sanctorum Cisterciensium, studio Claudii Chalemot Paris. 1666.

Ritus antiqui Ord. S. Bened. studio D. Edmundi Mattene 2. vol. 4. Lugd. 1699.

X V.
LIVRES SPIRITUELS.

S. Hildegardis & S. Brigitæ revelationes 4. Coloniæ 1566.

S. Gertrudis abbatissæ vita & insinuationes 8. Paris. 1662.

Les mesmes traduites en françois par le P. Mege.

Jo. Trithemii & Blosii opera, de quibus supra.

Henrici Harphii Theologia mystica in 4. melior in fol. Coloniæ 1556.

Jo. Rusbrochii opera omnia à Surio latine reddita, in fol. Coloniæ 1552.

—Alia editio auctior in 4. ibid. 1609.

Jo. Thauleri opera ab eodem Surio lat. versa 4. Coloniæ 1548. item gallice.

Henrici Susonis opera ab ipsomet Surio in latinum translata, 8.

Lanspergii Cartusiani opera, 3. vel 4. vol. fol. Coloniæ 1553.

Jo. Mauburni Rosetum spirituale, fol. Duaci 1620.

De Nicolao de Cusa & Dionysio Cartusiano supra.

Louis de Grenade en espagnol & en latin; & en françois de la traduction de Mr. Girard 2. vol. fol. ou 10. vol. 8.

Ludolfus Saxo de vita Christi fol. Paris. 1580.

Les quatre livres de l'Imitation en latin & en françois, en grec, en vers latins & en vers françois par Mr. Corneille.

Jac. Alvarez de Paz de vita spirituali, Lugd. 1608. & Moguntiæ 1614. 3. vol. fol.

Le B. Jean de la Croix.

La vie & les œuvres de sainte Therese.

Les œuvres spirituelles & les lettres d'Avila.

Les œuvres de S. François de Sales.

Les œuvres du Cardinal de Berulle.

Les œuvres de Rodriguez de la nouvelle traduction.

Les œuvres du P. S. Jure.

Drexelii opera, in fol. & 16.

Les Meditations du P. du Pont.

Les Meditations du P. Haineufve.

Les Meditations de Busée.

Les œuvres du P. Senault, c'est à dire l'Homme criminel, l'Homme chrêtien, les Passions, le Prince, a Praphrases sur Job.

Le Tresor spirituel du P. Quarré.

Les Meditations du P. Bourgoing.

Le Combat spirituel par Castaniza; de l'édition du P. Gerberon, 12.

Joan. Bonæ Card. opera spiritualia, scilicet Principia vitæ christianæ, Manuductio ad cælum, Via compendii ad Deum cum versionibus gallicis, item de divina psalmodia.

Jo. Castoriensis episcopi Amor pœnitens secundæ edit. 2. vol. 8.

— Idem de cultu Sanctorum, cum utriusque versione gallica.

Les œuvres spirituelles de Mr. Dandilly en 3. vol. in folio, & en plusieurs petits volumes.

Pensées de Mr. Pascal, in 12. Paris 1670. avec un discours sur ce dessein, & un autre sur les livres de Moyse, 12. Paris 1672.

De la verité de la Religion, par le Marquis de Pianezze.

Pensées chrétiennes.

Solitude chrétienne.

L'année chrétienne.

Essais de Morale avec leur continuation.

Traité de l'Oraison par le même auteur.

Traité de la Comedie par Monsieur le Prince de Conty avec sa Defense.

Morale sur le Pater.

L'aumosne chrêtienne & ecclesiastique, 2. vol. 12. Paris 1651.

Phileremi de Oratione dominica cum ejus versione gallica.

Divers traitez de Mr. Hamon.

Lettres spirituelles de Mr. de Sacy.

La fausseté des vertus humaines, par Mr. Esprit 2. vol. 12. Paris 1678. avec ses lettres.

Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point, 12. Paris 1691.

Les Vies des saints Atanase, Basile, Gregoire, Chrysostome & Ambroise par Mr. Hermant, celles de S. Benoist, de S. Bernard, de D. Barthelemy des Martyrs, &c. La Vie de la V. M. Marie de l'Incarnation premiere superieure des religieuses Ursulines en la nouvelle France, avec ses lettres 2. vol. in 4.

La Vie de M. de Chasteüil solitaire du Mont-Liban, 12. Paris 1666.

XVI.
LIVRES ASCETIQUES.

Concordia Regularum cum Notis Menardi nostri, 4. Paris. 1683.

Codex Regularum studio Holstenii, 4. Paris. 1638.

Regula S. Benedicti cum Commentariis Smaragdi & Turrecrematæ, fol. Coloniæ 1537.

Eadem Regula à S. Dunstano recognita, &c. in 12. Parisiis 1521. & 1544.

Varii Commentatores in Regulam, in primis Haefteni disquisitiones, &c. Edmundi Martenne, & aliorum.

Statuta antiqua Cartusianorum Guigonis, &c. fol. Basileæ 1510. recens in majori Cartusia recusa, sed ordine mutato.

Nova collectio statutorum ejusdem Ord. 4. Paris. 1582.

Nomasticon Cisterciense, fol. Paris. 1664.

Regula, Constitutiones & privilegia Ord. Cist. à Chrysost. Henriquez, fol. Antuerp. 1630.

Codex Regularum & Constitutionum clericorum regularium per Aubertum Miræum, in fol. Antuerpiæ 1638.

Regulæ S. Francisci & aliorum Ordinum.

Regula S. Augustini cum Constitutionibus Prædicatorum, in 8. Paris. 1625.

Expositio Hieronymi à Politio in Regulam S. Francisci, 8. Neapoli 1606. & Paris. 1615.

Regulæ communes soc. Jesu per Julium Nigronum 4. Coloniæ 1617.

Synopsis veterum religiosorum rituum, &c. studio Antonii Caraccioli, 4. Paris. 1628.

Joannes Nider de reformatione religiosorum, & Peraldus de professione monachorum, 12.

Vincentii Consentini disputatio de carnium abstinentia, 8.

Dissertation sur l'hemine de vin & la livre de pain de saint Benoist, in 12. & in 8.

Antiquarium monasticum studio Nebridii à Mundelheim, fol. Viennæ Austriæ 1650.

Asceticon seu Origines monasticæ auctore Ant. Dadino Alteserra, 4. Paris. 1674.

Traité de la vocation & de l'entrée à l'état religieux, 12.

Traité des dots des religieuses, par Mr. Godefroy, 12.

Du voile des religieuses 12. Lyon 1678.

De la clôture des religieuses, par Florent Boulanger, 8. *Paris* 1657.

Mr. Thiers sur le mesme sujet.

Premier esprit de Citeaux par Julien Paris, 4. *Paris* 1653.

Le Novitiat des Benedictins, la Guide spirituelle, & les Meditations sur la Regle par D. Philippe François.

Le Novitiat des Benedictins, par un religieux de Citeaux.

Meditations de D. Firmin Rainssant de la seconde édition, de D. Claude Martin, & de D. Simon Bougis, du P. Bretagne, avec la Pratique de la Regle de saint Benoist.

Exhortations monastiques de D. Joachim le Contat, avec les Exercices des dix jours.

Devoirs de la vie monastique par Mr. l'Abbé de la Trappe, avec son Commentaire sur la Regle.

Le saint travail des mains par le Pere le Blanc.

XVII. DROIT CANONIQUE.

Guill. Beveregii Pandectæ canonum, 2. vol. fol. Oxonii 1672.

Observationes in Beveregii annotationes in canones Apostolorum, & in Ignatianas Pearsonii vindicias, 8. Rotomagi 1674.

Joan. Zonaras in canones Apostolorum G. L. fol. Parif. 1618.

Theodorus Balsamon in eosdem G. L. fol. Parif. 1620.

Franc. Turriani Defensio canonum Apostolorum & Constitutionum S. Clementis 8. Parif. 1577.

Christ. Justelli Bibliotheca juris canonici, continens antiquas canonum collectiones Dionysii Exigui, &c. cum Altaserræ Notis, alias seorsim editis, 2. vol. fol. Parif. 1661.

Codex Canonum vetus Ecclesiæ Romanæ à F. Pithœo recognitum & illustratum, &c. cum Abbonis abbatis epistolis & formulis antiquis Alsaticis fol. Parif. 1687. regiis typis. Vide aliam collectionem Canonum Ecclesiæ Romanæ in tomo 2. S. Leonis M. editionis Quesnelianæ.

Reginonis abb. Collectio canonum cum Notis Baluzii, in 8. Parisiis 1671.

Burchardi Decretum, fol. Coloniæ 1548. & 8. Parif. 1550.

Ivonis Decretum seorsim, in fol. Lovanii 1561. & cum aliis ejus operibus.

Gratiani Decretum seorsim, & in corpore juris canonici.

Corpus juris canonici, continens Gratiani Decretum & Decretales summorum Pontificum sæpissime excusum. Optima est ea editio, quam procuravit illust. Claudius *le* Pelletier Regni administer., 2. vol. fol. Parif. 1687. ex recognitione Pithœorum fratrum.

Innocentii III. epistolæ cum Notis Francisci Bosqueti, in fol. Tolosæ 1635.

—— Ejusdem epistolæ Decretales cum Ant. Dadini Alteserræ, Notis fol. Parif. 1666.

—— Item ejusdem aliæ epistolæ & gesta per Rainerium diaconum, cura & studio Steph. Baluzii 2. vol. fol. Parif. 1682.

Innocentii IV. in Decretales, 4. Parif. 1514. & fol.

Nicolaus Tudeschius abbas Panormitanus in Decretales, sæpius excusus. In editione Veneta an. 1617. desunt ea quæ scripsit auctor de potestate Pontificis & Imperatoris, & quæ pro Concilio Basileensi, 6. vol. in fol.

Joan. Turrecremata in Decretum, 3. vol. fol. Lugd. 1520. & alibi.

Joannis Sagittarii Collectio canonum usque ad Concilium Basileense

ense, in fol. Basileæ 1555.

Petri Gregorii Syntagma juris canonici, &c. fol. Tridini 1518. & Lugd. 1612.

P. Pithœi Collatio legum Mosaïcarum & Romanarum, 8. Heidelb. 1656.

Ant. Augustini epitome juris pontificii, in fol. Romæ 1611. Paris. & alibi.

—— Ejusdem antiqua collectio decretalium cum Notis Cujacii, & aliorum fol. Paris. 1609.

—— Item canones pœnitentiales cnm Notis ejusdem, in 4. Terracinæ 1582.

—— Idem de emendatione Gratiani cum additionibus Baluzianis, Paris. 1672.

Institutiones juris canonici cum comment. Pauli Lanceloti, 4. Lugd. 1579. & 1584.

Ant. Corvini jus canonicum explicatum, 16. Amstelod. 1651.

Juris canonici theoria & praxis per Joan. Cabassutium 4. Lugd. 1685.

Prænotionum canonicarum libri v. auctore Joan. *Doujat*, 4. Paris. 1687. apud Coignard.

—— Ejusdem specimen juris ecclesiastici apud Gallos, 12. Paris. 1974.

Institutions au droit ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleury, 2. *vol.* 12. *Paris*, *seconde edition.*

Abregé historique du droit-canon, 12. *Lyon* 1690.

Institution du droit ecclesiastique de France, par Binel, revû par Massac, 12. *Paris* 1677

Bullarium Magnum, 5. vol. fol. Præferendæ postremæ editiones trium priorum voluminum, utpote auctiores.

—— Compendium trium priorum voluminum Bullarii, in fol. Romæ 1623.

Stephani Quarantæ Summa Bullarii, in 4. Lugduni 1622.

Augustini Barbosæ collectanea Bullarii, 4. Lugd. 1627.

Bullarium Casinense, fol. Venetiis 1650. Item Tuderti 1670.

Bullarium Cluniacense, præter ea quæ in Bibliotheca Cluniacensi habentur, fol. Lugd. 1680.

Jus Belgarum circa Bullarum pontificiarum receptionem, in 12. Leodii 1664.

Decretalium Examen Genevæ, 4. 1655.

Davidis Blondelli Pseudo-Isidorus & Turrianus vapulantes, 4. Genevæ 1628.

Acta inter Bonifacium VIII. & Philippum Pulcrum regem Franciæ, 12. Paris. 1514. & cum Concilio Pisano, 4. Paris. 1612.

Ecclesiæ Gallicanæ Decretum per Bochellum, fol. Paris. 1609.

Recueil des assemblées du Clergé en plusieurs volumes in fol.

Abregé de ces assemblées par Barjon, 4. *Paris* 1680.

Recueil des affaires du Clergé de France és années 1575. *&* 1586. *par Guillaume de Laix*, 4. *Paris* 1626.

Renatus Chopin de sacra politia, & de jure cœnobitarum, fol. Paris. 1599. 1614. & 1624.

—— Ejusdem Monasticon, fol. Paris. 1601.

P. de Marca de Concordia sacerdotii & imperii editio prima in 4. deinde studio Baluzij, fol. Paris. 1663. Tertia editio auctior ibid. 1669.

Concordia juris pontificii cum cæsareo, fol. Paris. 1654.

Oeuvres de Guy Coquille touchant les libertez de l'Eglise Gallicane, 4. *Paris* 1612. *Les mesmes augmentées* 2. *vol. fol.* 1639. *&* 1665. *& à Rouen. Il y a dans l'une & l'autre de ces deux éditions des diversitez considerables.*

Praxis canonica fori ecclesiastici Gallic. cum Notis Joan. Chenu, &c. 8. Paris. 1621.

FLORENTII *de Cocq* de jure, justitia & annexis ad usum fori sacramentalis ac contentiosi, 4. Bruxellis 1687.

Jo. Dartis opera canonica fol. Paris. 1656.

— Idem de canonica disciplina circa sacramenta, 8. Paris. 1625.

— Idem de dignitatibus ecclesiasticis 4. Paris. 1648.

— Idem de statu Ecclesiæ tempore Apostolorum, 8. Paris. 1634.

— Idem de urbicariis & suburbicariis regionibus, 8. Paris. 1620.

DIDACI Covarruviæ opera sæpius excusa j. vol. fol. Præferenda est editio Antuerpiensis, & Lugdunensis.

FRANC. Duarenus de sacris Ecclesiæ ministris ac beneficiis pro libertate ecclesiæ Gallicanæ, 4. Paris. 1551. & 8. ibid. 1585.

Ejusdem opera omnia, fol. Genevæ 1608.

Responsio christianorum jurisconsultorum ad tractatum de ministris Ecclesiæ, 8. Argentorati 1556.

Historia pontificiæ jurisdictionis per Mich. Roussel, 4. Paris. 1625.

MELCH. Goldasti Monarchia S.R.J. 3. vol. fol.

— Item alia ejus opera varia, de quibus infra.

MARCI Capelli de appellationibus ecclesiæ Africanæ ad Romanam sedem Dissertatio, 8. Paris. 1622.

Varii Tractatus de controversia Reipubl. Venetæ cum Paulo V. habentur seorsim, & apud Goldastum.

RAIMONDUS Rufus in Molinæum pro Pontifice maximo, in 8. Paris. 1553.

Le jugement canonique des Evêques par le sieur David 4. *Paris* 1671.

Dissertation de Mr. de Launoy contre David, 8.

Réponse de David, & Replique de Launoy.

JAC. *Boileau* de majoribus Episcoporum causis, 4. Leodii 1678.

JOAN. *Gerbais* de eodem argumento, 4. Paris. 1679.

Divers traitez faits depuis peu touchant la Regale, pour & contre.

CHRIST. Lupus de appellationibus 4. Moguntiæ 1681.

PRAGMATICA sanctio cum Notis Probi & Rusæi, 8.

— Item cum Notis Guinieri, 4. Paris. 1613.

— Item cum commentariis Pinsonii, &c. 2. vol. fol. Paris. 1666.

CONCORDATA inter Leonem X. & Franciscum I. cum commentariis Rebuffi, &c. 4. Paris. 1558.

— Eadem cum Notis Joannis Dayma 4. Paris. 1535.

ARNULFUS Rusæus de jure regaliorum & commendis, &c. 4. Paris. 1542.

PETRI Rebuffi praxis beneficiorum, &c. 6. vol. fol.

MELCHIOR Lotherus de re beneficiaria, fol. Lugd. 1637.

FRANC. Pinsonius de beneficiis ecclesiasticis, fol. Paris. 1654.

CLAUD. *de la Place* de clericorum sanctimonia & necessaria unius beneficii singularitate, 8. Paris. 1650.

La Somme beneficiale à l'usage de France par Bouchel, fol. Paris 1628.

Decisiones Rotæ sæpius editæ & auctæ cum commentariis Rebuffi & aliorum.

CORRADI Praxis dispensationum apostolicarum pro utroque foro, fol. Colon. 1680.

— Ejusdem Praxis beneficiaria, fol. ibid. 1679.

JULIANI Pelei comment. in regulas Cancellariæ, 12. Paris. 1615.

PROSPER Fagnanus in Decretales, 5. vol. fol. Romæ.

—— Idem de probabilitate, 8. ibid.

LUCAS Castellinus de electione & confirmatione Prælatorum, fol. Romæ 1625.

FRANC. Maria Samuellius de canonica electione, fol. Venetiis 1644.

BARTHOL. Ugolinus de officio & potestate Episcopi, fol. Romæ 1617.

CLAUD. Carninus de vi & potestate legum humanarum, 4. Duaci 1621.

NICOLAI *le Maistre* Instauratio sacri patrimonii, 4. Paris. 1636.

—— Ejusdem Instauratio antiqui Episcoporum principatus, in 4. Parisiis 1633.

THEODORICUS de Niem de schismate, fol. Basileæ 1666. & alibi.

MARIUS de schismate, &c. fol. Basileæ 1556.

GREGORII Sayri de censuris cum aliis ejus operibus, fol.

FRANC. Suarez de eodem argum. cum aliis ejus libris.

Traité des excommunications & monitoires par Jacques Eveillon, 4. *Angers* 1651.

PRIVILEGIA regularium per Brunonem Chassain, fol. Paris. 1652.

—— Ejusdem Prælatus regularium, fol. ibid.

Collectio privilegiorum regularium per Emm. Rodericum, 4. Coloniæ 1619.

Defensio abbatiæ S. Maximini Trevir. per Zyllesium fol. 1638.

TAMBURINUS de jure Abbatum & Abbatissarum, 2. vol. fol. Romæ 1629. Lugd. 1640.

LUD. Mirandæ Manuale Prælatorum regularium fol.

PAULINI Berti Lucensis praxis criminalis regularium, fol. Papiæ 1612. & Antuerpiæ 1624.

HENRICI Petrei tractatus de consilio majorum in fundandis cœnobiis, 4. 1605.

JOAN. Bapt. Lezanæ Summa quæstionum regularium, 4. Romæ & Venet. 1637.

—— Idem de reformatione regularium 8. Romæ 1646.

LAURETUS de Franchis de controversiis regularium, 4. Avenione 1637.

ERASMUS *Cocquier* de jurisdictione Ordinarii in exemptos, 4. Coloniæ 1629.

Le rang des Abbez par Gaspard Cordier, 4. *Paris.*

Le droit des Curez primitifs en trois parties, Paris 1659.

ROMANI Hay Benedictini opera, 2. vol. 4. nempe Astrum inextinctum, Francof. in 4. 1636 & Coloniæ 1639. Item Aula ecclesiastica, 4. Francof. 1648.

Responsiones ad prædictum Hay sub titulis Commenta Hayana Aulæ ecclesiasticæ & Hortus Crusianus, 2. vol. 4. Coloniæ 1653.

Item Pauli Layman Censura, 4. Coloniæ 1634.

XVIII.

DROIT CIVIL.

CORPUS juris civilis apud Nivellium typis rubro-nigris, 5. vol. fol. Paris. 1566. Editio Genevensis 6. vol. fol.

—— Idem cum Notis Gothofredi & aliorum 2. vol. fol. Amstelod. 1663.

Pandectæ Florentinæ seorsim 2. vol. fol. Florentiæ 1553.

Basilicon Fabroti G. L. 7. vol. fol. Paris. 1647.

Codex Theodosianus cum Notis Gothofredi, 3. vol. fol. Lugd. 1665.

—— Idem sine Notis apud Nivel-

lium, in folio Parisiis 1586.

Appendix ad codicem Theodosiarum opera Sirmondi, 8. Paris. 1651. & in editione regia.

Codex legum Germanicarum, &c. fol. Basileæ 1556.

Codex legum VVisigothorum, in fol.

Codex legum antiquarum per Lindembrogium, fol. Francof. 1613.

Jus græco-Romanum studio Joannis Leunclavii, fol. Francof. 1596. 1601.

Jus orientale G. L. per Bonefidium um Notis, 8. Paris. 1573.

JASONIS Mayni opera, 4. vol. fol. Venetiis 1622.

ANDREÆ Tiraquelli opera 5. vol. fol. Lugd. 1615.

ANDREÆ Alciati opera, 3. vol. in fol.

JACOBI Cujacii opera apud Nivellium, 2. vol. fol. 1584. Alia editio 6. vol. fol. & 6. vol. 4. Fabroti editio 10. vol. fol.

CAROLI Molinæi opera, 3. vol. fol. Paris. 1612. ibid. 4. vol. fol. 1658.

FRANC. Duareni opera, fol. Genevæ 1608.

RENATI Chopini opera omnia, 6. vol. fol. Paris.

ARNOLDUS Vinnius in institutiones &c.

CLAUDIUS Columbet in Pandectas, Paris. 1657. & 1668.

GUILLELMUS Budæus in easdem, & de asse fol. Paris. 1516.

Petri Pithœi opuscula, in 4. Paris. 1609.

ARNOLDI Corvini opera omnia in pluribus tomis diversæ formæ.

Tractatus tractatuum xxvij. vol. fol. Venetiis.

Syntagma juris universi per Petrum Gregorium, fol. Lugd. 1587. Item Coloniæ Allobrogum 1623.

Ægidii Menagii juris civilis amœnitates, 8. Paris. 1677.

JOAN. Calvini Lexicon juridicum fol. Genevæ 1653. 1664. & alibi.

Les Loix civiles dans leur ordre naturel par Mr. Domad, 2. vol. 4. Paris chez Coignard.

CAPITULARIA Regum Franc. collecta & illustrata à Stephano Baluzio, 2. vol. fol. Paris. 1677.

MARCULFI monachi formulæ cum prædictis Capitularibus, & in 4. Paris. editio duplex cum Notis Hieronymi Bignonii.

Formulæ veteres Andegavenses in tomo iv. nostrorum Analectorum.

Formulæ veteres Alsaticæ cum codice veteri canonum Romanæ ecclesiæ Pithœano, de quo in Articulo superiori.

BARNABAS Brissonius de formulis antiquis, fol. Paris. 1583.

—— Idem de verborum significatione fol. ibid. 1596.

Bibliotéque du droit françois par Bouchel, 3. vol. Paris.

Le mesme augmenté par Bechefer, 3. vol. fol. Paris 1671.

Offices de France, 2. vol. fol. Paris 1647.

Opuscules de M. Loysel, & un recueil des maximes de droit par Mr. Pierre Pithou, 4. Paris.

—— *Institutes coutumieres du mesme, avec les remarques de Mr. de Launay, 8. Paris 1688.*

Origine du droit françois par Mr. l'Abbé Fleury, 12.

Les Coutumes generales & particulieres de France par Charles du Moulin, & augmentées par Gabriel Michel, 2. vol. fol. Paris 1615.

Coutumes de Paris commentées par du Moulin, & par Brodeau, 2. vol. fol. Paris 1668.

Les mêmes par Brodeau, 2. *vol. fol.* Paris 1669.

Barth. Chassanæi in consuetudines Burgundiæ, &c. 4. Lugd. 1517.

Consuetudines civitatum & provinciarum Galliæ variorum auctorum, cum Notis Dion. Gothofredi, fol. Francof. 1575. & 1597.

Statuta regni Galliæ per eumdem Gothofredum, fol. 1611.

Le Code de Henry III. avec les Notes de Charondas le Caron, fol. Paris 1605.

Le même sans Notes, in fol. Paris 1587.

Le Code de Henry IV. par Cormier, fol. 1603.

Code-Louis in 4. *& in* 12. Paris 1667.

Conferences des Edits de pacification par Belay, 8. *Grenoble* 1659.

Conferences des Coutumes du royaume de France par Pierre Guenois, 2. *vol. fol. Paris* 1596.

— *Commentaire sur la pratique judiciaire de France par le même*, Paris 1602.

Bertrandi *d'Argentré* commentarii in titulum juris Britannici, fol. Paris. 1680.

Coutumes de Champagne, de Normandie, &c.

Carolus Molinæus in regulas Cancellariæ Paris. 8. Paris. 1608.

La conference du droit françois avec le droit Romain, civil & canon par Bernard Automne, 2. *vol. in fol.* Paris 1654.

Traité de l'abus par Charles Fevret, fol. Dijon 1654.

Arrests de Georges Louet, 2. *vol. fol. des dernieres editions.*

Biblioteque des Arrests de tous les Parlemens de France par Laurent Jouet Avocat, fol. Paris 1669.

Edits & Ordonnances des Rois de France depuis Lous VI. par Fontanon, 3. *volumes in quarto*, Paris 1611.

Plaidoyers de M. le Maistre, in 4. Paris.

Plaidoyers de Mr. Patru, 4. Paris.

Recueil d'Edits, lettres patentes, &c. pour la Chambre du Tresor, fol. Paris 1627.

Abregé des Ordonnances royaux par ordre alphabetique, par Jean de Nau, 4. Paris 1658.

Traité du franc aleu & de l'origine des droits seigneuriaux, in 4. Paris 1637.

Origine des fiefs par Mr. le Fevre, fol. Paris 1662.

Traité des droits honorifiques par Mathias Maréchal, augmenté dans la seconde edition, 8. Paris 1631.

Dadini Alteserræ de Ducibus & Comitibus, & de origine & statu feudorum, &c. 4. Tolosæ 1643.

Melch. Goldasti Monarchia S.R.J. 3. vol. fol.

— Ejusdem Collectio constitutionum imperialium, 2. vol. fol. Francof. 1615.

— Ejusdem Consuetudines, in fol. 1615.

— Ejusdem Politica imperialia, 2. vol. fol. ibid.

— Item de officio Electoris Bohemiæ 4. 1627.

— Item Apologia pro Henrico IV. 2. vol. 4. Honnoviæ 1611.

— Item Catholicon rei monetariæ.

— Constitutiones de Eucharistia.

— Item de imaginibus.

— Ejusdem Paradoxa de honore medicorum, 4.

— Ejusdem Speculum omnium statuum, Zamoræ 4.

— Ejusdem Sibylla francica, 4.

— Item rerum Alemannicarum, fol. Francof. 1661.

— Item rerum Bohemicarum, 2. vol. 2.

— Item Adnotationes in Parænetieos veteres, 4.
— Ejusdem item Epistolarum centuria, 8.

XIX.

Philosophes anciens & modernes.

PLATONIS opera G. L. cum Notis Serrani 3. vol. fol. Paris. apud. H. Stephan. 1578.
— Eadem G. L. interprete Marsilio Ficino Francof.
— Bessarion Card. in calumniatorem Platonis, &c. fol. Venetiis 1516.
ARISTOTELIS opera G. L. interprete Du-Vallio, 2. vol. fol. Paris. 1619. 1629. &c.
— Launonius de varia Aristotelis fortuna, 8.
— *Comparaison de Platon & d'Aristote par le* P. *Rapin*, 8.
PLUTARCHI opera G. L. interprete Hermano Crusserio, 2. vol. fol.
IAMBLICI Chalcidensis de mysteriis G. L. cum Porphyrii epistola de eodem argumento, interprete & illustratore Th. Galio, fol. Oxonii 1678.
SENECÆ Philosophi opera cum Notis Mureti fol. Paris. 1587.
— Eadem cum Notis aliorum, fol. ibid. 1581.
— Eadem sine Notis 12. Amstel. 1634.
MARSILII Ficini opera, 2. vol. fol. Paris. 1641.
LUD. Vivis opera, 2. vol. fol. Paris. & Basileæ.
THOMÆ Campanellæ opera, 4. vol. fol.
FRANC. Baconi opera omnia philosophica, fol. Francof. 1665.
GUILL. Camerarii Scoti Disputationes philosophicæ, fol. Paris. 1630.
RENATI Descartes Principia Philosophiæ, Passiones, 2. vol. 4. Amstelod. 1656.
Les mesmes ouvrages en françois, avec les Meditations, &c. du mesme auteur.
PETRI Gassendi opera, 6. vol. fol. Lugd. 1658.
JOAN. Bapt. *du Hamel* de consensu veteris & novæ Philosophiæ, 4. Paris. 1663.
— Ejusdem Philosophia vetus & nova, 4. vol. 12. Paris. 1678.
— Idem de mente humana, 12. Paris. 1672.
JOAN. à S. Thoma Cursus philosophicus Thomisticus, 3. vol. fol. Coloniæ 1638.
JOAN. Poncii Philosophia ad mentem Scoti, fol. Lugd. 1659.
EMM. *Maignan* Cursus philosophicus, 4. vol. 8. Tolosæ 1653.
Ejusdem Philosophia sacra, fol. Tolosæ 1661.
Philosophia Nominalium vindicata per Jo. Salabert, 8. Paris. 1651.
Ars rationis ad mentem Nominalium 12. Oxonii 1673.
PETRI Galtruchii Philosophiæ ac mathematicæ totius institutio, 5. vol. 16. Cadomi 1656.
PETRI Cally Philosophia, 2. vol. 4. Cadomi.
PETRI Barbay Philosophia, 6. vol. 12. Paris. 1676.
JOAN. Henrici Alstedii Encyclopædia, 2. vol. fol.
Plinii Secundi Historia naturalis ex recensione P. Harduini, 5. vol. 4. Paris.
Ulyssis Aldrovandi historia naturalis animalium, &c. 13. vol. fol.
FRANC. VVillugbii historia avium cum supplemento Joan. Raii, fol. Oxonii 1676.
— Item Historia piscium, fol. ibid. 1686.
— Joan. Jonstoni historia naturalis quadrupedium, avium, piscium, insectorum, cum figuris æneis, 4. vol. fol. Amstelod. 1657.

GUALTERII Charletonii exercitationes de differentiis & nominibus animalium, &c. fol. Oxonii 1677.

REMBERTI Dodonæi Historia stirpium, fol. Antuerpiæ 1616.

Memoires pour servir à l'histoire des plantes par Mr. Dodart, 12. Paris 1679.

Insectorum theatrum, olim inchoatum ab Edoardo VVottono, &c. fol. Londini 1634.

Methodus docendi ac discendi, 16. Paris. 1638.

Philosophia ex S. Augustino, 7. vol. 12. Paris. apud Guill. Desprez.

Le Monde de Mr. Descartes, ou traité de la lumiere, &c. 12. *Paris* 1664.

Voyage au nouveau Monde de Mr. Descartes, 12. *Paris*, 1690.

Le systeme du Monde sur les trois hypotheses, in 12. *Paris chez Desprez* 1675.

Discours sur les Cometes suivant les principes de Mr. Descartes, 12. *Paris chez Savreux* 1665.

Traité de l'equilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air par Mr. Pascal, 12. *Paris chez Desprez* 1663.

Philosophie de Mr. Rohault, ses Entretiens sur la Philosophie, &c.

Traitez de Mr. de Cordemoy, 12.

PETRI Dan. Huetii Censura Philosophiæ Cartesianæ, 12. Paris. 1689.

Philosophie de Mr. Regis, 3. *vol.* 4. 1690.

—— *Réponse du mesme au livre de Mr. Huet contre Descartes, in* 12. *Paris* 1691.

L'Art de penser, 12. *Paris de la troisiéme edition.*

Recherche de la verité par le P. Malbranche 3. *vol.* 12.

Paralelles des principes de la physique d'Aristote & de Descartes, 12. *Paris* 1674.

Refutation des sentimens de Mr. Descartes par Louis de la Ville, 12. *Paris chez Michallet* 1680.

De la connoissance des animaux par la Chambre, 4. *Paris*. 1659.

Traité de l'ame des bestes par le P. Pardie, 12. *Lyon*. 1676.

Traité de la circulation des esprits animaux, 12. *Paris* 1682.

Novitatum Cartesianarum gangræna auct. Petro van-Maëstricht, 4. Amstelodami 1677.

Philosophie en tables par Louis de l'Esclache, 2. *vol.* 4. *Paris* 1651.

PETRI Herigonis Cursus mathematicus, 6. vol. 8.

CHRISTOPH. Clavii opera.

Nouveaux Elemens de Geometrie, 4. *Paris* 1667. *chez Savreux.*

ROB. Boyle Nova experimenta physico-mechanica, 12. Roterodami 1679.

MARINI Merseni harmonicorum libri, fol. Paris. 1635.

VITRUVE, *ses dix livres d'architecture traduits & éclaircis par Mr. Perrault, seconde edition fol. Paris chez Coignard.*

Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, &c. seconde edition, 4. *Paris chez Coignard* 1690.

J'omets icy plusieurs livres de Philosophie, de mathematiques, tant anciens que modernes, comme aussi tous les livres de medecine sur lesquels on peut consulter les catalogues qui ont esté faits de differentes Biblioteques, que nous rapporterons ci-aprés.

XX.

Livres de chronologie, de geographie, & autres servans à l'histoire generale.

EUSEBII Chronicon cum Notis Scaligeri, fol. Lugd. Bat. 1606. & 1656. & cum eo Marcellini Comitis, Victoris

Tununensis, Joannis Biclariensis, & Idacii chronica.

— Idem ab Arnaldo Pontaco illustratum, Burdigalæ 1604.

S. HIERONYMI Chronicon cum collectione chronicorum veterum per Aub. Miræum. 4.

MARCELLINI Comitis chronicon cum Eusebio Scaligeri, & ex emendatione Jac. Sirmondi, 8. Paris. 1619. & in editione regia.

PROSPERI Aquitanici Chronicon cum collectione variorum Chronicorum, &c. in Bibliotheca nova Labbeana.

IDACII Chronicon ex emendatione Sirmondi.

Chronicon Paschale seu Alexandrinum G. L. à Radero primum editum, deinde à V. C. Carolo Cangio emendatum & illustratum, fol. typis regiis.

NICEPHORI Chronologia cum historia Byzantina.

SIGEBERTI Chronicon ex emendadatione Aub. Miræi.

ONUPHRIUS Panuinus, Car. Sigonius & Cuspinianus in fastos consulares.

HENRICI Noris epistola Consularis.

JAC. Usserii Annales utriusque Testamenti, fol. Paris. 1673.

GRAVII epochæ celebriores, 4. Londini 1650.

NIC. VIGNIER *des fastes des anciens Hebreux, &c.* 4. *Paris* 1588.

— *La Biblioteque historiale du mesme,* 3. *vol. fol.* Paris 1587. *un quatriéme volume en* 1650.

DION. Petavii Doctrina temporum cum Uranologia, 3. vol. fol.

— Ejusdem Rationarium temporum, 12.

JOSEPHI Scaligeri opus de emendatione temporum, fol. Paris. 1583. sed auctius & emendatius, fol. Lugd. Bat. 1598.

ÆGID. Bucherius de cyclo paschali, fol.

SAMUELIS Petiti Eclogæ chronologicæ, 4. Paris. 1631.

CHRISTOPHORI Helvici Theatrum historicum, seu chronologiæ systema novum, fol. Francof. 1628.

PHIL. Labbei & Phil Brietii Concordia chronologica, 5. vol. Paris. typis regiis.

Chronologie du P. *Labbe en* 5. *vol.* 12.

— *Methode chronologique par le même,* 12. *chez Meturas.*

JO. Keppleri de vero anno Christi natalis, 4. Francof. 1614.

HENRICI Philippi S. J. quæstiones chronologicæ, 4. Coloniæ 1630.

Operis historici & chronologici libri duo per Rob. Baillium, fol. Amstelod. 1663.

JOAN. Marshami Chronicus Canon Ægyptiacus, hebraïcus, græcus, fol. Londini 1672.

GEORGII Merulæ Cosmographia, fol.

POMPONII Melæ geographia, 4. & fol.

STEPH. de Urbibus per Pinedum, fol.

— Idem novissime emendatus.

Ægidii Strauchii Breviarium chronologicum, editio tertia aucta & emendata, 12. Vvittembergæ & Francof. 1986.

PTOLEMÆI geographia G. L. cum Notis Barthii, fol. melior quam cum Notis Mercatoris.

STRABONIS geographia G. L. fol. Basileæ 1526. Præferenda est editio cum Notis Causaboni.

PH. Cluverii Italia antiqua cum Sicilia, 3. vol. fol.

— Ejusdem Germania antiqua, in fol.

— Alia ejus opera, 2. vol. 4.

Le grand Athlas de la derniere edition.

ABR. ORTELII Theatrum orbis, in

in folio Antuerpiæ 1609.

— Ejusdem thesaurus geographicus fol. ex tertia editione 1611.

Le Monde de Daviti, avec les addi- de Rocoles.

Histoire du Monde par Chevreau, 2. vol. 4. Paris 1686. ou 5. vol. 12. 1670.

PETRI Bertii orbis terrarum ex mente Pomponii Melæ & aliorum delineatus, fol. Paris.

— Ejusdem veteris geographiæ tabulæ, 1628.

— Ejusdem Notæ in Ptolemæum, &c. fol. Lugd. 1619.

PHIL. Cluverii Italia antiqua cum Sicilia, 3. vol. fol.

— Ejusdem Germania antiqua, fol.

— Alia ejus opera, 2. vol. 4.

Geographie ancienne, moderne & historique avec des cartes, 2. vol. in 4. à Paris chez Coignard 1690 & 1691.

CAROLI à S. Paulo Geographia sancta fol. Paris. 1641.

AUB. Miræi Notitia episcopatuum orbis christiani libri v. 8. Antuerp. 1613.

Le parfait Geographe par Mr. le Cocq 2. vol. 12. 1687. chez de Bats.

Theatrum urbium, 8. vol. fol. Amstelodami.

Topographia Galliæ, 16. tom. parvis cum figuris, Francof. 1655.

Les cartes de Samson 4. vol. in fol.

PAPYRII Massoni Descriptio Galliæ per flumina, 8.

SANDERI Flandria illustrata, 2. vol. fol. cum figuris.

— Ejusdem Brabantia, fol.

ADRICHOMII Theatrum terræ sanctæ, cum figuris fol.

QUARESMI elucidatio terræ sanctæ cum figuris, 2. vol. fol.

SAMUEL Bocharti Geographia sacra, 2 vol. fol. Cadomi 1646.

Voyage nouveau de la terre-sainte, 12. Paris 1679. chez Pralard.

GUILL. Camdeni Britannia cum tabulis geographicis, fol. Lond. 1607.

— Idem 4. & 12. ibid.

JOAN. Spedi Theatrum magnæ Britanniæ cum tabulis, fol.

ANONYMUS Ravennas, à nostro Placido Porcheron editus & illustratus, 8. Paris. 1688.

JOAN. Ant. Magini Italiæ theatrum cum tabulis geographicis, fol. Amstelod. & Bononiæ.

— Idem italice fol.

LEXICON geographicum Ph. Ferrarii, fol. Londini 1657.

— Idem ab Ant. Baudrand emendatum & auctum duabus editionibus, Paris. apud Franc. Muguet.

Divers itineraires & voyages par differens auteurs.

HUB. Goltzii Thesaurus rei antiquæ, fol. Bruxellis cum tabulis manu auctoris æri incisis : deinde Antuerpiæ cum Notis Nonnii 1608.

— Ejusdem Icones Imperatorum, fol. Antuerpiæ 1645.

— Ejusdē opera omnia, continentia omnia Romanæ & Græcæ antiquitatis monumenta è priscis numismatibus eruta, 5. vol. ibid. 1645.

FULVII Ursini familiarum Roman. numismata, fol. Romæ 1577.

JANI Gruteri Inscriptiones antiquæ cum Notis Ciceronianis in fine, 2. vol. fol.

THOMÆ Reinesii syntagma inscriptionum antiquarum, fol.

URSATI Monumenta Patavina, fol. Patavii 1652.

HENRICI Noris Cenotaphia Pisana fol. Venetiis 1681.

— Ejusdem Epochæ urbium Syromacedonum, 4. Florentiæ 1690.

EZECH. Spanhemius de præstantia & usu numismatum.

HARDUINUS, Patinus, Vaillant, Mezabarba, &c. de numismatibus.

HIERON. Heningez Theatrum genea-

logicum, cum genealogia saxonica, 5. vol. fol.

—— Ejusdem domus Ransaviana, fol.

Genealogie de la Maison de France par Sainte-Marthe, 2. vol. fol.

—— *La même par Blondel, 2. vol. fol.*

TESSERÆ gentilitiæ Silvestri à Petra-sancta, fol. Romæ.

LE P. MENESTRIER *du Blazon*, 4. *vol. 12.*

JOAN. Bodini methodus historica, & cum eo Franc. Balduinus, Cælius Secundus, & Antonius Viperanus, in 12.

GER. Joan. Vossii Ars historica, 4. Lugd. Bat. 1623.

—— Idem de historicis græcis & latinis, 2. vol. 4.

CAR. Sigonii & Balth. Bonifacii judicium de historicis Romanis ab Urbe condita ad Carolum M. 4. Venetiis 1627.

DEGOREI VVheat de ratione & methodo legendi utrasque historias, & cum eo Lipsii epistola ejusdem argumenti, & Naudæi Bibliographia politica, 8. Cantabrigiæ 1684.

GASP. Scioppii de stilo historico, 16. Amstelod. 1663.

XXI.

Histoire sacrée & ecclesiastique.

FL. Josephi opera G. L. fol. Genevæ 1634.

—— Eadem modo recuduntur Oxonii cura & studio Josephi Bernardi.

PHILONIS Judæi opera G. L. fol. Paris. 1640.

Annales Tornielli & Saliani, & Nat. Alexander de rebus vet. Testamenti.

EUSEBIUS, Socrates, Sozomenus, Theodoritus, Theodorus lector, Philostorgius, Evagrius ex editione Valesii, 3. vol. fol.

—— Eadem G. L. fol. Genevæ.

Les mesmes histoires traduites en françois par Mr. le President Cousin.

HEGESIPPUS de excidio Jerosolymitano.

ANASTASII Bibliothecarii historia ecclesiastica G. L. cum Notis Fabroti fol. Paris. ex typographia regia.

CÆS. Baronii annales, 12. vol. fol. Romæ, &c. In editione Antuerpiensi desunt ea quæ scripsit de regno Siciliæ, sed seorsim edita.

CASAUBONI & aliorum exercitationes in Baronium, & responsiones Bulengeri & aliorum pro Baronio.

ABR. BZOVII continuatio Baronii ad annum M. D. XXXV. 8. vol. fol.

ODORICI Raynaldi continuatio item Baronii ad finem Concilii Tridentini, 10. vol. fol. Romæ.

—— Ejusdem Epitome octo priorum voluminum, fol. ibid.

HENR. Spondani Epitome Annalium Baronii, 2. vol. fol.

—— Ejusdem continuatio, 2. vol. fol.

—— Anonymi de Arminis observationes ad annales ecclesiasticos Henrici Spondani, 4. 1656.

ANT. Pagi Critica in Annales Baronii pluribus vol. fol. quorum primum prodiit Paris. 1689.

—— Ejusdem Dissertatio hypatica, 4.

GODEAU *Histoire ecclesiastique en trois vol. fol. jusqu'au dixiéme siecle.*

FRANCISCI archiep. Rotomag. de rebus Ecclesiæ exquisitissima historia fol. Paris. 1645.

—— Idem de ecclesiastica historia, 4. Paris. 1629.

HENRICI Noris Historia Pelagiana fol. Patavii 1673.

—— Ejusdem vindiciæ Augustinianæ, 4. Bruxellis 1675.

—— Item Somnia Patris Macedo eodem auctore sub nomine Fulgentii Fossei, 4.

GER. Jo. Vossii Historia Pelagiana, in 12.

LIBERATI Breviarium causæ Nestorianorum, &c. cum Notis Garnerii, 8. Paris. 1675.

Historia Monothelitarum atque Honorii controversia, 8. Paris. 1678.

Clypeus fortium de eodem argumento per P. Marchesium, 4.

Antiquitas illustrata circa Concilia generalia, &c. per Emmanuelem à Schelestrate, 4. Antuerpiæ, 1678.

—— Ejusdem Notitia ecclesiæ Africanæ 4.

Academiarum universi terrarum orbis historia auct. Jac. Middendorp, 8. Coloniæ 1583.

HORATII Turselini Epitome historiarum, 8. Lugd. 1621. & alibi.

Florus sanctus ab orbe condito ad Christum per Antonium Boleran, 12. Paris. 1674.

—— Florus Christianus auct. Augustino Riboti, à Christo nato ad nostra tempora, ibid. editio tertia.

Histoire de Tertullien & d'Origene par le sieur de la Motte, 8. *Paris* 1675.

BONINI Mombritii vitæ sanctorum, 2. vol. fol.

FABRI Stapulensis Agones Martyrum, fol.

SURII Vitæ Sanctorum editio prior 6. vol. quibus accessit septimus pro appendice, præferenda secundæ editioni.

JOAN. Bollandi & sociorum Acta Sanctorum per menses pluribus tomis fol.

PAULI Diaconi Emeritensis liber de vita Patrum Emeritensium, 4. Ant. 1638.

Vitæ Patrum per Rosvveidum, in fol.

BEN. Gononis vitæ Patrum occidentis, fol. Lugd. 1625.

Acta primorum Martyrum selecta per nostrum Theod. Ruinart, 4. Paris. 1689.

ANT. Gallonius de SS. Martyrum cruciatibus, 8. Coloniæ 1602. 4. Paris. 1660. cum figuris.

AUGUST. Lubin Notæ in Martyrologium Romanum cum tabulis æri incisis 4. Paris. 1661.

Relations des Missions des Evesques françois en plusieurs volumes in 8.

Relations des Missions des Peres Jesuistes en plusieurs volumes.

ANASTASIUS de vitis Pontificum ad Nicolaum primum, 4.

—— In eumdem Notæ Dad. Altaserræ 4. Paris. 1680.

PLATINA de vitis Pontificum, fol. Venet. 1518.

—— Idem cum annotat. Onuph. & continuatione ejus, fol. Coloniæ 1574. & 4. 1600.

ONUPHR. Panvinii Epitome Pontificum & Cardinalium tituli, fol. Venet. 1557.

—— Idem à Leone X. ad Paulum IV. 4. ibid.

—— Idem à Paulo II. ad Pium V. cum Platina.

—— Item XXVII. Pontificum elogia & imagines æneis typis, fol. Romæ 1568.

PAPYR. Masso de episcopis Urbis, 4. Paris. 1586.

ANT. *Ciccarelli vite de Pontefici*, 4. Romæ 1588.

—— Ejusdem vitæ Pontificum à Pio V. ad Clementem VIII. cum Platina.

ALFONSI Ciaconii vitæ Pontificum cum additionibus aliorum, 4. vol. fol. Romæ 1677.

Vies des Papes par André du Chesne, 2. *vol.* 4. 1616. *& fol.* 1645.

Historia Romanorum Pontificum qui in Gallia sederunt, cum Notis Bosqueti, 8. Paris. 1632.

Vitæ Paparum, qui Avenione ſederunt, cum Notis Steph. Baluzii, 4. Pariſ. 1691.

Hiſtoriæ Pontificum à Martino V. per numiſmata auct. Cl. du Molinet, fol. Pariſ. 1679.

Aug. Steuchii Eugubini de donatione Conſtantini per L. Vallam, &c. 4. Lugd. 1547.

Hiſtoire de la Delivrance de l'Egliſe par Conſtantin, &c. par le P. Morin, fol. Paris 1630.

Monumenta vetera contra Schiſmaticos per Tengnagellum, 4. Ingolſtad. 1612.

Onuphr. Panvinius de Cardinalibus 4. Pariſ. 1690.

Hiſtoire generale des Cardinaux par Aubery, 2. vol. 4. Paris.

Vies des Cardinaux françois par Fr. du Cheſne, 2. vol. fol. Paris 1660.

Flores Hiſtoriæ Cardinalium per Ludovicum d'Attichy, 2. vol. fol. 1660.

Vita Joan. Franc. Commendoni per Anton. Mar. Gratianum à Burgo, 4. Pariſ. 1669. Item gallice.

Toutes les vies particulieres des Papes & des Cardinaux.

Traité de l'origine des Cardinaux, avec un traité des Legats à latere, 12. *Paris* 1665.

Hiſtoire des Conclaves depuis Clement V. jusqu'à preſent, ſeconde edition augmentée, 2. vol. 12. Aniſſon 1691.

Roma ſubterranea, 2. vol. fol.

Cæsar Raſponus de baſilica Lateranenſi, fol.

Vaticanæ Baſilicæ deſcriptio auctore Romano canonico, fol. Romæ 1646.

Paulus de Angelis de baſilica Liberiana, fol. Romæ 1621.

Italia ſacra per Ughellum, 9. vol. fol.

Hieron. Rubei Hiſtoria Ravennenſis, fol. Venet. 1590.

Sicilia ſacra per Rochum Pirrum, cum Notitia Abbatiarum & Prioratuum, quæ in pleriſque exemplaribus deſideratur, 3. vol. Panormi.

Toutes les hiſtoires particulieres des egliſes d'Italie.

Gallia chriſtiana à Sancta-Marthanis, 4. vol. fol.

Notitia Epiſcopatuum Galliæ per Papyr. Maſſonum, 8. Pariſiis 1606.

Eccleſiæ Gallicanæ hiſtoriarum tomus 1. per Franc. Boſquetum, 4. Pariſ. 1636.

Caroli Cointii Annales eccleſiaſtici Franc., 8. vol. fol.

Frodoardi Hiſtoria Remenſis per Sirmondum, 8.

Guill. Marlot Metropolis Remenſis, 2. vol. fol. Inſulis & Remis.

Christ. Brovveri Annales Trevirenſes editio ſecunda, 2. vol. fol.

——— Ejuſdem Sidera Germaniæ, 4.

Geſta Pontificum Leodienſium per Joan. *Chapeauville*, 3. vol. 4.

Arth. Fiſen Flores eccleſiæ Leodienſis, fol. Inſulis 1647.

Balderici Chronicon Cameracenſe & Atrebatenſe, 8. Duaci 1615.

Annales rerum Belgicarum per Aub. Miræum, 8. Bruxellis 1624.

Notitia epiſcopatus Daventrienſis per Jo. Lindebornium, 8. Colon. 1670.

Hiſtoire des Eveſques de Mets par Meuriſſe, fol.

Jac. Malbrancq de Morinis 3. vol. 4.

Hiſtoire de Soiſſons par Dormay, 2. vol. 4.

Hiſtoire des Eveſques de Châlon ſur Marne par Rapine, 8.

Hiſtoire de Beauvais &c. par Louvet, 2. vol. 8.

Claudii Hemerei Auguſta Viromanduorum, 4. Pariſ. 1642.

Notitia eccleſiarum Belgii, Diplomata Belgica, & Codex Donationum per Miræum, 3. vol. 4.

Hiſtoire des Archeveſques de Roüen par le P. Pommeraye, fol.

—— *Histoire de l'Eglise catedrale par le même.*

Histoire des Evêques du Mans par Antoine le Corvaisier, 4. *Paris* 1648.

BONDONNET *des Evêques du Mans*, 4. *Paris* 1651.

—— *Des Missions des Gaules par le même*, 4. *ibid.* 1653.

Historia Episcoporum Cenomanensium in tomo tertio nostrorum Analectorum.

ALBERT *le Grand des Saints & des Evesques de Bretagne*, 4.

Patriarchium Bituricense in tomo 1. Bibliothecæ novæ Labbeanæ.

JOAN. Savaro de Sanctis & ecclesiis Claromontanis, 8. Paris. 1608.

JAC. Tavellus de episcopis Senonensibus, 4. Paris. 1608.

HUGONIS Mathoud Catalogus Episcoporum Senonensium, in 4. Paris. 1688.

Historia Episcoporum Autisiodorensium in tomo 2. Bibliothecæ novæ Labbeanæ.

NIC. Camusati Promptuarium Tricassinum, 8. Trecis 1610.

—— Historia Hugonis S. Mariani monachi edita ab eodem, 4. Trecis 1608.

Histoire du diocese de Troyes, &c. par Desguerrois, 4. *Troyes* 1637.

GERARDI *Du Bois* Historia ecclesiæ Paris. fol. Paris. 1690.

CL. Hemeræus de Academia Paris. 4. Paris. 1637.

Historia Universitatis Parisiensis, auctore Cæs. Egassio Bulæo, 6. vol. fol. Paris.

JOAN. Launoii historia collegii Navarræ, 4. Paris. 1677.

AntiquiteZ de Paris par Jacques du Breuil, fol.

—— Supplementum per eumdem, in 4.

CAROLI *de la Sauſſaye* Annales ecclesiæ Aurelianensis, in quarto.

JEAN *Besly des Evesques de Poitiers, in 4.*

—— *Des Comtes de Poitiers par le même, fol.*

JAC. Severtii Chronologia Antistitum Lugdunensium, fol. & 4.

Histoire de la ville de Lyon ancienne & moderne par le F. J. de S. Aubin, fol. Lyon 1666.

Histoire du païs de Forez par de la Mure, 4. *Lyon* 1674.

Memoires pour l'histoire de Bourgogne par Perard, fol.

Histoire civile & ecclesiastique de Châlon sur Saone, par le P. Perry, fol. Châlon 1659.

Histoire de Bresse & du Bugey par S. Guichenon, fol. Lyon 1650.

—— *Histoire de Savoye par le même* 2. *vol. fol.*

Historia Sebusiana *par le même*, 4.

Chronologia Pedemontana, auct. Franc. Augustino ab Ecclesia, 4. Taurinis 1645.

Episcoporum Vasionensium res gestæ per Joan. Columbum, 4. Lugd. 1656.

—— Ejusdem Manuasca & Episcopi Sistaricenses, 12. Lugd. 1672.

Histoire de l'Eglise & des Evêques d'Avignon par Fr. Nouguier, 4. *Avignon* 1659.

JOANNIS JAC. Chiffletii Vesontio 4.

Basilea sacra per Patres Collegii Bruntrutani, 8. Bruntruti 1658.

PETRI Saxii Pontificium Arelatense, 4. Aquis-Sextiis, 1629.

JOAN. Baptist. Guesnay provinciæ Massiliensis Annales, fol. Lugduni 1657.

—— Ejusdem Cassianus illustratus, in 4.

La Chorographie de Provence par

Honoré Bouche, deux volumes in fol. Aix 1664.

Annales de l'Eglise d'Aix en Provence par Pitton, 4. *Lyon* 1668.

——*Histoire de la même ville par le même auteur, fol. Aix* 1666.

Historica Nomenclatura Præsulum Regiensium per Simeonem Bartel.

JOSEPH Antelmi de initiis ecclesiæ Forojuliensis, 4. Aquis-Sext. 1680.

Histoire generale du Dauphiné par Nic. Chorier, fol. Grenoble 1661.

Histoire de Languedoc par Catel, fol.

——*Histoire des Comtes de Toulouse par le même.*

Series Præsulum Magalonensium & Monspeliensium auct. Petro Gariel, fol. Tolosæ 1652.

Marca Hispanica auctore Petro de Marca, à Stephano Baluzio edita & illustrata, fol. Paris. 1688.

——Ibid. Gesta veterum Comitum Barcinonensium, Nicolai Specialis libri VII. de rebus Siculis, Chronicon Barcinonense, Chronicon Ulianense, & plurima acta vetera.

——*Histoire de Bearn par le même auteur, fol. Paris* 1640.

Histoire de l'eglise de Tolede en Espagnol, fol. Madrit 1645.

Los Annales de la Corona d'Aragon por Geronymo Curita, 6. *vol. fol.*

——*Item un vol. de Tables.*

Historias ecclesiasticas de Aragon, en que se continuan los Anales de Curita por Lanuza, in folio Saragoce 1622.

Lusitania infulata & purpurata ab Ant. de Macedo, 4. Paris. 1663.

Antiquitez de la Chapelle du Roy, par G. du Peyrat, in fol. Paris 1645.

Prosographie ou description des personnes illustres, tant chrétiennes que profanes, par Antoine du Verdier, 3. *vol. fol. Lyon* 1603.

Recueil de tout ce qui s'est fait pour & contre les Protestans, particulierement en France par Jean le Févre, 4. *Paris chez Leonard* 1686.

VVITICHINDI Annales cum Chronico Ditmari, &c. in fol. Francof. 1577.

——Idem cum Rosvitæ poëmatiis, fol. ibid. 1621.

ADAMI Bremensis Chonicon, in fol.

Triapostolatus septemtrionalium regionum, 8. Coloniæ 1642.

LAMBERTUS Scafnaburgensis, & alii scriptores Germanici.

NIC. Serarii Historia Moguntina, 4. Mog. 1604.

MARCI Velseri opera omnia, fol. Norimbergæ 1682.

FRANC. Guillimannus de episcopis Argentinensibus, 4. Friburgi 1608.

FERDIN. de Furstenberg Monumenta Paderbornensia editio secunda, 4. Antuerp. 1672.

Metropolis Salisburgensis auctore Hundio, 2. vol. fol. Monachii 1620.

JAC. Gretserus de SanctisEistetensibus, 4. Ingolstadii 1617.

——Ejusdem Divi Bambergenses, 4. ibid. 1611.

PETRI Lambecii origines Hamburgenses, &c. 4. Hamburgi 1652.

COSMAS Pragensis, Dubravius & alii de rebus Boëmicis.

Historia Gotthorum, VVandalorum ab Hugone Grotio in ordinem digesta, 8. Amstelod. 1655.

Vitæ illustrium virorum Germaniæ per Christ. Broyverum, 4. Mogunt. 1619.

GAB. Bucelini Topographia Germaniæ, 2. vol. in fol. Aug. Vind. 1665.

JOAN. de Beka de Episcopis Ultrajectinis, &c. fol. Ultrajecti 1643.

V. BEDÆ Historia ecclesiastica gen-

tis Anglorum latine & saxonice, fol. Cantab. 1643.

VVILLELMI Malmesb. & aliorum Historiæ, fol.

Matthæus VVestmonasteriensis, Th. VValsingham, &c.

Matth. Parisiens. Historia, fol.

Anglicanæ historiæ scriptores decem, 2. vol. fol. Lond. 1652.

Rerum Anglicarum scriptores alii, 2. vol. fol. Oxon. 1684.

NIC. Harpsfeldii Historia ecclesiastica Anglicana, fol. Duaci 1622.

FRANC. Godvvinus de Præsulibus Angliæ, 4. Londini 1616.

Britannicarum ecclesiarum antiquitates per Jac. Usserium, 4. Dublinij 1639.

ALFORDI Annales ecclesiæ Britannicæ, 4. vol. fol. Leod. 1663.

NIC. Sanderus de schismate Anglicano, 8. Coloniæ 1587. &c.

——— *Le même en françois par Mr. de Maucroix.*

——— *Defense de cet Auteur par Mr. le Grand contre Burnet.*

JAC. VVaræus de Hibernia & antiquitatibus ejus, 8. Lond. 1654.

JAC. Lingæus de vita & moribus Mart. Lutheri, And. Carlostadii, Petri Martyris, & Joan. Calvini, 8.

XXII.
HISTOIRE MONASTIQUE.

FRANC. Bivarius de monachatu Orientis fol.

Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti in sæculorum classes distributa, 7. vol. fol.

Essay de l'histoire monastique d'Orient par un des nôtres, 8. Paris chez Coignard.

——— *Abregé de l'Histoire de S. Benoist par le même, 2. vol. 4. à Paris chez Coignard.*

Annales de l'Ordre de S. Benoist par Ant. Yepez en espagnol & en françois, 7. vol. fol.

Antoni Tornamira historia monastica dell'Ord. S. B. fol. Palerme 1673.

L'Année Benedictine par M. Jacqueline de Blemur, 6. vol. 4.

——— *Eloges de plusieurs personnes illustres de l'Ordre de S. Benoist, par la même, 2. vol. 4.*

AUB. Miræi Origines monasticæ, 12. Coloniæ 1620.

——— Ejusdem Origines cœnobiorum Bened. in Belgio, 8. Antuerp. 1606.

——— Item omnium Hannoniæ cœnobiorum, 12. Montibus 1650.

——— Idem de collegiis canonicorum per Germaniam, &c. 8. Colon. 1614. & 1615.

Neustria Pia per Arturum du Moustier, fol.

GASP. Bruschii Monasteriorum Germaniæ centuria prima, fol. Ingolstad. 1551.

CAROLI Stengelii Monasteriologia Germaniæ, fol. Aug. Vind. 1619.

Monasticum Anglicanum, 3. vol. fol.

Apostolatus Benedictinorum in Anglia per Cl. Reinerum, fol. Duaci 1626.

Chronicon Casinense cum Notis Angeli de Nuce, fol. Paris. 1668.

Elogia abbatum Casinensium per Marcum Ant. Scipionem, fol. Neapoli 1630.

PETRUS Diaconus de viris illustribus Casinensibus, 8. Paris. 1666. & Romæ.

Historia monasterii Carbonensis Ord. S. Basilii, auctore Paulo Æmilio Sanctorio, 8. Romæ 1601.

Toutes les histoires particulieres des monastères, comme,

Historia VViremuthensis & Gir-

vensis monasteriorum per V. Bedam ex editione Jac. VVaræi.

Chronologia monasterii Lerinensis 4.

P. ROVERII Reomaus, 4. Paris. 1637.

Histoire de l'Abbaye de Tournus par le P. Chifflet, in 4.

Histoire de l'Abbaye de S. Oüen par le P. Pommeraye, fol.

Histoire de l'Abbaye de N. Dame de Soissons par Dom Michel Germain, 4. Paris chez Coignard.

CHRISTOPH. Brovveri antiquitates Fuldenses, 4.

Sacra Eremus Deip. Virginis apud Helvetios, auctore Christoph. Hartmanno, fol. Friburgi 1612.

Basilica S. Udalrici, fol. Aug. Vind. 1627.

Annales monasterij Cremisanensis, fol. Salisburgi 1677.

Chronicon monasterij Schirensis à Steph. abbate, fol. 1623.

Epitome fastorum Lucellensium, & monasteriorum Mulbrunensis & Parisiensis descriptio, per Bernardum abbatem Lucellensem, in 8. Bruntruti 1667.

ORIGINES Murensis monasterij in Helvetiis, &c. in 4. Spirembergii 1618.

Chronicon abbatiæ SS. Petri & Pauli de Glaxiate Mediolani, auctore D. Placido Puricello, in 4. Mediolani 1645.

—— Alia opera historica ejusdem auctoris.

Chronicon Cluniacense, &c. in Bibliotheca Cluniacensi, fol.

Historia S. Martini de Campis per D. Martinum Marrier, 4. Paris. 1637.

Historiarum Camaldulensium libri tres auctore August. Florentino monacho, 4. Florentiæ 1575.

—— Historiarum Camaldulensium pars posterior eodem auctore, 4. Venetiis 1579.

—— Forma vivendi Camaldulensium, 8. Paris. 1671.

Chronicon Cartusiense per Petrum Dorlandi, 8. Coloniæ 1608.

—— Bibliotheca Cartusiana per Petræum, & Origines ejusdem Ordinis per Miræum, 8. Coloniæ 1609.

Annales Cartusienses auctore Patre Leone *le Vasseur* modo procuduntur in Cartusia majori.

Annales Ordinis Grandimontensis auctore Joanne Levesque, 8. Trecis 1662.

—— Regula S. Stephani fundatoris ejusdem Ord., 8.

ANGELI Manrique Annales Cistercienses, 4. vol. fol.

—— Notitia abbatiarum Ordinis Cisterciensis per Jongelinum, fol. Coloniæ 1640.

—— Chronicon Cisterciense per Miræum, 8. Lugd. 1614.

—— Ambrosianæ Mediolani basilicæ Ord. Cist. monumenta auctore Joanne Petro Puricello, 4. Mediolani 1653.

Historia Montis Oliveti, auctore secundo Lancelloto, 4. Venet. 1623.

Cronica della chiesa è monastero di S. Maria in Campis, gia capo della congregatione del Corpo di Christo d'ell' Ord. di S. Benedetto, dal. sig. Lodovico Jacobilli, 4. in Foligno.

Il est fait mention de cette Congregation du Corps de Jesus-Christ dans l'histoire du Mont-Olivet, écrite par Lancelot, liv. 2. ch. 69.

Chronica del monastero di Sassovivo, gia capo di una congregatione d'ell' Ordene di San-Benedetto, detta di Sassovivo, dal medesimo autore, 4. in Foligno 1653.

Cronice di Monte-Vergine del D. Gio. Jacomo

Iacomo Giordano abbate, fol. in Napoli 1649.

Histoire monastique d'Irlande par Mr. Lallemand. 12. *Paris* 1690.

Histoire de Font-Evrauld, 4. *Paris* 1642.

——— Apologia pro Roberto de Arbricellis auctore P. de la Mainferme pluribus Dissertationibus.

Vera origine del sacro Ordine de servi de Santa Maria dal P. *Archangelo Giani*, 4. *Firenze* 1591.

Annales Minorum, auctore Luca VVadingo, 8. vol. fol. Lugd. 1625.

——— Scriptores Ordin. Minorum, eodem auct. fol. Romæ 1650.

Historia Seraphicæ religionis per Franc. Gonsagam, fol. Romæ 1587.

——— Martyrologium Franciscanum per Arturum à Monasterio, fol. Paris. 1653.

Orbis Augustinianus auctore Aug. Lubin cum figuris æneis, 4. Paris. 1659.

Histoire de l'Ordre de N. D. de la Mercy, fol. Amiens 1685.

Chronicon Minimorum per Franc. Lanovium, fol. Paris. 1635.

Historia clericorum regularium auctore Petro Grisio, 8. Paris. 1630.

Historia Soc. Jesu per Orlandinum, fol. Antuerp. 1610.

——— Emm. à Costa de rebus in Oriente per Jesuistas gestis, 8.

——— Jo. Petri Maffæi Historiæ Indicæ, &c. fol. Coloniæ 1589.

——— Imago primi sæculi Soc. Jesu, fol. Antuerp.

Historiæ clericorum regularium auctore Josepho Silos, 3. vol. fol. Romæ 1650.

Histoire des Carmes Déchaussez, par le P. *Gabriel de la Croix, in fol.* Paris 1655.

PROSPERI Stellartii fundamina & regulæ omnium Ordinum monasticorum, in quarto Duaci 1626.

XXIII.

Histoire civile & profane.

Historiæ græcæ veteres Scriptores, Herodotus, Thucidides, Xenophon, Pausanias, Diodorus Siculus, Arrianus de expeditione Alexandri, Plutarchus, Q. Curtius, Justinus, Ælianus.

Historiæ poëticæ Scriptores antiqui G. L. cum Notis, 8. Londini 1675.

Historiæ Byzantinæ Scriptores, 29. vol. fol.

Dans ce nombre sont compris le Chronicon Paschale *ou* Alexandrinum, *& les deux volumes de Zonare de l'édition de Mr. du Cange. Il y faut encore ajoûter* Familiæ Byzantinæ, *Ville-Hardouin & la vie de Saint Louis par Joinville du même Mr. du Cange.*

Historiæ Romanæ veteres scriptores, Titus-Livius, Julius Cæsar, Dionys. Halicarnasseus, Dion Cassius, Xiphilinus, Polybius, Salustius, Appianus, Suetonius, Cornelius Tacitus Lipsii, Herodianus, & cum eo Zozimus Comes, &c.

Historiæ Augustæ Scriptores per Casaubonum & Salmasium.

Ammianus Marcellinus ex editione secunda Valesiana.

Histoire Romaine de Coëffeteau, Jules Cesar & Tacite, par Ablancour.

Cuspiniani Cæsares, &c.

CAROLI Sigonii opera omnia, 3. vol. fol.

Les grands chemins de l'Empire par Nic. Bergier, 4.

——— *Des antiquitez de la ville de Reims, par le mesme*, 4. *à Reims.*

PAUL. Diac. de gestis Langobardor. 8. Lugd. Batav. 1596.

Italiæ illustratæ scriptor. fol. Francof.

GUICCIARDINI historia, & aliæ particulares.

Historiæ Francicæ Scriptores per Andream Chesnium, 5. vol. fol.

HADRIANUS Valesius de rebus Francicis, 3 vol. fol.

—— Ejusdem Notitia Galliarum, fol.

Tous les autres Ecrivains, tant latins que françois, qui ont traité de l'histoire de France, Paul Emile, Froissart, Phil. de Comines, Recherches de Pasquier, Gaguin, Papyre Masson, Histoire de S. Louis par Mr. de la Cheze & par Mr. l'Abbé de Croissy, Philippes de Valois, & Charles V. par le même, l'Histoire de Charles VI. & celle de Charles VII. L'histoire des neuf Charles. L'histoire de Mr. de Thou.

Histoires de Mr. de Mezeray & de Mr. de Cordemoy.

Florus Gallicus auct. B. Berthault, 12. Paris. 1648.

Histoires particulieres des païs de France.

Histoires des familles par Mr. du Chesne.

—— Ejusdem Bibliotheca Historicorum Galliæ, 8. & fol.

Traité des familles de France par le P. Anselme Augustin Dechaussé, de la troisiéme édition, 2. vol. 4.

Memoires differens pour l'histoire de France.

Historiæ Germaniæ Scriptores, id est collectiones Lindembrogij 1. vol. Pistorij 2. vol. Ruberi 1. vol. Urstisij 1. vol. Goldasti 1. vol.

Olaus Magnus, fol. Basileæ.

PONTANI historia Danica.

Polonicæ historiæ corpus, Basileæ 1582.

CORMERI Polonia.

Rerum Boëmicarum Scriptores, fol. Honnoviæ 1602.

ALBERTUS Grantzius.

BONFINIUS de rebus Hungaricis.

AVENTINI Annales Boïorum.

Corpus historiæ Hispanicæ.

Historiæ Anglicanæ Scriptores post Bedam, scriptores decem, &c. de quibus supra.

POLYDORI Virgilii historia Angliæ.

HECTORIS Boëtii Historia Scotorum, Leslæus, Buccananus, &c.

XXIV.

Livres des belles lettres & d'érudition.

Auctores omnes editi ad usum serenissimi Delphini, 55. vol. 4. editi in Gallia, 8. cum Notis variorum 80. vol. in Hollandia.

—— Auctores variorum.

PLINII Secundi epistolæ.

TURNEBUS, Budæus, Angelus Politianus, Muretus.

ERASMI opera omnia 9. vol. fol. item Casauboni, Scaligeri, Salmasij, Justi Lipsij, Hugonis Grotij, cujus epistolæ recens vulgatæ sunt fol. Amstelod. 1687.

—— Theologica ejusdem opera, 4. vol. fol.

ANT. Van-Dale de oraculis ethnicorum, &c. 8. Amstelod. 1683.

Corpus Poëtarum græcorum, G. L. 2. vol. fol. Genevæ.

—— Aliud apud Stephanum, 1. vol. fol.

Corpus Poëtarum Latinorum, 4.

Poëtæ recentiores illustriores, Rapine, Comire, La Ruë, Vavassor, Santeüil, Beverinus, Giannettasius.

GRUTERI Thesaurus criticus.

Apparatus Ciceronis.

Thesaurus linguæ græcæ H. Stephani cum appendice & glossario, quæ in aliquibus desunt, 4. vel. 5. vol. fol.

Thesaurus linguæ latinæ, 3. vol. fol. apud Stephanum: optima editio Lugd. apud Tinchium.

OLAI VVormii Monumenta Danica, &c. fol.

Glossarium latinum Cangianum, 3. vol fol.

—— Ejuſdem Gloſſarium græcum cum appendice ad Gloſſarium latinum, 2. vol. fol. apud Anniſſonios.

JOHAN. Mabillon de re diplomatica &c. fol. cum figuris.

—— Ejuſdem vetera Analecta, 4. vol. in 8.

—— Ejuſdem Muſeum Italicum, 2. vol. 4. &c.

FABIANI Juſtiniani Index univerſalis alphabeticus, fol. Romæ 1612.

JOAN. Molani Index materiarum, 4. Coloniæ 1618.

OFMANNI Lexicon, 4. vol. fol. Baſileæ.

MART. Lippenii Bibliotheca realis theologica &c. omnium materiarum, 6. vol. fol. Francof. 1685.

JOHAN. Caſpari Suiceri Theſaurus eccleſiaſticus ex Patribus græcis, 2. vol. fol. Amſtelod. 1682. opus utiliſſimum.

SPELMANNI gloſſarium, 2. vol. fol.

MARTINII Lexicon philologicum, 2. vol. fol.

Lexicon græcum Schrevelij.

JOSEPHI Laurentii Amalthea onomaſtica, fol. & 4.

DAUSQUII Orthographia, &c.

Varij Dictionarij latini, gallici, Italici.

Dictionnaire hiſtorique de Moreri, 3. vol. fol.

Remarques ſur la langue françoiſe de Vaugelas, du P. Bouhours, de Mr. Menage, &c.

Les meilleures traductions françoiſes.

Variæ lectiones Mureti, Samuëlis, Petiti, &c. *avec les obſervations philologiques des meilleurs auteurs.*

JOACH. Perionius de linguæ gallicæ origine, 8.

—— Alia ejuſdem opera.

H. STEPH. de abuſu linguæ græcæ, 8. 1663.

Vitæ ſelectorum aliquot virorum, &c. 4. Lond. 1681.

SCÆVOLÆ Sammarthani Elogia virorum doctrina illuſtrium, qui ſuperiori ſæculo in Gallia floruerunt, 8.

AUB. Miræi Elogia Belgica, 12. Antuerpiæ 1602.

Vita Peireſkii per Gaſſendum.

Toutes les Vies des perſonnes illuſtres en erudition.

XXV.

Les Bibliotecaires & les Catalogues des Biblioteques.

Bibliotheca eccleſiaſtica per Aub. Miræum, fol.

Bibliotheca Photij G. L. de qua aliàs.

Bibliotheca Sixti Senenſis, de qua item aliàs.

ROB. Bellarmini Bibliotheca.

—— Phil. Labbe de ſcriptoribus eccleſiaſticis, 2. vol. 8. Pariſ. 1660.

—— Ejuſdem Bibliotheca chronologica ſcriptorum eccleſiaſticorum, 24.

—— Roberti Bellarmini continuatio per Andream du Sauſſay, 4. Tulli 1665.

Bibliotheca claſſica Georgij Draulij, 2. vol 4.

ANT. Poſſevini Apparatus ſacer, fol. Coloniæ 1608.

—— Ejuſdem Bibliotheca ſelecta, fol. Venet.

GESNERI Bibliotheca, fol.

—— Partitiones ejuſdem, fol.

—— Ejuſdem Epitome per Joſiam Simlerum, fol. tertiæ edit.

PETRUS Halloix de illuſtribus eccleſiæ orientalis ſcriptoribus 2. vol. fol.

Nouvelle Biblioteque des Auteurs eccleſiaſtiques par Mr. du Pin en pluſieurs tomes in 8. à Paris.

—— *Remarques ſur cette Bibliotéque par le P. Matthieu Petitdidier, 8. Paris chez Orthemels.*

Jugement des Sçavans ſur les Auteurs, &c. par Mr. Baillet en pluſieurs vol.

Bibliotheca curioſa antiquorum Eccleſiæ Doctorum & claſſicorum auctorum, auctore Joanne Hallelvordio

in quarto Regiomonti 1676.

Cenſura quorumdam ſcriptorum, quæ ſub nominibus alienis citari ſolent, auct. Rob. Coco hæretico, 4. Lond. 1614.

AND. Riveti Critici ſacri, 4. Genevæ 1626. Auctor hæreticus.

ABRAH. Sculteti hæretici Medulla theologica Patrum, 4. tom.

Biblioteque du Verdier, 3. vol. fol.

Bibliotheca Hiſpanica auct. Andrea Schotto ſub nomine A. S. Peregrini, 4. Francof. 1608.

——— *Diſſertationes eccleſiaſticas por el honor de los antiquos contra las ficciones modernas par D. Gaſpard Ibanez, fol. Saragoce 1671.*

JOAN. Pitſeus de ſcriptoribus Angliæ, 4. Pariſ. 1619.

JAC. VVaræus de ſcriptoribus Hiberniæ, 4. Dublinij 1639.

JOAN. Leſlæus de origine Scotorum, 4.

AUB. Miræus de Belgicis ſcriptoribus, 4.

ANT. Sanderus de ſcriptoribus Flandriæ, &c. 4. Antuerp.

NICOLO *Toppi Biblioteca Napoletana, fol. Napoli 1678.*

——— *Addizioni copioſe di Lionardo Nicodemo alla Biblioteca Napoletana.*

CAROLUS *de Viſch* de ſcriptoribus Ord. Ciſt. 4.

AMBR. Gozzei Catalogus virorum doctrina illuſtrium ex Ord. Prædic. 8. Venet. 1605.

PETRI Lucij Carmelitana Bibliot. 4.

Encomium Auguſtinianum auctore Phil. Elſio, fol. Bruxellis 1654.

Bibliotheca ſcriptorum Soc. Jeſu à Phil. Alegambe, fol. Ant. 1643.

——— Eadem aucta à Nathan. Sotvvello, fol. Romæ 1676.

PHIL. Labbe Bibliotheca Bibliothecarum, 8. Pariſ. 1664.

On peut apprendre de ce livre les noms des autres Auteurs, qui ont fait des catalogues d'Ecrivains.

Index librorum prohibitorum, Innocentii XI. juſſu editus, 12. Romæ 1681.

Hiſtoire de l'Imprimerie par de la Caille, 4. Paris.

Bibliographia Pariſina ſeu catalogus librorum Pariſ. excuſorum ab anno 1647. ad 1662.

On peut voir dans les catalogues de differentes Biblioteques les livres qui ont traité de chaque matiere. Les principaux de ces catalogues ſont ceux de la Biblioteque de Vienne en Autriche par Lambecius, de la Biblioteque Barberine en deux volumes in fol. de celle d'Oxfort, de Mr. des Cordes, de Mr. de Thou, qui peut ſervir de modele pour dreſſer une Biblioteque. Monſeigneur l'Archeveſque de Reims nous fait eſperer de donner bien-tôt au public le catalogue de ſa Biblioteque, qui eſt une des plus riches & des plus accomplies de toute l'Europe.



QUELQUES PREUVES
DE CE TRAITÉ,
Qui ont esté omises ou seulement indiquées dans ce Traité.

Extrait des Ordonnances de Charles IX. Roy de France, faites ensuite des Etats tenus à Orleans l'an 1560.

ORDONNONS & enjoignons aux Superieurs & chefs d'Ordre, vacquer & proceder diligemment à l'entiere reformation des monasteres de noz Royaume & païs de nôtre obeïssance, selon la premiere institution, fondation & regle. En chacun desquels monasteres sera entretenu & stipendié aux dépens de l'Abbé ou Prieur un bon notable personnage, pour y enseigner les bonnes & saintes lettres, & former les novices en mœurs & discipline monastique, & ce qui sera ordonné par lesdits reformateurs, sera réalement & de fait executé, nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Pag. 748

EPITAPHE DE NICOLAS DE LIRA, tirée d'un manuscrit de Mr. Desmarets Avocat en Parlement. Pag. 429.

NE me me ignores properans dum plurima lustras ;
Qui sum ex his nosces, qui pede busta teris.
Lyra Brevis, vicus Normanna in gente celebris,
Prima mihi vitæ janua sorsque fuit.
Nulla diu mundi tenuit vesania natum,
Protinus evasi relligione Minor.
Vernolium adjuvit currentem ad sacra tyronem ;
Et Christi docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis doctrina beatæ
Addita planaret simplicitatis iter ;
Artibus ipse piis, & Christi dogmate fretus,
Parisii excepi sacra magisterii.
Et mox quæque vetus, & quæque recentior affert
Pagina, Christicolis splendidiora dedi.
Littera nempe nimis quæ quondam obscura jacebat,
Omnis per partes clara labore meo est
Et quos sæpe locos occidens littera tradit,
Hos typice humanis actibus exhibui.

Exſtat in Hebræos firmiſſima condita turris,
　　Noſtrum opus, haud ullis comminuenda petris.
Inſuper & noſtri releguntur ſæpe libelli,
　　Quos in ſenſa Petri quattuor arte tuli.
Eſt quoque Quodlibetis non terita gloria noſtris,
　　In quæ tu juſtus arbiter eſſe potes.
Non tulit hæc ultra vitam proferre merendo
　　Omnipotens Dominus, quo ſumus & morimur,
A Cruce tu cujus numeres hic mille trecentos,
　　Adjungens una quattuor & decadas;
Illo me rapuit mors omnibus æmula cyclo,
　　Cum micat Octobris terna vigena dies.
I jam quo tendis Nicolai illectus amore,
　　Quo doctore tibi lex reſerata patet.



TABLE DES MATIERES.

A

B

la

D

F

G

Fin de la Table des Matieres.

CORRECTIONS & ADDITIONS.

P*Age* 15. *ligne* 18. *lisez* quelque, 36. *lig.* 24. concernoient, 41. *lig.* 15. aucuns, 42. *lig.* 20. peut, 43. *lig.* 15. Reyne Candace, 47. *lig. dern.* cette, 56. *lig.* 21. publics, 124. *lig.* 13. cet, 136. *lig.* 15. ausquels, 153. *lig.* 11. Saci, *lig.* 12. Bouteau, 168. *lig.* 5. *effacez* les, 172. *lig.* 15. rendu, 214. *lig.* 30. sont presque insupportables, 219. *lig.* 27. Aprés S. Gregoire Taumaturge S. Basile, &c. 230. *lig.* 17. Tillemont, 254. *lig.* 25. en moins, 271. *lig.* 17. *aprés* les enfans, *ajoûtez* Ce saint Docteur lisoit neanmoins les auteurs profanes, de sorte qu'il fut obligé de faire sur cela son apologie dans sa lettre à Magnus Orateur Romain, 282. *lig.* 6. *aprés* latins, *ajoûtez* exceptez les nominatifs de *Michael*, *Gabriel*, & autres semblables. 291. *lig.* 15. & une

Jorgeson m/28

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Paris le premier jour de Mars 1691. ſigné par le Roy en ſon Conſeil, BULTEAU: Il eſt permis au R. P. Dom JEAN MABILLON Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choiſir, un Livre intitulé *TRAITE' DES ETUDES MONASTIQUES*, *&c.* pendant le tems & eſpace de huit années conſecutives, à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer : & défenſes ſont faites à tous Libraires ou Imprimeurs, d'imprimer, vendre, ni debiter ledit Livre, même d'impreſſion étrangere, ſans le conſentement de l'Expoſant ou de ſes ayans cauſe, à peine de mille livres d'amende, confiſcation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt plus amplement porté par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 6. Mars 1691.

Ledit R. P. Dom JEAN MABILLON a cedé & tranſporté le preſent Privilege à CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 16. *Juin* 1691.



